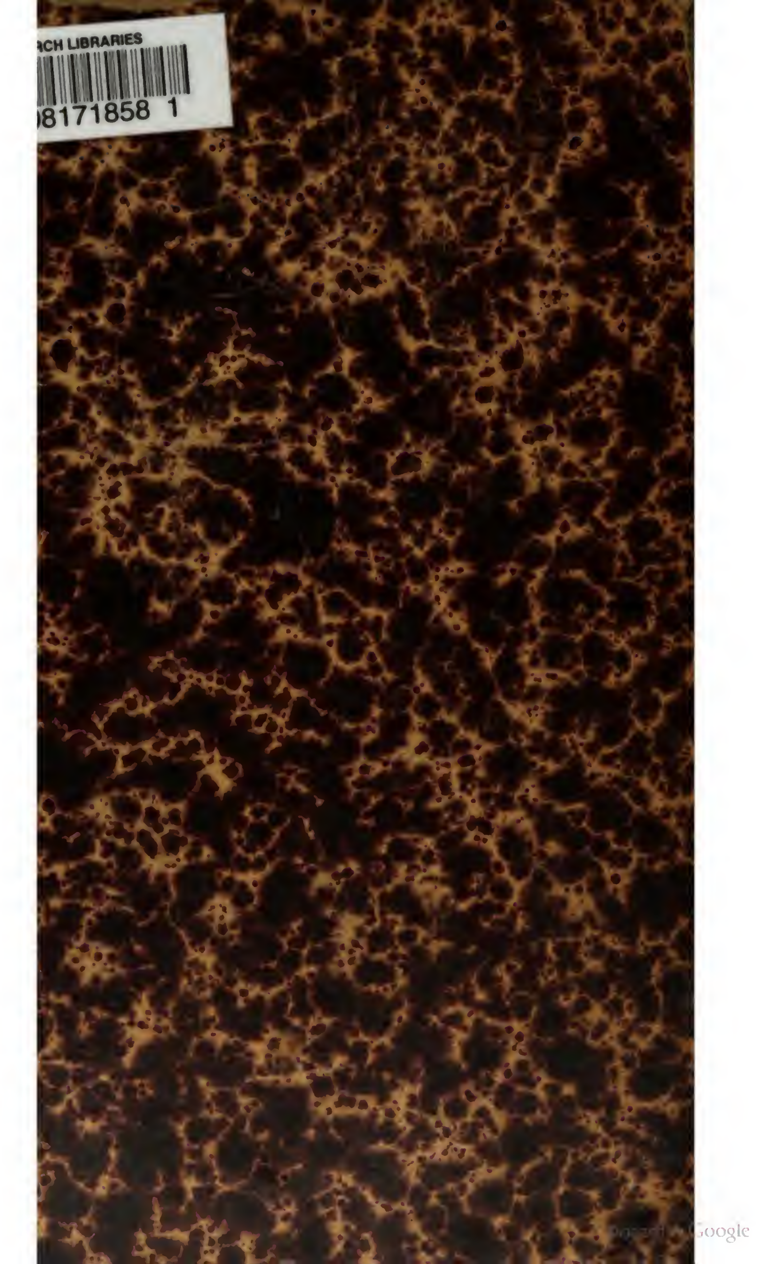
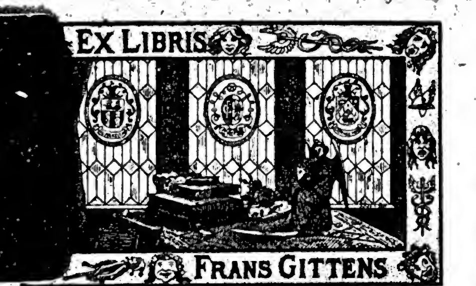

RCH LIBRARIES
)8171858 1


EX LIBRIS
FRANS GITTENS



REVUE TRIMESTRIELLE.

REVUE TRIMESTRIELLE

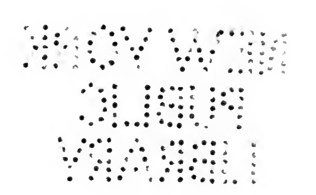
TRENTE-CINQUIÈME VOLUME.

—

Neuvième année. — Tome troisième.

BRUXELLES,
BUREAU DE LA REVUE TRIMESTRIELLE,
RUE SAINT-LAZARE, 25.

JUILLET 1862.



UN MOIS EN ANGLETERRE.

PREMIÈRE LETTRE.

Départ de Bruxelles. — Considérations sur l'itinéraire à suivre. — Douvres. — Le comté de Kent. — Première vue de Londres la nuit. — La station de London-Bridge. — Arrivée à Greenwich.

Greenwich, le 17 avril 1862.

Mon cher Guillaume,

Je partis hier de la station du Midi à Bruxelles, par le train de six heures du matin; j'arrivai à neuf heures du soir à Greenwich par Londres.

De toutes les routes à suivre pour se rendre en Angleterre, la plus directe, la plus facile, la plus prompte, la moins coûteuse, celle qui donne le moins de changements de voitures, d'arrêts, de visites aux frontières, c'est sans contredit la voie d'Ostende. Autrefois, on reprochait à cette ligne qu'il fallait s'embarquer le soir. Aujourd'hui, le gouvernement belge a établi un service de jour très-régulier; la traversée se fait, en moyenne, en cinq heures et

cinq minutes, et l'on arrive à Londres avant la nuit; tous les inconvénients de cette ligne ont donc disparu. Mais si d'autres considérations vous faisaient rejeter cet itinéraire, si pour vous ou pour vos compagnons vous aviez peur de la mer, allez par Calais; car l'appréhension est, à mon avis, la première cause, le premier symptôme du mal de mer. Cette appréhension agit encore pendant le mal; elle le fait trouver plus douloureux, plus insupportable. Or, la perspective d'un long trajet effraye toujours le voyageur; il se rassure, il s'encourage au contraire, en songeant à cette courte traversée.

J'arrivai à Calais vers une heure. Un quart d'heure se passa à réclamer mes bagages, laisser visiter les papiers, passe-ports, etc. Quoique les Belges puissent se rendre en France sans passe-port, il n'en faut pas moins prouver son identité.

A une heure et demie, nous partions de la jetée. La traversée fut mauvaise; tout le monde était malade, sur le pont comme dans les cabines et salons; je crois avoir été réellement le seul passager qui n'ait absolument rien souffert; l'on n'entendait à bord que gémissements de douleur; je n'essayerai point de vous retracer toutes les souffrances que représente chaque bateau à vapeur lorsque la mer est un peu houleuse : les acteurs sont changés, les scènes sont toutes et toujours les mêmes. On a fort abusé de ces descriptions.

Nous voici à Douvres, en anglais Dover. Les anciens Bretons la nommaient *Dour,* les Romains *Dubris* ou *Dovobernia* et les Saxons *Dovre.* Vue du pont d'un navire, l'aspect en est saisissant; le cadre qui l'entoure est parfait, puis la vue ne s'étend plus que sur des falaises crayeuses et rocheuses. Une spacieuse baie, bien abritée, entourée de collines, est dominée par un château fort ou citadelle du plus grand effet; la ville forme le fond du tableau.

L'histoire rapporte que Jules-César, apparaissant avec toutes ses forces pour envahir le pays, trouva les hauteurs fortifiées et une vaillante armée de guerriers pour le com-

battre et s'opposer à son débarquement. Douvres devint romaine. Sa proximité des côtes de la Gaule, la beauté, l'étendue de sa baie, ses eaux, ses bois, enfin tous les avantages de cette position exceptionnelle, la lui firent choisir; elle devint une importante station romaine, et l'on croit qu'une forteresse remplaça les fortifications et fut bâtie par lui à l'endroit même où se trouve actuellement le château fort, sur une colline au sud-ouest, à 480 pieds anglais du niveau de la mer.

Douvres a été longtemps regardée comme la principale clef de la Grande-Bretagne ; elle fait partie des cinq ports les plus importants dans l'ancienne histoire : Hastings, Sandwich, Dover, Hythe et Romney, que l'on nomma Cinque-ports sous Guillaume le Conquérant et dont le feu duc de Wellington était le « lord warden » ou seigneur gardien. Actuellement c'est lord Palmerston qui *occupe* ce titre.

La ville, en forme de demi-cercle, est bien bâtie, beaucoup de maisons y sont modernes; elle possède une rue principale longue de plus d'un mille et plusieurs autres plus petites, toutes bien pavées ou macadamisées. Les environs sont très-pittoresques, on y remarque Shakspeare's cliff, (la falaise de Shakspeare), les ruines de l'abbaye de Sainte-Radegunde, les restes de l'ancienne église dans le château de Douvres, le château de Walmer, l'ancienne église de Sainte-Marie, qui offre de curieuses parties d'architecture romane, particulièrement au portail et à l'arche qui sépare la nef du chœur. Il y a, en outre, des vues, des sites de la plus grande beauté. Par un temps clair, du haut de la falaise, on jouit d'une admirable vue de la mer et des côtes de France.

A trois heures et demie, nous arrivons à la jetée. C'est un sauve qui peut général, on dirait vraiment que le navire va sauter. Au milieu d'un tas de bagages jetés pêle-mêle sur le pont, c'est à qui retrouvera le sien. L'on me presse de m'en aller : « Make haste, sir! » (Hâtez-vous, monsieur.) Une sorte de vieux fonctionnaire me tire en

sens inverse et me dit avec beaucoup de politesse : « Give me the key of your bag. — Open your sack, if you please, sir ! » (Donnez-moi la clef de votre sac. — Ouvrez votre sac, s'il vous plaît, monsieur.) Je me fouille, je cherche partout, et, comme il arrive souvent lorsqu'on veut se hâter, je ne trouve pas mes clefs. Tout à coup, je m'aperçois que l'on se dispose à enlever la rampe qui va du bateau au quai ; en vérité, je ne comprends rien à cette précipitation, le « make haste » veut avoir raison, j'arrache mon sac des mains du vieil employé, je saute... en deux ou trois bonds, je me trouve à terre ; il était temps, à mon dernier bond l'escalier disparaît. Mais j'ai évité Scylla pour tomber dans Charybde ! En un instant, je suis entouré de cicerones, de garçons d'hôtel ; l'un me jette un nom accompagné d'un éloge pompeux, l'autre me présente une adresse ; on me recommande deux stations de chemin de fer qui, paraît-il, sont en concurrence ; c'est à mon air « foreigner » (étranger) que je dois tout cela ; car si l'Anglais a une physionomie révélatrice sur le continent, nous avons, nous, chez eux un cachet particulier qui n'échappe à personne, bien que l'on mette plus de réserve à nous observer ; toutefois les limiers des hôtels ne s'y conforment guère. Un vieux plus convenable, plus discret, mais plus tenace, marche à mes côtés, et bon gré, mal gré me conduit à la douane. Je me résigne, parce que son obsession a tant de douceur. J'ouvre malles et boîtes, même mon fameux sac de nuit. J'aime à constater ici que les employés s'acquittent de leur devoir avec beaucoup de retenue ; dès qu'ils ont aperçu mon uniforme, ils referment tout, la visite pour moi est terminée. J'arrive ensuite dans une grande et belle station. Là plus de cris, du calme, un buffet-restaurant bien garni, pas de garçons insupportables, les consommations y sont bonnes et la dame du comptoir n'a pas un prix plus élevé pour les étrangers, ainsi que cela se pratique *honnêtement* un peu partout et principalement pour les Anglais.

A cinq heures et trois quarts, je monte dans une des

voitures du train pour Londres. Nous traversons le magnifique comté de Kent, si bien nommé le jardin de l'Angleterre, tant pour ses beautés naturelles que pour la fertilité de son sol. En antiquités, en richesses historiques, archéologiques, cette contrée est sans rivale dans le royaume. Près de Folkestone, nous longeons des collines crayeuses, le chemin est encaissé dans d'immenses et profondes coupures à rampes raides. Nous voilà dans Martello tunnel, du nom d'une tour érigée au-dessus; elle faisait partie des tours élevées sur les côtes pendant les dernières guerres. Ce tunnel a 1,848 pieds anglais d'étendue. Immédiatement après, nous entrons dans Abbott's cliff (la falaise de l'abbé) qui a 5,685 pieds de long ! Un troisième tunnel, Shakspeare's tunnel (le tunnel de Shakspeare) en a 4,000 !

Nous voyageons rapidement. Cette rapidité, qui est un grand bienfait pour le commerce, pour la facilité des relations, pour la civilisation, est une grande ennemie du touriste; pour lui, les *express* ont détruit à jamais le charme, la poésie du voyage.

Huit heures !... Nous approchons de Londres. La nuit est venue. De quelque côté que je regarde et jusqu'à perte de vue, je n'aperçois que myriades de lumières; on dirait une mer phosphorescente; plus je regarde, plus j'en découvre. Un voyageur dit, avec ce légitime sentiment d'orgueil qu'a tout Anglais pour tout ce qui est national : « There is our Crystal palace. » (Là est notre palais de Cristal.) Il ne s'est point adressé à moi, et néanmoins je comprends que c'est pour moi qu'il a parlé. C'est là assez généralement une politesse ou plutôt une attention de l'Anglais en voyage : s'il s'aperçoit que vous êtes étranger, s'il croit que quelque chose peut vous être utile ou nécessaire, il vous avertira sous forme de réflexion; faites-en votre profit si vous le jugez bon. Il vous a rendu service d'une manière indirecte qui ne nécessite pas le plus petit remercîment de votre part. Je préfère cette manière discrète aux importunités d'un compagnon qui croit vous

être indispensable. A gauche de la route, j'entrevois cet immense et élégant vaisseau de cristal que les gravures et lithographies de toute sorte ont reproduit et exporté dans l'univers entier.

Nous voilà dans la station : elle est immense. Vue ainsi à la lumière, elle me fait l'effet de la gueule d'un monstre qui nous engloutit; ces milliers de voitures, rangées sur les côtés, prêtent encore à l'illusion en figurant les mâchoires. Un ouvrier m'accoste, ce brave homme a trouvé un trousseau de clefs, une bourse; il s'adresse à chacun, espérant pouvoir les remettre au propriétaire qui sera peut-être bien embarrassé. Dans certains pays, les journaux exalteraient demain la probité de cet homme, parce qu'il a déjà été honnête deux autres fois en sa vie, et ils termineraient en disant : Nous espérons qu'une récompense du gouvernement viendra bientôt, etc., etc... Ici, il n'a fait que son devoir, c'est chose toute naturelle, nul ne s'en étonne, et les journaux seulement parleraient de lui pour le blâmer et le signaler s'il eût agi différemment.

Je prends le train pour Greenwich. Nous arrêtons à Spa-Road, Commercial-Dock Deptford; enfin, me voilà arrivé! Mon beau-frère J... m'attend. Il se charge de faire porter mes bagages à la voiture, il accompagne les porteurs. On ne m'a remis que deux malles, une boîte; je réclame mon sac de nuit; c'est alors que je bénis le ciel de savoir assez d'anglais. Vous ririez de voir la superbe assurance avec laquelle je dis : « I must have four pieces. » — No, sir, there are only three. — No, you are » wrong, I must have still a green carpet bag. » (Je dois avoir quatre colis. — Non, monsieur, il y en a seulement trois. — Non, vous avez tort, je dois encore avoir un sac de nuit vert.) Il faut savoir qu'ici on ne paye rien pour les bagages des voyageurs, je ne crois point qu'ils soient enregistrés, l'on ne remet au déposant aucun bulletin; et telle est la régularité, l'exactitude, qu'il n'y a pas d'exemple qu'un objet ait été perdu. — Enfin, le voilà!...

Je me dirige vers l'escalier de sortie. Hélas! j'étais loin

de me douter que l'abandon momentané de J... allait me jeter dans un grand embarras. Toujours grâce à mon air foreigner, c'est à qui me prendra mon sac, c'est à qui me criera : « Sir, will you have a cab?... Cab, sir?... Com-» missionner?... Cab, sir... » (Monsieur, voulez-vous un fiacre?... Voiture, monsieur?... Commissionnaire?... Voiture, monsieur?...) Celui-ci prend l'air le plus engageant, celui-là me tire par la manche, un cocher ouvre sa voiture, je vais y être fourré bon gré, mal gré; enfin, je me rappelle une phrase d'un vieux marin et je m'écrie : « Let me alone, dammit! » (Laissez-moi seul, sacrebleu!) Mon discours éloquent mais très-peu parlementaire produit un effet immédiat... Il sera de courte durée; j'entends déjà un faible : Cab, sir?... Ils vont revenir à la charge; me faudra-t-il donc débuter par le coup de poing dans le pays traditionnel de la boxe?... Heureusement J... arrive, et me voilà débarrassé! Nous arrivons chez lui. Un bon souper m'attend. J'en ai bien besoin! A dix heures et demie, j'allai me coucher, mon cher Guillaume, et je me dis en m'étendant dans mon lit : Voilà une journée bien remplie et un long voyage fait bien rapidement!

DEUXIÈME LETTRE.

Greenwich. — Le monument Bellot. — L'hôpital royal de Greenwich. — Le parc. — L'observatoire. — Le good-friday (vendredi saint) à Greenwich. — Blackheath. — Le vaisseau-hôpital le *Dreadnought*.

Greenwich, le 18 avril.

Je m'éveille. Il est sept heures. J'ai bien dormi. Le soleil dore les châssis de mes fenêtres. J'entends le chant des oiseaux dans les arbres du jardin de l'Hôpital royal. Je me trouve gai, bien reposé; je me demande si cette heureuse disposition d'esprit ne sera que momentanée, car involontairement les citations de certains écrivains se représentent en foule à mon esprit : La brumeuse Angle-

terre !... Le pays du spleen ! Il faut convenir que ce beau soleil, le doux gazouillement des oiseaux, le parfum de l'aubépine, ces brillantes gouttelettes de rosée pendant comme des diamants à chaque brin d'herbe, sont une première et fort éloquente protestation contre les assertions hasardées de ces *fidèles* chroniqueurs voyageant au coin de leur feu.

A huit heures, je déjeune. J'ai demandé du café au lait; le café est passable, le pain et le beurre sont exquis, les œufs sont frais. Dans un charmant petit pot, j'aperçois un liquide transparent, pâle-bleu, que mon hôtesse, avec la plus grande ingénuité du monde, veut me faire *avaler* pour du lait. Elle le croit, la bonne femme. Elle est née à Greenwich, n'en est jamais sortie que pour aller à Londres, elle n'a peut-être jamais vu de lait pur. Je lui dis en souriant : « That milk is blue-water, more transparent than the water of the Thames. » (Ce lait est de l'eau bleue, plus transparente que l'eau de la Tamise.) A huit heures et demie, au moment de sortir, mon hôte, sorte de vieux brave homme, s'empresse, tout en m'ouvrant la porte, de me dire les phrases consacrées : « Good morning, sir. — Good morning. — Did you sleep well, sir? — Very well indeed. — Beautiful day. — Yes. » (Bonjour, monsieur. — Bonjour. — Avez-vous bien dormi, monsieur? — Très-bien, en vérité. — Une belle journée. — Oui.) Et je ferme la porte en jetant cette dernière affirmation. Il avait, lui aussi, un air radieux, c'est donc bien un sentiment local et non une disposition qui m'est particulière.

Greenwich (Grenovicum) est une charmante ville de 30 à 35,000 habitants, sur la rive droite de la Tamise, dans le comté de Kent, à six milles du pont de Londres. Elle est bien bâtie, très-peuplée, les rues y sont larges, bien entretenues; le commerce y est florissant; de nouvelles résidences s'élèvent chaque jour sur Blackheath et iront dans un temps non éloigné rejoindre Charlton. Il y a de belles églises catholiques et anglicanes. L'Observa-

toire royal dans le parc donne le premier méridien en Angleterre et chaque jour, à midi, l'heure exacte par la descente lente d'un globe, fixé sur un poteau placé au sommet d'une des tours ; ce signal observé de Londres, est répété dans tout le royaume. L'administration de l'Hôpital royal a fait bâtir des carrés de belles maisons formant terrasses; la première en venant de la rivière, se nomme Romney-Terrace, une autre Haddington-Terrace ; elles ont la vue sur ce splendide palais converti en asile pour les marins anglais invalides. Les maisons y sont charmantes, leurs habitants louent des appartements à des prix relativement fort raisonnables; beaucoup de directeurs, d'employés, de commis de Londres, habitent cette jolie ville. De sept heures du matin à minuit, des trains partent de la station et y arrivent toutes les vingt minutes; un billet pour aller à Londres et retour le même jour, en première classe, ne coûte qu'un shelling (1,25); on peut même y prendre des abonnements à l'année, ce qui réduit encore de deux tiers la dépense; j'y ai connu des garçons de 12 à 15 ans, abonnés à la deuxième classe, allant tous les jours aux colléges ou écoles à Londres. Indépendamment de ce moyen, d'innombrables petits bateaux à vapeur tels que le *Penguin*, le *Martin*, le *Fairy*, le *Stork*, l'*Osprey*, etc., véritables hirondelles, font le service de Chelsea à Woolwich et *vice versâ*, et vous portent à London-Bridge pour quatre pence.

L'endroit où je suis en ce moment aura, je pense, toute ma prédilection. C'est la terrasse même du débarcadère, je viendrai m'y asseoir souvent, pour de là pouvoir admirer à loisir cette belle rivière qu'on nomme la Tamise, dont les Anglais sont si fiers à si juste titre, et qui mieux que le Pactole roulant des flots d'or mythologiques, leur apporte sur ses flots les richesses des quatre parties du monde. A côté de la terrasse est un simple et élégant monument élevé au lieutenant Bellot. Ce mausolée en forme d'obélisque, du granit d'Écosse le plus beau, d'un admirable poli, porte une inscription en mémoire du

brave lieutenant Bellot, de la marine impériale de France, qui périt victime de son dévouement à la recherche de sir John Franklin.

Mais, mon cher Guillaume, si jamais vous allez à Greenwich, il faut réserver toute votre admiration pour *ces palais* qu'on nomme l'Hôpital royal! Quelle masse imposante! Quelle richesse! Cette vue, mon ami, suffit à elle seule pour vous dire ce que c'est que l'Angleterre et vous faire pressentir les grandes choses qu'à chaque pas l'on y rencontre. Il n'y a pas de mots pour exprimer ce qu'il faut penser d'une nation qui récompense et loge ainsi les marins qui ont eu l'honneur d'être à son service.

Dans tout le cours sinueux de la Tamise, parmi les scènes si variées et si pittoresques que présentent ses bords, aucune construction, aucun bâtiment n'a peut-être, aux yeux du visiteur, un aspect plus majestueux que l'hôpital de Greenwich. Il en est dont les détails d'architecture peuvent être d'un style plus élevé; d'autres, qui sont entourés de sites champêtres mieux calculés pour leur prêter du charme : mais la vue de l'asile des marins, du côté de Londres ou de Blackwall, ne manque jamais d'apparaître comme quelque chose de grand et d'imposant. La réputation de l'Angleterre comme puissance maritime est encore rehaussée dans l'opinion des étrangers, lorsqu'ils apprennent qu'un tel palais est destiné aux marins qui ne peuvent plus combattre pour leur pays!

J'entre dans le palais... Après avoir gravi de larges perrons, traversé de riches pelouses comme il n'y en a qu'en Angleterre, je me trouve dans un carré central, et en regardant les quatre masses d'architecture nommées respectivement d'après les rois Charles, Guillaume, les reines Anne et Marie, je puis me retracer toute l'histoire de cette immense construction. Jadis s'élevait à cette même place un autre palais nommé Placentia. C'est de ce manoir que Henri IV data son testament en l'année 1408. Henri V en fit cadeau au duc d'Exeter, qui y mourut en 1426. Il fut ensuite octroyé par Henri VI à son oncle le duc de Glou-

cester, qui obtint en 1433 la licence royale de fortifier et embastiller le manoir et d'y créer un parc de deux cents acres. Bientôt après, il rebâtit le palais et l'appela le Manoir de Plaisance. Il fit entourer le parc de clôtures et érigea une tour sur l'emplacement où se trouve bâti l'Observatoire. A la mort du duc de Gloucester, en 1447, il retourna à la couronne. La reine Marie (la Marie sanglante) était née à Greenwich en février 1516 ; elle y fut baptisée quelques jours après, ayant pour parrain le cardinal Wolsey. A son avénement au trône d'Angleterre (1553), ce palais devint sa résidence d'été favorite. La reine Élisabeth, fille de Henri VIII et de la malheureuse Anne de Boleyn, y était née le 7 septembre 1533.

Il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige de ce palais. Charles II, l'ayant fait abattre pour sa complète vétusté, voulait faire bâtir à sa place un monument d'un aspect plus grand, plus noble. Il ne réussit qu'à faire élever cette partie de l'hôpital actuel qu'on nomme King Charles's Building (le bâtiment du roi Charles), et qui est l'aile du côté de Londres. La reine Anne fit élever la seconde aile qui porte le nom de Queen Ann's Building (bâtiment de la reine Anne). Ce fut sous Guillaume d'Orange et la reine Marie, sa femme, que le palais fut achevé et reçut sa destination d'hôpital royal pour les marins invalides. Sir Christophe Wren, l'éminent architecte de la cathédrale Saint-Paul, offrait ses services gratuits. Un arrêté royal de 1695 décréta l'achèvement du palais par la construction des deux bâtiments nommés bâtiment du roi Guillaume et bâtiment de la reine Marie, et son appropriation comme hôpital royal maritime.

Le personnel de cette grande institution se compose de : un gouverneur, un lieutenant gouverneur, cinq capitaines, huit lieutenants, deux chapelains, un physicien ou médecin consultant, deux chirurgiens, trois aides-chirurgiens, un pharmacien, deux aides-pharmaciens, un secrétaire, un caissier, un intendant, un commis aux écritures, un commis aux travaux, trois matrones et cent et soixante infir-

mières ou gardes-malades. L'ouverture eut lieu en 1705 par l'admission de cinquante-deux pensionnaires; l'année suivante, le nombre fut de trois cents; en 1798, il y en avait plus de mille; ce nombre alla toujours en augmentant jusqu'à deux mille sept cents, ce qui, avec d'autres employés et ouvriers, portait le nombre de personnes vivant là à trois mille cinq cents. Aujourd'hui, il y a environ quinze cents pensionnaires.

La longueur de la terrasse devant l'édifice est de huit cents pieds. Au milieu est un débarcadère d'où l'on découvre une vue admirable des bâtiments des deux côtés, au fond l'École royale maritime pour les fils de marins, et au loin, sur la colline formant l'arrière-plan de ce grandiose tableau, l'Observatoire royal, qui est à lui seul un véritable domaine, ayant château et tourelles, et le parc avec ses milliers d'arbres séculaires.

Cette vue émerveille plus encore le cœur que les yeux et fait dire involontairement : Quelle grande et puissante nation ! Quel peuple !

Une belle esplanade, de trois cents pieds au moins, sépare l'aile orientale de l'aile occidentale. A droite en venant de Londres est, comme je vous l'ai dit plus haut, le bâtiment du roi Charles, dont les quatre grandes faces présentent des échantillons d'architecture décorative. Ce bâtiment contient les appartements du gouverneur actuel l'amiral sir James Gordon, du lieutenant gouverneur, les salles du gouverneur et du conseil et d'autres bureaux, plus des chambrées pour cinq à six cents pensionnaires. Ces chambrées portent chacune le nom d'un navire célèbre; ce sont de grandes salles bien aérées; sur les deux grands côtés de chacune d'elles sont des cabines ou petites chambres à coucher; chaque pensionnaire a la sienne. La décoration de la plupart d'entre elles révèle les goûts ou les souvenirs du vieux et glorieux débris de la gloire nationale qui en est l'habitant. L'aile gauche, appelée bâtiment de la reine Anne, est entièrement semblable à la droite; elle contient les bureaux de l'établisse-

ment et des chambrées avec petites cabines pour environ cinq cents pensionnaires.

Derrière la belle esplanade, un double escalier en pierre conduit à une cour intérieure, bornée à l'est par le bâtiment de la reine Marie et à l'ouest par celui du roi Guillaume. Ces deux bâtiments sont séparés des ailes que j'ai déjà décrites, par une étroite avenue. Les deux dômes qui ajoutent tant à l'aspect et à la grandeur du monument vu de la rivière, couronnent ces bâtiments et couvrent, celui du roi Guillaume, la salle peinte (painted hall), l'autre la chapelle. Cette chapelle, qui a beaucoup souffert d'un incendie en 1779, a été restaurée selon le style grec. Dans le vestibule il y a quatre belles statues de la Foi, de l'Espérance, de la Charité et de l'Humilité, d'après les dessins du célèbre West. Un escalier de quatorze marches conduit dans l'intérieur à travers de doubles portes en acajou massif, admirablement sculptées. Le portail intérieur est en marbre blanc, sculpté, fouillé comme un ivoire chinois.

Le concierge-invalide remarquant ma longue extase s'approche et me dit avec fierté que ce morceau est sans pareil au monde, qu'il a coûté 5,000 livres sterling (125,000 francs). Il appelle ensuite mon attention sur quatre belles colonnes en porphyre, toutes d'une seule pièce, soutenant le jubé; chacune d'elles n'a pas coûté moins de 1,000 livres (25,000 francs). Cette église est très-richement ornée, les orgues sont de la plus grande beauté, le sol est recouvert de tapis et de nattes. Aviez-vous idée d'une telle élégance, d'un tel confort pour les pauvres marins, qui tant de fois en leur vie furent dévorés par les feux des tropiques ou qui allèrent hiverner et geler dans les glaces du pôle septentrional? Pour moi, je le confesse, tout cela me surprend, m'éblouit, et je ne sais ce qu'il faut le plus admirer, de tout ce que je vois ou du pays qui en a eu l'idée! Outre la chapelle, il y a dans ce bâtiment, le plus grand de tous, des chambrées pour douze cents pensionnaires!

J'ai admiré dans la célèbre salle peinte quelques belles et grandes toiles représentant toutes des épisodes glorieux des guerres navales de l'Angleterre avec l'Espagne, la Hollande ou la France; de beaux portraits d'amiraux anglais; une fort belle statue en marbre blanc du capitaine William Peel, fils du grand ministre sir Robert Peel, mort aux Indes pendant la dernière guerre. Les tableaux qui ont particulièrement attiré mon attention sont : la victoire remportée sur les Français à Ouessant[1], par l'amiral Howe en 1794; la défaite de la fameuse Armada de Philippe II par l'amiral Drake; le bombardement d'Alger; la victoire de la Hogue par l'amiral George Rooke; la victoire de Quiberon par l'amiral Hawke; un engagement de Samuel Hood; la mort du capitaine Cook; la mort de Nelson; des statues de grands amiraux, des modèles des navires les plus remarquables. De beaux tableaux m'apprennent quelques-unes des actions d'éclat de l'amiral Nelson. L'un me le montre comme lieutenant se dévouant et s'offrant comme volontaire pour une hardie entreprise. Un autre, comme capitaine, blessé au siége de Calvi, où il perdit un œil. La gazette avait, chose impardonnable, oublié son nom; il réclama avec justice et dit à cette occasion des paroles qui furent prophétiques : « One day or other, I will have a long gazette to myself. » (Un jour ou l'autre, j'aurai une longue gazette pour moi seul.) Un troisième, comme vice-amiral à l'attaque de Santa-Cruz[2], où il eut le coude droit brisé par un coup de feu, ce qui nécessita l'amputation du bras droit. On y conserve religieusement l'habit et le gilet qu'il portait lorsqu'il reçut le coup mortel à Trafalgar, le 21 octobre 1805. Le gilet blanc maculé de sang, les grains de l'épaulette brisés par la balle, tout est là.

[1] Il ne faut pas confondre cette grande victoire navale pour l'Angleterre, du 1er juin 1794, gagnée à Ouessant par l'amiral Howe, avec le combat livré à Ouessant le 27 février 1777.

[2] Dans la tactique navale, le vice-amiral commande l'avant-garde et le contre-amiral l'arrière-garde.

Les paroles qu'il dit en tombant dans les bras du capitaine Hardy me reviennent : « *Cette fois-ci, je crois qu'ils m'ont donné mon compte.* » Et comme s'il avait attendu l'assurance de la victoire pour mourir : « *Je suis content, Dieu soit loué! J'ai fait mon devoir.* »

Je m'éloigne ému. Un peu plus loin, dans une autre caisse vitrée, sont tous les débris de montres, chronomètres, instruments de marine, argenterie, recueillis comme ayant appartenu à sir John Franklin et à ses infortunés compagnons. Tous ces fragments, tous ces riens conservés aussi saintement par l'Angleterre prouvent combien on y honore les grandes actions et comme on sait y garder la mémoire des braves. Pour elle, tout ce qui a appartenu à ses savants, à ses héros, devient sacré, et ce culte rejaillit tout entier sur la nation, sur son histoire pour en remplir les plus belles pages.

Ne quittez pas cette salle historique avant d'avoir vu tout ce que je viens de vous indiquer; allez au fond de la deuxième salle, à gauche, vous trouverez le petit salon dit de Nelson. En entrant, vous aurez une vue de l'ancien palais de Greenwich, et si vous regardez à droite, en levant les yeux, vous verrez un beau portrait de l'amiral sir Thomas Graves, grand-oncle de mon camarade le baron Graves Van der Smissen, aide de camp de M. le lieutenant général baron Chazal, ministre de la guerre, capitaine au régiment de grenadiers en Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, de la Légion d'honneur. Ce brave amiral a laissé un nom bien glorieux dans la marine royale d'Angleterre ; bon sang ne peut mentir, et son petit-neveu a déjà son nom inscrit dans les bulletins de l'armée française en Afrique (où il était volontairement détaché de Belgique). Son intrépidité, son courage sont relatés en ces termes : « Ce jeune officier belge, d'une bravoure plus que téméraire, s'élança..... »

Au dessous de la salle peinte, comme aussi dans la partie inférieure des bâtiments de la reine Marie, sont les réfectoires. Les pensionnaires sont au dîner ; j'entre en me

découvrant (cela fait partie de l'étiquette), et je puis voir les vétérans savourant leur substantiel repas. Quelques-uns sont borgnes, manchots; d'autres ont, qui une jambe, qui deux jambes de bois. Ceux-ci causent de leurs batailles passées ou répètent pour la centième fois le « tough yarn » (conte du gaillard d'avant) toujours si bien goûté de tout matelot. Ils sont bons, affables; l'un d'eux m'offre de goûter sa soupe, j'accepte avec empressement... Je le remercie en lui disant comment en vérité je l'ai trouvée bonne. Je le questionne, il me donne plusieurs renseignements. Ils reçoivent par jour : une excellente soupe ou bouillon, une livre de viande, bœuf bouilli, rôti ou mouton; une demi-livre de pommes de terre, une livre ou livre et quart de bon pain et une paye de sept pence par jour (70 centimes). Ils boivent matin et soir du cacao et du thé, et d'excellente bière au dîner. Ils sont heureux et reconnaissants. Leur habillement consiste en pantalon, gilet, surtout de drap bleu; pour l'hiver, un manteau de drap de même couleur; un chapeau rond a remplacé depuis quelques années le tricorne; la chaussure, le linge, sont de fort bonne qualité. J'admire le service. Plus loin, je reste étonné de la propreté surprenante, minutieuse des cuisines, même comparées aux plus propres. Si vous leur demandez de vous montrer leur cabine, ils vous y conduisent avec satisfaction. Observez-les, je vous prie; analysez les différents logements, les divers aspects de chambres pourtant toutes les mêmes; c'est, croyez-moi, toute une étude. Chez l'un, des chansons de matelots tapissent les murs : c'était le loustic, le boute-en-train du gaillard d'avant; chez l'autre, ce sont de vieilles ordonnances de l'amirauté, un vieux règlement de marine : c'était l'esclave absolu du devoir; chez le troisième, une Bible ouverte sur la table; chez un quatrième des livres amusants; à la porte plus loin, de petites reliques, des fétiches, un vrai bric-à-brac; ce dernier arrange de petits chef-d'œuvres de patience. Vous pouvez vous retracer une partie de leurs aptitudes, de leurs goûts, de leur vie

passée. En les quittant, je me surprends à aimer ces braves vieux; aussi, suis-je revenu souvent.

Outre les quatre carrés qui ont si longtemps tenu en éveil mon attention, je remarque, vers l'ouest, un beau bâtiment moderne de forme quadrangulaire, entouré de grilles et servant d'infirmerie. Il y a là des appartements pour un médecin en chef, un pharmacien avec les assistants ou aides, une chirurgie, un dispensaire, une petite chapelle et des salles pour deux cent cinquante à trois cents malades. Toutes ces chambrées sont partagées et disposées pour recevoir quatre personnes. A côté et joignant l'infirmerie est un autre bâtiment disposé pour y entretenir au moins cent cinquante pensionnaires impotents ou perclus, avec des logements pour infirmières, des salles de bains chauds, froids, etc., etc. Je vous ai dit quelques mots des magnifiques écoles de marine pour fils d'officiers, sous-officiers et matelots. Elles sont établies dans un palais entouré de grands et splendides jardins, qui fut occupé sous Charles II par la reine Henriette-Marie et qui se trouve situé entre l'hôpital royal et la colline de l'Observatoire. La description en serait trop longue, je me borne à vous en indiquer l'emplacement et la destination actuelle. Je mentionnerai également pour mémoire, la brasserie, les boulangeries, lavoirs, cuisines et magasins de ce somptueux refuge; il me faudrait remplir tout un volume pour vous dire comment le service s'y fait, comme les ordres sont donnés avec discernement, comme ils y sont exécutés avec calme et régularité.

A une heure, les habitants de Londres arrivent en foule à Greenwich : c'est le « good friday » (vendredi saint). Chaque convoi, double des jours ordinaires, est rempli. Toutes les dix à quinze minutes, deux bateaux à vapeur arrivent en même temps, l'un de Londres, l'autre de Woolwich et des environs; ils regorgent de visiteurs. De tous côtés sont des marchands ambulants; l'un vend des montres en or guilloché, un penny (10 centimes)! l'autre, de petits oiseaux au brillant plumage qu'un fil élastique

fait agiter, un penny! Celui-ci vend de petites figures en caoutchouc auxquelles il tiraille et allonge les bras, les jambes, la tête, et à chaque tiraillement ce sont des cris, des pleurs, des gémissements : un penny! Derrière moi un vieux bonhomme offre des cure-dents d'ivoire ciselé, en forme de couteaux : un penny! Toupies, sifflets, cravaches, cannes, voire même des nez, des moustaches, des bijoux, des bagues, des épingles en brillants, des noix de coco, des mesures d'amandes, de noix, de figues : tout cela un penny! Je n'entends qu'un cri, mille fois répété sur tous les tons : « One penny! Penny each! One penny! » (Un penny! Penny chacun! Un penny.) Là les cris, les chants, les coups de bâton de Punch (Polichinelle), les naïfs et bruyants éclats de rire de la grosse joie qui entoure son burlesque et classique théâtre portatif, sorte de guérite recouverte d'étoffe à carreaux rouges et blancs, le même orchestre, enfin le même public dans tous les pays, qu'il s'appelle Il signor Pulcinello, Polichinelle ou Punch.

Des garçons et des vieilles femmes, enseignes vivantes à la porte de chaque maison de la rue qui va au parc, m'interpellent avec les inflexions de voix les plus câlines. Elles invitent les passants à entrer dans les « dining-rooms, tea-rooms » (salles à dîner, salles où l'on boit du thé). D'autres me tendent de petits imprimés : ce sont encore des adresses de dining-rooms, de tea-rooms. Mais le cri qui domine tous les autres, celui que j'entends encore même lorsqu'il a cessé, tellement mes oreilles semblent en avoir fait provision, c'est : Fine oranges!... Aussi, c'est à qui achètera des oranges, c'est à qui en mangera! Hommes, femmes, enfants, vieillards, tous savourent le juteux fruit! C'est une fièvre, une contagion! Celui-ci mord à belles dents dans l'une, une autre sort à moitié de sa poche; les trottoirs, les rues, le jardin de l'hôpital, le débarcadère, le pont des bateaux, la station, partout enfin le sol est jonché de pelures d'oranges! J'entre au parc... des pelures d'orange!... Les allées, le gazon en ont reçu leur part. Vous ne sauriez vous imaginer cette

consommation générale, en plein jour, en pleine rue, par une affluence de soixante à quatre-vingt mille visiteurs au moins [1].

Dans ce parc, dont je vous ai parlé à propos de la description du premier manoir, quelle foule! quelle animation!... Cet immense enclos est rempli. Des jeunes gens des deux sexes, formant des cercles que l'on retrouve de toutes parts, jouent à un jeu qui paraît fort les amuser; les vieux parents sourient tout en regardant, ils se souviennent sans doute aussi du « kiss in the ring » (le baiser dans le cercle). La jeune fille reçoit un gage, elle s'enfuit pour se dérober ou bien plus souvent pour prolonger la douce attente du baiser de son amoureux; celui-ci la poursuit, la rattrape bientôt et la ramène par la main au milieu du cercle, où, devant tous, il se découvre et pose ses lèvres sur la joue rougissante de la jeune fille.

A la colline, près de l'Observatoire, la scène change, les uns et les autres se roulent jusqu'en bas. Un vieux vous loue des longues vues avec lesquelles vous admirez le panorama unique au monde de l'unique ville de Londres, de sa belle rivière, de ses riches et pittoresques environs. Le pauvre vieillard, croyant donner plus d'attrait, change les verres tantôt bleus, rouges, verts, dorés. L'aspect varie, c'est toujours saisissant, c'est toujours admirable. Des soldats, des sous-officiers de la magnifique armée anglaise sont mêlés à tous ces jeux; hors de service, ils sont redevenus citoyens, hommes libres. Je vous parlerai d'eux après mes visites à Woolwich, à Aldershot.

[1] Dans mon estimation, j'ai voulu rester en dessous du chiffre exact. Au moment d'écrire ma lettre, j'apprenais qu'hier dans l'après-midi, au palais de Cristal seulement, la recette a prouvé 150,000 visiteurs! Les dimanches et jours de fête, Londres, cette ville de deux millions et demi d'habitants, devient déserte; toute la petite bourgeoisie émigre. Il y avait de tout à Greenwich; j'ai parlé à un vieux sous-officier qui avait assisté à la bataille de Waterloo, dans la division de sir Thomas Picton; il est pensionnaire de Chelsea, grand asile pour l'armée de terre comme l'est Greenwich pour la marine.

Je ne vois ni police, ni gendarmes, ni patrouilles; j'ai seulement aperçu un ou deux policemen à l'entrée du parc, et cependant tout s'y passe avec ordre; cette gaieté est bruyante sans doute, mais non insupportable; on n'y entend pas crier d'une manière ignoble les femmes du peuple, on n'y entend pas hurler les ivrognes. On croit généralement que l'Anglais est buveur : je déclare qu'à l'exception de trois matelots inoffensifs, je n'ai pas vu un seul ivrogne dans toute cette foule. Cela m'a frappé, car moi aussi j'étais imbu de cette fausse idée. Comment peut-on répéter ainsi gratuitement une bêtise ou une méchanceté, le plus souvent sans avoir les moindres notions sur l'Angleterre et les Anglais.

Toujours montant, je sors du parc. Je suis sur Blackheath (noire bruyère). Là, le spectacle, le public, tout est changé; c'est un tableau différent, mais non moins animé; c'est le vrai peuple, le peuple souverain; ailleurs, c'était l'artisan, le petit commerçant. Quelques-uns à peine mangent des oranges, mais en revanche, ils avalent de larges huîtres, des escargots, des crabes, des poissons; ici, l'on vend des cruchons de bière de gingembre (gingerbeer); là, des tirs à l'arc, à l'arbalète, à la cible; courses en voitures, à cheval, en vélocipède. Je ris aux larmes en voyant un soldat de marine *accroché* sur le plus inoffensif des poneys, son shako à deux visières tombé dans la nuque et seulement retenu par la mentonnière, les genoux à hauteur des arçons de la selle!... Et ces deux charlatans qui s'injurient, crient au plus fort et font assaut de lazzis! Ils se déchirent, se maudissent, vous vantent leurs marchandises et vous donnent tout bas, mais de manière à être entendus de tout le monde, le conseil de ne pas vous fier au voisin et surtout de ne rien lui acheter! Lorsque la recette sera faite, ils rouleront leurs oripeaux, leurs perruques, plieront leur boutique, et, bras dessus, bras dessous, ils iront souper.

Partout le peuple et pourtant pas la moindre querelle, pas la plus petite dispute, pas un *ivrogne!*... J'insiste sur

ce mot, parce que je trouve qu'on a tort, qu'il est injuste de répéter une fausse accusation, et d'y croire soi-même parce qu'on l'a entendu formuler par d'autres sans plus de raison. Allez en Angleterre, voyez et jugez après.

Samedi, à trois heures. — J... me proposa hier soir une petite visite ici près; j'ai attendu pour fermer ma lettre et je vous envoie aujourd'hui un *post-scriptum* qui me fera pardonner de ne pas vous l'avoir expédiée tout de suite.

A dix heures du matin, j'allai au *Dreadnought*. Vous me demandez : qu'est-ce que le *Dreadnought?* Patience... laissez-moi sortir de la chaloupe, faire mon ascension; arrivé en haut, après avoir soufflé, je vous le dirai.

Le vaisseau de ligne le *Caledonia*, de 120 canons, fut désigné en 1856 pour remplacer le vieux *Dreadnought*, condamné pour vétusté; il fut baptisé *Dreadnought* (le Craint rien), et transformé comme lui en hôpital maritime où sont reçus et traités *tous les marins du monde*. Il est à l'ancre dans la Tamise à environ 500 yards du débarcadère de Greenwich et pas tout à fait au milieu de la rivière; les trois ponts du colosse sont convertis en trois immenses salles à quatre rangées de lits pour les malades; il y règne une exquise propreté; dans chacune d'elles sont plusieurs infirmières qui, je l'ai constaté, soignent les malades avec la plus grande bonté; il s'y trouve une belle chapelle d'architecture gothique, tout en chêne sculpté; un chapelain y est attaché. J'ai visité un musée provenant d'opérations, de cures, ou de malades traités dans l'établissement. Les appartements des docteurs, pharmaciens, aides, leur grand salon sous le gaillard d'arrière, tout cela est ma foi très-élégant et surtout très-confortable. Les cuisines sous le gaillard d'avant sont magnifiques et tenues avec une sévère propreté. Pendu à une broche, devant un feu énorme, véritable fournaise, tournait sur lui-même un gigot monstrueux que le cuisinier me dit peser 15 livres.

A onze heures, j'y ai entendu le service anglican. Les

assistants formaient un monde à part; là, le robuste et blond enfant du Nord; à ses côtés, le grêle et nerveux méridional; plus loin, deux ou trois nègres, un autre groupe de mulâtres; près de moi prie un Suisse du canton de Genève. Oh! quel grand bienfait! quelle admirable charité pour ces pauvres marins, malades, loin de leur pays, le plus souvent sur un navire de commerce dépourvu de médecin, de pharmacien, de remèdes, considérés à bord comme un embarras et privés en outre de la tranquillité si nécessaire! Dieu seul sait combien cette charitable institution a sauvé de vies! Le vieux *Dreadnought* à l'ancre fait plus d'honneur à l'Angleterre que le plus grand monument du monde!

Jadis le *Caledonia* portait la mort dans ses flancs : aujourd'hui, le *Dreadnought* ne fait entendre que le bruit du bronze de sa cloche qui appelle à la prière, ou les chants religieux et l'orgue dans la chapelle. Si parfois vous y entendez l'expression de la douleur, elle sera, s'il est *humainement* possible, bientôt soulagée.

Je suis revenu de cette visite l'âme pénétrée d'un sentiment de gratitude envers celui qui dans une pensée d'humanité dota son pays de cette si noble institution.

Vous le voyez, Guillaume, vous n'avez pas perdu pour avoir attendu quelques heures ma lettre.

TROISIÈME LETTRE.

Départ pour Brighton. — Les volontaires anglais. — Rassemblement du corps pour la revue. — Le départ. — Le terrain des manœuvres. — La revue. — Lord Clyde. — Le défilé. — La manœuvre à feu. — Le retour des troupes. — La ville de Brighton. — Rentrée à Greenwich. — Lettre au *Times*. — Réponse d'un volontaire du 2e Tower Hamlets.

Greenwich, le 22 avril.

Nous partîmes, J... et moi, dimanche à cinq heures et cinq minutes de Londres pour Brighton. Notre train-express

courait, volait à donner le vertige. Je comprends qu'ici l'on assure souvent sa vie avant de commencer de tels voyages; nous n'étions plus rien pendant cette course vertigineuse; je sentais que notre vie dépendait du plus petit écrou, du moindre boulon, d'un rail, que sais-je? De quatre heures de l'après-midi à dix heures du soir, les convois devaient se succéder à chaque dix minutes! Il fallait transporter à Brighton 20,000 volontaires, des chevaux et au moins 100,000 curieux. L'on m'a assuré que le gouvernement, en faisant un tel essai, avait voulu savoir en combien de temps il pourrait, au besoin, jeter 50,000 hommes sur un point quelconque de son littoral. Nous traversâmes sans arrêt les stations de Norwood, Croydon, Reigate, Three Bridges, Hayward's Heath, et à sept heures nous étions à Brighton.

Il faudrait ici une autre plume que la mienne : pour moi, je renonce à l'idée d'essayer de vous dépeindre l'aspect des rues aux abords de la station. Entre deux lignes de curieux circulait une procession incroyable de volontaires, hommes dans la fleur de l'âge, tous revêtus de très-simples et très-élégants costumes. Ici, la nationale tunique écarlate portée par le corps du génie de Londres; là, l'uniforme bleu de l'artillerie avec le petit colback noir ou gris; des Écossais, des Highlanders, des Chasseurs, des Inn's of Court, des Royal Victoria, des Royal Middlesex, des Tower Hamlets, des cavaliers du Royal Hants Horse; en gris, vert, vert foncé, bleu, écarlate, noir; tout cela très-bien porté par de beaux hommes, de solides gaillards, offrait à l'œil une diversité d'uniformes à ne pas s'y reconnaître et à ne savoir lequel regarder le plus longtemps.

Nous étions attendus chez M. ***, dont j'ai l'honneur d'être le parent par alliance. J... est un de leurs vieux amis, un vieil habitué de la maison. Nous fûmes reçus par M. *** et par son fils H... Lorsque je l'entendis me dire franchement en me tendant la main : Capitaine L..., soyez le bienvenu chez moi, je suis heureux de vous recevoir, car depuis longtemps je le désirais, — je vous avoue,

mon cher Guillaume, que je fus profondément touché.

Lundi, six heures du matin. — Il pleut à verse. Je suis vraiment contrarié!... J... tâche de me rassurer en me disant que la pluie va cesser. Hélas! elle tombe de plus belle et vient méchamment fouetter mes fenêtres!... *Huit heures.* La pluie a cessé, le ciel s'est éclairci!... En route donc!... Voilà le soleil : il jette un air de fête sur toute cette foule qui encombre les rues et qui tantôt maugréait dans chaque vestibule, à chaque fenêtre, à chaque porte, suivant d'un regard anxieux les nuages et interrogeant l'horizon à tout instant.

On commence à voir circuler les officiers à cheval. A dix heures, au signal d'un coup de canon, les différents corps de volontaires se portent à leurs places assignées la veille; ils y forment les faisceaux. Des tentes ont été dressées à chaque emplacement. Les volontaires ont presque tous un petit bissac en toile blanche; quelques-uns en retirent des provisions et déjeunent, mais la plupart ont déjeuné avant le rassemblement. Grâce à mon uniforme que j'ai eu soin d'endosser pour me servir de passe-port, j'entre dans les cours, dans les jardins du pavillon, dans le Level, sur la parade, dans tous les enclos et squares de la ville. Partout sont au repos de beaux bataillons d'Écossais, d'Inn's of Court et autres dont je n'ai bien su les noms qu'au défilé. J'entre dans le Level et j'ai l'honneur de donner le salut militaire au général Brown. (Je considère le salut comme le signe de confraternité entre les militaires de tout pays.) Un officier supérieur s'approche de moi avec toute la courtoisie, toute l'urbanité possibles. Nous nous saluons; il me donne la main et me demande si je désire quelque chose ou s'il peut m'être agréable en quoi que ce soit. Je le remercie de tout mon cœur. Il y a des figures étrangement sympathiques. J'ai tenu à savoir le nom de cet officier supérieur dont la poitrine était couverte de décorations : c'est le colonel Mac-Murdo, compagnon de l'ordre du Bain, Inspecteur général des volontaires.

A onze heures un second coup de canon donne le signal du départ. M. *** m'a offert une place dans sa voiture, j'ai remercié pour pouvoir être libre sur le terrain. Nous nous mettons pédestrement en route pour le champ des courses (car quant à un cheval, il n'y faut pas songer, les louageurs ne demandaient que deux livres sterling pour un cheval). Une foule innombrable, compacte, couvre les deux côtés de toutes les routes qui y conduisent; au milieu, se dirigeant vers le même but, roulent, glissent, enlevés rapidement ou traînés péniblement, tous les véhicules passés et présents; il y a de fort beaux, d'élégants et riches équipages; il s'y trouve aussi de vieux berlingots, des coucous qui ne croyaient jamais plus briller au soleil. (Quand je dis briller, c'est, croyez-moi, une figure, une manière de parler).

Nous sommes arrivés... Le terrain représente deux larges plis ou plutôt deux vallées; les collines sont, surtout celle du milieu, en pente douce, très-favorables à toutes les évolutions; leur côte est, à peu d'exceptions près, accessible à la cavalerie et très-souvent à l'artillerie légère; mais du côté des tribunes, le terrain est plus accidenté, il fuit tout d'un coup... Un gentilhomme m'offre une carte qu'il tient à la main. Au fini du travail, aux détails, aux indications, je reconnais un plan militaire; je le lui dis; il est officier du génie dans l'armée anglaise, nous échangeons nos cartes de visite : c'est le lieutenant Edmond S. du Royal Engineers. Il a eu la bonté de m'offrir ses jumelles, dont j'ai profité à deux ou trois reprises. Grâce à son obligeante attention, je vois au loin l'arrivée successive des bataillons; ils se forment en une seule ligne par bataillons en masse. Dans la première division, je compte vingt bataillons et dix-sept dans la deuxième, total trente-sept bataillons en première ligne. En seconde ligne, la cavalerie : le 18e régiment de hussards, de l'armée régulière; un détachement du 1er Hants Light Horse (chevaulégers); quatre batteries d'artillerie légère et trois bataillons d'artillerie de garnison.

A une heure apparaît le commandant en chef, le lieutenant général lord Clyde (sir Colin Campbell, commandant d'abord en Crimée les Highlanders (Écossais) et ensuite commandant en chef dans l'Inde où il dompta la rébellion). Le colonel Erskine, les lieutenants-colonels Luard, Hume et Harman forment son état-major. Le brave et si honoré général en chef arrive au galop, son magnifique cheval semble fier de le porter, il vole!... De toutes parts, j'entends les exclamations suivantes : Lord Clyde! C'est lui! Ce cavalier qui devance tous les autres! Il monte la colline au galop!... Il y a là plus de 100,000 spectateurs; tous le regardent; aussi loin que ma vue peut porter, je lis sur toutes ces figures l'émotion, le respect. Les belles spectatrices ont braqué sur ce glorieux général tous les canons... de leurs lunettes. Il arrive devant le centre de la ligne, il arrête son cheval, il se découvre et reste ainsi quelque temps; les troupes présentent les armes. Le moment est solennel!... Il se dirige ensuite vers la droite; les musiques jouent. Il commence l'inspection.

Infanterie.

1re DIVISION. — Major-général Crauford, commandant.

Capitaine Smith, grenadiers guards, } état-major.
Lieutenant-colonel C.-J.-C. Eliot, grenadiers guards, }

1re BRIGADE. — Lieutenant-colonel commandant, le duc de Wellington, chevalier de l'ordre de la Jarretière.

Capitaine Goff, du 50e régiment à pied, major de brigade.

1er *Bataillon*. — [1] Middlesex Engineer, 1er Tower Hamlets Engineer. Lieutenant-colonel Mac-Leod. Uniforme écarlate.

[1] Aucun bataillon n'était complet, la revue n'étant pas obligatoire. Il fallut réunir plusieurs détachements pour former des bataillons, cette unité de la manœuvre. Vous comprenez que dans un pays comme l'Angleterre, les affaires avaient forcément retenu le plus grand nombre des volontaires. Un de leurs officiers me disait : « En cas de nécessité, en cas de guerre, il n'y aurait plus ni banques, ni commerce; tous les volontaires seraient présents. » Il ajouta : « Pensez-vous, monsieur, d'après ce que vous voyez, qu'une invasion soit possible? — Non, sur mon âme; d'ailleurs on ne saurait envahir que les pays qui veulent bien se laisser faire ou ceux qui sont assez misérables, assez dégradés, assez indignes pour appeler l'invasion. Dans un pays comme le vôtre, où le sentiment anglais est porté si haut, le mot est impossible. » Ce fut le souvenir de cette conversation qui me fit écrire le lendemain une petite lettre au *Times*, que vous lirez plus loin.

2e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel, the Hon. C. Hugh Lindsay, commandant. 11e Middlesex rifles (St-Georges); 18e (Harrow) et 36e (Paddington). Uniforme vert foncé.

3e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel G. Warde, commandant. 1er Cité de Londres, rifles. Uniforme vert foncé.

4e *Bataillon.* — Major Whitehead, commandant. 1er Middlesex rifles (Victoria). Uniforme vert foncé.

2e BRIGADE. — Lieutenant-colonel commandant, le marquis de Donegall, G. C. H. (grand-croix de Hanovre).

Major Mackensie, Antrim militia, aide de camp.

Brevet-major Shaw, R. A., major de brigade.

1er *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Jeakes, commandant. 4e Middlesex rifle (Islington). Uniforme gris. 37e Middlesex rifles. Uniforme vert.

2e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Verner, commandant 28e Middlesex rifles (London Irish); 4e Bucks rifle. Uniforme gris.

3e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel lord Enfield, commandant. 29e Middlesex rifles (North Middlesex) Uniforme gris.

4e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel lord Bury, commandant. 21e Middlesex rifles (Civil service); 30e (Ealing); 38e (Artist's); 42e (St-Katherine's Docks); 43e (Hampton) et 44e (Staines) Uniforme gris.

3e BRIGADE. — Lieutenant-colonel commandant, vicomte Ranelagh.

Capitaine Templar Dorset, R. V. C., aide de camp.

Brevet-major Deedes, major de brigade.

1er *Bataillon.* — Major commandant Atherley. South Middlesex rifles. Uniforme gris.

2e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Somerset, commandant 40e Middlesex rifles (Central London rifle Rangers). Uniforme vert.

3e *Bataillon.* — Sir John Shelley, commandant. 46e Middlesex rifles (Working Men's); 2e City of London rifles (Spottiswoode's); 4e City of London rifles (Foresters). Uniforme vert.

4e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Bigge, commandant. 20e Middlesex rifles (Railway). Uniforme gris.

4e BRIGADE. — Brigadier général Haines, C. B., commandant.

Lieutenant Arbuthnot, 10e hussards, aide de camp.

Capitaine Wovell, 41e régiment à pied, major de brigade.

1er *Bataillon.* — Major Beresford, commandant. 2e Surrey rifles (Croydon). Uniforme vert, revers écarlates. 7e (Southwark). Uniforme vert très-foncé. 12e (Kingston). Uniforme vert.

2e *Bataillon.* — Capitaine Truman, commandant. 10e (Bermondsey); 19e (Lambeth); 21e (Battersea); 23e Surrey rifles (Rotherhithe). Uniforme vert.

3e *Bataillon.* — Major Farnall, commandant. 1er bataillon administrative of Kent rifles (Blackheath). Uniforme vert foncé [1].

4e *Bataillon.* — Major sir H. Fletcher, commandant. 5e (Reigate); 13e (Guildford); 14e Surrey rifles (Dorking); 2e administrative bataillon of Surrey rifles (Walton on Thames). Uniforme gris.

5e BRIGADE. — Major-général Taylor, commandant.

Capitaine Pemberton, Scots-fusilier guards, aide de camp.

Major the Hon. W.-J. Colville, rifle brigade, major de brigade.

1er *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Capper, commandant. 5e (Plaistow); 9e (Silverton) Essex rifles. Uniforme vert.

2e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Buxton, commandant. 1er administrative bataillon of Tower Hamlets rifles. Uniforme gris.

3e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Money, commandant. 4e et 6e Tower Hamlets rifles. Uniforme gris.

4e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Walker, commandant. 6e, 8e, 9e et 12e Tower Hamlets rifles. Uniforme gris.

2e DIVISION. — Major-général the Hon. A. Dalzell, commandant.

Colonel Taylor, C. B.,
Colonel Walker, C B., } état-major.
Capitaine Carleton, 21e régiment,

1re BRIGADE. — Lieutenant-colonel commandant, lord Radstock.

Lieutenant Peake, aide de camp.

Major Gook, détaché, major de brigade.

1er *Bataillon.*—Lieutenant-colonel Wilkinson, commandant. 2e administrative bataillon Middlesex rifles. Uniforme gris, deux compagnies vert.

2e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Bathurst, commandant. 19e Middlesex rifles (Working Men's college). Uniforme gris.

3e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Colvill, commandant. 39e Middlesex (Clerkenwell); 26e Kent (Royal arsenal) rifles. Uniforme vert foncé avec revers rouges.

4e *Bataillon.* — Capitaine Fenton, commandant. 9e Middlesex (West Middlesex). Uniforme gris.

2e BRIGADE. — Brigadier général Brown, commandant.

Lieutenant Savory, 78e Highlanders, aide de camp.

Capitaine Morgan, 55e régiment à pied, major de brigade.

1er *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Grimton, commandant. 1er (Winchester); 2e (Southampton); 16e (Alresford) Hants rifles. Uniforme gris.

2e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Conran, commandant. 3e administrative bataillon Hants rifles. Uniforme gris.

[1] On donne le nom d'*administrative bataillon* aux bataillons formés de compagnies de différentes localités qui ne peuvent former à elles seules un bataillon.

3e *Bataillon* — Lieutenant-colonel Dunsmure, commandant 1er administrative bataillon (Isle of Wight) rifles. Uniforme gris.

4e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Vallancy, commandant. 2e administrative bataillon Hants rifles. Uniforme gris.

3e BRIGADE. — Lieutenant-colonel Moorsom, commandant.

Lieutenant Moorsom, Royal artillery, aide de camp.

Capitaine Penton, 3e Middlesex militia, major de brigade.

1er *Bataillon.* — Major Meek, commandant 3e Sussex administrative bataillon rifles (Brighton). Uniforme gris.

2e *Bataillon.* — Major Gaisford, commandant. 1er Sussex administrative bataillon rifles (Chichester). Uniforme gris et noir.

3e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Gaze, commandant. 1er Cinque-ports administrative bataillon et 17e Kent rifles (Tunbridge Wells). Uniforme gris de fer.

4e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Barttelot, commandant. 2e Sussex, administrative bataillon (Petworth). Uniforme gris foncé.

4e BRIGADE. — Brigadier général Garvock, commandant.

Capitaine the Hon. Chetwynd, aide de camp.

Capitaine Jones, 20e régiment, major de brigade.

1er *Bataillon.* — Lieutenant-colonel lord Elcho, commandant. 15e Middlesex rifles (London Scottish). Uniforme gris.

2e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Brewster, commandant. 23e Middlesex rifles (Inns of Court). Uniforme gris.

3e *Bataillon.* — Major Richards, commandant. 32e Middlesex rifles (Volunteer guards) et 3e City of London rifle (Buffs). Uniforme écarlate.

4e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel lord Grosvenor, commandant. 22e Middlesex rifles et 1er bataillon (Queen's Westminster). Uniforme gris.

5e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel lord Gerald Fitzgerald, commandant. 22e Middlesex rifles et 2e bataillon (Queen's Westminster). Uniforme gris.

Cavalerie.

Lieutenant-colonel Knox, commandant. 18e régiment de hussards, armée régulière.

Détachement du 1er Hants Light Horse [1], capitaine Bower, commandant.

[1] Chevau-légers du comté de Hampshire. Ce corps est composé de gentilshommes; uniforme gris, chapeau rond avec panache noir renversé sur un des bords.

Artillerie de campagne.

Lieutenant-colonel Ormsby, R. A., commandant.
Capitaine Tupper, R. A.,
Capitaine Pitt, R. A.,
Capitaine Ward, R. A.,
Capitaine Blackwell, R. A., } état major.

1re *Batterie.* — Major Dalbiac, commandant. 1er Sussex artillery. Uniforme bleu.

2e *Batterie.* — Major Dalbiac, commandant. 1er Sussex artillery. Uniforme bleu.

3e *Batterie.* — Capitaine Darby, commandant. 2e, 3e et 4e Sussex artillery. Uniforme bleu.

4e *Batterie.* — Major Harcourt, commandant. 4e Cinque-ports artillery. Uniforme bleu.

Brigade d'artillerie de garnison.

Lieutenant-colonel Estridge, commandant.
Capitaine Woodhead, 3e Middlesex militia, aide de camp.
Capitaine Wolf, R. A., major de brigade.

1er *Bataillon.* — Lieutenant-colonel Sturdee, commandant. 1re brigade of Hants Artillery Volunteers. Uniforme bleu.

2e *Bataillon.* — Lieutenant-colonel lord Truro, commandant. 3e Middlesex artillery. Uniforme bleu.

3e *Bataillon.* — Major Creed, commandant. 3e Essex artillery. Uniforme bleu Cinque-ports artillery. Uniforme bleu. 1er et 2e Middlesex artillery. Uniforme bleu avec revers rouges. 1er Tower Hamlets artillery. Uniforme bleu.

Le défilé a commencé par le 23e Middlesex rifles (Inns of Court). A l'inspection le commandant en chef a parlé, est resté plus longtemps devant ce bataillon, il a parlé au lieutenant-colonel Brewster; j'ai supposé qu'il lui donnait une mission à remplir. En effet, ce bataillon déboîte de la ligne de bataille, et par une diagonale il descend la colline et vient prendre la tête de la colonne. Les autres bataillons défilent dans l'ordre que j'ai indiqué pour la formation en bataille pour l'inspection. Mon programme en mains, je puis, tout en admirant chaque corps, apprendre son nom. Je n'ai jamais vu des troupes mieux défiler.

Je descends dans la vallée; plusieurs bataillons y sont massés et au repos. La canonnade, la fusillade ont commencé vers la ville. Une première ligne de bataillons en bataille est là, l'arme au pied, prête à soutenir les tirailleurs engagés ou à aborder l'ennemi. — Je regrette beaucoup en ce moment de ne point avoir l'hypothèse établie; je crois cependant deviner en voyant la position de l'armée, que le but est d'attaquer un ennemi débarqué, de couvrir Brighton et de tenter en l'acculant de le jeter à la mer. — On rappelle les tirailleurs. — La ligne s'ébranle. — Tous les bataillons déployés marchent à l'ennemi. L'artillerie de droite, celle du centre redoublent leur feu pour préparer l'attaque. La cavalerie qui était en seconde ligne, se porte à la gauche de la première ligne pour la protéger et prête à charger. Tout à coup, la ligne s'arrête... Elle a devant elle un ennemi supérieur en nombre; d'attaquante qu'elle était, elle se trouve attaquée; l'offensive est abandonnée pour un instant, la défensive est devenue nécessaire. Les carrés obliques se forment promptement; dans leurs intervalles, les tirailleurs avec leurs réserves ou supports ont formé rapidement de petits carrés. Chacun d'eux semble être une citadelle jetant la mort par toutes ses faces. — L'attaque de l'ennemi n'a pas réussi; le redoutable feu de l'infanterie anglaise l'a forcé à battre en retraite. Le rôle de la cavalerie commence : elle s'ébranle au trot; elle s'élance au galop en colonne serrée par escadrons; elle charge en avant des carrés de la gauche vers la droite, et change la retraite en déroute. — Mais l'ennemi veut réparer l'échec de son aile gauche. Un mouvement de sa droite sur son centre va menacer la gauche de l'armée anglaise. — Des corps reçoivent l'ordre d'exécuter par bataillons en masse un changement de front. Ils seront couverts par les bataillons de la droite qui resteront engagés. — Je me précipite vers la hauteur; je crois que là est la clef de la position, c'est là que l'action va devenir terrible; chaque chef a compris toute l'importance de ce point; c'est là que le sort se décidera.

— Je me trouve devant un magnifique bataillon ayant sa droite appuyée par une section d'artillerie (deux pièces). Il représente, je suppose, un fort corps ennemi. Il fait un feu terrible sur l'armée anglaise; son artillerie redouble. — Me voilà derrière ce bataillon. Il exécute le feu par files; chaque homme charge avec aisance, sang-froid et régularité; un point important à observer, c'est qu'ils visent très-bien avant de tirer; tout y est méthodique, sans cette précipitation souvent si funeste; ce feu doit causer beaucoup de pertes aux bataillons qui s'avancent.

Je n'ai pas de paroles pour traduire à mon inséparable J... l'admiration que j'éprouve. Quels beaux et robustes hommes! Quel superbe bataillon! C'est, me dit-il, le bataillon des « Inns of Court (the devil's own) » [1]. Les enfants du diable! Morbleu! je les crois bien nommés, et je pense qu'à l'occasion ils rendraient de grands services et justifieraient le plus possible leur nom de guerre. Je vois dans les rangs, parmi les officiers comme parmi les volontaires, de véritables colosses, des Goliath, des Samson. Je ne pense pas que le tailleur ait dû employer des artifices pour dessiner ces poitrines... j'allais dire ces poitrails!...

Ils combattent toujours, il me semble qu'ils sont trop téméraires, ils vont être débordés; enfin, ils battent en retraite, couverts par le feu de leurs tirailleurs. En ce moment, il me paraît qu'il y a un temps d'arrêt, de l'hési-

[1] *Inn* est le vieux mot anglais qui signifie maison ou résidence d'un noble; il correspond au vieux mot français *hostel*. Les étudiants des Inns of Court se préparaient aux cours royales, les Inns of Chancery étudiaient plus particulièrement la nature des écritures originales et judiciaires — L'époque de la création des Inns of Court est douteuse, les anciens registres et parchemins ayant été détruits. Une proclamation de Henri III, vers 1220, prohiba l'étude des lois dans d'autres lieux que dans des bâtiments ou Inns désignés, et qui étaient alors, comme de nos jours, des sortes de colléges ou d'académies d'avocats. — Les principaux siéges actuels des Inns of Court sont : Le Temple, — Lincoln's Inn, — Gray's Inn, — Furnival's Inn. Ce bataillon est donc formé d'avocats et d'étudiants.

tation. Peut-être un ordre a-t-il été mal transmis, mal compris ou mal exécuté? C'est qu'alors la faute d'un seul peut détruire la plus brillante combinaison. — Les bataillons se forment en deux colonnes à quart de distance. Je suis en ce moment près de la 3ᵉ brigade. Dans un bataillon qui vient de ployer en colonne, on entend quelques mots après les commandements successifs de halt, front, dress. — Une voix habituée au commandement s'écrie : « There is too much noise in this bataillon! » (Il y a trop de bruit dans ce bataillon!) Je me retourne... c'est un officier supérieur en uniforme gris très-simple, que j'ai vu acclamer sur son passage au défilé, c'est lord Ranelagh, commandant la brigade.

L'action se continue vers la gauche, j'entends une canonnade, une fusillade très-vives; mais il est cinq heures, et j'avoue que ces courses dans les labourés, sur des montagnes, par un soleil brûlant, ont un peu ralenti mon zèle à contenter une incessante curiosité. Je me porte sur un plateau entre les deux vallées; de là, je vois au loin les dernières manœuvres. Ou je me trompe fort, ou bien il y a eu une fausse interprétation des ordres donnés ou une faute commise dans l'exécution; on dirait qu'un incident survenu a contrarié les derniers moments. Toutefois, c'est une pure supposition que je risque; elle est peut-être bien erronée, aussi ne la donné-je ici que très-timidement.

Je revois pour la cinquantième fois ce magnifique 18ᵉ régiment de hussards. Comme ce brave régiment s'est prodigué pour suppléer au nombre! Quels beaux hommes! quel élégant uniforme, mais surtout quels superbes chevaux, forts, étoffés, bien membrés, riches de formes, courant partout, volant comme des gazelles! Je les ai vus descendre au trot une colline assez escarpée; quels jarrets, quels muscles d'acier il fallait à ces brillants chevaux pour ne point culbuter les uns sur les autres et rouler jusqu'au fond! En les voyant bravement accomplir ce trait d'audace, je me suis écrié : Quelle cavalerie! quels chevaux!

Le détachement du 1er Hants Light Horse formait un escadron de toute beauté. Ces gentilshommes sont beaux, de grande taille, mais que diriez-vous si vous aviez comme moi pu admirer leurs chevaux, tous de grand prix, élégants et forts comme on n'en trouve peut-être qu'en Angleterre?

Six heures et demie. — Quoique je fusse en route depuis huit heures du matin, quoique mon estomac commencât à me tirailler et à murmurer contre cette longue abstinence, j'ai voulu voir repasser ces belles troupes que j'avais tant admirées les unes après les autres au défilé du matin. Je voulais les revoir après l'action, *après neuf à dix heures* de fatigues, depuis leur réunion. — Je fus bien largement récompensé; j'en croyais à peine mes yeux. Les divisions marchaient alignées comme au défilé; dans toutes, le deuxième rang conservait la distance; les serre-files, chose assez rare, maintenaient et l'alignement et la distance; le pas, la cadence étaient strictement observés. Je déclare ici, de la manière la plus formelle, n'avoir pas vu un seul homme qui ne fût au pas, pas un qui portât son arme négligemment ou différemment de la masse du bataillon; je n'ai pas vu un cigare, pas une pipe! Oh! il fallait que je me répétasse souvent : Et pourtant ce sont des gentilshommes, négociants, banquiers, rentiers, etc., des citoyens et non des soldats! Vous ne pouvez vous imaginer, mon cher Guillaume, combien alors, plus qu'au défilé, je les admirais; je tomberais dans des redites, et *vous qui ne les avez pas vus*, vous ne me comprendriez pas. Cela ne se démontre du reste pas : il faut être du métier pour que tout à la fois saute aux yeux et pour qu'un seul faisant mal n'échappe point à l'observation. Je répète encore qu'une nation assez heureuse, assez fière pour avoir de tels enfants, doit être une grande nation entre les plus grandes. Tout ce que je vous dis de cette belle revue à Brighton, qui marquera pour moi dans mes plus brillants souvenirs de l'Angleterre, est de la plus religieuse vérité. J'ai vu sans envie, sans idée préconçue,

sans parti pris de dénigrer, de trouver mauvais, mais aussi sans projet arrêté d'avance de trouver tout bien, de tout louanger, de tout admirer. Dans le premier cas, j'aurais été un sot critique comme il y en a tant; dans le second, un vil flatteur; dans l'un comme dans l'autre, ridicule. J'étais allé à Brighton avec la simple curiosité d'un soldat qui va voir des soldats-citoyens et s'en moquer *in petto*. Je dus m'incliner devant leur bel aspect militaire et bien plus devant leur savoir faire.

Le commandant en chef, lord Clyde, m'ayant aperçu me fit l'insigne honneur de s'approcher de moi. Il me tendit la main et me dit dans le meilleur français : Vous êtes de l'armée belge. Vous êtes venu voir nos jeunes volontaires (leur création ne remonte qu'à deux ou trois ans). Il me parla quelque temps encore. En me quittant, il me tendit de nouveau la main; je la serrai respectueusement... Sa figure est sévère, loyale et franche comme celle d'un vrai soldat. Je ne l'oublierai jamais.

Mardi, 22 avril. — Avant mon départ, je veux visiter la ville et vous en dire quelques mots :

Brighton est une jolie ville d'Angleterre, sur la côte de la Manche, dans le comté de Sussex, vis-à-vis du port de Dieppe en France. On y compte à peu près 90,000 habitants. Elle doit à Georges IV son état florissant; déjà comme prince royal, il y allait chaque année prendre les bains, c'était sa résidence d'été de prédilection. Cette préférence amena nécessairement la vogue. C'est un des lieux les plus beaux qu'il y ait en Angleterre. Figurez-vous un rivage escarpé, un quai immense, sur un côté duquel s'étend à perte de vue une ligne de maisons ou, pour mieux parler, de palais; de l'autre, l'Océan.

De la grève étroite qui sépare la ville des eaux de la mer, s'élance au-devant des navires une jetée en fil de fer qui va chercher, pour ainsi dire, les passagers à 1,000 pieds anglais au milieu des vagues. — Ce remarquable ouvrage, commencé en 1822, par le capitaine Brown, achevé l'année suivante, a quatre ouvertures chacune d'environ

250 pieds; sa largeur est de 14 pieds. Il souffrit beaucoup pendant la nuit du 15 octobre 1833; les avaries qu'on y constata servirent d'expérience aux ingénieurs anglais, qui se mirent à rechercher les moyens de prémunir les ouvrages suspendus contre les oscillations trop longues, latérales ou verticales, produites par des vents impétueux ou par la cadence trop régulière des promeneurs.

Toutes les architectures sont réunies à Brighton : l'Italie, Constantinople, la Grèce, la Chine, le moyen âge, l'Espagne moresque, ont tour à tour inspiré pour la création de ses bâtisses, souvent belles, parfois sujettes à des reproches ou d'un goût plus que douteux. Le Pavillon, palais bâti par Georges IV, est un bâtiment magnifique qu'on ne saurait comparer à aucun autre, offrant des groupes de dômes, de coupoles, de minarets, de lanternes dont l'élégance bizarre ne semble créée que pour l'Inde avec ses grands horizons. Cette belle construction, enfouie au milieu de rues, de maisons modernes, y est, en quelque sorte, étrangère, dépaysée; l'aspect est totalement manqué. Je trouve à cette idée plus d'originalité que de goût, et même que de bon sens. La ville en a fait l'acquisition depuis quelques années. Le 18ᵉ régiment de hussards est, je pense, en partie caserné dans les dépendances et écuries du palais.

On y remarque de beaux squares, des *enclosures* ou jardins publics tels que le Level; mais la promenade à la mode, la plus agréable comme la plus fréquentée, c'est le quai qu'on appelle la parade. L'église Saint-Paul est belle, les vitraux coloriés sont d'une riche exécution; j'y ai admiré une belle, originale et malheureusement trop éphémère ornementation : pour la solennité du dimanche, jour de Pâques, l'église entière était garnie de fleurs rares, d'arbustes en fleur, disposés avec une artistique symétrie, un goût parfait, et formant des emblèmes, des allégories, des chiffres, des dessins, des devises.

Peu de souvenirs historiques se rattachent à Brighton;

ce fut de cette ville que Charles II se sauva en France, après la bataille de Worcester, sur un bâtiment charbonnier.

A onze heures et demie, nous prenons le train pour Londres et ensuite pour Greenwich, où nous arrivons à trois heures.

Me voilà confortablement assis dans un bon fauteuil... Je revois mes beaux volontaires; je me remémore les différents uniformes, l'armement, l'équipement; je vois passer devant moi tous ces magnifiques chevaux, je me retrace entièrement la journée d'hier; aucun détail ne m'échappe, on dirait que j'y suis encore!... C'est que pour moi militaire, ce fut un jour de fête!... Ce sera un souvenir dans ma collection pour la vieillesse!... Je prends ma plume, une feuille de papier, et j'écris.

« *A Monsieur le rédacteur du* Times.

» Monsieur,

» J'ai eu hier l'infinie satisfaction de voir la revue et les ma-
» nœuvres à feu exécutées par une partie des volontaires anglais
» à Brighton. — Si je voulais essayer de vous traduire mon
» admiration continuelle pendant cette belle journée, je rem-
» plirais plusieurs colonnes de votre si honorable journal. Je
» me bornerai seulement à vous dire que jamais je n'ai vu
» de plus beaux hommes, surtout en aussi grand nombre;
» jamais je n'ai admiré de plus belles compagnies, défilant
» dans un ordre plus parfait, présentant chacune un front de
» larges poitrines, alignées comme des murailles vivantes.
» Toutefois, j'ai éprouvé un sentiment de regret de ne voir
» dans presque aucune division ces beaux hommes placés par
» rang de taille, c'est-à-dire les hommes les plus grands for-
» mant la première file, jusqu'à la dernière formée des deux
» plus petits. — Ma dernière réflexion, en voyant repasser ces
» belles troupes, c'était qu'une nation qui est assez heureuse,
» assez fière pour posséder de tels hommes, animés tous d'une

» si grande intelligence de leurs devoirs, ne saurait prendre
» au sérieux et ne doit que rire d'un mot impossible pour elle :
» *invasion.* »

» Londres, 22 avril.

» Un capitaine belge. »

Croiriez-vous, mon cher Guillaume, que cette petite lettre a occupé assez d'intéressés en Angleterre? Loin de moi l'idée d'en tirer le moindre sujet de vanité. L'Anglais sait ce qu'il vaut, il méprise la critique, il dédaigne la louange, mais il est fier de la vérité et d'une juste appréciation. En l'écrivant je me doutais bien peu de l'effet qu'elle allait produire, et si je vous en parle ici, c'est pour vous prouver une fois de plus quel admirable esprit national il y a dans ce pays! quelle impulsion, quelle force ce grand peuple anglais sait donner à l'amour de la patrie! Il lui sacrifierait sans hésiter sa fortune, sa vie. Pour lui, et c'est ce qui fait sa grandeur, c'est ce qui enfante les héros, tout doit céder, tomber devant un mot que chacun a gravé au cœur : l'Angleterre!... Dites-moi donc si, sentant battre son cœur, il ne faut pas respecter cette grande nation?

Le lendemain, J... me lit une lettre d'un volontaire du Tower Hamlets, adressée au *Times,* et qui contient des remercîments à mon adresse. Je vous en donne la traduction.

« *A l'éditeur du* Times.

» Monsieur,

» L'opinion de votre correspondant, *le capitaine belge*, doit
» être très-agréable aux volontaires, mais comme membre du
» corps, je dois le remercier particulièrement pour son obser-
» vation quant au *sizing* (rang de taille) des hommes ; à pré-
» sent les compagnies seulement sont ainsi placées et cet
» arrangement produit beaucoup de désagréments aux hom-
» mes. — La différence de longueur de pas entre un homme

» de quatre pieds huit pouces et un homme de six pieds, diffé-
» rence qui existe très-fortement dans ma compagnie, produi-
» sant beaucoup d'irrégularité, les petits hommes au centre de
» la ligne nous mettent dans l'impossibilité sans grand effort
» de maintenir une apparence militaire. — Comme le premier
» ami du mouvement, à vous monsieur, nous faisons connaître
» nos griefs avec quelque espoir de remède.

» Votre obéissant serviteur.

» (*Signé*) Un fusilier du 2e Tower Hamlets. »

Mais dans cette formation de « sizing, » les files composées des hommes les plus grands sont aux deux côtés, le centre est formé des hommes les plus petits; il en résulte que la direction étant toujours donnée de la droite ou de la gauche, les hommes de plus grande taille allongent le pas sans s'en douter, et il faut indubitablement que le centre reste en arrière ou qu'il fasse une marche forcée, ce qui dans l'un comme dans l'autre cas ne saurait se soutenir. Je n'admets pas, comme d'autres l'ont désiré, qu'on place les plus petits hommes au premier rang, ce genre d'amphithéâtre humain nuirait sensiblement au coup d'œil. Mon intention est encore moins de préconiser le contraire pour ajouter à l'apparence du front d'une compagnie, en plaçant les hommes les plus petits au second rang. Un tel mode serait non-seulement dangereux dans les feux, mais c'est une ridicule supercherie dont on peut se passer avec des hommes tels que ceux que j'ai vus. Je me répète : la première file sera formée des deux hommes les plus grands; les plus grands après ceux-ci formeront la file suivante, et ainsi de suite jusqu'à la gauche qui sera formée des deux hommes les plus petits. Le guide étant placé à côté, réglera un peu son pas sur ces hommes, qui au besoin allongent légèrement; de cette manière, il le maintiendra aisément et vous n'infligerez plus aux hommes du centre, relativement de petite taille, la torture d'allonger constamment le pas pour se conformer à

l'allure des géants à droite et à gauche du rang. Ajoutez, chose principale, que votre compagnie présentera une uniformité irréprochable.

Une autre observation bien plus importante que je consignerai ici, c'est la manière de porter l'arme « at the trail » (horizontalement dans le rang). Si l'arme est chargée, le moindre choc de vous, de votre voisin, des hommes du second rang, un faux pas : le coup part et vous avez la douleur, le regret perpétuel d'avoir involontairement et sans nécessité tué un homme, peut-être votre frère, votre ami, qui marchait dans un peloton précédent. Si vous ne l'avez pas tué, vous en avez peut-être blessé plusieurs. Vous me direz : cela n'est jamais arrivé! Ce n'est point un argument; je vous demanderai si vous pouvez assurer que cela n'arrivera jamais? Vous n'oseriez l'affirmer!... Une arme chargée doit toujours être portée sur l'une ou l'autre épaule ou la bretelle à l'épaule, mais *toujours* le bout du canon en l'air. Il est indispensable qu'on fasse ce changement ou plutôt cette suppression.

QUATRIÈME LETTRE.

De Greenwich à Londres par la Tamise. — La Douane. — Le Pont de Londres. — Cochers et chevaux. — Bateaux à vapeur. — Le Monument — La statue de Guillaume IV. — La statue de Wellington. — Une drinking fontain. — La banque d'Angleterre. — La Bourse. — La cathédrale de Saint-Paul.

Greenwich, 24 avril 1862.

Je vais à Londres par la Tamise; le bateau passe à côté du *Dreadnought :* je l'examine avec plaisir, comme une vieille et respectée connaissance. Ici commence pour moi une exhibition de grandes œuvres. Il me faudrait trois mois bien employés pour visiter en détail ces immenses établissements. Les uns, véritables antres de cyclopes, les autres, vastes fourmilières où chacun entasse, emma-

gasine ou exporte. Ici Vulcain et ses forgerons perfectionnés construisent un gigantesque chantier flottant pour l'Espagne; là, ces mille coups redoublés sont frappés sur le doublage de navires prêts à être lancés. Voilà Deptford, petite ville sur la rive droite de la Tamise, dans le comté de Kent. N'y cherchez ni palais, ni monuments, elle n'est formée que de chantiers, d'arsenaux du gouvernement ou de particuliers; je la salue en passant, parce qu'elle eut jadis l'honneur de compter parmi ses ouvriers Pierre le Grand. — « Commercial dock : » le nom vous indique assez que c'est une vaste réunion de docks ou chantiers et magasins de commerce. — « Jetée-pier » (la jetée) qui conduit à l'entrée du tunnel de la Tamise entre Rotherhithe et Wapping, dont je vous promets une description. — « Cherry garden pier » (jetée du jardin de Cerises). Je suppose qu'il ne reste du Jardin de Cerises que le nom, et qu'au lieu d'arbres d'une production incertaine, il y a des usines dont les produits sont exportés dans le monde entier. Voilà les innombrables magasins pour l'approvisionnement de bouche de la marine anglaise. De l'autre côté, la Tour de Londres!... Quel nom! Que de souvenirs historiques viennent tout à coup assaillir ma mémoire! Pourquoi faut-il que l'âme s'assombrisse, que les pensées s'attristent? Oh! c'est qu'involontairement ces souvenirs évoquent rapidement des scènes d'infortunes, de douleurs, de grandeurs tombées, de cruautés assouvies, de trahisons, de perfidies sans nombre comme sans exemples!... Je reviendrai sur cet antique monument dont le nom est inséparable de l'histoire d'Angleterre.

La douane (the custom house), est un édifice d'une architecture simple, régulière et par ses vastes proportions d'un aspect tout à fait monumental. La façade principale, du côté de la Tamise qu'elle domine, présente deux corps de bâtiments reliés par trois portiques chacun de six colonnes d'ordre ionique; celui du centre, plus haut que les autres, est élevé sur un soubassement de cinq arches;

il est couronné par une balustrade avec une horloge au milieu. La première pierre fut posée par le comte de Liverpool, le 25 octobre 1813, l'inauguration eut lieu le 12 mai 1817; il était compté parmi les plus beaux bâtiments publics de la métropole; mais en 1825 une grande partie s'écroula, et l'on acquit la certitude que les fondations avaient été mal et trop rapidement établies; une grande partie fut démolie et reconstruite. La chambre longue a 190 pieds de longueur sur 60 de largeur. Son plancher est parqueté de chêne et soutenu par des colonnes carrées. La longueur totale du bâtiment est de 480 pieds.

A côté Billings gate ou Belin's gate, bâtiment en briques avec... l'on me pousse, je veux me retourner... « Go on, go on, sir! Make haste!... (Avancez, avancez, monsieur, hâtez-vous!) Je me trouve sur le petit pont de débarquement. « Go on!... » Cet éternel « make haste » me poursuivra donc sur chaque bateau!... J'enjambe l'escalier et n'ai que le temps de vous crier : C'est le marché aux poissons!

Le Pont de Londres! (London Bridge.) Soit que vous arriviez par terre ou par eau, ce nom restera dans votre mémoire. London Bridge!... Jamais votre imagination, même en délire, n'a pu enfanter rien de pareil! Si vous n'êtes jamais allé à Londres, rien au monde n'a pu vous donner la moindre idée de ce pont. Les peintures, gravures ou lithographies, même prétendues les plus fidèles, n'ont pu reproduire une seule des mille scènes de chaque heure, de chaque minute, de chaque seconde; elles ont donné l'image exacte du lieu; mais la vie! mais le mouvement! c'est chose impossible à retracer, à décrire! Pour l'artiste qui étudie un tableau, qui calcule l'effet de la pose, du geste, de la couleur, de la lumière, des plans, de la perspective, s'il osait aborder un tel sujet, il peindrait le chaos ou bien son œuvre serait vide, froide, terne. Non, je le répète, rien au monde ne saurait retracer la circulation de ces milliers de véhicules aux cent

formes, depuis le *hansome cab* jusqu'à l'omnibus, depuis la petite charrette attelée du classique poney, conduite par le « boy » (gamin) qui va chercher du poisson à Billingsgate, jusqu'aux plus lourds chariots (four in hands) qui vont porter leurs huiles, leurs sucres, leurs ballots dans les innombrables magasins de Tower-Street. Entre tout cela remuant, tournant, se croisant, s'élançant, s'arrêtant, reculant, vous voyez briller de magnifiques voitures attelées des plus beaux carrossiers du monde, des brougham, des coupés, des breaks, etc., et, courant à travers tout, des cavaliers, véritables centaures, qui semblent vivre dans ce tumulte comme dans leur élément. Et quels cochers, quels conducteurs il faut pour oser s'aventurer dans les flots de ce dangereux océan, sans crainte de s'y voir briser de mille manières? Je soutiens que cocher à Londres n'est pas un métier, c'est un art, c'est une science! Au milieu de ce tourbillon, de ce bruit, de ce roulement que vous ne sauriez vous figurer, vous n'entendez pas un cri, vous voyez à peine donner un coup de fouet! C'est que le cocher londonnien se respecte, il est humain, il aime les chevaux qui lui sont confiés, et à défaut d'attachement, ce qui est rare, il a la fierté de ne pas vouloir par des corrections prouver qu'il conduit des haridelles. S'il se permettait des cris, des excitations, il ne serait pas toléré par ses maîtres et serait vite renvoyé. Ce que j'ai principalement admiré dans les rues de Londres, c'est cette absence de brutalité envers les animaux. Il est vrai qu'une société existe pour leur protection, que les ordonnances de police sont sévères et *surtout qu'on les fait strictement observer*. C'est une honte de voir dans certaines villes les chevaux surchargés, surmenés, battus outre mesure, battus d'une main et retenus de l'autre, battus pour le plaisir de frapper, battus parce que les cochers sont brutaux, lâches et cruels, battus *parce que la police n'y apporte pas le moindre empêchement*, battus plus encore si un passant plus humain ou plus courageux fait la moindre remontrance à l'ivrogne ou au cruel

cocher (souvent l'un et l'autre), battus aux stations où on leur fait faire des évolutions de voitures au lieu de les laisser souffler en paix. Sous ce rapport, je le dis à regret, Bruxelles n'a pas son point de comparaison pour les tortures infligées dans chaque rue à ces pauvres bêtes, mal nourries et mal entretenues, attelées à de sordides équipages dans lesquels le plus souvent on ose à peine s'asseoir.

Quelle différence, bon Dieu, avec ces beaux chevaux qui traversent Londres en tous sens! Voyez les élégantes gazelles des *hansoms,* les bons restes de carrossiers aux fiacres, les solides chevaux des omnibus, ceux plus forts encore des lourds camions, et les énormes chevaux, véritables éléphants, des brasseurs. Poneys, chevaux de selle, de trait, tous sont bien entretenus, bien attelés avec de bons harnais, bien nourris; aussi ils ont l'air, ces braves chevaux, d'accomplir de bon cœur leur rude travail de chaque jour. J'ai vu, j'ose l'affirmer, au moins 50,000 chevaux en un jour : je n'ai pas vu donner trente coups de fouet. A Bruxelles, vous avez mal au cœur, vous n'entendez dans les rues que le sifflement du fouet, et vous détournez la tête pour ne pas voir torturer aussi lâchement sans nécessité ces pauvres, misérables et pourtant si courageuses bêtes. Ajoutez qu'à Londres le cocher n'est ni impertinent ni grossier. L'habitude de mendier le pourboire lui est inconnue ou défendue.

Si vous êtes arrivé par eau, les bords de la Tamise ont depuis Gravesend constamment attiré votre attention, mais depuis Blackwall et plus encore depuis Greenwich, il aurait fallu pour bien voir que vous pussiez envelopper en un seul regard les deux bords de la rivière. Comme je le disais plus haut, il faudrait des mois entiers pour visiter un à un ces chantiers, ces magasins, ces fabriques, ces usines; mais votre attention est principalement attirée par l'émouvant spectacle de la rivière. Ces innombrables navires, preuve de la prospérité toujours croissante de l'industrie et du commerce, allant en tous sens, il vous

semble qu'à chaque instant le sylphe qui vous porte va aller se briser contre de gros navires pesamment chargés ou qu'il va y avoir collision avec ces autres bâtiments qui viennent sur nous à toute vapeur comme nous allons sur eux; mais ces oiseaux aquatiques justifient leurs noms, ils glissent entre deux trois-mâts, se faufilent à travers des flottes de goëlettes, côtoient les steamers, toujours sans toucher; en un mot, ils obéissent au gouvernail comme un cheval bien dressé à la bride, à l'éperon.

Parfois je me délasse en voyant les gestes du capitaine, tantôt pour le timonier, tantôt pour le « boy » (garçon, gamin), qui comme un chien ne quitte pas de l'œil son maître et traduit en criant au machiniste les mouvements indiqués. Tous ces petits bateaux à vapeur qui font le service, tous leurs capitaines, tous leurs timoniers, se ressemblent au point que vous croyez chaque fois avoir pris le même bateau; ils ont mêmes signes, mêmes attitudes, mêmes vêtements; si vous en avez vu un, vous les avez tous vus; mais ceux surtout qui font mon bonheur et qui semblent avoir été tous coulés dans le même moule, avec le même timbre de voix rauque, la même moitié de vêtements, les mêmes cheveux fauves et en désordre par l'air et le vent, ce sont les « boys » qui transmettent le commandement. Vous diriez de ces petits bonshommes qu'on peut acheter par douzaines à Nuremberg et qui ont même figure, même nez, même bouche, mêmes yeux, même corps et que leurs cris sont tous jetés de même : « Ease her. — Stop her. — Half a head. — Half astern. » (Aisée, *elle* [1]. — Arrêtez-la. — Demi-tour de roue à la tête. — Demi en arrière.)

J'aperçois à ma droite, dans King William street, une colonne surmontée d'un vase d'où s'échappe un énorme faisceau de flammes, on l'appelle le Monument (the Monument). Il a été élevé, d'après sir Christopher Wren,

[1] Dans la langue anglaise, on emploie le genre féminin pour un navire ou un bateau.

près de Fish street hill en commémoration du grand incendie de 1666, au lieu même où, dit-on, il commença. Cette colossale colonne, de belles proportions, appartient à l'ordre dorique, son fût est cannelé, le chapiteau est entouré d'un large entablement avec balcon ; elle est construite en pierres de Portland et a 202 pieds de hauteur. Sur les quatre faces de la base sont des inscriptions et bas-reliefs taillés dans la pierre. La face nord porte une inscription latine des principaux détails de cette grande calamité. — La face sud donne la description des moyens de secours employés par ordre de Charles II après l'incendie. — La face est indique les dates de la fondation et de l'achèvement du Monument, de 1671 à 1677, et les noms des lords-maires pendant ces années. — La face ouest, vue de King William street, représente Londres sous les traits d'une femme éplorée et couchée sur les ruines ; des maisons sont encore en flammes ; les habitants sont terrifiés ; le Temps la soulève de terre et la Providence lui montre le ciel. Le roi Charles II, en costume romain, donne des conseils et des encouragements pour rebâtir la ville ; tandis que la Liberté, le Génie et la Science, groupés autour de lui, attendent ses ordres. Derrière le roi, des ouvriers au travail, des échafaudages, etc., et à ses pieds l'Envie, dévorée de rage à la perspective du succès, souffle des flammes vers la ville tombée. — Il faut convenir que ce vase laissant échapper des flammes n'est pas un couronnement de bon goût, on dirait voir là un ornement provisoire, car on ne peut terminer dignement une œuvre pareille que par une statue de dimensions colossales proportionnelles.

En quittant ce monument, tâchez de gagner le pied d'une belle statue en marbre de Guillaume IV. C'est une petite place entourée de colonnes. Vous en trouverez presqu'à chaque carrefour, on les nomme refuges, et c'est ma foi bien nommé. Si de là vous observez les quatre rues qui y aboutissent, vous comprendrez pourquoi je dis, sans crainte d'être démenti, que la circu-

lation dans les rues de Londres est chose impossible à dépeindre.

Après avoir parcouru King William street, au milieu de ces torrents humains qu'on appelle trottoirs, j'arrive à un autre carrefour devant Cornhill. J'aperçois d'abord la statue équestre du duc de Wellington. Cette statue en bronze est d'un dessin correct, d'une exécution parfaite; mais je trouve à l'ensemble un air *bonasse* fort peu en rapport avec le surnom de « Iron Duc » (duc de fer) qu'on lui donnait généralement. Et notez bien que cheval et cavalier ont ce même air *mouton*.

A quelques pas en arrière, mon attention est attirée par une charmante et toute coquette « drinking fountain » (fontaine à boire). Elle est de forme ronde et de ce beau granit d'Écosse, dont j'adore la teinte rosée et le beau poli; trois élégantes petites coupes en argent britannique avec intérieur doré servent aux buveurs, elles sont attachées par des chaînes de sûreté. Cette jolie petite fontaine est surmontée d'un groupe représentant une jeune fille qui renverse son urne dans ses bras et en laisse échapper la boisson naturelle du pauvre diable, qui, après une longue course, dévoré de soif, entrait naguère dans un « gin palace » (palais à genièvre) où, sans l'avoir voulu, il se grisait.

A gauche, le bâtiment de la Banque d'Angleterre. C'est un vaste carré de pierres, une véritable forteresse dont il faudrait faire le siége, et qui est gardée le jour par des milliers d'employés, la nuit par un officier ayant sous ses ordres trente à quarante hommes. M. ....., mon parent, et l'un des directeurs, m'a gracieusement proposé de visiter cet établissement.

En entrant nous trouvons d'immenses bureaux où s'opèrent toutes les actions de la banque, échange de valeurs, etc. Nous sonnons à une porte à droite... C'est le bureau de vérification des monnaies; j'y vois une balance aussi ingénieuse que rapide : on place une longue pile de pièces d'or dans un tube ou chenal d'une incli-

naison de 45 à 50° ; leur propre poids les fait descendre ; la première arrive sur un petit triangle qui sert de plateau ; si elle a le poids légal, la bascule s'abaisse, une tige placée à droite la frappe et ce coup la fait tomber à gauche dans un tiroir ; si elle est trop légère, usée ou altérée, le triangle s'élève, une tige placée à gauche pousse la pièce et la fait tomber à droite ; les pièces trop légères sont ensuite coupées et livrées à la fonte. Ce petit mécanisme, simple, facile, transportable, peut fonctionner vingt à vingt-cinq ans avec la plus grande précision ; un seul homme peut en desservir plusieurs. Nous traversons divers ateliers. Depuis le papier qu'on y découpe, jusqu'à l'impression des derniers numéros inscrits d'après des séries de lettres et de chiffres sur chaque banknote, sur chaque check, tout s'y fait à l'aide de mécaniques des plus simples ; la preuve même de leur ingénieuse simplicité, c'est qu'on n'y emploie guère que des garçons de douze à seize ans. Quatre cadrans différents, fixés aux côtés et dont les aiguilles sont mises en mouvement par la machine elle-même, indiquent par unités, dizaines, centaines, mille, le nombre d'exemplaires qui y ont passé. Tout cela me frappe par le merveilleux du génie inventeur ! Dans d'autres ateliers, on ligne, on trace, on relie des cargaisons de grands-livres qui servent aux diverses succursales de la banque dans toutes les villes du royaume, dans ses immenses possessions. Ici, des commis fonctionnant eux-mêmes avec la précision des mécaniques, comptent et recomptent des liasses de billets dont ils forment des paquets qu'ils superposent. Plus loin, un gentleman nous montre la signature et ensuite la griffe ou *fac-simile* de cette signature que l'on appose sur chaque banknote. Un autre exhibe un grand-livre, nous l'ouvrons, chaque feuillet est formé d'un billet de mille livres (one thousand), signé qui par Louis-Philippe Ier, qui par le roi Léopold, le roi de Portugal, le roi de Prusse, le roi d'Italie ; j'en remarque particulièrement un signé Louis Bonaparte et portant la date de 1847 !... Tous les souverains, souve-

raines, princes, grands-ducs, archiducs, diplomates, grands capitaines qui ont visité la banque y ont laissé leur signature. On ouvre une porte en fer, nous sommes dans une tour à l'épreuve du feu. Vous croiriez être dans une boutique de papiers bien fournie, dont tous les rayons sont garnis? Vous êtes dans le fond de réserve des immenses valeurs en banknotes et en checks pour tout le Royaume-Uni, pour ses diverses possessions et pour l'Inde. Il y a là de quoi acheter bien des royaumes!...

Entre Thread needle street et Cornhill se trouve « the Royal Exchange » (la Bourse royale). Cet édifice avantageusement placé, forme le fond de la place ou carrefour au centre duquel est la statue du duc de Wellington, devant Cornhill. Il est entièrement neuf et construit en lieu et place de celui qui fut incendié en 1838. La façade est un grand péristyle de belles proportions, huit colonnes d'ordre corinthien, avec fûts lisses, soutiennent un fronton dont le tympan est recouvert d'un magnifique bas-relief. Sur l'architrave, on lit l'inscription suivante : ANNO. ELISABETHÆ. R. XIII. CONDITUM. ANNO. VICTORIÆ. R. VIII. RESTAURATUM. Le péristyle est élevé; on y arrive par une dizaine de marches; cette élévation ajoute à la sévère grandeur du monument et l'empêche d'être écrasé par les superbes constructions qui l'entourent. La cour intérieure est entourée de galeries ouvertes soutenues par des colonnes pour servir d'abri dans les mauvais temps. La façade de derrière est surmontée au centre d'un clocheton à jour terminée par une petite coupole. Un premier bâtiment en briques fut d'abord élevé aux frais de sir Thomas Gresham en 1566 ; l'ouverture se fit avec des cérémonies somptueuses en présence de la reine Élisabeth, de là son nom de *Royal Exchange*. Il fut détruit par l'incendie de 1666, rebâti avec plus de magnificence, de nouveau incendié en 1838; immédiatement reconstruit, il fut inauguré en 1844.

Je me dirige vers Cheapside, et, après avoir admiré une belle statue en bronze de sir Robert Peel, le grand mi-

nistre tory, je tourne à gauche et j'arrive devant la cathédrale Saint-Paul.

La cathédrale Saint-Paul est encore une des surprenantes et splendides productions du génie de sir Christopher Wren [1]. Elle fut commencée en 1675 et terminée en 1710. Les fondations furent jetées sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale qui occupait une superficie de deux acres et demi, l'église actuelle couvre deux acres et seize perches. Cette imposante masse, de proportions si colossales, sans rivaliser avec Saint-Pierre à Rome, lui ressemble. Elle est en forme de croix grecque et remarquable surtout par la richesse des proportions et la simplicité de l'architecture. On peut désigner le chef-d'œuvre du grand architecte anglais comme un des plus beaux spécimens de l'architecture moderne.

Les descriptions ne suffisent pas à donner une idée du magnifique ensemble que présente ce monument, dont toutes les parties concourent merveilleusement à produire l'effet le plus harmonieux. L'esprit du visiteur le plus vulgaire doit être frappé d'admiration à sa vue. A l'intersection des bras de la croix s'élève une rotonde entourée de colonnes, couverte d'un dôme immense qui n'a pas moins de 101 pieds de diamètre. Après celui du Panthéon à Rome, qui a 134 pieds, celui de Saint-Pierre à Rome, 130, de Sainte-Marie-des-Fleurs à Florence, 130, et des Thermes de Caracalla à Rome, 105, c'est le plus grand diamètre connu. Sir Christopher Wren a construit sa coupole sur un plan octogone, de sorte qu'il a eu huit pendentifs au lieu de quatre, ce qui lui a donné la facilité, en multipliant ses points d'appui, de leur donner plus de légèreté sans diminuer la force nécessaire à la

[1] Parmi les œuvres remarquables de ce maître, il faut citer l'église de Saint-Étienne (Walbrook); Sainte-Mary-le-Bow (Cheapside); Saint-Michel (Cornhill); Saint-Bride (Fleet street); le Monument (Fish street hill), etc., l'achèvement de Greenwich hospital, la restauration complète de Westminster abbey.

solidité du dôme. La façade de l'ouest est la plus ornée, la plus monumentale, c'est le portail. On arrive par dix ou douze marches sous un beau péristyle formé de huit colonnes doubles d'ordre corinthien [1]. Au-dessus est un portique de quatre colonnes doubles du même ordre, portant sur l'architrave un fronton avec bas-reliefs et au-dessus de la corniche de belles statues de Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Jacques. Aux deux côtés s'élèvent d'élégantes tours formées de galeries de colonnes avec entablement, surmontées de gracieux campaniles et terminées par des vases de flammes.

L'édifice, construit en pierres de Portland, enserré de toutes parts dans la plus grande agglomération de la plus populeuse cité de l'univers, est noirci par toutes les impuretés de la fumée si dense du charbon anglais, des brouillards et de la vapeur. Sa longueur de l'est à l'ouest, entre les murs, est de 510 pieds; sa largeur entre les transepts est de 285 pieds. Le chœur a 165 pieds de long. La hauteur totale du sol au faîte de la croix est de 356 pieds. La circonférence intérieure du dôme est de 320 pieds.

L'autel est orné de colonnes cannelées de couleur bleue et veinées d'or comme du lapis-lazuli. Il y a de chaque côté trente stalles en chêne sculpté et, en outre, deux trônes; l'un du côté sud de l'autel, pour l'évêque de Londres, l'autre du côté nord, pour le lord-maire. Du même côté, vers le milieu, sont des orgues richement ornées de sculptures. D'autres orgues plus puissantes, et dont le mécanisme est mû par l'eau, se trouvent dans le transept sud-est. Au-dessous est un escalier qui mène en haut, il a 280 marches jusqu'à la fameuse galerie de l'écho, 534 jusqu'à la galerie dorée et 616 jusqu'à la boule qui couronne le dôme; on arrive d'abord à la librairie, qui,

[1] Il y a bien quelque chose à redire sur cette disposition de colonnes doubles, mais une colonnade simple aurait-elle suffi à ce plan gigantesque, n'eût-elle point paru mesquine?

dit-on, contient de grandes richesses littéraires. Le parquet est à lui seul une curiosité, il est formé de 2,366 pièces de chêne assemblées et fixées sans un seul clou.

Une chose que l'on montre comme surprenante, c'est la galerie de l'écho (whispering gallery), qui renvoie le moindre chuchotement, le plus léger bruit, le plus petit mot avec augmentation de force au côté opposé, quoiqu'il n'y ait pas moins de 140 pieds d'intervalle. J'ai supposé que la forme elliptique de la voûte était seule cause de cette propriété de transmettre des paroles prononcées à voix basse d'une personne à une autre, chacune d'elles étant placée à l'un des foyers, tandis que les personnes intermédiaires ne peuvent rien entendre. Huit tableaux représentant des sujets de la vie de saint Paul, par sir James Thornhill, ornent l'intérieur de la coupole.

Une fête glorieuse a lieu chaque année dans l'enceinte de cette noble cathédrale, c'est un festival anniversaire des écoles de charité; on n'y compte pas moins de six mille enfants tous placés dans le dôme. Les chœurs de louanges de ces milliers de jeunes voix qui s'élèvent vers le ciel, produisent un effet non moins imposant qu'émouvant.

Dans la tour sud-ouest est la grande cloche, dont le poids est de 11,474 livres, le diamètre de 10 pieds, l'épaisseur de 10 pouces, et sur laquelle frappe l'heure indiquée par l'horloge extérieure. Vue de dessous, pourriez-vous vous imaginer que l'aiguille des minutes a 9 pieds 8 pouces de long, celle des heures 5 pieds 9 pouces et la circonférence du cadran 55 pieds? — Cette superbe basilique renferme des tombeaux et monuments élevés par la reconnaissance de la nation aux savants, aux guerriers qui se sont illustrés. Si l'histoire a enregistré leurs glorieux noms, ces mausolées les redisent chaque jour à tout fils de l'Angleterre en les lui enseignant comme exemples. Je dois passer rapidement devant ces tombeaux qui perpétueront d'âge en âge, à travers les siècles, les noms et

le souvenir des vertus, des hauts faits de ceux qui dorment là en attendant le grand jour de la résurrection; mais je veux faire une exception pour quelques-uns qui possèdent un intérêt hors ligne ou qui attirent spécialement mon attention. C'est d'abord, dans la nef latérale à droite, un beau mausolée élevé aux braves officiers, officiers non commissionnés (sous-officiers) et soldats tombés en Crimée. — A l'extrémité est de l'aile du sud, un beau groupe en marbre blanc par Chantrey, représentant le pieux évêque Heber dans sa dernière action sacerdotale, administrant la confirmation à des chrétiens dans l'Inde. Dans les cryptes, on me montre d'abord, sous le présent chœur, des restes d'une ancienne église nommée Saint-Faith. Il y a là les corps de hauts barons, de preux chevaliers et de leurs nobles dames, personnages éminents de leur siècle. Les mutilations empêchent de rien reconnaître et surtout de lire les inscriptions. — En sortant de là, je m'arrête devant une simple pierre ne portant que le nom de Wren, son âge de 91 ans et la date de sa mort en 1723! Quelle profonde impression la vue de cette grandeur si simple a produite sur moi!... Un riche mausolée exciterait l'admiration, cette tombe fait que l'on se recueille et que l'on rêve au grand génie de cet homme modeste même après la mort! On se redit en partant : Une pierre, une simple pierre sous un de ses chefs-d'œuvre!...

Le caveau du duc de Wellington! quel nom historique pour l'Angeterre!... Un superbe mausolée de ce sans pareil granit d'Écosse, de grand grain, d'un poli que rien n'égale, est au milieu du caveau et élevé sur un soubassement de même granit brut. La tombe ou la pierre tombale est d'un seul bloc du poids énorme de 70 tonnes (70,000 livres). Aux quatre angles, quatre magnifiques candélabres, également en granit d'Aberdeen, projettent chacune, nuit et jour, trois flammes ou becs de lumière. Ce grand capitaine, cet homme de génie était digne de la grande nation qui le pleure chaque jour et qui, à chaque

pas, sur son sol, dans ses musées, dans ses palais [1], dans ses catacombes, immortalise son nom, afin que dans les temps les plus reculés il soit encore répété avec toute l'admiration qui lui revient et que l'ignorance ou l'envie peuvent seules lui contester.

Tombeau de Nelson!... quelle autre gloire! quel autre nom pour faire incliner le front de tout Anglais! pour faire vibrer en lui toutes les fibres de l'honneur et de la fierté nationales! pour faire battre le cœur de tout soldat!... Horace Nelson!... Le mausolée est recouvert d'un tombeau qui avait été primitivement destiné au cardinal Wolsey; il est juste au-dessous de la rosace du pavement qui est dans la grande nef de la basilique au centre, à l'intersection des lignes. A droite est le tombeau de lord Collingwood et à gauche celui de lord Northesk, amiraux sous ses ordres à Trafalgar. Ils sont là dans un même souvenir comme ils furent dans le même glorieux combat où une balle du *Redoutable* fut si fatale à l'Angleterre. Le nom de cette grande victoire navale resta enveloppé dans un deuil universel. Nelson était mort!... Quel mots pouvaient être plus poignants, plus douloureux pour la nation entière?... Quelle victoire pouvait compenser la perte irréparable de ce héros!...

A quelques pas de là, on me montre le char funèbre en bronze, recouvert de drap noir lamé d'argent, qui servit aux funérailles du duc de Wellington. Je distingue à peine dans l'obscurité des ornements, des coussins aux côtés du sarcophage. Sur l'un sont déposés les attributs de l'ordre de la Jarretière, sur l'autre le bâton de maréchal, sur un troisième la couronne ducale. Trois chevaux, caparaçonnés de noir, sont attelés de front (il y avait douze chevaux attelés ainsi par trois de front). L'on m'assure que les splendides funérailles de cet immortel soldat ont coûté 100,000 livres sterling (2,500,000 francs).

Je ne veux cependant pas finir ma lettre sans vous racon-

[1] Hampton-Court.

ter ce que j'ai éprouvé à la vue, sans pareille au monde, dont on jouit du haut de la galerie dorée au-dessus du dôme de Saint-Paul : c'est Londres à vol d'oiseau. Je monte... je monte... Je tâtonne dans l'obscurité, je me heurte à des madriers,... tout à coup je débouche sur une petite plate-forme ou galerie circulaire. Je regarde ébahi, la poitrine oppressée!... Mais je rêve!. . J'ai le cauchemar!... Je me surprends à m'écrier à plusieurs reprises : Mon Dieu! quelle Babylone!... quelle immensité!... Jusqu'à perte de vue, aussi loin que mes yeux puissent porter, de quelque côté que je regarde, je ne vois que maisons, qu'édifices! Mais lorsqu'on a le cauchemar on ne peut crier, et le bruit de ma voix me prouve bien que je suis éveillé; ces milliers de clochers, de tours, ces monuments, ces colonnes, ces statues, ces parcs, cette large rivière, ces beaux ponts; ces myriades de vaisseaux, de navires, de bateaux de toutes sortes, de toutes formes, de toutes nations; ces innombrables véhicules dans les rues, sur les places, autour des squares, tout cela allant, courant affairé; ces piétons guettant d'un trottoir, d'un refuge, l'instant propice ou plutôt l'éclaircie qu'ils devront saisir pour se lancer rapidement entre ces six files de voitures et traverser jusque sous les têtes des chevaux; ces mille bruits confus que mes oreilles perçoivent, oui, tout cela me prouve encore que je ne rêve point! — Quelle que soit la fatigue qui puisse résulter pour vous de cette ascension de 534 marches après une journée déjà bien remplie, croyez-moi, mon cher Guillaume, fouettez votre paresse, secouez-vous et montez à la galerie dorée; de là, vous aurez une vue que rien au monde ne peut définir, que rien au monde ne peut vous faire concevoir, que rien au monde ne saurait vous faire oublier! Vous vous écrierez comme moi : Quelle ville! quelle Babylone!... En ce moment vous vous trouverez un atome perdu, un grain de poussière imperceptible dans cette immensité! — Celui qui n'a pas joui de ce spectacle ne connaît pas la capitale de l'Angleterre.

CINQUIÈME LETTRE.

Les ponts de Londres. — Réflexions. — Trafalgar-Square. — Le monument de Nelson. — Réflexions. — La galerie nationale de peintures. — Turner et ses œuvres. — La statue équestre de Charles Ier. — Whitehall. — La trésorerie. — Les nouvelles maisons du Parlement. L'intérieur. — La statue équestre de Richard Cœur de Lion. — Westminster abbey. — L'intérieur. — Les tombeaux. — Réflexions.

29 avril.

Je ne sais ce qu'il faut le plus admirer de la construction si large, si magistrale du pont de Londres (London Bridge), ou de son aspect grandiose. Ses proportions sont remarquablement belles. Dépourvu de tout ornement, il est composé de cinq arches surbaissées en pierre de taille; celle du milieu, d'une prodigieuse hardiesse, a 152 pieds d'ouverture, les arches collatérales 140 et les deux dernières 130. Sa longueur est de 782 pieds, non compris les aboutissants, sur 85 de largeur. Il fut commencé en 1824 et remplaça en 1831 le vieux pont de Londres (Old London Bridge) qui seul jusqu'en 1750, et pendant près de six siècles, servit de communication de la Cité à l'autre côté de la rivière. En cette année 1750, on construisit le pont de Westminster. Simple, élégant, il a quatorze arches de 75 pieds d'ouverture chacune. En 1769, celui de Blackfriars, léger, aérien, dépassa le premier; il a 995 pieds de long sur 42 de large. En 1818, on inaugura celui de Waterloo, qui dépassa en beauté, en magnificence ses deux aînés. Il est en granit, a neuf arches égales de 120 pieds d'ouverture sur 35 d'élévation (20 pieds d'ouverture de plus que la plus grande arche de Blackfriars qui en a 100). C'est peut-être le plus beau pont qui existe. En 1811, on construisit le pont du Vauxhall et en 1819, celui de Southwark, tous deux en

fer [1]. Ce dernier est un modèle d'audacieuse grandeur. Il se compose de trois arches, celle du milieu a au moins 270 pieds et les deux autres 230.

Ainsi donc en 81 années et dans le court trajet de deux milles à peine, l'on jeta sur la Tamise la plus belle réunion de ponts qui existe.

Je m'arrête quelques instants. J'observe la reconstruction d'une des culées de Waterloo Bridge. Autour de cette forêt de madriers servant de pilotis, d'étançons, de supports de galeries, autour de ces blocs de granit, je vois s'agiter en tous sens des ouvriers qui, vus du point d'où je les examine, paraissent être autant de nains. Je me prends à réfléchir sur tout ce que je vois. Tout ici est si grand, les proportions sont si vastes, l'échelle de mesure dont se servent ces pygmées est si prodigieuse! D'abord, j'ai peine à concevoir comment ces simples hommes en s'agitant créent tant de merveilles; mais en voyant la surprenante activité que déploie le robuste ouvrier anglais, je ne suis plus étonné. C'est qu'il ne passe pas son temps à fumer sa pipe; il ne s'écoute ni chanter, ni siffler; il ne s'appuie pas sur son outil, et vous ne le voyez pas à tout moment les bras croisés, causant à ses compagnons qui ne demandent pas mieux que d'être distraits; le petit aide-manœuvre n'a point été chercher sous son tablier la bouteille de genièvre, qu'on boit à la ronde en s'endoctrinant; de tels mauvais ouvriers seraient vite renvoyés et ne seraient pas acceptés par d'autres maîtres. L'ouvrier anglais est entièrement absorbé par son travail; hors son occupation, tout a disparu pour lui. Il gagne religieusement sa journée, il avance dans son ouvrage, il sait qu'à l'heure du repos, il pourra se livrer à ses goûts, à ses

[1] C'est aux Anglais qu'on doit la construction des premiers ponts en fer. Ils jetèrent sur le Wear, en 1793, le pont de Sunderland, formé d'une seule arche, sous lequel les navires passent à pleines voiles. Elle est précisément de la même grandeur que celle du centre du pont de Southwark.

plaisirs favoris avec une jouissance rendue plus grande encore par la privation momentanée. Avec quel indicible bonheur ce rude travailleur ira revoir sa femme, ses enfants! Faut-il s'étonner si un bon père est bon ouvrier? L'un n'est-il pas la conséquence de l'autre? N'est-ce pas la preuve de l'ordre, de la moralité des principes, du bonheur domestique, de la quiétude d'esprit? Il honore son maître, qui le fait vivre; il n'a point pour lui cette lâche et égoïste envie que porte le pauvre au riche, l'ignorant au savant; il n'est pas négligent par calcul, avec bonheur et pour le seul plaisir de causer un dommage à l'homme qui l'emploie, surtout quand il ne se sait pas surveillé; si on lui parle, il est respectueux; il s'acquitte loyalement, avec probité, avec courage, de sa tâche, quelque dure qu'elle soit. Aussi de tels ouvriers font-ils le double de certains autres auxquels je fais allusion, et l'on comprend comment ces fourmilières humaines parviennent à édifier en si peu de temps les constructions gigantesques qu'à chaque pas l'on rencontre à Londres, et qui traversent les siècles pour servir de témoins ou de jalons à l'histoire.

Tout en faisant ces réflexions, j'ai traversé le West-Strand, et je débouche sur Trafalgar-Square (la place de Trafalgar). Je laisse à ma droite l'église de Saint-Martin, un des plus beaux et des plus purs joyaux d'architecture à Londres. Cette place est très-grande. A première vue, l'ornementation m'en semble un peu diffuse et comme faite au jour le jour, sans plan primitif, sans suite bien arrêtée. Un bel et vaste édifice de style grec, avec perrons, péristyles, dôme et coupoles, forme à lui seul une des faces : c'est la galerie nationale de peintures. L'admirable portail de Saint-Martin, d'une richesse de proportion inouïe, forme le coin du West-Strand. Un superbe palais dont le fronton est surmonté d'un lion colossal, appartient au duc de Northumberland.

Instinctivement, je suis poussé vers le monument élevé à l'immortel amiral Nelson; mes yeux sont rivés sur sa

statue. Elle apparaît au-dessus d'une magnifique colonne cannelée d'ordre corinthien ; le socle est entouré d'une balustrade ayant d'énormes lions couchés aux quatre angles ; les faces de la base sont ornées de bas-reliefs représentant les quatre principales victoires de Nelson : Saint-Vincent, Copenhague, Nil, Trafalgar, et coulés, ainsi que le chapiteau et les ornements, avec le métal des canons pris à Trafalgar. Le héros est là noblement posé, près de câbles enroulés, tenant son sabre de la main gauche ; la manche droite est repliée et laisse voir que le bras droit est amputé. En parlant de lui, l'histoire dit simplement Nelson, tout au plus l'amiral Nelson ; il était cependant vicomte, baron du Nil, duc de Bronte en Sicile, pair d'Angleterre. A cette pensée, je me rappelle la phrase si vraie de Pitt lors de la discussion sur le titre à lui décerner : « Personne ne songera à demander s'il fut comte ou baron, mais on dira que ce fut le plus grand homme de mer de son temps. »

Cette colossale colonne fait un fort bel effet au milieu de cette grande place, avec terrasses au fond et terminée par la galerie nationale. Il y a des statues équestres de Georges IV, de Charles Napier; un troisième socle attend, dit-on, celle du duc de Marlborough ; on vient d'y placer celle en pied du brave général Havelock, mort récemment dans l'Inde. De belles fontaines, entourées de larges bassins, lancent des cascades dans tous les sens. Mais je préférerais voir cette place moins chargée. L'effet serait, selon moi, bien plus majestueux, plus grandiose, si le seul monument de Nelson s'élançait au milieu.

Dans la galerie nationale de peintures, il n'y a pas beaucoup de tableaux, mais c'est le cas de dire que la qualité supplée à la quantité ; il y a des œuvres originales des grands maîtres d'un prix inestimable, des Rubens, des Corrége, des Rembrandt, des Léonard de Vinci, des Ribeira, des Velasquez, des Murillo, des Dominiquin, des Guide, des Carrache, des Titien, des Jacopo Robusti (dit Tintorot), des Van Dyck, des Poussin, des Holbein, des

Dow. J'y ai longtemps, très-longtemps admiré un *Ecce homo* du Corrége, un Christ discutant avec les docteurs, par le même, deux beaux portraits de Rembrandt et un de sa fille, par lui-même. Je quitte tous ces chefs-d'œuvre des grands maîtres espagnols, flamands, italiens, français, et j'entre dans le dernier salon; on le nomme « Turner's gallery » (la galerie de Turner), parce qu'elle contient les œuvres du grand peintre anglais.

Turner est un peintre de paysages tout à fait original. On pourrait le nommer le peintre de la poésie. Ses tableaux sont exécutés avec un admirable fini de détails; il y a un vaporeux, des effets de jour, de lumière incomparables : voyez « the Old Téméraire. » On dirait des aquarelles, et ce sont de belles peintures à l'huile. Il faudrait être peintre, peintre de talent et peintre sans envie surtout, pour pouvoir juger et classer comme elles doivent l'être, les œuvres magistrales ou plutôt les chefs-d'œuvre du grand paysagiste anglais. Pendant sa longue et si laborieuse carrière (de 1775 à 1851), il a créé tous les magnifiques tableaux que l'Angleterre possède et dont une partie seulement est là déposée dans la galerie qui porte à juste titre son nom.

En descendant Trafalgar-Square, je vois à Charing-Cross une fort belle statue équestre en bronze de Charles Ier, par Lesœur. Sous Cromwell, le Parlement ordonna qu'elle fût vendue et brisée; heureusement, John Rivers, le fondeur, l'acheta. Homme de goût, il se révolta à l'idée de cet acte de vandalisme, il enterra la statue entièrement intacte. A la restauration de Charles II il la vendit, et j'aime à croire qu'il ne se repentit point de son marché. Le roi est nu-tête, couvert de son armure, la main droite appuyée sur un bâton de commandement qui repose sur l'arçon de la selle à droite. Ce groupe est beau, savamment modelé; toutefois, l'on critique avec raison, trop d'ampleur dans les proportions du cheval et trop de lourdeur dans les membres. En longeant Parliament street, j'aperçois à ma droite le palais de l'Amirauté, à ma

gauche, le palais de Whitehall. Whitehall!... Charles Ier!... Noms inséparables dans ma mémoire!

Le bâtiment actuel est une partie restante d'un palais royal ayant autrefois une très-grande étendue. La plupart des historiens anglais en font mention, sous les noms de York House, York Place, York Palace ou Whitehall Palace. Depuis le règne de Henri III (1216), York Place était la demeure des archevêques. Le dernier habitant archiépiscopal fut le cardinal Wolsey, nommé archevêque d'York en 1522. Il y déploya un faste royal. Henri VIII s'y rendait souvent; il se tint là plusieurs conseils de docteurs, de casuistes, concernant le royal divorce projeté et que Rome refusait de prononcer. A la chute de Wolsey, York Place devint résidence royale. Le mariage du roi avec Anne de Boleyn y fut célébré en 1533. Il s'y passa d'importants événements sous les rois Henri VIII, Édouard VI, la reine Marie (Marie sanglante). En 1581, Elisabeth y reçut les plénipotentiaires de France chargés de négocier son mariage avec le duc d'Anjou. A cette occasion, elle fit bâtir la salle des banquets (Banquetting house), qui était le prélude à un bâtiment actuellement nommé chapelle de Whitehall. Cette salle de construction trop légère, ayant été abattue et rebâtie plus solidement en 1606 sous Jacques Ier, fut détruite bientôt après (1619) par un incendie. Le roi ayant décidé le renouvellement du palais, Inigo Jones, l'illustre architecte, présenta des plans pour un immense palais, mais la bourse du roi ne put supporter cette dépense; la seule partie que l'on rebâtit fut cette salle des banquets qui existe encore de nos jours et que l'on montre comme un des plus beaux spécimens d'architecture régulière qui soit à Londres. Ce bâtiment a deux étages, il est exhaussé par une sorte de rez-de-chaussée percé de sept petites fenêtres, qui par sa solidité sert pour ainsi dire de base à la belle structure superposée. L'étage principal est orné au centre de quatre colonnes d'ordre ionique et, de chaque côté, de deux pilastres avec bases et entablements. Les angles sont enrichis d'ornements entés.

Entre les colonnes et pilastres est une rangée de fenêtres avec chambranles à corniches ou cintrées alternativement et consoles au dessous. L'entablement du premier étage forme piédestal aux colonnes et pilastres d'ordre corinthien du second. Les colonnes sont placées sur les colonnes, les pilastres sur les pilastres. L'entablement capital est orné de riches sculptures en festons. L'édifice est couronné par une attique continue avec balustres. Ce fut de la salle des banquets que l'infortuné roi Charles Ier sortit le 30 janvier 1649 pour marcher à l'échafaud dressé devant Whitehall, où il fut décapité !... Le plafond peint par Rubens assisté de Jordaens, par ordre de Charles Ier, représente l'apothéose de Jacques Ier. Il a neuf compartiments. Dans celui du milieu le roi, assis sur son trône terrestre, détournant les yeux avec horreur de Mars et d'autres dieux ou demi-dieux de guerres, de troubles, se tourne vers la Paix entourée de ses compagnons inséparables, le Commerce et les Beaux-Arts. Les murs étaient jadis décorés de riches tentures représentant des sujets pris dans la vie des Apôtres, d'après les cartons de Raphaël. Après l'exécution de Charles Ier, ils furent achetés par l'ambassadeur espagnol, et envoyés au marquis del Carpio en Espagne, d'où ils furent rachetés du duc d'Alva par un gentilhomme anglais, qui en permit l'exhibition en 1825 dans la salle égyptienne en Piccadilly. Cromwell résida au palais de Whitehall pendant la république. Charles II y fit sa rentrée onze ans plus tard, le 29 mai 1660. Suivi d'un brillant état-major, après avoir inspecté une armée de 30,000 hommes sur Blackheath, près de Greenwich, il traversa Londres, précédé par de nombreux escadrons de cavalerie volontaire [1]. Les milices et les diverses corporations avec leurs bannières formaient partout une double haie ; les aldermen et tous les officiers municipaux de la

[1] On voit que l'institution des corps de volontaires était appréciée dans ces temps comme de nos jours. C'est bien une pensée toute nationale qui a présidé à cette réorganisation.

cité se pressaient autour de lui; le lord-maire, ayant à ses côtés Monk et le duc de Buckingham, portait devant lui son épée. Cinq régiments de cavalerie de l'armée fermaient le cortége. Les rues étaient jonchées de verdure, les maisons pavoisées de drapeaux, les fenêtres, les balcons, les toits garnis d'innombrables spectateurs, hommes et femmes, nobles et bourgeois dans leurs plus belles parures; les canons de la Tour, les cloches des églises, les musiques des régiments, les acclamations de la foule, remplissaient l'air d'un bruit immense et joyeux. Il fit sa rentrée officielle vers sept heures seulement à Whitehall, où les deux Chambres l'attendaient. Il les reçut, la Chambre des lords dans le grand salon du palais, la Chambre des communes dans cette même salle des banquets que onze ans auparavant le malheureux roi son père avait traversée pour aller à l'échafaud. En 1691, une partie du palais fut détruite par un incendie. En 1698, un autre incendie ayant anéanti le reste à l'exception de la salle des banquets, Saint-James devint la résidence royale. Elle resta inutile pendant plusieurs années. Sous Georges Ier, elle fut convertie en chapelle militaire pour les gardes et leurs officiers. Aujourd'hui elle est, je pense, appropriée à des officiers ou serviteurs de la couronne.

Je passe devant la Trésorerie (the Treasury) à droite. Je vous indique ce grandiose palais pour mémoire. Si je me laissais aller à sa description architecturale, je n'achèverais pas mon itinéraire aujourd'hui; je préfère du reste les monuments historiques.

La vue des nouvelles maisons du Parlement (the new Houses of Parliament), saisit le visiteur et développe en lui des sensations qu'aucune autre œuvre d'architecture ne saurait lui faire éprouver. Devant cet *immense* assemblage de palais, de cette si gracieuse architecture à laquelle on a donné le nom de « *style anglais* » et qui est de l'époque des Tudors; devant cette riche ornementation, devant ces élégants portails qui semblent être bâtis pour des géants; devant ces tours réunissant toutes les

beautés caractéristiques du genre, je m'émerveille à la pensée des hommes qui ont rêvé et créé d'aussi splendides œuvres! Oui, devant cette grande création, j'éprouve un profond sentiment d'humilité de moi-même; je sens toute la petitesse de l'homme, et, malgré moi, je songe à la terre d'où nous sortons et dans laquelle nous devons rentrer. Et ces grands génies meurent aussi!...

J'ai demandé une carte d'entrée que l'on m'a très-obligeamment accordée. Je pénètre dans une sorte d'antichambre ornée de peintures et portraits. Voilà ceux de Henri VIII et *de ses six femmes :* la première, Catherine d'Aragon; la deuxième, Anne de Boleyn; la troisième, Jane Seymour; la quatrième, Anne de Clèves; la cinquième, Catherine Howard et enfin la sixième, la plus heureuse, celle qui lui survécut, Catherine Parr! .. Je traverse une galerie de grandes peintures contenant des tableaux historiques d'épisodes de la vie de Charles Ier et de sa fin tragique. Le voilà fugitif... Est-ce après Naseby?... Ici il arrive au château d'un de ses sujets pour y trouver un refuge... Est-ce lorsqu'il se confia aux Écossais?... Sur cet autre tableau, un sombre et fanatique puritain empêche l'évêque de lire les prières des morts en l'accompagnant à l'échafaud. J'entre dans la Chambre des lords ou Chambre haute. C'est une grande salle oblongue; à l'un des bouts se trouve le trône de la reine, un peu plus bas, à gauche, celui du tant regretté prince Albert, et à droite celui du prince de Galles, l'héritier présomptif. Au milieu une table servant de bureau, couverte de volumes des lois, gros in-folios. Le siége du président et à côté ceux des jurisconsultes conseillers. Sur les deux grands côtés de la salle, des bancs recouverts de maroquin rouge. A l'étage un jubé ou galerie pour le public. Je passe ensuite dans la Chambre des communes ou Chambre basse, dans laquelle il n'y a plus de trône; l'aspect en est plus sévère; les siéges, placés comme dans la Chambre des lords, sont recouverts de cuir vert. Une galerie ou jubé sert également au public. Les membres de ces deux chambres sont

en vacances. Je traverse en sortant une galerie dont les deux côtés sont garnis de belles statues en marbre blanc d'hommes célèbres de l'Angleterre. Au centre à gauche, le fameux ministre Walpole; près de la porte de sortie, de chaque côté, Fox et Pitt. Ces deux adversaires politiques sont placés en face l'un de l'autre, on dirait qu'ils vont continuer là leurs éternelles discussions. Je descends un large perron et je me trouve dans une immense salle au rez-de-chaussée, où sont toutes les entrées des cours diverses. Le bataillon des volontaires écossais à Londres y est tout entier, et y fait l'exercice. Vous pouvez juger de l'étendue de la salle, qui est une espèce de Salle-des-Pas-perdus.

En sortant des nouvelles maisons du Parlement, j'admire un chef-d'œuvre du grand statuaire baron Marochetti. C'est la belle statue de Richard Ier (Plantagenett), surnommé Cœur de Lion. Il n'est pas donné de trouver ailleurs autant de perfections réunies : grandeur saisissante du modelage, pureté de dessin, élégance irréprochable des formes, richesse d'exécution, tout est admirable dans ce beau groupe. Mais l'artiste n'a pas donné à ce mâle visage assez de feu dans le regard, assez d'animation dans les traits. Cette grande figure manque d'énergie dans la manière d'élever sa redoutable épée à deux mains, (on dirait qu'il ne donne qu'un signal) ; enfin, l'on n'y retrouve pas l'expression de hauteur altière et de courage indomptable de Richard *Cœur de Lion*.

En face est l'abbaye de Westminster ou monastère de l'Ouest (Westminster abbey).

De tous les monuments de l'Angleterre, le plus intéressant, le plus antique comme le plus vénéré, c'est certes l'abbaye de Westminster. Si le visiteur s'extasie à la splendeur de ses beautés architecturales, l'âme se recueille et contemple lentement ce sublime mausolée des plus nobles fils de l'Angleterre, où ils reposent comme des souvenirs sacrés. Le temps dans son œuvre de destruction si lente mais si sûre pourra altérer peu à peu et faire tomber

en poussière ces marbres, ces granits, mais heureusement l'histoire sera là pour rappeler les noms de ceux qui dorment dans l'antique asile d'Édouard le Confesseur.

L'origine de ce magnifique édifice remonte à une époque très-reculée. D'après plusieurs archéologues et d'après la voix générale de la tradition, elle fut fondée par Sébert, roi des Saxons de l'est; mais cette opinion a été controversée, et l'on indique le milieu du VIIIe siècle comme l'époque la plus probable de sa fondation. Sous le célèbre Dunstan, le monastère, d'abord humble, s'éleva en importance et reçut de la couronne de grandes concessions et octrois, tant en argent qu'en terres. — Édouard le Confesseur, à l'instigation du souverain pontife, et pour être relevé d'un vœu téméraire qu'il avait fait de se rendre en pèlerinage à Jérusalem, lui accorda un patronage et des licences plus larges encore. — Une tradition raconte qu'il fut amené à agir ainsi avec tant de générosité, par des ordres péremptoires de saint Pierre, qui, lui étant apparu en vision, lui avait annoncé avoir anciennement consacré l'abbaye par des miracles, et lui dicta sa volonté formelle qu'elle fût désormais richement ornée et dotée de manière à pouvoir être appelée « la Maison de Dieu et la Porte du Ciel. » Quoi qu'il en soit, Édouard remplit loyalement les conditions imposées *directement* par saint Pierre ou, ce qui est plus croyable, de son compromis avec le pape. Ce fut sous son règne que l'architecture ecclésiastique fit son premier grand pas vers l'amélioration. Un dixième de sa fortune fut affecté à l'érection de l'édifice qui continua à s'accroître et à grandir en magnificence pendant les règnes suivants. — En 1162, l'abbé Laurent prit la mitre, signe distinctif accordé seulement aux chefs des grands et riches monastères, qui se multipliaient si rapidement dans la chrétienté. Henri III, en 1220, jeta les fondements de grandes dépendances de l'église, et bientôt après, il fut décidé que le monastère ne serait plus placé sous la juridiction épiscopale. Le roi continua à octroyer de nouvelles faveurs aux moines jusqu'à ce que les citoyens de Londres,

trouvant leurs propres priviléges envahis ou attaqués par cet état de choses, commencèrent à résister ouvertement à ces projets. — En 1269, les nouveaux bâtiments furent ouverts au culte public, et, avec les plus somptueuses cérémonies, les restes d'Édouard le Confesseur transférés, du côté du chœur où ils avaient primitivement été déposés, à la magnifique châsse préparée pour les recevoir derrière le maître-autel. Dans ce temps-là, l'abbaye était considérée comme un asile contre la violence des puissants, et faire du mal à quelqu'un qui s'était réfugié sous ses autels, c'était vouloir attirer sur soi, non-seulement les foudres les plus sévères de l'Église, mais la plus grande punition que la loi pût infliger. Ce fut à l'abbaye de Westminster que la triste veuve d'Édouard IV, mère des trop célèbres enfants d'Édouard, assassinés peu après dans la Tour de Londres, se sauva lorsque Richard III, alors duc de Gloucester, se préparait à usurper la couronne de son jeune neveu Édouard V. La malheureuse mère entra dans le sanctuaire du droit d'asile accompagnée de ses cinq filles et du jeune duc d'York, son autre fils étant déjà entre les mains de Richard et de son parti. — En janvier 1502, Henri VII posa la première pierre de la superbe chapelle qui porte son nom, et l'abbaye reçut du même monarque des dons de terres situées dans différentes parties du pays. Mais un changement très-important était sur le point de se faire dans la constitution et les statuts de ce splendide établissement monastique : Henri VIII, après avoir secoué l'autorité papale, résolut de dissoudre les nombreux couvents et autres institutions religieuses qui existaient dans toutes les parties du royaume, et qu'il désignait comme « des forteresses de la superstition romaine. » Le 16 janvier 1539, l'abbé William Bostom et vingt-quatre moines signèrent un document par lequel ils cédaient formellement tous les biens et droits de l'abbaye au roi. Elle avait alors plus de neuf cents ans d'existence dans un état d'indépendance absolue que la plupart des autres monastères n'obtinrent jamais. Ses revenus prove-

nant de dons des hommes les plus renommés et les plus pieux du royaume, les avocats et conseils, même les plus ardents de la réforme protestante, inclinaient peu à l'idée de voir arracher ces possessions au noble sanctuaire par la rude main du pouvoir. Henri VIII se rendit à leurs instances, et l'abbaye de Westminster fut convertie en un siége d'évêché, gouverné par un évêque, un doyen et douze prébendes. L'église devint cathédrale et la maison abbatiale, palais épiscopal. Cet arrangement fut de courte durée : en mars 1550, l'évêché fut supprimé par une ordonnance royale; le nom de cathédrale resta, le doyen et le chapitre continuèrent à jouir des revenus et priviléges précédents. — La reine Marie réintégra l'abbaye dans sa première condition catholique, apostolique et romaine, et l'abbé de Westminster siégea dans le premier Parlement d'Élisabeth, mais cette princesse elle-même supprima encore une fois le monastère et plaça l'église sous une juridiction semblable à celle qu'elle avait sous Henri VIII. Bientôt après, l'on tenta de la priver du droit d'asile; ces tentatives ne réussirent pas et elle continua à jouir de ce dernier vestige de sa grandeur passée. Lors du triomphe des puritains sur l'infortuné Charles I[er], les services du rite anglican furent supprimés et sept prédicateurs furent nommés, à qui l'on donna un certain salaire tiré des revenus de l'abbaye, et des maisons de chanoines pour résidence. A la restauration de Charles II, en 1660, des mesures furent immédiatement prises pour remettre l'établissement sur son pied primitif, et depuis lors, il n'essuya de revers pour aucune cause politique. Au commencement du XVIII[e] siècle un subside fut accordé par la Chambre des communes pour une restauration complète, et sir Christopher Wren fut chargé de diriger les améliorations qui devaient être étendues et importantes. En 1803, l'édifice en entier fut menacé par un incendie qui commença dans la lanterne; il fut heureusement conservé et ensuite restauré dans toute sa beauté originelle. Peu de temps après, le Parlement accorda les fonds pour la répa-

ration de la chapelle de Henri VII, et c'est au talent et à l'attention laborieuse déployés dans ces divers travaux que l'Angleterre doit la conservation parfaite de cette ancienne et magnifique construction.

La croix latine, la forme favorite des premiers temps, dessine les lignes générales de cette splendide cathédrale, mais les cloîtres et les nombreuses chapelles ajoutées au bâtiment principal modifient beaucoup la simplicité originale du plan primitif. La face ouest, composée du grand portail et de deux tours carrées de deux cent vingt-cinq pieds de hauteur, est ornée d'écussons, de rosaces et de sculptures. Au milieu, une grande verrière jette un air de splendeur sur ce front, mais sir Christopher Wren, chargé de la restauration complète, a eu le tort aussi impardonnable qu'incompréhensible d'y mêler les styles si opposés d'architecture grecque et gothique. Le côté nord présente une longue suite d'arcs-boutants surmontés de tourelles, des fenêtres ogivales, ornées avec toute l'élégance minutieuse de l'art primitif, et quelques statues qu'on dit être celles d'Édouard le Confesseur, de Henri III, de Jacques Ier, du vénérable abbé Islip. Mais c'est particulièrement le transept du nord qui captive l'attention et qui offre le plus grand intérêt. D'après des historiens de l'abbaye et d'après l'opinion générale, il fut pendant de longues années l'entrée principale. Sous les ombres de son portail ont donc passé les plus somptueux déploiemens des pompes ecclésiastiques! L'imposant effet de ces quatre grands arcs-boutants, richement, curieusement ornés, et du portail qui se prolonge très avant dans l'intérieur, déployant de chaque côté les spécimens les plus exquis de statuaire ingénue réclament l'admiration de tous ceux qui ont le bon goût d'examiner ces magnifiques détails. Le portail de l'ouest montre une semblable variété d'ornements ; tandis que la ace du sudf, par sa grande rosace, offre un autre caractère de l'édifice, tout aussi frappant et aussi bien approprié. Cette rosace, formée de cercles intérieurs possédant chacun des mou-

lures particulières, présente un parfait ensemble de brillantes couleurs et de sculptures délicatement fouillées, sculpteur et peintre s'étant efforcés à l'envi de la remplir des plus beaux échantillons de leur art.

Je ne saurais, mon cher Guillaume, suivre l'architecte ni l'archéologue dans la visite de cet édifice dont le plan est si étendu et si compliqué. Je vais m'occuper de l'intérieur, il ne me reste que peu d'heures, car le gardien viendra m'en chasser au crépuscule.

En entrant par le grand portail de l'ouest, j'ai été frappé de l'extrême beauté de la nef et des longues ailes qui s'étendaient devant moi dans leur calme solennel. Je me trouve rempli d'un nouvel étonnement dans le transept du nord avec les ailes est et ouest et le transept sud (poet's corner ou coin des poëtes), formant de tous côtés une suite continue de sculptures curieuses et de marbres monumentaux. C'est toute une galerie de tombeaux des hommes les plus célèbres de l'Angleterre. Comme église c'est l'idéal de la poésie religieuse ! De hardies et majestueuses colonnes, des arcades symétriques, harmonieuses, et des voûtes dentelées se mêlent avec une aisance qui fait croire que l'une s'élance nécessairement de l'autre ou qu'elle en est le complément obligé. Les riches clartés scintillant de mille couleurs à travers les verrières, les grâces architecturales, les mausolées, tout s'harmonise, et cet aspect poétique inspire à l'âme une profonde mélancolie. Ces voûtes dont les arcades ogivales sont si pures et sous lesquelles la lumière n'arrive qu'en demiteinte, lui donnent bien l'apparence de ce qu'elle est réellement, d'une riche et gigantesque tombe gothique !... Rien n'est comparable au spectacle que j'ai devant les yeux !... L'analyse vient après coup : et c'est ainsi que je me rends compte de l'effet produit !

Les souvenirs de tous genres, de toutes époques, de toutes grandeurs abondent autour de moi ! Comment donc l'imagination pourrait-elle rester froide devant ce sanctuaire qui sert de sépulcre et qui renferme la noble pous-

sière des rois, reines, princes d'Angleterre, de la plus fine fleur de la noblesse, des grands amiraux, généraux, gouverneurs, hommes d'État, d'Église, de palais, des hautes célébrités de la science, des plus divins poëtes, des plus savants musiciens!... Je passe devant des tombes où je lis avec la plus respectueuse attention les noms d'Isaac Newton, de William Shakspeare, de John Milton, de George Handel, etc., etc.; enfin, j'ai contemplé là avec des émotions diverses au moins quatre cent cinquante tombeaux!...

En sortant, fatigué, abattu, épuisé par cette longue et minutieuse observation, je me blottis dans le coin d'une voiture et je me mets à réfléchir à ce court passage sur la terre qu'on nomme la vie; à ces grands et puissants du monde qui ne sont plus, et à ces marbres tumulaires qui disparaîtront eux-mêmes un jour, dispersés par le souffle destructeur du temps...

Le capitaine ED. LEFILS.

NOUVELLES LETTRES

SUR

L'HISTOIRE DE BELGIQUE.

I

CHLOVIS, SON MARIAGE ET SA CONVERSION.

Nous avons entrepris depuis longtemps d'exposer quelques parties de l'histoire de Belgique au point de vue barbare, ou, pour parler plus exactement, au point de vue de la nationalité franque. Des études plus approfondies nous permettent aujourd'hui de reprendre ce travail, momentanément suspendu, et d'ajouter de *Nouvelles lettres* à celles que nous avons déjà publiées. Nous commencerons par nous occuper de Chlovis, de son mariage et de sa conversion. Ce sujet n'est pas étranger à la Belgique, bien qu'il appartienne aussi à l'histoire de France : car Chlovis était avant tout le roi des Francs Saliens; les contrées de la Gaule romaine sur lesquelles il étendit sa domination ne formaient pas un État distinct; elles furent seulement annexées au royaume dont la Belgique était la partie principale.

A l'époque de l'avénement de Chlovis, la Gaule avait été ravagée, pendant plusieurs années, par les Alains, les Vandales et les Suèves. Un auteur contemporain dit que,

si l'Océan se fût débordé dans ce pays, ses eaux n'y auraient pas causé tant de dommages. Peu de temps après, les Allemans s'emparèrent des bords du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Mayence. Les Burgondes se rendirent maîtres de l'Helvétie, d'où ils s'étendirent dans les pays des Séquanais et des Eduens jusqu'à la Loire et l'Yonne. Ataulphe, roi des Visigoths s'empara de Narbonne et de Toulouse; il vint ensuite établir sa résidence à Héraclée, sur la rive droite du Rhône, entre Nîmes et Arles. Les Saxons, qui depuis longtemps faisaient des incursions sur les côtes de la Gaule, entrèrent dans la Loire jusqu'aux grandes îles voisines de Saumur et d'Angers. Les Francs Ripuaires, remontant le cours du Rhin et de la Moselle, vinrent occuper Trèves. Les Saliens étendirent les limites de leur territoire jusqu'à la Somme. Enfin, le chef de Huns, Attila, à la tête de cinq cent mille hommes, d'autres disent sept cent mille, envahit la Gaule par le haut Rhin ; il traînait à sa suite une foule de barbares du Nord et de l'Est, des Huns, des Ruges, des Gépides, des Hérules, des Turcilinges, des Bellonotes, des Gélons, des Neures, des Ostrogoths, des Marcomans, des Quades, etc. Ces bandes traversèrent la Germanie supérieure, aujourd'hui l'Alsace, et parcoururent les vastes contrées comprises entre le Rhin, la Seine, la Marne et la Moselle; elles achevèrent d'y détruire ce qui avait échappé aux Vandales, aux Suèves et aux Alains, et puis elles s'avancèrent vers la Loire pour aller mettre le siége devant Orléans. Toute la Gaule prit les armes, c'est-à-dire les Visigoths, les Francs, les Burgondes, les Armoriques, les Ripuaires, les Saxons, les Sarmates et les Alains de la Gaule. Les barbares des invasions précédentes s'insurgèrent contre les barbares nouveaux venus, et parvinrent à les chasser. La rencontre eut lieu dans les plaines de la Champagne; elle fut sanglante; Attila vaincu fut obligé de battre en retraite.

Nous nous sommes demandé ce qu'étaient devenus les Gaulois au milieu de cette immense orgie de peuples étrangers, et voici ce que nous avons découvert : les

grands s'étaient faits prêtres ou évêques, et les petits... *bagaudes*, c'est-à-dire vagabonds vivant de vol et de pillage. On sait que la bagaudie ne différait en rien de la jacquerie du XVI[e] siècle; elle avait pour objets le massacre des riches, des nobles, des fonctionnaires, le pillage des châteaux, l'attaque des villes, les brigandages sur les routes. Les hommes éminents de la Gaule, les hommes politiques surtout, s'étaient emparés des siéges épiscopaux, seule position dans laquelle ils pussent encore exercer quelque autorité sur leurs compatriotes.

Sidonius Apollinaris, par exemple, avait été préfet de Rome avant de devenir évêque. Il abandonna sa préfecture par crainte d'événements qui semblaient se préparer dans la capitale de l'empire. Il se retira en Auvergne, sa patrie, où sa famille était toute-puissante, et lorsque le siége de Clermont fut vacant, il se fit élire évêque, bien qu'il fût laïque et marié. « C'était, dit M. de Petigny, un homme du monde, un littérateur aimable, un grand seigneur d'un caractère honnête, mais faible, aimant les plaisirs délicats, le luxe et tous les agréments de la vie. Il serait même difficile de trouver dans ses écrits, avant cette époque, une seule trace de sentiments chrétiens; ses poésies sont tout à fait païennes, et il semble n'y connaître d'autre dieu qu'Apollon et les Muses [1]. »

Le beau-père de Sidonius, le sénateur Avitus, comme lui originaire d'Auvergne, avait été empereur avant d'être évêque. Grégoire de Tours raconte naïvement que parvenu à l'empire, les dérèglements de sa conduite le firent rejeter par le sénat, et qu'alors il fut consacré évêque de Plaisance [2]. Presque tous les évêques étaient de nobles

[1] *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne,* Paris, 1844, t. II, p. 271.

[2] Avitus enim unus ex senatoribus, et ut valde manifestum est, civis arvernus, cum romanum ambisset imperium, luxuriosæ agere volens, a senatoribus ejectus, ad Placentiam urbem episcopus ordinatur. (Gregor. Turon, *Hist. Francor.*, lib. II, c. 11.)

laïques, ayant occupé des positions éminentes dans le gouvernement. On en cite qui étaient à peine chrétiens au moment de leur élection. Saint Ambroise n'avait pas encore reçu le baptême; il fallut le baptiser pour le faire évêque. Saint Germain, chasseur et guerrier, affectait de braver le culte catholique et pratiquait ouvertement les superstitions païennes [1]. L'aristocratie gauloise considérait la dignité épiscopale plutôt comme politique que comme religieuse; elle y cherchait le moyen de se créer des influences fortes et durables. Depuis que les Romains avaient abandonné la Gaule, le clergé se trouvait seul à la tête de la population indigène. Il exerçait sur elle la double autorité de la religion et des magistratures civiles; mais cette autorité était si faible, que les évêques furent obligés de chercher un appui chez les barbares. Ils allèrent au devant de leur domination, leur offrant les services et les conseils dont ils avaient besoin pour l'organisation de leurs conquêtes [2]. Saint Remi, archevêque de Reims, qui appartenait à l'une des plus nobles familles de la Gaule, s'empressa, dès qu'il eut apprit la mort de Childéric, d'écrire à Chlovis, alors âgé de quinze ans, une lettre qui nous a été conservée et qui est pleine d'obséquiosité et de conseils bienveillants [3].

Le royaume des Francs Saliens se composait alors de la Belgique jusqu'à la Meuse et de la partie de la Gaule romaine qui y avait été annexée par Chlodion. La Somme était sa limite méridionale. L'organisation politique de ce royaume avait un caractère essentiellement germanique : c'était une fédération d'hommes libres, transformés en seigneurs fonciers, dans les provinces conquises, par la concession de vastes territoires. Les villes mêmes avaient été données aux chefs des guerriers conquérants. C'est ce

[1] De Petigny, *l. c.* p 273.
[2] Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t, 1, 562.
[3] Le texte de cette lettre se trouve dans Duchesne, *Script. Francor.*, t. I.

qui explique ces sortes de principautés qui étaient occupées par des membres de la famille mérovingienne établie à Thérouanne, à Cambrai, au Mans. Le roi résidait à Tournai; on y a retrouvé le tombeau de Childéric en 1653 [1]. Il y avait un autre roi, celui des Ripuaires, à Cologne.

Les Francs s'étaient tenus assez longtemps dans les limites que nous venons d'indiquer. Seulement Childéric, vers la fin de son règne, avait fait, avec quelques compagnons d'armes, une de ces expéditions aventureuses que les auteurs allemands appellent *Gefolgschaften*. Poussant une pointe dans la Gaule centrale jusqu'à Orléans, il avait assailli les Goths qui voulaient passer la Loire, les Saxons qui s'étaient emparés d'Angers, et les Allemans avec l'aide de Saxons; après quoi il était rentré dans ses foyers. Cette expédition n'avait pas eu d'autre suite.

Lorsque Chlovis succéda à son père, les populations gallo-romaines, depuis la Somme jusqu'à la Loire, reconnaissaient encore l'autorité de Rome, qui était représentée par un noble gaulois du nom de Syagrius, fils d'Égidius. Ce personnage, appelé roi par Grégoire de Tours, *patricius* par Frédégaire, était venu s'établir à Soissons. Chlovis résolut de le chasser. Il appela à son aide Ragnacaire, qui était à Cambrai, et avec leurs hommes d'armes réunis, ils envahirent les États de Syagrius et marchèrent sur Soissons. L'armée gallo-romaine fut mise en déroute; son général prit la fuite et courut jusqu'au delà de la Loire chercher un refuge chez les Visigoths [2]. Chlovis vainqueur envahit la Sénonaise, dont toutes les villes se soumirent et reconnurent le pouvoir du roi des Francs.

Ce fut pendant cette guerre que s'ourdit l'intrigue qui devait aboutir au mariage de Chlovis avec une femme chrétienne. Jusque-là les Francs avaient conservé la religion

[1] Cihflet en a fait une description dans son *Thesaurus sepulchralis Childerici I.*

[2] Gregor. Turon., lib. II, c. 27.

de leurs pères, tandis que les Goths et les Burgondes étaient devenus chrétiens, mais hérétiques, c'est-à-dire ariens. Cependant il y avait dans la famille des princes bourguignons une branche catholique, provenant du roi Chilpéric, qui avait épousé une femme de l'aristocratie romaine. Chilpéric, vaincu par son frère Gondebaud, fut mis à mort, ainsi que ses enfants mâles; sa femme fut jetée dans le Rhône avec une pierre au cou; mais on épargna ses deux filles, qui avaient été élevées dans la religion catholique.

L'aînée, du nom de Chrosna, prit l'habit religieux et entra dans un monastère; la seconde, qui était trop jeune, resta provisoirement à la cour de son oncle. C'est sur cette jeune fille que se portèrent les vues de l'aristocratie gallo-romaine. On a fait un roman des circonstances qui précédèrent son mariage avec Chlovis. Grégoire de Tours les raconte d'une manière bien simple. « Chlovis, dit-il, envoyait souvent des députés en Bourgogne, et ceux-ci virent la jeune Chlotilde. Témoins de sa beauté et de sa sagesse, et sachant qu'elle était du sang royal, ils en informèrent le roi Chlovis. Celui-ci dépêcha à Gondebaud des messagers chargés de la demander en mariage. Le Burgonde n'osant pas refuser, remit la jeune fille entre les mains des députés qui se hâtèrent de la mener au roi. Chlovis l'ayant vue fut transporté de joie et l'épousa [1]. »

Ainsi présentés, les faits paraissent tout naturels. Cependant quand on songe à l'immense intérêt qu'avait l'aristocratie gauloise à ce que Chlovis épousât une femme catholique, il est bien difficile d'attribuer ce mariage à des circonstances fortuites. Ce n'est point par un effet du hasard que Chlovis alla chercher à la cour du roi des Burgondes la seule princesse qui fût catholique, lorsque cette princesse était fille d'un roi détrôné et d'une reine qui avait été jetée à l'eau comme un chien. Il est à remarquer d'ailleurs que l'agent ostensible de cette intrigue est

[1] GREGOR. TURON., l. II, c. 28.

un personnage gallo-romain appelé Aurelianus. Son nom figure dans l'histoire comme dans le roman [1]; il était de la province Senonaise, et avait ses propriétés à peu de distance de Paris [2].

Quand les conséquences d'un fait historique sont tellement infaillibles qu'elles ont dû nécessairement être prévues, elles peuvent servir à indiquer la cause de ce fait. Ainsi on pouvait, on devait prévoir que Chlotilde, entourée de prêtres gallo-romains, emploierait tous ses moyens d'influence pour engager le roi Chlovis à permettre que ses enfants fussent baptisés et à se convertir lui-même à la foi catholique. C'est effectivement ce qui eut lieu. Grégoire de Tours nous a laissé sur ce sujet des détails précieux.

« Chlovis eut de Chlotilde un premier fils. La reine voulant qu'il reçût le baptême, adressait sans cesse de pieux conseils au roi, disant : « Les dieux que tu adores ne sont rien, puisqu'ils ne peuvent se secourir eux-mêmes, ni secourir les autres; car ils sont de pierre, de bois ou de métal... Le Dieu qu'on doit adorer est celui qui, par sa parole, a tiré du néant le ciel et la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve contenu; qui a fait briller le soleil et qui a orné le ciel d'étoiles; qui a rempli les eaux de poissons, la terre d'animaux et les airs d'oiseaux; à l'ordre duquel la terre se couvre de plantes, les arbres de fruits et les vignes de raisins; dont la main a produit le genre humain; qui enfin a donné à cet homme, son ouvrage, toutes les créatures pour lui obéir et pour le servir. »

Mais quoi que la reine pût dire, l'esprit du roi n'en était point ému, et il répondait : « C'est par l'ordre de nos dieux que toutes choses sont créées et produites; il est clair que votre Dieu ne peut rien, et même il est prouvé qu'il n'est pas de la race des dieux. » Cependant la pieuse reine présenta son fils au baptême; elle fit déco-

[1] *Gesta rerum Francor.*, c. 11 ; Fredegar, c. 17.
[2] Fredegar. *Chron.*, c. 18.

rer l'église de voiles et de tapisseries, pour que cette pompe attirât vers la foi catholique celui que ses discours n'avaient pu toucher. Mais l'enfant baptisé sous le nom d'Ingomer, mourut dans les aubes mêmes de son baptême, c'est-à-dire dans la semaine où, comme néophyte, il devait être vêtu de blanc. Le roi, aigri par cette perte, faisait à la reine de vifs reproches, et disait : « Si l'enfant avait été consacré au nom de nos dieux, il vivrait encore ; mais comme il a été baptisé au nom du vôtre, il n'a pu vivre. »

La reine eut ensuite un second fils, qui reçut au baptême le nom de Clodomir. Cet enfant étant malade, le roi disait : « Il ne peut arriver à celui-ci autre chose qu'à son frère, c'est-à-dire de mourir aussitôt après avoir été baptisé au nom de votre Christ. » Mais le Seigneur, dit l'archevêque de Tours, accorda la santé de l'enfant aux prières de sa mère [1].

On peut juger, par ces détails d'intérieur, du zèle avec lequel Chlotilde accomplissait sa mission de propagande ; elle ne cessait de supplier le roi de reconnaître le vrai Dieu et d'abandonner les idoles. Cependant Chlovis résistait ; il fallut un événement extraordinaire pour le décider. Cet événement fut la bataille de Tolbiac, qui eut lieu près de Zulch ou Zulpich, dans le pays de Juliers, en 496. Les Allemans et les Suèves avaient fait une irruption dans les États de Sighebert, roi des Ripuaires. Chlovis vola au secours de son parent. Alors eut lieu cette fameuse bataille, où les Allemans furent vaincus et mis en déroute.

La tradition rapporte que la victoire parut d'abord indécise ; les deux armées combattaient avec un égal acharnement ; celle des Francs allait être taillée en pièces. Alors Chlovis, par une subite inspiration, leva les mains vers le ciel et s'écria : « Jésus-Christ, que Chlotilde affirme être le fils du Dieu vivant, qui, dit-on, assistes dans les périls et accordes la victoire à ceux qui espèrent en toi,

[1] Gregor. Turon., lib. II, c. 29.

j'invoque avec dévotion ton glorieux secours; si tu m'accordes la victoire sur mes ennemis, et que je fasse l'épreuve de cette puissance dont le peuple qui t'est consacré dit avoir reçu tant de témoignages, je croirai en toi, et me ferai baptiser en ton nom : car j'ai invoqué mes dieux, et je vois bien qu'ils m'ont refusé leur appui. » A peine avait-il prononcé ces paroles, que les Allemans tournèrent le dos et prirent la fuite [1].

Quand la reine sut ce qui s'était passé sur le champ de bataille de Tolbiac, elle en avertit saint Remi, qui jugea le moment favorable pour agir sur l'esprit du roi et l'engagea à se convertir. Chlovis hésitait; il craignait d'être abandonné par les Francs, qui ne voudraient pas renoncer à leurs dieux. Il rassembla ses guerriers, chercha à les convaincre, et lorsqu'il se fut assuré l'assentiment du plus grand nombre, il prit enfin la résolution de se soumettre au baptême. Ragnacaire, son parent, qui jusqu'alors l'avait suivi dans toutes ses expéditions, l'abandonna aussitôt, et retourna avec ses compagnons d'armes à Cambrai, où il avait sa résidence habituelle.

Le baptême de Chlovis était le triomphe de l'influence gallo-romaine. « Ce fut un beau jour pour l'Église catholique, dit M. de Petigny, que celui où elle put faire couler l'eau sainte de la régénération chrétienne sur le front du plus illustre des chefs barbares. Ce triomphe réparait toutes les pertes et consolait toutes les douleurs... La seule nouvelle de son baptême soumit au roi des Francs toutes les cités de l'Armorique et les deux Lyonnaises ; son autorité s'étendit sans obstacle jusqu'aux rives de la Loire. D'un bout de la Gaule à l'autre, dit toujours le même auteur, une correspondance active s'établit entre les évêques qui, malgré le partage du territoire gaulois entre plusieurs dominations différentes, se regardaient toujours comme enfants d'une même patrie et membres d'une même Église. Saint Remi était le centre auquel

[1] GREGOR. TURON., lib. II, c. 30.

toutes ces négociations venaient aboutir. Au sud comme au nord de la Loire, tous les regards se tournaient avec anxiété vers le baptistère de Reims, et lorsque l'heureuse nouvelle, annoncée d'avance à l'impatience du clergé, fut connue dans toutes les provinces, il y eut un concert universel de joie et de félicitations [1]. »

Les principaux évêques, même ceux des contrées soumises aux ariens, adressèrent à Chlovis des lettres de félicitation. Celle qui lui fut écrite par Avitus, évêque de Vienne, caractérise parfaitement l'impression que cet événement produisit sur les chefs de l'Église : « Enfin, dit-il, la divine providence vient de trouver en vous l'arbitre de notre siècle. Tout en choisissant pour vous, vous décidez pour nous tous. Votre foi est *notre victoire*... Poursuivez vos triomphes ; vos succès sont *les nôtres*, et partout où vous combattez, *nous remportons* la victoire [2]. »

Le pape Anastase exprime les mêmes idées : « Nous voulons faire savoir à Ta Sérénité, dit-il, toute la joie dont notre cœur paternel est rempli, afin que tu croisses en bonnes œuvres, et, nous comblant d'allégresse, tu sois notre couronne, et que l'Église, notre mère, se réjouisse d'avoir donné à Dieu un si grand roi. Continue donc, glorieux et illustre fils, à réjouir ta mère ; et sois pour elle une colonne de fer, afin qu'elle te donne à son tour la victoire sur tous tes ennemis. Pour nous, louons le Seigneur d'avoir ainsi pourvu aux besoins de son Église, en lui donnant pour défenseur un si grand prince, un prince armé du casque du salut contre les efforts des impurs [3]. »

Nous ne savons pas quelle fut l'impression produite par cet événement sur les populations franques de nos contrées ; mais si l'on en juge par la retraite de Ragna-

[1] Petigny, t. III, p. 41, 31.
[2] Aviti, *épist.* 41.
[3] *Épist. Anastasiæ papæ.*

caire et de ses compagnons d'armes, la renonciation de Chlovis aux dieux de ses pères ne dut pas avoir leur approbation. Toutefois la portée politique de cet acte n'était probablement pas comprise par ces hommes étrangers aux ruses de la civilisation romaine ; ils ne voyaient pas sans doute ce qu'il y avait d'habileté à s'emparer du chef des Francs pour en faire le roi des Gallo-Romains. Les conséquences sur lesquelles comptaient les auteurs de cette manœuvre ne devaient se produire que plus tard et successivement.

Si Ragnacaire, ou quelque autre des princes chevelus qui étaient restés fidèles à la patrie, avait eu assez de force et d'audace pour s'emparer des rênes du gouvernement, tout en laissant Chlovis régner dans les provinces conquises, il aurait épargné aux populations germaines de la Gaule septentrionale le malheur d'être réunies aux populations celtiques de la Gaule romaine. Mais Chlovis avait besoin de cette union des deux peuples pour se maintenir. Les guerriers francs qui l'entouraient, et qu'il avait conduits à la conquête, n'étaient pas assez nombreux pour assurer sa domination sur un territoire aussi étendu. Ils s'étaient d'ailleurs, pour la plupart, transformés en seigneurs fonciers, en prenant tout ce qui leur convenait de terres et de maisons. Le roi devait incessamment recruter de nouveaux compagnons d'armes prêts à lui consacrer leur vie et leur foi, et auxquels il promettait de les conduire à la fortune.

On comprend sans peine que Chlovis dut trouver dans cette espèce d'hommes des instruments parfaits pour saper la liberté primitive des Francs et pour agrandir la puissance royale. Il avait déjà mis leur dévouement à l'épreuve, en les conduisant contre leurs compatriotes les Tongrois. Ce premier coup porté à l'indépendance des tribus franques fut bientôt suivi d'opérations plus décisives. S'inspirant des idées de centralisation et d'unité des pouvoirs, qu'il avait puisées chez les Gallo-Romains, Chlovis voulut être seul roi et seul prince de la race mérovin-

gienne. Pour atteindre ce but politique, il n'hésita point à tremper ses mains dans le sang des membres de sa famille, les princes *criniti*. Le premier sacrifié fut Sighebert, roi des Ripuaires, qu'une blessure reçue à Tolbiac avait rendu boiteux. Chlovis dit à son fils : « Voilà que ton père est vieux et qu'il boite de son pied malade ; s'il venait à mourir, son royaume t'appartiendrait de droit ainsi que notre amitié. » Cette insinuation fut comprise, et Clodéric, fils de Sighebert, ne craignit point de faire égorger l'auteur de ses jours. Mais le parricide fut puni par celui-là même qui l'avait entraîné au crime ; il tomba dans un piége que Chlovis lui avait tendu et fut assassiné par les envoyés mêmes du roi.

Chlovis se rendit alors en personne à Cologne, jura qu'il n'avait pris aucune part au meurtre des deux princes, et se fit élever sur le pavois par les Francs Ripuaires. Grégoire de Tours, ce saint évêque, s'exprime ainsi, après avoir rapporté ces faits : « Chlovis reçut donc le royaume et les trésors de Sighebert et les ajouta à sa domination. Chaque jour Dieu faisait tomber ses ennemis sous sa main, et augmentait son royaume, parce qu'il marchait le cœur droit devant le Seigneur et faisait les choses qui sont agréables à ses yeux [1]. » Ce fut sans doute pour continuer d'être agréable aux yeux du Seigneur, c'est-à-dire aux yeux de l'Église, que Chlovis fit périr l'un après l'autre tous les princes de sa famille. Il attaqua d'abord le roi Chararic, dit Grégoire de Tours ; il l'entoura de piéges, le fit prisonnier avec son fils et les fit tondre tous deux, enjoignant que Chararic fût ordonné prêtre et son fils diacre ; et puis se ravisant tout à coup, il ordonna qu'on leur tranchât la tête à tous deux, et après leur mort, il se rendit maître de leur royaume, de leurs trésors et de leurs sujets [2].

[1] Prosternabat enim quotidie Deus hostes ejus sub manu ipsius et augebat regnum ejus, eo quod ambularet recto corde coram eo, et faceret quæ placita erant in oculis ejus. (Greg. Turon., lib. II, c. 40.)

[2] Gregor. Turon., lib. II, c. 41.

Chararic était chef des Francs de Théroanne. Il y avait à Cambrai, nous l'avons déjà dit un autre roi ou chef nommé Ragnacaire : c'était l'ancien compagnon d'armes de Chlovis, celui qui ne s'était séparé de lui que lors de sa conversion. Chlovis marcha contre lui après l'exécution de Chararic et de son fils. Voyant son armée défaite, Ragnacaire se préparait à prendre la fuite, lorsqu'il fut arrêté par les soldats, et amené, avec son frère Richaire, les mains liées derrière le dos, en présence de Chlovis. Celui-ci ayant levé sa hache, la lui abattit sur la tête, et puis s'étant tourné vers Richaire, il le frappa de même. « Les rois dont nous venons de parler, ajoute Grégoire de Tours, étaient parents de Chlovis. Leur frère Rignomer fut tué par son ordre dans la ville du Mans. Après leur mort, Chlovis recueillit leurs royaumes et tous leurs trésors. Ayant tué de même beaucoup d'autres rois et ses plus proches parents, dans la crainte qu'ils ne lui enlevassent l'empire, il étendit son pouvoir sur toute la Gaule... A la suite de tous ces événements, Chlovis mourut à Paris, où il fut enterré dans la basilique des Saints-Apôtres, que lui-même, avec la reine Chlotilde, avait fait construire [1]. »

Je crois qu'on peut sans scrupule trouver dans ces paroles de Grégoire de Tours un aveu de la complicité de l'aristocratie ecclésiastique dans tous les crimes dont Chlovis souilla la fin de sa carrière. La pensée qui préside à cette tuerie de princes chevelus est évidemment gallo-romaine : il s'agit de réunir tous les Francs sous le sceptre d'un roi converti au christianisme et obéissant à l'influence des évêques qui l'entourent. Les guerriers francs, on en avait besoin dans la Gaule, d'abord pour maintenir l'autorité de l'Église sur les populations disposées à la bagaudie, ensuite pour chasser les ariens, Visigoths et Bourguignons ; mais ce ne sont pas des Francs païens, comme Ragnacaire et consorts, qui peuvent être employés à ce double objet ; il faut des Francs convertis.

[1] GREGOR. TURON., lib. II, c. 42.

L'introduction du christianisme parmi les Francs Saliens et Ripuaires est donc le premier but à atteindre, et c'est en tuant l'un après l'autre les princes païens, qu'on a pu y parvenir. Il me semble impossible de donner une autre explication aux paroles de Grégoire de Tours, disant à propos des crimes de Chlovis : « Chaque jour Dieu faisait tomber ses ennemis sous sa main. »

Abstraction faite des moyens mis en œuvre et qu'on ne saurait trop flétrir, il faut reconnaître qu'il y avait dans cette aristocratie gauloise des hommes d'État fort habiles. La Gaule avait été ruinée de fond en comble par les Romains; elle se trouvait dans ce moment inondée de barbares; la nation indigène ne s'apercevait plus; elle était en quelque sorte effacée de la carte... Et voilà que tout à coup l'on voit surgir du sein de cette nation, sous l'habit d'évêque, des hommes politiques de premier ordre, qui parviennent à placer le pays tout entier sous la protection des Francs, qui s'introduisent dans les conseils des rois mérovingiens, et qui font pénétrer leur influence dans les contrées mêmes d'où les barbares sont sortis.

Les conséquences de cette politique furent désastreuses pour notre pays, pour le pays des Francs en général, Saliens et Ripuaires. Ce n'est pas que nous voulions contester ici les bienfaits du christianisme; mais la religion ne fut qu'un moyen, et nous croyons avoir le droit de maudire ceux qui l'employèrent à atteindre un but profane. Sous prétexte de civiliser des barbares qui valaient mieux qu'eux, les évêques gallo-romains s'emparèrent de leur esprit, et leur firent commettre toutes les actions, bonnes et mauvaises, qui pouvaient aider au succès de leur cause. Il est probable que Chlovis n'aurait pas commis les crimes que nous venons de rappeler, s'il avait continué d'être un prince barbare. On ne connaît pas d'exemple de pareilles atrocités parmi les peuples francs; tandis que rien n'est plus commun dans l'histoire des populations romanisées.

L'union de la Gaule celtique à la Gaule franque ou, pour parler un langage moderne, l'union de la France à la Belgique, sous un roi soumis aux influences gallo-romaines, fut l'origine et la cause de tous nos déchirements. Les rois francs et leurs compagnons d'armes s'étant établis sur la terre conquise, devinrent les instruments des vaincus. Une lutte s'ensuivit entre les Francs romanisés et ceux qui n'avaient pas quitté le sol de la patrie. Derrière les premiers marchaient les Gallo-Romains, qui de vaincus devinrent conquérants à leur tour. Ils s'infiltrèrent dans notre pays, s'y firent donner des terres pour fonder des couvents, et sous prétexte de religion, ils entreprirent l'œuvre du moyen âge, cette œuvre qu'ils eurent l'habileté de faire attribuer aux barbares, bien qu'elle eût pour résultat de détruire à leur profit toutes les institutions, toutes les libertés de nos pères.

P.-A.-F. GÉRARD.

DE

L'ENSEIGNEMENT DU DROIT CONSTITUTIONNEL

DANS LES

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'INSTRUCTION.

I

Vous êtes-vous jamais trouvé dans une gare de chemin de fer au passage d'un train royal, lorsqu'un brave magistrat campagnard vient complimenter les augustes voyageurs? Avez-vous quelquefois pris part à un banquet patriotique, ou assisté à quelque cérémonie officielle? Avez-vous écouté les discours éloquents, les toasts attendrissants, les speechs chaleureux prononcés dans ces mémorables circonstances? Oui sans doute. Vous devez alors avoir entendu de bien belles phrases sur les grands principes déposés dans notre immortelle constitution, sur les sages libertés que nous envient tous les peuples du continent, sur les nobles institutions qui nous régissent. — Eh bien, si vous aviez demandé aux bénévoles auditeurs qui applaudissaient à tout rompre, quels étaient ces principes et ces institutions, bien peu eussent pu vous répondre. Il y a mieux, si vous aviez adressé cette question aux orateurs eux-mêmes, plus d'un se fût trouvé dans

l'embarras. C'est, dira-t-on, qu'il suffit pour chérir et vénérer nos institutions d'en voir, d'en ressentir les heureux effets, sans qu'il soit besoin d'en connaître le mécanisme. Cela peut être vrai, mais cet attachement que ces personnes professent pour nos lois organiques devrait leur être un motif de les étudier. Ce n'est point d'une vénération contemplative qu'il convient d'entourer la constitution politique de son pays, il faut lui vouer un amour actif qui s'efforce de la perfectionner en même temps que de la faire respecter de tous. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point; en cet endroit, nous ne voulons que constater l'ignorance générale des Belges en ce qui concerne notre organisation politique, ignorance bien naturelle en présence du système d'enseignement suivi en Belgique. Pendant toute la durée de nos études, nous n'entendons pas parler une seule fois de notre droit public; à l'école primaire, à l'athénée, au collége, on nous expose d'une façon détaillée l'organisation des peuples de la Grèce et de l'Italie; on nous parle même un peu de la constitution de l'empire germanique : des lois de la Belgique, pas un mot. On nous entretient longuement de la législation de Lycurgue, de celle de Solon ou de celle de Servius : de l'œuvre des Gendebien, des Forgeur, des d'Elhoungne, on se fait un vrai scrupule d'en rien dire; le professeur qui se permettrait semblable licence risquerait même bien fort de se faire réprimander ou suspendre comme s'écartant du programme tracé. Si au moins cette lacune était comblée à l'université, quoique les cours universitaires soient fréquentés par bien peu de jeunes gens, le mal serait en partie réparé. Mais loin de là : un médecin a-t-il besoin pour guérir une fièvre de savoir ce que c'est que la responsabilité ministérielle? un ingénieur extraira-t-il plus de minerais lorsqu'il saura que la presse doit être libre? Non. Eh bien, alors pourquoi leur apprendre tout cela! Aussi les différentes lois sur l'enseignement supérieur ont-elles eu grand soin de réserver le cours de droit public, exclusivement aux élèves de la faculté de droit, et encore

ce cours n'est-il qu'accessoire et ne fait-il pas partie des matières de l'examen.

Cette anomalie n'a pu échapper à personne, maintes fois elle a été signalée, et cependant rien n'a encore été tenté pour la faire disparaître; et pourquoi? N'est-on pas assez pénétré de l'importance de la vulgarisation de ces connaissances, ou bien se laisse-t-on effrayer par des difficultés d'application. Ce sont ces deux points que nous nous proposons d'examiner dans les quelques pages qui vont suivre.

II

Il existe en Belgique, une loi supérieure à toutes les lois, une loi qui intéresse tous les Belges, et à tous les moments de leur vie, une loi véritable base de notre société politique, une loi qui règle les rapports entre l'État et les citoyens, qui détermine les droits et les devoirs de tous envers chacun, et de chacun envers tous, une loi contre laquelle ne peut prévaloir aucune autorité, loi que personne ne peut modifier, pas même les mandataires de la nation, si celle-ci ne s'est d'abord prononcée, et ne leur a accordé des pouvoirs spéciaux. Cette loi, c'est la Constitution de 1831. Et n'est-ce pas une triste et étrange chose à dire que cette constitution est inconnue de la plupart d'entre nous? Si nous entrons dans une association financière ou commerciale, si nous nous affilions à une compagnie scientifique, nous demandons d'abord quels en sont les statuts : et nous passons toute notre vie dans une société politique sans jamais nous enquérir des bases sur lesquelles elles s'appuie. Nous nous vantons sans cesse d'être citoyens d'un pays libre, et nous ignorons la loi qui consacre cette liberté. Nous ne connaissons pas les droits civiques que nous pouvons réclamer pour nous, et que nous devons respecter dans la personne d'autrui.

Sans doute il est d'autres lois encore qui accordent des droits, qui imposent des devoirs, et nous nous associons de tout cœur à l'idée émise et défendue avec tant de

talent par un de nos magistrats les plus distingués, que nos lois civiles réformées, simplifiées, devraient être enseignées à tous [1]. Mais cet enseignement, impossible en ce moment pour les matières civiles par suite de notre législation actuelle si compliquée, est très-facile à donner lorsqu'il ne s'agit que de notre droit public, contenu tout entier dans la Constitution et quelques lois organiques. L'ignorance dans les autres matières juridiques a des inconvénients moins graves; les intérêts particuliers et personnels se trouvant seuls en jeu seront seuls lésés. Dans les questions ressortissant du droit public, ce seront les droits d'autrui, les intérêts de la société qui seront blessés; si je ne connais point mes devoirs de citoyen, d'électeur, de juré, je les remplirai mal, je ne serai pas seul à supporter les conséquences de mon ignorance, mes concitoyens en souffriront également, et mon insouciance à m'instruire sera coupable. En outre les autres lois ne s'adressent qu'à certaines catégories de personnes, ou ne reçoivent application que dans certaines circonstances de la vie. Les dispositions contenues dans notre pacte fondamental de 1831 s'appliquent à toutes les personnes et comprennent dans leur généralité tous les actes de la vie. Bien des hommes ne consentent ni ne requièrent d'hypothèques, ne font ni vente ni achat d'immeubles, ne recueillent point de succession, ne rédigent point de testament, ne se marient pas; ou au moins ce ne sera que dans des cas spéciaux, prévus à l'avance qu'il leur sera fait application des lois régissant l'une ou quelques-unes de ces matières. C'est tous les jours, au contraire, que nous usons des droits consacrés par la Constitution. Tous les Belges, et à chaque instant, manifestent leurs opinions sur une foule de matières, nous professons un culte, nous

[1] *La loi nationale, son enseignement et sa révision*, par M. P. Tempels, procureur du roi à Ypres. Tout ce que l'auteur de cet ouvrage judicieux dit de la nécessité de vulgariser la connaissance du droit, s'applique surtout au droit public.

sommes protégés par l'inviolabilité du domicile. Il est donc nécessaire de connaître non-seulement l'existence de ces droits, mais encore leur étendue, ainsi que les garanties qui les entourent et les principes qui en règlent l'exercice. Que les sujets d'un gouvernement despotique éprouvent de l'indifférence pour les lois de leur pays, cela se conçoit : ces lois ne sont pas à proprement parler des lois, un caprice du maître peut les modifier, les changer complétement, sans que personne ait le pouvoir de s'y opposer. Il accorde aujourd'hui une bribe de liberté qu'il retirera demain. Mais il en est différemment chez nous : les lois politiques comme toutes les autres émanent de la volonté du peuple.

Nous ne tomberons pas dans une exagération assez commune, consistant à dire que tous les citoyens participent à l'exercice de la souveraineté nationale. Cela n'est pas exact, puisque parmi les hommes ayant atteint l'âge de la majorité politique, les électeurs forment le plus petit nombre. Mais ce qui est rigoureusement vrai, c'est que tous nous pouvons nourrir le légitime espoir d'être un jour appelés à prendre part à la manifestation de la volonté de la nation. Notre position politique peut être changée d'un moment à l'autre. Le simple ouvrier peut à force de travail, d'intelligence, et le sort l'aidant un peu, devenir à son tour patron, industriel; l'artiste, le fonctionnaire, l'avocat sans fortune d'aujourd'hui, peuvent demain changer de profession, s'établir cabaretier, par exemple, et, grâce à leur patente, faire partie de la minorité intelligente qui gouverne le pays. En un mot, nul citoyen n'est exclu d'une façon complète, absolue, du droit de choisir les mandataires de tous; l'exercice de ce droit seulement est soumis à certaines conditions. Cela étant, ne devons-nous pas nous préparer à user sagement du droit qui nous serait confié, à remplir dignement le devoir qui nous incomberait! Pour intervenir, même indirectement, dans la confection des lois d'un peuple, pour régler les destinées d'un pays, il est nécessaire, nous paraît-il, de connaître les insti-

tutions de ce pays, et les lois politiques fondamentales contenant les principes que les autres doivent appliquer et développer.

D'un autre côté, notre constitution est, sans doute, digne de notre respect, de notre admiration; elle est la plus libérale de l'Europe, on ne le conteste pas ; cependant il ne faut pas se laisser entraîner jusqu'au fétichisme; on doit se garder d'y voir le *nec plus ultra* de la sagesse humaine, la perfection absolue, la suprême immuable expression de la liberté; en un mot, ne nous montrons pas plus constitutionnels que la Constitution; rappelons-nous que les constituants de 1831 ont eux-mêmes prévu que des changements devraient être apportés à leur œuvre. Ils ont compris que cette œuvre n'était et ne pouvait être parfaite, que des dispositions excellentes lorsqu'ils les édictaient, ne seraient plus un jour en rapport avec le développement de l'esprit public. Bref, un moment viendra où la Constitution sera revisée. Transportons-nous par la pensée à cette époque. Les représentants ont, supposons-nous, déclaré cette réforme nécessaire. Vont-ils y procéder immédiatement? Non pas, le peuple doit être consulté. Les chambres sont dissoutes de plein droit [1], la nation doit se prononcer; elle est appelée à de nouvelles élections, elle donnera un mandat spécial à ses représentants. On peut dire qu'ici les citoyens sont réellement législateurs, et législateurs dans une matière beaucoup plus importante que celles qui se présentent d'ordinaire. Et ce n'est point trop exiger, sans doute, de demander que chacun connaisse la loi sur la révision de laquelle il a à se prononcer, et les principes généraux du droit public qui doivent lui servir de guide.

Parmi les dispositions constitutionnelles destinées à être modifiées, nous remarquons tout d'abord celle de l'art. 47. Cette disposition contient-elle l'application sincère du principe déposé dans l'art. 25, qui déclare que

[1] Art. 131 de la Constitution.

tous les pouvoirs émanent de la nation? Qu'est-ce que la nation? L'ensemble des citoyens. Et cependant un petit nombre de citoyens sont admis à agir au nom de tous. Dans notre pays, il n'est rien de plus redouté que le suffrage universel. La désastreuse expérience qui en a été faite dans un pays voisin nous effraye. C'est le suffrage universel, dit-on, qui a sanctionné l'attentat du 2 décembre; c'est le suffrage universel qui a causé l'avilissement de la France. A ceci nous pourrions répondre bien des choses sur la façon dont le gouvernement français a fait fonctionner le suffrage universel, mais cela nous mènerait trop loin; ne perdons seulement pas de vue qu'une mauvaise application d'un principe vrai, ne prouve rien contre ce principe. Quoi qu'il en soit, il est évident que les constituants de 1831 ont voulu, en principe, confier la souveraineté à tous les citoyens. S'ils ont apporté la restriction de l'art. 47, c'est à regret, et par cette considération qu'un grand nombre de Belges sont, faute d'instruction, dans l'impossibilité d'émettre un vote éclairé.

Si donc vous voulez vous montrer sincèrement constitutionnels, si vous êtes attachés non seulement à la lettre mais aussi à l'esprit de notre pacte fondamental, vous devez faire tous vos efforts pour amener la réalisation du principe qui s'y trouve déposé, pour détruire l'obstacle qui s'oppose à cette réalisation. Il ne suffit pas de dire : « Nous sommes prêts à admettre le suffrage universel, lorsqu'il sera devenu praticable; » non, il faut hâter de tout votre pouvoir l'arrivée de ce moment. La cause de l'impraticabilité actuelle du système, c'est l'ignorance des masses; cela n'est point contesté; répandez donc l'instruction dans toutes les classes de la société, l'instruction politique surtout, car c'est celle-là principalement qui rend les hommes aptes à remplir leurs devoirs civiques. Alors on pourra faire disparaître de la Constitution les restrictions apportées à l'exercice des droits électoraux, et le véritable principe libéral, le principe inscrit en tête des dispositions régissant les pouvoirs (art. 25) recevra l'entière et large appli-

cation que le Congrès n'a pu, malgré son désir, lui donner en présence de l'ignorance générale.

Si les gouvernements despotiques se soutiennent par la force, les gouvernements démocratiques au contraire n'ont d'appui que dans la sympathie des populations. Les citoyens doivent aimer les institutions libérales d'un amour éclairé et actif, les entourer d'une vigilante protection, être toujours prêts à les défendre contre les tentatives du dehors et contre les dangers intérieurs. Écoutons ce que dit la brochure dont nous avons déjà parlé : « Il faut que l'opinion veille toujours. Il faut que les individus s'intéressent à la chose publique, indépendamment des excitations temporaires ; il faut qu'ils se sentent vivre eux-mêmes de la vie sociale, comme chaque membre reçoit le sang vicieux ou sain qui circule dans le corps ; il faut qu'ils soient animés de ce civisme dont le citoyen romain possédait le type magnifique. »

« *L'enseignement des lois répand cette notion de solidarité.* C'est en les connaissant que le citoyen s'attache aux lois de son pays, qu'il s'identifie avec elles, qu'il les aime comme nos pères aimaient d'amour les franchises de leurs cités. »

« Ceux qui n'ont pas cet esprit appartiennent à la nation comme un voyageur à une hôtellerie. Ils dorment en paix quand ils ont fermé leur porte et mis sous leur oreiller la clef de leur valise. La conclusion d'un fonctionnaire, *une détention arbitraire*, une immoralité publique, tout cela leur est étranger. L'argent n'a de valeur que dans leur poche. Pour eux, tout devoir public est une corvée, tout impôt une perte. C'est d'eux que l'on entend dire que « voler l'État n'est pas voler. » Mauvais électeurs, mauvais jurés, mauvais soldats, mauvais citoyens ; ils n'appartiennent à aucun parti politique, sont railleurs aux institutions et aux réformes, incrédules à l'approche d'un malheur public, et lâches si le malheur vient. » Voilà comment s'exprime M. Tempels. Qui méconnaîtrait la sagesse de ces paroles? On ne peut aimer son pays, du

moins l'aimer d'une manière efficace, si l'on n'en connaît les institutions. On sera peut-être chauvin, mais on ne sera certainement point bon patriote; on pourra se complaire dans une vanité puérile, un amour-propre de clocher, mais on n'éprouvera pas un noble et sérieux sentiment de dévouement. Qu'est-ce que chérir sa patrie? C'est aimer cette grande famille dont nous sommes membres, c'est la désirer florissante et heureuse, digne, honnête et respectée. C'est accomplir avec joie les devoirs que nous impose la qualité de membres de cette famille; c'est vouloir pour le peuple les meilleures lois possibles, les plus propres à assurer son bien-être physique et moral, celui-ci surtout C'est travailler autant qu'il est en nous au développement des libertés que nous possédons, au perfectionnement de nos institutions. Choses qui ne peuvent se faire, si nous ne connaissons nos lois politiques dans leur texte et leur esprit, si nous n'avons étudié la science du droit public. Par cette étude, si elle est faite consciencieusement, si nous la commençons dès notre jeunesse, si nous y apportons l'importance qu'elle mérite, nous nous attachons davantage aux institutions nationales. Et alors vienne l'ennemi : le peuple entier, connaissant la valeur du trésor qu'on veut lui ravir, se lèvera pour repousser l'agresseur. Les dangers intérieurs seront également conjurés par la vigilance de la nation. Ceux qui voudraient attenter à ses droits ne pourront plus abuser de son ignorance. Le peuple ne se laissera plus tromper par les grands mots d'ordre, de raison d'État, de nécessité politique, que le despotisme invoque toujours pour justifier ses usurpations. Mieux instruit de ses droits, il ne sera plus entraîné, par des amis faux ou imprudents, hors des voies légales, dans des violences qui nuisent aux meilleures causes. D'un autre côté, le patriotisme des citoyens étant ainsi développé, en même temps que leur esprit éclairé, ils dirigeront tous leurs efforts vers un même but : le bien de la patrie. Nous marcherons dans la voie du progrès d'un pas rapide et ferme, sans faiblesse comme sans brusques secousses. Les

libertés existantes se développeront d'elles-mêmes avec l'aide des citoyens. Lorsque chacun veillera, les abus aussitôt dénoncés que nés n'auront plus le temps de grandir et de s'accumuler; et alors les changements subits, les revirements violents, les révolutions, remède héroïque mais également dangereux, n'ayant plus de raison d'être ne seront plus à redouter.

III

Comment se fait-il donc qu'aucun essai n'ait été tenté pour combler cette lacune dans l'enseignement? D'où vient que le gouvernement n'a jamais compris que son premier devoir est de faire connaître les institutions nationales aux citoyens? Pourquoi nos législateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent, n'ont-ils point décidé qu'un cours de cette nature serait fait dans les établissements d'instruction établis par l'État [1]? Pourquoi, surtout en présence de la coupable incurie de nos gouvernants, les citoyens demeurent-ils indifférents? Pourquoi n'agissent-ils pas par eux-mêmes? Les établissements d'instruction de tous les degrés, indépendants du gouvernement, ne manquent pas; nous avons des écoles primaires, des écoles dominicales, des écoles moyennes, des colléges, des universités libres, et, nulle part, on n'a pensé à enseigner aux élèves les droits et les devoirs qui résultent de la qualité de citoyen. La création d'un cours de droit public ne nous paraît point cependant devoir offrir des inconvénients sérieux; cet enseignement ne présenterait pas plus de difficulté que tout autre.

Examinons séparément les différentes catégories d'établissements où l'instruction est donnée aux individus de toutes les classes de la société.

[1] Pendant la dernière session législative un honorable représentant de Liége, M. Mouton, proposa de faire enseigner la Constitution dans les établissements de l'État. On sait comment sa motion fut accueillie

Écoles primaires. — Bien des personnes croient impossible d'entretenir de matières aussi sérieuses les enfants qui fréquentent les écoles primaires; quelques-uns même trouveront cette proposition ridicule. — Comment! parler politique à des enfants! les mêler à nos luttes! leur inspirer nos passions avant l'âge!... Et d'ailleurs ce sont là des choses au-dessus de leur intelligence. — Les personnes qui raisonnent ainsi, commettent une étrange erreur; il ne peut être question, on le comprend aisément, de parler aux élèves de politique militante; quant aux principes fondamentaux de notre constitution, on peut très-bien les mettre à la portée des enfants. — Il n'est personne qui, une fois au moins, n'ait raconté à un enfant : « Il était un roi et une reine... » Là l'enfant arrêtait le narrateur : « Qu'est-ce qu'un roi, » disait-il. Si au lieu de lui répondre : « c'est un être disposant d'un pouvoir sans borne, supérieur à tout, » on avait donné une réponse plus exacte, l'enfant eût parfaitement compris. Il ne s'agit pas, au reste, de faire un cours régulier et formel, mais seulement de donner aux enfants quelques notions saines et vraies pour préparer leurs jeunes esprits à recevoir plus tard un enseignement plus complet. C'est à l'instituteur à juger d'après le degré d'intelligence de ses élèves, de ce qu'ils sont capables de comprendre. Il ne faut pas s'exagérer la faiblesse intellectuelle des enfants.

Ils conçoivent très-bien le principe de l'autorité; ils savent que les personnes qui les entourent et auxquelles ils obéissent sont elles-mêmes soumises à des lois, et ils vous comprendront lorsque vous leur direz que ces lois sont faites par les représentants du pays; ils comprendront également l'importance du principe de publicité et de responsabilité sanctionnés par la Constitution. De même, ils saisiront ce qui leur sera dit des grandes libertés de la presse, des associations et des cultes, de l'inviolabilité du domicile, du secret des lettres, etc., etc., etc.

Athénées, colléges, écoles moyennes. — Dans les classes inférieures de ces établissements, on pourrait pro-

céder de la même façon que dans les écoles primaires, en entrant toutefois dans quelques développements plus circonstanciés. Sans ouvrir de cours spécial, les professeurs devraient profiter des occasions qui se présentent d'entretenir leurs élèves de nos institutions nationales. Dans les leçons d'histoire notamment, ces circonstances naîtront d'elles-mêmes. Lorsque le professeur aura à expliquer l'organisation politique des peuples de l'antiquité ou du moyen âge, il fera des rapprochements avec notre organisation actuelle. Dans les classes supérieures (en seconde et en rhétorique), un cours serait fait comprenant l'explication de la Constitution de 1831 ; on ne se contenterait pas de l'interprétation du texte, on remonterait aux motifs qui ont dicté les différentes dispositions, aux principes sur lesquels elles s'appuient ; la loi électorale, la loi communale et la loi provinciale feraient également partie du cours, mais serait enseignées d'une façon sommaire. Les controverses juridiques soulevées à propos de certains articles seraient écartées du cours pour ne point lui donner trop d'étendue. Sur les points en discussion, les diverses opinions seraient seulement indiquées, ainsi que cela se pratique aujourd'hui pour le cours de droit civil destiné aux étudiants en notariat.

Universités et écoles spéciales supérieures. — Le même cours serait repris dans les universités pour les facultés de droit et pour les écoles spéciales annexées. Il serait convenable, nous semble-t-il, d'y joindre un traité de droit public philosophique. Les élèves universitaires sont à même sans doute d'étudier les principes rationnels de la science, et ce n'est qu'en les rapprochant de ces principes, que l'on peut bien saisir la valeur des dispositions de la loi positive. En un mot, le cours fait pour l'ensemble des facultés devrait être semblable à celui qui aujourd'hui est réservé aux étudiants en droit. Quant à ces derniers, le droit public tiendrait dans leurs études le même rang et recevrait les mêmes soins que le droit civil. Ce que nous avons dit des écoles spéciales annexées

aux universités, s'appliquerait aussi aux autres écoles spéciales, telles que école militaire, école de marine, etc. Nos officiers surtout ont besoin de connaître les institutions qu'ils sont particulièrement appelés à défendre; et il est bon de les pénétrer de l'importance des lois et du respect qui leur est dû : choses que les militaires, il faut bien l'avouer, se montrent parfois disposés à perdre de vue.

Enfin, il faudrait que les études et les examens exigés des personnes se destinant à la carrière des emplois publics comprissent la connaissance des lois fondamentales. Il est profondément triste de voir l'ignorance d'un grand nombre de fonctionnaires en cette matière. Ceux qui devraient toujours donner l'exemple du respect aux lois, n'en connaissent pas parfois les plus importantes. Poussés par un excès de zèle, ils violent des droits qu'ils devraient faire respecter, et cela par pure ignorance.

Écoles d'ouvriers. — Si l'instruction politique n'était donnée qu'aux individus qui fréquentent les universités et les colléges, ce serait insuffisant. Il faut que ces connaissances pénètrent dans tous les rangs de la société, il faut que la nation tout entière porte intérêt au maintien et au développement des institutions. Le peuple entend trop parler de ses droits, pas assez de ses devoirs, dit-on souvent. Qu'il lui soit parlé à la fois des uns et des autres; en apprenant à défendre les premiers, il apprendra à remplir les seconds. Et si vous voulez faire disparaître cette lèpre des campagnes et parfois des villes : le politique d'estaminet, l'homme d'État de carrefour, vulgarisez, popularisez la connaissance de nos lois organisatrices. Du jour où chacun pourra apprécier les faux savants à leur juste valeur, leur influence sera morte.

Les écoles destinées à recevoir les ouvriers sont de différentes sortes : les écoles primaires dites *écoles du soir, écoles dominicales*, etc., etc. Il y a ensuite les écoles supérieures appelées souvent *écoles industrielles*. Le cours, cela se comprend, ne peut être fait de la même façon dans ces deux catégories d'établissements. Dans les

premières, il ne pourra comprendre que les grands principes, les notions générales; dans les autres, il se fera d'une manière complète. Les écoles n'étant point partout constituées sur le même pied, ne répondant pas aux mêmes besoins, ne s'offrant pas aux mêmes personnes, on ne peut rien déterminer *à priori* sur ce sujet. Ce sera aux administrateurs ainsi qu'aux professeurs qu'il appartiendra de décider l'importance, l'étendue, la forme de ces cours.

La chose importante au-dessus de toutes, c'est que tous les Belges, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, reçoivent une instruction politique sérieuse.

LÉON HUMBLET.

LISE.

Dans un hameau désert, gris, fauve, sablonneux,
Où la ronce et le lierre enchevêtrent leurs nœuds,
Où l'herbe croît jaunie en des filons que raye
La marne d'un terrain bariolé de craie
N'offrant sous un ciel bistre à l'œil déconcerté
Que d'un sol caillouteux la morne aridité,
Quelques troupeaux chétifs, malingres, que le pâtre
Fait brouter, accroupi sur des tessons de plâtre;
Quelques chaumes pendus au versant d'un coteau
Qui descend vers l'église et s'allonge en plateau
Sur des tapis brodés de bois et de prairies...
Pensif et tout entier aux vagues rêveries
Qui me font oublier la longueur d'un chemin,
Ma canne sous le bras et mon livre à la main,
J'allais, laissant au sud la nappe horizontale
Des moissons que la plaine un peu plus bas étale,
M'asseoir sous un vieil orme aux rameaux desséchés.

Un noir groupe d'enfants, loqueteux, mal mouchés,
Bizarrement couverts de limestre grossière,
Grouillait près du sentier dans des flots de poussière

Qu'enlevaient leurs pieds nus au sable des sillons,
Et qui, vers moi montant en épais tourbillons,
M'avaient fait tout d'abord dévoyer de la route.

Dans la haie, à deux pas, se creusait une voûte
Où sur un bloc distors en autel transformé
Allait se dandinant un vieux Christ enfumé.
Un suif graisseux et sale y tenait lieu de cierge;
Des images de saints, un portrait de la Vierge
Attachés d'une épingle à quelque étroit cordon
Aux secousses du vent flottaient à l'abandon,
Sans cesse ramenés par leur lien fragile
Sur un carnet ouvert figurant l'Évangile.

Pour l'autel! — Je passai mon chemin. — *Pour l'autel!*
Me criaient les enfants avec un accent tel
Que je me retournai tout ému.

Du plus jeune
Le visage amaigri témoignait d'un long jeûne;
Un autre, au dos courbé, s'avançait en boitant;
Un troisième suivait leurs traces, haletant;
Un quatrième enfin (je crois qu'ils étaient quatre)
Sur le chemin poudreux finissait de s'ébattre
Et pour se relever tentait un vain effort.

Et toujours les enfants, criant, criant plus fort,
Les yeux, les bras tendus, s'obstinaient à me suivre.

Je leur mis dans la main quelques pièces de cuivre.
Aucun d'eux n'y jeta seulement un coup d'œil,
Mais d'un taudis voisin ils franchirent le seuil
Frappant l'air des éclats de leur voix argentine,
Pour en sortir bientôt flanqués d'une tartine
Où leur franc appétit mordait à toutes dents.

Le logis était triste au dehors. Au dedans
Une femme cousait à la fenêtre, assise
Dans un pâle rayon de lumière indécise
Que tamisait à peine au travers du rideau
Un papier maculé de larges taches d'eau.

J'entrai. — C'était d'un sombre à vous navrer dans l'âme.

Un homme âgé fumait auprès de cette femme,
Les pieds dans le foyer, les regards au plafond,
Calme et grave, absorbé dans sa pensée.

Au fond,
Dans des pots égueulés, quelques plantes de mauve
Devant un maigre lit jeté dans une alcôve
Dont le cintre saillant s'élevait en arceau.

Près de là vagissait un enfant au berceau,
Un autre dans un coin rajustait sa toupie;

Sur le lit reposait une femme assoupie
Qui, soudain éveillée au seul bruit de mes pas,
Faible, les yeux vitreux et ne s'expliquant pas
Quel hasard lui valait ma visite imprévue,
Sur moi languissamment laissa tomber la vue.

Elle était belle encor, mais de cette beauté
D'une fleur qui se fane aux ardeurs de l'été
Et que l'aube demain retrouvera mourante;
Sa peau d'une blancheur limpide, transparente,
Entre les fins circuits de ses veines d'azur
Rappelait le poli du marbre le plus pur;
En anneaux serpentants ses longues nattes blondes
Sur son cou délicat faisaient renfler leurs ondes;

Son œil tout grand ouvert, fixe, me regardait.
Au rebord du grabat son bras droit s'accoudait
Et laissait dans sa main retomber non sans grâce
Sa tête qu'un mouchoir de ses replis embrasse.

L'homme s'était levé, m'interrogeant des yeux.

J'approchai. Je lui fis comprendre de mon mieux
Quel intérêt puissant, quelle pitié sincère
M'inspirait le tableau d'une telle misère.

Que puis-je, mon ami, — dis-je — pour votre bien?

Il regarda sa fille et ne répondit rien,
Mais elle, d'une voix qu'un sanglot entrecoupe :
Dieu veut que des douleurs j'épuise donc la coupe
Et que tout me rappelle à mon dernier moment
Que d'autres de mes torts portent le châtiment!
Oh! va, ne maudis pas ton enfant, ô mon père,
Le ciel, qui nous punit, pardonnera, j'espère.
Cette chambre au pourtour sinistre et désolé,
Cette chambre où depuis tant de pleurs ont coulé,
N'a pas toujours offert cet aspect triste et sombre;
Un éclair de bonheur jaillissait dans cette ombre.
Mon père était robuste alors, et travaillait;
Deux vaches, au fenil, nourrissaient de leur lait
Les enfants, et ma mère en pouvait au village
Vendre de quoi payer à tous notre écolage.
Des plus rudes travaux rien qui me rebutât;
Je n'avais pas douze ans que j'appris un état.
Père, mère, gagnaient chacun autant que gagne
Le plus fort ouvrier qui soit à la campagne;
Le temps leur manquait-il? j'y suppléais pour eux,
Et nous étions alors, sinon riches, heureux.

Je grandis et gagnai chaque mois davantage,
Bénissant Dieu des biens dont il fit mon partage
Et ne prévoyant pas dans cet avril en fleurs
Ce que le lendemain me réservait de pleurs.

Bien que de l'atelier à notre humble demeure
Il fallût pour se rendre au moins trois bons quarts d'heure,
Jamais on ne me dit : « Lise, tu reviens tard. »
Et pourtant...

Une larme obscurcit son regard,
Comme si, comparant du fond de sa pensée
Sa détresse présente à sa splendeur passée,
Un trouble inexprimable agitait son esprit.

Elle glissa la main sur ses yeux, et reprit :

Quand je m'en revenais au sein de la famille
En longeant le vieux cloître, au dôme de charmille,
Où l'on retrouve encor dans un recoin obscur
Une informe chapelle à l'angle d'un long mur,
Un jeune homme toujours était là pour m'attendre
Et me dire « Bonsoir » de sa voix la plus tendre.
Le salut échangé, moi, je hâtais le pas,
Me retournant pour voir s'il ne me suivait pas,
Et je rentrais. Mes sœurs accueillaient ma venue
D'un long cri : « C'est toi, Lise ! » et leur troupe ingénue
Accourait, se pendant à moi pour m'embrasser.

Jours de paix, jours sereins, qui n'ont fait que passer,
Hélas ! comme un éclair dans l'ombre de ma vie !

Quelquefois cependant de loin j'étais suivie,
Mais je n'y prenais garde et riais à part moi
D'un manége après tout fort innocent en soi ;

Je le croyais du moins. Et pourtant ce jeune homme
M'intriguait bien un peu dans le fond. Voilà comme
Nous sommes toutes. Quoi de plus simple en effet?
Un jeune homme vous suit, le grand mal! On n'a fait
Qu'en rire! Un jour se passe, un autre lui succède;
Un même et seul penser sans trève vous obsède.
On ne l'a qu'aperçu dans l'ombre, et l'on croit voir
Dans l'ombre à chaque instant son profil se mouvoir.
Il est beau, bien tourné, vif, sémillant et brave;
Le moindre de ses traits en notre âme se grave,
Et dans mille, à coup sûr, on le reconnaîtrait;
De notre ange gardien c'est le vivant portrait,
Et sa vie est en tout si liée à la nôtre
Qu'on n'existerait plus séparés l'un de l'autre.

Bien des soirs de printemps s'écoulèrent ainsi,
Quand un jour, à l'endroit accoutumé, voici
Qu'il vient à moi... — Monsieur! — Pardon, mademoiselle... —

Au ton dont il me parle, à son pas qui chancelle
Je sens mon cœur se fondre et demeure sans voix.
Je m'arrête. Il poursuit : c'est la première fois
Que j'ose (pardonnez!) prendre cette licence,
Mais différer d'un jour n'est plus en ma puissance,
Il faut partir; demain j'aurai quitté ces lieux.
Rien ne vous restera de moi que mes adieux
Si la plus vive ardeur n'a pu toucher votre âme.
Sous les drapeaux demain le sort qui me réclame
Au métier de soldat m'enchaîne pour toujours
Si, mon terme expiré, je ne puis à mes jours
Assigner le seul but où j'ose encor prétendre. —

J'éprouvais, imprudente! un tel charme à l'entendre
Que ma voix se perdit en murmures confus
Lorsque je pris sur moi d'essayer un refus.

— « N'achève pas, dit-il ; ce trouble involontaire
N'a-t-il pas de ton cœur dévoilé le mystère?
Je suis heureux. D'un poids énorme soulagé,
Lise, je reviendrai tous les ans en congé.
Prends cette bague, et sois, Lise, ma fiancée. »

Dans ses bras, à ces mots, je me sentis pressée;
Un baiser sur mon front cimenta notre hymen,
Et son pas disparut à l'angle du chemin.

Ce fut mon seul rayon de bonheur éphémère.
Je pensai défaillir en mentant à ma mère
Quand je rentrai. Mes sœurs, mes frères, sur mes pas
Se pressaient vainement : je ne les voyais pas.
Hélas! j'aurais voulu me cacher à moi-même!

Il partit. — Oh! s'il est un ciel où ce qui s'aime
Doit pour l'éternité se retrouver un jour,
C'est là que je t'attends, ô toi mon seul amour!

Il semblait que cette heure eût transformé mon être.
Mes compagnes avaient peine à me reconnaître :
Ce n'était plus l'enfant à l'air capricieux
Qui courait, folâtrait le bonheur dans les yeux,
Marchait raide et pincée alors que le dimanche
Elle avait revêtu sa belle robe blanche
Que serrait à la taille un ample ruban bleu.
Je restais à l'écart, parlant peu, jouant peu,
Et me sentais rougir aux chansons de mon père
(Car mon père chantait alors!)

Ce temps prospère
N'est plus; il a passé pour ne pas revenir,
Et le ciel depuis lors a trop su me punir,

Non de cet amour chaste et vrai, que, pauvre femme,
J'achèterais encor du salut de mon âme,
Mais de l'abjection où devait m'entraîner
Une faute que Dieu ne saurait pardonner...

Pierre (c'était son nom) avait eu l'imprudence
De mettre à son départ dans notre confidence
Un jeune homme, Bastien, son plus intime ami,
Qui logeait à deux pas chez le père Remy,
Son oncle, où mes parents m'envoyaient en journée,
Car, l'atelier chômant la moitié de l'année,
Quoique ce fût, hélas! encore un des meilleurs,
Il fallait bien, monsieur, qu'on se pourvût d'ailleurs.
Nous causions bien souvent sans qu'on en prît ombrage
Quand j'allais ou chercher ou porter de l'ouvrage.
Qui se fût défié de nous? Les vieilles gens
(Je parle des plus durs et des plus exigeants,
De ceux qui de sermons sans fin nous assourdissent)
Ne veulent jamais voir que les enfants grandissent.
Ils croiraient se vieillir à s'en faire l'aveu.
L'été dans le verger, l'hiver au coin du feu,
Dès qu'il avait reçu quelque lettre de Pierre,
Nous pouvions en parler une soirée entière
Sans qu'on interrompît d'un mot notre entretien.
Nul qui s'en occupât, et l'oncle de Bastien
Nous appelait, riant de nous au fond de l'âme,
Lui, mon petit mari, moi, sa petite femme,
Prenant comme un plaisir stupide à rapprocher
Deux êtres déjà trop enclins à se chercher.

Qu'ajouterais-je, hélas! Pauvre fille séduite
Que de fois le remords de ma folle conduite
Comme un serpent rongeur m'a déchiré le sein!
Que de fois, seule, en proie au plus affreux dessein,

Je courus effarée aux lieux où plus profonde
La Haine en s'engouffrant fait tournoyer son onde !
Que de fois j'ai quitté pour ne plus les revoir
Ces murs témoins muets d'un sombre désespoir !
Mais la force toujours a trahi mon courage.

Et ses bras enlacés se tordaient avec rage...
Puis d'un éclat subit son regard s'animait
Reporté doucement sur l'enfant qui dormait,
Seul être qui pouvait rattacher à la vie
Cette âme que déjà la mort au ciel convie.

— Et lui ? dis-je si bas qu'à peine elle entendit.
— Lui ! le monstre, l'ingrat, celui qui me perdit,
Celui qui sur ses pas m'entraîna dans le gouffre !
Pense-t-il seulement à tout ce que je souffre ?
Sait-il ?... — Son oncle mort, il partit, emportant
Ce qu'il put ramasser d'argent net et comptant
Et s'en fut habiter là-bas près de l'église
Cette riche villa, nouvellement acquise,
Dont vous voyez d'ici les volets entr'ouverts.
Il fume, mange, boit, s'amuse, fait des vers,
De la musique, rit, joue et passe à la ronde
Pour le plus galant homme et le meilleur du monde.
— Si près !... vous avez dû vous revoir bien des fois ?
— Oui, bien des fois, le soir... pendant un ou deux mois,
Jusqu'à ce que ma faute, hélas ! trop apparente,
Tira de sa torpeur son âme indifférente
Et que, pour s'éloigner cherchant un vain détour,
Il me quitta, monsieur, me quitta sans retour...
Des obligations qu'il ne pouvait enfreindre,
Le courroux paternel pour lui toujours à craindre,
Sa fortune, son rang, lui faisant un devoir,
En dépit qu'il en eût, de ne plus me revoir.

La honte, le remords me cloua sur la place.
Le froid m'entrait au cœur devant ce cœur de glace;
La surprise, l'effroi, le désappointement
M'avaient de la douleur ôté le sentiment.
Je restai là sans force, immobile, abattue,
Comme pétrifiée et changée en statue,
Et ne pus à pas lents regagner la maison
Que quand l'aube déjà blanchissait l'horizon.

Je ne le revis plus depuis ce jour funeste;
Je dévorai ma honte... et vous savez le reste.

— Mais ses secours du moins?... lui-dis-je, — A des secours
S'il m'eût fallu, monsieur, jamais avoir recours,
J'eusse été mendier mon pain de porte en porte,
Au coin d'un carrefour de faim je serais morte
Plutôt que d'accepter de lui le moindre don.
Quoi ! me faire payer de son lâche abandon !
De ma faute à l'ingrat demander le salaire !
Moi, rougir devant lui !... Non; Dieu dans sa colère,
Dieu qui si durement a voulu m'éprouver,
De cette honte au moins daigna me préserver.
— Mais si, par Dieu conduit, il venait de lui-même
Reconnaître ses torts envers celle qui l'aime,
Si l'offre de sa main... — N'achevez pas, jamais !
Où donc vous ai-je dit, monsieur, que je l'aimais,
Que j'étais à ce point vile, perfide, infâme,
Quand même il le voudrait, de devenir sa femme !
Parjure à ses serments, parjure à l'amitié,
Cet homme qui me fait moins horreur que pitié,
Ame à ses passions brutales asservie,
En échange des jours les seuls beaux de ma vie
Prétendrait m'infliger l'opprobre de son nom !
Je lui devrais respect, obéissance ! Non,

Mieux vaut, quand reviendra quelque jour de l'armée
Le seul être que j'aime et dont je fus aimée,
L'herbe avoir recouvert la tombe qui m'attend !

Ses regards s'empourpraient, et son sein palpitant
Comme un flot que la mer soulève puis retire,
De ses impressions trahissait le martyre.

Elle voulut encore ajouter quelques mots,
Mais en vain... et sa voix s'éteignit en sanglots.
Sa tête sur son lit retombant affaissée
Sembla pour un moment assoupir sa pensée...
Et j'écoutais encore, ému, silencieux,
Que déjà le sommeil avait fermé ses yeux;
Seule trève aux chagrins d'un cœur qui désespère!

Je serrais tristement la main à son vieux père
Et sortais le cœur plein d'amertume et de deuil
Quand un homme parut, qui, debout sur le seuil,
Depuis peut-être une heure écoutait, haut la tête,
Comme un chêne immobile au fort d'une tempête,
Comme ces malheureux qui, brisés de revers,
Debout sur les débris de leur propre univers,
Au milieu de leurs champs, de leurs villes en poudre
Semblent braver le ciel et défier la foudre.

Il sourit d'un air calme à notre étonnement
Et vers le bord du lit s'avança lentement,
D'un geste impératif fit signe de se taire
Aux enfants qui jouaient à ses genoux à terre
Et contempla longtemps sur son lit de douleurs
Celle dont il venait d'entendre les malheurs...
Puis, comme s'éveillant en sursaut d'un vain rêve
Commencé dans les pleurs et qu'un sourire achève,

Sur ce front pâle et froid je le vis déposer
Comme au front d'un enfant un chaste, un long baiser,
Et, les regards levés au ciel comme pour rendre
Le ciel même témoin du parti qu'il va prendre,
Saisir la main de Lise endormie en sa main,
Lui raffermir au doigt le gage de l'hymen,
Et, d'un ton que j'entends encore à mon oreille,
D'une voix dont jamais je n'ouïs la pareille
Dont l'écho me revient fidèle après vingt ans :
« Que béni soit le ciel, dit-il, j'arrive à temps!
» C'est qu'elle allait mourir si je tardais d'une heure! »

Chacun le regardait dans la pauvre demeure.

« Oh! regardez-le bien, vous l'avez tous connu!
C'est bien lui, c'est bien Pierre, à la fin revenu
Pour réparer des torts qu'elle-même pardonne,
Louer, glorifier le ciel qui la lui donne
Et la rendre à l'amour plus fort que le trépas!
Qu'est-ce qu'ils disaient donc qu'il ne reviendrait pas! »

Puis, m'attirant à part et le doigt sur la lèvre :

« Vous savez ce que c'est, monsieur, qu'un peu de fièvre,
» Et vous me jurerez n'avoir rien entendu. »

Mes pleurs avaient pour moi d'avance répondu.

Il nous prit par le bras les uns après les autres,
Nous rangea près du lit, et, les yeux sur les nôtres,
Satisfait, radieux et comme triomphant :
Allons, Lise, dit-il, embrasse *notre* enfant!

Et l'honnête garçon, le sourire à la bouche,
Lui tendant au-dessus de son étroite couche
L'enfant dont le regard sous le sien s'enflammait,
Attendait le réveil de celle qui dormait!

Je partis, emportant dans mon âme ravie
Un des beaux souvenirs qui restent de ma vie,
Et, maintenant encor, tant de jours écoulés,
Tant de riants tableaux d'ombre à demi voilés,
Je ne retrouve pas dans les scènes passées
Où le moindre incident reporte mes pensées,
Aussi loin que du cœur je puisse remonter,
Un trait aussi touchant, aussi noble à citer,
Et qui de plus doux pleurs ait mouillé ma prunelle.

Depuis lors, j'ai laissé la cité maternelle
Et n'ai pu qu'une fois visiter ce hameau,
La place de l'autel au pied du vieil ormeau,
La villa dans les prés, dès lors inhabitée,
Dont l'herbe avait déjà désuni la montée
Et que défendait mal un reste de cloison,
Tandis qu'à l'endroit même où fut l'humble maison
S'élevait, dominant la campagne voisine,
Entre de larges murs une superbe usine
Qui donnait de quoi vivre aux pauvres d'alentour,
Où Pierre, heureux, aimé, riche enfin à son tour,
De toute sa famille assurait le bien-être.
J'aurais voulu le voir, l'embrasser... mais peut-être
Est-il des souvenirs qu'il vaut mieux garder seul
Et comme ensevelis dans leur chaste linceul.

Ce n'étaient plus ces champs, cette ingrate nature,
Cet aspect besogneux d'un terrain sans culture,
Ces arbres mal venus, ces chaumes délabrés,
Ces sillons que la craie et la marne ont zébrés;
Ces pâtres fainéants, rustres et misérables,
Mais des bois en rapport, mais des plaines arables,
Et de blanches maisons et de joyeux enclos,
Tout un monde nouveau sous mes regards éclos,

Taut le travail conduit avec intelligence
Peut tirer de trésors du sein de l'indigence!
Ceux que j'avais connus enfants, étaient grandis,
Et le sol, amendé par leurs efforts hardis
Avait fait de ce tuf, de ces terres en friche
Des plaines du pays la plaine la plus riche.

J'en bénis le Seigneur, dont se sentait la main
Dans ce grand résultat d'un labeur surhumain
Attestant que toujours, et plus tôt qu'on ne pense,
Une bonne action trouve sa récompense.

ADOLPHE MATHIEU.

LA DOMINATION

DES DEUX DERNIERS

DUCS DE BOURGOGNE

EN BELGIQUE.

Trois époques principales se dessinent dans notre histoire. La première est celle des communes; les deux autres sont la domination de la maison de Bourgogne et la révolution du XVIe siècle. Chacune d'elles a son caractère propre, ses effets particuliers; mais bien que diverses dans leurs éléments et dans leurs influences, elle semblent concourir toutes trois à un but funeste, toutes trois s'unissent et s'enchaînent pour mener insensiblement la Belgique à une ruine presque complète.

Placée entre deux époques absolument différentes, entre les deux tendances les plus opposées que puisse offrir la vie d'un peuple, la domination de la maison de Bourgogne, comme toutes les périodes de transition, offre matière à de curieuses études, à de profonds enseignements.

Deux règnes la caractérisent complétement et réunissent dans le court espace d'une soixantaine d'années, toutes les gloires et toutes les fautes d'une domination d'un siècle. Philippe le Bon et Charles le Téméraire ne sont pas seulement les deux représentants les plus fidèles de

l'esprit de cette puissante famille de Bourgogne : c'est à eux qu'on doit faire remonter directement toutes les influences bonnes ou mauvaises qu'elle a exercées sur la Belgique.

Cette époque plus qu'aucune autre de notre histoire est difficile à juger. Son peu de durée et son immense importance, la diversité des événements et des caractères qui s'y mêlent sans cesse, et même une certaine auréole de grandeur qui l'entoure, et, par ses reflets brillants, nous en dénature souvent les véritables couleurs, ont contribué à en faire une sorte de problème que l'on n'est pas encore parvenu à résoudre d'une manière satisfaisante.

Aussi, plus que nulle autre, elle repousse tout jugement prématuré; plus que nulle autre, elle exige qu'avant de donner aucune louange ou d'infliger aucun blâme, nous nous livrions à une étude impartiale des faits, et surtout de leurs causes et de leurs résultats.

I

A partir de l'avénement des ducs de Bourgogne au comté de Flandre, on voit disparaître l'extension politique qu'avaient prise nos villes pendant le xiv[e] siècle. Née sur le champ de bataille de Courtrai, la puissance communale tomba à Rosebeke frappée d'un coup mortel.

Les cités flamandes s'étaient de tout temps signalées par des institutions et des tendances libérales, que n'avait point le reste de l'Europe. Dès leur origine, elles avaient cherché à s'isoler, à s'émanciper. Mais elles n'étaient pas immédiatement entrées en lutte directe avec les comtes et la féodalité. Elles avaient attendu une occasion favorable, qui leur permît d'attaquer avec succès un pouvoir encore trop fort pour elles.

Cette occasion se présenta le jour où les comtes en vinrent aux prises avec les rois de France. Impuissants à soutenir le choc de la chevalerie française, les barons de Flandre durent se retirer, et laisser ainsi ouvert aux

communes un champ de bataille, où elles s'établirent victorieusement. La victoire de Courtrai montra à la bourgeoisie flamande ce qu'elle était et ce qu'elle pouvait faire. Entrée d'une manière aussi brillante sur la scène politique, elle ne voulut plus en redescendre, et abandonner un rôle qu'elle se sentait la force de remplir dignement. Méconnaissant l'autorité de ses comtes, prête à l'anéantir même, elle imprima au gouvernement la direction qu'elle savait être le plus favorable à son commerce et à son industrie.

De là une fatale division devait s'élever : le pouvoir comtal et les communes, qui jusqu'alors avaient marché de front, se séparèrent violemment. Les comtes cherchèrent à briser l'espèce de tutelle que faisaient peser sur eux leurs villes. Résignés à tout pour récupérer leur ancien pouvoir, ils allèrent se jeter dans les bras de la France ; ils se joignirent à leur plus cruelle ennemie.

La Flandre alors s'isola entièrement ; aux menaces des Valois, elle opposa l'appui des rois d'Angleterre. Un homme d'un imposant génie la dirigeait dans cette marche : tout faisait pressentir l'établissement d'une vaste et puissante république. Mais protégées par une très-grande liberté, naissaient et grandissaient d'anciennes haines, d'anciennes rivalités ; libres de toute contrainte, livrées entièrement à leur propre essor, les communes s'étaient, à la mort de Van Artevelde, livrées au pouvoir d'une ochlocratie d'autant plus formidable qu'elle contenait des germes profonds de discorde et de désunion. Non-seulement chaque ville se concentrait en elle-même, mais elle se mettait en lutte ouverte avec ses voisines et ne reculait devant aucun moyen pour abaisser une rivale. En présence d'une pareille anarchie, rien ne pouvait subsister de ce qu'avaient édifié avec tant de peine Van Artevelde et ses glorieux prédécesseurs.

Et pourtant un jour encore la Flandre sut se reconstituer en partie ; car un immense danger venait de se montrer pour elle. Non, ce dernier grand acte de la vie des com-

munes, cette dernière et terrible révolution de notre XIVe siècle, ne fut pas provoquée par quelques motifs vains ou frivoles, comme l'augmentation d'un impôt, l'obtention de quelques priviléges. Ce que l'on combattait ainsi, ce qu'on repoussait avec tant de vigueur, c'était la France et son esprit d'autorité despotique et unitaire, personnifiés dans la future domination des ducs de Bourgogne, c'était la perte probable d'une nationalité, qui allait être enclavée au milieu de pays étrangers.

Malheureusement il était trop tard. Bien des dissensions subsistaient encore, ou avaient laissé de trop profondes traces pour se faire entièrement oublier! Bien des forces avaient été usées dans de funestes guerres civiles, bien des sources de succès à jamais taries!

Le 18 décembre 1385, Gand, devenu le dernier refuge de ceux qu'avait épargnés la terrible défaite de Rosebeke, se rendit au duc de Bourgogne, devenu comte légitime depuis la mort de Louis de Male, et une nouvelle ère commença pour la Flandre.

Les deux premiers règnes de la maison de Bourgogne eurent peu d'influence sur la Belgique. Philippe le Hardi et Jean sans Peur, princes essentiellement français, donnèrent tous leurs soins et toute leur attention aux affaires du royaume, et laissèrent la Flandre jouir d'un profond repos, au milieu des luttes des Valois contre les monarques anglais. Occupés tout entiers à saisir une part dans les affaires de la France, certains de ne pouvoir obtenir aucun appui d'un peuple avec qui ils ne s'étaient pas encore complétement identifiés, et qui ne les regardait pas comme des souverains nationaux, ils ne cherchèrent qu'à s'assurer de sa tranquillité.

A l'abri des nombreux priviléges accordés dans ce dessein par les deux ducs, les villes flamandes, restées après Rosebeke épuisées et anéanties par un effort au-dessus de leurs forces, reprirent quelque importance. Le commerce et l'industrie, garantis par des traités avec la France, regagnèrent promptement leur splendeur.

L'ancien esprit communal semblait complétement étouffé. Seulement, dans les dernières années du duc Jean, quelques indices étaient venus indiquer son prochain réveil. Mais le duc, sûr que sous son règne il ne grandirait point assez pour mettre obstacle à ses projets personnels, avait négligé de s'en occuper.

Telle était donc la situation qui se présentait au jeune Philippe le Bon. Sans parler des événements extraordinaires qui se préparaient dans toute l'Europe, ni même de l'état des provinces bourguignonnes proprement dites, tout paraissait présager à la Belgique une époque nouvelle. Le moment approchait où elle allait sortir de cet état incertain, qui datait de deux règnes, et qui lui avait permis de reprendre ses forces. Dans quel sens allaient marcher ses destinées? Nul encore ne pouvait le prévoir. Nul ne devinait la politique du nouveau duc.

II

L'assassinat de Jean sans Peur au pont de Montereau imprima un caractère imprévu à la lutte que soutenaient les ducs de Bourgogne contre les Armagnacs. Ce qui auparavant n'était qu'une guerre de prince, de parti à parti, devint pour tout le pays une question d'intérêt et d'honneur.

Quels que fussent leurs sentiments, quel que fût leur désir de garder encore une stricte neutralité, les communes flamandes ne pouvaient rester indifférentes au meurtre de leur comte; elles étaient poussées forcément, en quelque sorte, sur le terrain de cette grande conflagration. On peut dire que ce fut une des premières causes de l'immense puissance de cette maison et de sa rapide élévation.

Pour la première fois, le peuple se groupa sous la bannière de son duc; pour la première fois, il embrassa une même cause, il s'identifia avec lui dans une même pensée. C'était le premier lien qui rattachait la Flandre à ses nouveaux souverains.

Le duc Philippe, alors âgé de vingt-trois ans, jouissait d'une popularité que n'avaient obtenue ni son père, ni son aïeul. Élevé au milieu des populations flamandes et doué, malgré son jeune âge, d'une remarquable sagacité, il avait été plus à même de connaître l'esprit du pays et de s'y conformer. Cachant encore les hardis projets qu'il mûrissait, il cherchait à s'assurer la bienveillance des villes, bien décidé pourtant à s'opposer à leurs tendances, le jour où il pourrait marcher sans elles.

Nous ne raconterons pas ici les péripéties de cette lutte sans exemple, qui vit à la fois le plus complet abaissement et le plus brillant triomphe de la monarchie française. Nous n'entrerons pas non plus dans de stériles discussions pour déterminer le rôle immense, et toujours contesté, qu'y jouèrent les Belges. De plus importantes considérations nous réclament, le moment approche où pour la première fois va se former une Belgique.

Les ducs de Bourgogne possédaient à un haut degré cet esprit d'agrandissement et de centralisation, qui a toujours distingué la maison de France. Toute leur histoire en est une preuve manifeste. Parvenus déjà à réunir dans leurs mains la Bourgogne, l'Artois et la Flandre, ils devaient nécessairement chercher à rassembler ces nombreuses provinces, qui les entouraient sans qu'un véritable lien national les unît, et à en faire un tout vaste et puissant. C'est à cette politique qu'ils devaient leur élévation actuelle, c'est à cette même politique qu'ils demandaient leur élévation future.

Philippe le Hardi et Jean sans Peur ne s'en étaient jamais départis; mais au milieu des intérêts si graves qui les préoccupaient, obéissant à une sorte d'instinct de race plutôt qu'à un dessein suivi, ils s'étaient bornés, pour ainsi dire, à planter les jalons qui devaient un jour indiquer la route à leurs successeurs.

Philippe le Bon, en qui s'était personnifié tout l'esprit de sa famille, avait fait de cette unité le but constant et invariable de toute sa politique. Un moment les devoirs

du fils avaient fait oublier les projets du souverain. Mais bientôt il avait su saisir avec habileté l'occasion de les reprendre. Son influence était assurée, à l'intérieur du pays comme sur les États voisins. Il pouvait commencer le grand ouvrage de l'unification, l'œuvre qui allait le rendre immortel dans l'histoire.

Chose remarquable! on dirait que les circonstances aident à préparer les voies vers une fin assignée. De toutes parts, les familles princières s'éteignent autour de Philippe le Bon. Ceux des souverains qui semblent les plus déterminés à préserver leurs trônes de cette attraction exercée par la maison de Bourgogne, voient leur résistance même devenir une arme contre eux. Vaincus dans un combat inégal, ils deviennent malgré eux les principaux et les plus solides instruments de la puissance qu'ils veulent abattre.

Cette résistance malheureuse et d'autant plus opiniâtre qu'elle semble avoir moins de chances de succès, se personnifie alors dans un remarquable caractère de femme. Pendant toute sa vie, Jacqueline de Bavière lutte contre l'influence redoutable et souvent peu loyale de Philippe le Bon, et par sa lutte même, elle ne fait que l'augmenter encore.

Qui ne connaît dans ses moindres détails, cette vie aventureuse, qui semble vraiment une page arrachée d'un de ces vieux romans de chevalerie, pleins de personnages extraordinaires et de récits merveilleux? Qui ne s'est senti pris d'intérêt pour cette malheureuse princesse, victime en même temps que complice de la politique du puissant duc?

Trop louée, il est vrai, par quelques-uns, Jacqueline de Bavière n'a pas mérité non plus le blâme qu'on lui a si souvent infligé. Où tant d'historiens n'ont vu que de frivoles caprices, n'y a-t-il pas eu un ferme but; et, au lieu de la taxer de légèreté, au lieu de toute appréciation pire encore, ne faudrait-il pas reconnaître en elle un courage et une fermeté dignes des plus grands éloges? Sa

fuite de Bruxelles et son alliance avec un prince anglais, est-ce seulement le fait de l'épouse outragée? N'est-ce pas plutôt la conduite de la souveraine, qui, voyant son trône lui échapper, va lui chercher à l'étranger un appui qu'elle ne trouve pas chez les siens? Trahie par la fortune, réduite à des tentatives aussi difficiles qu'impuissantes, elle lutte encore, toujours et partout, jusqu'à ce qu'enfin par sa mort, elle laisse définitivement à la couronne de Bourgogne, trois de ses plus beaux fleurons, le Hainaut, le Brabant et la Hollande, réunis en un seul et brillant héritage.

Cette mort, du reste, ne faisait que laisser incontesté un état de choses qui existait de fait depuis plusieurs années. En appelant à son aide les barons anglais, Jacqueline avait creusé entre elle et le pays un profond abîme. Tous les éléments forts et vivaces de nationalité étaient forcément venus se grouper autour du duc de Bourgogne, et servir ainsi ses projets ambitieux. Après la malheureuse expédition du duc de Glocester sur Mons, le Hainaut avait déjà passé aux mains de Philippe le Bon. A la mort du dernier duc de Brabant, les États lui avaient, par leur acclamation, épargné la nécessité de s'emparer du trône par force. Sa dernière lutte avec Jacqueline lui avait livré la Hollande.

Là pourtant ne devait pas s'arrêter l'œuvre de l'unification. Si dès 1420 le comté de Namur avait été acheté, moyennant 132,000 couronnes, au dernier et misérable rejeton d'une puissante famille de princes, une dernière province restait encore à acquérir. C'était le Luxembourg. La fortune habituelle de Philippe lui ouvrit les chemins; une habile intervention suffit pour lui assurer ce dernier joyau.

De ce jour date véritablement l'existence de la Belgique. Sauf le pays de Liége, toutes les provinces qui forment le royaume actuel se trouvaient réunies sous un même sceptre. Le hasard présida à une réunion aussi complète et aussi rapide; mais, comme l'a dit un historien, « si

» l'extinction des anciennes dynasties féodales contribua
» à amener cette grande et heureuse révolution, elle fut
» aussi facilitée par l'habileté incontestable de Philippe.
» Supérieur à presque tous ses contemporains, tant par
» l'intelligence que par les immenses ressources qu'il pos-
» sédait, le fils de Jean sans Peur montra à la fois une
» prudence singulière et une rare persévérance pour
» atteindre le but où tendait son ambition. »

III

Nous l'avons dit, les communes avaient été rudement atteintes, lors de l'avénement de Philippe le Hardi, mais à la faveur de deux règnes de paix et de tranquillité, elles avaient récupéré toutes leurs richesses et toute leur puissance d'autrefois. En ce moment même une grave responsabilité pesait sur Philippe le Bon. Le temps était passé où les comtes ne pouvaient avoir d'autres volontés que celles de leurs communes. Aujourd'hui la puissance souveraine, augmentée de tout le prestige de sa récente victoire, établie sur des bases fortes et solides, était non-seulement prête à engager la lutte contre les villes, elle possédait encore des gages presque assurés de succès.

Deux partis se présentaient au duc : soit que, barrant aux communes la voie indépendante dans laquelle elles voulaient s'engager, il osât tenter les tristes chances d'une guerre civile, soit qu'il consentît à suivre les communes et même à leur faciliter le chemin. Ce dernier parti, malheureusement, était en contradiction directe avec ses actes et ses principes politiques, comme avec ceux de toute sa famille.

Tous leurs efforts avaient sans cesse tendu à établir un pouvoir ferme et absolu. Jamais ils n'avaient dévié de cette marche; jamais ils n'avaient perdu des yeux ce but constant de leur conduite. Fallait-il ainsi briser cette chaîne, forgée anneau par anneau, depuis de si longues années, et perdre tout espoir de la renouer? Fallait-il d'un

autre côté, en mettant obstacle à l'esprit communal, anéantir à jamais dans les villes, toute richesse, toute prospérité.

Il y a là un terrible problème, lorsqu'il se présente aux princes et les met dans la nécessité ou de renier tout un passé politique, ou d'entamer avec leurs peuples une guerre implacable; il y a pour eux une terrible responsabilité, s'ils ne parviennent pas à le comprendre et à le résoudre.

Mais c'est un privilége des grands esprits de pouvoir, à l'aide d'une puissance suffisante, atténuer momentanément toute la portée de leurs fautes, et créer de leurs propres ressources des situations qui dissimulent le véritable aspect des événements et les aveuglent souvent eux-mêmes. Qui sait si Philippe le Bon mourant ne crut pas avoir affermi à jamais la prospérité de la Belgique, tandis qu'il avait fait périr en elle tout germe de prospérité future, tout germe de liberté. Peut-être se laissa-t-il tromper lui-même et prit-il pour une vie réelle, cette vie factice qu'avaient su donner à un corps désormais glacé, toute sa puissance et toute son énergie?

Peu d'hommes se rencontrent qui sachent ainsi faire, par leurs propres forces, équilibre aux lois les plus invariables de la nature, qui sachent, en quelque sorte, en supprimant les causes, forcer les effets à paraître. Ces résultats sont de peu de durée, ils disparaissent bientôt, et laissent apercevoir aux peuples l'abime creusé sous leurs pas, mais toujours ils dénotent de grandes capacités chez ceux qui parviennent à les produire, chez ceux surtout qui, comme Philippe le Bon, parviennent à élever à une haute prospérité, les ennemis mêmes à qui ils font une guerre acharnée et incessante.

Toute révolution a deux causes : l'une principale et véritable, l'autre secondaire et purement accidentelle. Celle-là seule mérite d'attirer l'attention de l'histoire; celle-ci n'est qu'un de ces faits isolés sur lesquels elle ne peut s'appesantir, au risque de manquer à son premier

devoir, à l'impartialité. Peut-on, après de pareilles déviations, s'étonner de la voir souvent devenir une école de mensonge et de calomnie? Peut-on s'étonner d'entendre des hommes tels que M. de Barante, porter sur le peuple flamand des jugements aussi faux qu'injurieux.

Non, le peuple flamand n'était pas ce peuple qu'on nous représente aimant la révolte pour la révolte, prêt à saisir tout sujet de rébellion. Non ; c'était un peuple qui aimait véritablement sa liberté, et se résignait à tout pour la conserver intacte ; et si M. de Barante et les autres historiens ses compatriotes, avaient mieux apprécié et compris notre caractère, ils n'auraient certes pas vu dans les deux révolutions de Bruges et de Gand, sous Philippe le Bon, des soulèvements dus aux causes les plus futiles et à l'esprit ordinaire de ces Flamands, qui étaient « *turbulents sans être vaillants ;* » ils y auraient reconnu les deux grandes phases d'une longue et cruelle lutte soutenue par la bourgeoisie contre les ducs, par la liberté contre le despotisme.

Ce n'est pas cependant que nous voulions nous faire le panégyriste de ces grandes crises. Là, comme dans toutes les révolutions, il y eut des excès ; de part et d'autre, on se livra à d'inutiles fureurs. Nous croyons seulement devoir nous demander si, pour les communes, il n'y aurait point une excuse dans la grandeur et l'importance de la cause qu'elles défendaient, et dans l'exaspération qu'amène toujours d'implacables et incessantes collisions.

Une autre question s'est présentée, une autre manière d'envisager les événements. On a interrogé les résultats éventuels de cette grande guerre ; on s'est demandé avec raison, si la victoire possible des communes ne serait pas devenue un insurmontable obstacle à la fusion des diverses provinces, à la création d'un État belge. Et partant de ce point de vue, on leur inflige un blâme, on leur fait jouer un rôle odieux. Mais il n'est pas juste de juger avec nos idées modernes les événements du xve siècle. On ne peut point faire de l'histoire une critique aussi exclusive. Il est concevable qu'aujourd'hui on se passionne pour la

formation de notre Belgique, qu'on admire, qu'on vante le véritable génie de Philippe le Bon, qui le premier fait éclore cette idée de nationalité, et devance ainsi de quatre siècles l'œuvre de la génération moderne. Mais nos communes du xve siècle, fallait-il qu'elles comprissent également ces vues, qu'elles se sacrifiassent à ce projet?

Qu'un génie moderne vienne en ce jour proposer à la Belgique l'abandon volontaire de toutes ses libertés, en échange de la réalisation lointaine et peu assurée d'une brillante conception politique... Ira-t-elle se sacrifier? Et quel homme sage lui conseillerait un pareil suicide, ou pourrait l'en louer?

La Belgique d'aujourd'hui ferait ce qu'a fait la Flandre de Philippe le Bon, et s'il faut chercher des excuses à une pareille conduite, nous n'en aurions pas autant qu'elle; car nous avons acquis des sentiments, des idées, que n'avaient pas nos pères. Si Philippe le Bon, sur les places de Bruges et de Gand, eût voulu dévoiler au peuple cette conception de son génie, il n'eût certes pas été compris. Le but qu'il poursuivait était en quelque sorte prématuré; il sortait entièrement de la sphère d'idées du peuple flamand, et même de l'époque.

Maintenant que nous voyons en partie réalisée l'œuvre de Philippe le Bon, nous sommes plus disposés à excuser les moyens dont il se servit, et particulièrement sa pression sur les communes. Mais gardons-nous bien aussi de méconnaître le rôle des communes. Ce n'est pas à des Belges à blâmer dans un peuple, quel qu'il soit, une lutte engagée au nom de la liberté, ni à en craindre le succès.

Cette époque du reste, comme plusieurs autres de notre histoire, est éclairée par une sorte de jour faux, qui tend souvent à grandir, à doubler l'importance des événements. Pleine d'un intérêt palpitant, importante dans ses résultats, offrant ample matière à ceux qui font de l'histoire un instrument de parti, elle a été particulièrement analysée, ou, pour mieux dire, disséquée. Les moindres événements y ont acquis une notoriété, un prestige, qui,

à côté d'autres époques moins bien connues, leur donne une double valeur.

Est-il quelqu'un qui ne connaisse ces grands épisodes de notre xve siècle : Philippe le Bon, victime à Bruges d'une violence inouïe; la bourgeoisie de Gand, abîmée dans la plaine de Gavre?... qui ne les ait entendu citer comme les deux expressions les plus marquées du plus cruel despotisme et de la plus excessive fureur populaire?

Mais sans sortir de notre histoire, il est bien d'autres épisodes signalés par d'aussi grandes violences, compagnes inséparables de toutes les révolutions. Ceux-là mêmes qui, étrangers de toute manière à notre nation, en profitent pour faire peser sur elle un odieux reproche de turbulence et de cruauté, pourraient sans peine trouver chez eux des périodes qui, pour être aussi violentes, ne sont pas consacrées par la défense d'une si belle cause.

Un grand événement vint mettre fin à cette lutte et assurer désormais l'autorité ducale en Flandre. La bataille de Gavre fut le dernier coup porté aux communes. Dès ce jour, les ducs de Bourgogne purent pour longtemps marcher tranquilles dans la voie qu'ils se proposaient. La ruse et la force leur avaient également aidé à briser l'obstacle qui s'était dressé devant eux.

Il est bien difficile de faire dans ces événements la juste part de blâme et de louange que mérite chaque parti. Cette tâche, je le répète, nous est surtout difficile à nous, qui jouissons du fruit de la politique de Philippe le Bon, qui lui devons presque notre nationalité. Mais si nous tâchons de nous renfermer dans les limites de l'histoire proprement dite, si nous faisons abstraction complète de l'état actuel des choses, c'est sur lui, je crois, que nous devons faire peser tout le blâme.

Que fit-il en réalité? Il travailla à ruiner le pays, en abaissant les communes : il lui enleva même tout espoir de se relever de longtemps. Chaque peuple a son esprit particulier. Chez les uns, le principe d'autorité l'emporte : la liberté devient à l'instant démagogie, et le pays, n'ayant

plus de lien qui le retienne, court bientôt à sa ruine complète. Chez d'autres au contraire, et en Belgique surtout, la liberté semble innée : elle est la condition essentielle de toute prospérité. Privées de leur indépendance, nos grandes villes du XVe siècle pouvaient être comparées à ces fleurs dont parle le poëte, et qui, du moment où le zéphyr cesse de les caresser de son souffle vivifiant, s'étiolent lentement sur leurs tiges.

Quand les communes relevaient énergiquement l'étendard des Van Artevelde, elles étaient loin de céder à ce sentiment vague et instinctif, qui porte souvent les peuples à s'avancer imprudemment dans la voie de la liberté ; elles ne cédaient pas même, comme on l'a dit, à une sorte d'égoïsme qui les poussait à résumer la patrie en elles, autour de leur beffroi ; elles cherchaient à défendre, plus que leurs priviléges, plus que leur prospérité : elles défendaient leur existence.

IV

Cependant, à l'abri des étranges événements qui bouleversaient alors l'Europe, le duché de Bourgogne, augmenté successivement de presque toutes les provinces belges et hollandaises, avait pris une extension et une importance politique des plus remarquables. Ce n'était plus la province française, enclave imperceptible d'un grand royaume, c'était un vaste État, dont l'indépendance était consacrée par les traités les plus solennels.

La paix d'Arras en effet lui avait attribué des avantages considérables. Sans compter de nombreux accroissements de territoire, elle lui avait accordé une autorité morale, à laquelle aidait aussi sa position tout à fait exceptionnelle.

Placé entre la France et l'Allemagne, et retenu envers le roi et envers l'Empereur par les liens d'une vassalité plus fictive que réelle, prêt à décider de la lutte, s'il se joignait à l'un ou à l'autre ennemi, à mettre entre eux une

barrière formidable, s'il gardait la neutralité, il devait nécessairement exercer une grande influence sur ces deux États. Mais l'Empire, plus en dehors de la sphère politique où s'agitait alors l'occident de l'Europe, y avait donné moins de prise que la France.

L'Angleterre et les républiques commerçantes de l'Italie, liées de tout temps avec les cités flamandes par les relations commerciales et par une certaine communauté d'idées et d'institutions, avaient reporté toutes ces sympathies à l'État puissant dans lequel nos provinces avaient été englobées.

Propagé ainsi à travers toute l'Europe, le nom de Philippe le Bon, le grand duc d'Occident, devint le nom le plus populaire, le plus respecté de ces temps. A lui s'adressaient tous ceux qu'opprimait quelque injustice ou quelque préjugé. C'est à lui que s'adressait l'Église, sans cesse attentive aux maux des chrétiens en Orient, et demandant sans cesse au magnanime duc de nouvelles croisades. Mais toutes ces demandes ne rencontraient qu'une vaine protection et d'inutiles serments. L'ancien esprit de chevalerie était à tout jamais disparu.

Et pourtant que de tentatives ne faisait-on pas pour le relever! L'ancienne chevalerie avait, en se brisant, laissé éparses à la surface de l'Europe, une foule de petites corporations isolées, qui avaient cherché chacune à retrouver l'antique esprit et l'antique splendeur de l'ordre. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, avaient successivement vu s'élever ainsi des ordres distincts de chevalerie, véritables légions d'élite, où se rencontraient dans une imposante fraternité, les chefs de toutes les grandes maisons du pays, tous les plus braves et tous les plus nobles.

Il en est un qui devint en quelque sorte universel, laissant bien loin derrière lui tous les ordres royaux et impériaux, et qui, après avoir traversé quatre siècles, au milieu des plus terribles révolutions, a néanmoins conservé quelque prestige : chose singulière, c'est la Toison d'or, fondée par le duc de Bourgogne.

Cette institution, on peut le dire, ne contribua pas peu à donner à Philippe le Bon sa popularité européenne. Maître d'un puissant ordre, auquel tout homme éminent aspirait alors, il put exercer avec d'autant plus d'autorité une influence directe sur son époque.

Mais c'est principalement dans ses rapports avec la France que l'on doit considérer le duc de Bourgogne. C'est là qu'on verra naître et grandir le germe destructeur de tant de puissance.

Le traité d'Arras avait formellement reconnu l'indépendance de la Bourgogne, mais bien que cet état de choses portât des fruits pour la prospérité de nos provinces, un moment arriva où il servit à attirer l'ennemi au sein même du duché.

Quelle part prit le jeune Louis XI aux funestes dissensions qui éclatèrent alors, quelle action exerça-t-il sur les querelles qui divisèrent Philippe le Bon et son fils? ce sont des questions à poser à une chronique intime de chaque jour, de chaque instant. Toujours est-il que, à la mort de Charles VII, lorsque le dauphin reprit le chemin de la France, il avait une marche politique tracée : l'avenir lui appartenait. Il avait lui-même porté les premiers coups à son rival, il savait quels coups lui seraient portés encore; il avait préparé un à un tous les éléments de sa perte. Il ne restait qu'au hasard ou à sa propre habileté à les rassembler, et à élever la digue contre laquelle devaient venir se briser toute la force et tout le courage de Charles le Téméraire.

Ces menées n'étaient pourtant point restées secrètes; mais le vieux duc n'avait plus, pour les empêcher, l'ardeur et la persévérance de sa jeunesse. Seul, le comte de Charolais avait puisé dans la violence de ses passions une haine profonde pour le futur roi de France.

Maître absolu du gouvernement pendant les dernières années de son père, il se laissa entraîner dans la ligue du Bien public. Il se mit au service de la féodalité française, et lui aida à lutter contre le roi. Mais au moment même

où il croyait tenir la victoire, elle lui échappa presque entièrement. Vainqueurs tous deux et vaincus à la fois, les deux rivaux se séparèrent plus tranquilles, grâce à quelques trompeuses concessions, pour aller chercher de nouveaux aliments à leur haine.

Enfin, le 15 juin 1467, Philippe termina à Bruges un règne de cinquante ans. Surnommé le Bon, par une de ces étranges anomalies qui se remarquent dans les surnoms donnés aux princes, on peut dire qu'il fut tout ensemble l'auteur et le destructeur de l'élévation de sa race.

Après lui, la lutte allait recommencer avec la France. Mais, hélas! on ne devait plus revoir les brillantes journées, les glorieux triomphes d'autrefois. Le peuple et le pouvoir suivaient chacun maintenant une route opposée. Philippe le Bon avait élevé entre eux une barrière infranchissable.

V

L'œuvre de Philippe le Bon était loin d'être achevée, quand la mort vint le surprendre. Charles le Téméraire, doué des mêmes dispositions, instruit par les exemples de son père, ne pouvait permettre qu'elle restât incomplète. Il allait la reprendre avec toute l'énergie qui avait manqué aux dernières années de son prédécesseur.

Jamais, dès les premières années de son règne, Philippe le Bon n'avait cessé de suivre une même et unique marche; aussi, comme on peut s'en souvenir, il avait eu à traverser deux ou trois phases qui avaient nécessité de sa part d'immenses efforts. Maintenant une dernière crise se présentait, offrant les caractères de toutes les autres, c'est-à-dire de la lutte avec les souverainetés voisines et de la lutte avec les communes. Nous voulons parler des guerres avec Liége, entreprises déjà sous le règne précédent, et signalées alors par les plus terribles excès.

La cause qui armait les Liégeois était celle qui avait autrefois armé les gens de Bruges et de Gand. Un coup d'œil jeté sur leur histoire suffit pour le prouver.

Dans les provinces de l'évêché de Liége, comme dans tout le reste du pays, deux éléments entièrement opposés s'étaient toujours trouvés en présence : l'élément seigneurial et l'élément populaire. Mais grâce à l'ardeur propre au peuple de cette contrée, et au peu de stabilité d'un pouvoir électif et souvent vacant, la lutte avait pris un caractère de violence et d'alternative qu'elle n'avait point ailleurs.

Quand les ducs de Bourgogne avaient inauguré en Belgique leur nouvelle politique, ils avaient trouvé dans cette espèce d'anarchie un obstacle à leurs projets. Cependant la forme même de ce gouvernement avait toujours empêché qu'on n'employât envers lui les mêmes moyens qu'envers les autres États : on n'avait pu jamais sortir des limites étroites de l'intervention. C'était du reste un résultat suffisant; car les sanglantes batailles gagnées sur les communiers liégeois, étaient autant de coups portés aux communes flamandes et brabançonnes. La longueur de la lutte l'avait sans cesse envenimée; l'étendue croissante des projets des ducs exigeait enfin qu'ils anéantissent un pays qu'ils ne pouvaient acquérir, et surtout qu'ils accablassent tout vestige de l'ancienne opposition communale.

Malheureusement, toujours vaincus, les Liégeois en vinrent à se défier de leurs propres forces. Ils se laissèrent abuser par les fallacieuses promesses de la France; ils s'abandonnèrent à la direction de ses agents; ils travaillèrent à leur propre ruine.

Certes, Louis XI cherchait à soulever des obstacles sous les pas de Charles le Téméraire; mais autant que lui, il avait intérêt à faire disparaître à ses frontières une aussi turbulente commune : il mit aux prises et fit détruire l'un par l'autre deux ennemis qu'il trompait et trahissait également.

Ces luttes avec Liége n'ont, ni par leur but, ni dans leur marche, le caractère de grandeur qu'offraient les luttes des communes flamandes. Mais le jour où, abandonnés de tous, les Liégeois surent résister à tous, le jour

où ils firent de leurs murs le dernier rempart du patriotisme et de la liberté, ce jour-là ils méritèrent l'attention et les louanges de l'histoire.

Et pourtant elle a omis de les leur accorder; et, faute d'un Hérodote qui racontât leurs exploits, les six cents Franchimontois n'ont pas reçu la place qu'ils méritaient à côté de Léonidas et de ses Spartiates. Et que d'autres dévouements encore ont mérité d'être rangés à côté de de ceux-ci! Combien d'autres victimes se sont ainsi sacrifiées? L'histoire reste muette sur ce point : elle se laisse guider aveuglément par les mensonges d'un chroniqueur traître à sa patrie et à son prince; elle accepte tout de sa bouche. De pareils faits, racontés dans un langage simple et digne, ne pourraient-ils pas exercer sur le peuple une plus salutaire influence que toutes ces déclamations exagérées de patriotisme? Et ne vaudrait-il pas mieux faire connaître dans nos écoles, de pareilles vertus et de pareils dévouements, que toutes ces vertus antiques, qui ont brillé dans des circonstances et sur un théâtre absolument différents des nôtres?

Quoi qu'il en soit, Liége était détruite et hors d'état de se relever de longtemps. A un terrible exemple, était venu se joindre un étonnant spectacle. On avait vu Charles le Téméraire traîner Louis XI à sa suite jusque sous les murs de Liége, et le forcer à prendre part au sac de la ville. L'abaissement et la honte de la monarchie française paraissaient complets. Mais avec des caractères tels que celui du roi de France, ce ne sont pas les événements en eux-mêmes qui doivent être considérés, ce sont les résultats seuls. Ces caractères n'ont rien en eux qu'on puisse louer, tant s'en faut! mais ils se distinguent toujours par une remarquable prudence, et l'on a vraiment peine à se figurer Louis XI allant se jeter aux mains d'un aussi irréconciliable ennemi, au moment même où il fait éclater contre lui une formidable révolte. A considérer sa fourberie, son habileté habituelles, on pourrait plutôt reconnaître en lui un ferme dessein d'assister à la réussite de

ses manœuvres, de mieux surveiller le choc des deux puissants ennemis qu'il destinait à se combattre mutuellement.

Liége renversée, la France rendue muette, le moment approchait de mener à terme le grand ouvrage de Philippe le Bon. Depuis longtemps déjà, la Bourgogne vivait d'une vie entièrement indépendante, il ne s'agissait plus que de poser en principe ce qui était constitué en fait.

Sans donner toutefois une latitude complète aux projets et aux passions personnelles, la politique naissante n'avait point encore conçu ces grandes idées d'équilibre. La création d'un royaume, même de nom, ne demandait pas encore de congrès; elle exigeait seulement l'autorisation d'une puissance supérieure. Cette puissance était alors l'Empire. Trop faible pour exercer un pouvoir réel quelconque, le descendant des Césars avait conservé sans conteste, grâce à cette faiblesse même, une sorte de suzeraineté nominale sur tous les États voisins.

L'empereur actuel, Frédéric III, ne pouvait que favoriser ces projets. S'il y avait un inconvénient à créer un vassal trop puissant, quel avantage ne résulterait pas de la création d'un royaume, uni à l'Empire par les liens d'une étroite alliance, sentinelle avancée de l'Allemagne et ennemi naturel de la France, apanage presque certain du fils même de Frédéric! Tout semblait conspirer à la consécration définitive des projets de Philippe le Bon.

Mais avant de raconter quelles sourdes menées renversèrent ce brillant édifice, avant de représenter l'Empereur fuyant subitement, et laissant le duc seul en présence des apprêts du sacre, ne pourrions-nous pas montrer ce qu'étaient devenues nos provinces durant les deux règnes, et quels éléments Charles de Bourgogne appelait à composer le royaume de Gaule-Belgique.

VI

Quelque énorme part que l'on puisse attribuer aux ducs de Bourgogne dans la décadence de la Belgique aux

XVIe et XVIIe siècles, leur domination ne laissa pas de donner au pays une certaine prospérité, courte et factice, c'est vrai, mais aussi brillante que momentanée.

Soutenus par les ressources d'un grand génie et d'une grande puissance, poussés par un bonheur qui se plaisait à favoriser tous leurs projets, Philippe le Bon et Charles le Téméraire adoptèrent une même marche. Nous avons montré Philippe le Bon créant un tout des diverses provinces belges; nous l'avons montré ensuite dans sa lutte avec les communes, anéantissant en elles toute source de prospérité et parvenant à l'aide de sa propre activité à les rendre aussi prospères qu'aux plus beaux temps. Son fils suivit en tout ses leçons.

A aucune époque, les villes flamandes n'avaient été, en apparence du moins, aussi riches et aussi florissantes. Bruges et Gand, aux derniers jours de leur existence, étaient devenues pour le Nord, ce qu'étaient Gênes et Venise dans les mers du Sud. C'étaient les entrepôts où venaient s'échanger journellement les produits du monde entier.

Aujourd'hui nous n'avons plus d'exemples d'aussi vastes monopoles commerciaux. L'antiquité seule et le moyen âge, quoique par des causes bien différentes, peuvent nous en offrir. Pour bien comprendre l'immense développement qu'avaient ainsi pris le commerce et l'industrie sur quelques points isolés, il faut se reporter aux premières années du moyen âge, alors que surgirent de la surface agitée de l'Europe, tant de petits États, de petites féodalités. La force brutale régnait seule; on ne connaissait d'autre droit que l'épée, d'autre moyen que la violence.

Un pareil état de choses avait amené la formation d'une quantité de groupes, d'associations isolées. Trop faible pour trouver en lui-même sa protection et sa défense, l'individu se voyait réduit à aller chercher dans la société de collègues ou de compatriotes, des garanties d'existence et de liberté. Le commerce, plus particulièrement exposé à la pression féodale, s'était surtout efforcé de concen-

trer toutes ses forces vives dans quelques associations fortes et puissantes. Grâce aux croisades, l'Europe, soulagée un peu du poids qui l'opprimait, avait vu s'établir de vastes ligues commerciales, forcées par leur nature et leur but de fuir tout contact avec la féodalité. Les cités flamandes, avec leurs libres institutions et leur esprit d'indépendance si fortement caractérisé, avaient nécessairement attiré à elles une grande partie de cette activité. Offrant au commerce étranger des garanties qu'il ne pouvait guère trouver ailleurs, placées dans une position exceptionnelle, au confluent de nombreux courants commerciaux, remplies d'un peuple essentiellement industriel, elles étaient bientôt devenues les comptoirs de toute l'Europe occidentale. Elles avaient ainsi traversé de bien longues années, au milieu des excès d'une liberté bien orageuse, toujours promptes à se relever et à renaître de leurs propres cendres, alors que quelque grande révolution était venue les ébranler.

Mais, à partir du XVe siècle, un grand changement se manifesta à la surface de l'Europe, tout tendit à se séparer. On vit alors se dissoudre peu à peu ces grandes associations qui formaient la base de la prospérité de Bruges et de Gand; on put pressentir une prochaine décadence.

Et pourtant il y avait encore un moyen de s'y opposer, ou du moins de la retarder : ce moyen était aux mains des ducs de Bourgogne. C'était à la cause même qui avait amené cette grande prospérité, qu'il fallait recourir pour prévenir la chute. Les villes flamandes avaient grandi par la liberté; c'était à la liberté de les conserver. Au lieu de chercher sans cesse à la restreindre, pourquoi ne pas la conserver intacte, pourquoi ne pas l'augmenter encore? Pourquoi provoquer en elles de pareilles crises? Vaincues, elles ne retrouvaient plus assez de force pour se relever, et marcher d'un pas égal dans la voie inconnue où on les forçait d'entrer.

Du reste, nous n'avons point à revenir sur ces tristes

faits. Nous ne nous occuperons plus même d'examiner une dernière question, de discuter si les ducs de Bourgogne, comme l'ont dit plusieurs auteurs, ont fait prospérer le commerce de nos villes, en habituant celles-ci à obéir à une même impulsion, et en faisant cesser entre elles toute ancienne rivalité. La même question s'est présentée à nous, à propos de la lutte des communes avec Philippe le Bon ; elle se présente du reste à chaque page de notre histoire, et pour quiconque connaît le caractère des Belges au xve siècle, cette question seule peut servir de condamnation pour les princes dont la conduite l'a soulevée.

Il ne s'agit point après tout de juger trop sévèrement cette conduite, ni d'en aggraver les torts. Si Philippe le Bon et son fils commirent une faute incalculable en sacrifiant le pays entier à une idée, ils surent du moins, à défaut de prospérité future, lui donner une prospérité temporaire, qui ne se serait point éteinte si vite, s'ils avaient eu des successeurs en état de continuer leur œuvre. Mais l'avenir ne répondit pas à leurs espérances : l'ancienne et riche Flandre n'avait plus que peu de jours à vivre.

Alors on vit se renouveler un spectacle qui s'était déjà présenté bien souvent. Aux dernières heures de leur richesse et de leur gloire, les villes flamandes furent soudainement envahies par un luxe inconnu à leurs anciens habitants. Cédant à la fascination qu'exerçaient ces ducs puissants et orgueilleux, elles se laissèrent entraîner à leur suite dans un immense tourbillon de magnificences et de splendeurs, qui les engloutit au moment même de leur plus grand éclat.

Les faits sont trop connus pour que nous les répétions. L'histoire et le roman s'en sont successivement emparés, et nous ont laissé à ce sujet de magnifiques pages, de brillantes descriptions, dans lesquelles on a toujours voulu trouver le type le plus fidèle de nos anciennes villes.

Pourtant, sous ces tissus d'or et de soie, nous ne re-

connaissons pas le véritable peuple flamand : ce ne sont pas ces nobles, ces courageux citoyens qui marchèrent à côté des De Koninck et des Van Artevelde. Ces comptoirs où roule sans cesse un fleuve d'or et de pierreries, qui s'épanche au dehors en ondes étincelantes, ce ne sont point les comptoirs où s'est fondée la prospérité des villes. Couverts de tapisseries et de dorures, pavoisés d'oriflammes aux mille couleurs, je ne reconnais plus là nos anciens hôtels de ville.

Quelques années ont suffi pour amener ce grand changement! Sans force, sans activité, depuis que les ducs les étreignent de leur main de fer, Gand, Bruges, Ypres, ne sont plus que les marchés où viennent se rencontrer les commerçants de tous les pays, et où leurs propres habitants n'ont plus accès. Au milieu de ces éléments divers, l'élément national disparaît. Ce luxe que déploient toutes les villes, elles ne le doivent qu'aux riches marchands étrangers à qui elles prêtent leurs halles ou leur port. Mais le jour où, par suite des nouvelles découvertes, de la ruine de cette grande puissance bourguignonne, elles restent peuplées de leurs seuls enfants, livrées à leurs propres ressources, elles ne sont plus rien.

VII

C'est une époque vraiment bien remarquable que celle de la domination de la maison de Bourgogne, tant par les événements politiques qui s'y rattachent que par les changements qu'elle introduit ou consacre à l'intérieur du pays.

Elle ne se contente pas d'apporter des institutions nouvelles. Elle cherche à modifier l'esprit flamand et à le pousser dans une autre direction.

Il serait presque impossible de saisir dans toutes ses parties, cet immense travail d'un siècle entier. Quelques faits principaux dominent, et suffisent pour indiquer le caractère général de tous les autres.

De temps immémorial, les corporations de bourgeois, les métiers, avaient été la seule milice des villes; et plus d'une fois, ils avaient, par leur ardeur et leur indomptable énergie, fait plier devant eux la plus brillante chevalerie. Mais de pareilles troupes, plus disposées à obéir à leur propre mouvement qu'aux ordres de chefs réguliers; toujours prêtes à refuser de défendre d'autres intérêts que les leurs; promptes à fournir des armes à la cause populaire dont elles se trouvaient les défenseurs naturels, de pareilles troupes, dis-je, ne pouvaient guère se voir adoptées par les ducs de Bourgogne. Il les remplacèrent par des armées permanentes; ils créèrent ces fameuses bandes d'ordonnance, dont l'histoire nous a laissé une si brillante et si terrible description.

Désormais sans utilité, sans but, les métiers devaient renoncer à jouer un rôle politique ou militaire. Mais, grâce à l'esprit d'association propre à la nation belge, au lieu de se dissoudre, de s'anéantir, ils ne firent qu'adopter un autre objet. C'est de cette époque que datent ces sociétés de tir que nous retrouvons dans toute la suite, toujours debout, toujours aussi nombreuses et aussi prospères, même au milieu des plus terribles commotions. L'arbalète et l'arc, impuissants à entamer les solides cuirasses des lansquenets allemands et espagnols, devinrent des instruments de délassement et de plaisir.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner le rôle des *Serments* dans notre histoire; au xvie siècle surtout revient cette question; mais on peut déjà constater que si le nom, le but et la forme de ces anciennes corporations avaient changé, l'esprit était resté absolument le même.

A cette époque aussi remonte la formation des Chambres de rhétorique, dues au même motif, développées par la même marche. Elles n'acquièrent aussi tout leur développement qu'au siècle suivant, et c'est là qu'un jour nous comptons les retrouver,

Un autre fait littéraire nous apparaît alors, conséquence naturelle des événements. C'est l'immense extension don-

née en Belgique à la langue et à la littérature françaises. Confinée d'abord dans les provinces occidentales du comté de Flandre et dans le Hainaut, la langue française n'était jamais parvenue à dépasser une certaine limite, jusqu'au moment où l'avénement de princes français en eut fait la langue dominante et officielle du duché.

Dès sa première apparition en Belgique, elle y laissa des monuments impérissables. Sans parler de Froissart, un peu antérieur à la grande époque des ducs de Bourgogne, et appartenant à la France plus particulièrement qu'à nous, nous pouvons citer les noms de George Chastelain, d'Olivier de la Marche et de Philippe de Commines. Ce dernier joua, au milieu des agitations du règne de Charles le Téméraire, le rôle d'un ingrat et d'un traître; mais rien ne pourra jamais empêcher que, comme écrivain, il ne reste une des gloires du pays et de la littérature.

Jusqu'ici toutes les misères, toutes les gloires de la Belgique, nous les avons reportées, et à juste titre, à l'influence tantôt funeste, tantôt heureuse des ducs de Bourgogne. Mais bien qu'elle se fît sentir jusque dans les moindres événements et se retrouvât dans les moindres détails, il est des gloires qui surent naître et grandir par elles-mêmes, et vinrent encore augmenter l'éclat de cette époque.

De tout temps l'esprit artistique s'était développé en Flandre à côté de l'esprit commercial. La peinture y avait surtout fleuri, et, après l'Italie, la patrie des arts, c'était peut-être le pays de l'Europe où s'étaient produites les plus nombreuses et les plus brillantes œuvres.

Au xve siècle, elle fait tout à coup un pas immense, et, pour un instant, elle se place au premier rang. Elle donne à l'art une de ses plus précieuses découvertes, une de ses plus riches conquêtes : Jean Van Eyck crée la peinture à l'huile. Pendant quelques années, Bruges devient le foyer où les peintres de toutes les nations accourent s'initier aux secrets d'une méthode nouvelle. Mais bientôt toute cette

école se disperse à la surface de l'Europe, emportant par menues parcelles le trésor artistique déposé au sein de nos villes.

L'école flamande compte alors plus d'un nom remarquable; à côté de Jean Van Eyck, se placent son frère Hubert, Hemling, Frans Floris, et bien d'autres dont la nomenclature serait trop longue et qui continuent fidèlement la tradition de ces illustres maîtres.

Cette époque voit également s'élever ces splendides édifices, qui, aujourd'hui encore, sont pour nous un légitime sujet d'orgueil. Privés désormais de toute importance politique, les hôtels de ville deviennent des merveilles d'architecture. Surmontés partout de flèches élancées, ils rivalisent, en élévation et en élégance, avec les tours naissantes des cathédrales.

Les provinces belges n'étaient pourtant pas les seules provinces appelées à composer le royaume de Gaule-Belgique : il y en avait d'autres, aussi nombreuses et aussi riches, mais la Flandre était, entre toutes, le véritable centre de cet éclat, le cœur même du duché. Les États héréditaires français assistent indifférents, et engourdis, aux luttes et aux péripéties de cette grande époque, sans y prendre aucune part immédiate. Les autres provinces belges elles-mêmes, quoique mêlées plus directement au grand travail qui s'opère chez nous au xve siècle, demeurent complètement effacées, vivant chacune d'une vie entièrement intime et isolée.

VIII

Voilà donc ce que la maison de Bourgogne avait fait de la Belgique! Voilà ce qu'elle avait perdu et ce qu'elle avait gagné. Il ne nous reste, comme nous l'avons dit, qu'à montrer ce grand édifice, croulant sous le poids des intrigues de Louis XI et de la fatalité.

Ce grand drame des dernières années de Charles le Téméraire, qui commence au moment où l'Empereur,

fuyant de Trèves, brise toutes les espérances du futur roi de Gaule-Belgique, et finit à cette terrible bataille de Nancy; ce drame ne nous laisse ordinairement apercevoir que trois personnages principaux : d'un côté, le duc Charles; de l'autre, Louis XI et les cantons suisses. Il en est un quatrième dont le rôle, pour être moins apparent, est tout aussi important. Ce sont les communes belges.

Pour bien apprécier la part qu'elles prirent à ce grand désastre, et pour ne pas porter sur leur conduite un jugement trop indulgent ou un blâme trop sévère, il faut se rendre un compte exact de l'importance de ces événements pour elles.

Après avoir décrit les principales phases de la lutte entreprise par les ducs de Bourgogne contre les communes, nous en avons fait remarquer les tristes résultats sur l'état intérieur et l'avenir du pays. Nous allons en voir des conséquences plus manifestes encore; le peuple, séparé entièrement de son souverain, et habitué à cette séparation, le laissera périr sans lui tendre la main.

La guerre qui s'engageait entre Louis XI et Charles le Téméraire était une des guerres décisives qui se terminent par la chute des empires. Mais si l'un et l'autre rival avaient des chances égales de réussite dans la lutte, tous les deux avaient aussi de légitimes sujets d'en redouter l'issue. Le roi de France surtout, entouré d'une féodalité malveillante et ennemie, devait craindre des hostilités directes. Aussi son habileté et ses intrigues s'attachaient-elles sans cesse à soulever les obstacles sous les pas du Téméraire. Celui-ci malheureusement facilitait de pareilles menées par une ambition et une violence sans bornes. Rendu plus opiniâtre, plus fougueux encore, par les résistances qui se dressaient devant lui, il achevait de s'aliéner les siens et de s'attirer de nouveaux ennemis.

De tous les princes de cette famille cependant, le duc Charles était celui qui méritait le mieux l'affection de ses peuples. Il possédait des qualités que n'avaient eues ni son père ni ses prédécesseurs. Enchaîné à la politique de sa

maison, il en avait accepté résolûment toutes les conséquences; mais parvenu à son but, il eût certainement fait de la Belgique le centre d'un grand État : il lui eût peut-être rendu tout ce qu'on lui avait enlevé.

Le peuple flamand ne comprit pas, ne voulut jamais comprendre, ni son caractère, ni ses projets. Il refusa toujours de voir ses qualités, pour ne remarquer que ses défauts : Philippe le Bon était, par sa politique, parvenu à faire d'un peuple digne et vraiment grand, une nation turbulente, incapable de se plier aux circonstances ou de s'élever avec elles.

Les défaites de Granson et de Morat n'ont rien qui doive étonner; nous avons dans nos annales trop de pages semblables, pour ne pas comprendre ce que peut un peuple défendant sa liberté, surtout lorsque la nature du pays vient aider à son courage et à sa résistance. Mais un spectacle extraordinaire, pour peu qu'on n'y distingue pas le rôle des communes, c'est le cataclysme qui suit ces défaites, l'anéantissement subit et complet d'une aussi grande puissance.

Jadis, si la bannière nationale était ainsi renversée, on s'armait de toutes parts! La Flandre seule n'avait-elle pas autrefois su effrayer Philippe le Bel? N'avait-on pas souvent vu les ateliers abandonnés, les villes désertes, au signal de quelque danger? A cette heure, le Flamand n'était plus soldat; il y avait au service du duc des compagnies étrangères, des bandes d'ordonnance; à elles seules désormais appartenait le soin de défendre le pays. Elles savaient bien, au moindre signal de leur chef, diriger leurs piques contre les poitrines des citoyens : elles devaient savoir les protéger à leur tour.

Et puis, malgré soi, on se sentait quelque sympathie pour ces vaillants Suisses. Involontairement on s'imaginait reconnaître en eux l'esprit des anciens Flamands, on croyait voir revivre leurs anciennes prouesses. Au récit des grands coups portés par les piques helvétiques aux chevaliers de Bourgogne, on se surprenait à jeter un

regard furtif vers ce terrible *goedendag*, legs d'un père ou d'un aïeul, relique sacrée des anciennes luttes communales.

Alors, sous l'impulsion de ces sentiments, aveuglé par la passion, on refusait énergiquement la taille destinée à payer de nouvelles troupes. De là ce spectacle extraordinaire d'un peuple travaillant à sa propre perte, conspirant avec ses ennemis. Nous le répétons encore, si la Belgique ne joua pas dans ces dernières années le rôle qu'on était en droit d'attendre d'elle, c'était le résultat inévitable et facile à prévoir de la politique de Philippe le Bon.

Cependant chaque jour, chaque instant, signalait un nouveau désastre pour Charles le Téméraire, et venait ajouter un nouvel anneau à cette chaîne de calamités qui allait l'étouffer dans ses replis. L'ambition seule avait d'abord mis les armes à la main à toute cette brillante chevalerie. Elle suivait ardemment son duc à la conquête de riches pays. Elle rêvait de fonder un immense empire. Mais attirée sur le terrain sinistre de Granson, elle avait subi une terrible défaite. Vaincue par les Suisses, réduite à se débattre contre les attaques sourdes et réitérées du roi de France, elle cesse bientôt de poursuivre une vaine ambition; elle ne cherche plus que la vengeance; et elle va trouver, dans les plaines de Morat, un second échec cent fois plus affreux. A Nancy enfin, c'est l'effort décisif d'une armée qui combat pour son existence, réduite à opter, en cas de défaite, entre la trahison ou la mort.

Quelque opinion que l'on professe, quelque parti que l'on prenne dans ces événements, on ne peut s'empêcher d'admirer cette dernière lutte de Charles le Téméraire. Sous le poids du malheur, son orgueil et son énergie donnent à son courage quelque chose d'héroïque et de désespéré. On oublie le caractère du prince, pour ne plus voir que le soldat, combattant à la fois les hommes et la fatalité; et quand on assiste à une mort si affreuse, quand on le voit tomber en entraînant dans sa chute toute cette puissance, l'œuvre d'un demi-siècle, on cesse d'examiner

les torts réels de la maison de Bourgogne, on gémit de la perte d'une aussi brillante destinée, on pleure de voir emportés pour la Belgique, un dernier espoir d'indépendance, une dernière lueur de prospérité.

« La mort de Charles le Téméraire, dit un auteur, fut
» le signal d'une de ces grandes commotions qui ébran-
» lent les trônes et mettent en danger l'existence des
» États. L'armée était détruite, le trésor vide, la noblesse
» ruinée, et le peuple plein d'aversion pour ceux qui le
» gouvernaient. »

Il serait impossible, je crois, de rendre plus exactement et en moins de mots le misérable état de nos provinces, au moment où Marie de Bourgogne, le seul enfant de Charles le Téméraire, monta sur le trône. Les résultats de la politique de Philippe le Bon apparaissaient alors dans toute leur effrayante étendue. Il y avait là une grande leçon pour la jeune souveraine, appelée à continuer la dynastie, si l'excès même de la commotion ne l'eût empêchée d'exercer quelque influence salutaire. Du moment qu'avait été rompu le lien qui retenait les diverses nationalités dont se composait ce grand royaume de Bourgogne, on les avait vues se disjoindre violemment. On avait rêvé un empire s'étendant du Rhin à la Méditerranée, et l'on n'avait plus aujourd'hui qu'un duché, imperceptible au milieu des grands États qui l'environnaient, à peine sûr de quelques jours d'existence.

Seules les provinces belges restèrent fidèles, alors que les provinces méridionales, travaillées depuis longtemps par les agents secrets de Louis XI, allaient se jeter dans les bras de la France... Elles restèrent fidèles au dernier rejeton d'une race qui ne leur appartenait pas, et n'avait jamais rien fait pour devenir une dynastie réellement nationale.

Le régime qui avait pesé sur elles pendant de si longues années, les avait, avons-nous dit, complétement transformées. Maintenant qu'elles allaient de nouveau se trouver livrées à leurs propres forces, elles ne sauraient

plus retrouver ni leur ancienne énergie, ni leur ancienne puissance.

On s'étonne des excès du peuple de Bruges et de Gand, et l'on n'examine pas la cause qui les a produits. Un moment, au milieu de ce grand cataclysme, on put se croire sur le point de perdre toute nationalité; on voyait le bras de Louis XI se lever sur les derniers restes de l'héritage de Charles le Téméraire. Le peuple alors se réveilla, et, dans un jour de colère, il se crut autorisé à sacrifier deux victimes. Il ne s'agit point de discuter la culpabilité de d'Hugonet et d'Humbercourt, ni surtout d'approuver de pareilles rigueurs. Mais pouvait-on tolérer auprès de la jeune princesse des conseillers capables de l'engager dans la même voie que son aïeul et son père, ou de sacrifier les intérêts du pays par dévouement à leur souveraine. Les communes comprirent bien leur devoir en cette occasion. Leur seul crime fut de se l'exagérer.

Le peuple n'était cependant plus capable de marcher seul; il s'était habitué à avoir un chef qui le conduisît par la main. Il chercha à s'en donner un. On mit alors à exécution un ancien projet de Charles le Téméraire, conçu avec ce beau rêve d'un royaume de Gaule-Belgique.

Le 19 août 1477, un siècle après l'avénement de Philippe le Hardi au comté de Flandre, Marie de Bourgogne épousa Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III; et ainsi finit en Belgique la domination de la maison de Bourgogne.

IX

Ici s'arrête la tâche que nous nous sommes proposée. La Belgique va désormais cesser de vivre par elle-même. Perdue au milieu des empires et des royaumes qui se l'attachent successivement, elle n'apparaît plus que comme un vaste champ de bataille où viennent sans cesse se déchirer les armées de l'Europe entière.

L'histoire moderne nous présente bien peu d'exemples d'une pareille transformation dans la vie d'un peuple.

Aussi les rares écrivains qui se sont occupés de nos annales, se sont-ils particulièrement plu à en rechercher la cause.

Les uns l'ont vue dans la forme d'existence même de la Belgique aux siècles antérieurs; d'autres en ont fait peser toute la responsabilité sur les princes bourguignons. Et, en effet, en faisant une large part à cette espèce de fatalité qui préside aux événements et semble les pousser tous à un but déterminé, on peut faire remonter à la maison de Bourgogne une grande partie des idées qui se sont développées ensuite parmi nous et des révolutions qui s'y sont accomplies.

Chacun a sa manière de juger les événements et surtout d'en apprécier les effets et les causes. Mais il est des opinions qui n'obéissent ni aux sentiments personnels, ni aux vues de parti, des opinions commandées par les faits eux-mêmes auxquels elles s'appliquent. Et je crois qu'un seul regard jeté sur l'époque qui s'écoule entre la mort de Louis de Male et la bataille de Nancy doit suffire pour déterminer le rôle et l'importance de cette époque dans notre histoire.

D'abord, pour résumer en quelques lignes les principales idées que nous avons émises, que voyons-nous dès les premières années de ce siècle? Philippe le Hardi et Jean sans Peur consacrent deux règnes entiers à s'immiscer dans les affaires du royaume de France. Peu soucieux des intérêts de la Belgique, ils lui laissent reprendre dans un complet repos, un peu des forces qu'elle venait de perdre dans les dernières guerres.

Philippe le Bon apparaît enfin, la plus grande figure de ce siècle, et son avénement signale l'apparition d'une nouvelle politique. Si d'abord il se rapproche de l'élément populaire, c'est pour être plus à même dans la suite de l'étouffer entre ses bras.

Sous la fascination qu'exerce sa puissance, les diverses provinces viennent successivement se grouper autour de lui. La Bourgogne se fait un des plus puissants États de

l'Europe. Par suite même de cette politique, on voit partout réduite et anéantie, cette liberté devenue si nécessaire à l'existence et à la prospérité de nos villes. Mais grâce à l'éclat factice que répand autour de lui un pareil pouvoir dans des mains aussi habiles, elles se laissent éblouir, et ne distinguent pas elles-mêmes le sort qui les attend.

Charles le Téméraire se voit au moment de couronner ce grand édifice; il est à la veille de fonder un royaume de Gaule-Belgique. Malheureusement il rencontre sur sa route un formidable adversaire, qui, par ruse et par adresse, parvient à déjouer toutes ses espérances.

Engagée alors dans une lutte inégale, impuissante à retenir sous sa main tous les divers éléments qu'elle y avait comprimés, la maison de Bourgogne est précipitée de désastre en désastre. Aussi longue et aussi difficile a été son élévation, aussi rapide est sa chute; et au lendemain même de tant de puissance et d'éclat, Marie de Bourgogne, souveraine de quelques provinces ruinées, échappées à l'avidité de ses voisins, est réduite, pour conserver quelque pouvoir, à épouser un prince étranger, et à sacrifier ainsi pour de longs siècles l'indépendance de ses États.

Il y a dans cette époque, on ne peut le contester, une certaine grandeur qui frappe et plaît au premier abord. Mais il en est comme de la grandeur de maint autre siècle, et s'il est permis de faire un parallèle entre deux époques aussi différentes du reste, on ne pourrait mieux comparer sur ce point le règne de Philippe le Bon, qu'à celui de Louis XIV : glorieux et brillant en apparence, triste et déplorable en réalité. Louis XIV contribua singulièrement, dit-on, à avancer la révolution française; Philippe le Bon fut l'artisan de la perte de son propre fils. L'un et l'autre, ils eurent recours aux mêmes moyens; l'un et l'autre, ils reçurent de la postérité un surnom qu'ils ne méritaient pas.

Quant à Charles, c'est un caractère jusqu'ici unique

dans les annales de l'Europe. Aux plus grandes et aux plus solides qualités, il joint les défauts et les vices les plus propres à les faire oublier. Il a de grandes et généreuses intentions, et semble mettre tout en œuvre pour les empêcher de jamais se réaliser. Prince plus véritablement national que son père et qu'aucun de sa famille, il laisse parmi le peuple la réputation d'un tyran. Victime en cela des fautes de toute sa race, il voit son trône s'écrouler sous lui, et prend plaisir à en ébranler lui-même les plus solides appuis. Il laisse l'histoire étonnée de tant de courage et d'orgueil, de tant de grandeur et d'aveuglement.

Ils travaillèrent tous indistinctement à amener la décadence des Provinces-Belgiques; en étouffant toute liberté, ils lui ôtèrent tout espoir de se relever de longtemps. Si les faits mêmes de cette époque ne renfermaient pas leur condamnation générale, on la verrait écrite en tête de chaque page de notre histoire pendant les siècles suivants.

Une gloire cependant leur est réservée, assez grande pour contre-balancer le poids de leurs fautes dans la balance où la postérité pèse les événements et leur donne le plus souvent une juste valeur : c'est la formation ou plutôt la création d'une Belgique. C'est eux, eux seuls, qui surent réunir en un solide faisceau, nos diverses provinces, autrefois désunies sous tous les rapports.

Pendant leur domination, elles ne cessèrent pas, il est vrai, de former des États isolés, sans aucun lien d'institution, aucune fusion; mais c'était au temps à développer en elles ce sentiment national qui leur était nécessaire pour se constituer sous un seul drapeau. Le XVI[e] siècle se chargea de continuer cette partie de l'œuvre des ducs de Bourgogne; le XIX[e] lui donna une consécration définitive.

GEORGE VAUTIER.

10 mai 1862.

LES

INSTITUTIONS D'UNE PAROISSE

DU

HERTFORDSHIRE.

HARPENDEN.

Il y a des pays qui centralisent dans la capitale la vie politique et sociale des citoyens. Il y en a d'autres qui laissent à la commune la liberté la plus grande, pourvu qu'elle soit conforme à l'organisation et aux lois qui régissent l'ensemble du territoire.

Paris est le cœur de la France, parce qu'il est le point où viennent converger toutes les aspirations de la patrie. Dans l'enseignement, dans les lettres et dans les arts, on peut dire que Paris résume toutes les grandeurs et toutes les gloires de la France. On aurait beau avoir parcouru la province, on ne saurait juger le pays sans avoir vu la capitale, siége du gouvernement, d'où partent tous les ressorts qui dirigent un grand peuple et d'où émanent toutes les impressions qui émeuvent et agitent tour à tour

l'âme de la France. Il n'en est pas de même en Angleterre : on n'aurait pas vu Londres, et on connaîtrait la Grande-Bretagne, parce que la grandeur du pays se reflète non dans une ville, mais dans l'Angleterre tout entière. Il n'y a là rien d'étonnant. L'Angleterre est forte par la liberté individuelle. L'homme y est grand, parce qu'il doit tout à son initiative personnelle, que l'État se contente de sauvegarder sans imprimer aucune direction à son esprit. La loi protége l'homme, et cette protection consiste à lui garantir la plus grande somme de libertés.

L'organisation de la société anglaise est diverse, parce qu'elle est fondée sur des franchises locales, quelquefois même sur des priviléges que les générations se transmettent en y greffant successivement les améliorations par lesquelles la liberté anglaise modifie le caractère des institutions du pays. L'écrivain, en étudiant l'origine et le progrès de la législation anglaise, comprend les traditions historiques, causes des révolutions religieuses et politiques de la nation comme le géologue, en fouillant la terre, retrouve les traces des révolutions du globe. On n'a rien aboli, mais on a tout modifié. Le peuple anglais, essentiellement pratique, croit que les réformes constantes sont des transformations plus régulières que les révolutions et les décrets.

L'usage détruit les abus, car aucune constitution écrite n'entrave l'audace des réformateurs. En Angleterre, l'individu n'est jamais sacrifié à l'État; de là il résulte que depuis Londres jusqu'à la plus petite commune anglaise, on comprend la grandeur d'une nation qui retrouve dans son énergie individuelle des ressources inconnues à la plupart des grandes villes du continent.

Cette organisation multiple est aussi diverse que variée. Elle laisse quelquefois à désirer, parce qu'elle manque d'unité et qu'elle n'imprime pas une marche uniforme et harmonique à la civilisation anglo-saxonne; mais telle qu'elle est, elle a produit de grandes choses : elle a enfanté la moderne Angleterre, nourri au berceau les États-

Unis d'Amérique, fécondé le Canada, peuplé l'Australie, gouverné les Indes, arboré son drapeau sur toutes les mers, donné asile aux proscrits de toutes les sectes et de tous les régimes, et, ce qui vaut encore mieux, maintenu au milieu des orages des révolutions et des caprices du despotisme, la liberté politique et religieuse dans le monde.

On peut dire que les conquêtes de l'Angleterre sont les victoires de la civilisation. Il y a des peuples dont l'histoire a un caractère plus épique, parce que leurs principes ont un côté humanitaire et philosophique qui manque essentiellement à la race anglo-saxonne. Le peuple anglais est trop pratique pour s'éprendre d'une théorie qui ne mène pas à une solution. Nous n'avons pas à faire un choix, parce que nous n'avons pas à juger des civilisations différentes. Nous n'avons eu pour but que de décrire les institutions locales dans un seul village; mais pour les comprendre, il faut tenir compte de l'organisation du pays.

Le petit village de Harpenden a été l'objet de nos investigations. Il est célèbre dans les annales de l'Agriculture par les expériences de chimie agricole de M. Lawes, propriétaire du parc de Rothamstead, résidence vraiment seigneuriale dans tout autre pays que l'Angleterre. On se rend à Harpenden par le chemin de fer du Hertfordshire qui traverse la plus grande partie du comté de Middlesex. Ce comté n'est que la prolongation de Londres, ce caravansérai du commerce universel de l'Angleterre.

En entrant dans le Hertfordshire, le paysage anglais sourit agréablement au voyageur. Les collines succèdent aux vallées, une verdure éclatante mais trop peu nuancée dans les tons, y conserve sa fraîcheur jusqu'en automne. Des troupeaux innombrables de vaches et de moutons paissent dans des plaines ondulées et plantées d'arbres séculaires, dont les branches ont poussé capricieusement sans que l'art soit intervenu pour contrarier la nature. Pendant la chaleur du jour, le bétail trouve un abri sous le feuillage,

et alors ces arbres paraissent s'animer et former avec les animaux qu'ils couvrent de leur ombre, des tableaux qu'on croirait composés pour les nombreux amateurs du Keepsake national.

Les expériences agricoles de M. Lawes ont donné une grande célébrité à la paroisse de Harpenden. Le grand industriel, qui a vulgarisé en Angleterre l'emploi de l'engrais artificiel, a été un des promoteurs de la chimie agricole.

Il ne s'est pas contenté d'être un simple fabricant. Il a soumis la nature à ses investigations. Un chimiste distingué, le docteur Gilbert, est attaché à son laboratoire situé au centre de l'exploitation agricole. Les expériences qu'on y fait sur les terres et sur le bétail ont donné lieu à des controverses suivies et animées. Le professeur Liebig a contesté avec une certaine vivacité l'efficacité de la théorie expérimentale de M. Lawes.

Un économiste distingué, M. Léonce de Lavergne, dans son remarquable livre sur l'agriculture anglaise, a décrit les résultats obtenus par les découvertes de M. Lawes.

Tel n'est pas notre but. Nous nous bornerons à rendre compte des institutions locales que nous avons visitées dans la paroisse de Harpenden.

La commune en Angleterre n'est que l'antique paroisse anglicane, à côté de laquelle sont venues se placer les sectes indépendantes, usant comme l'Église anglicane de toutes les libertés religieuses et sociales que la loi et l'usage garantissent aux associations libres en Angleterre.

Harpenden est un petit village du Hertfordshire, dont la population n'a pas plus de 3,200 âmes. Il n'y a là aucune agglomération centrale comme dans nos communes flamandes. Ce sont des cottages, comme disent les Anglais, c'est-à-dire de petites maisons garnies de lierre et de plantes grimpantes qui donnent un aspect varié à toute la contrée. On pourrait comparer un village de ce genre à un parc où l'homme niche comme l'oiseau, en s'isolant avec sa famille pour se confondre davantage avec la nature. Nulle

part, la vie des champs n'est aussi variée qu'en Angleterre, parce que nulle part elle ne répond mieux aux instincts naturels de la nation. L'Anglais travaille dans les villes, mais il vit de préférence à la campagne. Il vient y chercher le calme et le repos au milieu d'une famille nombreuse, qui suffit à son bonheur et à ses plaisirs. Le bien-être est général dans les campagnes, tandis que la misère étale ses plaies dans les villes.

Deux faits importants résultent de cette union de la vie agricole et de la vie commerciale et instrielle : une fusion morale et intellectuelle entre les différentes classes de la société anglaise, et une connaissance approfondie des intérêts généraux du pays. La campagne et la ville, en se mêlant sans cesse, réagissent l'une sur l'autre et impriment à toute la nation la marche progressive de la civilisation du pays.

On trouve dans un grand nombre de villages un groupe d'hommes intelligents qui s'entendent et s'associent pour doter le comté qu'ils habitent d'institutions utiles. Il en est ainsi à Harpenden.

Toutes les institutions diverses qui y existent sont dues à l'initiative individuelle. La religion, la bienfaisance, l'enseignement, trouvent dans l'association même les forces dont elles disposent. Le gouvernement central et l'autorité locale ne sont intervenues, ni pour imprimer une direction aux associations, ni pour les soumettre à leur contrôle. La société religieuse est très-divisée à Harpenden. On y trouve une église anglicane, une chapelle méthodiste, une église indépendante et une chapelle de baptistes. Toutes ces sectes vivent côte à côte, se livrent à une propagande active, mais l'autorité n'est jamais appelée à intervenir dans leurs discussions.

La loi et l'usage garantissent à ces diverses sociétés religieuses la liberté la plus complète, dans laquelle elles trouvent toujours la meilleure garantie de leur indépendance. A Harpenden comme dans la plus grande partie de l'Angleterre, les anglicans dominent. L'accroissement ra-

pide de la population y rendait l'église insuffisante pour tous les fidèles. Comme il était impossible de l'élargir, un meeting en décida la démolition, et nomma un comité d'organisation, chargé de recueillir dans la commune les fonds nécessaires à la construction du nouvel édifice.

L'Église anglicane a conservé en Angleterre ses priviléges et ses dîmes, mais ces ressources sont inégalement réparties. Dans bien des paroisses où les fondations particulières ne l'ont pas enrichie par des donations, l'Église anglicane est presque aussi dépourvue que les Églises libres, et quand il s'agit de dépenses extraordinaires et imprévues, elle est obligée de demander à ses paroissiens de pourvoir au déficit de son budget.

L'Église anglicane ne compte à Harpenden que 2,200 paroissiens. Le devis de la nouvelle église avait été estimé à 4,000 liv. st., soit 100,000 francs, dont la plus grande partie devait être fournie par les souscriptions individuelles. Comment réunir cette somme dans un village dont l'agriculture et la confection des chapeaux de paille forment l'unique ressource? Dans tout autre pays, le problème serait difficile à résoudre sans l'intervention de l'État, cette grande providence du peuple sur le continent. Mais il n'en est pas de même en Angleterre. Là, noblesse et richesse obligent, et l'association aidant, on y trouve toujours les moyens de pourvoir aux besoins indispensables de la communauté. Le comité nommé par le meeting le 6 décembre 1860, était composé des principaux habitants de la paroisse, parmi lesquels on comptait le pasteur Vaughan, M. Lawes et les docteurs Spackman et Gilbert.

Les principaux souscripteurs étaient ainsi répartis : la famille de M. Lawes 30,000 francs, le pasteur anglican 10,000 francs et une autre souscription de 5,000 francs. Le montant des autres sommes souscrites était réparti entre 35 habitants de la paroisse.

On mit immédiatement la main à l'œuvre, car on ne doutait pas que le capital nécessaire à l'achèvement de l'église serait entièrement souscrit avant la fin de 1862.

Comment s'expliquer de pareilles ressources dans une paroisse de 2,200 âmes sans pénétrer dans la vie anglaise. Les richesses du pays sont grandes sans doute, mais ne seraient-elles pas insuffisantes si elles étaient exclusivement concentrées dans les villes? Le goût des classes riches pour la vie rurale et leur désir de concourir au bien-être des classes agricoles contribue à doter les campagnes d'institutions utiles qui leur seraient enviées par plus d'un grand centre en France ou en Belgique.

Dans la vie anglaise, l'esprit d'association se multiplie à l'infini et étend ses ramifications dans toutes les classes de la société. On a fondé à Harpenden une association affiliée à la Société britannique et étrangère pour la propagation de la foi et la lecture de la Bible. Elle recueille annuellement plus de 500 francs de souscriptions volontaires parmi les membres de l'Église anglicane. Elle est administrée par Mme Gilbert, femme de l'éminent chimiste, dont la famille est toujours unie à celle de M. Lawes pour la fondation et l'administration des institutions destinées à améliorer le sort des masses et à élever leur niveau moral par l'enseignement et par l'exemple.

L'Église anglicane a une influence prépondérante à Harpenden comme dans la plus grande partie de l'Angleterre, mais son autorité est exclusivement religieuse.

« L'Église nationale a sa part, remarque judicieusement M. Guizot, de la liberté générale du pays ; le complet établissement du régime libre a eu là cette salutaire conséquence que le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, bien que nominalement réunis dans les mêmes mains, se sont, dans la pratique, séparés l'un de l'autre et mutuellement respectés. L'instinct du droit et le bon sens ont prévalu à ce point que l'État et l'Église, confondus en apparence, sont distincts en réalité, et se renferment habituellement chacun dans son domaine naturel. »

A côté de l'Église anglicane, il y a différentes sectes dissidentes à Harpenden : ce sont les méthodistes, les baptistes et les indépendants. Elles trouvent leurs adhérents

parmi les classes ouvrières. Moins bien dotées que les anglicans, leur culte est plus simple et plus modeste. Le chant des cantiques et le sermon du pasteur suffisent à ces sectes. Elles font consister dans la raison et l'esprit, la vérité de l'Évangile. Leurs temples n'exigent pas un culte extérieur et profane qui cherche à émouvoir les sens plutôt qu'à convaincre le cœur.

Le casuel du culte est peu dispendieux dans de pareilles communautés. Quatre murs, un toit et quelques bancs rustiques suffisent pour le temple et le mobilier. Le prêche et l'enseignement, voilà les préceptes de ces sectes. Elles se gouvernent elles-mêmes sans l'intervention ni le concours d'aucune autorité étrangère à leur mission. L'Église et l'école se confondent souvent chez les dissidents, c'est-à-dire que l'instituteur et le prêtre exercent leur mission dans le même temple, tout en conservant l'indépendance la plus complète dans leurs fonctions respectives.,

L'organisation de l'enseignement public, qui autrefois laissait tant à désirer à Harpenden, y a fait, dans ces dernières années, de grands et rapides progrès. Ils sont dus à l'initiative particulière tout autant qu'à l'émulation qui règne entre les différentes sectes.

Il y a six écoles à Harpenden : L'école britannique divisée en deux sections, pour les enfants et pour les jeunes gens ; une école de dimanche ; une école libre où les dissidents et même quelques anglicans reçoivent l'enseignement, et une école de filles.

L'enseignement religieux est donné par le pasteur dans les écoles qui dépendent du culte anglican. Mais on n'est pas unanime, même chez les anglicans, pour maintenir l'union de l'Église et de l'école. Dans un pays où les sectes sont nombreuses, cette union complique la situation, en obligeant les dissidents ou les anglicans à créer des écoles libres dont l'entretien absorbe un grand capital, lequel serait plus utilement consacré au développement général de l'instruction. Depuis quelques années, l'exemple des

Etats-Unis d'Amérique a rallié partout en Angleterre les meilleurs esprits. Ils comprennent qu'il faut laisser à l'Église, dans un pays libre, le soin d'enseigner la religion conformément aux vœux des parents, et à l'école la tâche de préparer l'homme à la vie civile. La majorité des Églises dissidentes se sont ralliées à ce système. Il n'y a pas de catholiques à Harpenden, mais dans la plus grande partie de l'Angleterre ils se sont, comme en Hollande, entendus pour laisser à l'Église le soin d'enseigner les préceptes de la religion. Ils pensent que la liberté, malgré ses inconvénients, est encore la meilleure garantie de leur indépendance. Les anglicans eux-mêmes apprécient déjà les avantages de cette union de tous sur les bancs de l'école. Là où elle existe, cette fusion de toutes les sectes a contribué plus que toute autre réforme au développement de l'enseignement. Elle a donné aux écoles qui l'ont adoptée de grandes forces. Unies dans un même but, elles ont pu améliorer la position des instituteurs, étendre l'enseignement gratuit à un plus grand nombre d'enfants et triompher sans trop d'obstacles de toutes les difficultés par lesquelles l'esprit de secte vient souvent mettre des entraves au progrès de l'enseignement.

L'école anglicane à Harpenden est exclusivement réservée aux enfants. On n'y donne que la première éducation et les éléments pour suivre une école supérieure qui est indépendante de l'Eglise. Le pasteur anglican préside le comité chargé de pourvoir au budget de cette école.

Le bilan présenté par le trésorier était ainsi conçu pour l'exercice de 1860 :

RECETTES.

	L.	S.	D.
Rétributions scolaires d'une année	38	9	5
Rétributions scolaires pour les filles . . .	14	13	9
Souscriptions volontaires des habitants. . .	53	16	6
Dons particuliers et extraordinaires. . . .	43	0	3
Subside de l'État.	7	13	0
Subside en livres.	1	2	0
	158	14	11

DÉPENSES.

	L.	S.	D.
Salaire de l'instituteur	77	10	0
Salaire de l'institutrice.	40	0	0
Logements de l'instituteur et de l'institutrice.	18	14	4
Livres et atlas.	3	0	7
	158	14	11

Les recettes annuelles affectées exclusivement à l'école anglicane montent régulièrement à près de 4,000 francs.

Ce budget provient de différentes sources, comme le démontre le bilan de l'exercice de 1860 à 1861, présenté par le comité des écoles.

Les souscriptions volontaires et les dons particuliers fournissent à l'école anglicane de Harpenden la plus grande partie de ses ressources. Ainsi les contributions volontaires et les dons particuliers montent à 96 l. 16 s. 9 d.; le gouvernement n'intervient que par un faible subside de 7 l. 13 s. 0 d.; le reste est fourni par les élèves, qui sont au nombre de 146. Ils payent en rétributions scolaires environ 11 sh. par an. Le gouvernement accorde encore un subside pour le mobilier des écoles, mais il n'est pas annuel et n'est pas reçu régulièrement.

Les méthodistes et les indépendants sont très-nombreux à Harpenden. Ces sectes dissidentes entretiennent une école libre, également fréquentée par quelques anglicans. Elles s'abstiennent d'intervenir dans l'enseignement religieux que les enfants vont chercher à leur église respective. Le progrès de ces écoles libres a été rapide. Partout en Angleterre, les esprits les plus divisés sur les questions politiques et sociales, apprécient grandement les avantages de l'union dans les questions qui touchent à l'enseignement public. Ils comprennent que la division entrave le progrès de l'instruction, car les paroisses n'ont pas de ressources suffisantes pour diviser leurs forces et augmenter inutilement les frais généraux de l'enseignement.

Dans les comtés agricoles où la population n'est pas agglomérée, la division religieuse est quelquefois un grand obstacle au progrès de l'enseignement. Déjà dans le Lancashire, le système de la séparation absolue de l'Église et de l'école a prévalu dans un grand nombre de communes. Les catholiques n'ont pas été les derniers à se rallier à se système. Ils ont compris comme les autres dissidents que la division était une cause de faiblesse, et que pour améliorer les écoles, tous les citoyens et toutes les opinions avaient intérêt à s'entendre et à concentrer leurs efforts afin d'assurer l'avenir des générations nouvelles.

Dans un grand nombre de comtés industriels, les anglicans ont admis ce système, mais dans les districts agricoles le clergé anglican, soucieux avant tout de son autorité et de ses priviléges, comme tous les corps qui tirent leur principale force du monopole et leur raison d'être de l'intolérance, s'est vigoureusement opposé à la prospérité de ces écoles libres. A Harpenden, la même opposition s'est manifestée, mais comme la paroisse est assez riche et suffisamment peuplée, la division fomentée par le clergé anglican n'a pas entravé la prospérité de l'école libre dont le revenu annuel s'élève à près de 2,000 francs, provenant pour la plus grande partie de dons volontaires fournis exclusivement par les habitants de la paroisse.

Le système de l'indépendance de l'Église et de l'école tend à prévaloir dans un grand nombre de districts. Lord Brougham le constatait en ces termes dans son discours d'ouverture du congrès de Dublin de l'Association nationale pour le progrès des science sociales :

« Le dernier congrès de Glasgow a fait faire un pas immense à toutes les questions qui se rattachent à l'éducation publique. Le progrès de l'enseignement primaire avait été sérieusement compromis par l'esprit qui anime les différentes sectes et les porte à user leurs forces, en s'opposant les unes aux autres, au lieu de les unir et de les grouper pour travailler ensemble au progrès général de l'instruction publique. Un grand pas a été fait au congrès

de Glasgow. Pour la première fois, les chefs de l'Église anglicane, de l'Église indépendante et des presbytériens se réunirent pour discuter leurs différents systèmes. Ils nommèrent un comité de membres de toutes les sectes, dans le but d'aplanir les obstacles qui s'opposent à leur union. Les deux derniers congrès ont eu l'immense avantage de réunir les professeurs laïcs et ecclésiastiques. »

Les communications faites au dernier congrès de Dublin, démontrent l'importance qu'on donne à toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement.

« Notre richesse, dit avec raison un écrivain américain, se trouve dans l'intelligence de nos populations et non dans nos mines d'or et d'argent. Nous travaillons à mettre en valeur le capital intellectuel du peuple, tout autant en généralisant l'enseignement qu'en mettant tout le monde à même de l'utiliser à ses aptitudes diverses. »

En Angleterre, on n'est pas encore arrivé à ce résultat, mais les succès obtenus en Écosse par l'entente des différentes sectes et l'exemple des États-Unis où l'esprit de secte est banni de l'enseignement nous fait croire qu'on marche vers une réforme radicale en Angleterre.

A côté de l'école britannique, il y a à Harpenden une école de dimanche gratuite et entretenue exclusivement par des dons volontaires. Le local est fourni par le comité et l'instruction donnée par le pasteur et quelques dames de la paroisse qui consacrent leurs loisirs du dimanche à l'éducation des enfants pauvres de la commune. L'hiver on donne fréquemment à dîner à plus de 200 enfants. Des dons volontaires suppléent régulièrement à ce budget de la bienfaisance.

Quand on visite ces écoles, on est étonné de la propreté et de l'ordre qui y règnent. Nulle part, les enfants ne sont élevés avec plus de soin qu'en Angleterre.

L'éducation de la famille y forme l'objet de la préoccupation des parents. La femme anglaise dans les contrées que le paupérisme n'a pas envahi, se voue au soin de la famille. Le ménage l'occupe exclusivement. Dans les cam-

pagnes, les hommes travaillent aux champs, traient les vaches et portent les fardeaux à la ferme.

Là où il y a du bien-être, la femme est ménagère, elle n'est ouvrière qu'à certains moments, pendant la récolte ou la saison des semences; mais elle n'est pas condamnée comme sur le continent à bêcher la terre, à porter de lourds fardeaux et à être attelée à la brouette comme une esclave. La mère de famille, même dans les classes agricoles, lave et habille ses enfants avec une recherche et une propreté qu'on ne rencontre pas ailleurs dans les classes aisées.

Ce soin exceptionnel dont on entoure généralement les enfants en Angleterre, facilite la mission de la bienfaisance.

L'éducation et l'enseignement dans les écoles du dimanche, sont donnés très-souvent gratuitement par les principaux habitants de la paroisse. Les femmes anglaises dans les classes élevées, rivalisent par le dévouement et le zèle qu'elles mettent à propager toutes les mesures propres à combattre l'ignorance dans les classes pauvres. Comment ne parviendrait-on pas à extirper la misère, en élevant, par tant d'efforts combinés, le niveau moral et intellectuel des populations.

Tous les sacrifices qu'on a faits pour l'enseignement ont rapporté leur intérêt avec usure. On regagnait sur le budget de la criminalité les avances que l'on faisait au budget de l'instruction.

A côté des écoles, il y a d'autres institutions utiles, fondées ou patronées par M. Lawes. Nous nous bornerons à les énumérer, car elles ont toutes pour but d'encourager l'enseignement ou de favoriser l'épargne par la prévoyance.

A l'école du dimanche se rattache le Penny-Club, ainsi nommé parce qu'il est fondé par la prévoyance de ses membres qui, en déposant pendant l'été régulièrement un penny, avaient accumulé un capital de 24 l. 10 s. 2 d.

Ces institutions sont encouragées par les principaux habitants de la commune. Ils y contribuent pour 5 l. 19 s. 0 d.

L'hiver, les déposants sont secourus par des dons gratuits qui leur sont distribués en habillements de tout genre par les administrateurs du club, choisis ordinairement par les déposants dont les enfants fréquentent l'école du dimanche.

Un club de prévoyance pour les habillements des classes pauvres a été fondé récemment. Il disposait déjà en 1860 d'un revenu de 114 l. 11 s. 1 d., dont 22 l. 5 s. proviennent de souscriptions particulières destinées à encourager l'œuvre, tandis que 224 déposants avaient fourni le reste du capital.

L'administration nommée par les déposants administre elle-même l'œuvre et s'occupe de la distribution des secours.

L'ouvrier habitué à pourvoir lui-même à ses besoins, se moralise ainsi au moyen de l'épargne et de l'enseignement. Il apprend à lutter par lui-même contre les crises de l'industrie en épargnant sur le superflu dans les temps de prospérité. Il comprend que s'il ne peut pas toujours faire face à la misère, cela arrive plus souvent par son imprévoyance que par la faute de la société. Dans une pareille organisation où l'ouvrier sait se gouverner lui-même en administrant des sociétés fondées par son énergie et sa prévoyance, la misère est rare, et quand elle arrive d'une manière imprévue, la bienfaisance publique pourvoit volontiers aux besoins des malheureux qui ont si bien compris leurs devoirs.

M. Lawes a fondé à Harpenden un grand nombre d'institutions pour développer le bien-être de ses tenanciers. Il a organisé un club où ils se réunissent le soir. Ils payent une rétribution annuelle de cinq shellings qui leur donne droit à prendre au prix coûtant la bière et les rafraîchissements qu'ils consomment dans le cercle. Le local est chauffé et éclairé pendant l'hiver. On y trouve des journaux populaires et agricoles qui instruisent le peuple tout en lui donnant une distraction utile et agréable. Le club est administré par un comité choisi

parmi les souscripteurs. Le service est fait à tour de rôle par les membres de la société. Un règlement sévère et discuté par les tenanciers est obligatoire pour tous les membres de la société.

Les tenanciers de M. Lawes s'associent encore pour acheter leur approvisionnement de charbon, leurs épiceries et leurs vêtements. Ils cherchent à acheter dans les moments les plus favorables tout ce qui est nécessaire à leur entretien et à leur subsistance. Ils réussissent ainsi à se pourvoir aux conditions les plus avantageuses sans passer par des intermédiaires, qui souvent, dans les campagnes, vendent chèrement les services qu'ils rendent aux classes ouvrières. Ils achètent, vendent, livrent et consomment au moyen d'une mutualité.

Si Harpenden doit beaucoup à l'intervention bienfaisante de M. Lawes et au bon esprit qui anime ses habitants, il est incontestable qu'on trouve dans beaucoup de comtés et de paroisses anglaises un grand nombre d'institutions utiles qui ont contribué à relever le niveau moral et matériel des populations. Partout en Angleterre la liberté a été féconde, parce qu'elle a jeté de profondes racines dans le sol.

L'homme habitué dès l'enfance à compter sur ses propres efforts cherche dans l'association l'aide et le concours qu'il ne trouve souvent ailleurs que dans la protection de l'État.

Mais en est-il de même dans les pays qui n'ont pu s'initier par deux siècles de liberté à tous les progrès réalisés par la race anglo-saxonne. On ne doit pas oublier que des civilisations diverses demandent une administration différente. En Angleterre même, le gouvernement loin de négliger l'enseignement, augmente tous les ans les subsides qu'il fournit aux écoles. Il stimule la liberté en aiguillonnant sans cesse le zèle qui anime toute la société pour le progrès et le bien-être des masses. Avant de chercher à trop restreindre l'action de l'État dans sa mission civilisatrice, ne faut-il pas chercher à suppléer à

son intervention en encourageant partout la puissance individuelle à faire usage de ses droits et à discuter librement, comme on le fait en Angleterre, toutes les questions qui se rattachent au gouvernement et à l'administration civile et politique du pays?

N. REYNTIENS.

CORRESPONDANCE D'AMÉRIQUE.

Notre dernière *Correspondance d'Amérique*, datée du 25 avril 1861, a paru dans le XXXIe volume de la *Revue* (juillet 1861) : on verra plus loin que M. Houzeau nous en avait encore envoyé une, le 25 juillet suivant, qui ne nous est plus parvenue. Nous étions même, depuis cette époque, sans aucune nouvelle de notre collaborateur, lorsque, il y a quelques mois, un simple billet, accompagnant un mémoire astronomique adressée par voie diplomatique à un membre de l'Académie, nous a appris que notre ami vivait, mais séparé en quelque sorte du reste du monde, sans lettres, sans journaux, menacé d'être enrôlé comme soldat, même d'être fait esclave. De plus grands dangers encore ont enfin déterminé M. Houzeau à fuir le Texas et à se réfugier à Matamoros (Mexique), d'où il nous a fait parvenir les trois lettres qu'on va lire. Quelques fragments de lettres particulières venues en même temps, et publiés dans l'*Indépendance belge* du 7 juillet, ont donné un avant-goût, une indication de ce que renferme cette correspondance. E. V. B.

Austin (Texas), 20 septembre 1861.

Mon cher Van Bemmel,

Fidèle à mes engagements envers la *Revue*, je vous ai adressé, le 25 avril 1861 et le 25 juillet suivant, deux *Correspondances d'Amérique* qui ne vous sont peut-être pas parvenues. J'ai perdu ensuite tout espoir de faire en-

tendre ma faible voix de l'autre côté de l'Atlantique. Vous n'ignorez pas, en effet, dans quel isolement les États américains du Sud-Ouest sont plongés depuis le début de la guerre. La poste ne passe plus la frontière des États Confédérés. Un blocus rigoureux nous interdit complétement la voie de la mer. Nos routes de terre, marquées seulement par le passage des caravanes et de leurs chariots, sont d'une longueur et d'une difficulté désespérantes. Le Texas seul présente un territoire plus vaste que la France, sans chaussées, sans canaux, presque sans chemins de fer. Les lettres mettent un mois et davantage pour nous arriver de New-Orléans. Les journaux... la poste a cessé de les transporter. J'ai vu payer au poids de l'or quelques feuilles mexicaines, vieilles de six semaines, apportées par des voyageurs. Un état de siége rigoureux pèse sur la presse locale, et n'a laissé debout que les panégyristes du pouvoir. Les voyages sont devenus périlleux, par suite de l'audace des Indiens et de la désorganisation générale. Des comités secrets, institués par les planteurs dans tous les cantons, sont à la recherche des suspects, et ne voient partout que des agents de la propagande abolitioniste, à qui ils ne réservent pas de sort meilleur que celui de « tendre la corde [1] ».

Le pays étant exclusivement agricole, comme tous les pays à esclaves, une foule de produits de l'industrie commencent à manquer. Le *Bulletin des Lois* a cessé de paraître, parce qu'il n'y a plus de papier à Austin pour l'imprimer. Les étoffes, les vêtements, les cuirs, et tous les produits exotiques, tels que le café, les huiles, les épiceries sont épuisés. Nous brûlons du saindoux dans nos lampes ; nous remplaçons le drap par des peaux de buffle. En un mot nous vivons de nos propres ressources, comme dans une ville assiégée, privés de tout commerce et de toute communication verbale avec le monde extérieur.

Mais ces inconvénients matériels ne mériteraient pas

[1] *Pull the rope.*

même une mention, si le gouvernement des planteurs ne profitait, pour nous calomnier, de notre isolement et de l'impossibilité où nous sommes de nous faire entendre. D'un côté, il représente au monde notre silence comme une approbation de ses actes; il se prévaut d'une unanimité prétendue de sentiments et d'opinions, qui n'est que le résultat d'un règne de terreur. D'un autre côté, ce gouvernement, nous sachant isolés du monde et incapables de le démentir, nous crie que toutes les nations civilisées de la terre sont devenues indifférentes au sort des esclaves. Il nous dit que les Wilberforces et les Broughams sont morts; que l'Europe a proclamé le culte de Mammon; que les intérêts matériels y ont effacé jusqu'aux dernières traces de l'idée civilisatrice. Il nous dit que l'intelligence, le désintéressement, l'humanité, n'y sont plus honorés désormais; que les fabricants et leurs ouvriers ont besoin de coton, à bon marché, à long terme de crédit, et qu'ils s'uniraient pour lapider, en pleine place publique, l'audacieux qui proclamerait aujourd'hui, dans leurs cités manufacturières : « Tous les hommes sont enfants d'un même père qui est Dieu; les hommes et les femmes, les nobles et les esclaves, sont également des anges de Dieu; hommes et femmes sont tous frères et sœurs; aimez donc votre prochain comme vous-même, et la loi divine au-dessus de tout. »

Dans cette situation, non-seulement j'étais forcé de renoncer à vous écrire régulièrement, mais même il m'était impossible de bien connaître et d'apprécier les événements de la guerre. Mon horizon ne s'étendait pas au delà de ce qui se passait sous mes yeux. Ce que j'ai vu suffira toutefois pour donner une idée de la société des planteurs à l'apogée de leurs prétentions et de leurs espérances.

Chargé d'explorations géologiques, j'étais parti de ma résidence; dans le Texas méridional, au milieu d'avril, et durant dix semaines je parcourus la campagne vierge, dans les dernières zones habitées de la frontière [1], m'éle-

[1] Lisière du pays indien.

vant au Nord jusqu'aux terrains houillers du Brazos supérieur. Cette région offre très-peu de fermes à esclaves. Mais en redescendant le Brazos ou le Colorado, les plantations de maïs et de coton se montrent en abondance. Ce n'est pas cependant que le climat soit insalubre pour les blancs, ni que les travailleurs libres manquent dans les campagnes, car sur le Brazos un grand nombre de settlers allemands s'emploient eux-mêmes à la cueillette du coton chez leurs voisins plus riches, et côte à côte avec les esclaves.

La plupart des planteurs que je rencontrais étaient devenus en peu de mois d'une dureté et d'une arrogance difficiles à imaginer. Débarrassés de tout frein, soit moral soit politique; affranchis de la pression qu'exerçaient les États du Nord; glorieux d'avoir terrassé l'opposition locale, les maîtres ne connaissaient plus qu'une chose au monde : *make money,* faire de l'argent. C'était un déchaînement subit de l'avarice, d'autant plus redoutable dans ses effets qu'il s'était vu plus longtemps contenu. C'était une sorte de rage de faire de l'argent de ses semblables : hommes, femmes, enfants. Une société dont la classe gouvernante est exclusivement dominée par cette passion, n'a pas d'éléments solides de durée. Ce triomphe éphémère de la soif de l'or n'en est pas moins une tache dans l'histoire, et une honte pour l'humanité.

Sans doute il y a, parmi les planteurs, des exceptions. Les familles anciennement établies, et dans lesquelles les esclaves ont été transmis de père en fils, ont conservé presque toutes le vieux régime patriarcal. Elles ont vu avec appréhension la tentative d'abaisser les noirs et d'asservir les blancs pauvres; elles regrettent l'interdiction récente imposée au maître de libérer à l'avenir aucun esclave; la scission des États du Sud n'a jamais eu leur approbation que du bout des lèvres. Mais, pour une plantation ancienne, pour une grande ferme de cent ou deux cents esclaves, il y a cinquante petites fermes de dix ou de vingt. Là commandent des maîtres nouveaux, parve-

nus, enivrés des richesses et du pouvoir qu'ils trouvent dans la possession de l'homme par l'homme.

Des faits feront mieux connaître les développements inhumains de ce despotisme. Trasimon Landry, planteur d'origine française, se flattait que la traite serait rouverte prochainement. « Peu m'importe, disait-il, qu'un nègre *ne dure que trois années;* dans cet intervalle son travail m'a payé son prix. » En conséquence, ce maître barbare exigeait de ses noirs seize heures de travail forcé. Il sonnait la cloche à trois heures du matin; il fouettait le surveillant, quand le surveillant ne fouettait pas suffisamment les noirs. Ceux-ci recevaient leurs repas aux champs, à pied d'œuvre; il leur était à peine permis de se reposer. Le maître contraignait le laboureur à faire dans le sillon les besoins de nature, de peur qu'il ne perdît, en allant à l'écart, un temps précieux. Le travail durait le soir jusqu'à dix heures, et beaucoup d'esclaves, épuisés, se laissant tomber par terre à côté de leur pioche, prenaient aux champs leur sommeil, sans retourner pour la nuit à leur cabanon.

J'ai vu fouetter des esclaves malades, des femmes enceintes. J'ai vu dans une plantation du Guadalupe, un mulâtre tomber sous le fouet sans connaissance, et demeurer longtemps entre la vie et la mort. Quelle était la cause de ce traitement cruel? Il conduisait sur la route de Braunfels la voiture de la maîtresse de la maison. Un cavalier, dépêché par le planteur, rejoignit la calèche, et dit à cette dame que ses amies étaient arrivées et que son mari l'attendait. « Nous ne sommes qu'à deux pas de la ville, répondit la fermière; je ferai mes emplettes d'abord, et je reviens aussitôt. » Le planteur furieux avait battu le cocher d'une manière horrible, parce qu'il avait suivi les instructions de la dame au lieu de revenir sur-le-champ selon ses ordres à lui.

Mais l'épisode suivant, que je choisis entre d'autres, donnera la mesure du calice d'amertume auquel boit la classe asservie. Le hasard me fit entrer, sur le Colorado,

dans une grande plantation de coton, appartenant à un émigrant allemand du nom de Von Lenz. Indépendamment d'une quarantaine d'esclaves, de teintes plus ou moins foncées, appliqués aux travaux matériels, il y avait dans la maison deux jeunes gens tellement croisés que chacun les regardait comme blancs. Amanda et William, à peine arrivés à la fleur de l'adolescence, étaient élevés au milieu de la famille du planteur. Aux dons naturels du caractère, ils joignaient des talents acquis qui les rendaient précieux dans la ferme : un jour ils auraient fait d'excellents intendants. Ils vivaient heureux, dévoués à leurs maîtres qu'ils considéraient comme leurs parents, pratiquant envers leurs compagnons les principes de la charité chrétienne. Un sentiment plus tendre les attachait l'un à l'autre, et le temps devait venir où serait célébrée leur union.

Mais les affaires de Von Lenz, qui était joueur, se trouvaient un peu dérangées. Cédant à l'impulsion du moment, le planteur avait fait annoncer, dans les journaux du canton, de jeunes esclaves à louer. « C'étaient, disait le texte, des jeunes filles de quinze à vingt ans, parfaitement au courant de la cuisine et du ménage, bien élevées, parlant plusieurs langues, et d'une apparence engageante [1]. » Cette location d'eslaves est devenue l'une des mines d'or des planteurs, et l'on devine aisément que les femmes les plus jeunes et les plus blanches sont les plus recherchées. Les scandales de la salle de vente et de ses exhibitions sont effacés par ceux de la location au mois, à la semaine, à la nuit.

Le jour de ma visite chez Von Lenz, un boucher des environs, le nommé B..., de Smithville, était arrivé de bon matin, dans une calèche légère, attelée de deux chevaux fringants; sans prendre le temps de dételer, il avait sollicité sur-le-champ une entrevue. C'était un de ces hommes vulgaires, à qui l'aplomb tient lieu de mérite,

[1] *Prepossessing appearance.*

et dont la pensée s'arrête au point où l'intérêt finit. Il se proposait de louer une des jeunes esclaves. Les femmes venaient de rentrer de la cotonnerie; Amanda présidait à leur déjeuner. Le boucher scruta, d'un œil connaisseur, tout ce qui se trouvait dans la grande salle; ses préférences s'arrêtèrent sur la jeune blanche. Le planteur céda bientôt à la libéralité de l'offre qui lui était faite, et annonçant à Amanda qu'elle était louée, il lui intima l'ordre de se préparer au départ.

Cet événement frappait la pauvre esclave d'une manière soudaine. Il coupait court brutalement à toutes ses habitudes d'enfance et à ses rêves affectionnés de jeune fille. Saisie à la fois par l'étonnement, le regret, la crainte, elle se prit à pleurer.

— « Maître, maître, disait-elle en sanglotant, et sans comprendre d'abord toute l'étendue de son malheur, je suis louée! Que vous ai-je donc fait? N'ai-je pas servi avec fidélité et dévouement? Est-il une esclave plus matinale que moi, dans votre maison? En est-il beaucoup d'aussi vives ou d'aussi laborieuses? Tout ce que vous m'ordonnez je le fais de mon mieux. J'aime cette ferme, j'aime mes maîtres, et je ne puis me résoudre à les quitter. »

— « Amanda, interrompit le planteur d'un ton sévère, obéissez. »

Je vis la pauvre jeune fille s'affaiser sur elle-même, et cacher sa tête dans ses mains. « Non, je ne puis me résoudre à partir, s'écriait-elle. Ici je suis née, j'ai vécu, j'ai mes amitiés et mes sympathies. Si j'ai fait quelque faute, punissez-moi, mon maître, punissez-moi sans m'éloigner. Si vous exigez plus de travail, j'essayerai de vous satisfaire; j'irai jusqu'à la limite de mes forces, jusqu'à ce que je tombe épuisée devant la tâche que vous fixerez. Ordonnez; imposez-moi de la peine; mais, au nom du ciel! ne m'envoyez pas au loin, chez un étranger.

» Ah! si mademoiselle Émilie était ici, ajoutait-elle avec un regret poignant, je lui dirais mes souffrances, et elle intercéderait pour moi. Elle est si bonne! Elle est de

mon âge. Enfants, nous jouions ensemble, et que de fois la grande allée d'orangers a été témoin de nos luttes au cerceau ! Jeunes filles, nos occupations étaient les mêmes, et nos goûts nous rapprochaient tous les jours. La dernière fois qu'elle est venue de pension, elle m'a pris les mains et m'a embrassée comme à l'ordinaire. « Amanda, » m'a-t-elle dit, quand je serai mariée, vous viendrez » avec moi ; mon père me l'a promis ; nous ne serons » pas séparées. » J'irai avec mademoiselle ; elle est plus instruite que moi, mais j'ai autant de cœur pour aimer. »

Rappelant alors les scènes de son enfance, faisant appel à tous les souvenirs qui la rattachaient à ses maîtres et à cette habitation chérie, la jeune fille s'épuisait en prières, en supplications. Bientôt elle perdit la connaissance de ce qui se passait autour d'elle. Ses regrets si vifs, ses appels touchants à des liens qu'on eût appelé volontiers liens de famille, ne furent d'aucun effet sur le planteur. Par son ordre, une vieille négresse emballa dans un coffret tout ce qui appartenait à l'esclave louée. Deux hommes prirent Amanda dans leurs bras et la hissèrent dans la voiture. Je n'ai jamais vu de désespoir plus vrai ni plus navrant. Tantôt la jeune fille se mettait à lutter contre ses oppresseurs, et son visage s'animait du feu d'une sainte colère. L'âme de l'être libre se révoltait contre cette usurpation criminelle. Puis ses forces physiques s'épuisaient, la voix cessait de proférer des cris de reproche ; une réaction complète, un abattement absolu, s'emparaient de la victime, qui sortait de cette crise momentanée pour implorer le ciel, ses maîtres, ses amis, tous les témoins de cette scène horrible, et réclamer ses anciennes chaînes de préférence à celles de l'étranger et du déshonneur.

Dans la lutte, ses cheveux s'étaient répandus sur son visage baigné de larmes ; son corsage s'était entr'ouvert. Ce désordre provoquait chez le boucher des regards de délice et de convoitise. Il s'assit avec une sorte de joie

brutale à côté de sa compagne éplorée, et fouetta résolûment ses chevaux.

En dépit des efforts du maître, cette scène affligeante avait jeté un air de tristesse sur la plantation. Je profitai des préoccupations de tous pour m'esquiver, en compagnie de deux négrillons qui allaient abreuver le bétail. Vrais enfants des tropiques, ces petits noirs marchaient nu-jambes et nu-pieds, vêtus seulement d'une chemise flottante de calicot blanc. Malgré l'importance qu'ils attachaient à leurs jeux, malgré l'insouciance naturelle de leur race, ils ne pouvaient s'empêcher de partager aussi les regrets de la jeune fille qu'on venait d'enlever. « Pauvre Amanda, dit le plus petit des deux à son compagnon, est-ce que le boucher la tuera? » — « Non, dit l'autre, mais il la fouettera jour et nuit. »

Les moutons paissaient dans une prairie assez éloignée. Sur le chemin de l'abreuvoir, derrière un bouquet de vieux chênes dont plusieurs tombés de vétusté barraient la route, je distinguai bientôt la figure de William. Le jeune homme paraissait entièrement absorbé par une conversation à voix basse, avec un étranger dont la *chaise* ou voiture légère était à demi cachée aux regards entre les buissons.

En approchant, je reconnus dans cet étranger le révérend Jasper [1], que j'avais vu à Austin chez un ami commun. Son caractère, son dévouement, son courage, m'avaient toujours inspiré du respect pour sa personne. A la charité du chrétien, aux vertus douces du ministre de l'Évangile, le missionnaire allie une âme ardente. Il appartient à cette armée courageuse de prédicateurs méthodistes, qui parcourent sans cesse le pays. Infatigables dans leurs efforts; courant par monts, par vaux; bivaquant des mois entiers dans la prairie vierge; bravant le soleil dévorant

[1] Ce nom est un pseudonyme ou nom de guerre. Je ferai connaître plus tard le nom véritable de ce courageux missionnaire, qui est encore au Texas, exposé à la colère et aux vengeances des planteurs.

de l'été et les vents du nord de l'hiver; vivant de peu; payés seulement de souscriptions volontaires souvent arriérés; — ces prêtres d'élite vont partout relever les faibles, soulager ceux qui souffrent, et secourir les opprimés. Ils croient au fond de leur cœur qu'il y a des devoirs d'humanité, et ils les remplissent. Les planteurs ont déjà bien pendu de ces missionnaires, sans parvenir à les corriger.

A peine le révérend Jasper m'eut-il reconnu qu'il me serra les mains, et sans hésitation comme sans préambule : « c'est la Providence qui vous envoie, me dit-il. Si jamais fuite est excusable, est justifiée, c'est bien celle d'Amanda. Vous venez à point; vous la prendrez en croupe. » J'appris ensuite du ministre méthodiste tous les détails de l'entreprise, dans laquelle l'auteur principal risquait sa vie. Les heures étaient précieuses; le soir même était le temps fixé pour l'exécution. Le missionnaire partit dans sa *chaise,* et je le suivis à cheval.

Nous fîmes route vers la ville, où nous n'arrivâmes pas avant la tombée de la nuit. B... résidait à quelque distance de l'agglomération principale. Son habitation, entourée d'un assez grand jardin, était précédée de trois autres maisons de campagne sur la même ligne. Le côté opposé du chemin ne présentait que la prairie vierge, se poursuivant à perte de vue sur les vallons et les collines, et fréquentée seulement par le bétail.

Avant que nous n'atteignîmes la quatrième habitation, des cris plaintifs frappèrent nos oreilles. Nous eûmes bientôt reconnu la voix d'une femme, éperdue, éplorée, exposée au traitement barbare d'un *employeur*. Le demi-jour qui régnait encore nous permit d'apercevoir une esclave attachée à l'un des poteaux de la galerie. Le boucher maniant d'un bras vigoureux une épaisse lanière de cuir, frappait sa victime sur le dos et sur les reins, avec une sorte de plaisir sauvage. Cette esclave c'était Amanda.

— « Oh! maître, s'écriait-elle, pitié, pitié! Je ne vous ai pas offensé. Je ferai ce que vous m'ordonnerez; je serai

vigilante; je serai soigneuse. Je tiendrai votre ménage, je trairai vos vaches, je ne prendrai pas de repos; mais n'exigez pas de moi davantage.

» Dans la ferme où je suis née, ajoutait-elle avec une expression d'amer regret, — pendant que le boucher, fatigué peut-être de frapper, s'arrêtait à considérer la jeune fille, — dans la ferme où je suis née, on ne m'a jamais demandé que mon travail. J'étais la compagne de mademoiselle Émilie; elle me confiait toutes ses pensées; elle me faisait partager tous ses sentiments. C'est elle qui m'a appris à lire, et qui a nourri mon cœur des préceptes de la religion. Elle est chrétienne, elle est pieuse; ses devoirs ne sont-ils pas aussi les miens? »

Suppliante ou fière, Amanda ne trouvait dans son nouveau maître qu'une âme farouche et une volonté inflexible. C'était en vain qu'elle cherchait à le toucher, à l'intéresser à son infortune. En vain elle invoquait sinon les raisons de justice, du moins celles d'humanité. Elle s'effrayait, disait-elle, des suites d'une maternité anticipée, dont telle et telle, qu'elle citait par leurs noms, avaient péri.

— « Je suis ton maître, interrompit brutalement le boucher, je t'ai louée; je t'ai bien payée à ton possesseur [1], et ce n'est pas maintenant l'instant de m'échapper. »

— « Maître, ajoutait encore la jeune fille en joignant les mains, je réglerai tout dans votre maison, je veillerai sur tout, je vous serai dévouée. Vous verrez si l'on peut compter sur la vigilance et le désintéressement d'Amanda. Vous êtes seul, souvent absent : vous trouverez à votre retour la propreté, l'ordre et l'élégance. Votre bétail s'égare ou languit faute de soins : je serai assidue à le surveiller. Votre jardin presque abandonné est rempli d'herbes sauvages : je me lèverai avant le jour, au clair de lune, pour les couper. Le comfort et la prospérité régneront dans votre demeure. Demandez-moi mes bras, mes sueurs, mon travail; mais c'est tout ce que je puis vous accorder. »

[1] *Owner.*

— « Allons, reprit le boucher impatienté, en relevant sa courroie, si cette correction ne te suffit pas, demain, pour un dollar, le shérif t'en donnera une meilleure, sur ta chair nue, dans le préau de la geôle. Tu veux résister, et tu sais bien que c'est la loi [1]. »

— « Je ne sais pas que c'est la loi, répondit Amanda avec une ingénuité parfaite. Ce n'est pas ainsi que mademoiselle Émilie me l'a enseignée. Elle ne vous permettrait pas de porter les mains sur elle, comme vous l'avez fait sur moi. »

— « Mais mademoiselle Émilie n'est pas esclave comme toi, repartit le boucher en ricanant. »

— « En ai-je moins d'honneur? répliqua vivement la jeune fille, par un mouvement d'indignation sublime. » Et laissant tomber sa tête dans ses mains, elle se répandit en chaudes larmes.

Alors le boucher la délia lèntement du pieu auquel elle était attachée; il la considéra denouveau avec beaucoup d'attention, et rentra sans mot dire dans l'intérieur de la maison.

Cette scène bruyante n'avait pas échappé aux habitants du voisinage. Mais la suprématie brutale du maître sur l'esclave n'est-elle pas passée dans les mœurs? C'est la loi, c'est l'usage; qui songerait à intervenir? Ne vous arrive-t-il pas en Europe de passer devant une maison où le chef de famille *corrige* sa femme ou ses enfants? « C'est le boucher qui *corrige* son esclave, » dit nonchalemment un grand garçon de dix-huit à vingt ans, après avoir prêté l'oreille un moment, tout en rentrant dans sa demeure. Il ne voyait en cela que le droit du seigneur.

Le révérend Jasper était d'un avis différent. Il tenait que chaque créature humaine est un être libre, et que c'est un crime d'outrager une femme, quelle que soit la condition arbitraire que lui attribue la loi du plus fort. Il sauta de voiture et faisant promptement le tour des

[1] Les droits du maître se transmettent avec le *cheptel*.

clayonnages, il fut bientôt derrière la cabine de bois qui servait de cuisine, et dans laquelle la pauvre esclave venait d'entrer. Il appelle Amanda à voix basse. Inconnu de la jeune fille, n'ayant d'autre titre à sa confiance qu'un présent envoyé par William, il avait à lui proposer le salut par la fuite, — la fuite que la candide esclave regardait encore comme une action criminelle, comme une difficulté insurmontable pour une femme; la fuite, pensée nouvelle, terrible, à laquelle il n'avait pas le temps de l'amener par degrés. Je ne rapporterai point cette conversation, dont je ne fus pas témoin. Le récit, me dit plus tard le missionnaire, serait toujours au-dessous de la réalité. Ce fut, dans l'âme d'Amanda, un combat intérieur, qui se traduisait en paroles brûlantes : d'une part l'attachement à ceux qui l'ont élevée, la crainte de leur désobéir ou de leur nuire, et d'autre part l'effroi de sa situation nouvelle, sa délicatesse de femme, le souvenir affectionné de William. Ce fut une lutte émouvante, terrible, entre les sentiments inculqués et les idées de nature. Les minutes semblaient des heures. J'avais amené mon cheval à cinquante mètres du clayonnage, où je me tenais en selle immobile, le pied dégagé de l'étrier gauche. Je m'attendais à chaque instant à voir briller la lumière des pistolets, à entendre les cris des moribonds. Tout à coup la forme svelte d'une femme, agile comme une Diane, franchit d'un bond la barrière; je sens la selle se pencher vivement; un bras nerveux et crispé me saisit au cou, et mon cheval prend le galop dans la prairie vierge.

Je portai Amanda au rendez-vous des noirs. Huit ou dix esclaves, parmi lesquels figurait William, partirent cette nuit même. Outre les premiers secours qu'ils avaient reçus du révérend Jasper, je m'étais engagé à faciliter leur voyage jusqu'à quelque distance de leurs plantations. Il s'en fallut de peu que je n'en fusse empêché dès le lendemain. En traversant un hameau nommé Mac Govan's, formé de quatre ou cinq habitations, je trouvai

tout en émoi dans les environs. Une troupe de rangers à cheval, c'est-à-dire de fermiers et de fils de fermiers, armés pour la protection de leur propriété en esclaves, venait d'arrêter un marchand ambulant. On l'avait fait descendre de sa voiture. Les habitants du hameau étaient sortis avec leurs carabines, et déjà une corde menaçante pendait aux premières branches d'un pecanier séculaire, sous lequel on avait traîné plutôt que conduit l'étranger.

— « Vous étiez hier à Smithville, criait une voix. »

— « Mais non, concitoyens, mais non, reprenait le voyageur, je n'étais pas hier à Smithville, et je n'y suis jamais allé. Je n'en viens pas, j'y vais. J'y serais arrivé aujourd'hui, si vous ne m'aviez arrêté. »

— « Vous êtes le *prêcheur* méthodiste qui a fait sauver les esclaves. »

— « Je ne suis pas prêcheur méthodiste, ni ministre d'aucune secte ou religion. Je vends mes dentelles, mes corsets, mes cosmétiques; ma clientèle est parmi les dames des plantations, je ne me mêle pas avec les esclaves [1]. »

— « C'est donc cela, s'écria un homme d'un âge mûr qui venait d'arriver à bride abattue, c'est cela qu'hier, en dépit de la loi, vous avez donné de l'eau-de-vie à l'un de mes noirs. »

— « Ma voiture s'était cassée. Votre nègre, en revenant du bétail, m'avait aidé à la réparer. Il avait chaud; il me vit boire à une gourde, et me demanda d'y mettre les lèvres. J'eus la faiblesse d'y consentir. »

— « A l'amende! à l'amende! » crièrent plusieurs voix.

— « L'amende ne suffit pas, dit un très-jeune homme, qui parlait avec une assurance peu convenable à son âge, et que j'entendis désigner sous le nom d'Anthony. Le voyageur était hier à Smithville; c'est lui qui a demandé la demeure du boucher. »

[1] *Tamper with negroes,* c'est un délit puni par la loi.

— « Je vous répète, sur la foi des serments les plus solennels, que j'étais hier à huit lieues d'ici, en remontant la rivière. J'ai visité plusieurs plantations : leurs habitants pourraient l'attester. »

— « N'êtes-vous point entré chez Von Lenz? »

— « Oui, gentleman, j'y suis entré, et j'y ai vendu du ruban. »

— « Il est entré chez Von Lenz, il le reconnaît, crièrent à la fois plusieurs voix; c'est lui, c'est le prêcheur, c'est l'homme qui donne des armes aux runaways [1]. »

— « Je n'ai pas d'autres armes, dit le marchand, que celles qui me servent pour ma défense. »

Deux hommes avaient déjà couru vers la voiture, et ils en rapportaient deux revolvers. — « Deux pistolets pour sa défense! deux pistolets, dit la foule, c'est suspect. »

— « Et ce journal? reprit Anthony, qui semblait s'attribuer le rôle de principal accusateur. »

— « Ce journal, c'est l'*Américain* de Knoxville. Je suis du Tennessee, j'habite Knoxville; c'est un vieux journal dans lequel j'ai fait un paquet. »

— « Écoutez, amis, dit le jeune planteur, écoutez les maximes de cette feuille incendiaire : « Le Tennessee, » quoi qu'on fasse, tiendra pour l'Union. Les menées » secrètes de quelques ambitieux, qui voudraient anni» hiler le non-possesseur d'esclaves, et rester seuls » maîtres du champ politique, pour fouler la multitude » sous leurs pieds, ces menées seront déjouées. » Vous l'entendez, gentlemen; on qualifie d'ambition votre désir sacré d'indépendance; on vous parle de tenir bon pour l'Union, cette Union que nous avons brisée. C'est un propagandiste, c'est un émissaire, c'est lui qui a organisé la fuite de la nuit dernière. Et quel sort mérite celui qui vient ainsi vous priver de votre propriété, par ruse et par astuce? »

[1] Déserteurs.

— « Il faut le pendre ! » dirent avec colère plusieurs voix.

— « Qu'on le pende donc, reprit l'accusateur. S'il n'est pas l'instigateur du crime, il étend du moins ses sympathies aux criminels. Qu'on le pende comme un chien damné de républicain noir [1]..... »

— « Concitoyens, interrompit de nouveau le voyageur, le visage pâle, l'œil hagard, je vous en supplie, ne jugez pas sur quelques apparences trompeuses. Mon État, le Tennessee, est aussi un État à esclaves. J'ai passé toute ma vie au milieu des planteurs, et j'en ai toujours respecté les droits. Je ne me mêle [2] jamais des affaires des nègres. Je m'occupe d'un commerce légitime et sérieux. Je vous défie de trouver quelqu'un qui m'ait vu hier à Smithville. Le hasard seul m'a conduit sur cette route dans un moment de défiance. Je proteste de mon innocence, au nom de tout ce qui vous est sacré. »

Je compris, en cet instant, ce qu'il y a de terrible dans la situation d'un étranger traduit, au coin d'un bois, devant des campagnards irrités qui sont à la fois juges et parties. J'avais entendu le marchand, suivant l'expression américaine, *plaider pour sa vie* [3]. Je me reportais à nos cris *à la lanterne!* et aux vengeances de nos révolutions. Mais il n'y avait rien, dans cette scène, de ce qui excusait les égarements de nos grands soulèvements populaires. Il n'y avait ni le concours tumultueux de la multitude, ni les souvenirs d'une longue oppression, ni le retentissement d'une lutte meurtrière, ni le spectacle des victimes et de leurs habits tachés de sang. Non, c'était l'intérêt tout seul, l'intérêt tout nu, qui dans un groupe d'une vingtaine d'hommes riches, excitait à froid la passion et la cruauté.

Le lecteur, pour apprécier le péril qui menaçait le marchand ambulant, doit se représenter l'isolement de la

[1] *A damned black republican puppy.*
[2] *Tamper.*
[3] *Pleading for his life.*

scène. Les hameaux sont distants entre eux de plusieurs lieues. La nouvelle de ce qui se passe dans l'un ne parvient souvent dans l'autre qu'après plusieurs jours. Les habitants, peu nombreux, prennent part tous ensemble à un acte semblable de vindicte, et tous ont intérêt à en voiler les détails. Les magistrats sont éloignés et indifférents; la police est nulle. Les fonctionnaires d'ailleurs sont dévoués corps et âme au parti des riches. Ils justifieraient l'homicide plutôt qu'ils n'en poursuivraient les auteurs. Qu'on se rappelle le spectacle offert, sous la restauration, par les excès des Trestaillons et de la terreur blanche, et que l'on transporte ces excès dans un pays à peine habité, dans des solitudes soustraites pour ainsi dire aux regards du monde.

Faisant un retour sur ma rencontre de la veille, je mesurai l'étendue des dangers auxquels le révérend Jasper s'exposait tous les jours. Je ne pouvais m'empêcher d'honorer son dévouement, son abnégation, son courage. Tout en évitant de le compromettre, j'essayai de disculper le marchand.

— « J'étais hier aussi chez Von Lenz, dis-je très-haut en m'avançant, et j'ai pu voir le gentleman venant de l'amont de la rivière. Le soir j'ai aperçu longtemps sa voiture devant moi, dans la prairie, dans la direction de la Creek [1] Noire. Il n'est pas possible qu'il soit allé jusqu'à Smithville. »

— « Je n'y ai pas mis les pieds, je vous le jure, concitoyens, s'écria encore une fois l'accusé en reprenant courage. Conduisez-moi dans la ville; confrontez-moi avec les habitants : vous verrez si je vous abuse. »

— « Nous n'avons pas le temps de courir à Smithville pour un pauvre diable de colporteur, dit d'un air de grandeur un gentleman haut et mince, qui portait une écharpe, un sabre et une *lone star* [2]. Il suffit, amis,

[1] Ravin.
[2] Étoile unique, signe distinctif des scissionnistes.

continua-t-il en se tournant vers le petit groupe assemblé, il suffit que l'identité du voyageur ne soit point prouvée. Qu'il soit un homme dangereux, un unioniste, c'est évident. Mais qu'il ait fait sauver les runaways, qu'il soit le prêcheur méthodiste que l'on a vu hier à Smithville, nous n'en sommes point certains. Êtes-vous bien décidés, continua-t-il en se tournant vers le marchand, êtes-vous décidé, si nous vous lâchons, à quitter le Texas sur-le-champ, et par la route la plus courte, sans tergiverser, sans adresser la parole ni à un noir, ni à un blanc? »

— « Soit, dit le voyageur, qui se sentait soulagé d'un fardeau terrible. »

— « Consentez-vous à signer un dédit de dix mille dollars, beaucoup plus que vous ne possédez, dit l'orateur en reprenant le ton du dédain, à payer dix mille dollars si vous remettez jamais les pieds dans l'État. »

— « J'y consens, je signerai, répondit le marchand. »

— « En outre, ajouta encore l'orateur, nous retenons comme une compensation du temps qu'il nous a fallu perdre, votre cheval, votre voiture et votre pacotille. Le tout sera vendu lundi, au plus offrant et dernier enchérisseur, au profit du fonds de ma compagnie. »

— « Bien! bien! s'écrièrent les jeunes gens en riant aux éclats, et en jetant des regards moqueurs au pauvre marchand. Bravo, capitaine Keen, répétèrent longtemps les voix.

— « Maintenant, attention, mes *boys* [1], reprit encore le capitaine. En route, à la poursuite des runaways! La Providence, je l'espère, nous réserve bonne chance; il y a de belles prises à faire : la bande est hardie, et ceux qui la composent valent de l'argent. Ne tuez point sans nécessité; mais une cinquantaine de coups de fouet, enlevant de bonnes lanières de chair sur les côtés, seront d'un précieux exemple pour le prochain. »

Les cavaliers se séparèrent. Ceux qui appartenaient à

[1] Jeunes garçons.

l'expédition prirent le chemin des montagnes, pendant que les habitants des plantations voisines retournèrent tranquillement chez eux. Je vis le pauvre marchand s'éloigner à pas lents, pensif et attristé, révolté sans doute dans son âme de tant d'injustice, et devenu abolitioniste s'il ne l'était auparavant. Quelles réflexions devaient provoquer, en effet, le despotisme et les rigueurs des maîtres d'esclaves ! et quel ordre social que celui qui ne pourrait plus subsister une heure sans ces violences et cette terreur !

J'avais promis d'assister les esclaves fugitifs, et, dans l'espoir de les rencontrer, je coupais à travers les parties les plus désertes et les plus sauvages du pays. J'arrivai un soir au bord d'une petite rivière accidentée, qui coule entre des rochers calcaires semblables à des châteaux en ruines et à des citadelles démantelées. Cette blanche ceinture de murailles a fait donner au cours d'eau le nom de Rio Blanco. J'espérais traverser plus rapidement le plateau en montant jusqu'à la source de la rivière. Des forêts de chênes, d'une teinte sombre, qui tranchaient sur la bordure éclatante de l'eau, semblaient se poursuivre à toute distance. Ce ne fut donc pas sans étonnement, ni sans une sorte de plaisir, que je rencontrai vers la *tête d'eau* [1] du Blanco une ferme isolée, l'oasis la plus avancée du canton.

Je trouvai, chez le settler, du lait, des fruits, et ce premier confort dont ne manque jamais une maison. J'usai de son hospitalité bienveillante. Il était établi dans ces montagnes depuis cinq années, entouré seulement de sa famille; cultivant quelque maïs, et se livrant aux soins de ses troupeaux. Je passai la soirée auprès de son foyer domestique, et le ciel nous menaçant d'un orage, j'acceptai de coucher sous son toit.

Il était un peu plus de minuit. La pluie chassait avec violence et l'orage s'était franchement déclaré, quand nous entendîmes un grand bruit dans la salle d'entrée.

[1] *Head of water*, le haut d'un cours d'eau.

Les chiens jetaient des aboiements à demi étouffés. Les pas pesants de plusieurs hommes retentissaient sur le plancher de sapin. — « Du pain, gentleman, du pain! criaient différentes voix; nous le payerons, mais nous sommes affamés, et nous n'avons pas de temps à perdre. »

On imagine aisément que cette irruption subite, au milieu de la nuit, et dans l'isolement de ces campagnes, jeta d'abord un certain émoi parmi la famille du settler. Celui-ci se leva sur-le-champ, et sans prendre le temps de s'habiller, alluma l'élégante lanterne que l'on décore dans le *Far West* [1] du nom de lampe.

Au milieu de notre vaste chambre à coucher commune, divisée par des rideaux en alcoves immenses, se tenaient huit hommes, armés de revolvers et de couteaux. Tous les âges, tous les degrés de couleur, toutes les races d'Afrique, tous les types de développement physique ou moral, étaient représentés dans cette petite bande. Comme pour attester qu'il n'est point d'homme qui demeure insensible à la liberté et à l'exercice de ses droits de nature, on retrouvait parmi les fugitifs des spécimens des races appelées inférieures : des nègres à la peau mêlée de jaune, aux cheveux laineux et fortement crépus, au nez épaté, aux lèvres pendantes.

C'étaient les runaways qui venaient d'entrer dans la ranche. Je reconnus immédiatement William. Ses habits, malgré les difficultés de la fuite, conservaient encore des traces de quelque recherche, et l'on voyait aisément qu'il avait été élevé dans l'intérieur de la maison. Ses compagnons ressemblaient à une bande de diables. J'examinai attentivement le groupe que j'avais sous les yeux; je cherchais Amanda,... lorsqu'un éclair soudain, brillant à travers les ténèbres extérieures, me permit de distinguer dans le préau, au-dessous de la fenêtre, la forme d'un cheval immobile, et celle d'une femme qui s'enveloppait contre le gros temps.

[1] L'Ouest reculé.

Le chef de la bande renouvela ses demandes d'un ton résolu, et en faisant briller ses armes.

— « Que faire? dit le settler, qui craignait que je ne l'accusasse auprès des planteurs. » Il ne possédait pas d'esclaves; ses intérêts personnels n'étaient pas en question; livré à lui-même, il n'eût pas fait difficulté de céder aux exigences des noirs. D'ailleurs, sans être philanthrope ou abolitioniste, il n'apercevait en ce moment que l'utilité de se concilier des hôtes dangereux. Qui sait? Il se fût vengé peut-être, avec un plaisir secret, de la terreur que les maîtres faisaient peser sur le pays. Mais la présence d'un témoin le jetait dans une perplexité pénible.

— « Est-il possible de refuser une demande aussi bien appuyée? répondis-je pour le mettre à l'aise. »

Là-dessus, le settler livra, sans autre hésitation, les provisions réclamées. Chaque noir était pourvu d'un grand sac ou d'une pièce de coton; il lia là-dedans les objets qui lui furent assignés en partage, et chargea sa besace sur son dos à l'aide d'un bâton.

Aussitôt qu'il fit jour, mon hôte ordonna à son fils aîné de se rendre au bas de la rivière, et de porter au planteur qui exerce les fonctions de constable, sa déclaration justificative. Ce jeune homme était au moment de monter en selle, quand une troupe de cavaliers parut devant l'habitation. C'étaient les rangers du capitaine Keen, à la poursuite des déserteurs nègres.

— « Avez-vous vu les runaways dans votre voisinage? cria de loin le commandant. »

Le fermier, pénétré à ces mots d'une crainte évidente, et appuyant avec insistance sur la situation de force majeure où il s'était trouvé, entreprit un récit décousu des événements de la nuit précédente. Il s'étendit en protestations de dévouement pour l'ordre de choses établi, se déclara pour la scission des États du Sud, et plaida la perpétuité de l'esclavage, institution qu'il proclamait, suivant le mot d'ordre des maîtres, une vraie *bénédiction* pour son pays.

Les rangers, sans se laisser prendre entièrement à cet acte de platitude, furent satisfaits de l'esprit de soumission de mon hôte. Ils le questionnèrent amicalement, dans le simple désir d'obtenir des renseignements plus précis. En recevant de sa bouche la description d'un mulâtre foncé, « C'est un nègre à mon père, » s'écria le jeune Anthony, l'accusateur du marchand ambulant. « Nous l'avions acheté à Galveston deux mille dollars. Le coquin ne nous a jamais bien servis. Cent fois mon père m'a ordonné de lui appliquer les étrivières, que j'avais soin d'assaisonner de piment ou de sel [1]. En dernier lieu, il était tombé dans la religion ; il s'était institué *prêcheur* méthodiste. Le dimanche, quand j'avais donné l'instruction morale aux nègres de la plantation, il se mettait à faire le catéchisme à ses camarades, et les gredins de noirs préféraient ses discours d'ignare à la rhétorique que j'ai étudiée au collége. Si nous parvenons à le rattraper, je le mets hors de service pour six mois au moins. »

— « Et la femme, demanda quelqu'un au settler, est-elle toujours avec eux? »

— « Je n'ai pas vu de femme, dit celui-ci avec une bonne foi parfaite. »

— « C'est dommage ; c'était votre affaire Anthony, ajouta le même cavalier en s'adressant au jeune homme qui venait de parler. Voilà longtemps que vous désirez élever des blancs. »

— « Oui, fit Anthony, nous désirons élever des blancs à la maison. Nous n'avons qu'une belle mulâtre, une jolie femme, bien faite ; mais elle est stérile. Mon père et moi désespérons maintenant de la voir porter [2]. »

Ces dernières paroles, dont j'adoucis la crudité dans la traduction, étaient prononcées avec l'aisance et le sang-froid que le jeune homme eût mis à parler de ses juments

[1] Les mauvais maitres se plaisent à frotter les plaies produites par le fouet, avec du piment, du sel ou des cendres brûlantes.

[2] *Father and me could not get her with child.*

ou de ses vaches. Et cependant il n'était pas inaccessible à des sentiments généreux; il était capable d'amitiés chaudes et dévouées, et je l'entendis parler de sa mère avec effusion.

Qui ne se fût pris à regretter, dans cet instant, l'erreur fatale d'éducation, qui entraîne cette jeunesse dans une voie révoltante et cruelle? A la vue de ces rangers alertes, vigoureux, ardents, — pourvus de toutes les ressources de la guerre et de l'industrie : l'instruction, l'argent, les chevaux de prix, les armes précises, — qui n'eût déploré l'usage qu'ils faisaient de leurs forces et de leur supériorité? Les classes sociales cèdent, comme les individus, à l'influence d'une monomanie. Justes, éclairées, raisonnables sur tout le reste, elles se jettent dans un biais étrange dès qu'on aborde le sujet dangereux. Tous leurs principes d'équité, de religion, de morale, sont renversés en un clin d'œil. Les idées communes de droit, de vertu, de conscience, ne s'appliquent plus à l'objet de cette hallucination singulière. Et, phénomène plus inexplicable encore! ceux-là mêmes qui se laissent aller à cette monomanie morale, ont l'esprit si juste en toute autre chose, le jugement si sain et si sûr, qu'ils ne manquent jamais de saisir, dans autrui, les traces les plus légères de la même maladie mentale.

Les cavaliers, sans s'arrêter plus longtemps qu'il n'était nécessaire, prirent la route que leur indiqua le settler. L'un d'eux, marchant en tête, suivait attentivement sur le sol et dans l'herbe foulée, les traces du passage des déserteurs. Bien que ma direction fût différente, je pus apercevoir pendant longtemps ces rangers, cheminant à la suite de leur guide expert. Par intervalles ils s'arrêtaient, faisaient quelques détours, revenaient sur leurs pas; mais je pouvais conclure de leurs mouvements et de leurs allures qu'ils finissaient chaque fois par retrouver la piste perdue. La terre, mouillée par l'orage, conservait les marques de la nuit.

A la fin je m'engageai dans un ravin, d'où je perdis de

vue les cavaliers. Je restai attentif aux moindres bruits toute la journée; plusieurs fois je m'imaginais entendre la fusillade lointaine d'un engagement. Mais en posant l'oreille à terre, je ne saisissais rien de distinct. L'espérance me revint. Les nègres avaient pris vers la rivière; ils n'ignoraient point qu'ils seraient suivis, qu'ils devaient effacer leurs pas. Le Rio Blanco n'a que peu d'eau, et coule sur un fond solide. Les fugitifs avaient marché dans l'eau pendant quelques heures, et les rangers, perdant leurs traces, ne purent découvrir où ils étaient sortis.

Je n'ai jamais appris d'ailleurs que cette troupe de runaways eût été arrêtée. Amanda et William doivent se trouver libres, en ce moment, sur quelque point du territoire du Mexique. Je revins moi-même à San Antonio, et, après un mois de repos, je partis, dans le commencement d'août, pour une seconde campagne géologique, qui devait me conduire vers le Rio Pecos.

Cependant j'eus à peine fait cinquante lieues que je fus rappelé brusquement. L'état politique du pays devenait plus grave chaque jour; le commerce était anéanti par le blocus; toute espèce d'entreprises était suspendue. Je rentrai encore une fois dans ma petite habitation de campagne. Les Indiens, toujours plus audacieux, pillaient les fermes, le drapeau de l'Union à la main. De toutes parts il n'était bruit que de meurtres, d'incendies, de déprédations; et les settlers de la frontière réclamaient en vain du gouvernement confédéré, l'occupation des forts gardés autrefois par les troupes des États-Unis.

On finit cependant par nous envoyer quelques volontaires. Mais quelle protection attendre d'eux? Un Alsacien, père de famille, homme de bien, estimé dans son canton, résidait dans le voisinage de Fort Clarke. Ses opinions unionistes étaient connues. Un détachement d'artillerie, sous les ordres du capitaine Teel et du lieutenant Braden, tous deux de San Antonio, arriva pour tenir garnison au Fort. A peine furent-ils installés, que ces officiers d'aventure vinrent à la ferme avec quelques-uns de leurs dignes

subordonnés. Ils appelèrent l'Alsacien au clayonnage, lui offrirent à boire d'une bouteille d'eau-de-vie ; et tandis que l'émigrant, sans défiance, mettait les lèvres à ce calice de perfidie, les officiers et les soldats l'assommèrent avec le gros bout des haches. Puis le traînant par les cheveux, sous les yeux de sa famille éplorée, ils pendirent le cadavre à l'un des arbres du jardin. Je rends justice aux réclamations énergiques de l'Agent Consulaire français, M. H. Guilbeau ; mais ni lui ni son gouvernement n'ont encore rien pu obtenir [1].

En septembre, un de mes voisins vit enlever de ses pâturages (*ranges*) un troupeau de chevaux d'une grande valeur. Il organisa aussitôt une poursuite des rouges, poursuite qui poussée promptement et bien conduite devait amener le recouvrement des animaux. Son désespoir me toucha ; ses cris : « mes chevaux, mes chevaux ! » répétés avec persistance, me déterminèrent à accompagner sa petite expédition. En principal intéressé, le settler dépouillé, M. Harris, s'était institué capitaine, titre qui fut ratifié d'une commune voix ! Dans sa compagnie nous étions sept hommes, bien armés, pourvus de vivres, mais très-inégalement montés.

Vers la tombée de la nuit, nous aperçûmes pour la première fois quelques Indiens. C'étaient trois hommes à pied, qui dès qu'ils nous eurent reconnus se mirent à fuir de l'autre côté d'un ravin. Feu ! feu ! cria le commandant. C'était conscience, les pauvres rouges ne songeaient qu'à se sauver à toutes jambes. Feu cependant ! feu sur les fuyards, de peur de passer pour un lâche ! Je pointai aux étoiles de la Grande Ourse, qui commençaient à paraître au ciel ; et chacun apparemment fit de l'astronomie, car il n'y eut pas de sang répandu.

Après cette escarmouche du soir, il fallut passer la nuit sous les armes. « Mes chevaux, mes chevaux ! » répétait Harris. Notre départ solennel, à l'aube du jour, avait un

[1] En dernier lieu Teel a été l'objet de promotions.

aspect belliqueux ; les Américains se croyaient invincibles. Bientôt nous fûmes tout étonnés d'apercevoir, à une portée de fusil, le camp des Indiens. Ceux-ci avaient avec eux leurs tentes, leurs femmes de guerre [1], et les chevaux volés. Le capitaine des sept hommes posait en maréchal Bugeaud, attaquant la Smala d'Abdelkader. Je ne sais s'il avait médité une bataille en équerre, mais ce fut une bataille de niais. La charge que nous donnâmes fut digne de Don Quichotte. Les rossinantes était de forces très-inégales, deux cavaliers couraient en avant, trois venaient plus loin, et trois en arrière. Les Indiens tinrent fermes ; ils nous saluèrent du cri de guerre, qui ne peut s'écrire, et reçurent à coups de fusil les arrivants isolés. Il y avait autour de moi des hommes à terre, des chevaux blessés qui tournaient sur eux-mêmes. Je vidai toutefois mon revolver jusqu'à la dernière balle ; puis en relevant les yeux j'aperçus la déroute de Moscou. Il ne me restait qu'à tourner bride, sans plus de façon, comme tous les autres. Des hommes qui avaient perdu leur monture avaient sauté en croupe de ceux qui gardaient la leur. La retraite, aussi inepte que l'attaque, se fit en deux bandes séparées. Mais grâce à Dieu les Indiens ne bougèrent pas. Nous fournîmes une de ces courses appelées « *or let the rider die,* » la course ou la mort. Nous allâmes huit milles sans nous retourner. De compte fait, le capitaine Harris et un autre de nos compagnons étaient tués ; nous avions trois blessés, et toute espérance était perdue de recouvrer le troupeau de chevaux.

Quelques jours plus tard, j'appris le massacre du courrier de Californie et de toute l'escorte qui l'accompagnait, à Cook's Spring. La malle s'arrêtait désormais à Camp Hudson, en deçà d'El Paso : nous étions coupés de Santa Fé et de San Francisco. Les habitants de ma vallée, après avoir essayé d'abandonner une partie des maisons, pour

[1] L'Indien a une femme spéciale pour aller à la guerre, une femme dont les goûts sont belliqueux, et qui ne craint pas l'odeur de la poudre.

se grouper dans les autres qu'ils transformaient en block-haus, commençaient à regarder leur situation comme désespérée. En consultation générale, un exode définitif est décidé.

C'en est fait : il faut partir, quitter demeures, troupeaux, campagnes, collines chéries ; il faut rendre à l'état sauvage ce qui vient de l'état sauvage, abandonner ces champs où trois fois nous avons confié le maïs à la terre, quitter ces lieux dont nous avons été les premiers settlers. Là j'ai goûté tant d'émotions nouvelles ; là j'ai passé de libres heures, au milieu de la nature vierge et des grandes scènes qui l'animent. Chaque colline, chaque vallée portait avec elle un souvenir. J'allai revoir la terre où j'avais planté ma tente, en 1859, lorsque j'étais arrivé comme premier habitant du canton. Je cueillis les fleurs qui décoraient mes plates-bandes. Je dis adieu du regard à mes animaux domestiques, compagnons fidèles de ma solitude, élevés pour la plupart par mes soins.

Je n'emportai avec moi que les objets les plus nécessaires. Je fus obligé d'abandonner sur les étagères les publications de New-York, que j'avais reçues régulièrement sous le régime de l'Union. Je renonçai à regret à emballer ma collection de roches et de fossiles des terrains secondaires et tertiaires, qui embrassait des spécimens recueillis depuis le Brazos jusqu'au Rio Grandé. Le poids de ces objets était hors de proportion avec mes moyens de transport.

Un sentiment de tristesse profonde me serra le cœur, lorsque, après avoir mis mes malles dans ma voiture, je donnai le coup de fouet fatal, abandonnant ces champs que je ne devais plus revoir. J'étais profondément humilié de la défaite de la civilisation et de ses œuvres. Je me joignis en silence à la caravane qui partait. C'était un long et lent convoi de chariots à bœufs, encombrés de meubles, de casseroles, d'instruments aratoires, et — comme hors-d'œuvre — de femmes et d'enfants. Çà et là paraissait une voiture légère, chargée de coffres plus dé-

licats, renfermant, selon toute apparence, les objets précieux, et surveillés avec le même zèle que le tabernacle des Hébreux. Les hommes sont armés jusqu'aux dents. Les femmes pleurent au haut de leurs chariots. Chacun s'en va tête baissée, et tous partent probablement pour ne plus revenir. Triste récompense de nos efforts et de notre courage! Comme à la mort du grand Saladin, le héraut peut crier : « Voilà tout ce qui reste de tant de conquêtes. »

Suit un panorama mouvant, brossé à grands traits, dont l'*impressario,* armé de sa baguette démonstrative, doit expliquer au public les principaux sujets. Traversons les vallées du San Miguel et de l'Atascosa. Sur ce petit promontoire escarpé, le chalet qui se cache au milieu des cèdres était l'épicerie du canton. On y lit encore, sur l'enseigne, cette inscription qui semblait un défi au désert : *Groceries!!!* Les trois points d'exclamation y sont (ou plutôt y étaient). Voici le joli cours d'eau du Romeo — plat, à bancs de sables — et son petit hameau mexicain. La señora Marta, la señorita Guadalupe, la señora Rosalia, la señorita Concepcion, vêtues de leurs robes de coton clair — sans chemises — se livrent à de jolis ouvrages de main, assises... devinez où? — je vous le donne en mille — assises dans la rivière, afin de jouir de la fraîcheur de l'eau. Voici la ferme des Post-Oaks, où vous verrez la petite fille scalpée : un crâne pelé, rouge, dont les veines se dessinent en relief. Mais les souffrances physiques ne sont rien encore au prix du trouble moral. La pauvre enfant ne voit que fantômes, guerriers, couteaux, flèches empoisonnées; elle éperonne son cheval, elle pleure sa mère, et sa mère désolée la soigne à ses côtés. Cette croix massive de chêne vif, sans couleur, marque la sépulture toute fraîche du pasteur des moutons. Les brebis étaient revenues le soir sans leur maître. On chercha, chercha longtemps dans la campagne vierge. La voix connue d'une chienne fit découvrir le cadavre, qui ne portait pas moins de treize blessures. La fidèle

Fanny avait léché les plaies avec tant de soin qu'il n'y avait pas une goutte de sang sur le sol ; souvent encore elle va gémir près de la fosse où elle a vu déposer son maître, et dont la terre molle porte l'empreinte circulaire de son corps.

Je traversai San Antonio, dont l'aspect était considérablement changé. Les magasins, jadis animés, encombrés d'acheteurs et de marchandises, étaient pour la plupart fermés. Un papier-monnaie, déprécié de moitié, prodigué sans intelligence comme sans limites, avait fait disparaître de la circulation le numéraire tout entier. Il n'était bruit que du projet de la levée en masse, qui devait appeler indistinctement, sous les drapeaux du Sud, tout homme en état de porter les armes. J'arrivai à Austin. Quelques amis m'exposèrent la faiblesse de l'élément scientifique, dans l'état-major de l'armée scissionniste. « Un membre d'une Académie européenne, qui a travaillé à la géodésie de son pays natal, n'aurait qu'à le vouloir, me dit-on, pour figurer, avec de grosses épaulettes, parmi les ingénieurs-géographes confédérés. La réquisition, à laquelle vous allez être soumis comme résident, malgré votre qualité d'étranger, ne serait-elle pas une excuse suffisante pour servir, dans une situation spéciale, une cause que vous n'adoptez pas entièrement? » — « Je me couperai la main droite, répondis-je, avant de servir cette cause. Que la réquisition vienne : on pourra me traquer comme réfractaire, ou me faire prisonnier; mais soldat des planteurs... jamais. »

San Antonio (Texas), 13 février 1862.

Après un court séjour à Austin, je me déterminai à retourner à San Antonio, où j'espérais rester dans l'obscurité tant que durerait l'orage. L'une des premières scènes dont je fus témoin, fut le meurtre, en plein jour, de Bob

Augustin. Au moment où il sortait de l'audience, acquitté par le juge, ce malheureux se vit entourer par les Confrères du Salut Public. L'un d'eux lui porta un coup de couteau, que Bob para de la main. Au même instant, d'autres forcenés le saisirent par les cheveux, le terrassèrent sur le seuil même de la Justice de Paix, et le traînant à travers la place, comme ils eussent fait d'un chien, le pendirent au lilas de Chine planté devant le bureau du Receveur.

L'imprimerie du *Three weekly Express* avait été incendiée. Le bazar de Theissen, un négociant allemand dont les Américains envient l'habileté, ainsi que la librairie de l'honnête Berends, étaient ouvertement menacés du même sort.

Les rangers à cheval avaient formé un camp à deux lieues de la ville. A mesure que les nouvelles compagnies se montraient suffisamment exercées, on se hâtait de les envoyer à l'Ouest, où elles étaient destinées en apparence à l'expédition du New Mexico, qui cachait en réalité un projet de pirates contre la Californie. L'administration de la guerre, à San Antonio, faisait des achats considérables de mules, de chariots, de maïs, préparant des transports pour trois à quatre mille hommes, et des provisions pour six mois. Quiconque a voyagé dans le Far West n'ignore pas les difficultés immenses de la traversée du plateau, pour des masses de plusieurs milliers. Mais la Monnaie de San Francisco, son Bureau de la Garantie, les caveaux des particuliers, les magasins des mines de l'El Dorado, n'offraient-ils point un appât, un butin, dignes de gigantesques efforts? Ce projet, maintenant avorté, explique le langage énigmatique que je vais rapporter.

Qu'on se représente, sur la place de San Antonio, en face de son église mexicaine de style moresque, un général [1] haraguant une centaine de cavaliers formés en

[1] Le général (dernièrement major) Van Dorn, bon officier, caractère bouillant, que des habitudes coûteuses, contractées dans la vie de frontière, ont porté à renier le drapeau des États-Unis pour un avancement inespéré.

cercle. Vêtus d'un pantalon de coutil à galon orange, et d'une veste de flanelle bleue, ces soldats improvisés portent la carabine posée par la crosse sur la cuisse droite, et maintenue verticale au moyen de la main appliquée à la batterie. Ils accueillent avec des hourrahs, ou plus exactement avec le *yell* texan qui tient du cri de guerre des sauvages, les paroles de leur orateur. « Là-bas dans l'Ouest, s'écrie celui-ci, s'ouvre un territoire encore partiellement inconnu, mais dont nous savons assez pour apprécier la richesse. Les montagnes, les torrents, les plaines, *les villes* y sont également riches. Il y a de tout, de tout ce qui est le plus précieux à l'homme et surtout au soldat. Il y a ce qui nous manque. Il y a de l'or et de l'argent,... et il nous les faut. » A d'autres on aurait montré la gloire; aux fils des planteurs du Sud on dit : il y a de l'or... et nous le prendrons.

Mais le recrutement volontaire ne suffisait plus. L'armée, dont on enflait le chiffre ridiculement, ne s'élevait pas à deux cent mille hommes. Les planteurs essayèrent d'une pression morale pour faire prendre les armes à tout ce qui dépendait d'eux : ouvriers, marchands, hommes d'affaires, artisans, journalistes, commis, imprimeurs. A la fin d'octobre, on comptait sous les drapeaux trois classes d'hommes : 1° les aventuriers, parmi lesquels je comprends les hommes sans état, qui trouvaient dans la profession des armes, soit une ressource, soit un appât pour leur ambition; 2° les fils des maîtres d'esclaves; 3° les clients ou obligés des planteurs. Mais lorsque cette troisième classe fut enrôlée, sous l'effet de la menace et de la peur, le recrutement cessa subitement de produire. Les appels du gouvernement s'adressèrent alors à des citoyens qui ne voulaient pas se battre, qui avaient conservé leurs moyens d'existence, leurs occupations. Ils s'adressèrent à des pères de famille, cultivateurs, négociants, menant une existence indépendante, soigneux de l'avenir de leurs enfants.

Les meneurs, auxquels la terreur et la violence avaient

jusque-là réussi, conçurent alors le projet absurde de la levée en masse. Ils se montrèrent dépourvus de sens pratique au point d'ordonner, dans une société civilisée — qui a son agriculture, son industrie, ses travaux intellectuels, ses écoles, ses services publics, — au point d'ordonner dans cette société le branle-bas général du sauvage. C'était une ressource finale, dont il s'agissait de faire en même temps un coup de théâtre.

On dit à tous les hommes valides, vieux ou jeunes, mariés ou non mariés, citoyens américains ou résidents étrangers : « L'heure est venue de prendre les armes pour la défense de vos foyers et de l'honneur des femmes. Un ennemi sanguinaire et sans honneur est au moment de poser le pied sur votre sol sacré. Aux armes! Aux armes contre les envahisseurs barbares! Venez avec la poudre et les capsules que vous avez chez vous; prenez vos carabines, vos fusils de chasse, vos pistolets, vos couteaux, vos lances, toutes les armes dont vous pouvez disposer. » On prétendait former les habitants en compagnies, réunir ces compagnies en bataillons et en régiments, et lancer ces masses mal armées et mal disciplinées sur les points menacés, où elles fussent devenues l'objet de la plus désastreuse boucherie.

Remarquons d'abord l'exagération, pour ne pas dire l'impudence de cet appel. Une faction matérialiste, qui s'est saisie du pouvoir et qui l'exerce la torche à la main, cherche à nous représenter les volontaires du Nord, les cultivateurs de l'Illinois, les artisans du Massachusetts, comme des sauvages, des incendiaires et des violateurs. Mais nous savons de quel ordre et de quelle sécurité jouissait le pays sous le régime de l'Union. C'était le règne de la liberté et de la justice. En dehors de l'intérêt des planteurs, il ne s'élevait pas une plainte, il n'a jamais été formulé un grief. Et l'on nous met sous le joug, en nous disant de combattre pour nos droits, pour nos foyers que l'on prétend dévoués à l'incendie, pour les femmes que l'on menace dans leur honneur! Non contente de déna-

turer les faits d'une manière si brutale et si grossière, cette faction païenne commet elle-même tous les outrages dont elle accuse les autres, et combat pour les légaliser.

Mais c'est en vain qu'elle parodie avec affectation la guerre de l'Indépendance. Qui trompe-t-elle en comparant l'émeute de Charleston et le pillage de sa Trésorerie à l'action désintéressée des Bostoniens jetant les cargaisons de thé dans la mer? Qui trompe-t-elle en désignant les volontaires du New-York sous le nom des régiments hessois employés par les Anglais dans leur lutte contre les colonies? Qui trompe-t-elle encore en appelant sa constitution corrigée, enrichie de la disposition « l'esclavage ne sera jamais aboli, » en appelant, dis-je, cette constitution « le testament politique de Washington? »

Il y a des bornes à la parodie. — Mais il faut qu'on sache par quels moyens violents on entreprit de mettre la levée en masse à exécution. J'extrais de l'ordre du jour général le dispositif suivant : « Il sera formé deux listes, dit le gouverneur. Sur l'une seront portés les noms de toutes les personnes sujettes à l'appel. Sur l'autre, qui sera désignée sous le noms de *liste noire* (*black list*), seront inscrits les noms et les demeures de toutes les personnes qui, tombant sous l'application de la loi, essayeront d'une manière quelconque de s'y soustraire; comme aussi les noms des amis ou des conseils qui tenteront, en quoi que ce soit, d'affaiblir l'action des officiers dans l'exécution de leurs devoirs. Toutes ces personnes seront notées comme *suspectes*, et désignées comme *ennemies du Sud.* » On voit à quelles mesures ce gouvernement a recours pour se maintenir; ces menaces sont formulées avec un aplomb et une impudeur qui n'ont jamais été égalés. Même le ministère sacré du conseil est déclaré *prima facie* mission suspecte. Vous prendrez les armes pour nous, disent les planteurs; vous quitterez vos familles et vos occupations; vous marcherez à l'appel sans tergiversation, sans tiédeur — ou bien nous allons vous traiter en ennemis. Que deviennent la liberté individuelle, le droit, la sécurité des

personnes, l'existence intellectuelle elle-même, au milieu d'un pareil état de société?

Dès le 1er septembre, craignant d'être envoyé de force à l'armée, j'avais réclamé la protection de notre consul à New Orléans. La loi de milice (*militia*) porte que « tout habitant libre, en état de prendre les armes, est appelé au service dès qu'il a un mois de séjour dans l'État et dix jours de résidence dans le canton [1]. » Comme je l'ai dit, il n'existe aucune distinction d'âge, d'état civil ni de nationalité. Les seules exemptions légales sont énumérées dans l'ordre suivant : « les instituteurs, les bateliers des passages d'eau, les courriers de la malle, les greffiers et les juges, les ministres. » Cette levée en masse doit former dans le Texas trente-deux régiments, auxquels les règles de la discipline militaire sont applicables. L'insubordination, la résistance ou le simple défaut d'inscription sont du ressort des conseils de guerre (art. 19 et 20.) La contrainte par corps, en matière civile ou commerciale, ne peut être exercée contre les membres des régiments mobilisés.

Ces régiments sont placés sous les ordres des commandants militaires. Ils sont employés non au maintien de l'ordre public, mais *à la défense des côtes ou des frontières de terre*. C'est, comme le dit la loi sans ambiguïté, le véritable service militaire (*military duty*.) Il est incontestable, en vertu de tous les principes reconnus du droit des gens, et d'accord avec tous les précédents, que les étrangers non naturalisés sont fondés à s'y refuser.

Bien qu'habitant le Texas pour le quart d'heure, et quelque disposé que je fusse au maintien de l'ordre public dans ses villes et dans ses campagnes, je ne reconnaissais pourtant pas à ses législateurs le droit de m'enrôler dans le service militaire actif, et de m'envoyer à Indianola canon-

[1] « All able-bodied free male inhabitants, after one month's residence in the State, and ten days in the county, are liable to do *militaru duty*. »

ner les croisières, ou à Albuquerque combattre les troupes des États-Unis, fût-ce dans un intérêt tout opposé à celui « de l'extension et de la perpétuité de l'esclavage. »

Ce ne fut pas sans étonnement que je reçus de notre consul à New Orléans, sous la date du 6 octobre, la réponse suivante : « Quant à l'obligation de servir dans la milice, je dois vous avouer que si la loi est la même au Texas qu'ici, je ne pourrais nullement vous engager à vous y refuser. Dans cet État, tout le monde (excepté les consuls, les vice-consuls et agents consulaires) est obligé de marcher. » Tout le monde est appelé par la loi, je le sais; mais c'est précisément contre l'application de la loi que je proteste. Le consul anglais, à New Orléans même, a fait sortir des compagnies tous ceux de ses nationaux qui ont eu recours à lui : il a exigé et obtenu quarante-deux radiations en un seul jour. Le consul anglais de Galveston, M. Lynn, dont se réclamaient les Irlandais qui avaient fait la demande de naturalisation, mais qui n'avaient pas encore été déclarés Américains, a répondu : « Quiconque est né sur le sol britannique, et n'est pas complétement naturalisé au Texas, a droit à la protection consulaire pour lui, sa femme, ses enfants et ses propriétés. J'entends qu'il jouisse de toutes les immunités qui lui sont accordées par le droit des gens et par les traités, notamment de l'exemption du service militaire. »

Comparons à ce langage la lettre de M. Deynoodt de Tilly. La prise d'armes générale « est juste, dit notre consul, car en tant qu'on vous protége vous êtes obligé de protéger les autres. » Le lecteur a vu comment nous étions protégés sur la frontière. « Je vous ferai remarquer, dit encore notre consul, que ce service ne touche en rien à la nationalité. On ne perd son droit de citoyen belge qu'en tant que l'on serve sous un autre drapeau, c'est-à-dire que l'on soit soldat d'une armée régulière étrangère. » Appartenir à un régiment employé au service actif, en temps de guerre, n'est-ce pas servir sous le drapeau du pays dont le

régiment porte les enseignes? Peut-on faire, en pareil cas, une distinction tirée du mode de recrutement, une distinction entre les corps francs ou la milice mobilisée? Marchant sous le même chef, vers le même but, n'appartiennent-ils pas également à l'armée active? J'irai plus loin. Je dirai qu'en Amérique, où l'armée tout entière est composée de volontaires en temps de paix, c'est la milice qui est la seule et la véritable levée par conscription, et par conséquent la véritable armée régulière.

Ne pouvant espérer aucune protection du consulat de Belgique, il ne me restait plus qu'à compter sur moi-même. Je n'ignorais pas que l'on menaçait les réfractaires tantôt de les envoyer au bagne [1], tantôt de les faire travailler dans les mines. Toutefois je me reposais sur la résistance des populations. Dans ce pays qui l'année dernière prenait pour devise *free speech, free press and free men* [2], on voyait les langues muettes, la presse servile ou muselée, les hommes sous le joug. Mais le résultat n'était qu'extérieur. Je me rappelais l'Italie, rongeant son frein sous le fouet de l'Autriche. Les associations secrètes s'organisaient de toutes parts, avec cet élan et cette confiance qui n'appartiennent qu'aux peuples violemment opprimés. On se comprenait à demi mot, on se préparait en silence. On défiait les sbires; les espions étaient trahis par leurs camarades. Le sol semblait prêt à manquer sous les pas des planteurs.

Au Texas, une opposition puissante, une force d'inertie à peu près invincible, vinrent arrêter ou du moins retarder les projets militaires du gouvernement. Nous jurâmes que nous resterions dans nos foyers, possesseurs de nos armes, et que si nous devions prendre un jour le mousquet, ce ne serait pas pour le droit du planteur de faire travailler des hommes esclaves et d'abuser de leurs

[1] En revanche, le gouverneur avait libéré (fin septembre) tous les hôtes du pénitentiaire qui avaient consenti à signer des engagements.

[2] Parole libre, presse libre, hommes libres.

femmes, mais pour revendiquer notre droit à nous de vivre libres et frères.

Avant que les événements se fussent entièrement développés de ce côté, une circonstance fortuite me procura la satisfaction d'arracher un proscrit aux mains de nos tyrans. M. Charles Anderson — frère du major (maintenant général) Anderson qui a subi dans Fort Sumter le premier feu des scissionnaires — habitait à la tête d'eau du San Antonio. C'était un homme éclairé, influent, possesseur d'une belle fortune, et qui durant l'été s'était servi de tous ces avantages pour défendre la cause de l'Union. Il avait des correspondances étendues, des messagers sur toutes les routes; les planteurs le regardaient comme le chef de l'opposition au Texas. Le 1er septembre le Comité de Salut Public lui intima l'ordre de vendre ce qu'il possédait, et de quitter le pays dans le délai de dix jours.

Un pareil ordre était la ruine, dans un pareil moment, quand les propriétés ne trouvaient pas d'acheteurs, et que le papier-monnaie (qui n'était pas reçu hors des États Confédérés) ne pouvait s'escompter qu'à quarante ou cinquante pour cent de perte. Anderson toutefois se soumit. Il abandonna pour une bagatelle ses terres, son habitation, ses troupeaux; mais il refusa de vendre ses esclaves : il leur donna la liberté.

A cette nouvelle un cri de fureur s'éleva des rangs des planteurs. On annonça que le juge refuserait la légalisation de l'acte, et que les pauvres noirs seraient vendus comme esclaves sans maître, au profit de l'État, à la criée du tribunal. Une discussion s'ensuivit, et Anderson, qui avait déjà tout sacrifié, fut mis en arrestation, et placé au camp des rangers, à deux lieues de la ville. Bientôt même sa détention ne suffit plus pour apaiser les colères, et l'on parla ouvertement du supplice de ce mécréant.

J'habitais une maison à demi écartée, au faubourg de San Antonio. Je m'étais lié avec un jeune homme de mes voisins, qui n'avait pas tardé à s'absenter, mais dont je

continuais à visiter la mère. Cette dame, née en Pennsylvanie, longtemps habitante de l'Ohio, était dévouée à l'Union et à la cause de la liberté. Elle conçut le projet de faire évader Anderson, et je fus assez heureux pour l'assister dans cette entreprise, qui fut couronnée de succès.

Un généreux citoyen, dont je ferais connaître le nom s'il n'était encore au Texas, se chargea de voir le prisonnier, et de lui remettre un billet portant, en quelques mots, les premières instructions nécessaires pour sa fuite. Il se rendit au camp, réussit à causer avec un officier dans la tente duquel était Anderson, et par une ruse dont l'insuccès lui eût coûté la vie ou tout au moins la liberté, il déposa dans la main du prisonnier la boulette de papier qui contenait le message.

A partir de cet instant, nous attendîmes Anderson toutes les nuits. Il devait se rendre chez la mère du jeune X., dont il connaissait la demeure; et moi je m'étais chargé des apprêts du voyage. Je tenais dans le préau deux chevaux, qui semblaient étonnés de se trouver renfermés chaque soir. Ma fenêtre n'était close qu'en apparence, retenue seulement par un gros livre mis sur le châssis. Le 22 (octobre 1861) je m'étais couché de bonne heure comme à l'ordinaire, et je sommeillais, quand le pesant volume tombe sur le plancher; un bras décidé a poussé la fenêtre du dehors au dedans, et une voix de femme, voix aussi ferme mais un peu plus brève que de coutume, jette ces mots dans la chambre : « Il est là, et désire partir sur-le-champ. »

Je fus debout et habillé en soixante secondes; je sortis dans le jardin. Anderson cherchait ma main dans l'obscurité. Il la serra avec une effusion qui ne s'exprime pas, agité de ce sentiment de satisfaction secrète que devait éprouver Latude, lorsqu'il passait sous son déguisement les portes du château de Vincennes. La femme généreuse et républicaine dont ceci était l'œuvre, enveloppée dans un gros châle, blottie auprès du tronc massif d'un chêne

vert aussi vieux que le monde, prêtait l'oreille à la mélodie grave du vent.

Les pieds du gentleman étaient en plaies, déchirés par les ronces et les buissons. Anderson, après s'être dérobé, à la nuit tombante, aux regards des sentinelles, avait passé plusieurs heures dans la rivière du Salado, caché dans l'eau jusqu'au cou. De là il avait entendu battre la générale, il ne doutait pas que sa fuite ne fût connue, et que la poursuite ne fût déjà commencée de tous côtés. Il s'était perdu parmi ces collines et ces vallées sans chemins, qui se ressemblent toutes, qui se succèdent indéfiniment.

La soirée avançait; les moments étaient comptés. Il fallait s'occuper des apprêts du départ. Seller un cheval sans bruit, sans lumière; lui donner une ample ration de maïs sur l'épi, qui sera sa dernière. Pourvoir le fugitif des objets nécessaires à un voyage équestre de trois cents lieues, dont les cent premières doivent se faire de nuit : une carte, chargée d'annotations manuscrites; une boussole; un bout de bougie et des allumettes; un revolver, de la poudre, des capsules et des balles; une ceinture avec douze cents francs en or; une gourde d'eau fraîche; six jours de biscuit. Calculer l'itinéraire de la nuit. Au lieu de prendre la seconde sur un cadran éclairé au gaz, tâter l'heure avec les doigts sur les aiguilles de la montre. Onze heures et vingt minutes. A cheval, et Dieu vous protége!

Au moment de monter en selle, Anderson me confia quelques papiers d'affaires. Il me remit aussi la dernière lettre officielle qu'il avait reçue des autorités scissionnaires : je l'ai gardée comme pièce justificative [1].

[1] En voici le texte :

Head Quarters Department of Texas,
San Antonio, october 4th 1861.

Sir,

Your long letter of yesterday, which I suppose you intend to be the last, is before me, and in answer to it will only say that, throughout the whole transaction with you, I have been guided by, what I conceive

Faute d'une seconde selle, je sautai à cru sur l'autre cheval, que je conduisais, comme les *rancheros,* au moyen d'une corde tournée aux naseaux. Nous prîmes le chemin du gué d'Espada, situé très-bas sur la rivière. Une pluie douce et continue détrempait le terrain; la nuit était d'une obscurité favorable. Nous gagnâmes sans encombre le passage désiré. Nous nou serrâmes les mains. « *God bless you* » furent les dernières paroles que nous échangeâmes.

J'entendis un instant le pony d'Anderson qui galopait avec bruit dans la boue; puis le son devint faible et se perdit. Le proscrit que je quittais était lancé dans un espace presque sans limites, une prairie de plusieurs centaines de lieues, sans autre guide que sa boussole, sans autre compagnon que son cheval; forcé de fuir les Indiens de ce galop rapide que nous appelons « le galop pour sa vie; » obligé de redouter les blancs. Il allait marcher la

to be my official duty, unbiassed by prejudice, or partiality, and as your former mild and courteous letters, and the appeals of your friends, have not been able to arouse, my personal sympathies, you certainly will not expect me to be, so unmanly as to permit, your harsh, bitter and unwarranted allusions to myself, to excite the baser passions of the heart; if you do, you will find yourself as much mistaken in the last — as circumstances rendered it necessary for you to be —, in the first. While I shall take the necessary step to secure your person; and cut off your correspondence with our enemies, I will exercise all the kindness and courtesy, towards you, that I can do safely, or that you — in your evident desire to make yourself a martyr — will permit : you will be limited to the boundaries of capt. Mechling's line of camp sentinels, permitted to associate with him and his officers (if agreable to yourself and them), but to receive no visits from others, or to correspond with *any one,* except, through these Head Quarters, and capt. Mechling.

I remain, sir, very respectfully,

Your obedient servant,

H.-E. Mc Culloch,

Col. Prov. C. S. Army,
Comd. Depart. of Texas.

To Mr. Chas. Anderson Camp « Edward Clark. »

nuit et se cacher le jour, n'osant faire du feu pour sécher ses membres, de peur que la lumière ou la fumée ne le fissent découvrir; dormant à peine de crainte d'être surpris; trouvant sur son chemin de grands fleuves, où son salut dépendrait de la force et du courage de son cheval. Quel isolement dans la vaste étendue de la nature! Quelle résolution, quelle confiance dans ses forces, quelle énergie de caractère dans l'homme qui affronte une pareille situation! Pour moi, en admirant son courage, je repris au petit trot le chemin de ma demeure, où je rentrai longtemps avant le jour.

Dès le lendemain de l'évasion, la ville était pleine de rumeurs. Une prime était offerte à qui mettrait sur les traces du fugitif et de ses complices. Le capitaine Mechling était aux fers, accusé de s'être laissé gagner à prix d'argent. Plusieurs des anciens amis d'Anderson avaient subi de grand matin des visites domiciliaires. Chez d'autres habitants soupçonnés d'unionisme, des rangers avaient fait des visites forcées, le pistolet au poing. Une députation de planteurs s'était rendue chez Lorenzo Castro, un des grands de la ville, un ami du fugitif, lui demandant compte de l'assistance qu'il avait donnée au proscrit dans cette conjoncture. Le pauvre homme, tremblant à la perspective de « tendre la corde, » se confondit en protestations, d'ailleurs parfaitement sincères. Les amis d'Anderson avaient tous manqué de dévouement et de résolution.

Vers le soir un voyageur arriva à San Antonio par la direction du Midi. On le conduisit à l'hôtel de ville, où on l'interrogea. Il avait croisé des détachements en poursuite. Des voyageurs? — Aucun. — Des campagnards? — Oh oui, j'en ai rencontré un vers la pointe du jour, qui m'a dit d'avertir la fermière, à la fourche du Medina, que ses poulets étaient vendus. C'est un farceur celui-là. Quand je suis arrivé au Medina, personne ne savait ce que je voulais dire. — On fit faire au narrateur la description du campagnard qui l'avait mystifié si grossièrement.

C'était Anderson. Il avait fait environ douze lieues depuis le point où je l'avais quitté.

Les jours suivants arrivèrent d'autres voyageurs, qui avaient fait d'autres rencontres. Les imaginations se laissant entraîner, on voyait partout le fugitif, on le plaçait à la fois sur toutes les routes. Il s'était reposé un jour chez M. Hood, d'Atascosa; il avait dîné chez M. Reuter, près de Castroville. Ses innombrables amis, toujours ses amis, lui avaient préparé des chevaux frais de dix milles en dix milles. Un homme bien posé, qui me parlait de l'évasion sous le sceau de la plus intime confidence, me donnait à entendre qu'il n'y était pas étranger. « On saura un jour, me disait-il avec une intention de malice, on saura un jour à qui le mérite doit en revenir. »

Des découvertes plus sérieuses étaient faites par le Comité de Salut Public. Dans son numéro du 2 novembre (1861) le *Herald* de San Antonio, son organe, contenait un entre-filets relatant quelques faits relatifs à l'évasion, et se terminant ainsi : « Il n'y a point de doute qu'Anderson n'ait été aidé dans sa fuite par des habitants de cette ville, et nous ne sommes pas sans quelque espérance qu'ils puissent être découverts [1]. »

Ces lignes sont assez claires pour quiconque connaît l'époque et le pays. Le fait principal sur lequel les plan-

[1] L'article est conçu comme suit :

We mentioned last week that Mr. Anderson had escaped from the guard here doubtless to join his family, and put out for old Abe's dominions. We were right in our conjectures, as we learn from young Mr. Clay Wills (a youth well known for his veracity), who met Anderson on Saturday last about 140 miles this side of the Rio Grande. When met he said his name was *Wilson;* that he was on his way to Brownsville to get a large contract from the Southern Confederacy, and requested that Wills would not mention having seen him for several days after getting here, lest he might lose the contract. He was riding a fine black horse and was making good speed as Wills tought. There is no doubt but Anderson was assisted in his escape by citizens of this place, and we are not without some hope that they may be discovered.

teurs fondaient l'espoir de saisir « les traîtres, » c'était la découverte du cheval qu'Anderson montait la nuit de son départ. Arrivé de l'autre côté du Nuecès, le proscrit avait échangé, dans une ferme, ce cheval épuisé. Le fait avait été découvert, Anderson reconnu au signalement qu'en donnait le fermier, et l'animal ramené à San Antonio, afin que l'on pût remonter au premier possesseur.

On fit d'abord quelques recherches d'après la marque ou brûlure. On interrogea un Polonais — qui eut la générosité de ne pas me nommer. Il dit qu'il avait vendu le cheval, et qu'étant payé il s'était peu soucié du nom ou de la demeure de l'acquéreur. Mais cette réponse ne fit pas perdre courage aux inquisiteurs. Le vendredi 8 novembre, le cheval fut promené par les agents de l'autorité, autour du square public de San Antonio et dans toute la longueur de la grande rue (*main street*). En même temps le héraut proclamait à son de trompe l'obligation, pour tous les bons citoyens, de se présenter (*to come forward*), et de faire reconnaître l'identité de l'animal.

Cette fois encore l'attente du Comité fut trompée; nul ne se présenta; je demeurai inconnu. Dans l'intervalle Anderson avait réussi à gagner la frontière du Mexique; il s'était embarqué le 28 novembre à Tampico, et le 11 décembre il arrivait à New-York. Espérons qu'il se rendra utile à son pays et à la cause de la liberté; qu'il portera au gouvernement de Washington la bonne nouvelle de l'opposition latente qui s'organise au Texas; qu'il protestera devant le monde, en qualité de témoin oculaire, contre la terreur et le despotisme à l'aide desquels les planteurs entreprennent de réaliser leur projet impie : « l'extension et la perpétuité de l'asservissement. »

En décembre, la législature du Texas imposa aux nègres libres l'alternative de l'exil ou de la rentrée en esclavage. C'était le complément de la mesure qui avait interdit aux maîtres d'affranchir à l'avenir leurs serviteurs. Il n'était plus permis ni d'être généreux, ni de récompenser de bons et loyaux services, ni même de libérer ses esclaves

par son testament. L'état de nègre libre était regardé par les planteurs « comme une anomalie et un danger. » Déjà les frontières du Texas étaient fermées aux personnes de couleur jouissant de leur liberté, qui venaient des localités voisines. Un mulâtre très-clair, d'origine libre, ayant débarqué l'année dernière à Galveston, on le saisit, on le condamna, et il fut adjugé pour six mois à un maître de la campagne, « pour le produit, dit l'arrêt, être consacré, à l'expiration du terme, à payer les frais du procès et de l'extradition. »

Une autre proposition fut faite en même temps, mais momentanément écartée. Il s'agissait de substituer à la contrainte par corps une servitude temporaire au profit du créancier, servitude qui n'aurait d'autre terme que l'extinction de la dette elle-même. Le débiteur, quelle que fût sa qualité, homme ou femme, blanc ou noir, Américain ou étranger, serait obligé de se faire esclave pour un temps, de donner non-seulement son travail mais sa liberté, de renoncer à la libre disposition de lui-même. La dette s'acquitterait lentement, péniblement, dans cet état d'esclavage temporaire. Le maître tiendrait le mauvais payeur au bout de son fouet, et ne se ferait pas faute sans doute de se venger des retards qu'il aurait subis, et de l'humeur qu'une dette longtemps différée lui aurait causée.

Ne vous imaginez pas en Europe qu'un tel projet soit simplement une œuvre individuelle, isolée, qui ne se rattache point aux plans du parti dominant. Les législatures des territoires de New-Mexico et d'Arizona lui ont déjà donné force de loi. J'ai vu un Allemand qui a été esclave temporaire, et qui le serait encore, tant était lent l'acquittement de sa dette, si des compatriotes n'avaient satisfait aux exigences de son maître par une souscription.

Il y a plus. On entend discuter ouvertement le projet de mettre en servitude tous les blancs qui ne possèdent pas de terres. Le système social est fondé, en effet, sur ce principe que « le capital possède son travail. » L'homme

qui n'a que ses bras, le prolétaire, comme nous disons en Europe, ne peut donc avoir d'existence par lui-même : il faut qu'il soit propriété d'autrui. Indépendamment de la monstruosité de ce dogme, qui nie l'égalité spirituelle des hommes, et qui met à néant l'idée d'humanité, aucun système n'est plus contraire au développement des qualités individuelles et à celui de l'industrie du pays. C'est la condamnation des efforts personnels, dans ce qu'ils ont de plus respectable et de plus noble.

Mais je reviens aux personnes libres de couleur. La loi récente leur fut signifiée individuellement; et comme on n'en trouva aucune qui préférât l'alternative de l'esclavage — même avec la faculté de choisir le maître — les préparatifs de l'exil se firent de toutes parts. Il y avait des familles bien établies, des artisans qui subsistaient de leur travail, des gardeurs de bétail, des barbiers, des tailleurs, des blanchisseuses. Quelques-uns purent réaliser, en partie du moins, leur humble capital. Séparer les autres de leur clientèle, c'était les réduire à la mendicité. Des citoyens qui traitaient depuis longtemps avec ces personnes libres, des voisins qui vivaient en bonne intelligence avec elles, entreprirent d'élever des réclamations. Mais les rangers du camp, qui parcouraient sans cesse la ville avec leurs armes, eurent bientôt coupé court à ces démonstrations. Un passant leur fut désigné comme sympathique aux nègres libres. Les soldats firent feu, et poursuivirent le malheureux « unioniste » de rue en rue, jusqu'à ce qu'il fût tombé mort au coin du marché.

Une souscription s'organisa cependant; des provisions et des moyens de transport furent préparés. Un train se forma pour Monterey, dans la province de Nuevo-Leon (Mexique), à cent trente lieues de San Antonio. Nous étions obligés de nous cacher pour porter ne fût-ce qu'un conseil, à ces pauvres parias du monde moderne. La veille du départ, marchant côte à côte d'un habitant qui appartient au parti scissionniste, je rencontrai dans la rue un des exilés, qui me salua en passant. Je rendis le salut.

« Quoi, s'écria mon compagnon enflammé de colère, et en m'arrêtant court, vous ôtez votre chapeau pour un nègre! » — « Voulez-vous, répondis-je, que le nègre soit plus poli que moi? »

Le convoi se forma de grand matin (18 janvier) de l'autre côté des ponts du San Pedro. Il me fut donné d'assister au départ, d'être témoin de cet autre exode. Ce n'étaient point des individus que l'on frappait, ce n'étaient pas des coupables ni même des adversaires politiques : c'était une classe que l'on envoyait en exil... parce qu'elle avait du brun dans la peau.

Aucun des ministres protestants résidants ne parut à l'instant du départ, — pas même le ministre baptiste, qui comptait presque tous les bannis parmi les membres de son Église. Un mulâtre prononça à la hâte quelques paroles d'adieu; chacun serra les mains de ses amis, et l'on entendit de toutes parts : « Dieu vous protége! »

Ces scènes, jointes à d'autres que je passe sous silence, s'étaient succédé en peu de temps. La vie était remplie d'émotions et de mouvement. On eût dit un de ces mélodrames du boulevard, où le changement à vue n'attend que le coup de sifflet du machiniste. Il me resterait toutefois à ajouter un dernier tableau. Les décorations sont posées; les acteurs sont prêts; mais le rideau ne se lève pas encore. Comme dans le *Monte Cristo* de Dumas, la conclusion du drame est pour le lendemain.

Demain, à la première aube du jour, commencera cette scène finale, dont je vous ferai le récit plus tard, si moi aussi Dieu me protége. S'il doit en être autrement, que mes amis se souviennent de moi quelquefois. Au milieu d'un monde de lucre, dont les passions d'avarice ne connaissent point de retenue ni de pudeur, je ne me suis pas laissé souiller. J'ai conservé pures mes traditions de probité et de délicatesse. J'ai encore la faiblesse de croire que l'homme a des devoirs, non-seulement des devoirs purement personnels, mais aussi des devoirs d'humanité. J'ai la faiblesse d'avoir foi dans le progrès, dans le succès

des causes justes, dans l'idée morale. Et je m'en vais demain, ayant perdu mon temps, mes efforts, mon avoir, presque incertain de mon pain, et cependant plus satisfait au fond du cœur et plus content de moi-même que je ne fus jamais après le plus flatteur de mes petits succès littéraires. Ces mots de l'éloge de Bailly par Arago me reviennent souvent : « L'académicien Cousin, portant à la veuve de Bailly un pain sous son bras, méritait autant de l'humanité que s'il eût écrit un beau mémoire. »

Il y a des situations que l'on ne peut comprendre, lorsqu'on n'a rien vu de ressemblant. Mme Roland dit quelque part : « J'avais toujours douté que Marat fût un être subsistant. » Les classes sociales ont aussi bien que les individus leurs excès qui nous étonnent. Emportées jusqu'au délire, colères jusqu'à la cruauté, elles s'abandonnent à la passion du moment, sans frein, sans limite. Elles semblent assouvir une rage brûlante. Le spectateur éloigné doute de la réalité des faits. Qu'il jette les yeux autour de lui, et qu'il juge par analogie. Nous aussi, dans notre vieille Europe, nous avons par boutades des velléités d'avarice qui menacent de tout emporter. On ne dit plus diviser mais corrompre pour régner. Encensé sous le nom fallacieux des intérêts matériels, le veau d'or est au pinacle.

Ah, mon cher Van Bemmel, ne laissons pas aller notre société à la dérive sur la mer du lucre et de l'avidité; ne déroulons pas ces bannières où se trouve écrit « tout pour l'argent. » Ne renions pas surtout les attributs les plus sublimes et les plus saints de notre nature : l'aptitude au progrès, la conscience du droit, l'idée morale. Soyons justes, et nous serons grands.

Matamoros (Mexique), 12 avril 1862.

J'ai parlé de mon départ du Texas, sans vous en donner les motifs. Le jeudi 13 février au soir, je fus averti

de bonne source que le Comité de Vigilance se proposait de faire une descente chez moi. On pouvait en conclure le dessein de s'assurer de ma personne, et peut-être de m'accrocher, sans autre procédure, à l'un des arbres de mon jardin. Ma situation était devenue des plus critiques. La sympathie que j'avais montrée en dernier lieu aux nègres libres, avait trahi mon apparente neutralité. Sans connaître exactement mes opinions, le Comité pouvait aisément les deviner. J'étais un homme d'Europe, élevé loin de la sphère corruptrice où règne l'esclavage ; je cultivais l'intelligence, j'honorais la justice; je vivais d'une existence indépendante. Dans de semblables conditions je devais être « abolitioniste de cœur. »

Les pays de l'égalité n'ont point d'idée de ces puissances occultes, irresponsables, passionnées, contre lesquelles il n'y a ni résistance ni appel. Le gouvernement des planteurs leur a lâché la bride, en leur disant « frappez; » et les *vigilants* frappent dans l'ombre. C'est une inquisition nouvelle, qui s'installe dans les bureaux de poste, qui épie les démarches des citoyens, qui fouille dans leurs papiers et incrimine jusqu'à leurs pensées. C'est une inquisition dont les membres sont à la fois juges et bourreaux. Ils exécutent leurs décrets dans l'obscurité, comme s'ils avaient honte de leurs hauts faits. Ils brisent les portes à minuit, garrottent la victime avant de l'interroger, et, le pistolet au côté, le couteau de chasse à la main, se rangent silencieusement autour de l'accusé, cachés sous la cape mystérieuse et sinistre des pénitents noirs. Dans ces occasions, toute résistance, toute représentation, toute considération est vaine. Je résolus donc d'épargner à notre gouvernement la peine de réclamer une indemnité pour ma personne, et, avec l'aide d'un ami, je me mis à faire mes préparatifs de départ.

Ma fuite étant décidée, je voulus du moins qu'elle fût utile à la cause de la liberté Je savais que la société unioniste de San Antonio cherchait depuis quelque temps à faire parvenir un mémoire au président des

États-Unis et à son cabinet. Plusieurs voyageurs en avaient déjà emporté des copies, par voie de Castroville et de l'Eagle Pass ; mais, effrayés des dangers de l'entreprise, ils avaient détruit sur la route les papiers dont ils s'étaient chargés. Je fis offrir de prendre une nouvelle copie du mémoire, résolu de ne point m'en dessaisir quoi qu'il pût arriver. L'offre fut acceptée avec empressement, et l'on m'annonça pour le milieu de la nuit la remise du précieux manuscrit, écrit fin et serré sur du papier pelure, cousu ensuite dans une cartouche de toile du calibre de mon fusil.

Je passai la soirée à écrire mes lettres, et à faire le triage de mes papiers. Je ne pouvais emporter ni un livre ni un cahier de notes. Je fus réduit à brûler une grande partie des documents que j'avais rassemblés pendant mes quatre années de séjour au Texas. Il n'y avait pas une liasse de papiers qui ne renfermât quelque feuille où se trouvait, implicitement ou explicitement, une condamnation de l'esclavage. La question revenait partout, — qu'il s'agît de tribunaux, d'industrie, d'économie politique, de commerce, d'agriculture, d'anthropologie. Je n'avais pas le temps de relire. Après une tentative de classement, qui me convainquit de l'inutilité de l'entreprise, je jetai les liasses dans le foyer sans les ouvrir.

La flamme de l'auto-da-fé brillait encore, que les chiens donnèrent et m'annoncèrent l'approche des visiteurs. A la faveur de la nuit, des citoyens dont je n'écris pas même les initiales, m'apportaient le précieux manuscrit, signé courageusement de l'un d'eux. Celui-ci m'exposa l'objet du mémoire et m'en donna lecture. Après avoir fait connaître au gouvernement de Washington les forces du parti unioniste dans le Texas occidental, après avoir exposé l'impuissance des efforts tentés par les planteurs pour opérer la levée en masse, levée qui d'ailleurs manquera toujours d'armes, de vivres et de munitions, le mémoire passe à la considération de l'avenir des esclaves. Une libération immédiate et absolue, aussi bien qu'une

transportation en masse à l'étranger, sont des mesures également impraticables, funestes en même temps aux intérêts du pays et aux nègres. Il faut d'abord arrêter l'esclavage dans sa source, en déclarant qu'à l'avenir tout enfant naît libre. On peut ensuite diviser par classes la population asservie, et élever ces classes successivement à la liberté, en proportion des lumières des individus, et de l'aptitude qu'ils montrent pour la vie réglée. Le premier degré d'affranchissement donnerait au serviteur le droit de choisir son maître à l'année, sans rémunération du labeur. Plus tard le travailleur pourrait obtenir un gage croissant; puis il se louerait au mois, et enfin, il serait entièrement libre de débattre les conditions de l'engagement et du salaire. Ce système d'enrôlement semble parfaitement adapté aux contrées agricoles du Sud des États-Unis. C'est une transition à la fois heureuse pour le serviteur et acceptable pour le maître. Je reviendrai, dans la *Revue*, sur ce projet éminemment pratique, qui résout peut-être l'un des plus grands problèmes de notre temps.

Le mémoire propose en dernier lieu la division immédiate du Texas en deux États, dont l'un, à l'Ouest du Colorado, serait déclaré libre. Il y a, en effet, dans cette partie du pays, un fort petit nombre d'esclaves, et le climat, loin d'être dangereux pour les blancs, est réputé l'un des plus salubres de l'Amérique.

Après cette conférence, et les échanges de souhaits cordiaux qui la terminèrent, je procédai à mes derniers préparatifs de départ. Par l'intervention d'un ami, j'avais déterminé un Mexicain, qui réside à Calaveras près de San Antonio, à m'engager comme charretier pour un voyage à Brownsville. Je lui payais trois cents francs pour cette complaisance. Suivant l'accord, je me rendis le vendredi 14 (février) au rendez-vous fixé, où je devais prendre la direction de l'attelage à bœufs qui était confié à ma garde.

La nuit que je passai seul, dans l'attente, fut la plus rude de l'hiver. Un *norther* ou vent du Nord se mit à

souffler peu de temps après le coucher du soleil, et dura jusqu'au jour avec une violence inaccoutumée. Je n'avais pas d'abri, la prudence m'interdisait d'allumer du feu. Je me réchauffais avec peine en me serrant contre le flanc de mon cheval, qui, souffrant comme moi de la rigueur des éléments, se tint immobile et sans pâturer durant la nuit entière.

Le lendemain les charrettes arrivèrent l'une après l'autre. Nous terminâmes au milieu du bois les préparatifs de notre exode, et le 16 eut lieu notre départ définitif.

Le train qu'Alejandro Vidal dirigeait se composait de trois charrettes chargées de balles de coton. Crescencio Rodriguez, Félix Casanova et Carlos Uso (orthographié *ad libitum*) conduisaient les attelages. J'avais six bœufs à manier. Monté sur un cheval docile, qui obéissait au seul mouvement des pieds, je portais des deux mains mon fouet gigantesque, frappant mes bœufs, les excitant au travail, les appelant de leurs noms familiers. Mes compagnons me soulageaient, je dois le dire, de la plupart des travaux matériels. Ils allaient le matin à la recherche des bœufs, ôtaient et mettaient les empiéges, attelaient et dételaient quand nous étions sans témoins. J'avais appris cependant à mettre les animaux sous le joug, et à les manier par les cornes.

Je portais le costume fidèle du roulier mexicain : un feutre lilas à grands bords plats, une lévite (*leva*) de flanelle jaune, et un pantalon de calicot à raies verticales rouges et blanches.

Nous avions devant nous la prairie vierge, coupée de ses bosquets de grands chênes, alors couverts de feuilles séchées. Nous passâmes, le 17, le Rio-Medina, dont le lit est profondément encaissé dans un banc d'argile, découpé comme à l'emporte-pièce par le courant. Il fallut choisir une route fréquentée pour descendre ces berges, partout ailleurs verticales, de vingt à vingt-cinq mètres d'escarpement. Ailleurs il était convenu de marcher, quand faire se pouvait, par des routes latérales, et de feindre de

s'égarer souvent. On évitait ainsi la plupart des rencontres, et la surveillance qui s'exerçait le long des chemins.

L'herbe était rare et brûlée. Une longue sécheresse, une sécheresse absolue de cinq mois, jointe aux rigueurs du dernier *norther*, avait détruit les graminées jusqu'à la racine. Nous avions dix paires de bœufs à nourrir. Durant plusieurs jours il fallut abattre de grands arbres, afin que ces animaux se repussent du tillandsia parasite (*Tillandsia usneoides*), qui étouffe les chênes sous ses masses, et qui pend de leurs branches comme des festons.

Le 21, tandis que nous étions au repos de midi, en deçà de la petite montagne pittoresque de Rocky, nous fûmes rejoints par un transport de troupes en destination de Brownsville. Le train se composait des voitures des officiers, renfermant les femmes et les enfants, de plusieurs chariots de provisions, et d'autres chariots sur lesquels voyageaient les nouvelles recrues. Les officiers, à cheval, s'approchèrent de nous; ils nous firent subir un long interrogatoire, auquel Rodriguez, notre interprète anglais, répondit carrément. Ils tinrent ensuite une courte consultation, et satisfaits apparemment de notre caractère pacifique, ils ne tardèrent pas à s'éloigner. Le retentissement de quelques coups de carabine nous apprit bientôt comment ce détachement en usait avec le bétail des fermiers. Les troupes du Sud ne manquent jamais de viande fraîche : elles abattent les jeunes bœufs à coups de fusil, jusque sous les yeux des settlers. C'est, dit-on, un sacrifice que les particuliers doivent à la patrie.

La petite arête du Rocky (en mexicain La Rochetta) fait la séparation des bassins du San Antonio et du Nuecès. Des chênes assez clair-semés couronnent ses cîmes arrondies. Des formations de grès succèdent ensuite à la marne, et le pays change complétement d'aspect. C'est dans le bassin de Nuecès que commence véritablement la zone de la verdure éternelle. Au chêne poteau (*Quercus obtusiloba*) qui n'a que des feuilles caduques, succèdent

par grandes masses des chênes vifs (*Quercus virens*) et les caryas aux fruits oblongs (*Carya oliviformis*). L'herbe toutefois restait très-rare. Les bœufs commençaient à s'abattre de fatigue. Il avait fallu en abandonner plusieurs. Nous espérions trouver de l'eau dans le petit ravin du Wedee (Ouidie), mais il n'y restait que de la boue. Les troupeaux avaient abandonnné d'eux-mêmes ces lieux arides, où nos attelages eurent à passer cinquante-quatre heures sans eau. Le tillandsia aussi avait cessé de garnir les arbres. A chaque étape nous allumions de grands feux, et armés de fourches de bois, coupées dans les buissons du voisinage, nous passions à la flamme les feuilles succulentes du cactus nopal. Le feu ayant détruit les aiguilles dont ces feuilles sont garnies, les bœufs se jetaient avec avidité sur cette nourriture d'une nouvelle espèce, qui avait du moins le mérite de rafraîchir leur palais enflammé.

Il fallait passer le Rio de las Nueces ou Rivière des Noix, dont les rives sont fort escarpées. Il fut décidé que nous traverserions bravement la bourgade d'Oakville. Nous n'ignorions pas que les personnages influents étaient corps et âme pour l'extension de l'esclavage. Dans un meeting récent, les habitants de cette petite ville avaient arrêté qu'ils s'opposeraient à l'exportation du coton par voie de leur commune; mais nous savions aussi que les chefs du parti leur en avaient remontré sévèrement sur ce point. En effet, le coton qui esquive le blocus en prenant le chemin du Mexique, est payé en munitions de guerre, dont le Sud a grand besoin.

C'est le 24 au matin que nous entrâmes dans l'agglomération d'Oakville. Quelques habitants vinrent à nous, sans armes, et dans de dispositions amies. La question du coton les absorbait tout entiers; elle les empêchait de songer aux personnes des charretiers. Tout en s'efforçant de justifier les résolutions de leur meeting, ils nous déclarèrent qu'ils se soumettaient aux vues de leur parti, et qu'ils n'entendaient pas mettre obstacle à notre passage.

« Votre coton, nous dirent-ils en terminant la conversation, tombera dans les mains des yankees, c'est sûr ; mais enfin c'est votre affaire, passez ! »

Nous passâmes en effet. Le moindre travail de viabilité rendrait pratiquables aux plus lourdes voitures les bords abrupts de la rivière, qui sont à peine adoucis sur quelques points par le passage répété des chariots. Mes talents de bouvier se trouvèrent en défaut. J'avais attelé à l'arrière une paire de bœufs, qui en se laissant traîner, retiennent la charrette dans les descentes rapides. Je mis du retard à leur donner le signal de la marche, et la chaîne qui les attachait au véhicule se brisa à l'instant du départ. Mes bœufs d'avant, trop faibles pour retenir, sur une pente de douze ou quinze pour cent, la masse qu'ils menaient après eux, accélérèrent le pas, et tout ce que je pus faire pour éviter une catastrophe fut de les diriger à travers les arbres qui bordaient le chemin. La charrette s'y trouva bientôt arrêtée par les chênes; mes compagnons rouliers vinrent à mon aide. Une demi-journée fut nécessaire pour réparer les dommages, remettre le chargement à sa place, et travailler à la hache des jougs de bois vert, destinés à remplacer ceux qui s'étaient brisés.

Le 27, nous fîmes étape au bord du ravin de Barbon. Nous étions arrivés après la chute du jour, et l'obscurité ne permettant point de choisir convenablement le lieu du camp, nous avions laissé les chariots parmi les buissons. Vers minuit, Rodriguez, qui était alors en sentinelle, nous réveilla tous, et nous montra les chevaux inquiets, agités, levant la tête, soufflant avec force, se sauvant tour à tour dans différentes directions. Il était évident que ces animaux apercevaient dans les broussailles quelque chose d'étrange, et qu'une attaque se préparait à la fois de plusieurs côtés. Les malheureux Mexicains qui vivent dans ces endroits déserts et sauvages, ne subsistent guère que de la chasse au cheval mustang et du pillage des chariots. Ils se dépouillent de leurs vêtements, se traînent sur le ventre entre les buissons, et lorsqu'ils réussissent à sur-

prendre les voyageurs endormis, ils les tuent au couteau et s'approprient ensuite le butin.

Nous ignorions à combien d'ennemis nous allions avoir affaire. Mais nos fusils et nos revolvers nous donnaient trente-sept coups à tirer avant de recharger les armes. C'était assez pour terminer le combat. Nous prîmes place côte à côte sous l'une des charrettes. Les chevaux, de plus en plus effrayés, faisaient de puissants efforts pour briser leurs amarres; puis tout d'un coup ils se calmèrent. L'ennemi, en apercevant nos préparatifs, s'était retiré sans se découvrir. Nous vîmes le lendemain la piste de l'un des assaillants, derrière le buisson auquel était adossé le feu du bivac, à cinq ou six mètres de la position que nous avions prise.

Les jours suivants plusieurs voyageurs nous croisèrent, et nous firent un tableau inquiétant de l'état des choses sur le Rio Grandé. La guerre civile continuait à Matamoros; nul n'avait permission de traverser le fleuve; Caravajal, aidé des secours de toute nature que les autorités scissionnaires lui faisaient passer de Brownsville, mettait la ville à feu et à sang. Rétablir l'esclavage dans le Mexique septentrional était son but, auquel la majorité des habitants était opposée. Matamoros soutenait depuis trois mois un siége opiniâtre, contre ce prétendu général, que l'on appellerait en Europe un chef de brigands. Si le passage du fleuve m'était fermé par les troubles du Mexique, ma situation sur la rive texane pouvait devenir très-dangereuse.

Ces craintes furent en partie dissipées, le 3 mars au soir, lorsque nous fûmes de l'autre côté de San Fernando. Notre feu de bivac guida vers notre camp un jeune homme américain monté sur une mule. C'était le courrier de la poste, qui seul, dans le désert, sans changer de monture, sans renouveler ses provisions, fait une fois par mois le chemin de Corpus-Christi à Laredo. Nous l'interrogeâmes avidement; nous lui demandâmes les nouvelles politiques. Assis avec nous autour d'un feu flambant, partageant notre souper

frugal, il nous mit au courant des derniers événements. Il nous annonça que dans tous les cantons réfractaires à la levée en masse, le gouvernement exigeait des citoyens qu'ils livrassent leurs armes. Mais il nous dit aussi la chute définitive de Caravajal. Après avoir brûlé une moitié de la ville de Matamoros, après être parvenu jusqu'à la place de Hidalgo, où est l'église, cet aventurier — qui a déjà causé tant de malheurs dans son pays — avait été repoussé par des troupes fraîches descendues de Monterey (24 février 1862). Les vaincus étaient en fuite, et la tranquillité comme la liberté paraissaient renaître pour la cité maltraitée de Matamoros et l'État de Tamaulipas. Je ferai connaître plus tard cet épisode de la lutte impie, entreprise pour « l'extension et la perpétuité de l'esclavage. »

Le 6 mars, nous entrâmes dans les landes (*arenal*) qui bordent la côte au midi de la baie d'Aransas. Leur aspect rappelle à certains égards celui de la Campine. Pendant six ou sept jours de marche, le voyageur parcourt une plaine sableuse, coupée de marais salants, et qui ne porte pour végétation que des joncs et des herbes dures. Un vent violent, qui vient de la mer durant le jour et de la terre durant la nuit, soulève une poussière pénétrante. Çà et là se dressent des chaînes de dunes, que couronnent des pieds isolés du yuccas.

Le matin, à l'instant du lever du soleil, la plaine offre souvent des effets particuliers de mirage. Les objets à l'horizon présentent deux images, droites toutes deux : la silhouette des dunes, en se dédoublant, couronne la première crête d'une seconde. Mais en peu de minutes l'image supérieure s'efface. Elle disparaît par pièces, laissant au-dessus de l'image inférieure des blocs détachés, qui se transportent à droite ou à gauche. On dirait tantôt les créneaux qui couronnent les vieilles forteresses, et tantôt des chaînes de tirailleurs, se mouvant soit isolément, soit par groupes, sur le sommet des collines voisines.

Les eaux sont saumâtres; le fond desséché de certains marais est recouvert d'une couche de sel blanche comme

la neige. Ailleurs, le sol encore à demi humecté, mais saupoudré d'une couche de poussière, engloutit l'imprudent qui se hasarde sur cette « terre tremblante. » Les chasseurs de chevaux mustangs connaissent ces endroits. Ils poursuivent les animaux sauvages dans ces directions, les forcent à traverser le bourbier, et tandis que le cheval se débat dans la vase, où il enfonce jusqu'au ventre, le chasseur survient et s'en empare.

Nous ne tardâmes pas à faire la rencontre d'une troupe de Mexicains, qui se livraient à la chasse des vaches et des taureaux sauvages. L'un d'eux, d'une habileté extrême, manquait rarement son but. Son *laso* était une corde à trois bouts, composée de trois lanières de cuir. L'une des extrémités portait un nœud coulant. Prenant d'une main ce nœud et le bout opposé du lacet, le *vaquero* tournait la corde comme une fronde, au-dessus de sa tête. Il lâchait alors le nœud, qui partait, comme la pierre de la fronde, à la tête du taureau, tandis que l'autre bout du *laso*, resté dans la main du cavalier, était bientôt amarré fortement au pommeau de la selle [1].

Le taureau pris seulement par les naseaux parvenait à fuir; mais quand l'une des cornes était engagée dans le nœud, la capture était assurée. Nous vîmes réduire successivement plusieurs de ces animaux farouches, qui n'ont jamais connu de maître. Notre habile *vaquero* entreprit ensuite de s'emparer d'un taureau plus grand et plus fort que les autres, qui paraissait disposé à livrer combat. Aidé de ses compagnons également à cheval, il le dirigea vers le bord d'une lagune salante, et galopant à ses côtés, sur la plage de sable, se mit en devoir de lui lancer le nœud redoutable. L'animal, se dérobant à temps, revenant sur ses pas, présentant les cornes, perça à plusieurs reprises la ligne des cavaliers. A la fin cependant l'adresse du Mexicain triompha. Le *laso* part et frappe le but. La corde est aussitôt enroulée au pommeau de la selle. Mais

[1] Ce pommeau est couronné à cet effet d'une très-forte cheville à tête.

par une secousse terrible, le taureau en courroux renverse dans la poussière le cheval et son cavalier. Voyant alors ses ennemis à terre, il se retourne, et l'œil en feu, le cou arqué, les cornes basses et menaçantes, il fond sur eux pour les éventrer. Le *vaquero* tardait à se relever. Nous l'apercevions, une jambe engagée sous sa monture renversée, éperonnant de l'autre, de toutes ses forces, le cheval blessé ou saisi de frayeur. Ses efforts paraissaient inutiles : le taureau allait l'atteindre. Avec la prestesse et le sang-froid du chasseur, le Mexicain porte la main à la hanche, saisit son revolver, l'arme, l'ajuste et frappe le taureau dans le front.

C'est au milieu de ces exercices et de ces dangers, que les rares habitants de l'*arenal* passent une vie d'ailleurs misérable. Leurs cabanes de branches sont ouvertes au vent; leurs jardins sont à peine dignes de ce nom, dans un sol ingrat, balayé par des rafales fréquentes. Il ne faut pas demander à cette race demi-sauvage les entreprises qui exigent l'assiduité. Par intervalles, les familles se réunissent dans une fête ou bal (*baile*). Aux sons d'une cornemuse ou d'un violon, on voit alors valser, le cigare à la bouche, ces femmes rouges, à peine vêtues, le front paré de quelques fleurs artificielles, et les cheveux tombant en tresses sur le dos.

De l'autre côté de l'*arenal*, l'herbe ne tarde pas à reparaître, puis viennent les buissons et les arbres élevés. Dans une plaine entrecoupée d'une suite de rideaux de mezquitte, séparés par d'étroites clairières qui toutes se ressemblaient, nous eûmes à chercher, le 15 mars au matin, des bœufs qui s'étaient égarés. Chacun de nous prit une direction différente. Après une heure de recherche je regagnai le camp, où étaient déjà revenus Vidal et Rodriguez, ce dernier avec les bœufs. Nous attendions Casanova pour reprendre la marche. Une heure se passa encore, et nous ne le vîmes pas revenir. Nous l'appelâmes par des cris répétés, qui se perdirent sans réponse dans l'espace immense. Le brouillard du matin avait formé un

voile de nuages qui cachait le soleil ; il n'y avait pas de vent pour rappeler au voyageur la direction de ses pas. Il était évident que notre compagnon, après s'être éloigné des chariots, s'était égaré au milieu des massifs de végétation ; passant de clairière en clairière, trompé par les détours qu'il avait faits à la recherche des bœufs, la vue toujours bornée par des rideaux de buissons, il avait adopté une direction fausse. Félix n'avait que vingt ans ; il était encore inexpert dans les grands voyages de la prairie; il se trouvait sans vivres, sans moyens d'allumer du feu, et bientôt il fut effrayé de sa situation, — seul, à pied, sans ressources, dans l'espace indéfini de la prairie. De quelque côté qu'il marchât, il lui fallait des jours, des semaines peut-être, pour rencontrer, par l'effet du hasard, des passants ou des maisons. La plus proche habitation était à six lieues, mais il n'en savait plus la direction. La plaine était non-seulement immense et déserte, mais elle était absolument dépourvue d'eau. Il marchait d'un pas ferme et avec ardeur, mais jusqu'où pourrait-il conserver ses forces? Une pareille situation eût ébranlé des esprits plus fermes et plus mûrs que le sien.

En attendant nous avions allumé un grand feu de broussailles, dont la fumée montait verticalement dans l'air. Nous fîmes deux feux de peloton, à cinq minutes d'intervalle; puis sellant les chevaux et nous distribuant les directions, nous partîmes à la recherche de notre infortuné compagnon.

J'étais chargé d'explorer l'Ouest. Je battis la plaine de ce côté, toute la journée, jusqu'à quatre lieues environ de notre camp. Les clairières et les buissons se succédaient avec une uniformité désespérante, et malgré toute mon attention je n'étais pas moi-même sans quelque inquiétude de partager le sort de Félix. Je décrivis des zigzags dans la campagne vierge, appelant de toutes mes forces, tirant par intervalles mon revolver. Pendant dix heures je fouillai les bosquets sans mettre pied à terre ; je ne pris

de toute la journée que du *pilone* mexicain [1], jeté dans une coupe d'eau. Les étoiles avaient paru au ciel lorsque je rentrai au camp... et Félix n'y était pas. Les hurlements des loups, qui durant la nuit se mirent à pousser des cris tous ensemble, nous semblaient ajouter de nouveaux dangers ou tout au moins de nouvelles angoisses à la situation de notre malheureux compagnon.

Le lendemain, nous menâmes les chariots à une faible distance en avant, après avoir laissé un écriteau très-visible, cloué à un arbre, dans l'endroit du bivac que nous quittions. Aussitôt la marche achevée, nous reprîmes nos recherches de la veille. Cette fois elles furent couronnées de succès. Ce fut Rodriguez, chargé de la zone de l'Est, qui eut la bonne fortune de rencontrer son jeune ami et de le sauver d'une mort presque certaine. Il l'aperçut faisant bravement route au Sud, ou comme il le dit « vers Brownsville [2]. » Il était haletant, affaibli, avait l'œil hagard, les idées en désordre. Depuis quarante heures il n'avait pas eu d'eau, car dans son empressement à chercher les bœufs, il avait quitté le camp sans boire ni manger. Durant la première journée il n'avait rien pris. Vers le soir, harassé de fatigue, baigné de sueur, en proie à une extrême agitation, il avait essayé, nous dit-il, de manger les feuilles du nopal, comme nos animaux, et il les avait trouvées rafraîchissantes. Après une nuit sans sommeil, il avait aperçu, au point du jour, un superbe pita, placé devant lui comme par une main secourable. Les fleurs n'étaient pas encore épanouies. La hampe charnue d'où sortent les boutons lui offrit, suivant ses

[1] Le maïs, après une demi-torréfaction, analogue à celle du café, mais moins complète, est écrasé ou moulu. On mêle ensuite à cette farine de la cassonade et un peu de cannelle pilée. Cette poudre, délayée dans l'eau, forme un mélange à la fois nutritif et rafraîchissant. Toutefois, lorsqu'on a du feu, il est préférable de la faire bouillir. La soupe que l'on obtient ainsi est l'*atolle de pilone*.

[2] Nous étions alors à cent dix kilomètres de cette ville.

paroles, un excellent déjeuner [1]. Quelques soins et un jour de repos rendirent à notre camarade la santé, la vigueur, la joie, et nous ne songeâmes plus qu'à poursuivre notre chemin.

Le 17, comme nous étions au bivac vers l'heure du coucher du soleil, trois cavaliers parurent à distance dans la plaine, et tournèrent aussitôt vers nous. L'un d'eux était lieutenant dans l'armée confédérée. Nous eûmes à subir un nouvel interrogatoire fort rigoureux, d'où nous sortîmes toutefois à notre avantage. Favoriser l'exportation du coton étant devenu le mot d'ordre du Sud, tous ceux qui étaient engagés dans une pareille entreprise méritaient des encouragements et des égards. Il suffisait que les charretiers eussent un caractère sérieux. Les fonctions que l'on me voyait remplir, le costume que je portais et que j'ai décrit, mon teint fortement hâlé, mes mains brunies au soleil, et jusqu'à ma familiarité avec la langue mexicaine [2], tout se réunissait pour écarter les soupçons. Le lieutenant ne parut pas douter un instant de mes qualités, et vraisemblablement il n'en aurait pas cru ses yeux, s'il eût retiré de mon fusil de chasse, avec le mémoire destiné au cabinet de Washington, le passe-port et les lettres d'introduction d'un membre de l'Académie des sciences de Belgique.

Après un examen de notre chargement, et quelques-unes de ces paroles de fanfaronnade qui paraissent caractériser, en tous pays, la profession des armes, nos visiteurs prirent congé de nous. Le lendemain nous gagnâmes les immenses lagunes formées par les inondations du Rio Grandé. La végétation prenait un aspect nouveau. Les bois devenaient touffus, épais, traversés de lianes. Le cactus nopal, qui ne s'élève pas à San Antonio jusqu'à la hauteur du genou, surpassait ici la taille d'un homme.

[1] J'ai eu la curiosité de goûter de cette hampe crue (*quiote de pita*); l'amertume de la séve m'a paru insupportable.

[2] Espagnol du Nouveau-Monde.

Ses grandes ramifications, légères comme des découpures, toutes aplaties dans un même sens, ressemblaient à ces arbres de carton qu'on met sur le théâtre. Dans les endroits ouverts, le pita, qui est nain à San Antonio, poussait jusqu'à trois mètres de hauteur. Tout était couvert de verdure; les lézards, les serpents, les tortues, abondaient le long du chemin.

Le 19 mars enfin, le trente-sixième jour de ce pèlerinage, nous vînmes camper dans l'après-midi à trois kilomètres de Brownsville. Un bois épais (*brenial*) nous séparait encore du terme de notre voyage : nous ne pouvions le traverser qu'en suivant le chemin public. Vidal se rendit seul, à cheval, à la ville, pour examiner la situation. Un certain nombre de citoyens commençaient à quitter le pays, par suite des vexations ou des dangers auxquels ils étaient exposés. On soupçonnait les voyageurs de chercher à se soustraire à la levée en masse. Tous ceux qui n'avaient point de bonnes raisons pour se rendre au Mexique, ceux qui ne trouvaient pas de répondants ou d'amis parmi les huit compagnies de volontaires stationnées à Brownsville, étaient réputés traîtres à la patrie, et mis en arrestation jusqu'à plus ample informé. Un homme était en prison pour un motif qui semblera bien puéril en Europe; il avait dit : « Si un jour je me marie, je ne vois pas pourquoi je n'épouserais pas une noire tout comme une femme d'une autre couleur. »

Les exprès partis chaque semaine de Corpus-Christi et de San Antonio, signalaient à l'avance l'arrivée des fugitifs ou des mécontents. On arrêtait les voitures, on saisissait les chevaux, et les voyageurs avaient ensuite à répondre de leurs intentions. Quatre habitants de Goliad, qui désiraient s'absenter jusqu'à la fin des troubles, et que l'exprès avait devancés, livrèrent un combat régulier aux sentinelles qui leur barraient le passage, et deux seulement réussirent, en jetant leurs chevaux à la nage, à gagner l'autre rive du Rio Grandé. L'autorité militaire avait fait pendre un homme soupçonné de porter un message verbal.

Tout considéré, il paraissait encore plus dangereux d'éviter la ville que de la traverser. Les marchands, les commissionnaires, les ouvriers, passaient le fleuve sans obstacle. Vidal me fit mon plan de campagne, et me traça un diagramme des rues où j'aurais à marcher. Notre camp, placé dans une situation bien choisie, ne reçut pas un seul visiteur; la nuit se passa sans alerte. Le matin, dès qu'il fit grand jour, je partis à mon tour, à pied, mon fouet de roulier sur l'épaule, résolu de me conformer à toutes les instructions du Mexicain.

Après un quart d'heure de marche, je passai quelques ranches, et je découvris la ville. Celle-ci se compose de maisons les unes en briques, les autres en bois, rangées des deux côtés de larges rues plantées, qui rappellent les quartiers neufs de New-Orléans. Quelques églises, des magasins, la justice de paix, présentent çà et là des constructions plus massives. Malgré l'heure matinale, les habitants étaient à leurs affaires, comme partout dans les villes du Sud. Grâce au dessin de Vidal, je traversai la bourgade sans devoir m'adresser à personne, je parvins au quai, je descendis la berge inégale du Rio Grandé, et j'entrai sans mot dire dans la nacelle d'un passeur d'eau.

J'étais à peine assis que le marinier prit ses rames, et je sentis le canot flotter. Je tournai la tête; les ondes me séparaient déjà de la rive texane. Le passage fut silencieux et me sembla long, bien que le fleuve, alors très-bas, n'eût pas plus de cinquante mètres à la ligne d'eau. Je mis pied à terre à l'autre bord; je tirai de ma poche la pièce de monnaie que j'avais préparée; et passant devant les soldats mexicains, qui me rappelaient les compagnons de Mazaniello dans l'opéra de *la Muette*, je m'engageai à pied dans la courte étendue de prairie vierge qui sépare le *ferry* de Brownsville des maisons septentrionales de Matamoros. Je me sentais libre, sauf, satisfait d'avoir tenu ma parole, fier d'avoir conservé pendant trente-cinq jours de danger le papier qui m'était confié, et que d'autres, dans des circonstances semblables, avaient

eu la faiblesse de détruire. J'apercevais dans un rêve éloigné ma famille, ma patrie, que j'avais parfois douté de revoir. En Europe, nos proscrits politiques se mettent en sûreté par une fuite de vingt-quatre heures ou tout au plus d'une semaine. J'avais passé trente-cinq jours incertain de ma vie, défiant dans les stratagèmes que j'étais contraint d'employer, inquiet du sort final qui m'attendait à Brownsville. Je respirais à pleine poitrine; j'appuyais le pied d'un mouvement nerveux sur cette terre où j'étais libre, où l'esclave est libre, où la société a des vices sans doute, mais où elle est pure des excès qui ont rendu le Sud odieux et criminel. Je crois qu'un cri de satisfaction sortit de ma poitrine. Je jetai dans la poussière du chemin le fouet de roulier que je tenais encore à la main, et j'entrai dans la cité mexicaine.

Je marchai quelque temps au hasard. Des constructions à demi détruites, des toits brûlés, des murs criblés de boulets et de balles, se montraient partout comme des témoins des derniers troubles. Mais je n'apercevais en ce moment que les lauriers roses en fleurs, les dattiers qui élevaient leurs palmes au-dessus des maisons, les orangers chargés de fruits, les pêchers dans leur parure du printemps, les oliviers, les figuiers, les mûriers, aux mûres rouges et noires. Tout me semblait nature, abondance, paix, bonheur champêtre. En passant devant une maison ouverte, j'entendis un mulâtre parler français. Je ne doutai pas qu'il ne fût un réfugié de la Louisiane, et je lui fit connaître ma position. M. Lamobilière, et sa femme — blanche — qui appartient à une famille connue et opulente de Donaldsonville, m'accueillirent aussitôt avec une aménité dont je ne perdrai jamais le souvenir. Ils pourvurent à mes premiers besoins. Je me procurai d'autres vêtements; j'enlevai la couche épaisse de poussière qui me couvrait le corps, et me voilà bientôt cherchant de rue en rue le consulat américain.

La Belgique n'a pas de consul à Matamoros : le port n'a qu'une importance momentanée, due aux événements

de la guerre. Pour ce qui me concerne personnellement, si j'en juge par les précédents, j'aurais trouvé sans doute moins bon accueil près d'un consul de mon pays,... qui m'eût conseillé de retourner pour prendre les armes dans la levée en masse [1].

Le consul des États-Unis, M. Pierce, non-seulement m'accueillit avec tous les témoignages de l'intérêt, mais il s'occupa de m'installer et me traita bientôt en ami. C'est son messager qui portera cette lettre à Tampico, pour le prochain départ du paquebot anglais. Grâce à lui, je vais enfin rouvrir mes correspondances avec l'Europe, recevoir des lettres de mon pays dont je n'ai rien appris depuis une année entière. Grâce à lui et à la publicité de la *Revue*, je viens protester comme témoin oculaire, contre les violences, les injustices, les cruautés, qui se commettent dans les États Confédérés; et dont je n'ai cité que quelques exemples entre mille ; je viens protester contre cette tentative impie, païenne, criminelle, « de l'extension et de la perpétuité de la servitude. »

Spectateur et partie dans les scènes de cette révolution, pourrai-je espérer que ma faible voix, pour cette fois du moins, soit entendue? Que ne m'est-il donné de parler avec autorité, du haut d'une tribune écoutée? Je m'adresserais à tous les cœurs généreux; aux hommes qui dans tous les pays professent les idées chrétiennes ; aux grandes nations qui depuis un demi-siècle se sont résolues à des sacrifices importants, afin d'arrêter la traite des noirs.

Je leur dirais :

La question n'est plus une question de couleur, ce n'est plus le préjugé de la peau. Depuis cinquante ans que la traite est abolie légalement, l'introduction des nègres d'Afrique n'a été qu'une fraude d'infiltration. La génération actuelle des esclaves est une génération essentiellement

[1] Voir plus haut la lettre que notre consul à New-Orléans m'a adressée sous la date du 6 octobre 1861.

américaine; ce n'est plus une classe de noir pur : les croisements de races l'ont mélangée. Les mulâtres d'ailleurs sont préférés aux nègres, parce qu'ils montrent généralement plus d'intelligence et plus d'adresse. Les maîtres favorisent donc les alliances, et souvent ils élèvent sans mystère, au milieu de leur ferme, leurs propres enfants esclaves et métis avec leurs enfants libres et légitimes.

Dès maintenant, la moitié peut-être des esclaves est de race croisée; et l'on compte dans leurs rangs des personnes tellement blanches qu'il n'est plus possible de les distinguer des Anglo-Saxons. Aussi discute-t-on franchement la mise en servitude de toute la population blanche qui ne possède point de terres. Une société à esclaves une fois consolidée sur une base despotique, le travailleur dépouvu de capital, le prolétaire, quelle que soit son origine, n'aura qu'à passer sous le joug.

Et quels sont les attraits assez puissants pour attacher à ce système, malgré la réprobation publique, la classe féodale des États-Unis? Il y en a deux. L'un, c'est le bénéfice immense que l'on retire du travail manuel, appliqué à l'agriculture, lorsque l'on recourt à un personnel dont on borne systématiquement les besoins. Dans des pays exempts d'hiver, l'esclave est vêtu à peu de frais; on le nourrit des produits du domaine; on le loge dans des cabines de bois. Ses autres besoins ne sont considérés que pour mémoire. Afin de les circonscrire plus sûrement encore, on a remis en vigueur, avec une rigueur nouvelle, la loi qui défend de lui apprendre à lire. Une dame vénérable a été condamnée sévèrement pour avoir montré l'alphabet à deux petites mulâtres. Une action de charité, une œuvre de bienfaisance, qui serait honorée en tout autre pays, et récompensée par l'estime des cœurs généreux, conduit ici à la prison et à la haine avouée de la classe dominante.

Le second attrait qui réside dans la possession des esclaves, c'est l'exercice du droit du seigneur sur les femmes. Toutes sans doute ne sont pas consentantes. Il

y en a chez lesquelles la délicatesse des sentiments et la pureté du caractère ne le cèdent pas aux qualités vantées des plus nobles châtelaines. Que ne s'opposent-elles, dira-t-on, à cette violation de la liberté personnelle? Mais elles sont esclaves; le maître, à toute heure, a le droit de les lier à un arbre et de les dépouiller de leurs vêtements. Il a le droit, le droit parfaitement légal, de leur appliquer les étrivières, sans rendre compte à personne de ses motifs. Il a le droit, si la résistance est opiniâtre, et si sa faible victime, entraînée par le courage du désespoir, vient à bout de le fatiguer et de rendre la lutte vaine, il a le droit d'appeler à son aide le shérif et ses assistants...

L'opinion publique avait banni ces coutumes barbares sans les effacer de la loi. Le sentiment populaire protégeait les femmes esclaves des États-Unis, aussi longtemps que les planteurs trouvaient, dans la liberté de discussion, un contre-poids à leurs exigences. Mais aujourd'hui le flot a rompu ses digues; la servitude n'est plus bornée à cette conscription du travail, qui trouvait son explication dans des circonstances de climat et de population, et que la conduite patriarcale des maîtres portait, durant un temps, à tolérer. La possession de l'homme par l'homme se développe dans ses dernières conséquences. Elle déploie le cynisme de l'impiété.

Verrons-nous, au milieu du dix-neuvième siècle, dans le pays le plus actif et naguère encore le plus libre de l'univers, verrons-nous le triomphe d'un pareil système?

Et parlant toujours au même auditoire j'ajouterais encore :

Gardez-vous d'imaginer que l'intérêt de l'humanité soit seul en jeu. Le développement de l'esclavage moderne vous touche encore par des liens plus étroits. Supposez les planteurs affermis dans leur puissance. Qu'un vaisseau parti de vos ports échoue sur leurs rivages, dans une nuit de tempête. Vos marins naufragés seront saisis par les marchands de chair humaine. Ne sont-ce point des prolétaires sans ressources? Si la loi elle-même, si la

force des traités, condamnait cette conduite barbare, renouvelée des Mantchouriens et des Japonais, ignorez-vous combien il est difficile à un prisonnier isolé de donner signe de vie du fond de ces immenses campagnes? Doutez-vous que le malheureux naufragé ne soit au moins esclave pour un temps, par la raison toute-puissante que de sa personne on pourrait « faire de l'argent ».

Vos émigrants, s'ils viennent à rencontrer des revers, seront aussi déclarés « des blancs sans ressources », et comme tels ils seront vendus au profit du trésor public, à la criée du tribunal, au plus offrant et dernier enchérisseur. Ils seront vendus eux, leurs femmes, leurs enfants, comme ces nègres affranchis que j'ai vu remettre en esclavage. Les nouveaux débarqués seront saisis au quai d'arrivée, et s'ils n'ont pas dans leur valise les moyens d'acquérir une ferme et de se faire planteurs, ce qu'ils pourront espérer de plus heureux, c'est une simple mise en location temporaire.

Tout se réunit donc, vos devoirs d'humanité, la part qu'un esprit éclairé prend au mouvement de la civilisation, enfin l'intérêt même de vos nationaux, tout se réunit pour protester d'une voix ferme, et qui puisse passer l'Atlantique, contre cette conspiration païenne. Les temps d'Athènes et de Rome ne se refont plus. Ils exigeraient d'ailleurs, dans la classe libre, un autre patriotisme et d'autres vertus. Avant d'acquérir le droit de tenir des ilotes, il faudrait que le planteur de coton sût égaler le courage et le désintéressement du Lacédémonien. Supposé même qu'il constituât une race d'élite, son devoir ne serait-il point de prendre le faible par la main et de le soutenir, d'appeler à lui l'ignorant et de l'instruire?

Mais c'est précisément contre l'idée chrétienne que le maître d'esclaves proteste. Il ne justifie pas la servitude comme un mode temporaire de travail, comme une nécessité locale de climat. Il proclame son droit un droit divin; il déclare sa forme sociale une forme finale, parfaite, qu'il entreprend d'étendre aux États-Unis tout entiers, au Mexique qui l'a repoussée.

Mettant au défi les idées de son siècle, foulant aux pieds les enseignements de la religion, il brave tout avec audace parce qu'il est riche. Il prétend assouvir plus à l'aise encore son avarice et ses passions. Le démon qui l'entraîne a perdu des pouvoirs plus puissants et plus habiles. Chacun l'a déjà nommé : c'est le démon de l'orgueil.

J.-C. HOUZEAU.

LETTRE

A

M. LE DOCTEUR SALES-GIRONS,

Rédacteur en chef de la Revue médicale de Paris,

SUIVIE DE QUELQUES OBSERVATIONS EXPLICATIVES.

Bruxelles, le 17 avril 1862.

Monsieur,

Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14, et par laquelle vous m'annoncez un article que vous avez fait insérer dans la *Revue médicale*, vous posez deux questions, que vous m'invitez à examiner quand j'aurai lu cet article [1]. Comme il me faudra pour cela un certain temps, que d'ailleurs il me serait impossible de m'en occuper présentement, et qu'à la fin de votre lettre, vous témoignez, me paraît-il, le désir qu'en attendant je vous écrive quelques lignes, je m'empresse de vous satisfaire sur ce point, en répondant très-brièvement, mais catégoriquement, à vos deux questions.

[1] Il ne m'est parvenu que plusieurs jours après le départ de ma réponse, et l'on ne m'en a pas envoyé la suite.

I

« La matière est-elle ou devient-elle, par elle-même, corps vivant et organisé? »

La matière *n'est pas,* elle *devient* corps organisé, mais *non par elle-même*. L'organisme suppose un principe organisateur en dehors de la matière. Quel que soit d'ailleurs ce principe, il est constant que la matière peut devenir corps organisé, comme elle peut, en vertu de ses seules propriétés, devenir tout autre corps.

Il est à remarquer : 1° que, si l'on en excepte l'impénétrabilité et l'attraction, la *matière* ne possède pas une seule des propriétés que nous reconnaissons dans les *corps*. [Toutes les autres propriétés *physiques* supposent d'ailleurs qu'ils sont formés de matière et de vide [1].] 2° Que tout corps composé possède une ou plusieurs propriétés spéciales, dont le plus souvent, on ne trouve pas le moindre indice dans les substances plus élémentaires qui entrent dans sa composition. Cela posé, il est facile de concevoir que chaque organe doit avoir quelque propriété spéciale différente de celles des susbtances dont il est formé; différente aussi des propriétés particulières à chacun des autres organes; différente surtout des propriétés, particulières ou générales, qui caractérisent les corps bruts. Or, c'est l'ensemble de toutes ces propriétés physiologiques ou vitales, ou bien, c'est une propriété unique et supérieure, résultant de cet ensemble, qui constitue ce qu'on appelle la vie : la vie considérée en elle-même, ou indépendamment du sentiment intime que nous en avons, et qui appartient exclusivement à l'âme.

II

« La matière a-t-elle, outre ses activités physiques et chimiques, l'activité vitale, ou organique, par elle-même,

[1] Ce qui est entre des crochets est ajouté.

ou sans un principe autre qu'elle? Qui la lui donne cette activité dernière? »

Cette question présente quelque obscurité, et semble rouler sur des jeux de mots ou des équivoques. D'abord il n'y a point de propriété spéciale sans le nom d'activité; mais il y a des propriétés actives, comme il peut y en avoir de passives : l'activité séparée de toute propriété qualifiée, n'est qu'une abstraction, c'est un caractère commun à toutes les propriétés envisagées sous ce rapport. En second lieu, ce caractère n'a rien d'absolu, ni de constant; il n'y a pas plus d'activité que de passivité absolue. S'il est une propriété passive, c'est à coup sûr l'impénétrabilité; et cependant, mise en jeu par le mouvement, elle devient active, puisque c'est par cette propriété que les corps *agissent* mécaniquement les uns sur les autres : et d'un autre côté, si la matière est active, c'est, avant tout, par l'attraction, ou, pour mieux dire, par l'attractivité, qui passe incessamment de la puissance à l'acte, qui se manifeste constamment sous sa forme phénoménale, l'attraction, et comme par elle-même, ou en apparence sans cause : il n'en est pas moins vrai pourtant que rien de semblable ne se passerait dans un corps, sans la présence de quelque autre corps, c'est-à-dire, s'il pouvait se trouver hors de la sphère d'activité de tous les autres. D'après cet exemple et une foule d'autres que je pourrais tirer de la physiologie, ou de l'expérience directe, je suis porté à croire que toute propriété dite active a besoin, pour se mettre en jeu, pour se manifester par une action, d'un stimulant, d'une cause quelconque, autre qu'elle-même [mais qu'il ne faudrait pas pour cela chercher hors du monde matériel].

Si, maintenant, l'on fait attention qu'une substance ne peut agir qu'en vertu de ses propriétés, et c'est en cela seul que consiste son activité, il sera facile de comprendre comment, les propriétés des corps organisés étant très-nombreuses, très-compliquées et totalement différentes de celles des corps bruts, leur manière d'agir, ou leur acti-

vité, doit être toute différente aussi. [Cette différence, d'ailleurs, n'est que spécifique, et non fondamentale ou essentielle].

Veuillez agréer, etc.

OBSERVATIONS.

I. — La question de savoir qui donne ou a donné à la matière (organisée sans doute), ou à l'organisme, l'activité organique, ou vitale, ne pourrait être résolue, que si l'on savait positivement qui a organisé la matière et en a fait un corps vivant. On veut que ce soit l'âme, et c'est ce que nous aurons à examiner. Mais laissons de côté, pour un instant, cette opinion.

Il faut soigneusement distinguer, dans les êtres, leurs propriétés des phénomènes par lesquels elles se manifestent. Les propriétés soit naturelles, soit acquises, sont comme inhérentes à la substance, dont elles constituent ensemble l'essence relative : elles existent avant, et pourront exister encore après les phénomènes qui les révèlent. Ceux-ci, de leur nature, sont transitoires, et ne peuvent pas exister sans cause. Si donc le corps et l'âme sont en relation directe, si ces deux êtres peuvent agir réciproquement l'un sur l'autre; l'organisme, ou le cerveau pourra bien, par son action, produire certains phénomènes dans l'âme, quelques sensations, quelques idées peut-être; mais il ne saurait y produire ni la sensibilité elle-même, ni l'entendement, ni aucune autre des propriétés constitutives de la substance pensante : et, de son côté, l'âme, pensante ou non pensante, pourra produire, en y pensant ou, si l'on veut, en n'y pensant pas, tels et tels phénomènes organiques ou vitaux; mais elle ne produira jamais les propriétés que ces phénomènes supposent, les propriétés physiologiques ou vitales elles-mêmes, bien que celles-ci soient acquises.

Toutefois, il faudrait revenir sur cette dernière assertion, s'il était démontré que c'est l'âme qui organise le corps. En effet, nous avons vu et l'on sait assez d'ailleurs, que les propriétés d'un corps, brut ou organisé, dépendent de sa constitution, de la nature, des proportions et de l'arrangement des

substances plus élémentaires, ou, en dernière analyse, des atomes dont il est composé. Or l'âme, en organisant un corps, lui donnerait, par là même, toutes les propriétés dont il jouit, puisque ces propriétés résultent de son organisation même : et comme un être ne peut agir qu'en vertu de ses propriétés, elle lui donnerait aussi, du même coup, l'activité et la vie organiques. Reste à savoir si cette hypothèse du pouvoir organisateur de l'âme est admissible ou vraisemblable.

II. — Un chose certaine, c'est que le corps et l'âme, quelle qu'elle soit au fond, ou de quelque manière qu'on l'envisage ou la conçoive, s'influencent mutuellement, ont des relations de toute sorte, des rapports réciproques de causalité ou autres. Ce fait incontestable, joint à la vie organique, peut donner quelque idée, idée du reste assez confuse, de ce qui constitue la vie dans l'homme. Celle-ci paraît donc, en quelque sorte, formée de deux parties, de deux vies, l'une animale, l'autre organique. Or, comme la première s'éteint, le plus ordinairement, avant la seconde, et jamais après; que, par conséquent, cette dernière peut exister sans l'autre, qu'elle ne lui est point subordonnée; il s'ensuit que la vie animale suppose la vie organique, et que cela n'est point réciproque. Je pourrais ajouter, à l'appui de cette conclusion, que la vie organique appartient indistinctement à tous les êtres vivants, ou organisés, quels qu'ils soient, et paraît ainsi bien indépendante de la vie animale, ou des relations qui peuvent exister entre l'âme et le corps : mais on me répondrait par cette autre hypothèse, qui du reste serait une conséquence inévitable de la première, savoir, que tous les êtres organisés, sans en excepter le moindre brin d'herbe, ont une âme, à laquelle il faut attribuer leur existence vitale.

Comment donc alors les organisations sont-elles si différentes les unes des autres? On me répondra par cette troisième hypothèse, que, les âmes différant beaucoup entre elles, chacune opère selon ses moyens ou facultés, et forme ainsi l'organisation particulière à l'être dans lequel elle réside.

Mais ce n'est point assez; il faut encore une quatrième hypothèse, pour satisfaire à la question suivante : Comment un changement dans l'organisme humain amène-t-il un changement quelconque dans le principe pensant; comment telle

maladie, tel accident, comment, en un mot, telle ou telle cause physique accidentelle, en frappant tel ou tel organe, en l'altérant, en le détériorant, en le désorganisant plus ou moins, c'est-à-dire, en lui faisant perdre, en tout ou en partie, la propriété spéciale qui en faisait un organe, peut-elle, par là même, affaiblir, altérer, sinon faire disparaître entièrement, telle ou telle faculté intellectuelle ; ou la mémoire, ou l'imagination, ou la conception, ou la volonté, ou la conscience, ou tout cela ensemble, si tous les organes, y compris le cerveau, sont successivement ou simultanément attaqués?

On résoudra cette difficulté, en disant que ce n'est pas à la maladie, à l'accident dont il s'agit qu'il faut attribuer tout ce désordre, tant physiologique qu'intellectuel, et que c'est l'âme seule qui fait tout, non par aucune cause déterminante, ni interne, ni externe, mais par elle-même et *à l'occasion* de cet accident, de cette maladie ; que, par conséquent, c'est l'âme aussi qui altère ou détruit l'organe comme tel, qui désorganise le corps, comme elle l'avait organisé. Voilà, certes, une âme qui, gâtant ou détruisant, à la première occasion, son propre ouvrage, sans y être forcée, et pour ainsi dire à ses dépens, paraîtrait bien extravagante, si l'on n'avait pris soin de nous avertir qu'en pareille circonstance, elle agit toujours sans savoir ce qu'elle fait.

D'après cette hypothèse, ce qu'on appelle activité organique n'est, à proprement parler, ou en réalité, que l'activité de l'âme, en tant qu'ellé se manifeste dans l'organisme. Ce n'est donc pas la matière organisée qui agirait en vertu des propriétés acquises par cette organisation ; c'est l'âme qui agit en elle et pour elle. Tel est surtout le fait que paraît vouloir établir le rédacteur de la *Revue médicale*, autant que j'en ai pu juger par son article, qui n'est qu'une introduction à la critique qu'il veut faire, dit-il, d'une doctrine professée dans une autre revue. Ainsi c'est l'âme qui fait tout : soit qu'en agissant sur elle-même elle produise ses idées, ses sentiments et même ses sensations (*à l'occasion* des objets extérieurs) ; soit qu'après avoir organisé la matière, elle agisse sur cette matière organisée, pour produire tous les phénomènes organiques.

En tout cas, si ces phénomènes, comme on le reconnaît en effet, sont bien réels, on ne peut pas, me semble-t-il, mettre

en doute l'existence réelle des propriétés qu'ils impliquent, des propriétés organiques, ou vitales, dont ils ne sont et ne peuvent être que des manifestations, des formes sensibles. Or, si ces propriétés elles-mêmes existent, je ne vois pas du tout par quelle raison les organes, aussi longtemps qu'ils les conservent, ou qu'ils ne sont pas intrinséquement altérés, ne pourraient pas agir, en vertu de ces propriétés physiologiques, tout comme agissent les corps bruts, en vertu de leurs propriétés physiques ou chimiques. Et, d'un autre côté, si dans l'organisme on ne trouve rien de plus, en dernière analyse, que de la matière, je ne vois pas non plus pourquoi les phénomènes qui s'y accomplissent exigeraient une cause immatérielle, une fois la matière organisée, par cette même cause si l'on veut. On objectera sans doute que cela pourrait être vrai, si les organes possédaient les propriétés que nous leur supposons; mais que, s'ils n'en n'ont aucune, comme le pensent, en effet, les animistes, et plus particulièrement M. Sales-Girons, il faudra bien avoir recours à une cause immatérielle pour concevoir les phénomènes vitaux. C'est fort bien; mais il faudrait prouver d'abord que les organes sont nécessairement dépourvus de toute propriété physiologique, et on ne le prouvera pas en alléguant qu'un organe ou tout autre corps composé ne pourrait avoir telle ou telle propriété qu'à cette condition qu'elle existerait déjà dans la matière dont il est formé : car c'est là une erreur manifeste.

Il résulte aussi des hypothèses ci-dessus, que l'organisme, ou plus particulièrement le cerveau, ne pourrait pas agir sur l'âme; en sorte que l'action de l'âme sur le cerveau, sur l'organisme, ne serait pas réciproque, et qu'il y aurait ici action sans réaction. Au reste, cela n'est pas évidemment impossible : du moins ne pourrait-on pas le prouver en s'appuyant sur des faits tirés de l'ordre physique, par la raison fort simple que l'âme et le corps sont des substances essentiellement différentes; que, par conséquent, nous ne saurions dire si l'une des deux substances peut agir sur l'autre, tandis que celle-ci serait sans action sur la première : en tout cas, nous ne comprendrions pas mieux leur action réciproque que l'action exclusive de l'une ou de l'autre.

On accorde cependant que le cerveau, ou l'organisme, n'est

pas sans influence sur l'âme, ce qui paraît un peu contradictoire, s'il ne peut pas agir sur elle. Mais admettons l'influence, ou même l'action réciproque des deux substances : celle que pourrait exercer l'organisme deviendrait complétement inutile, s'il était vrai que l'âme seule fait tout, soit dans l'âme elle-même, soit dans le corps. Et, par une juste conséquence de cette manière de voir, il en serait de même des propriétés vitales, qu'on devait également rejeter comme inutiles : en effet, à quoi servirait, par exemple, la faculté de digérer, que nous attribuons particulièrement à l'estomac, si ce n'est pas l'estomac qui digère, si la digestion est une opération de l'âme?

Cette doctrine, du reste, n'est peut-être pas, en tout, conforme à celle de M. Sales-Girons, et je n'ai nullement l'intention de la réfuter ici. J'ai fait entrevoir, dans une autre occasion, les difficultés qu'elle soulève, et je n'y reviendrai pas; je n'insisterai point sur des difficultés qui peuvent n'être qu'apparentes.

III. — Je ne suis point d'ailleurs de ceux qui nient la possibilité même d'un fait, par cela seul qu'ils ne le conçoivent pas. On n'est en droit de nier formellement que ce qui est contradictoire en soi ou qui, tout au moins, implique contradiction dans notre esprit. Ainsi, bien qu'il soit difficile de comprendre comment deux substances de nature différente peuvent agir l'une sur l'autre, je ne nierai pas pour cela que leur influence ou leur action réciproque ne soit possible, parce que je n'y vois rien de contradictoire.

Il est, au surplus, bien d'autres difficultés non moins grandes que celle-là, et des faits, constatés par l'expérience, plus inconcevables que cette action réciproque; soit dans l'âme en elle-même, ou au dehors de ses relations, soit dans l'organisme développé, soit dans la matière brute. Ces difficultés sont nombreuses : examinons-en quelques-unes, en commençant par celles que présentent les corps inorganiques,

Quand on mêle ensemble deux (ou plusieurs) substances différentes, amenées à l'état liquide par la fusion ou la dissolution, il en résulte une masse, liquide ou solide, ou apparence homogène. Celle-ci peut présenter deux cas tout différents. Ou l'on y reconnaît les caractères particuliers qui distinguaient les deux premières substances; c'est ainsi, par exemple, que dans

le café sucré on reconnaît parfaitement les qualités du sucre et celles du café : alors l'union des deux substances ne forme qu'un simple mélange, et cela se conçoit sans peine. Ou bien on ne retrouve plus dans le composé aucune des propriétés distinctives des substances composantes, tandis qu'il en possède d'autres, qui n'existaient dans aucune des deux premières substances : on dit alors que celles-ci se sont *combinées*, plus ou moins *intimement*, en vertu d'une *affinité chimique*. Or, d'une part, outre que nous ignorons en quoi consiste cette affinité chimique, en tant qu'elle serait autre que la force attractive qui affecte toutes les parties de la matière, nous ne saurions nous former la moindre idée de cette opération interne et mystérieuse connue sous le nom de combinaison intime ; et, d'une autre part, on ne comprendra jamais comment deux substances peuvent, en s'unissant, en se combinant chimiquement, si l'on veut, en engendrer une troisième d'une tout autre nature, bien que formée seulement des deux premières. Comment concevoir, en effet, que le sel marin par exemple, le sel de cuisine, qui est si salutaire, d'une saveur si agréable, et dont l'usage, universellement répandu, nous est, pour ainsi dire indispensable comme l'air que nous respirons, est pourtant formé de deux autres corps, qui, séparément, seraient pour nous deux violents poisons ?

Ce fait, incontestable, paraîtra, non-seulement incompréhensible, comme il l'est en effet, mais encore contradictoire aux yeux des hommes imbus de ce faux préjugé, qu'un organe ou tout autre corps ne saurait avoir telle ou telle propriété qui n'existerait pas dans les substances plus élémentaires dont il est formé. Nous venons de citer un exemple du contraire, et nous pourrions en citer mille au besoin.

Il suit de là que les éléments ou les parties de la matière, suivant leur disposition relative, sans doute, leur arrangement, leur proportion ou autres circonstances, peuvent engendrer tous les corps, quels qu'ils soient, sans acception de genre ou d'espèce, et, par suite, les douer de toutes les propriétés que nous y reconnaissons, ainsi que d'une infinité d'autres que nous ne connaissons pas. C'est là ce qui peut faire comprendre la fécondité inépuisable de la nature.

IV. — Tout cela n'empêche pourtant pas qu'indépendamment

des choses inexplicables dont je viens de parler, par exemple des combinaisons chimiques, l'organisme n'en présente encore d'autres, qui lui sont propres. Nous connaissons les produits, ou les résultats des fonctions de chaque organe; de l'estomac, des intestins, du foie, des glandes sécrétoires, etc. : mais ces fonctions, ces opérations elles-mêmes sont pour nous autant de mystères, ni plus ni moins que la *combinaison intime* de deux substances hétérogènes.

Un fait général des plus étonnants, c'est que, d'un côté, tous les aliments, de quelque espèce qu'ils soient, dont se nourrissent l'homme et les animaux, se transforment, non toutefois immédiatement, ou sans modifications intermédiaires, en une même liqueur, le sang; et que, d'un autre côté, du sang déjà formé, absorbé par certains viscères ou certaines glandes, en ressort sous de nouvelles formes, toutes différentes les unes des autres, tant par leur aspect, que par les propriétés qu'elles recèlent. Ces transformations et d'autres, qu'il est inutile de mentionner ici, paraissent tout à fait incroyables.

Néanmoins, ce qui pourrait, jusqu'à certain point, en faire concevoir la possibilité, c'est cet autre fait, non moins surprenant, mais plus facile à saisir, savoir, que (les os mis à part) toutes les substances organisées, soumises à l'analyse chimique, ne donnent jamais pour résultat que quatre éléments au plus, quatre substances simples, je veux dire, indécomposables (par nos moyens d'analyses); et que ces substances élémentaires, qui sont le carbone, l'oxygène, l'hydrogène et l'azote, se retrouvent toutes quatre, en très-différentes proportions d'ailleurs, dans toutes les matières animalisées, même dans celles des animaux et des hommes qui se nourrissent exclusivement de végétaux, quoique ceux-ci ne contiennent point d'azote : d'où provient-il, dans ce dernier cas? On l'ignore.

V. — Expliquera-t-on ces faits embarrassants et tant d'autres, en faisant intervenir l'âme dans la vie organique; en supposant, par exemple, que les fonctions très-diverses attribuées aux organes ne sont toutes effectivement qu'une fonction de l'âme, qu'elle exerce à son insu? L'âme est-elle donc si parfaitement connue, que l'on sache précisément ce dont elle est capable; que l'on puisse, en conséquence, sans crainte de se tromper, lui assigner tel ou tel rôle dans l'organisme vivant? Et, par là,

toutes les difficultés qu'on pourrait trouver ici, ou quelques-unes au moins seront-elles résolues? J'en doute. D'ailleurs, l'âme en elle-même, je veux dire indépendamment du rôle qu'on lui fait jouer, a bien aussi quelques points obscurs, qu'il serait bon d'éclaircir d'abord, pour savoir si ce rôle est au moins possible.

Qu'est-ce que l'âme? C'est, dira-t-on, un être simple, indivisible, sans parties; et sur ce point nous sommes tous d'accord. On veut de plus, et ceci peut-être est sujet à contestation, qu'elle n'ait aucune étendue; parce que, si elle en avait une, elle serait au moins divisible comme étendue, c'est-à-dire en idée, ou par la pensée, sans l'être pour cela en réalité. C'est ainsi que l'atome, bien qu'on le conçoive comme absolument indivisible, ou sans parties réelles séparables les unes des autres, n'est point simple, s'il a quelque étendue, puisque alors, ayant des parties distinctes aux yeux de la conception ou de l'imagination, il est divisible en idée. On dit encore que l'âme ne saurait être localisée dans l'espace, c'est-à-dire qu'elle ne peut être dans aucun lieu déterminé. Or, d'un côté, on ne comprend guère comment un être réel, ou substantiel, peut exister, sans être nulle part; et, d'un autre côté, il paraît évident que, si l'âme n'est dans aucun lieu, elle ne sera pas plus dans un corps organisé que dans tout autre, pas plus en lui que hors de lui.

Si donc l'âme, ainsi définie ou décrite, est incompréhensible; si cette définition ne donne pas la moindre idée de sa nature fondamentale, ou de son essence absolue; si elle n'en fait connaître qu'un simple caractère, qui n'implique pas nécessairement une substance, plutôt qu'un attribut; si nous n'en connaissons que certaines facultés *intellectuelles*, dont ne fait point partie le pouvoir organisateur qu'on lui suppose; si tout ce que prouve l'expérience, enfin, se réduit à ce qu'elle peut produire, comme substance pensante alors, certains mouvements dans le corps, à savoir les mouvements volontaires : sur quel fondement s'appuiera-t-on, pour soutenir qu'elle les produit tous, qu'elle seule peut les produire, qu'elle est la seule cause efficiente de tout ce qui s'y passe, l'unique agent qui opère, qui fait tout en lui, après l'avoir organisé?

Si nous avions à nous occuper ici de l'âme pensante, qui ne joue qu'un rôle très-secondaire, jamais indispensable dans la

vie organique, nous pourrions dire aussi, comme nous dirons en effet, par occasion, que l'idée qu'on s'en forme ordinairement soulève, à son tour, une autre difficulté encore.

L'intelligence, absolue en Dieu, comme tous ses autres attributs, paraît n'être que relative et purement accidentelle dans l'homme. De là surgit une question fort embarrassante, au moins pour moi, peut-être insoluble en effet, et que je laisserai à d'autres le soin d'approfondir : je me bornerai, pour ma part. à la bien poser, si toutefois cela même n'est pas impossible.

L'âme étant une substance réellement distincte du corps en général, il faut, de toute nécessité, et l'on en conviendra. qu'elle ait, comme celui-ci, une propriété fondamentale, essentielle, invariable, absolue, commune à toutes les âmes, même à celles des plantes, puisque toutes participent de la même nature de substance. Quelle que soit cette propriété, connue ou non connue, rien n'empêche de lui donner le nom d'immatérialité ou de spiritualité; comme nous donnons celui de matérialité ou d'impénétrabilité, à la propriété fondamentale que tous les corps ont en commun, à la propriété essentielle et absolue de la matière dont ils sont formés. Jusqu'ici, point de difficulté, cette analogie entre les deux substances, malgré la diversité de leur nature, est, si je ne me trompe, parfaitement juste.

En voici une autre qui ne l'est pas moins, peut-être. Toutes les propriétés des corps, à l'exception de celle qui leur est commune, sont variables, susceptibles de plus et de moins, et c'est par elles seules qu'ils diffèrent les uns des autres; chacun d'eux a les siennes et à tel ou tel degré : ce sont elles qui, dans chaque corps, aussi longtemps qu'il les possède, constituent son essence relative. Mais il est évident qu'elles ne sont toutes qu'accidentelles relativement à son essence absolue, à sa propriété fondamentale. Or il en est de même des facultés de l'âme, sans lesquelles elle cesserait d'exister, non absolument, car elles ne forment ensemble que son essence relative, mais comme substance pensante. C'est aussi par ces facultés que les êtres intelligents diffèrent entre eux sous ce rapport; elles varient beaucoup, non-seulement d'un individu à l'autre, mais encore, chez le même individu, d'une époque, d'un jour à l'autre : chacune, séparément, peut se fortifier ou s'affaiblir,

augmenter ou diminuer; toutes, plus ou moins, sont changeantes et, par suite, périssables, ainsi que l'expérience le prouve assez : elles ne sont donc, toutes, qu'accidentelles, par rapport à la substance de l'âme, ou à sa propriété fondamentale, qui seule est essentielle dans le sens absolu. Il semble aussi résulter de là que ces facultés adventices ne sont pas plus inhérentes à cette substance, du moins originairement, que les propriétés accidentelles des corps ne sont inhérentes à la matière, à l'atome, qui, je l'ai dit, n'en possède aucune.

En ce qui concerne l'origine, le principe de toutes ces propriétés relatives, tant intellectuelles que matérielles, il n'y a plus, entre les deux substances envisagées sous ce point de vue, aucune espèce d'analogie. La pluralité des atomes nous permet de concevoir, jusqu'à certain point, ou d'imaginer comment, par leur mélange en différentes proportions, par leur arrangement, leur disposition ou situation relative, leurs combinaisons diverses, ils peuvent engendrer tous les corps de la nature : et l'expérience nous apprend que chaque corps, suivant sa constitution, ou l'espèce à laquelle il appartient, possède certaines propriétés particulières, qui le distinguent des autres, même des substances plus élémentaires et des atomes dont il est composé. Or, évidemment, il ne saurait y avoir rien de semblable ou d'analogue dans l'âme, puisqu'elle est une, qu'elle est simple, par conséquent invariable, non susceptible de modification, et par cela même impérissable. Il est vrai qu'on peut en dire autant de l'atome; mais celui-ci, tout en restant constamment, invariablement ce qu'il est en soi, peut se mouvoir et se joindre à d'autres atomes, pour former les corps, et leur donner ainsi toutes leurs propriétés.

La question est donc de savoir d'où naissent ou comment adviennent les facultés intellectuelles que l'homme possède à tel ou tel degré et dont il jouit durant sa vie; facultés qui n'apparaissent qu'après sa naissance et d'abord faiblement, qui parfois l'abandonnent en partie avant qu'il ait cessé de vivre, et qui ont entièrement disparu, jusqu'à la dernière, tandis que le cœur bat ou fonctionne encore.

Je crois savoir assez bien ce que répondraient les matérialistes, ou quelles sont les conséquences qu'ils tireraient des observations précédentes et notamment de la dernière. Mais

ce n'est pas à eux, c'est aux spiritualistes que je m'adresse; c'est d'eux seuls que j'attends une réponse péremptoire à cette grande question.

Celle de savoir comment, dans le système des animistes, l'organisme est encore en jeu quand l'âme a perdu toutes ses facultés, sera facilement résolue par eux, d'après une hypothèse qui ne manque pas de vraisemblance : elle consiste en ce que l'âme posséderait une propriété, inconnue d'elle-même, ou exercerait, à son insu, certaine fonction, à laquelle il faudrait attribuer tous les faits qui se rapportent à la vie organique; fonction qu'elle pourrait remplir, propriété qui existerait, avant, pendant et encore après l'existence des facultés intellectuelles; en sorte que la disparition de celles-ci, fût-ce même longtemps avant la mort, n'empêcherait pas l'âme d'agir encore sur l'organisme, en vertu de cette propriété. Celle-ci ne serait autre que l'instinct : et en effet, tous les actes qui la supposent ne peuvent être qu'instinctifs, si l'âme les accomplit sans le vouloir et sans le savoir.

VI. — Les animistes, ou certains d'entre eux, pensent aussi que l'âme peut, par la même propriété, c'est-à-dire instinctivement, organiser la matière. Cette dernière hypothèse, qui n'est pas une conséquence nécessaire de la précédente, paraît moins admissible, mais n'est pas non plus absolument impossible. On pourrait même la soutenir, ou tout au moins la faire mieux comprendre, par une analogie tirée de l'ordre physique. En effet, nous savons que la matière, indépendamment de sa propriété fondamentale, en possède une autre, l'attraction, qui, sans lui être essentielle comme l'impénétrabilité, n'est pas moins générale, puisqu'elle affecte indistinctement toutes ses parties, soit séparées, soit unies dans les corps, et qu'elle est antérieure à ces derniers; car c'est par elle qu'ils existent : d'où l'on pourrait inférer qu'elle est originairement inhérente à la matière. Or il peut en être de même de l'instinct par rapport à l'âme et à sa propriété essentielle : non moins général que celle-ci, et peut-être inhérent à l'âme, il serait, à plus forte raison, antérieur à toute substance organisée. Ainsi, tandis que la matière forme, par attraction, tous les corps inorganiques, en leur donnant, avec l'existence corporelle, les propriétés que nous leur reconnaissons; l'âme, de son côté,

formerait, par instinct, tous les corps organisés (sans toutefois leur donner aucune des propriétés qu'on leur attribue généralement et dont ils n'ont pas besoin, n'ayant aucune fonction à remplir, puisque l'âme supplée à tout, qu'elle fait tout).

Il est à craindre, pour les animistes, qu'à cette théorie, fort ingénieuse mais peu satisfaisante, pour le sens commun du moins, les matérialistes, en partant du même principe, n'en opposent une autre, plus simple, plus facile à saisir et surtout plus conforme à l'expérience.

Si, diront-ils, l'instinct suffit pour organiser un corps, donnez cet instinct à la matière, à l'atome ; vous obtiendrez exactement le même résultat, et tout sera dit : vous n'aurez pas besoin de faire intervenir l'âme dans les opérations de la vie organique, encore moins dans l'organisation elle-même, et l'âme restera ce qu'elle est aux yeux de presque tous les hommes, uniquement une substance pensante, en relation avec l'organisme, quelle que soit d'ailleurs, dans l'idée de chacun, la nature fondamentale de cette substance. Remarquez que l'attraction, ou la propriété par laquelle toutes les parties de la matière tendent naturellement à se rapprocher, et s'unissent quand les circonstances le permettent, est déjà comme une espèce d'instinct, à un premier degré, et même à un second degré encore, si nous y comprenons l'affinité chimique. Si donc nous supposons cette propriété de la matière susceptible d'un troisième degré, qui constituerait l'instinct proprement dit (lequel d'ailleurs différerait autant de l'affinité chimique, que celle-ci diffère de la simple attraction gravitante); ces trois degrés d'instinct, qu'on pourrait nommer : attraction, ou instinct d'agrégation; affinité, ou instinct de composition; et plasticité, ou instinct d'organisation, nous mettront à même de tout expliquer fort simplement, sans crainte d'être démentis par l'expérience.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette manière de voir, ou plutôt sur cette réponse prêtée aux matérialistes, qui, du reste, n'y ont peut-être jamais songé. Je dirai seulement que j'admets bien, d'une certaine façon, ces trois propriétés ou tendances de la matière, n'importe sous quels noms ; mais que cela ne suffit pas pour me faire concevoir l'organisme, et qu'il me faut quelque chose de plus (que l'âme ne pourrait pas remplacer),

c'est à savoir, une intelligence qui, selon ses vues, aurait mis ces propriétés en œuvre, de telle ou telle manière, pour atteindre le but qu'elle se serait proposé.

Je ne reviendrai pas d'ailleurs sur cette opinion hasardée, que les organes n'ont aucune fonction à remplir, ou qu'ils ne jouissent d'aucune des propriétés qu'ils devraient avoir en conséquence et sans lesquelles, en effet, ces fonctions seraient impossibles.

VII. — Quant à la cause qui, selon ma manière d'envisager les choses, met en jeu, en évidence, chacune de ces propriétés (que l'on nie) ; qui la fait passer de la puissance à l'acte ; qui produit ainsi le phénomène, instantané ou continu, par lequel elle se manifeste (et que l'on attribue à l'action de l'âme) : je ne conçois pas qu'elle puisse être rien de plus que de la matière en mouvement, en action. Je crois donc que tous les phénomènes qui s'accomplissent dans l'organisme, et particulièrement les phénomènes morbides, doivent être attribués à des causes physiques ; par exemple : la guérison de telle maladie, à l'action du quinquina ou de tel autre médicament ; la maladie elle-même, à l'action délétère d'un air pestilentiel ou à telle autre cause capable d'attaquer l'organisme dans quelque-une de ses parties ; le phénomène actuel de la digestion, à l'action des aliments introduits dans l'estomac, et qui mettent en jeu la propriété de digérer, qui la font passer de la puissance à l'acte. Je pense aussi, par suite de tout cela, que la philosophie médicale consiste principalement dans la recherche de toutes ces causes et des circonstances qui peuvent les modifier, ou plutôt modifier leurs effets. Mais cela n'est pas facile, voici pourquoi :

Nous savons bien, en général, qu'un phénomène, qu'un effet quelconque, ne dépend pas uniquement de sa cause efficiente, ou productrice, mais dépend aussi de ce que j'appelle sa cause conditionnelle, c'est-à-dire de l'ensemble des conditions et circonstances dans lesquelles la cause efficiente agit. En sorte que, si une même propriété peut se manifester sous diverses formes, ou par des phénomènes divers, c'est que les causes efficientes qui les produisent diffèrent elles-mêmes les unes des autres ; et si une même cause efficiente peut produire des phénomènes divers, c'est que les propriétés qu'elle met en jeu,

c'est que les conditions ou circonstances dans lesquelles elle agit, ne diffèrent pas moins entre elles que ces phénomènes entre eux.

Cela se conçoit et s'explique facilement lorsqu'il ne s'agit que d'un corps brut, parce que celui-ci demeure toujours, à très-près, semblable à lui-même, et que ses propriétés ne varient point, ne sont pas modifiées, d'une manière sensible du moins, par des circonstances inattendues. Ainsi, la cause conditionnelle d'un phénomène se réduisant ici à la seule propriété bien connue qui le contient virtuellement, et sa cause efficiente étant assez simple pour être suffisamment et immédiatement connue comme telle, il sera facile de prévoir, ces deux causes étant données *à priori*, le phénomène qui en résultera : comme réciproquement, le phénomène seul étant donné, on reconnaîtra sans peine, d'un côté, la cause conditionnelle, ou la propriété qu'il implique, qui le contenait en puissance, et de l'autre, la cause efficiente qui l'a produit, en faisant passer cette propriété de la puissance à l'acte.

Mais la difficulté est plus grande et la question plus compliquée en ce qui concerne les corps, les propriétés et les phénomènes organiques. Cela provient de ce que, d'une part, la cause productrice peut être plus ou moins composée, ou modifiée soit dans son intensité, soit dans sa nature, par des causes accessoires, qui échappent à l'attention ou même à la connaissance de l'observateur ; et que, d'une autre part, il est presque impossible d'apprécier exactement, ou de bien connaître toutes les circonstances, souvent inaperçues, dont se complique la cause conditionnelle. Ajoutons, en troisième lieu, que chaque organe, que l'organisme entier change incessamment, dans ses propriétés et, d'une manière insensible, dans sa substance même.

Résulte-il de là, peut-on raisonnablement en inférer que les principes posés ci-dessus cessent d'être vrais, ou que le principe de causalité n'est point applicable ici ? Par exemple, est-il permis d'admettre, avec certains physiologistes, qu'il y a des causes sans effet, c'est-à-dire qu'une cause existant réellement comme telle, il pourra se faire ou qu'elle produira, ou qu'elle ne produira pas son effet? Je n'hésiterais pas à répondre négativement à cette question. Toutefois ma réponse devrait

être affirmative, si, en parlant de telle ou telle cause imparfaitement connue, on entendait par *son effet*, celui qu'on croyait devoir arriver : car si l'effet prédit, ou que l'on attendait n'arrive pas, ce qui n'aurait rien d'extraordinaire, il en arrivera nécessairement un autre, que l'on n'attendait pas ; qu'on l'aperçoive ou non, qu'on y fasse ou qu'on n'y fasse pas attention : tout cela, du reste, dans la supposition que la cause ne sera pas sans action réelle sur la substance ou l'être que l'on considère, ou qu'elle sera véritablement cause à l'égard de cette substance; et que l'on tiendra compte de ce que peut faire ici la cause conditionnelle, dont le phénomène dépend aussi, quant à son intensité, à sa nature surtout, comme à son existence même; sans oublier qu'une même cause efficiente ne peut produire des effets parfaitement semblables, soit dans plusieurs substances, soit dans une seule à différentes époques, que si les causes conditionnelles dont ils dépendent sont identiques dans tous ces cas. Or, les êtres vivants diffèrent beaucoup entre eux sous ce rapport, et, dans un même individu, ces causes varient, pour ainsi dire, constamment. Il en résulte que leurs effets, dans un très-grand nombre de cas, ne sauraient être prévus. Mais cela ne conclut rien contre le principe de causalité, que je crois immuable.

Il ne faudrait donc pas poser en fait ou en principe l'opinion très-fausse qu'il peut y avoir des causes sans effet; opinion qui ne tendrait qu'à mettre un terme, un obstacle aux progrès de la philosophie médicale : il faut, au contraire, sans se laisser séduire ou décourager par ce prétendu principe, rechercher avec persévérance les causes inconnues, les véritables causes des phénomènes qui, quoique bien connus, paraissent inexplicables, et le sont peut-être dans l'état actuel de la science, c'est-à-dire dans l'état d'ignorance où l'on est encore, mais où l'on ne sera pas toujours.

Cependant, cette investigation, cette étude serait vaine, ou stérile, et par suite deviendrait tout à fait puérile et ridicule, s'il était vrai que tous les phénomènes de la vie organique sont dus à une fonction particulière de l'âme, qu'elle exerce à son insu, en agissant diversement suivant les circonstances, mais par elle-même, ou sans y être, en aucune façon, déterminée par ces circonstances, ni par telle ou telle cause.

VIII. — En tout cas, si l'action de l'âme se réduit à produire les phénomènes organiques ou vitaux (c'est-à-dire, selon moi, à faire passer de la puissance à l'acte les propriétés organiques ou vitales, qui préexistaient nécessairement à ces phénomènes, puisque ceux-ci n'en sont que des manifestations actuelles), on ne conçoit pas comment cette action de l'âme, en tant que cause efficiente seulement; ou, ce qui est la même chose, comment l'âme, à titre d'agent producteur de ces phénomènes, serait, par cela seul, le principe de la vie : car, quelle que soit la cause efficiente des phénomènes vitaux, l'être organisé n'en sera ni plus ni moins vivant, et ses propriétés vitales (s'il en a, comme je le crois) n'en seront pas moins les mêmes dans tous les cas.

Admettons que c'est l'âme aussi qui a organisé la matière, et qui, en l'organisant, a, par là même, donné à chaque organisme les caractères (nous dirions les propriétés) qui le distinguent des corps bruts, en un mot, ce qui lui est propre : on n'en sera pas plus avancé. En effet, que le principe organisateur soit l'âme, ou que ce soit Dieu, ou que ce ne soit que la matière elle-même, toujours est-il que l'organisme, dans toute hypothèse, est un résultat des diverses combinaisons des éléments de la matière, et que ses propriétés ou caractères en dérivent. Sous ce rapport, il n'en est pas autrement des corps bruts.

Cela posé, nous demanderons si le principe organisateur est en même temps le principe de la vie; d'où l'on serait tenté et peut-être en droit de conclure, que la vie et l'organisation ne sont qu'une seule et même chose.

Si, cependant, ce sont deux choses distinctes ou différentes, qu'elles aient ou non un même principe, il faudra qu'on nous dise, et en quoi elles diffèrent, et ce que c'est que la vie, et ce qu'il faut entendre par principe de la vie, et si la vie dépend de l'organisation ou l'organisation de la vie, ou bien si elles sont réciproquement indépendantes, quoiqu'elles ne puissent pas être l'une sans l'autre. M. Sales-Girons nous rendrait service, en répondant à ces questions préliminaires, qu'il faudrait examiner avant tout, et dont la solution est indispensable, si l'on veut se bien entendre et ne pas disputer sur des mots.

En tout cas, supposé que l'on sache positivement quel est le principe de la vie ou de l'organisation, cela n'expliquerait rien

et ne ferait pas faire un seul pas de plus à la science. On ne peut, à cet égard, que proposer telle ou telle hypothèse, plus ou moins séduisante, pour amuser, sans jamais satisfaire notre curiosité.

IX. — L'hypothèse la plus simple, la plus accessible à notre esprit (qui se sent lui-même cause finale) est celle qui serait fondée sur ce que l'organisme suppose évidemment, ou tout au moins paraît bien supposer, un dessein, un plan préconçu, par conséquent une intelligence qui conçoit et une volonté qui exécute; une intention, une fin, un but, et par suite encore, une prévision et une puissance sans bornes. Or tout cela ne se trouve qu'en Dieu : concluez.

Tout en admettant, au fond, cette hypothèse, on pourrait la modifier, en supposant que Dieu n'a organisé la matière que par le moyen ou l'intermédiaire d'un autre agent, de l'âme, par exemple : auquel cas il faudrait ou considérer l'âme comme un instrument aveugle entre les mains de Dieu, si l'on peut s'exprimer ainsi; ou bien attribuer à l'âme un pouvoir que Dieu lui aurait transmis, un instinct, si l'on veut, en vertu duquel, tout en agissant à son insu, ou sans avoir conscience de ce qu'elle fait, elle organiserait le corps qui doit lui appartenir, de la même manière que Dieu pourrait le faire par son intelligence, sa volonté, sa puissance et ses autres attributs. Telle est l'opinion des animistes sur le principe organisateur.

Il est une autre hypothèse fort difficile à concevoir et que je crois insoutenable : c'est celle des matérialistes qui, écartant toute cause intentionnelle ou finale, tout être intelligent ou simplement immatériel, en un mot Dieu et l'âme, attribuent à la matière la faculté de s'organiser d'elle-même.

Ce qui paraît vrai seulement, encore est-il permis d'en douter, c'est que les éléments de la matière, en se combinant de toutes les façons, et en acquérant par là diverses propriétés et manières d'agir, tendent naturellement à prendre une forme, organique ou autre; non telle ou telle forme déterminée, mais une forme quelconque, la première venue, ou plutôt la seule possible, dans les circonstances où le hasard les aura placés. Mais de là à une organisation effective, réalisée ou se réalisant, il y a loin, bien que cette tendance de la matière en soit peut-être la première condition.

Pour que la matière puisse s'organiser, il faudra d'abord que les substances, plus ou moins élémentaires, qui forment l'organisme se trouvent réunies, à l'exclusion de toute autre substance. Or, si cette réunion et cette exclusion ne sont pas, comme cela paraît assez évident, une conséquence nécessaire des propriétés de ces mêmes substances encore séparées; et si, d'un autre côté, on rejette toute cause finale, toute cause intelligente agissant avec intention pour une fin quelconque, il faudra bien attribuer la réunion et l'exclusion dont il s'agit à un concours de circonstances fortuites, à des causes aveugles, purement efficientes, qui agissent sans dessein et sans but, en un mot, au hasard [1]. De plus, vu que les éléments matériels, les substances, les principes composants qui entrent dans la formation d'un organisme, pourraient être arrangés ou disposés les uns par rapport aux autres, d'une infinité de manières différentes, et qu'il n'en est qu'une qui lui convienne, il y aura l'infini contre un à parier que le hasard ou la matière abandonnée à elle-même, à son incapacité absolue d'agir avec intention, n'amènera jamais un pareil résultat, jamais ne produira ou ne deviendra un corps organisé.

C'est en vain que, pour connaître la vérité, les matérialistes remonteront de l'homme ou de l'animal au fœtus, du fœtus à l'embryon et de l'embryon jusqu'au germe, puisqu'il est impossible d'observer ni ce que celui-ci contient, ni ce qui s'y passe. A plus forte raison, ne pourront-ils pas aller, ou pousser leur investigation, au delà du germe : ils seront donc bien forcés de s'arrêter là, et ils y retrouveront la question tout entière. Car on pourra toujours leur demander comment ils conçoivent que le germe, qui déjà, s'il existe, est un être organisé à sa manière, a pu se former de lui-même, soit indépendamment de toutes circonstances fortuites, soit à l'aide de

[1] Le hasard est l'absence, la privation, comme le mot qui l'exprime est la négation de toute cause finale. Le hasard et la cause finale, qui d'ailleurs ne s'appliquent qu'aux *résultats* des combinaisons, apparentes ou réelles de plusieurs choses, s'excluent mutuellement et ne peuvent pas exister ensemble : mais ni l'un ni l'autre, séparément, n'exclut les causes efficientes ou productrices des *phénomènes*, lesquelles existent dans tous les cas.

semblables circonstances. L'expérience prouve, il est vrai, que l'homme a certains organes, certaines parties matérielles qui ne se trouvent pas dans le fœtus, et qu'il en est de même de celui-ci par rapport à l'embryon; d'où l'on peut légitimement conclure, par analogie, qu'il en est de même encore de l'embryon à l'égard du germe, dans lequel, par conséquent ou suivant toute apparence, s'il pouvait tomber sous l'observation, on ne reconnaîtrait que les premiers linéaments de l'organisme. Mais cela ne suffirait pas néanmoins pour résoudre la question.

D'ailleurs, quoiqu'il soit certain qu'on n'apercevrait pas dans le germe tout ce qui existe dans l'organisme plus ou moins développé, il ne s'ensuit pas évidemment qu'il en soit en effet dépourvu, et l'on pourrait expliquer ou concevoir de deux manières le fait dont il s'agit, en admettant : ou que le germe est organisé de telle sorte, que tout ce qu'il acquiert en devenant embryon, puis fœtus, puis animal ou homme, résulte inévitablement, comme conséquence nécessaire, de sa constitution même, des propriétés qu'il a primitivement reçues de son principe organisateur; ou bien que toutes les parties de l'organisme, quoique sous d'autres formes, par exemple repliée chacune sur elle-même, ou concentrée, pour ainsi dire, en un point, existaient dans le germe dès sa formation; qu'il les possédait toutes en réalité, mais qu'elles ne se sont développées, et, par suite, manifestées sous les formes qui leur sont propres, que successivement, les unes plus tôt, les autres plus tard.

Du reste, toutes ces conjectures, toutes ces hypothèses ne nous apprendront jamais quel est le premier et véritable principe organisateur de la matière

Il semble résulter de ces considérations, que la science physiologique, que l'art médical au moins, doit avoir son point de départ dans l'organisme développé. Or, celui-ci étant donné, les phénomènes dont il est le sujet, les modifications anormales qu'il subit, tout enfin peut s'expliquer par des causes physiques internes et externes.

Nous voilà bien loin, sans doute, de ce que les animistes appellent la vie, sans en avoir d'ailleurs une idée nette. Mais tant qu'on voudra voir dans la vie autre chose que la matière organisée, les manières d'agir et propriétés nouvelles qu'elle a

dû acquérir par là, les divers rapports que ces propriétés peuvent avoir entre elles et avec l'âme, pensante ou non pensante, les lois physiologiques qui en dérivent, les phénomènes par lesquels elles se manifestent, et, joint à cela, le sentiment de notre existence, on ne pourra faire, encore une fois, que des hypothèses plus ou moins ingénieuses, je n'ose dire plus ou moins vraisemblables, et qui, de toute façon, demeureront éternellement à l'état d'hypothèse.

GRUYER.

Bruxelles, le 25 juin 1862.

STOFFEL DE BERLAER.

A MALINES.

I

C'était vers la fin du mois d'août 1432.

Depuis huit jours, les boulangers de Malines ne cuisaient plus qu'une espèce de pain fort amer et fort lourd, grâce aux écorces, au son et aux fèves qu'ils mêlaient avec la farine de seigle et de froment devenue de plus en plus rare. La disette commençait à terrifier l'heureuse et belle cité des Berthoud. Dans les rues, les femmes, réunies en petits groupes, faisaient entendre de longues doléances. Elles restaient là pendant des heures au soleil à s'entre-consoler, donnant à leurs lamentations tous les tons de la gamme. Les meuniers, les courtiers de grain et les marchands de farine, qui entendaient tout cela, ne savaient plus quelle contenance garder.

Le soleil était brûlant. Les toits d'ardoise de la ville reluisaient comme des ventres de carpes pâmées dans la vase d'un étang. Les briques d'un rouge brun, les pierres blanches et grises des clochers et des tours se détachaient sur le bel azur de l'horizon. De loin on aurait dit une ville turque aux sveltes minarets; car, tout comme les villes de l'Orient, Malines avait l'aspect riant et riche; mais au dedans ne se voyaient guère que des maisons aux murs de torchis et de planches noircies par le temps. Il

en était de même, du reste, dans toutes les villes du nord et du centre de l'Europe au moyen âge.

La rue de la Petite Haie menait au rempart. On l'appelait ainsi, parce qu'elle était bordée d'un côté par un vaste jardin potager entouré d'une haie vive. Sur le seuil de la dernière maison était assis, jambes étendues, au soleil, le plus bel archer de Malines, Stoffel de Berlaer. C'était un bel homme dans toute l'accèption du mot. Grand, d'une certaine épaisseur qu'atténuait sa haute stature, il présentait le type, à peu près irréprochable, de l'antique race flamande. Il portait, rejetés en arrière avec une grâce négligée, d'épais cheveux châtains, aux reflets blonds ou fauves, suivant le jeu de la lumière; son teint très-coloré était ombré par le hâle de la campagne; ses yeux glauques avaient quelque chose de gai et de décidé, et allaient à merveille avec sa bouche bien faite, quoique grande, laissant voir le bout des dents, et presque toujours souriante lorsqu'elle ne jetait pas au milieu d'une querelle des paroles âpres et des jurons retentissants.

Au-dessus de la porte, un dais en bois, au pignon aigu et dentelé de crochets, couvrait un Saint Sébastien peint et doré; ce dais défendait la tête de Stoffel contre les rayons du soleil.

Le bel archer préparait ses flèches. Il ratissait avec infiniment d'attention et de soin, au moyen d'un excellent couteau de Lierre à lame large, des bâtons dégrossis placés en tas à côté de lui. De temps en temps, il se retournait à demi pour boire à même une cruche de grès au col élégant, au ventre gonflé et couvert d'une broderie brillante, dont le dessin simulait un écusson entouré de lambrequins follement contournés et relevés çà et là d'une paillette d'émail bleu.

A côté de la porte étroite, une fenêtre à petits carreaux verts encadrés de plomb, était toute grande ouverte et laissait voir les lourdes solives d'un plafond enduit d'un badigeon d'éclatante blancheur. Dans un angle de cette fenêtre, une bonne petite vieille, la tête ensevelie sous un

béguin roide à longues pattes, faisait de la dentelle. Maniant avec une dextérité merveilleuse les légers fuseaux couverts d'un fil aussi délié que celui de l'araignée, elle tenait la tête très-près d'un coussin couvert de toile bleue, sur lequel ses doigts amaigris par l'âge attachaient la dentelle avec mille épingles de cuivre piquées dru.

L'archer, qui venait de polir du revers de son couteau une longue flèche, parut tout à coup absorbé dans une attention profonde. Devant lui, dans la fente d'un mur en ruine placé contre la haie, frétillait un petit lézard gris ; il montait, descendait, se cachait au fond d'un trou, puis revenait regarder le beau Stoffel, l'œil anxieux et la poitrine palpitante.

— On prétend que cette petite bête est amie de l'homme, se dit l'archer ; comme c'est gentil ! comme cela aime à prendre un bain de soleil ! J'aurais fait un bon lézard, moi.

— Voyez donc ce paresseux qui ne songe jamais qu'à boire et à se reposer de ce qu'il n'a pas fait ! s'écria de loin, en apostrophant l'archer, un personnage à l'allure pesante et niaise.

— Ah ! de Kobbe, c'est vous mon vieux ! quelles nouvelles ?

A cette question, de Kobbe darda sur Stoffel deux yeux ronds passablement indignés ; il se pinça les lèvres, ce qui donna à son énorme nez blafard l'air de lui vouloir tomber sur le menton, et, après s'être croisé les bras, il répondit d'un ton sec et précipité :

— Quelles nouvelles ? Ah ! oui, elles sont belles les nouvelles ! Que le pauvre monde crève de faim, voilà ce qu'il y a de plus nouveau pour le quart d'heure.

— Bah ! c'est toujours le même refrain. Il faut prendre patience, mon ami, j'en ai bien, moi, de la patience ; et Stoffel saisit, comme pour confirmer ce qu'il venait de dire, sa belle cruche dont il aspira une gorgée plus longue que les autres. Puis il fit claquer sa langue et essuya, du revers de la manche de son pourpoint vert, sa luisante et fauve moustache.

— Ce que vous buvez-là n'a pas la mine d'être précisément de l'eau de fontaine, dit de Kobbe toujours du même ton bourru.

— De l'eau! vous voulez rire, maître de Kobbe. De l'eau! c'est bon pour des hommes mariés à la tête d'une nombreuse famille, comme vous. Mais un célibataire de belle taille comme moi a besoin d'une boisson d'un goût plus relevé. Jamais je ne me désaltère qu'avec de la *brune* de Waelp du *Moulin à vent*. Waelp, brasseur intelligent, sait à qui il a affaire, et il a toujours pour moi un petit fût en réserve.

— Après cela, Stoffel, vous auriez tort de vous gêner.

— Se gêner, Jésus, Maria, mon Dieu! s'écria une petite voix cassée et chevrotante, et pour qui s'est-il jamais gêné ce grand drôle? N'est-il pas scandaleux de lui entendre tenir de pareils propos quand le pauvre monde meurt de misère? Non, non, il n'a garde de se priver de quelque chose. Aussi je crains bien que Dieu, irrité de sa jactance, ne le punisse d'une manière exemplaire.

— Eh! mère, ne te fâche pas! Je ne fais tort à personne. Au contraire, on me l'a dit, je suis une trop bonne pâte d'homme, et je voudrais avoir dans mon escarcelle autant d'esterlings de Brabant que je me suis déjà attiré de coups et de désagréments de toute espèce au service des uns et des autres.

— Oui, c'est la vérité, veuve Pétronille. Pour cela, il est connu, ajouta de Kobbe. Il aime à bien vivre le garçon, mais il a du cœur, je dois en convenir. L'autre jour encore nous avons tous bien ri quand il a si proprement rossé Keldermans au tir à l'arc. Vous savez Joseph Keldermans, qui bat régulièrement sa femme de deux jours l'un. Mais voilà bien la justice des hommes, dirait mon *Ysopet* [1]! Un bon pèlerinage à pieds nus à Notre-Dame de Teerdenborch, ou une amende d'un beau clinckaert à payer à notre digne capitaine, c'est ce qu'il en

[1] Ésope, *Recueil de fables flamandes.*

coûte pour intervenir dans des querelles de ménage. La vie humaine est ainsi...

Stoffel avait eu beau faire signe à de Kobbe de se taire, celui-ci débitait sa tirade avec feu et sans désemparer. Les gémissements de la mère de Stoffel vinrent l'interrompre.

— Sainte vierge Marie! encore un pèlerinage et une amende, et puis la prochaine fois le bannissement sans doute, pour que je meure toute seule de chagrin!

— Voyez-vous, bavard infernal, ce dont vous êtes cause, dit Stoffel.

— Veuve Pétronille, ne craignez rien. Je ne crois pas qu'on cherche encore querelle à notre petit Stoffel. La leçon qu'il a donnée à Keldermans servira aux autres.

— D'abord ce n'est jamais moi qui commence, répliqua Stoffel avec vivacité. Pourquoi Keldermans insinuait-il qu'il n'était pas bien difficile de tirer gentiment à l'arc lorsqu'on n'avait que cela à faire. Les temps sont changés : il s'en est aperçu un peu tard. Jadis j'étais le plus faible, et c'était moi qui recevais les coups. Le jour où Aerd de Coninc me terrassa dans le jardin du tir, m'est resté dans la mémoire. Depuis, je suis un peu plus fort et plus adroit, et Aerd est devenu mon meilleur ami : seulement il n'a pas tout à fait oublié les dix florins du Rhin qu'il a pu payer au capitaine et aux jurés de la gilde pour ce qu'il m'a fait.

— Que n'allait-il faire un pèlerinage à Saint-Jacques en Galice? il avait le choix.

— Stoffel, dit la vieille mère en se levant, reste ici jusqu'à mon retour. Je vais voir ta tante au Béguinage.

Et veuve Pétronille mit sa faille noire, la rabattit sur son front ridé, prit un grand panier d'osier dans l'anse duquel elle passa le bras, et sortit de la maison en trottinant.

Depuis huit jours, le Béguinage pourvoyait à la subsistance de Stoffel et de sa mère. La disette ne se faisait jamais sentir dans cette immense communauté religieuse

située hors ville, près de la porte Sainte-Catherine, et où dix-huit cents béguines effectives, sans compter les novices, formaient une espèce de république féminine indépendante. Beaucoup de Malinoises, jeunes et vieilles, s'y rendaient, soit pour se livrer à des exercices spirituels, soit pour faire ample moisson de cancans; car le Béguinage, comme nous l'apprend un vieux dicton du temps, était un foyer de bavardages :

« *Dans le Béguinage on sait bien tout ce qui se passe en ville, mais en ville on ne sait rien de ce qui se passe dans le Béguinage*[1]. »

II

— Maintenant, dit de Kobbe, quand il eut vu la vieille mère de Stoffel disparaître au tournant de la haie, parlons d'autre chose. Savez-vous, mon ami, que les Bruxellois ont, depuis hier, coupé toutes les communications avec Malines; qu'ils ont placé des gardes dans tous les villages environnants et que nous sommes parfaitement bloqués? Ils nous en avaient menacés, les chenapans, mais du diantre, si je croyais qu'ils auraient mis la menace à exécution!

— Que le diable me rôtisse, si j'en sais un traître mot! Comment ont-ils fait cela; et où les a-t-on vus, ces brigands?

— A Willebroeck; et ce qui est mieux, hier encore ils ont failli être battus par nos archers et nos piquiers, qui étaient là depuis huit jours.

— De qui sais-tu tout cela?

— De l'échevin Wout Van der Strepen lui-même. Seul il est revenu tantôt de la bataille. Il vient demander du renfort. Attendez-vous à marcher bientôt. Voici ce qui s'est passé : les Bruxellois étaient là de la veille ne son-

[1] *In het Beggyn-hof weet men al wat in de Stadt geschiet;*
Maer in de Stadt van het Beggyn-hof het minste niet.

geant comme toujours qu'à se donner du bon temps. Il n'y a rien de hardi comme ces mangeurs de poulets. Depuis Woeringen ils ont tous perdu la tête, et ils feraient à la fois la guerre à l'Empereur et au roi de France. Nous avançons rapidement et sans bruit, et nous les trouvons assis mollement sur l'herbe fleurie du cimetière, occupés à boire et à manger. Van der Strepen et les deux autres échevins qui marchaient à la tête de nos soldats n'en croyaient pas leurs yeux, tant ces Bruxellois montraient d'insouciance. Il est vrai que les murs du cimetière leur servaient de retranchements. Bref, nous tombons dessus, nous les massacrons un peu, nous faisons des prisonniers. Tout allait le mieux du monde, et nous croyions n'avoir plus qu'à retourner à Malines avec une trentaine de Bruxellois, garrottés deux à deux, une corde à la patte comme des porcs, quand tout à coup nous entendons au-dessus de nos têtes un tapage effroyable. Pa ta tra ! C'est le battant de la grande cloche de l'église qui descend sur nous avec accompagnement d'ardoises et de pierres. Les flèches tombent dru comme grêle, et, voyez quelle chose épouvantable, avant que nous ayons le temps de nous retourner, voilà la cloche elle-même qui suit le battant... Nous nous sommes retirés un peu émus, et depuis il est arrivé du secours aux Bruxellois. O mon Dieu ! si vous n'avez pitié de nous, dans huit jours nous serons tous morts de faim.

— Tu dis cela avec une résignation que j'admire. Par les yeux de Dieu ! (quand Stoffel proférait ce jurement, sévèrement défendu par le magistrat, c'est qu'il ne se possédait plus) nous verrons bien. Ah ! ces mangeurs de poulets se vengent maintenant de ce que nous avons fait à Waelhem ! Ah ! la chaîne que nous avons tendue sur la rivière à Heffen les exaspère ! Ah ! la flottille anversoise pillée et dispersée leur reste sur le cœur. Et c'est pour tout cela qu'ils nous font une guerre de famine, injuste et impie ! Mais, je le dis en toute vérité, il y a à Malines plus d'un Stoffel. Cela ne peut durer : quand je

devrais y laisser ma peau, nous aurons à manger. Après tout, j'aime mieux mourir de la main d'un Bruxellois que de la faim.

Ici, le vaillant archer saisit de nouveau sa cruche; mais voyant de Kobbe qui, malgré son émotion, ne pouvait s'empêcher de rire, il se hâta d'ajouter :

— Je ne veux point dire que j'aie précisément faim, moi, mais les autres ont faim. Voilà!

— J'ai toujours pensé, dit de Kobbe en soupirant, que nous étions allés un peu loin lors de notre expédition de Waelhem. Qu'aviez-vous besoin de saisir le maire et les échevins, et surtout ce pauvre chevalier Henri de Colem? Ne suffisait-il pas d'avoir pillé la caisse?

— C'est facile à dire aujourd'hui, après coup. Mais une fois lancé on aime assez à vexer ceux qui sont cause qu'on s'est dérangé. Messire de Colem a manqué absolument de tact et de prudence. Quand il nous a vus devant lui, et nous n'avions pas déjà l'air bien tendres, il s'est rengorgé : « Oubliez-vous, vauriens, nous a-t-il dit, qu'on ne porte pas impunément la main sur un patricien bruxellois! » S'il s'était tu, on l'eût peut-être laissé partir, mais le moyen de ne pas le houspiller après une pareille harangue?

— En attendant, dit de Kobbe, nous voilà logés à une belle enseigne : Bruxelles et Anvers se donnent la main pour nous affamer. On commence à trembler joliment ici. Vous avez beau dire, vous trouveriez difficilement aujourd'hui dix hommes pour aller chercher du grain. On craint trop les heureuses suites de vos aimables espiègleries.

— Vous jugez les autres d'après vous, maître de Kobbe. Je sais à qui m'adresser pour aller aux provisions. Soyez tranquille, je vous promets de ne rien demander aux bourgeois établis et pères de famille. Vous n'aurez autre chose à faire qu'à manger. Nous serons les pourvoyeurs. Oui, mon brave de Kobbe, tel l'émouchet tombe sur l'innocent pinson qui siffle au haut de la branche, tels nous tombe-

rons sur les meules et le moulin de Merchtem; car, comme dit la chanson : *C'est à Merchtem qu'il y a de la farine au moulin.*

— Tâchez, bel émouchet, dit d'un air railleur de Kobbe blessé du discours de Stoffel, tâchez de ne pas nous revenir avec une flèche bruxelloise dans les côtes.

— Mon petit de Kobbe, je vois bien que tu ne seras pas de l'expédition.

— Je suis de la confrérie du grand saint Rombaut, et il y a ce soir réunion de tous les confrères pour implorer la miséricorde divine.

— Bonsoir! dit l'archer en fermant bruyamment sa porte. Puis il alla prendre dans une grande armoire de bois blanc d'une propreté exquise, ses beaux souliers de cuir de bœuf non tanné.

LE TIR DES ARCHERS.

I

On entre dans le local du tir à l'arc par une belle porte en ogive surmontée de l'écu heaumé de Berthoud le Brave, accosté de deux arcs en pierre. Du haut du rempart le regard embrasse la vue complète du jardin des archers. C'est un vaste clos entouré de grands arbres et de maisons à pignons ornés. A droite, dans le fond, se dresse une haute et mince tourelle aux parois de briques d'un rouge vif ressortant sur d'étroits chaînons saillants en pierres blanches. A gauche est l'église de Notre-Dame, aux clochetons aigus et aux massifs contre-forts. Vers le milieu du jardin, une superbe perche étale son quadruple panache. Sur une espèce de tertre sont accroupis cinq ou six gamins chargés de ramasser les flèches. Ils ont la tête protégée par un casque de gros cuir rembourré, aux larges bords.

La salle où se tiennent les tireurs occupe tout un côté du jardin. Ce n'est autre chose qu'une longue galerie

dont la toiture, chef-d'œuvre de menuiserie, est supportée par d'élégants piliers de pierre bleue.

A cette salle est adossée une petite maison à un étage, dont le rez-de-chaussée sert de chambre du conseil aux dignitaires du serment. Le local du tir, tout grand qu'il est, ne peut parfois contenir tous les tireurs qu'amène un concours général offert aux villes de la Flandre et du Brabant.

Il est six heures; les archers ont posé contre le mur leurs arcs encore enfermés dans des gaines de laine grise. Ils se sont assis à d'immenses tables couvertes de cruches de grès émaillé et de brillants et lourds pots d'étain. Les gantelets de peau piquée, destinés à préserver la main des rudes vibrations de la corde de l'arc, sont jetés çà et là. Dans le fond de la salle, des dressoirs de chêne sculpté supportent une argenterie magnifique. Hanaps, vases et tasses d'argent, cornes à boire formées d'une coquille de nacre et reposant sur un pied d'ornementation exquise, tout cela est le prix proposé à l'adresse des archers de Malines; les dressoirs ont été payés avec l'argent des amendes prononcées par le coninestable.

Le capitaine est debout devant la chambre du conseil; son buste est encadré d'une lourde chaîne de vermeil à laquelle est attaché un oiseau d'or aux yeux de rubis. Il a, dans ce moment, un colloque animé avec deux bourgeois. Une servante accorte, au cotillon court, la tête emprisonnée dans une fine cornette campinoise, circule avec vivacité dans la salle. Les bonnes gens des métiers ne paraissent guère songer au tir; ils causent entre eux avec une grande vivacité de gestes. De temps en temps, un des compagnons se retourne brusquement pour demander à boire à la fraîche Catherine, tout étonnée de voir que, ce jour-là, personne n'ait encore comparé ses joues fleuries à l'éclat de la pêche veloutée.

— Qu'ont-ils donc? se dit-elle. Pas un seul n'a vu que nous avions de la bière nouvelle, brassée à la mode de Harlem.

II

Goesen Reeten venait de vider sa pinte pour la cinquième fois. Il se disposait à héler la servante de sa voix de stentor, quand la porte de la salle, s'ouvrant bruyamment, laissa voir à tout le monde le beau Stoffel, le bras fièrement campé sur la hanche, le chaperon sur l'oreille et machonnant un épi de blé.

— *Vite fermez les portes : les Malinois sont là* [1]. Lyntjen de mon cœur, ma tasse!

Et l'archer se laissa tomber sur une des chaises qui se trouvaient sans ordre dans la salle. Chacun le regardait. Pour lui, après avoir profondément réfléchi pendant un instant, il se leva, et, frappant la table d'un formidable coup de poing, il s'écria :

— Vous savez tous ce qui se passe?

— Hélas! nous ne le savons que trop, répondit Godevaert Van Loxem en levant piteusement les yeux au ciel. Qu'allons-nous devenir?

— Ce que nous voudrons, dit Stoffel d'une voix retentissante et les yeux enflammés. Écoutez! le temps presse. Combien y en a-t-il parmi vous qui aient le cœur d'aller chercher du grain à Merchtem avec moi? Cette nuit même je quitte Malines.

A cet appel direct fait à leur courage, les bourgeois des métiers se regardèrent d'abord les uns les autres, mais Stoffel ne leur donna pas le temps de délibérer : — Par les yeux de Dieu! s'écria-t-il, quand vous vous serez examinés comme ça pendant une heure, je serai bien avancé. C'est à prendre ou à laisser. Je le répète : qui de vous veut aller à Merchtem avec moi?

Alors on vit onze bras se lever et l'on entendit onze voix crier :

— Moi!

[1] *Deurckens toe ; de Mechelaers komen,* dicton du temps.

C'étaient onze jeunes gens : les bons bourgeois d'un âge mûr s'entre-regardaient encore.

— Est-ce tout? dit Stoffel.

— Et moi aussi, je suis de la partie, cria en se plaçant devant Stoffel, Driesken Van Prindael, dit Printje, — Driesken, depuis vingt ans, était le fou de la gilde, — je boite bien un peu comme mon noble confrère Lancelot, dit-il, mais mon cœur ne boite pas. Suivant mon habitude, je clopinerai en avant de la troupe... D'ailleurs j'ai besoin de prendre l'air.

— Plus on est de fous, plus on rit, Printje. Bonsoir, tout le monde! Quant à vous, dit l'archer en s'adressant à ses futurs compagnons de danger, dans une heure je vous attends devant la maison du bailli. Et il se dirigea vers la porte.

— Pour l'amour de Dieu, Stoffel, tâchez de raccoler un compagnon de plus, lui murmura à l'oreille Jean Bolle, dit Smoutbolleken [1], à cause de la crasse dont reluisait d'ordinaire son pourpoint.

— Mais, Bolleken, est-ce que vous venez, vous?

— Ah! si ce n'était ma douce femme Gertrude... Tâchez toujours de n'être pas treize.

— Soyez tranquille. Il y a près du rempart une vingtaine de drôles résolus qui grillent du désir de m'accompagner... Un mot encore : Mes frères en notre glorieux patron saint Georges, si vous ne pouvez tous nous aider de vos bras, aidez-nous du moins de vos armes. Donnez-moi des arcs pour ceux de mes compagnons qui en manqueraient.

— Dans une heure, dit gravement le capitaine, qui avait assisté impassible à toute cette scène, les valets de la gilde auront porté chez vous tout ce dont vous avez besoin pour votre expédition.

Stoffel le remercia du geste et sortit de la salle avec dignité. Il avait grandi d'une coudée.

[1] Boulette de suif.

A BRUXELLES,

RUE AU LAIT, A LA COUPE DU ROI DAVID.

I

Sortons du tir à l'arc avec Stoffel de Berlaer, et transportons-nous en imagination rue au Lait, à Bruxelles.

Voici d'abord la tour octogone de Saint-Nicolas, entourée d'une infinité d'échoppes aux auvents en saillie couverts de petites ardoises moussues. C'est le marché au Beurre. La tour a l'air de protéger de sa haute masse grise le dédale de rues étroites et populeuses qui l'avoisinent. Devant elle s'étend une place assez vaste, puis, tout à fait en face du portail, s'ouvre la rue au Lait, qui offre à l'œil un tableau des plus animés. A chaque maison pend une lourde enseigne s'avançant le plus qu'elle peut sur la rue. Les étages ventrus montent l'un sur l'autre en surplomb, de telle façon qu'au troisième, on peut, sans trop se gêner, donner la main à son voisin d'en face.

Plaçons-nous au milieu de la rue, devant la boutique de maître Michel Keysers, le chaudronnier. Quelle délicieuse maison, véritable type d'architecture civile bruxelloise, à faire pâmer d'aise les artistes. La construction est toute en bois, et se termine par un pignon dans lequel est inscrite une grande ogive trilobée. Deux monstres, moitié femme, moitié poisson, s'allongent sur cette ogive. Le faîte darde dans le ciel une girouette barbelée en forme d'oriflamme. Le dernier étage, faisant saillie, et appuyé sur des modillons capricieusement sculptés, est supporté par neuf cariatides à la fois nobles et grotesques. Ces cariatides sont ainsi accouplées : un pèlerin avec son bourdon et sa gourde, la reine de Saba, le géant Antigonus, une châtelaine avec un petit chien; au milieu, saint Michel perçant un diable rouge, les rois mages et sainte Gudule avec sa lanterne.

Au rez-de-chaussée la boutique s'ouvre sous un auvent très-large. Deux petits anges, assez roides, posés sur deux colonnettes, encadrent la porte. A la hauteur du premier étage une grande coupe de cuivre jaune s'avance au bout d'une tringle gracieusement recourbée et couverte d'un lierre de tôle or et azur. Sous la tringle serpente une banderole portant en lettres d'or : *In Coninc Davids Cop*, à la coupe du roi David. Ce beau vase présentait ceci de particulier que le vert-de-gris semblait n'avoir aucune prise sur lui. En dépit des ondées que déverse avec tant de libéralité le beau ciel de Bruxelles, il brillait toujours du même éclat. Trinette Keysers, l'épouse bien-aimée de Michel Keysers, y veillait. Plusieurs fois par semaine, elle restait, les mains sur les hanches, au pied de l'échelle à laquelle grimpait le petit apprenti préposé à ce nettoyage.

La devanture de la boutique éblouissait l'œil par les rutilants coquemars, poêlons, lampes, marmites, chandeliers et lanternes, tapissant les murs. Au plafond, étaient accrochés trois beaux lustres d'église aux cent becs. Sous l'étal s'ouvrait la cave. C'était l'atelier où trois compagnons chaudronniers façonnaient à grands coups de marteau les gracieux vases de cuivre au ventre rebondi, au col svelte et à l'anse fine. Une épouvantable odeur de métal en fusion s'échappait de cette cave et se sentait à dix maisons de là. Il est vrai que cette odeur était tempérée par les émanations de la cave voisine où se fabriquaient des chandelles de suif.

Au beau milieu de ses cruches et de ses chaudrons trônait, c'est le mot, Trinette Keysers. Grande, assez forte, l'œil assuré, elle était certainement la commère le plus généralement respectée du quartier. Les jours de marché, le matin, elle interpellait de sa voix aiguë les passants, gens de la campagne pour la plupart, qui allaient au marché ou en revenaient. C'était une lutte entre tous les détaillants roués de la rue au Lait, à qui aurait happé le plus prestement un chaland au passage. L'après-midi, Trinette bavardait ordinairement avec la

veuve Ansem, sa voisine de droite, marchande de toile et de cordes. Quant à son voisin de gauche, Franc Wisse, le vannier, elle le boudait et ne lui adressait plus la parole. Un jour, à la suite d'une violente dispute, Wisse lui avait montré, devant tous les habitants de la rue assemblés, une cage d'osier, en disant : C'est là-dedans qu'est votre place.

II

Nos lecteurs se le rappellent : nous sommes à la fin d'août et il fait très-chaud.

Au premier étage de la maison du chaudronnier, une jeune fille assise à la fenêtre ourlait une nappe.

De temps en temps, elle se levait à demi pour jeter un coup d'œil dans la rue. C'était chose charmante de la voir rougir et se rejeter vivement en arrière si son regard avait rencontré celui d'un beau compagnon se rendant à l'arsenal des bourgeois, rue de la Vrunte. Pour se donner une contenance, elle s'empressait alors de passer ses petits doigts roses sous ses cheveux blonds frisottés sur les tempes, comme pour les empêcher de lui tomber dans les yeux.

Ce jour-là elle attendait avec impatience que sa tante Trinette l'appelât pour le souper. Non qu'elle eût bien faim, mais tout un essaim de jeunes filles la venait chercher après le souper pour aller se divertir avec elle. C'était là son plus grand bonheur. Alors elle courait comme une petite folle avec ses amies, sautait sur les grandes pierres blanches qui couvraient en partie la place du Grand Marché et jouait à cache-cache dans le labyrinthe formé par les tas de moellons et les maisonnettes de bois des ouvriers qui travaillaient à l'hôtel de ville sous la direction de maîtres Jean de Ruysbroeck, Jacques Van Thienen, Jean Bornoy et Guillaume Vanden Broecke.

Lorsqu'il pleuvait, la bande joyeuse était réduite à s'ébattre dans l'immense salle du premier étage, à la Sirène, rue au Beurre. Qu'elle était belle la grande sirène

qui se balançait, en guise d'enseigne, au-dessus de l'entrée du cabaret! Elle avait l'air séduisant au plus haut point, et elle semblait entraîner le passant à qui elle tendait ses bras d'une blancheur de lait. A tout prendre pourtant, ces bras étaient un peu maigres, comme ceux des femmes de Memlinc, et les cheveux d'or de la Sirène, ainsi que les écailles argentées et bleuâtres de sa queue déchiquetée, devaient avoir moins d'attrait pour la foule que la bière du baes Van den Zype.

Or, la jeune fille se dépêcha tant cette fois-là au souper, que sa tante Trinette, prenant son air le plus rogue, lui dit :

— Ah ça! il ne s'agit pas de se mettre en nage. Je veux bien que vous jouiez, mais si vous me revenez tout échevelée comme hier soir, vous ne sortirez plus demain. A-t-on jamais vu pareille petite sotte?

— Laissez les enfants s'amuser, dit de sa voix épaisse maître Keysers. Nous avons été jeunes aussi. Cette pétulance passera. Une fois mariée elle ne songera plus à sauter comme aujourd'hui.

— Oui, répliqua Trinette, vous la gâtez joliment; mais si elle revient à la maison avec un échauffement il sera trop tard.

— Mieken, dit Michel Keysers, amusez vous avec plus de calme, mon enfant.

— Oui, oui! dit la petite Marie de sa voix fraîche et avec l'accent un peu lent des Bruxellois, soyez tranquille, mon oncle. Et en deux bonds elle fut à la porte.

— Voyez-vous cette petite écervelée, dit Trinette. Aime-t-elle à se divertir! Mais ce n'est rien : elle travaille aussi. Elle fait son marché presque aussi bien que moi. Que dites-vous de ce qu'elle a rapporté pour dimanche? — Et la femme du chaudronnier alla prendre dans un panier une superbe poularde. Elle a l'art d'enjôler les paysans, la petite.—Tenez il y a ce grand marchand de volaille, Jean Polier, qui lui permet de marchander tant qu'elle veut. Quand elle s'éloigne parce que c'est trop cher, il ne

manque jamais de la rappeler : « Prenez la bête, dit-il, je vous la cède pour vos beaux yeux. Pourrai-je voir partir, sans qu'elle m'achetât quelque chose, la plus jolie fille de Bruxelles? »

— Ah! Ah! fit maître Keysers en remplissant une dernière fois son grand gobelet d'une bière écumeuse, je crois qu'elle ne court aucun risque de rester vieille fille. Et à ce propos, je connais quelqu'un qui est singulièrement épris de ses jolis yeux bleus. Jean Ronsmans, le jardinier, ne vient pas ici quatre fois par semaine pour moi. C'est un brave garçon qui a de l'argent et qui aimera sa femme.

— Pour cela, oui. Ce matin encore il a donné à Mieken la plus belle couronne de roses qu'on puisse voir. Je suis sûre qu'il a travaillé deux jours à la faire. Il en apporte une chaque semaine depuis le commencement du doux mois de mai. Seulement, je ne crois pas que Marie l'aime jamais. C'est un brave garçon, sans doute, mais il n'est pas beau.

— C'est vrai, il a l'air un peu benêt. J'ajouterai que je préférerais pour ma part un homme de mon état à qui je pusse céder mon atelier. Cela me ferait de la peine de devoir un jour fermer cette belle boutique, faute de successeur. Les Keysers sont tous chaudronniers de père en fils.

Maître Michel se leva, prit son chaperon, tira son pourpoint sur ses chausses et se rendit à son serment.

Le mari et la femme étaient deux excellentes personnes : ils avaient en quelque sorte tiré Marie de captivité. Voici comment : Anthonis Keysers, le cipier de la Steenporte, frère de Michel, avait recueilli l'enfant à la mort de ses parents emportés par la peste de 1425. La pauvre petite fille dépérissait dans le lugubre bâtiment de la prison, et un beau jour, Michel, étant allé voir son frère, l'avait ramenée avec lui et confiée à sa femme en disant d'un ton pénétré :

— Trinette, à moins que le bon Dieu ne renouvelle en ta faveur le miracle de Sara, je crois que nous n'aurons jamais d'enfants. Nous pouvons, nous devons penser que

Mieken est le nôtre. Pour le moment, la petite a besoin de grand air et de distraction. Je la conduirai avec moi à Dinant, où je dois aller la semaine prochaine pour compléter la batterie de cuisine que m'a commandée messire de Grimberghe.

Depuis ce temps-là, grâce au bruit et au mouvement du quartier, l'enfant avait perdu sa tristesse ; le souvenir de l'affreuse Steenporte s'était évanoui. Aujourd'hui elle avait seize ans, elle était un peu petite de taille, mais vive et gracieuse. De la rue des Pierres au Fossé-au-Loup, on l'appellait la *petite* reine de la rue au Lait, pour la distinguer de la reine du Grand Marché, qui était une belle harengère au port imposant et à l'œil hardi.

III

Près de la place Saint-Nicolas s'élevait la fontaine des Trois-Pucelles. C'étaient trois grands filles de marbre blanc, d'un travail assez barbare, aux formes grêles et anguleuses, faisant jaillir de leurs seins six jets d'eau. Avec le Manneken-Pis, et les Fontaines du Pot-au-Beurre et de l'Ours de Saint-Géry, elles faisaient l'admiration des indigènes et des étrangers.

Autour des Trois-Pucelles on n'entendait, le soir venu, que les cris joyeux des jeunes filles et les chansons des jeunes gens. Notons que de temps immémorial, le vrai Bruxellois de race aime à chanter dans la rue.

Ce soir-là fillettes et garçons avaient formé une longue chaîne. On s'avançait en dansant jusqu'à la fontaine. Là la chaîne se fermait; un jeune homme sautait dans le cercle en chantant, et les autres répétaient :

Célébrons tous le mai, sasa!
Amis, chantons en chœur [1].

[1] *Ei wy zingen de mei sasa*
Ei wy zingen de mei..

Il laissait danseurs et danseuses tournoyer autour de lui jusqu'à ce qu'il eût dit ces paroles :

Prends une nonnette, mon petit père [2]...

Alors il s'approchait d'une jeune fille, l'embrassait malgré sa résistance et la conduisait au milieu des danseurs.

Mieken venait d'être choisie pour la dixième fois au moins ; elle faisait une petite moue qui mettait fort en joie les jeunes gens de la bande, quand tout à coup on vit arriver du fond du Ruisseau-aux-Souliers, l'artère principale de la ville, trois cavaliers lancés au grand galop. Sur leur passage, les chiens se sauvaient, les portes s'ouvraient et les gens s'interrogeaient avec de grands yeux. Claes Van den Eynde, tripier de son état, avant que les cavaliers ne fussent arrivés devant son échoppe, leur cria d'une voix formidable :

— Qu'est-il arrivé ? Est-ce que les Gantois approchent ?

C'était une manière de parler alors en usage et qui rappelait la prise de Bruxelles par Louis de Maele.

Un des cavaliers lui jeta ces mots : — Les Malinois sont à Merchtem !

Et ils disparurent à l'angle de la Grand'Place avec leurs lourdes montures flamandes.

— Avez-vous entendu ? dit Claes à un groupe qui venait de se former dans la rue. Et il courut à la maison des échevins.

Les jeunes gens qui jouaient au mai sur la place Saint-Nicolas, rompirent leur chaîne et se dispersèrent dans les rues voisines en criant à tue-tête :

— Les Malinois sont à Merchtem !

Quant à Marie, défaisant l'agrafe de sa robe bleue qu'elle avait relevée afin de mieux danser, elle retourna

2 *Paterken neemt een nonneke mée...*

vite à la maison avec deux de ses compagnes, pour faire part de la grande nouvelle à sa tante.

Bientôt l'on entendit gronder la cloche d'alarme du beffroi.

OPÉRATIONS MILITAIRES.

I

Les Malinois campaient à Merchtem, comme on l'avait annoncé à Bruxelles. Stoffel et sa trouppe, composée d'une trentaine d'hommes, étaient arrivés de grand matin. Leur première opération avait été de mettre l'embargo sur tous les véhicules et les chevaux. Ils avaient réuni une trentaine de chariots, et ils croyaient qu'ils ne suffiraient pas encore, lorsqu'un Malinois envoyé en avant pour explorer le terrain, vint dire qu'on ne voyait point de grain dans la campagne. Le mayeur, interpellé par Stoffel, avoua que des agents de Bruxelles, pressentant avec raison que les Malinois feraient une sortie pour enlever la récolte, étaient venus tout acheter. Il conseillait à Stoffel et à ses amis d'aller à Opwyck, qui devait être une terre de Chanaan; le grain y abondait; lui-même avait vu les champs couverts de meules d'une dimension prodigieuse.

— Ils ont juré décidément de nous affamer, ces Bruxellois maudits! s'écria Stoffel. Nous payons déjà le quart de froment trois *pieters*, et ce ne serait rien encore, si nous pouvions nous en procurer à ce prix! Il est certain que dans deux jours, il n'y aura plus dans tout Malines de quoi cuire mille pains. En attendant prenons toujours ce qu'il y a ici. Demain nous irons voir à Opwyck.

Puis se tournant vers ses compagnons :

— Nous allons mettre un peu d'ordre dans notre campement. Prenez ces chariots et ces chevaux et disposez-les en cercle là-bas dans ce champ sur la côte. Ils nous serviront de retranchements. Le temps est magnifique,

et il est prudent que nous passions la nuit à la belle étoile.

Quand cela fut fait, les Malinois se rendirent au cabaret du *Vieil Ours blanc*, situé au centre du village.

II

Cependant trois courriers, envoyés ventre à terre à Bruxelles par le mayeur, allaient prévenir les échevins de l'arrivée des Malinois. — Cela avait été convenu lors de la vente du grain aux Bruxellois. — Une heure après la réception de la nouvelle, soixante arbalétriers sortaient du local du *Grand Serment*, situé rue Fossé-aux-Chiens, aujourd'hui la rue d'Isabelle, où l'on voit encore la grande porte du serment surmontée de deux écussons aux armes d'Espagne. Les arbalétriers marchent deux à deux, la tête haute, et portant leur arbalète à l'arc d'acier comme gens qui ont conscience de leur dignité. Ne s'exercent-ils pas au plus noble de tous les jeux, suivant la parole du roi de France Charles V? N'ont-ils pas renoncé à tout autre divertissement en jurant par Dieu et les saints fidélité à Notre-Dame, au puissant seigneur saint Georges, à l'excellent seigneur de Brabant, à la noble ville de Bruxelles et au serment? Ils ont solennellement promis de servir la ville en bons chrétiens. C'est un passé glorieux qui excite leur fierté : ils étaient à Bouvines, à Courtrai, à Mons-en-Puelle, à Woeringen!

Derrière eux marchent les valets du serment portant les cranequins servant à armer les arbalètes et les carquois.

Les soixante arbalétriers d'élite ont la tête couverte d'un chaperon d'acier à côtes saillantes, couvert de drap rouge et aux bords retombant sur la figure. De la pointe du chaperon s'échappe un flot de plumes. Leur corps est emprisonné dans une cotte de mailles que cache un surtout écarlate bordé de vert, les deux couleurs de la ville. L'habit est court et laisse voir de luisants cuissarts d'acier.

Le roi perpétuel du serment, flanqué de quatre jurés, vient le dernier. C'est le chevalier Nicolas de Zwaef, le plus riche bourgeois de Bruxelles. Ce noble et gros personnage porte sur la poitrine l'écusson de la gilde : une croix de gueules sur fond d'argent.

Une troupe nombreuse de bourgeois curieux et de gamins précèdent et suivent les arbalétriers qui se rendent en toute hâte à la Grand'Place.

Arrivés à la Couronne du pays, rue de la Tête-d'Or, où était la chambre des échevins et des receveurs, leurs chefs, ils s'arrêtent pour entendre l'allocution de ces dignes magistrats :

— Partez en toute hâte ; tâchez, au nom de l'honneur de Bruxelles, d'arriver à Merchtem avant que cette canaille malinoise ait décampé.

— Et moi, mes très-chers confrères, dit d'une voix attendrie le chevalier de Zwaef, mon âge m'empêche de vous accompagner, mais mon cœur sera avec vous.

Ici, deux grosses larmes vinrent rouler en tremblant sur ses narines renflées. Il ajoute :

— Vous avez eu affaire à des ennemis mille fois plus forts et plus dangereux que cette poignée de vauriens de Malines; aussi ne douté-je nullement que vous ne reveniez tous bien portants après avoir vengé l'honneur de la bonne ville de Bruxelles.

— Soyez tranquille, messire chevalier! crient d'une seule voix les soixante arbalétriers.

III

Il y avait presque un demi-jour que Stoffel et ses compagnons étaient attablés au *Vieil Ours blanc,* pris d'assaut avec tout ce qu'il renfermait. La joyeuse phalange du bouillant archer n'avait jamais fêté Gambrinus avec plus d'entrain. Les pauvres paysans de Merchtem étaient dans la consternation. Ils s'étaient vu prendre leur lard, leurs œufs, leur farine, leur volaille et leur jambon. Un repas

copieux avait refait les Malinois de leurs fatigues. Stoffel commençait à trouver que le grand air lui ferait du bien, et ses compagnons partageaient absolument son avis. Tous sortirent du cabaret en tumulte.

Quand ils furent arrivés dans la Grand'Rue de Merchtem, Printje proposa de chanter un chœur.

— Cela va, cria Stoffel. Attention! qu'on répète bien le refrain. Après le chant, nous inviterons les aimables villageoises qui nous entourent à danser une bourrée malino-merchtemoise avec nous...

— Elles ont l'air de n'être pas très-satisfaites de la proposition, dit Printje en courant derrière une des paysannes qui fuyaient épouvantées.

Stoffel néanmoins entonna sa chanson :

Messieurs de Bruxelles, nous vous faisons savoir,
Qu'il vous faut revêtir votre armure [1].

Mais il ne put chanter le troisième vers : un paysan accourait, couvert de poussière, et criait de loin, tout essoufflé :

— Capitaine!...

— Qu'y a-t-il? dit Stoffel en s'interrompant avec humeur.

— Capitaine!... Je gardais paisiblement mes moutons... le long de la route... à un quart de lieue d'ici... quand j'ai vu... toute une armée de Bruxellois.

— D'où sort ce rustre avec son armée?

— Oui, capitaine, ce sont des hommes tout habillés de rouge, avec des arbalètes. Celui qui marchait en avant m'a demandé s'il était encore loin de Merchtem. Je lui ai dit la distance et indiqué le chemin.

— Attends, maraud, je vais te payer ce renseignement à sa juste valeur. Et l'archer saisit le pauvre berger à la gorge.

[1] *Ghy heeren van Bruesele, wy makens u vroet,*
Dat ghy u harnas ane doet.

— Laissez-le, Stoffel; tout bête qu'il est, il a eu la générosité de nous prévenir, dit un des Malinois.

— Aux chariots donc! il n'y a pas un instant à perdre. Impossible de nous cacher, ces manants nous livreraient. Il faut nous mettre sur la défensive.

Stoffel et sa troupe sortirent du village. En dix minutes, ils eurent rejoint leurs chariots massés au milieu d'un champ de trèfle, sur la pente d'une colline couronnée d'un bouquet de bois. L'archer rangea ses hommes en bataille, et saisissant son arc, il s'écria :

— Maintenant, vendons chèrement notre peau !

Au même moment les Bruxellois entraient à Merchtem en colonne serrée. Les maisons, les chaumières, les étables mêmes étaient fermées. La plupart des habitants s'étaient sauvés; pas une femme n'avait osé rester : une mêlée sanglante était à prévoir.

La route qui traversait le village occupait le fond d'un vallon bordé, d'un côté, de vastes champs de blé moissonné, tandis que de l'autre s'étendait la pièce de trèfle où campaient Stoffel et ses amis.

Les Bruxellois marchèrent avec la plus grande prudence jusque en vue de ce dernier endroit. Stoffel voyait parfaitement leurs manœuvres, mais il n'avait garde d'entamer la lutte dans ce moment. Il comptait sur la nuit pour échapper aux Bruxellois. Non qu'il eût peur, — Stoffel était fort brave et ne redoutait nullement un engagement avec la troupe d'élite qui lui était opposée, — mais il n'était nullement sûr de la contenance que feraient la plupart de ses hommes.

Quand le capitaine bruxellois eut étudié la position stratégique de son ennemi, il fit faire un changement de front à ses soldats, qui retournèrent sur leurs pas. Stoffel ne savait que penser. Un peu plus tard, il vit s'avancer lourdement dans les champs, de l'autre côté de la route, quatre immenses chariots. C'étaient les bagages des arbalétriers du Grand Serment. De temps immémorial, cette milice citoyenne ne quittait Bruxelles sans emporter avec

elle tout l'attirail d'une armée en campagne. Les quatre chariots portaient plus de vivres de toute espèce qu'il n'en aurait fallu pour nourrir cent hommes pendant huit jours.

Froissart s'est moqué de cette faiblesse : « et ce est l'aise des Brabançons, car où que ils soient et que ils vont, ils veulent être en vins et viandes, et en délices jusques au cou, ou tantôt ils retourneroient en leurs maisons. » Il ne faut pas oublier pourtant que c'étaient là des bourgeois. Le duc de Gueldre demandait un jour, avec une indicible expression de mépris : Pensez-vous « que ces communages sachent combattre? »

Un vieux chroniqueur malinois s'extasie beaucoup sur la beauté des quatre grandes tentes que les Bruxellois dressèrent avec une célérité incroyable. La plus grande surtout est décrite minutieusement. Elle servait de boudoir au capitaine [1], au chef-doyen du serment, au sous-doyen et aux quatre jurés. Deux grands mâts de fer, ornés à leur extrémité d'une boule dorée, la supportaient. Elle était quadrillée de vert avec de longues raies écarlates. De gros câbles peints en blanc, partant des mâts, maintenaient la toile et allaient se nouer à des pieux fichés profondément dans le sol. Au centre des quatre tentes, disposées en carré et flanquées des chariots, les valets du serment apportaient du bois, arrangeaient le foyer, enfilaient aux broches des poulets et des pièces de bœuf et couchaient un tonneau de bière sur un trépied. Ils avaient étalé, un peu plus loin, sur une grande nappe blanche, des jambons, des boudins et des gamelles pleines de riz au lait.

Quand les apprêts du souper furent terminés, les frères de la gilde s'assirent autour de la nappe et se mirent à manger de grand appétit. La longue marche qu'ils venaient de faire le leur avait singulièrement aiguisé. Ils se passaient les pots de bière à la ronde.

— Nos voisins de l'autre côté du chemin ne se font

[1] Hoofdman.

guère entendre, dit le capitaine : ils se réservent sans doute pour demain.

Il avait à peine dit ces paroles qu'une voix formidable chanta :

Messieurs de Bruxelles, sortez de vos pigeonniers.
Vos soudards sont dispersés.
Ile ne veulent plus venir à nous [1].

La nuit descendait sur la terre, la lune était voilée. Au loin, on entendait les hurlements prolongés des chiens de ferme. Des chouettes crieuses de funérailles, seules hôtesses d'un châtelet ruiné du voisinage, répondaient de temps en temps à des bandes de corbeaux voletant dans les champs. La grande flamme du foyer jetait des teintes rouges et sinistres sur les bons compagnons. Le souper avait été bruyant, et maintenant toutes les figures étaient rembrunies.

— Je suis sûr, dit avec un rire forcé Jean Matthys en montrant la tour du château, que *Lodder avec sa chaîne* [2] doit gîter là.

— S'il en pouvait sortir et aller tordre le cou à ces maudits aboyeurs, chiens et Malinois, ce serait de bonne besogne faite, dit le capitaine.

En ce moment de nouveaux hurlements retentirent.

— C'est une chose qui me rend malade, dit Matthys, que d'entendre hurler un chien la nuit. Cela présage toujours quelque malheur.

— Ah ! le voilà encore avec ses terreurs ridicules, repartirent ses compagnons.

— Vous savez bien que je ne suis pas poltron.

— Il ne manquerait vraiment que cela à un arbalétrier !

Jean Matthys se tut.

[1] 3e, 4e et 5e vers du couplet de tantôt.
[2] Loup-garou.

Au bout de quelques instants, il regarda dans le blanc des yeux celui qui était assis à côté de lui :

— Quand je marche avec ma bonne arbalète sur l'épaule, dit-il, je n'ai peur de personne. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il se passe de singulières choses aujourd'hui. Comme dit mon curé : on ne craint plus autant Dieu, et le diable en gagne de l'audace.

— Voyons, tu as encore une histoire de l'autre monde à nous raconter, n'est-ce pas?

— Oui... Vous connaissez tous la brasserie du Chameau d'or?

— Je sais ce qu'il veut dire, murmura le capitaine. C'est singulier, en vérité.

Et il se mit à considérer avec infiniment d'attention la braise du foyer.

— Vous vous rappelez les païens de la petite Égypte [1] qui ont traversé la ville il y a une quinzaine d'années, continua Matthys.

— Oui, on vient d'en revoir encore une nouvelle troupe.

— J'étais déjà alors au service de la commune et je fus chargé avec dix autres arbalétriers d'aller chercher les Égyptiens dans une impasse de la Putterie, pour les expulser du territoire de la commune, où ils commençaient à répandre la terreur par leurs maléfices.

— Je me souviens de tout cela, dit le capitaine.

— Quand la bande fut partie, poursuivit Matthys, on aperçut, oubliée dans un coin de grenier, une petite fille de trois ans qui fut recueillie par une femme compatissante du Fossé-des-Bogards. Cette femme était une bonne veuve qui tenait la blanchisserie de *la Vigne*. Elle lavait et blanchissait le linge du pléban, des chanoines, des chantres et des enfants de chœur de Sainte-Gudule. Elle n'avait pas d'enfants, et elle résolut d'élever chrétiennement cette petite païenne qui parlait la langue du diable.

[1] Bohémiens.

Elle la fit baptiser et lui donna le nom de la sainte patronne de Forest, Alène.

Elle aurait mieux fait de la faire exorciser : le diable a peine à quitter un corps où il a élu domicile. Il est pourtant vrai que l'Égyptienne devint avec le temps une fort jolie fille. Seulement sa peau resta toujours un peu cuivrée. J'ai trouvé aussi que ses yeux étaient beaucoup trop grands pour une honnête femme, et ses cheveux trop noirs pour une chrétienne. Enfin c'était dans une bonne intention que Nelle l'avait prise chez elle et élevée. Dieu l'en a délivrée à temps.

Tontje Ingelram, le plus beau et le plus fort garçon de la brasserie du *Chameau d'or*, vit la jeune fille le dimanche à la messe de Saint-Géry, et, pour son malheur, il en devint éperdument amoureux. Quant à moi, je maintiens qu'elle avait des yeux de ribaude, mais il y a des gens à qui ça plaît. Chacun son goût. N'écoutant donc que son amour, il l'épousa.

Le premier mois de son mariage, il ne s'aperçut de rien. Jamais il ne trouvait sa femme sortie dans la journée. Or, il faut savoir que, depuis trois semaines, on brasse beaucoup au *Chameau d'or*. On ne sait comment cela se fait, mais le premier brassin tourne, il est bon à jeter. Pour le second, on prend les plus grandes précautions dans la préparation des matières. A minuit juste, un chat noir traverse, en faisant le gros dos, la planche jetée sur la grande cuve. On n'y fait pas attention, on croit que c'est le chat de la maison : on l'avait vu la veille, à la même heure, dans la brasserie. Le lendemain matin la bière était aigre, et de plus elle avait un goût de soufre. Le baes de la Sirène en a bu, et c'est de lui que je tiens toute l'histoire.

C'était par trop malheureux en vérité. Un brassin peut être gâté une fois, mais non deux fois de suite et surtout quand il a été préparé avec tant de soin. Tontje, lui, ne parlait pas, mais il avait son idée. « Tout cela n'est pas naturel et il y a quelque chose là-dessous, » se disait-il.

Il avait encore devant les yeux le grand chat noir traversant la planche.

Il demanda à son maître s'il n'y avait pas de chat dans la maison. « Depuis que j'ai des pigeons, je ne tiens plus de chat, répondit le brasseur. Mon dernier chat m'a mangé trois couples de pigeonneaux en un jour. »

C'est singulier! se dit Tontje. Il sort et va demander au barbier de la ruelle du Veau bleu un rasoir bien affilé. Puis il retourne à la brasserie, sans rien dire à personne. Vers minuit il se poste sur une échelle contre la cuve. Bientôt il entend un léger bruit, et il voit descendre lentement du petit escalier de bois qui mène à la planche, le chat noir de l'avant-veille. Tontje se recommande intérieurement à son grand patron saint Antoine, qui a triomphé de plusieurs légions de démons, et, d'un coup vigoureux, il tranche la première patte gauche au chat qui jette un cri effrayant. On aurait dit d'une créature humaine. Le chat traverse en boitant la planche qu'il couvre de sang et se sauve avant que Tontje n'ait pu le prendre.

« Elle a son compte cette maudite bête, dit-il : qu'elle vienne de la terre ou du diable, on ne la verra plus ici. »

A deux heures, il rentre chez lui et trouve sa femme couchée, le visage tourné vers le mur. Le lendemain il se lève le premier, fait du feu, et il est très-étonné de voir que sa femme ne descend pas. Il remonte et lui demande si elle est malade. Elle répond d'une voix faible : Hier je suis tombée de l'escalier et je me suis fait mal.

— Pourquoi ne m'en avez vous rien dit hier soir, dit Ingelram d'une voix altérée, car sa femme semblait plus morte que vive.

— Vous n'y pouviez rien faire, et cela vous eût empêché de dormir.

— Qu'avez-vous donc à la main? Vous êtes tout en sang.

— Oh! ce n'est rien. J'ai beaucoup saigné du bras sur lequel je suis tombée.

— Laissez voir, femme, dit Tontje. Vous ne pouvez

rester comme cela : il faut faire venir le physicien tout de suite.

— Non, je ne veux pas. Demain ce sera fini.

— En voilà de l'obstination ! je veux absolument voir ce que vous avez...

Et le garçon brasseur arracha le linge dont elle s'était entortillé tout l'avant-bras. Savez-vous ce qu'il vit?

— Quoi donc? s'écrièrent d'une seule voix les quarante compagnons.

— Sa femme avait la main gauche coupée tout net à la naissance du poignet.

— Jésus, Maria!

— Grâce! grâce! cria la païenne.

Tontje restait là atterré :

— Où étais-tu hier à minuit, malheureuse?

— Grâce, cria encore une fois la sorcière.

— Pas de merci pour le suppôt du diable. Je serais damné dans ce monde et dans l'autre. Malheureux que je suis! Je suis allié à l'enfer. Et il sortit en toute hâte de la chambre.

Ici Matthys s'arrêta pour juger de l'effet que son récit avait produit sur ses compagnons d'armes. Tous paraissaient visiblement émus. Rompant un silence qui oppressait toutes les poitrines, le capitaine demanda ce que Tontje Ingelram avait fait de la sorcière.

Il a couru immédiatement chez son curé, répondit Matthys. Deux heures après, le doyen de Saint-Géry, le pléban de Sainte-Gudule et le révérend père supérieur des carmes déchaussés, accompagnés de trente hommes d'armes, entraient dans la maison. La femme était toujours au lit. On fouilla les meubles de la chambre, on visita tous les coins et les recoins, on examina scrupuleusement les vêtements de la sorcière. Enfin, au-dessus d'une grande armoire, on a trouvé son démon familier.
— Le baes de la Sirène l'a vu, et sera témoin au procès.
— C'est un petit homme en cire fait comme un homme ordinaire. Depuis la clavicule jusqu'au nombril, il a une

grande raie sanglante ; sur son front est un signe couleur de feu. Bref, c'est tout à fait le maudit. Il avait la petite chemise blanche que toute sorcière est obligée de donner à son démon familier une fois par semaine.

Maintenant son procès s'instruit. Elle sera brûlée comme la fameuse Pucelle d'Orléans que monseigneur Philippe et le roi d'Angleterre ont prise en France, et qui a fait tant de mal.

Le silence le plus parfait régna pendant quelque temps après ce récit. Le foyer ne jetait plus que des lueurs incertaines ; la nuit devenait froide, et les Bruxellois sentaient leurs paupières s'appesantir. Enfin le capitaine fit servir une dernière rasade à ses compagnons, leur dit d'aller se reposer, et de se tenir prêts à la première alerte. Il plaça quatre sentinelles en avant du camp pour surveiller les ennemis. Depuis une heure on n'entendait plus le moindre bruit de ce côté. Stoffel et ses amis s'étaient endormis en toute confiance.

IV

Vers minuit vingt arbalétriers bruxellois qui avaient bivaqué dans le châtelet, faisant un long détour, allaient occuper le revers de la colline où campaient les Malinois.

Au point du jour, Stoffel se leva de sa couche de foin et éveilla tout doucement ses compagnons. Il dit à dix d'entre eux d'aller en avant pendant que lui resterait pour faire face aux Bruxellois en cas d'attaque. Ils partirent. A peine étaient-ils arrivés au sommet de la colline qu'un carreau d'arbalète traversa l'air en sifflant, et l'un d'entre eux tomba. Les autres revinrent épouvantés.

— Nous sommes cernés, s'écrièrent-ils.

— Eh bien, que l'on vienne nous chercher ici ! dit Stoffel en prenant une longue flèche à sa trousse de cuir.

Les arbalétriers postés en face de lui avaient saisi leurs dagues et descendaient la colline au pas de course.

A cette vue six Malinois qui retenaient les chevaux, se mirent à fuir éperdus.

— Par les yeux de Dieu ! cria Stoffel, que personne ne bouge! Et, saisissant une lourde fourche tombée d'un chariot, il alla se placer devant ses compagnons. Ils s'arrêtèrent.

— Maintenant tirez tous !

Plusieurs hommes tombèrent du côté des Bruxellois, mais les survivants continuèrent leur course et furent en quelques instants aux chariots de Stoffel. Presque en même temps les arbalétriers du châtelet débouchaient d'un petit bois de sapins et tombaient par derrière sur les archers de Malines, dont quelques-uns, qui n'appartenaient pas au serment de Saint-Georges, entendant siffler à leurs oreilles les carreaux d'arbalète, et voyant reluire les dagues bruxelloises, coururent se blottir sous les chariots.

Quant à Stoffel, faisant le moulinet avec sa fourche, pendant quelques instants il fit face à ses adversaires. Les Bruxellois le voulaient prendre vivant. Dix de ses compagnons se firent tuer à côté de lui. Enfin, enveloppés, accablés par le nombre, les champions de Malines tombèrent au pouvoir de leurs ennemis. Stoffel n'avait pas tué moins de six arbalétriers pour sa part. Quand il eut les mains liées, il baissa la tête et dit d'une voix sombre :

— Pourquoi ne voulez-vous pas me tuer?

— Ne soyez pas si pressé, lui répondit-on. Nos femmes auront infiniment de joie à voir mettre en cage la *terreur* du Brabant.

Jean Matthys, qui ne pensait plus à l'Égyptienne, voulut aussi jeter son insulte à l'archer de Malines :

— Nous vous montrerons pour de l'argent, dit-il.

Et, contrefaisant les bateleurs et les montreurs de bêtes de la foire de la Saint-Luc, il se mit à marcher devant les prisonniers en criant à tue-tête :

— Venez, bonnes gens, venez admirer le champion de Malines, le vaillant archer, Stoffel de Berlaer, et ses illustres compagnons. Ne craignez rien : ils sont muselés. On ne paye qu'après avoir vu.

— Vous allez me faire le plaisir de vous taire à l'instant. Rentrez dans les rangs! dit d'une voix sévère le capitaine qui venait de rejoindre sa troupe. — Il était allé relever les blessés et les morts. — En avant, marche! Au châtelet, là-bas!

Et la troupe, hâtant le pas, eut bientôt atteint un petit manoir, jadis la demeure d'un hobereau insolent et orgueilleux que Bruxelles avait châtié. L'incendie, complément sinistre du sac du château, n'en avait épargné que la tour centrale.

— Nous tâcherons de n'arriver à Bruxelles que la nuit, dit le capitaine aux jurés. Autrement je ne réponds pas de la vie des prisonniers.

Quelques heures plus tard, hommes et chariots étaient en marche.

LA STEENPORTE.

I

A onze heures les prisonniers arrivèrent à Bruxelles. Ils ne furent pas conduits à la prison de la Steenporte à la lueur des torches, de peur d'émeute. La haine entre les deux villes, haine de plus de cent ans, s'était tellement envenimée qu'on aurait massacré les Malinois dans la rue. Le cortége s'arrêta devant un noir et massif bâtiment situé au haut de la rue de l'Escalier. Au bruit que firent les arbalétriers à la porte, un guichet grillé s'ouvrit prudemment et une voix demanda : Qui est là?

— Ouvrez, maître Kot — c'était le surnom du cipier Keysers, — dit le capitaine, voici du gibier de choix.

La porte s'ouvrit lentement en faisant entendre un bruit de vieille ferraille des plus lugubres. L'escorte s'engagea sous une voûte sombre.

— Hé! là-bas. Venez avec des lanternes! dit le geôlier de la Steenporte à ses valets.

— Où nicherons-nous ces beaux oiseaux? dit maître

Kot. Au rez-de-chaussée, au premier, au second ou dans les caves?

Stoffel et ses compagnons étaient debout, au milieu de la cour de la prison, liés deux à deux et plongés dans une douleur morne. Les lanternes éclairaient de grands pans de mur d'un aspect sinistre; partout paraissaient comme de larges taches noires des fenêtres munies d'énormes barreaux. Le capitaine des arbalétriers semblait consulter ses hommes.

— Est-ce que les cachots qui sont là sont occupés? dit-il en montrant un côté de la cour.

— Non, capitaine, nous avons d'ailleurs fort peu de monde en ce moment.

— Les barreaux sont-ils solides?

— Pour cela oui, c'est ce que nous avons de mieux.

Le geôlier alla ouvrir les portes.

— A tout seigneur tout honneur! cria Jean Matthys. Voici le chef!

Stoffel fut poussé rudement dans le premier cachot dont le cipier ferma la porte au triple tour avec un bruit de clefs épouvantable. Il en fut de même pour les autres Malinois.

— Vous répondez des prisonniers sur votre tête, maître Kot, dit le capitaine en sortant avec sa troupe.

— Soyez tranquille. Ils auraient des ailes qu'ils ne trouveraient pas le moyen de s'en aller.

La porte extérieure de la prison se referma lourdement.

Le lendemain, il faisait à peine jour que toute la ville était en mouvement. Des rassemblements tumultueux se formaient autour de la Steenporte. Les prisonniers qui, brisés par la fatigue, avaient fini par céder au sommeil, entendirent tout à coup les clameurs de la foule.

Les commères de la rue au Lait étaient fort agitées. Trinette, la femme du chaudronnier, voulait que son mari se rendît immédiatement chez son frère le cipier pour voir les prisonniers et en rapporter une description minutieuse. Maître Keysers, lui, montrait plus de calme.

— Je ne quitterai certes pas mon travail pour cela. Ne me tourmentez plus, dit-il, car je ne sortirai pas avant ce soir.

Trinette avait dû prendre patience, mais la journée lui parut horriblement longue. Après le souper, le chaudronnier se disposa enfin à aller à la Steenporte. Marie était encore à la maison.

— Veux-tu aller chez ton oncle avec moi, Marie? tu verras les Malinois.

— Je veux bien. J'achèterai du fil en passant rue de l'Escalier.

Et l'oncle et la nièce se rendirent au Steen [1].

— Eh bien, il y a du nouveau ici, dit le chaudronnier à son frère.

Celui-ci se rengorgea en homme qui a fourni pour sa place la somme énorme de quatre cents livres de quarante gros de Flandre.

— Ils sont dix avec le capitaine, répondit-il.

Ils allèrent trouver la femme du cipier dans sa chambre.

— Où les a-t-on mis ces pauvres gens, ma tante? demanda Mieken.

Ils occupent les cachots du rez-de-chaussée. On ne les entend presque pas.

— C'est bien naturel : ils se doutent du sort qui leur est réservé.

— Le chef paraît désespéré. Mon mari, qui est loin d'être dur pour les prisonniers, surtout pour ceux qui ne sont ni des voleurs ni des assassins, l'a engagé à manger quelque chose : il ne veut absolument pas. Nous passerons tantôt devant les cachots; vous les pourrez voir.

Puis l'on parla d'autre chose. Après une heure de causerie, Mieken et son oncle se levèrent et allèrent regarder dans les cachots en traversant la cour. La plupart des prisonniers contemplaient avec consternation les hautes et noires murailles du Steen.

[1] Château, prison.

— C'est le cachot du chef, dit la femme du cipier, lorsqu'ils furent arrivés à l'angle de la cour.

Stoffel était debout dans un coin de son cachot, les bras croisés, en proie à l'amertume de ses réflexions. Il leva machinalement la tête quand les visiteurs furent là. En apercevant le charmant visage de Marie, un mélancolique sourire vint effleurer ses lèvres.

— Jeune fille, si vous êtes aussi bonne que jolie, vous direz pour moi une prière à votre patronne, car il est possible que je sorte d'ici plus tristement encore que je n'y suis entré.

Mieken rougit et n'osa répondre.

— Auriez-vous peur de prier pour moi?

— Ce sont les premières paroles qu'il prononce depuis qu'il est ici, dit Jacomyne [1] à Mieken et à son oncle.

— C'est un fort bel homme! se contenta de dire maître Keysers.

II

La jeune fille revint à la maison toute pensive. Sa tante lui trouva une expression de tristesse qui lui était étrangère. Questionnée, Marie répondit que la vue de ces pauvres gens destinés à la mort lui avait fait mal.

— Je ne regrette qu'une chose, moi, dit Trinette Keysers, c'est qu'on n'en ait pas pris davantage.

Marie ne dit plus rien : elle alla prendre dans un coin de l'arrière-boutique une petite corbeille contenant son tricot et s'assit à la grande table, la tête baissée sur son ouvrage. Elle avait toujours devant les yeux l'archer de Malines qui l'avait regardée partir avec un sourire douloureux.

A neuf heures, elle monta à sa chambre. Elle sommeillait la tête couverte d'un petit beguin blanc bordé de bleu, d'où s'échappaient ses cheveux blonds. L'émotion souleva bientôt sa poitrine : le rêve lui montrait

[1] Jacqueline.

les prisonniers malinois conduits au supplice. Le bourreau avait fait tomber la tête des compagnons de Stoffel. Seul il restait debout calme et fier comme dans son cachot. Marie le vit s'avancer vers le billot couvert de sang. Il se retourna une dernière fois vers la foule et jeta un long regard à la jeune fille. Puis il s'agenouilla, le bourreau leva d'un bras puissant sa lourde épée. Un cri de suprême angoisse s'échappa de la poitrine de Marie. Elle s'éveilla : ce n'était qu'un rêve, mais l'avenir ne pouvait en faire qu'une terrible réalité.

Le lendemain sa tante vit qu'elle avait pleuré. Elle lui dit : J'ai rêvé de mes parents. Dans la journée, elle demanda à son oncle s'il n'avait pas entendu parler des prisonniers de la Steenporte.

— On dit qu'il faut attendre un peu avant de les exécuter, répondit d'un air distrait maître Keysers ; nos magistrats ont grand'peur de déplaire à monseigneur de Bourgogne. Notre guerre avec Malines le fâche. N'était cette considération, ce serait bientôt fait.

Et il continua d'examiner avec la plus grande attention une énorme marmite de cuivre rouge qu'on venait de lui donner à raccommoder.

Une lueur d'espérance entra dans le cœur de Marie. Elle se rappela ce qu'elle avait entendu dire de la longue querelle des trois cités brabançonnes. — Mon oncle a raison, se dit-elle. Monseigneur, lors de l'échauffourée de Waelhem, a montré beaucoup de mécontentement : quand il saura ce qui vient d'arriver, il empêchera bien les magistrats de Bruxelles de mettre les prisonniers à mort.

Cependant le tumulte allait croissant dans la rue, et si l'on avait voulu donner satisfaction au courroux populaire, Stoffel et ses compagnons eussent été promptement menés au supplice. L'animosité était si grande que les négociateurs, envoyés le lendemain du combat à Bruxelles pour traiter de la rançon des prisonniers, avaient été brusquement renvoyés, sans qu'on eût daigné leur faire aucune réponse.

III

On était à la fin d'octobre. Le soleil reparaissait après quinze jours de pluie. Il faisait un vrai temps d'été. Les pauvres Malinois trouvaient leur captivité plus dure encore. Stoffel pensait à sa vieille mère qu'il ne devait plus revoir.

C'était un mardi, l'après-midi quelques voisines vinrent tenir compagnie à la femme du cipier. Elles s'assirent dans la cour de la prison. Après avoir tricoté quelque temps, Stiene Smet dit à Jacomyne Keysers :

— Et vos prisonniers, on ne les entend guère. Ils ne se sont pas envolés, n'est-ce pas?

— Ce n'est pas l'envie qui leur manque, répliqua Jacomyne.

Et les six commères se levèrent machinalement pour aller regarder dans les cachots.

— Je suis toujours très-émue de voir des condamnés, dit l'une d'elles. Je ferais un détour de six rues pour ne point passer par la Grand'Place un jour d'exécution.

— Je ne me laisse pas émouvoir pour si peu de chose, dit la femme du cipier. D'ailleurs je suis un peu obligée, par état, d'avoir le cœur dur.

Elles s'arrêtèrent devant le cachot de Stoffel. Stiene Smet, de beaucoup la plus hardie des six commères, interpella le prisonnier.

— Eh bien, mon garçon, ce n'est pas gai d'être enfermé par le temps qu'il fait? — Et retournant vers ses compagnes, elle ajouta : — C'est un vrai bel homme. Il n'y en a pas beaucoup à Bruxelles comme lui. Si on avait vingt ans, on ferait bien des folies pour un gaillard comme celui-là.

— Il n'est pas tout à fait trop tard, dit aigrement Willemyntje Tryapain, Qui sait...? L'amour est de tous les âges.

— Oh! je vous cède la place, Willemyntje, répliqua

immédiatement Stiene Smet, vous êtes libre et très-majeure. Il ne serait pas difficile à l'archer de vous faire oublier feu maître Tryapain.

— Ce que j'entends là, dit Stoffel en s'approchant des barreaux, est par trop flatteur pour moi. Toutefois, convenez-en, ce serait triste de se marier dans ma position.

L'on entendit heurter à la porte, et Jacomyne, après avoir regardé par le guichet, tira les verrous. C'était Mieken. Après avoir embrassé sa tante, elle courut dans la cour. Son cœur battait bien fort, et son premier regard fut jeté sur les cachots des Malinois.

Ah! Mieken, c'est vous! dirent les commères. Comment se porte votre tante?

— Elle ne peut sortir, parce qu'elle a mal aux dents, dit Marie.

— Ce serait plutôt à vous à avoir mal aux dents.

— Pourquoi donc?

— Mal de dents, mal d'amour! cria en riant Stiene Smet.

La jeune fille rougit beaucoup. Stoffel s'était accoudé dans une sorte de contemplation sur le rebord de la fenêtre de son cachot.

— Eh bien, Malinois, que dites-vous de la perle de Bruxelles, dit Stiene Smet, en prenant Mieken par la main. Elle vous plairait plus que moi, n'est-il pas vrai?

— J'ai déjà eu le bonheur de la voir, répliqua l'archer.

Les six commères du quartier de la Chapelle allèrent reprendre leurs places et se mirent à causer. Jacomyne venait d'acheter de la toile et, tenant à la montrer, elle mena les femmes dans sa chambre. Marie, restée seule, s'entendit appeler doucement :

— Marie, voudriez-vous nous rendre un service?

— Qu'est-ce? dit-elle d'une voix timide.

— Ayez la bonté de dire à votre tante qu'elle nous fasse tantôt donner de la bière.

Mieken courut communiquer à sa tante la demande de Stoffel.

— Il aura de la bière, le pauvre garçon, dit Jacomyne. Nous sommes amplement payés de tout ce que nous lui donnons, par ce Malinois qui vient de temps en temps s'informer des prisonniers.

La femme du cipier revint bientôt avec deux énormes pots d'étain et des gobelets.

— Voulez-vous leur porter ça, Mieken, vous ferez une œuvre de miséricorde, dit-elle en riant.

La jeune fille traversa la cour et tendit, non sans effort, le lourd pot de bière à l'archer.

— Je l'avais deviné, le premier jour que je vous vis, Marie; vous êtes aussi bonne que jolie... Ne vous en allez pas encore, je vous en supplie. Voilà le premier moment de joie qui m'est donné depuis que je suis prisonnier.

— Vous oubliez vos compagnons, répondit-elle; j'ai de la bière pour eux aussi. Et elle appela l'un après l'autre les Malinois pour leur donner à boire.

— Marie, dit l'archer, lorsqu'elle passa devant son cachot, avez-vous peur de moi? Je ne suis pas un malfaiteur, mais un malheureux. C'est aujourd'hui que je sens tout le malheur de n'être pas libre. Dans quelque temps, il ne sera peut-être plus question de nous. Ce n'est pas pour nous renvoyer à Malines qu'on nous fera sortir de prison.

L'archer avait dit ces paroles si tristement que la jeune fille tout émue ne put s'empêcher de lui dire :

— Ne connaissez-vous personne qui puisse intercéder pour vous?

— Personne. Mes concitoyens ont fait une démarche auprès des magistrats de Bruxelles : on n'a pas seulement voulu les entendre.

— Et monseigneur de Bourgogne, ne lui peut-on parler?

— Oui, si c'était pour d'autres gens que nous. Mais on nous a pris les armes à la main; nous maraudions, et en nous défendant nous avons tué des hommes de la commune de Bruxelles. Jamais le duc ne voudra intervenir pour nous dans cette affaire. Bruxelles veut se venger, et c'est pour cela que nous mourrons.

— Mon Dieu ! c'est affreux, dit la jeune fille toute pâle.

— Mourir n'est rien, si j'avais eu peur de la mort, je ne me serais pas fait archer. Ce qui m'accable, c'est la pensée de laisser seule ma vieille mère, et aujourd'hui que je vous ai vue, Marie, je me sens plus malheureux encore de quitter la vie. Croyez-vous que je vous puisse oublier?

La jeune fille baissa les yeux.

— Marie, un misérable comme moi a peut-être tort de vous dire cela.

— Stoffel de Berlaer, dit la jeune fille, ce n'est point uniquement lorsqu'ils sont dans la joie et la prospérité qu'il faut aimer les gens.

L'archer considéra la jeune fille.

— Marie, donnez-moi votre main.

Elle lui tendit sa petite main rose, tandis que de l'autre elle essuyait ses larmes. Stoffel porta à ses lèvres la main de la jeune Bruxelloise.

La nuit arrivait : des lueurs rougeâtres éclairaient encore le haut de la prison. Un vif éclat de lumière illumina tout à coup le perron de la porte du cipier :

— Eh bien, que faites-vous là, Marie, à causer avec les prisonniers? Seriez-vous aussi devenue amoureuse de Stoffel de Berlaer, comme Stiene Smet?

— Ah! ah! dit Stiene en paraissant à son tour sur le perron, vous voulez déjà me l'enlever.

— Ne soyez pas jalouse, charmante Stiene, dit l'archer, j'ai toujours beaucoup aimé à causer, et quand Dieu veut que ce soit avec une jolie fille comme Mieken, j'ai le cœur sur les lèvres.

— Vous n'êtes vraiment pas dégoûté! Mais, voyez-vous, mon bel archer, dit Stiene en montrant Mieken, ce trésor-là est à Bruxelles. Les Malinois pourront l'admirer, s'ils sont bien sages; mais c'est tout, et c'est déjà trop.

— Venez, Marie, ajouta-t-elle, nous retournerons ensemble. Quant à vous là-bas, cria-t-elle à Stoffel en riant d'un gros rire, si vous n'êtes pas plus fidèle à l'avenir, je vous planterai là et je prendrai un de vos compagnons.

LES OISEAUX, LES OISELEURS ET MARIE.

I

Le lendemain Marie revint à la prison, accompagnée cette fois de sa tante. Elle laissa bientôt Jacomyne et Trinette seules, traversa en courant le long corridor qui conduisait à la chambre de sa tante, et parvenue à l'escalier du perron, elle le descendit lentement. Puis, s'asseyant sur une des dernières marches, elle chanta de sa voix argentine :

Un jour du mois de mai de bonne heure
Je me levai,
Car je voulais aller jouer
Dans un verger fleuri.
J'y vis trois demoiselles
Si joliment habillées;
L'une chantait avant et l'autre après :
Harba lori fa! harba, harba lori fa! harba lori fa [1].

Et la jeune fille se mit à tracer des traits dans le sable fin qui couvrait l'escalier.

— Oh! de grâce, ce n'est pas tout, n'est-ce pas? dit Stoffel. C'est la fameuse chanson de votre duc Jean. Je savais jadis un couplet composé par lui.

— Je vous dirai le reste, répondit Marie, si vous me chantez ce couplet.

— Soit : je tâcherai de me le rappeler.

L'archer chanta :

Aimable et douce, charmante et pure,
Au cœur d'or, est celle que j'aime.
Reine elle règne sur mon cœur
D'où son souvenir ne s'effacera jamais.
Une bouche incarnate et deux joues fleuries
Sont cause de mon servage [2].

[1] *Herba flors fa*, l'herbe produit des fleurs.
[2] Le couplet est de 11 vers dans l'original.

— Est-ce bien de notre duc Jean, cela? dit Marie en rougissant.

— C'est l'*Amie du Ménestrel* que cela s'appelle, ou, si vous voulez bien, l'amie du prisonnier.

La jeune fille continua :

Quand j'eus vu les belles fleurs
Dans le verger,
Quand j'eus entendu la douce harmonie
Des jolies filles,
Mon cœur éprouva tant de joie
Que je dus chanter après elles :
Harba lori fa! harba, harba lori fa, harba lori fa!

Marie s'était levée, et tout en chantant elle était arrivée devant le cachot. Sa timidité s'était un peu atténuée : elle cherchait à se faire illusion sur le sentiment qui l'animait. La pitié toute naturelle pour un être destiné au supplice justifiait aux yeux de la jeune fille ce qu'il y avait de répréhensible dans sa conduite. L'archer et Marie se parlèrent longtemps. Agitée et toute prête déjà à donner sa vie pour le bel archer, la jeune Bruxelloise puisa, dans cet amour qu'elle n'osait encore s'avouer, mille inspirations ingénieuses.

Il s'agissait de trouver une occasion favorable pour se dérober à la surveillance du cipier. Il fallait aussi pouvoir ouvrir les portes des cachots. Stoffel savait que depuis quinze jours un Malinois était venu s'établir à Bruxelles dans l'espoir de pouvoir lui être utile. Il demanda à Marie d'apporter un grand morceau de cire. Lui et ses compagnons prirent les empreintes des serrures. La jeune fille alla trouver le Malinois qui était descendu à l'hôtellerie de l'*Ange*, et qui partit immédiatement pour Malines; au bout de deux jours, les clefs des cachots étaient faites; il en remit le trousseau à Marie et attendit les événements.

Le jour des Morts de l'année 1432, le geôlier devait se rendre le soir chez son voisin Gielis Fraeybart, le charcu-

tier, pour manger des crêpes en les arrosant de bière. Un usage antique veut qu'en Flandre et en Brabant on fasse des crêpes le soir du jour des Morts, afin que la fumée du foyer et de la pâte grésillante chasse de la cheminée les âmes des trépassés qui n'ont pas encore trouvé dans l'autre monde le repos auquel elles aspirent. Ce fut cette soirée que les deux amants choisirent pour tenter l'évasion. Tout s'annonçait fort bien. Une seule pensée troublait leur confiance : le cipier Kot et sa femme ne seront pas là, mais qui les remplacera? Ne sera-ce point un gardien plus rigoureux que celui dont ils célèbrent l'absence.

D'autre part un grand combat se livrait dans le cœur de la jeune fille. La veille du jour fixé pour l'évasion, elle revit Stoffel.

— Demain, dit-elle, nous ne nous verrons plus; quand vous aurez recouvré votre liberté, vous oublierez peut-être la pauvre Marie.

— Si cela était possible, Dieu me punirait, répliqua l'archer, et c'est en lui seul que j'espère pour sortir de cette affreuse prison. Nous serons peut-être repris, et gardés plus étroitement après cette vaine tentative.

— Ce matin, j'ai fait allumer deux petits cierges à l'église de Saint-Nicolas, pour que Dieu protége votre entreprise, dit la jeune fille.

La voix du cipier la rappela dans la maison.

— Mieken, dit-il, ce soir, nous allons manger des crêpes chez le voisin Gielis Fraeybart; je vous prendrais bien avec moi si mon bon ami Klupper vivait encore; mais cette fois c'est impossible. Voulez-vous rester à la maison? nous serons de retour à huit heures et demie. Vous garderez la prison. J'en ai parlé à mon frère. Nous n'avons presque pas de prisonniers dans ce moment. Depuis quelque temps, il pleut des bannissements : on pourra bientôt supprimer les prisons. Il n'y a que les Malinois et Piet Klercx, le voleur d'église. Pour celui-là il ne bougera pas. Je l'ai mis dans le souterrain.

— Oh! mon oncle, je ne serai pas bien tranquille dans cette vaste et sombre prison.

— Une grande fille comme vous aurait peur de rester seule ici pendant deux heures! Ma femme a fait tout le service de la prison pendant que j'étais malade.

La jeune fille retourna chez maître Keysers toute préoccupée. Vers trois heures, elle dit à sa tante qu'elle ne rentrerait qu'à neuf heures du soir.

— Mon beau-frère et sa femme ne sortent jamais, dit Trinette, et ils craignent sans doute que les deux valets de la Steenporte ne profitent de leur absence pour se soûler. Il faut y aller.

Ce ne fut pas sans un serrement de cœur que Marie quitta la maison de la rue au Lait. Ce qui allait se passer lui semblait plein d'épouvante. Arrivéé à la Steenporte, elle courut aux cachots.

— Dieu m'a entendue, dit-elle à son amant, c'est moi qui suis votre gardienne, ce soir.

— Alors, s'écria l'archer, nous fuirons ensemble, et nous ne serons plus séparés!

— Et mes parents? dit la jeune fille, je les quitterais?

— Vous les trahissez bien, ma chère Marie.

Elle n'avait pas pensé à cela. Elle croyait ne faire, dans la simplicité de son cœur, qu'une œuvre de miséricorde en donnant la liberté à de pauvres prisonniers; mais maintenant elle voyait tout à coup clair dans sa conduite. Elle eut peur et pleura.

Dans des circonstances extrêmes comme celle-là, il n'est point difficile à un homme qui se sait aimé de vaincre les derniers scrupules d'une âme dévouée.

— Je ne puis vous laisser exposée à la colère de mes ennemis, dit Stoffel. Il faut ou m'empêcher de fuir ou m'accompagner.

Marie rentra dans le logis de son oncle; chaque minute qu'elle passait à attendre son départ lui semblait un siècle. Soucieuse, elle ne disait rien et s'était assise dans un coin de la chambre.

— Je ne sais ce qu'elle a aujourd'hui, dit le cipier, elle est toute triste. Il est vrai que depuis hier on n'entend que ces affreuses cloches des morts.

La grosse cloche de Sainte-Gudule venait de jeter ses notes graves dans l'espace, et les volées de la Chapelle y répondaient.

— Il est fâcheux qu'elle ne puisse aller manger des crêpes avec nous; elle les aime tant!

Et se couvrant la tête de sa belle faille de soie noire, Jacomyne Keysers sortit de la Steenporte, en criant à Marie de bien examiner par le guichet ceux qui pourraient venir frapper.

II

Il faisait une nuit claire. Depuis quelque temps déjà deux hommes habillés en ouvriers maçons stationnaient dans la rue de l'Escalier avec une grande échelle. Un peu plus loin, un troisième, portant une lanterne, avait l'œil au guet. Quand celui-ci eut vu s'éloigner le cipier et sa femme, il alla donner trois coups au guichet de la Steenporte. Une jeune fille, le haut du corps enveloppé dans une mante de couleur sombre, vint ouvrir et fit signe que tout était bien.

Le froid était assez vif; personne ne passait dans la rue; on n'entendait que les lugubres sonneries de toutes les églises de la ville. Au bout de quelques instants, un homme de grande taille sortait avec précaution de la prison en donnant la main à la jeune fille à la mante. Neuf hommes sortirent un à un après eux. Tous se mirent à marcher vers l'extrémité septentrionale de la ville.

Ils traversèrent rapidement les rues d'Or et de Cantersteen. Stoffel, tenant Marie à son bras, allait en avant avec l'homme à la lanterne. Quelques rares bourgeois rentraient chez eux et regardaient avec curiosité ces rôdeurs de nuit accompagnés d'une jeune femme et d'une échelle. Après les avoir examinés, ils s'imaginaient comprendre et continuaient leur chemin en riant.

Arrivés à Sainte-Gudule les fugitifs virent venir de loin une lumière, et ils n'osèrent rebrousser chemin pour éviter une rencontre qui pouvait être dangereuse. C'était le guet. Quatre arbalétriers à la solde de la ville, avec un juré du serment, battaient les rues pour veiller à la tranquillité des habitants. Voyant une troupe d'hommes marchant d'un pas rapide, le chef des arbalétriers alla à eux et leur cria halte! Les Malinois s'arrêtèrent.

— Où allez-vous la nuit avec une échelle?

— Je vais vous expliquer ça, capitaine, dit avec le plus pur accent bruxellois celui qui tenait la lanterne : Nous voulons faire une surprise à la maîtresse d'un de nos amis. Tenez c'est ce petit gros là-bas, ajouta-t-il en montrant un des compagnons de Stoffel.

— Le jour et l'heure sont bien mal choisis, dit le juré du serment.

Le Bruxellois poursuivit : — Quand nous serons entrés chez elle, nous ferons des crêpes et, pour les faire passer, nous mettrons en perce un tonnelet de bière forte. Mieken, c'est vous qui ferez la pâte des crêpes.

La jeune fille toute tremblante se serrait contre l'archer malinois. Surmontant son émotion, elle répondit :

— Invitez donc ces braves arbalétriers à être de la partie : vous savez le proverbe : Plus on est de fous...

— Merci, ma belle enfant, dit le chef des abalétriers; nous avons encore tout le quartier de la cour à parcourir avant de pouvoir rentrer chez nous. Amusez-vous bien.

— Nous vous mettrons des crêpes en réserve, cria l'homme à la lanterne.

Les fugitifs arrivèrent sans autre rencontre à la porte de Schaerbeek.

Devant eux une tour imposante se détachait sur l'horizon étoilé. Une lumière brillait aux créneaux, et des clartés vacillantes irradiaient par les meurtrières. L'un des porteurs de l'échelle se détacha du groupe, et avançant à pas de loup, il regarda tout autour de lui.

Il rejoignit bientôt ses compagnons et leur dit à voix basse :

— Les hommes de garde sont tous rentrés, grâce au froid qu'il fait.

Ils se mirent à longer le rempart.

A une centaine de pas de la porte, le Bruxellois qui les précédait, leur fit signe de s'arrêter. Deux hommes allèrent appliquer l'échelle contre l'enceinte de la ville. L'un d'eux ne tarda pas à se dessiner sur la crête du mur, et tout aussitôt s'y coucha à plat ventre. Quand il eut tout examiné, il descendit et dit à Stoffel :

— Le plus sûr est de faire le saut. C'est bien un peu haut, mais il vaut encore mieux se froisser légèrement les os que de risquer de donner l'éveil et d'être surpris.

— Alors c'est à moi de montrer l'exemple, dit l'archer.

Et posant le pied sur le premier échelon, il fredonna :

Il était monté sur Gringolette [1].

— Silence ! il y va de la vie de nous tous, dit le Bruxellois en lui tendant une grosse corde roulée.

— Venez, Marie, dit Stoffel ; et, se baissant, il enleva la jeune fille qui croisa fébrilement ses bras autour du cou de son amant.

— C'est maintenant, ajouta Stoffel, que je puis m'appeler Christophorus [2] en toute vérité. Mon bienheureux patron a porté son sauveur sur ses épaules, et moi je porte ma libératrice.

Quelques instants après, les fugitifs étaient de l'autre côté du rempart. Ils marchèrent longtemps, firent plus d'un détour pour éviter de tomber dans les postes bruxellois, et arrivèrent enfin devant une large masure toute noircie par la fumée. Une vingtaine de ces vagabonds

[1] Cheval de Wallewein :
Hi was op Gringolette ghereden.

[2] Stoffel.

étranges qu'on appelait alors païens de la petite Égypte, à la figure cuivrée, aux yeux longs et noirs, et couverts de haillons de couleur éclatante, étaient assis autour d'un grand feu. En voyant les fugitifs, ils élargirent machinalement leur cercle et échangèrent entre eux des paroles vivement accentuées, dans une langue inintelligible.

Marie, toute tremblante, alla s'asseoir avec Stoffel à côté d'une jeune femme qui allaitait un enfant. La pauvre Marie grelottait : l'archer approcha du feu ses larges mains, et quand elles étaient imprégnées de chaleur, il en entourait les mains de la jeune fille. La bohémienne les regardait en souriant; elle serrait étroitement contre son sein son enfant enveloppé dans un morceau d'étoffe éraillée. Le pauvre petit aspirait à longs traits le lait de sa mère avec l'avidité du petit Hercule tetant Junon.

— Il a bon appétit, ce petit païen, dit Stoffel... Si nous profitions de l'occasion pour nous faire dire la bonne aventure? Je suis sûr que ces gens-là prédisent l'avenir comme le diable même.

— Êtes-vous fou, répliqua le bâtard de Diedeghem. Je ne suis guère tranquille ici, et je ne sais si je n'aimerais pas autant passer la nuit en plein champ que dans la compagnie de pareilles gens.

Stoffel pour toute réponse fit signe à la bohémienne de prendre la main de Marie. Elle affecta un air grave, et tenant dans ses longs doigts de bronze la petite main rose de la jeune Bruxelloise, elle parut l'examiner très-attentivement; puis tout d'un coup elle leva cinq fois son index sur son enfant et cligna des yeux.

En voyant cela, Stoffel partit d'un franc éclat de rire qui retentit jusque sous les arceaux du vieux manoir.

— C'est clair, ma bien-aimée, dit-il à Marie, qui avait compris aussi et était devenue toute rouge. Il faudra que les magistrats de Malines me fassent une pension pour que je puisse élever tout ce petit monde. Cinq marmots à moi? je n'en demande pas tant.

Et ils devisèrent ainsi jusqu'à l'aurore.

Ce fut un bien beau jour le lendemain à Malines. A dix heures, par un doux soleil d'automne, un lourd chariot traîné par quatre robustes chevaux blancs entrait en ville par la porte de Bruxelles. Une foule énorme l'entourait et poussait des hourras. Au haut du chariot, sur des gerbes de blé, était assis Stoffel de Berlaer, entouré de ses compagnons de captivité. Il tenait Marie sur ses genoux. Les bourgeois criaient : Embrassez-la donc, Stoffel !

— A quand la noce? demandaient des archers.

— Demain. Et nous inviterons tous les magistrats de Bruxelles à y assister, répondit-on du chariot.

On arriva ainsi devant le beffroi. Les fifres et les trompettes se firent entendre, et la foule s'ouvrit pour laisser voir les bourgmestres, les échevins, les doyens et les jurés des drapiers, les receveurs et les jurés de la bourgeoisie s'avançant avec majesté. Quand Stoffel et ses compagnons furent descendus, l'un des deux bourgmestres prit la parole :

« — Contre toute espèce de droit humain et divin, braves bourgeois de notre ville, vous avez été retenus par les Bruxellois dans une dure captivité. Dieu, dans sa clémence, n'a pas permis qu'on vous ôtât la vie. Que son saint nom soit béni ! Il a suscité, pour vous délivrer, cette belle jeune fille, qui demain sera bourgeoise de Malines. Stoffel de Berlaer, la commune veut récompenser votre bravoure et votre dévouement. Vous épouserez le plus tôt possible votre libératrice; nous vous accordons, nous, nos héritiers et nos descendants, une pension annuelle de vingt-deux florins. En attendant, voici de quoi pourvoir aux premiers frais de votre établissement. »

Et le digne bourgmestre présenta à l'archer une riche bourse bien ronde.

— Quant à vous, poursuivit-il en s'adressant aux compagnons de Stoffel, vous recevrez chacun demain un beau pourpoint neuf et une paire de chausses. Et retenez aussi que cette après-midi il sera mis à votre disposition, dans le local du tir à l'arc, vingt fûts de vin du Rhin.

Demain, bourgeois de cette bonne ville, dit un des receveurs en montant sur le chariot, Jean de Visscher et ses rhétoriciens joueront le grand mystère de la Vierge et la délivrance miraculeuse de saint Pierre.

Vivent les archers de Malines! Hourra pour Stoffel! hourra pour la jeune Marie!

Depuis ce jour-là, disent les chroniqueurs, les Malinois passent pour les gens les plus fins et les plus avisés de tout le plat pays.

CAMILLE PICQUÉ.

REVUE LITTÉRAIRE.

POÉSIES DE CH. POTVIN,

Publiées au profit des ouvriers de Gand et de Braine-le-Comte, sous les auspices d'un comité composé de :

MM. L. DE FRÉ, P. VAN HUMBEECK, D. BANCEL, G. TIBERGHIEN, E. VAN BEMMEL, N. CONSIDERANT ET J. DULIEU.

Trois beaux volumes in-8° illustrés de dessins originaux photographiés par MM. FIERLANTS ET Cie. Bruxelles, Veuve Parent et Fils, éditeurs.

Les journaux ont déjà annoncé la prochaine apparition de cet ouvrage que tant de titres recommandent au public. De toutes les formes que la charité a prises pour procurer quelque soulagement aux pauvres ouvriers belges atteints par la crise cotonnière, la publication des œuvres d'un de nos plus éminents poëtes est certainement l'une des plus heureuses. Il s'agit en effet d'un véritable acte de bienfaisance, car l'auteur renonce à toute rémunération, un grand artiste fournit gratuitement les dessins, et l'édition est faite au prix de revient par l'éditeur et le photographe. Il s'agit aussi de véritable littérature nationale, car on sait combien M. Potvin s'inspire de l'amour de la patrie ; on sait combien il a fait d'efforts pour stimuler nos tendances littéraires, par le conseil et par l'exemple ; on sait enfin que, se contentant des suffrages de ses compatriotes, il n'est pas allé, comme tant d'autres, habiles ou découragés, se faire à l'étranger une réputation qui nous paraîtrait peut-être plus brillante venant de loin.

Tout contribue donc à donner à cette publication un carac-

tère national et patriotique : l'esprit de l'auteur et ses aspirations constantes, les sujets qu'il traite avec prédilection, les idées de progrès et de liberté qui dominent tous ses écrits, enfin le but immédiat qu'il se propose en ce moment.

Les trois volumes annoncés se composent en partie de poésies et de poëmes publiés depuis dix ans, la plupart dans la *Revue trimestrielle*, et en partie de poésies nouvelles inédites formant un ensemble sous le titre de : *En famille*.

Dans la première partie prendra place d'abord le recueil si original et si varié intitulé *Marbres antiques*, travail d'artiste et de poëte, véritable musée de poésie, chrestomathie intelligente et harmonieuse, spécimen de renaissance de l'antiquité comme la comprenait André Chénier. Les *Marbres antiques* n'avaient paru qu'en partie dans le XV[e] volume de la *Revue trimestrielle :* le poëte en a fécondé la donnée et agrandi le plan. Puis viendront le *Poëme du Soleil* et le poëme dramatique intitulé *la Vapeur*. Il semble que le premier volume soit consacré aux progrès de l'humanité par l'art et par la science, à ces luttes pacifiques et grandioses de l'homme avec la nature.

Le poëte chante ensuite la patrie et les nationalités. Ici se placent : *la Mendiante*, souvenir d'Italie, vivante allégorie des héroïques efforts faits par l'Italie pour secouer toutes les oppressions; *la Traversée*, magique tableau de la libre Angleterre; *à Paris*, élégie plutôt que satire; et enfin le poëme *la Belgique*, l'œuvre la plus complète que l'amour de la patrie ait inspirée à un Belge. Le drame de *Jacques d'Arteveld*, le dernier ouvrage de M. Potvin, couronné au concours de littérature dramatique, viendra naturellement après le poëme de *la Belgique*, et le volume sera complété par quelques traductions en français des poésies de Van Ryswyck, ainsi que par quelques traductions *en poésie* des peintures de Wiertz.

Le troisième volume, entièrement inédit, est intitulé, comme nous l'avons dit plus haut : *En famille*. Ce sera le livre des femmes,

La famille complète en sa gamme d'amour.

Ce volume est divisé en deux parties : *au foyer* et *la grande famille*. On devine déjà la série, la progression de sentiments

que le poëte a voulu exprimer. Les titres des différents livres en diront plus encore.

La première partie contient : Prologue ; I Contes pour les amoureux ; II Aimer ; III Au bord du nid ; IV La nichée ; V Contes du vieux magister. La deuxième partie : Prologue ; I Sois homme ; II Larmes du peuple ; III Patrie ; IV L'horizon.

Les journaux ont fait diverses citations de ce recueil : nous pourrions en faire d'autres, car il n'est rien qu'on ne puisse citer et nous n'exagérons pas en affirmant que tout est également remarquable, que tout sera remarqué, admiré, aimé. La Belgique sera fière de cette œuvre qui comptera parmi les plus belles de la littérature française contemporaine.

Mais si nous nous félicitons de l'apparition de ce livre, pour notre pays en particulier, pour l'art littéraire en général, nous nous en félicitons bien plus encore pour la moralisation des sentiments et le progrès des idées. La poésie de M. Potvin n'est nullement ce que l'on décore trop souvent de ce nom sacré ; on n'y trouve point ce sentiment passif et stérile, simple distraction ou délassement, jeu futile de l'esprit, amusement des sens, paroles en l'air et phrases vides. C'est là, au contraire, « que la passion parle toute pure, » que la pensée revêt sa forme pittoresque, que l'image est vivante, que le vers, enfin, « dit toujours quelque chose. » Le poëte sème les idées à pleines mains, à la volée, partout, sans cesse. Que lui importe que toutes ne germent pas ? que beaucoup tombent sur une terre ingrate ? que le développement s'en fasse attendre ? que tout même s'oppose à ses efforts, leur soit contraire, hostile, fatal ?... L'avenir lui sourit, car l'avenir lui appartient. Cette poésie est belle, elle est vraie, elle est bonne : — elle vivra.

Dans ce rapide torrent qu'on appelle la vie de l'humanité, que d'idées ainsi jetées aujourd'hui et que le tourbillon emporte, mais qui reparaîtront plus loin, plus tard, plus fraîches et plus vivaces que jamais !

E. V. B.

LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE.

Mémoires de Viglius et d'Hopperus, 1 vol., publiés par M. Alph. Wauters. — *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, 3 vol., publiés par M. J.-B. Blaes. — *Mémoires de Jacques de Wesenbeke*, 1 vol., publiés par M. Ch. Rahlenbeek. — *Mémoires de Frédéric Perrenot, sieur de Champagney*, 1 vol., publiés par M. A.-L.-P. de Robaulx de Soumoy.

Depuis la publication des *Mémoires de Fery de Guyon*, qui a été le début de la Société de l'histoire de Belgique, et à laquelle nous avons consacré un premier article, nous n'avions fait qu'annoncer les œuvres importantes qui ont vu le jour par les soins de ces intelligents éditeurs; nous nous étions borné à signaler les services rendus à l'histoire nationale par des écrivains dévoués, de consciencieux érudits, des commentateurs infatigables.

Quatorze volumes ont paru maintenant, et un grand nombre sont sous presse ou en préparation. Ce sont pour la plupart des ouvrages inédits ou devenus extrêmement rares, des mémoires personnels qui jettent sur l'histoire des clartés soudaines, parfois des révélations précieuses, pleines d'intérêt, fécondes en aperçus nouveaux.

Nous ne parlerons aujourd'hui que des œuvres dont la publication est achevée; plusieurs n'en sont encore qu'au premier volume, et nous préférons d'ailleurs les apprécier par comparaison, dans un ensemble qui permette de juger l'époque même.

Les quatre recueils de mémoires que nous avons sous les yeux se distinguent par des qualités diverses et par autant de tendances qu'on en rencontrait dans cette révolution même des Pays-Bas au XVIe siècle. Viglius et Hopperus sont les amis du pouvoir despotique, les serviteurs du gouvernement espagnol; l'anonyme dont M. Blaes interprète l'immense travail, est plutôt un partisan de la liberté de conscience, presque un protestant, mais impartial et éclairé; Jacques de Wesenbeke va beaucoup plus loin, il blâme vivement l'Espagne et justifie la révolution; quant à Champagney, c'est le fonctionnaire de Philippe II, le catholique déterminé, mais déplorant les fautes et les excès du duc d'Albe, protégeant les Belges sans les excuser. Si l'on se place successivement à ces quatre points de vue, si l'on étudie l'époque avec ces quatre écrivains, aussi intime-

ment qu'on y est entraîné par les allures du mémoire, on peut se faire une idée exacte de cette importante partie de notre histoire nationale.

C'est à notre savant archiviste, M. Alph. Wauters, qu'est échue la tâche ingrate de remettre en lumière la vie et les ouvrages de Viglius et d'Hopperus, les deux « cardinalistes, » c'est-à-dire les soutiens du cardinal de Granvelle, comme dit Jacques de Wesenbeke. Une ardeur, peut-être fort peu sincère, pour le catholicisme et pour le pouvoir des Espagnols, de la servilité, de l'égoïsme, des sentiments bas : voilà ce qui tout d'abord s'offre à l'étude de l'érudit qui fouille la vie de ces deux hommes. M. Wauters a reproduit toutefois les opinions diverses qui ont été formulées à cet égard, mais en ayant le tact de ne point excuser quand même les personnages dont il s'occupe, malgré le penchant trop ordinaire en pareil cas. C'est à leur science seule qu'il rend justice, et avec raison; il déplore surtout que les deux savants aient quitté la carrière dans laquelle la postérité puisse continuer à les estimer.

Viglius Zuichem ab Aytta, né en Frise, au château de Barrahuys, le 19 octobre 1507, étudia à Deventer, à Leyde, à Louvain, à Dôle, à Valence en Dauphiné et à Bourges; il remplaça à Bourges son ami Alciat, professa à Padoue, publia la paraphrase des Institutes de Théophile; devint assesseur à la Chambre impériale à Spire, puis professeur de droit à Ingolstadt, et rentra enfin en Belgique, en 1541, comme membre du conseil privé, dont il fut président en 1549. Ce fut lui que l'on chargea d'instruire le jeune Philippe des usages et des besoins du pays. Il mourut le 8 mai 1577.

Deux œuvres historiques attribuées à Viglius, ont été publiées et commentées par M. Wauters; ce sont : 1° *Discours sur le règne de Philippe II*, narration latine, de l'an 1559 à l'an 1566, et qui semble inachevée; 2° *La source et le commencement des troubles suscités aux Pays-Bas, sous le gouvernement de la duchesse de Parme, par ceux qui avaient pris le nom de Gueux*, narration française concernant les années 1563 à 1573.

Quant à Joachim Hopperus, il était né en Frise le 11 novembre 1523, étudia à Harlem, puis à Louvain, enseigna le droit à Orléans, à Louvain, et entra en 1554 au grand conseil de Malines.

Son extrême obséquiosité lui avait fait donner le nom de *Conseiller oui Madame.* Il mourut le 15 décembre 1576.

L'œuvre d'Hopperus, que renferme le même volume, est le *Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas du Roy;* il s'agit des années 1559 à 1566.

On comprend que ce ne soit pas précisément en de tels ouvrages, pleins de réticences et d'équivoques, que l'on trouve l'intérêt ordinaire des mémoires historiques.

Il n'en est pas de même d'un manuscrit de la plus haute importance, concernant les troubles des Pays-Bas de 1565 à 1580, mis en lumière et publié pour la première fois par M. J.-B. Blaes, le jeune et savant historien que la mort nous a si malheureusement enlevé, le 2 décembre de l'année dernière. Ce travail d'éditeur intelligent et de commentateur habile consacrera la mémoire d'un écrivain qui s'était placé déjà parmi les meilleurs représentants de notre littérature nationale.

La notice qui accompagne cette publication nous en révèle tout le prix, en faisant l'historique du manuscrit appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque royale. Ce manuscrit, qui forme trois volumes de l'édition de la Société de l'histoire de Belgique, est attribué, par une note du feuillet de garde, à Janus Gruterus ou Jean de Gruutere, bibliothécaire de Heidelberg, descendant d'une famille belge. M. Blaes, en contestant cette paternité par des motifs parfaitement plausibles, conclut toutefois que l'auteur était certainement un Belge, un philosophe, un partisan de la liberté de conscience, peut-être un protestant.

« Mais le côté original de ce manuscrit, continue M. Blaes, ce qui le rend le plus digne d'attirer l'attention, ce n'est pas tant l'esprit d'hostilité dont il est empreint; c'est surtout le soin avec lequel il mentionne les sentiments et les bruits populaires, et les impressions diverses que faisaient naître au sein des masses les moindres événements de cette époque si agitée. On reconnaît dans la plume qui écrit, celle d'un homme habitué à la vie publique, qui a vécu au milieu du peuple dont il retrace l'histoire, qui a partagé ses douleurs, ses joies, ses espérances et jusqu'à ses passions. »

Il y a des passages même où l'anonyme semble mieux informé que Le Petit, que Bor et que Van Meteren. Mais si le commentateur a soin de signaler ces révélations, il relève et rectifie

d'autre part une foule d'assertions controuvées ou incomplètes. Aussi les notes abondent-elles dans cette intéressante publication, et lui donnent une valeur considérable. La lecture en est, de cette façon, à la portée de tous, et ce n'est pas l'érudit seul qui y trouve du charme. Enfin les lacunes qu'un vandalisme perfide avait opérées dans le manuscrit, ont été comblées en partie par la découverte d'un manuscrit analogue, déposé aux Archives du royaume, et dont l'éditeur nous a donné de nombreux fragments.

C'est dans de pareils mémoires, écrits par des contemporains, par des témoins oculaires, qu'il faut étudier la misérable histoire de ces temps funestes à la patrie, à la liberté, à l'humanité. Et que les cyniques apologistes de Philippe II et du duc d'Albe, répondent à ces récits trahissant leur sincérité par des détails d'un saisissant réalisme! Nous voudrions pouvoir citer quelques-uns de ces passages. En voici tout d'abord un qui est à lui seul tout un drame (t. I, p. 59) :

..... Suyvant laquelle deffaicte, lesdicts seigneurs enfans de Batenbourg, Dandelo et aultres, en nombre de dix huict, ayant entendu leur sentence de mort, se misrent en prière, eulx préparans pour rendre leurs âmes à Dieu. Que lors ceux estans de la garde à ladicte porte de Candeberghe et des prisons illecq, vindrent cercher iceulx povres patientz, leur boutans leurs mesches ardantes contre leurs corps estans en chemises; et quant les povres patientz se mouvoient, iceulx soldatz Espaignolz disoient en leur langaige : *que luteranos esto voz, haze mal presto avez de quemar vivo,* c'est-à-dire, *coment lutériens ce vous faict il mal d'estre bruslé vyf bien tost?* Et furent amenez ainsy lesdicts patientz misérablement tourmentez depuis lesdictes prisons de Caudeberghe jusques au marché à cheval dudict Bruxelles, allant ledict prévost Spelle avecq les siens devant, assisté d'environ cinquante soldatz harquebousiers à chasque costé desdicts patientz qui alloient chantans, mais pour le son de plusieurs tambourins devant et derrière d'iceux patientz, l'on ne povoit entendre leur dict chant. Et estans parvenuz au logis dudict prévost lors sur le marché à cheval, furent menez l'ung aprez l'aultre sur ung eschaffault illecq dressé au mitan d'icelluy marché, où ilz furent tous exécutez par l'espée au continuel son des dicts tambourins pour n'entendre leurs dicts chantz et prières, esquelles ilz persévéroient jusques à la mort. Si furent leurs corps portez l'ung sur l'aultre en une hutte de quelque charetier illecq estant près dudict eschaffault, et par aprez enterrez sur le chemin de Scharebeque hors la porte dudict Bruxelles allant audict Scharebeque.

Ce qui a rapport au supplice des comtes d'Egmont et de Hornes, a été arraché du manuscrit, et l'on conçoit, par le fait même, combien cette perte est regrettable. Voici cependant un détail intéressant du procès des illustres martyrs.

.... Ce faict, furent lesdicts seigneurs comtes d'Egmont et de Hornes amenez prisonniers en deux chariotz séparément, dudict chasteau de Gandt audict lieu de Bruxelles, par la voye de Termonde, avecq garde de 22 enseignes de fanterie et 4 cornettes de chevaulx légiers. Et estans arivez audict Bruxelles, le IV[e] jour de juing dudict an 1568, vers le soir, furent iceulx seigneurs prisonniers mis au lieu du *broothuys* sur le grand marché dudict Bruxelles, contraire à l'intention desdicts seigneurs d'estre menez en leurs logis et avoir iceulx pour prisons, suyvant les promesses qu'ilz de la garde leur avoient donné à entendre au partement dudict chasteau et en chemin vers ledict Bruxelles, comme madame la comtesse d'Egmont sa compaigne le estoit attendant, en grand dévotion, avecq ses enffans fort contristez et en grand paine, comme se peult considérer. Lesquelz seigneurs comtes furent sentenciez à la mort par ledict duc d'Alve en son conseil des troubles, par où ladicte bonne dame princesse de Gavre et comtesse d'Egmont fust frustrée de l'atente qu'elle avoit de veoir ledict seigneur comte son mary et d'avoir quelque confort avecq sesdicts nobles enffans, que non, ains se povoit augmenter sa paine et tristesse de ne avoir eu le crédit de le veoir audict *broothuys*, ne de luy faire appareiller son lict, que ne fut accepté, ny moingz quelque peu à souper que ladicte noble dame lui avoit faict aporter audict broothuys le mesme soir de sondict arivement. Aucuns murmuroient entre le peuple, disantz qu'iceulx seigneurs n'avoient estez oyz en leurs deffences et justification, comme de droict à telz nobles chevaliers de l'ordre appertenoit, et que ce procédoit d'une haine vindicte dudict duc d'Alve, ensamble dudict cardinal.

Les mémoires ont précisément cela de curieux, de piquant, d'émouvant parfois et d'attachant toujours, qu'on y rencontre des détails dédaignés ou laissés sans emploi par l'histoire. Le manuscrit anonyme en fourmille, sans que des réflexions surabondantes en amoindrissent le charme, sans que des phrases ronflantes aient la prétention de les faire valoir.

Cet ouvrage toutefois n'a rien de personnel : l'auteur raconte sans jamais se mettre en scène, sans jamais intervenir dans les récits. Tels ne sont pas les *Mémoires de Jacques de Wesenbeke*, publiés par M. C. Rahlenbeck. Ici il s'agit non-seulement de mémoires personnels, mais de défense et de justification, et

'introduction du commentateur y ajoute une véritable réhabilitation.

« Marnix s'est relevé le premier, » dit M. Rahlenbeek, « Wesenbeke le suit, et bien d'autres attendent leur tour.

» Quand on les connaîtra mieux, on sera bien forcé d'avouer que ces bannis et ces victimes, dont les tablettes de l'histoire ne conservent qu'une image trompeuse et incertaine, étaient uniquement préoccupés du soin de défendre l'honneur et la prospérité de leur patrie. »

Le volume dont nous parlons comprend d'abord l'opuscule intitulé : *Défense de Jacques de Wesenbeke jadis conseillier et pensionnaire de la ville d'Anvers contre les indueues et iniques citations contre luy décrétées* C'est une apologie personnelle, publiée en janvier 1569, en réponse à l'arrêté du 11 novembre 1568, par lequel le duc d'Albe prétendait convaincre du crime de lèse-majesté divine et humaine, les auteurs et les imprimeurs de certains pamphlets sortant des presses de Dillenbourg et répandant l'éloge de Guillaume de Nassau, du comte de Hornes, d'Antoine de Lalaing-Hochstraeten. A la suite de cette justification vient celle du parti national, du principe même résumé en deux points : l'affranchissement politique et la liberté de conscience. Cette seconde œuvre est intitulée : *Description de l'Estat, succès et occurences advenues au Païs-bas au faict de la religion;* elle est du mois d'août 1569, et il n'en existe malheureusement que le premier livre, du reste assez long. Le sommaire de ce livre porte : « Narration des affaires y succédées (en l'Estat) a l'endroit la religion, depuis l'an 1500, et signamment depuis que le Roy Philippe le 2, en a esté Prince : aussi comment après grandes difficultez la mutacion en la Religion soit illecq l'an 1565, manifestées et finablement tollerée et admise, avec la plus ample déclaration de ce que audit Païs-bas en icelle année est advenu. »

Le mémoire est des plus intéressants, tant pour les détails historiques qu'il révèle que pour le style pittoresque, dont le commentateur a eu soin de faire ressortir les originalités. Tout ce qui concerne le compromis des nobles y est raconté presque minutieusement, et l'on y rencontre maint fait peu connu, tel que l'appel des nobles aux bourgeois et la participation de ces derniers aux premiers actes de la révolution.

(*Voir* p. 172 et suiv.) Le brisement des images à Anvers, le *brisimage*, comme parle Wesenbeke, est également décrit de la façon la plus animée; nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer un passage : la scène se passe dans l'église Notre-Dame à Anvers, le soir du 20 août 1566.

..... La garçonnaille jouoit, crioit, et mettoit en avant plusieurs grandes insolences, entretant croissoit leur nombre, de sorte que ores que ceulx de l'ordinaire custode de l'église vouloient autres fois clore les portes et les faire sortir, toutes fois ne le sceurent achever avecq eulx ne les faire retirer, l'officier (illec appellé le marcgrave) de ce adverty, y est comparu avec ses sargeans et garde, et a admonesté l'ung et l'autre de sortir, ce que aulcuns firent, autres disoient qu'ilz vouloient préallablement ouyr chanter le salué, sur quoy leur fut dit, que pour ce soir l'on ne chanteroit, mais pour ce ne se retirarent, ains dirent quelques ungs à part, qu'ilz le chanteroient doncq eulx mesmes, entonnant par ainsi l'ung en ung coing, tantost ung autre en ung autre costé, ung pseaulme ou chansonnette, dont la voix fut par l'ung et l'autre ensuivie, entretant l'ung garçon poussa du pied quelque pierrette qu'il trouva à terre, l'autre jecta une autre au coing du pavé, le tiers rua une autre contre quelque autel, de sorte que leur petulance croissoit de moment en moment, laquelle s'augmenta merveilleusement, si tost que le dict officier ne saichant faire huyder l'église et ne luy semblant estre assez fort, s'est retiré d'illecq, après avoir clos toutes les portes réservé une, car adonc commençarent à chanter à haulte voix, ce qu'estant ouy de dehors y accoururent incontinent, comme à chose nouvelle et non accoustumée, plusieurs et s'y ammassa de la garçonnaille et canaille de plus en plus, croissant toujours l'insolence et audace, mesmes aussy le nombre et multitude, signamment quand le soir et nuyt approchoit, finallement après que ne officier, ne magistrat, ne garde, ne personne pour s'y opposer ou contradire, plus n'y comparust, ont ilz commencé à enhorter et persuader les ung aux autres pour tirer en bas, tel ou tel idole, et furent les plus irritez, contre ladicte statue aiant deux jours auparavant esté portée par les rues, dont quelques ungs, commençant par là, ont premièrement forcé sa chapelle, jecté en bas et rué ladite image en pièces, ce qu'estant advenu, se sont ilz advancez de courir plus avant avec une merveillable furie et haste, et s'y sont emploiez tant de mains que devant minuit toutes les chapelles d'une si grande église, furent forcées, les autelz brisez, les statues déjectez tout destruit, gasté et rompu.

On voit combien ce style est pittoresque; les expressions originales, parfois toutes belges, y abondent. *Flocheté* y est

pour *mollesse ; garbouilles* pour *confusion ; altérations* pour *émeutes, troubles ; brimber* pour *mendier ; tribouler* pour *chagriner, tourmenter*, etc.

Mais parfois aussi le style s'élève, et l'auteur se montre à la fois historien et philosophe. Les causes de la révolution sont expliquées, fort sensément et fort nettement, par l'amour de l'indépendance et l'attachement aux institutions nationales, innés chez les Belges. Ce que Wesenbeke dit à cet égard s'appliquerait à bien d'autres époques de notre histoire.

S'expliquant d'abord sur « la liberté naturelle, tant enracinée en l'homme qu'il n'estime tant chose au monde, voire ne regrette riens tant (en quel affaire que ce soit) que quand l'on veult ou vient à empescher ou oster sa liberté, » il continue ainsi :

Ce que plus ouvertement s'at commenché à démonstrer aux mesmes Païs, quant l'on y at volu oster aux inhabitans en cest endroict leur anchienne liberté et franchise, dont les mesmes inhabitans de tout temps ont esté non seullement amateurs selon la commune fachon des autres peuples, mais aussi espéciaux et très ardans zélateurs, observateurs et protecteurs, comme l'ont assez manifestement monstré, tant par les grandes guerres et difficultez par eulx à ceste cause soustenuz, que par les grans et beaux Privilèges, prérogatives, exemptions et usaiges, dont se sont pourveuz d'ancienneté par Empereurs, Roys, Princes et Seigneurs, voires aussi de leurs Ducqz, Contes et Seigneurs propres, mesmes que plus est, d'entre eulx mesmes, lesquelles aussi avecq grand travail, soing et despens, tousiours ont taché de maintenir et conserver, dont y a tant d'exemples, et l'expérience l'at manifesté si souvent qu'il ne samble besoing sinon l'alléguer, car l'on a mil et mille fois veu, combien qu'ilz ont prins à cœur, et avecq quelle difficulté se sont opposez, quand l'on a volu contrevenir à la moindre leur liberté, coustume et privilège, et avecq quel coust, diligence et constance, les ont tousiours maintenuz et défenduz.

Les *Mémoires de Frédéric Perrenot, sieur de Champagney*, mis au jour par M. A.-L.-P. de Robaulx de Soumoy, sont encore d'un autre caractère que tous ceux que nous venons de passer en revue.

Champagney, né à Barcelone en 1536 et mort à Dôle en 1600, était le plus jeune des cinq fils de Nicolas Perrenot, sieur de Granvelle, dont l'aîné fut le célèbre cardinal. Peut-être

avait-il pris part au Compromis des nobles, mais il s'en était retiré, et il vivait paisiblement à Besançon, sévissant contre les calvinistes et protégeant les jésuites, lorsqu'il fut appelé par le duc d'Albe au gouvernement d'Anvers. Nonobstant ses liens de parenté et ses tendances, il fut presque toujours, chose remarquable, en opposition avec le gouvernement espagnol, dont il jugeait sévèrement les fautes et les abus. Placé ainsi entre le marteau et l'enclume, il fut molesté de deux côtés à la fois, et resta en butte toute sa vie aux récriminations, aux persécutions, aux calomnies. Requesens se plaint de lui à Philippe II; Champagney résiste avec habileté et avec courage à l'entreprise de Sancho d'Avila sur Anvers, puis il se réfugie à l'armée du prince d'Orange; il prend part à l'édit perpétuel de Marche; et il est accusé par le *Comité des dix-huit* créé à Bruxelles en 1577, arrêté par le peuple, menacé de mort, transporté à Gand où il subit une longue détention.

Cette vie singulière, fort bien racontée et parfaitement appréciée par M. de Robaulx de Soumoy dans la notice qui précède son livre, donne une physionomie particulière et une assez grande valeur aux écrits de Frédéric Perrenot.

Sous le pseudonyme d'*Arétophile*, le gouverneur d'Anvers raconte, dans un premier « recueil » : « Par quels moyens les gens de guerre espaignols ammenez ès Pays bas, par le duc d'Alve, s'estans mutinez en iceux diverses fois, entrèrent en Anvers, le xxvj d'apvril XV^cLXXIIII, où ils commirent innumérables désordres; » et dans un second « recueil » : « Comme soubs le gouvernement du conseil d'Estat, après la mort du grand commandeur, la ville d'Anvers fut forcée par les mesmes Espaignols derechef mutinez, associez d'autres soldats estrangiers mercenaires dudit Roy. » Ces deux opuscules étaient devenus fort rares; leur importance historique est facile à comprendre après ce que nous avons dit de l'auteur. M. Motley juge que c'est la meilleure source à consulter pour l'histoire de ce qu'on appelle la *Furie espagnole*.

M. de Robaulx de Soumoy a complété cette publication par deux discours de Champagney, traduits de l'espagnol, et qui fournissent des données peu connues sur l'administration d'Alexandre Farnèse; par la réimpression d'un opuscule concernant les suites de la prise de Ziriczée par les Espagnols le

2 juillet 1576; par des mémoires de Champagney sur ses affaires particulières; par des lettres du même, écrites pendant sa mission en Angleterre, en 1576; et enfin par le *Discours sur l'estat des Pays Bas et son redressement, donné au duc de Medina Céli lorsqu'il partit des dits Pays vers Espagne, par le seigneur de Champagney l'an* 1572.

Ce dernier ouvrage mérite d'être lu attentivement par tous ceux qui s'occupent de la révolution des Pays-Bas, car l'auteur ne peut être soupçonné de parti pris, d'opposition systématique. Les difficultés du sujet étaient alors ce qu'elles sont encore aujourd'hui, et l'écrivain les définit parfaitement dès le début, en constatant que « le mal est venu si avant qu'il ne pourroit quasi estre pis. » Grâce au voisinage de la mer et à la multitude des rivières, les Pays-Bas, pouvaient jouir aisément d'un accroissement considérable de population et de richesse, tant que les princes s'accommodèrent des exigences du commerce concernant la liberté et la sécurité. Ces princes dit Champagney, donnèrent au peuple « plusieurs privilèges, exemptions » et franchises, et dressèrent partout les guldes ou serments » des villes, lesquels ils armèrent afin que les campagnes et » rivières fussent assurées et secourues de toutes violences et » brigandages, et que les voituriers fussent sûrs, et la plupart » des habitants libres en leurs trafics assurés sur cette garde, » pour laquelle et pour la grande commodité de la communi- » cation et commerce, au commencement chacun se retira aux » villes; ils instituèrent aussi les kermesses, jeux d'arc, » rhétoriques et autres tels ébats, qui adoucissoient la tris- » tesse du ciel du terroir, faisant voisines les villes et join- » dre en amitié, croissant par là le trafic des unes avec les » autres. »

Ce tableau charmant et vrai de la Belgique au moyen âge trouve sa contre-partie dans l'état que Champagney a sous les yeux. « ..... Depuis quelques ans en çà, dit-il, l'on a prétendu » d'ôter ces libertés et franchises aux marchands et peuples, » et a-t-on usé de toutes violences et outrages dedans les » mêmes villes plus marchandes, dont peu à peu avec autres » misères toutes communications et plaisirs se sont convertis » en crainte, suspicion et égard, retire (retraite) mêlé de tris- » tesse, à cause des cruautés continuelles qui se présentoient

» partout, tellement que cela a causé un àpartsoi et solitude
» généralement. »

L'auteur continue, de ce style sincère et net, à expliquer les causes de la révolution; il montre que les excès de la soldatesque espagnole devaient provoquer au soulèvement dans des villes accoutumées à se gouverner elles-mêmes, et que les impôts vexatoires déterminèrent enfin *ce fait étrange, qui a l'apparence de la rébellion, et n'est, en réalité, que le résultat du désespoir.*

Dans ces considérations et dans les remèdes qu'il propose, se révèle un esprit éclairé, modéré, sage, et lorsque l'on sait à quel parti appartient l'auteur, on ne laisse pas de trouver l'ouvrage des plus remarquables.

On voit que la Société de l'histoire de Belgique a la main heureuse, et que ses publications, comme nous le disions en commençant, rendront d'incontestables services aux études historiques. Nous continuerons prochainement cet intéressant examen.

E. V. B.

Psychologie. — La science de l'âme dans les limites de l'observation, par G. Tiberghien, professeur à l'Université de Bruxelles. In-8° de IV-784 pages. Bruxelles, Decq.

Il y a déjà une quinzaine d'années que M. Robert Blakey, dans son *History of the philosophy of mind*, t. IV. ch. V, parlant des philosophes belges, signalait M. Tiberghien, à propos de son *Essai sur la génération des connaissances humaines*, comme donnant la plus haute idée de son talent philosophique. M. Warnkœnig, à son tour, a publié, en 1857, dans la *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik* de M. J.-H. Fichte, une étude fort intéressante sur le mouvement philosophique en Belgique, où il analyse l'*Esquisse de philosophie morale* de M. Tiberghien, et où il rend pleinement hommage au professeur de philosophie de l'Université de Bruxelles. « M. Ahrens, dit-il, trouva des partisans et parmi ceux-ci un élève plein de talent pour les études transcendantes. Cet élève, M. Tiberghien, se proposa comme but de sa vie, de défendre et de propager la philosophie de Krause. Il doit être envisagé aujourd'hui comme le centre de tout le mouvement philosophique. Quoiqu'il soit

connu depuis longtemps en Allemagne, sa grande importance n'est pas suffisamment appréciée chez nous. Encore étudiant, il publia, en 1844, un livre de 814 pages, remaniement d'un mémoire couronné, sous le titre de : *Essai théorique et historique sur la génération des connaissances humaines dans ses rapports avec la morale, la politique et la religion* ; cet ouvrage forme une histoire détaillée des systèmes religieux et philosophiques depuis les temps les plus reculés, et se termine par l'exposition de la doctrine de Krause, comme point culminant du développement de l'idée philosophique. Il publia ensuite une *Théorie de l'infini* (1846) et enfin une *Esquisse de philosophie morale*, Bruxelles, 1854. Aujourd'hui M. Tiberghien est professeur de philosophie à l'Université libre de Bruxelles, où il déploie cette activité remarquable que nous avons déjà signalée et sur laquelle nous devons maintenant nous expliquer davantage. »

Nous pourrions encore ajouter que si M. Tiberghien est parvenu à acquérir un renom philosophique en Angleterre et en Allemagne, il est également apprécié en Espagne. Mais le passage que nous venons de citer suffira pour rassurer, nous l'espérons, le lecteur belge ; il peut, sans se compromettre, reconnaître le talent de M. Tiberghien, puisqu'à l'étranger on le reconnaît. Il nous permettra aussi de lui signaler avec éloge le nouveau traité de *La science de l'âme dans les limites de l'observation*, sans encourir le reproche de camaraderie.

La connaissance exacte de la nature humaine, considérée dans toutes ses manifestations, est la base de la philosophie et, l'on peut ajouter même, de toutes nos connaissances. La première chose à faire, c'est de se connaître soi-même avant de s'aventurer plus loin. C'est là une de ces vieilles vérités, qui n'a pas besoin de commentaires, mais qui ne saurait être trop répétée. Car la plupart des systèmes philosophiques doivent leur imperfection, soit à ce qu'ils ont négligé de prendre la connaissance de l'homme pour point de départ, soit à ce qu'ils ne se sont pas arrêtés assez longtemps sur ces préliminaires indispensables, soit à ce qu'ils les ont perdus de vue. On comprend donc de quelle importance est cette branche de nos connaissances, et quel intérêt peut s'attacher à un livre de la nature de celui de M. Tiberghien, s'il est fait à un point de vue large et complet. Voyons si le nouveau traité remplit en effet cette condition.

Dans une introduction très-étendue, l'auteur envisage avant tout la nature humaine dans son ensemble, c'est-à-dire comme esprit et corps tout à la fois; « l'homme tout d'abord est *un;* c'est là un fait de sens commun ; il n'a qu'une seule nature, une même essence, quelque multiples qu'en soient les manifestations ; l'esprit et le corps ne sont que les expressions distinctes de cette unité; l'un et l'autre sont sous notre dépendance; la domination commune que nous exerçons sur eux prouve l'unité de notre nature ; en tant qu'il est un, l'homme s'appelle *moi;* le mot *moi* s'applique à l'homme entier, esprit et corps, bien que le moi ne puisse être nommé et compris que par l'esprit. » Mais l'unité n'exclut pas la *diversité*, et ici nous arrivons à la distinction de l'esprit et du corps, distinction justifiée sur ce que l'esprit vit en soi et pour soi, tandis que le corps se déploie d'une manière continue dans l'espace, vit au dehors, obéit aux sollicitations extérieures ; sur ce que l'esprit agit avec spontanéité, tandis que le corps a besoin d'un stimulant pour agir ; sur ce que les esprits en s'unissant entre eux restent eux-mêmes, tandis que les corps s'effacent et perdent leurs propriétés; sur ce que l'esprit se développe d'une manière volontaire et arbitraire, le corps d'une manière enchaînée et continue; sur ce que les œuvres de l'esprit se font partie par partie, ne sortent pas nécessairement les unes des autres, tandis que celles du corps forment un tout lié, découlent les unes des autres ; sur ce qu'enfin les lois de l'esprit sont libres dans leur exécution, celles du corps fatales. Si l'unité n'exclut donc pas la diversité, la diversité à son tour n'exclut pas l'*harmonie.* L'esprit et le corps sont en rapport entre eux; leur union est conforme à l'essence propre de chacun d'eux; elle est immédiate ou directe; elle est intime, mais cependant dans des limites assez étroites, au moins dans l'état normal de la vie actuelle; « l'esprit n'est habituellement en rapport intime de conscience et de sentiment qu'avec une partie du corps, avec le système nerveux, à l'exclusion des autres organes, et seulement avec le système cérébro-spinal, qui appartient à la vie de relation, c'est-à-dire avec les nerfs du cerveau, du cervelet et de l'épine dorsale, à l'exclusion du système nerveux ganglionnaire ou du nerf grand sympathique, qui appartient à la vie végétative. » Ce raport intime même éprouve des restrictions

d'une manière naturelle, dans la défaillance, le sommeil, les maladies nerveuses, la perte ou l'affaiblissement des sens, etc.; d'autre part, il prend de l'extension dans certaines maladies, dans le magnétisme, l'hypnotisme, etc. L'union de l'esprit et du corps est encore réciproque, l'esprit agit sur le corps et le corps sur l'esprit; elle est complète, ces deux substances formant des organismes semblables ou homologues, constitués en harmonie l'un avec l'autre et se correspondant dans leur ensemble et dans toutes leurs parties, comme, par exemple, la volonté et les mouvements, la pensée et le cerveau, le sentiment et le cœur; de cette correspondance résulte le développement parallèle de l'âme et du corps. Enfin, l'union est permanente, exclusive et involontaire dans la vie présente.

Ces deux questions capitales de la distinction et des rapports de l'âme et du corps fournissent à l'auteur l'occasion d'examiner certaines théories, telles que celle des causes occasionnelles de l'Anversois Geulinx et de Malebranche, de l'harmonie préétablie de Leibnitz, la phrénologie, etc., mais surtout de faire ressortir ce qu'il y a d'exclusif, d'une part, dans le matérialisme, qui veut tout ramener à l'unité factice de la matière et tout expliquer par la combinaison des forces physiques ou des atomes corporels, et, d'autre part, dans le spiritualisme ou l'idéalisme, qui lui aussi, part d'une unité factice d'un autre genre et aboutit à envisager le corps comme une guenille.

Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère,

comme dit le bonhomme Chrysale.

Ce tableau général de la nature humaine tracé, permet d'aborder la psychologie proprement dite, ou l'étude de l'âme, qui n'est qu'un chapitre de l'anthropologie, ou de la science de l'homme, comme l'anthropologie est une partie de la cosmologie. Cependant avant de scruter l'âme en elle-même, il faut d'abord se rendre compte de ses relations avec tout ce qui est. L'homme est un microcosme; il reflète le monde; l'esprit est en rapport intime avec lui-même, en rapport intime avec le corps ou plutôt avec une partie du corps, en rapport indirect avec tout le corps et les autres corps par l'intermédiaire des sens, en rapport indirect avec les esprits, avec ses semblables,

par l'intermédiaire des sens également et au moyen du langage, enfin en rapport direct avec Dieu par la raison. Toutes ces relations fournissent un ensemble de connaissances, pour l'acquisition systématique desquelles il faut un point de départ, le moi, un principe, Dieu, et un lien du point de départ ou principe, la méthode. La méthode se divise en analyse et synthèse, fondées la première sur l'intuition ou la connaissance des choses considérées en elles-mêmes, telles qu'elles sont pour nous ou telles qu'elles nous apparaissent, la seconde sur la déduction ou la connaissance des choses considérées dans leur cause ou leur principe, telles qu'elles doivent être. Nous connaissons les choses, en elles-mêmes, abstraction faite de leur cause, soit par le sens intime, soit par les sens externes, soit par la raison; les choses, par déduction, en les tirant d'une vérité supérieure ou d'une prémisse, sans autre secours que les procédés logiques du raisonnement. Une connaissance complète exige le concours de l'analyse et de la déduction. La science de l'âme, pour être complète, doit être puisée, comme les autres, dans l'observation et la raison, doit se baser sur l'analyse et la synthèse. De là la *psychologie expérimentale* et la *psychologie rationnelle.* La psychologie expérimentale n'est donc pas toute la psychologie, puisqu'elle ne repose que sur l'observation. L'observation est externe ou interne, selon qu'elle a pour objet les phénomènes de la vie corporelle qui se produisent à la fois dans le temps et dans l'espace, ou les phénomènes de la vie spirituelle qui ne se manifestent que dans le temps. L'observation externe a pour organes les cinq sens; l'observation interne, le sens intime ou mieux la conscience. L'observation interne ou psychologie ne doit pas exclure l'emploi de l'observation externe en psychologie; celle-ci doit être autorisée quand il s'agit d'actes spirituels posés par nos semblables, dans des états où ils ne peuvent s'observer eux-mêmes. L'observation psychologique porte non-seulement sur les phénomènes de l'âme, mais sur l'âme considérée en elle-même, sur son essence et ses propriétés, bien entendu dans les limites de la vie actuelle. La psychologie expérimentale, qui fait spécialement l'objet du livre de M. Tiberghien, il la divise en trois parties : 1° analyse de l'esprit ou de l'âme dans son tout, dans son essence une et entière, ou dans ses pro-

priétés fondamentales; 2° exposition des parties de l'âme, des divers aspects de la vie spirituelle, pensée, sentiment, volonté; 3° examen des rapports et des combinaisons qui existent entre les facultés, les forces, les tendances et les diverses manifestations de l'activité spirituelle.

La première partie traite donc de l'essence de l'âme. Elle débute par le sens intime, c'est-à-dire par cette propriété essentielle que possède l'âme de se replier sur elle-même. Le sens intime se présente sous deux faces : ou il se rapporte à la connaissance, à l'intuition que l'esprit a de lui-même comme être intelligent, c'est alors la conscience de soi ; ou il se rapporte au sentiment que l'esprit a de lui-même comme être affectif, c'est alors le sentiment de soi. Tout homme, dans les limites de l'observation, possède le sens intime, qui a pour objet le moi considéré en lui-même abstraction faite de toute détermination, et aussi toutes les déterminations, propriétés, parties, relations, actes du moi, par conséquent le sens intime lui-même. De la conscience et du sentiment complets que nous avons de nous-mêmes découlent tous les attributs distinctifs de l'homme, tels que la personnalité (qu'il ne faut pas confondre avec l'individualité), le sentiment moral, la liberté, la responsabilité, la perfectibilité, le langage et toute la vie rationnelle; attributs qui distinguent l'homme des animaux, chez lesquels l'auteur admet bien le sens intime, mais sans qu'ils en aient conscience. Les questions de la permanence, de l'indépendance, du développement du sens intime donnent encore lieu à des considérations très-intéressantes sur la sexualité, l'éducation, la veille et le sommeil, l'aliénation mentale, que nous ne pouvons qu'indiquer. Au sens intime en outre se rattache la question fondamentale du point de départ de la science, qui consiste dans le fait primitif de la conscience, la pensée ou l'intuition *moi*, et qu'il faut se garder d'exprimer sous forme de jugement ou de raisonnement, le point de départ devant précéder les opérations complexes de la pensée. Le sens intime reconnu, le point de départ admis, restent à déterminer les propriétés fondamentales de l'âme, dont M. Tiberghien présente une analyse remarquable par l'ordre et l'enchaînement des idées, et qui aboutit à cette conclusion que l'âme humaine est une substance spirituelle, personnelle et

individuelle, un être qui se distingue de ses semblables et qui existe en lui-même et pour lui-même, comme essence une, simple et identique.

La deuxième partie traite de la vie de l'âme, c'est-à-dire non plus seulement de l'âme dans son essence, sous sa face éternelle, abstraction faite du temps, mais de l'âme vivante, manifestant son essence par une série d'actes opérés successivement dans le temps. Ici l'auteur aborde toute une nouvelle catégorie de questions, le changement ou passage d'un état déterminé à un autre état déterminé, le devenir, le temps ou la forme du changement, l'immortalité de l'âme pour autant que l'observation peut la résoudre, les rapports de cause et de raison appliquées à l'âme, de la faculté et de l'activité, la tendance et ses manifestations, les facultés fondamentales de l'âme et leurs rapports, la spontanéité et la réceptivité, la vie ou cette propriété d'un être qui est la cause intime de son devenir et de son développement, la distinction de la vie du corps et de la vie de l'âme, le bien et le mal, la distinction de l'esprit, etc. Après ces considérations générales viennent la théorie de la pensée, qui comprend la mémoire, l'imagination, la raison et la réflexion, les fonctions et les opérations de la pensée, la théorie du sentiment, qui traite de ses fonctions et de ses opérations, de la division des sentiments et de la passion, enfin la théorie de la volonté, qui traite également de ses fonctions et de ses opérations, et de sa division, puis de la liberté.

La troisième et dernière partie roule sur les combinaisons de l'âme ou plutôt sur les combinaisons des facultés; car, comme le dit l'auteur, « il importe de constater comment la pensée, le sentiment et la volonté se modifient ou se déterminent réciproquement en s'unissant, comment les facultés de l'âme s'équilibrent et quels sont les résultats de leur concours pour l'ensemble de la vie spirituelle. » Nous pourrions à cette occasion soumettre à M. Tiberghien une observation sur l'emploi qu'il a cru devoir faire des termes de combinaison binaire et ternaire, empruntés à la chimie, et dont l'application ne nous paraît pas heureuse; mais c'est là un petit détail qui n'ôte rien à la valeur du livre en général, même à celle de la troisième partie. Il y a dans cette troisième partie des consi-

dérations d'une haute portée sur l'influence réciproque des diverses facultés et sur leur équilibre, ainsi que sur l'esthétique de l'âme; certes, l'éducation pourrait en tirer le plus grand profit. Mais l'équilibre des facultés n'est pas la seule expression des combinaisons de l'âme. Il existe encore d'autres combinaisons, les unes fugitives qui échappent à l'analyse par leur multiplicité, les autres habituelles ou permanentes, qui peuvent être fixées dans la science. Ces dernières « se divisent en deux groupes, selon que l'ensemble de la vie spirituelle, dans la diversité de ses facultés, de ses activités, de ses forces et de ses tendances, est apprécié au point de vue prédominant de la qualité ou de la quantité, de la perfection ou de la mesure, du mode ou de la pondération. Les déterminations qualitatives de l'âme sont inhérentes à l'essence, par conséquent permanentes dans la vie terrestre, ou seulement habituelles, partant volontaires et modifiables; les premières constituent les sexes; les secondes, les caractères. Les déterminations quantitatives se résument dans les tempéraments. Ces différences fondamentales de la vie spirituelle, d'après la qualité et la quantité, se mélangent dans chaque âme individuelle et la montrent à tout moment dans une situation complétement déterminée. Cette situation résulte des états précédents et annonce les états nouveaux qui vont se réaliser. Or, la possibilité actuelle d'agir se nomme aptitude ou disposition naturelle. Le caractère et le tempérament, en exprimant la plénitude de la vie dans sa plus complète détermination, donnent en même temps les dispositions individuelles, qui se rapportent à l'ensemble des facultés de l'âme. » La sexualité, le caractère, le tempérament, les aptitudes, l'individualité de l'âme, forment ainsi le complément des études psychologiques.

Tel est donc à peu près le cadre du livre. Il suffit pour saisir l'importance des questions traitées et l'esprit méthodique qui a présidé à leur exposition, pour apprécier en outre les tendances de l'auteur. Nous savons que sans méconnaître le rôle que la déduction ou la synthèse est appelée à jouer dans la science, il regarde l'analyse et l'observation comme des moyens indispensables pour asseoir la science sur une base certaine. Sous ce rapport, il est aussi peu de l'école des Spinosa, des Hegel et de tous les constructeurs des grandes synthèses phi-

losophiques, que de celle des Reid, des Dugald Stewart et de quelques éclectiques français, partisans trop exclusifs de l'observation. Il est spiritualiste, si l'on veut, dans ce sens qu'il distingue le corps de l'esprit et ne ramène pas la pensée à une sécrétion du cerveau, mais il sait aussi constater l'importance et la dignité même de notre organisation physique. Sous ce rapport, il est aussi éloigné des tendances matérialistes modernes que du spiritualisme chrétien. S'il est exact de dire que le grand tort de la plupart des systèmes, c'est de n'envisager jamais la vérité que sous une de ses faces, M. Tiberghien, lui, appartient à une école bien plus large, qui cherche à embrasser la vérité dans toutes ses parties, pour autant du moins que la chose est possible à des êtres finis comme nous le sommes. Son traité de psychologie nous en fournit une nouvelle preuve. Quoique renfermé dans les limites de l'observation, il ne laisse de côté aucune question importante; il fait entrevoir même, chaque fois que l'occasion s'en présente, certaines données qui ne peuvent recevoir de confirmation que par la métaphysique. Ce sont comme autant de percées du petit monde que nous portons en nous, dans le grand cosmos. En veut-on un exemple? A propos de la vie de l'âme, de la destination de l'esprit, nous entrevoyons déjà comme conséquence l'immortalité de l'âme, tout comme l'union du corps et de l'âme nous fait pressentir quelque part la préexistence de l'âme. C'est ainsi que nous pouvons saisir les points d'attache de la psychologie et des autres branches de la philosophie. C'est ce qui nous fait aussi désirer de voir M. Tiberghien compléter en quelque sorte son œuvre par les travaux dont il fait mention dans sa préface. En attendant, nous pouvons rendre un hommage sincère au talent incontestable dont il a fait preuve dans sa *Science de l'âme*. Nous ne dissimulerons pas que nous partageons en grande partie les idées de l'auteur, parce qu'elles nous semblent vraies; et il peut en résulter que, même involontairement, notre appréciation ne soit pas à l'abri de toute partialité. Cependant les meilleures idées n'ont pas toujours les meilleurs interprètes. Dans le cas actuel, au contraire, les idées nous paraissent en général exposées avec une méthode, une clarté, une éloquence parfois, qui doivent satisfaire le critique le plus exigeant, quand même il ne les partagerait pas.

Nous pourrions, si nous voulions, citer plus d'une page qui prouverait que l'auteur est non-seulement philosophe, mais écrivain, et qu'en cela il a continué la tradition des Platon, des Descartes, des Malebranche, des J. Reynaud, et de tant d'autres; mais nous aimons mieux renvoyer le lecteur au livre même et nous nous bornerons à citer, pour terminer, quelques lignes de la préface, qui caractérisent mieux que nous ne pourrions le faire, le but et la portée des travaux du professeur de l'Université libre.

« Les sociétés ne vivent pas sans principes. La foi est aussi nécessaire à l'âme que l'air au corps. Un individu peut être sceptique, mais un peuple périrait par asphyxie dans le doute. Il faut autre chose que des négations pour apaiser les besoins intellectuels et satisfaire les intérêts moraux des nations. Le doute, c'est le vide, et s'agiter dans le vide, sans savoir d'où l'on vient ni où l'on va, ce n'est pas vivre, mais mourir. Une croyance est un aliment. Si mauvaise qu'elle soit, elle soutient. Il ne suffit pas de combattre les institutions surannées, il les faut remplacer. Et à dire vrai, les institutions vieillies ne disparaissent que devant celles qui doivent prendre leur place. Les unes s'enfoncent sous terre à mesure que les autres s'élèvent dans le ciel. Tout bien considéré, l'essentiel n'est pas de s'acharner contre le passé, mais de préparer l'avenir, afin qu'il y ait constamment une doctrine à l'horizon, prête à recueillir les âmes qui se détachent des anciennes croyances.

« La doctrine d'une époque est nécessairement conforme au degré de culture des esprits. Est-ce trop de demander que la foi du xixe siècle soit raisonnable et raisonnée? Non, le merveilleux et le surnaturel n'ont plus de raison d'être et ne conviennent pas à l'âge actuel de l'humanité terrestre. Une puissance a surgi depuis Copernic, Bacon et Descartes qui a chassé tous les fantômes de la religion des astres, de la surface du globe et des profondeurs de l'âme. L'ère de la vérité une fois ouverte ne se ferme plus. La science aujourd'hui se mêle à tous les buts de la vie, à l'industrie et à l'agriculture, à l'éducation et à la politique, pour extirper partout l'aveugle routine, fruit de la crédulité, et relever la raison, c'est-à-dire la grandeur et la dignité de l'homme. La science s'unira aussi à la religion, non pour l'abolir, mais pour la vivifier. Il ne faut pas, comme

le proposent quelques matérialistes, supprimer la providence, mais l'agrandir, l'étendre à toutes les créatures raisonnables, sans acception de cultes. La philosophie bien comprise reconnaît la religion comme un élément de la vie rationnelle. Le progrès ici encore consiste, non à détruire les organes du corps social, mais à les développer en harmonie les uns avec les autres. La croyance de l'avenir reposera sans aucun doute sur la science..... »

F. V. M.

La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges, par Jules Tarlier et Alphonse Wauters. *Province de Brabant; ville de Nivelles* (*chef-lieu d'arrondissement*.) Grand in-8° de 171 pages à 2 col. Bruxelles. Decq.

Cette livraison du grand ouvrage entrepris par MM. Tarlier et Wauters, forme à elle seule un ouvrage considérable, et l'on ne s'étonne guère du retard qui a été apporté à sa publication. Nous n'éprouvons que la crainte de ne pas voir cette immense entreprise achevée par les savants dévoués et consciencieux qui l'ont commencée. Si l'on considére ce qu'il a fallu de recherches dans les bibliothèques et les archives, d'observations sur les lieux, dans les édifices et les localités, de comparaisons et de vérifications pour les faits en apparence les plus simples ; si l'on considère les détails dans lesquels sont entrés les auteurs avec une si scrupuleuse exactitude, on est presque émerveillé que trois années aient suffi pour la publication des trois livraisons concernant, la 1re le canton de Genappe avec ses 15 communes ; la 2e les 19 communes du canton de Nivelles ; la 3e la ville de Nivelles.

Cette dernière livraison surtout, par le sujet même, exigeait un travail des plus minutieux de description et d'histoire, mais rien aussi n'état plus intéressant, plus curieux que ce travail.

Comme on le voit sur la belle carte topographique qui accompagne la livraison, Nivelles se divise en ville et en campagne. Ce vaste territoire, situé dans le vallon de la Thines, affluent de la Samme, offre 979 maisons pour la ville, 498 pour la campagne, et la carte reproduit les moindres détails concernant les rues et les chemins, les maisons isolées, les lieux dits, l'hydrographie, étangs, sources et cours d'eau.

Des renseignements précieux sur l'étymologie du nom de Nivelles, sur les distributions d'eau qui datent de la première moitié du xvie siècle, sur la création du parc de la Dodaine, sur l'industrie jadis si florissante en ce qui concerne la préparation des étoffes et les batistes, sur la diminution des cours d'eau, sur les voies nouvelles de communication, etc., forment en quelque sorte une première partie.

L'histoire de Nivelles est des plus importantes et il fallait y consacrer quelque étendue; les auteurs l'ont divisée en quatre périodes : depuis l'origine jusqu'au milieu du xiie siècle, jusqu'au commencement du xve siècle, jusqu'à la fin du xvie siècle, et jusqu'à l'époque actuelle. Puis vient l'organisation administrative et judiciaire, les seigneuries et châteaux, et ce qui regarde le culte. Dans cette dernière partie se trouve l'histoire et la description de la collégiale de Sainte-Gertrude, l'une des plus intéressantes églises de notre pays.

Bien que MM. Tarlier et Wauters aient réfuté l'opinion que nous avions émise sur la date de cet édifice et sur l'importance spéciale de l'avant-corps qui nous avait paru à lui seul une église primitive (voir *Revue trimestrielle*, t. XXII, à propos de l'incendie de la flèche de Nivelles), nous sommes heureux d'être d'accord avec eux sur l'inintelligente restauration du cloître, exécutée en 1846 sous la direction de feu l'architecte Dumont; et quant à la tour dont on a récemment confié la reconstruction à M. l'architecte Coulon, nous craignons aussi qu'elle ne présente un nouveau danger, à part la question d'archéologie qu'elle nous a toujours paru contrarier singulièrement.

MM. Wauters et Tarlier ne sont d'ailleurs pas d'accord entre eux sur l'époque de l'avant-corps dont nous venons de parler, et à ce propos nous nous permettons d'émettre le vœu que la tâche de chacun des deux auteurs soit séparée dans l'ouvrage. Rien ne serait si simple que de diviser chaque livraison en deux parties, selon les attributions du géographe et de l'historien, de mettre à part ce qui est de la description et ce qui est du récit, ce qui appartient au présent et ce qui appartient au passé.

E. V. B.

Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne, par Auguste Scheler. In-8° de IV-340 pages à 2 col. Bruxelles, Auguste Schnée; Paris, Firmin Didot.

Une admirable conquête de la science de notre temps est la claire intelligence de l'étroite parenté qui existe entre les individus du grand groupe indo-européen. Nous savons aujourd'hui que la langue que nous parlons est celle des premiers ancêtres de notre race, et nous en avons conclu que l'homme n'est pas une brute arbitrairement perfectionnée.

La philologie comparée est née au commencement de ce siècle. Bopp fit faire en une fois d'immenses progrès à la science par la publication de son Système de conjugaison du sanscrit comparé avec le grec, le latin, le persan et les idiomes germaniques. Il prouva que la différence qui existe entre ces langues n'est pas originelle; qu'elles reposent au contraire sur les mêmes fondements et qu'elles se lient intimement l'une à l'autre. La pluralité est donc sortie de l'unité primitive, c'est-à-dire de l'union de la famille avant la séparation. La comparaison des six dialectes romans avec le latin sera le premier terme de cette proposition. En effet, l'italien, le valaque, le rhétien, l'espagnol, le portugais et le français nous montrent six variétés du même type métamorphosé six fois. Ce type on l'a comparé à son tour avec le sanscrit, le lithuanien, le zend, le dorique, le vieux slave, le gothique et l'arménien, et, cette fois encore, on a constaté qu'aucune de ces langues n'a servi de modèle aux autres, mais qu'il y avait à l'origine une petite famille d'Aÿrens vivant sous le même ciel et parlant la même langue. Lorsque les membres de cette famille se dispersèrent, les formes essentielles de la grammaire étaient complétement établies.

La vie de l'homme, suivant l'expression d'un philologue allemand, est une histoire qui se déroule et qui fuit. La langue de l'enfance n'est pas celle de l'âge mûr. Cette loi de transformation continue, — que l'écriture loin de prévenir ne fait que consacrer, — est générale : l'espèce, le peuple y obéit comme l'individu. C'est de ce principe que sont partis les philologues du XIXe siècle qui n'ont pas craint de dire, qu'il fut un temps où la langue de Camoëns, de Cervantes, de Voltaire et de Dante n'était parlée que par quelques paysans des bords du Tibre.

Lorsque César entra dans la Gaule, il y trouva trois peuples, les Belges, les Aquitains et les Gaulois ou Celtes. Au IIIe siècle on parlait encore le celtique, et dans la seconde moitié du VIe, la vieille langue nationale n'avait pas disparu de l'Auvergne. Toutefois, il faut ajouter que si, dans quelques parties du pays, le celtique n'était pas entièrement oublié, il devait être fortement mêlé de latin. Au commencement du Ve siècle les peuples germaniques s'établirent dans la Gaule, et, au Xe, il y en eut encore un, les Normands, qui vinrent occuper les côtes du nord de la France. De ces implantations successives il résulte que l'allemand est entré pour beaucoup plus dans la formation du français que dans celle de l'espagnol et de l'italien. La source bretonne, assez trouble à la vérité parce qu'on n'en voit pas bien sourdre les filets, apporta au français le breton, le kymrique, l'irlandais et le gaëlique. Enfin la langue fut formée, et les dialectes bourguignon, picard et normand, se partagèrent la France d'oïl.

Depuis trois siècles déjà on se livre à des recherches sur la composition des mots. Deux écoles se sont formées : les gens d'esprit, trop souvent frivoles, et les savants subtils et pédants. Ni les uns ni les autres n'étaient parvenus à faire beaucoup considérer les études étymologiques, quand une troisième école, embrassant du regard tout le domaine des langues indo-européennes, se mit à exposer avec méthode la formation et les variations du langage néo-latin. C'est ainsi que la physiologie de la science s'est faite. Désormais on n'eut plus besoin de sauver le ridicule d'une étymologie aventureuse par un trait d'esprit; *Alfana* vient d'*equus* sans doute : le Mané, Thécel, Pharès des philologues français pâlit et ne sortit plus du *Ménagiana*.

La seule érudition ne satisfait pas aux exigences de la science contemporaine. Au jugement de Diez, il ne suffit même point d'être grammairien et critique de talent, il faut pour faire un bon étymologiste des études toutes spéciales. Le terrain sur lequel il opère est glissant, et ce n'est qu'avec la plus grande circonspection qu'il peut former ses conjectures. La véritable méthode critique ràmène le mot à son origine, suit la langue à la trace dans toutes ses modifications, s'évertue enfin à lui arracher ses secrets sans jamais s'écarter des règles et des principes de la science des sons appelée *Lautlehre* par lès Alle-

mands. Malgré cette vigueur d'analyse, les résultats auxquels l'étymologie arrive sont souvent des plus vagues, et l'on peut dire que la certitude absolue n'existe point pour elle.

Nous avons vu paraître en Belgique, à un court intervalle, deux ouvrages importants de philologie française. Le Glossaire roman de Gachet, — dont Diez a dit, qu'on le pouvait intituler avec raison « Dictionnaire étymologique de l'ancienne langue française » —, est à moitié rempli de recherches étymologiques. Ce n'est point là pourtant son grand mérite : Gachet n'avait pas eu le temps de mûrir ce côté de la science. Cette lacune, M. Scheler a tenté de la combler en partie par la publication de son *Dictionnaire d'étymologie française.* Préparé par de fortes études philologiques à ce genre de travail, il a exposé méthodiquement les racines de tous les mots de la langue usuelle ; il a voulu vulgariser les résultats de la critique étymologique moderne. Ce qui fait surtout la valeur de son œuvre, c'est qu'il a pu mettre à profit, de la manière la plus large, les travaux des grands linguistes d'Allemagne. Ainsi le Dictionnaire des langues romanes de Diez a été pour ainsi dire fondu dans le Dictionnaire d'étymologie française. L'auteur toutefois est resté souvent isolé et livré à ses propres forces, l'étymologie de tous les mots étant loin d'être faite. Nous ne pouvons dire ici jusqu'à quel point M. Scheler a toujours été heureux dans ses conjectures : ce que son livre présente d'incontestablement précieux, c'est que pour chaque racine un peu difficile, le débat de la science est fidèlement exposé et résumé. Toutefois nous ne pouvons applaudir à toutes les tentatives hasardées d'expliquer quelques mots d'étymologie tout à fait obscure. Les inductions de M. Scheler tout ingénieuses et savantes qu'elles sont trahissent un peu trop la préoccupation constante du savant attachant un prix exagéré aux dérivations et aux comparaisons. Ces similitudes de sons et de consonnances sont précieuses sans doute, à plus d'un titre, mais il faut avoir égard aux créations de l'esprit populaire, aux onomatopées et aux mimologismes si fréquents dans le vieux français, et si expressifs, si pittoresques. Platon pensait que toutes les langues n'ont été à leur origine qu'une *onomatopoésie*, et c'est ce dont M. Scheler n'a pas tenu assez compte.

Nous eussions aussi voulu voir séparer dans ce dictionnaire

étymologique *français*, ce qui appartient au vieux fonds de la langue française, de ce qui révèle des conquêtes plus ou moins récentes. Pour un philologue la distinction est aisée au premier coup d'œil, car les procédés de composition et les règles de dérivation sont toutes différentes. Les vocables pris aux langues anciennes ou étrangères, à un moment où l'instinct populaire du langage s'affaiblit, se reconnaissent immédiatement; l'emprunt est grossier, brutal. Dans les mots primitifs, essentiels à la langue, il y a, au contraire, un caractère original qui frappe l'artiste. Quelle légèreté, quelle grâce dans le vieux français, produit du terroir! rien de lourd ni de pédantesque : on comprenait d'intuition tous les mots, qui avaient alors une physionomie à eux. Le glossaire n'était point devenu un froid assemblage de termes nobles et scientifiques. Villon et Luce de Lancival : quatre siècles de l'histoire littéraire de France!

Le *Dictionnaire historique de la langue française* publié par l'Académie a la prétention de considérer la langue dans toute la durée de son développement, et pour cela il amplifie et commente tous les mots de l'édition de 1836. Jusqu'ici la méthode et la vraie science qui n'est pas l'érudition, sont à peu près absentes de ce monument majestueux, *nobilis indigestaque moles*, où le premier article, A substantif, embrasse la matière de six colonnes in-4°. Il est cependant incontestable que la deuxième partie du programme a été consciencieusement remplie : on donne réellement « le spectacle curieux et instructif de l'esprit humain en général, et, en particulier, du génie des écrivains s'exerçant sur les formes du langage, et les ployant avec une adresse et une puissance merveilleuses, aux applications les plus diverses. » Nous avons donc sous les yeux un recueil des finesses, des nuances de la langue, un choix copieux de mots bien employés, et non un dictionnaire historique. Les grammairiens et les lexicographes seront peut-être les seuls écrivains de France à le consulter : on y puise par nécessité, mais on ne le lit pas.

Le *Dictionnaire étymologique* de M. Scheler est une œuvre originale, sinon parfaite, pleine de recherches d'un vif intérêt. C'est ce que l'on peut appeler un bon livre. Nous avons dit plus haut en quoi il nous semble surtout pécher; quelques rares

observations de détail qui nous ont sauté aux yeux, ne seront peut-être point déplacées ici.

Aboyer, que M. Scheler dérive du latin *ad-baubari*, est une imitation de bruit comme *baubari*. Ce que Forcellini dit fort bien : « *baubor* verbum exprimens vocem canum, qui latrantes bau bau bau proferunt. » Il ne faut pas nécessairement que le français vienne du latin ou du grec qui a βαΰζω. *Bayer* et *béant* est aussi fort significatif par soi-même, et Diez a raison de supposer une racine onomatopée (*ba*) : ce que les anciens mêmes avaient fait pour βαΰζω. Notons en passant que la définition du Dictionnaire historique de l'Académie n'est pas plus satisfaisante que celle de M. Scheler.

Abasourdir est bien expliqué ; *ahan*, *afan*, aussi.

Ahuri, d'où l'on a fait le verbe *ahurir*, appartient essentiellement au parisien, et s'explique de lui-même. Il n'est point nécessaire de recourir au tudesque *unhiur* (all. mod. *ungeheuer*), terrible. *Hourvari*, oublié par M. Scheler, est exactement dans le même cas. Voir *Charivari* et d'autres expressions de même nature.

Argot, vocable d'origine encore inexpliquée selon M. Scheler, est tout simplement de l'argot. Nous sommes un peu surpris de n'avoir pas trouvé dans le *Dictionnaire étymologique*, toujours si complet sous ce rapport, le résumé de la discussion, fort intéressante d'ailleurs, à laquelle ce mot a donné lieu. Furetière et, après lui, Nicolas Ragot ont prétendu que c'était d'Argos, ville grecque, que la langue sanglante et grotesque du crime, comme dit Victor Hugo, avait reçu son appellation. Au cabaret de la Courtille un lieutenant de Cartouche, l'amusant voleur, dit à un de ses frères d'armes :

> Mais, à propos d'*argot*, dit alors Limosin,
> Ne m'apprendrez-vous pas, vous qui parlez latin,
> D'où cette belle langue a pris son origine?
> — De la ville d'Argos, et je l'ai vu dans Pline.

Puis on a pensé à l'*ergo* des écoles et même au jargon des petits messins. Le Duchat dit que le mot vient de Ragot, fameux belître et le législateur des gueux de son temps, par une légère transposition de lettres. On a pensé aussi à Argus, symbole de

la vigilance mis en défaut par les argotiers. Argot, dit Nodier, vient de *Zergo*, contraction de *Zingaro*, bohémien. Pour M. Cousin, argot signifie argutie. M. Francisque Michel, homme compétent dans la matière, évite de se prononcer. M. Scheler aurait dû rapporter l'étymologie ἀργός, fainéant, désœuvré, de ἀεργός, (α priv. ἔργον) et les mots de Rabelais *gots*, *matagots*, ayant le sens de gueux.

Baguenaude, *baguenauder*. Ne serait-ce pas bague-node, le jeu qui consistait à faire des nœuds de bagues?

Baragouin, du breton *bara*, pain, et *gwin*, vin. C'est une rencontre. — Croirait-on que les racines que Nodier a trouvées à ce mot sont βάω et ἀργός? — *Amadouer* pourrait aussi venir du breton *a ma doué*, qui signifie, ô mon Dieu!

Cagot et *Bigot* auxquels M. Scheler cherche des étymologies toutes différentes, ne s'expliquent-ils pas l'un par l'autre? La presque synonymie indique une commune origine.

Charcutier, de *char* (chair) *cuite*, selon M. Scheler. Les charcutiers ne vendent pas de la chair cuite. Ne serait-ce pas de *char* et *cutis*, peau, parce que les charcutiers vendent de la viande avec la peau, la chair des animaux qui ne s'écorchent pas, et peut-être aussi parce qu'ils revêtent d'une peau mince la viande hâchée menu?

Nous avons également rencontré par-ci, par-là des mots d'origine douteuse et que M. Scheler a tenté de dégager, *invita Minerva*, du nuage opaque qui couvre leur naissance : *gaz*, le mot de Van Helmont, n'est pas le moins du monde heureusement dérivé de *gascht*, *gischt*, d'un verbe *gâschen*, bouillir, mousser; ni *flamberge* de l'allemand, *flanc*, côté, et de *bergen*, protéger. Nous nous hâtons d'ajouter que ceci est l'exception et qu'il est bien rare que M. Scheler ait donné quand même des étymologies aventureuses : il a eu le tact de s'abstenir souvent.

Nous terminerons en rappelant à nos lecteurs que M. Scheler n'en est pas du reste à son coup d'essai. Ses travaux de philologie et de linguistique datent déjà d'assez loin. Son commentaire raisonné sur un livre d'Homère est de 1841, celui sur l'OEdipe-Roi est de 1843; il a publié en 1847 un mémoire sur la conjugaison française considérée sous le rapport étymologique, et en 1854 une grammaire théorique de la langue allemande. Le *Dictionnaire d'étymologie française*, nonobstant la

concision qui le distingue et qui constitue une éminente qualité, est à la fois ce qui a été fait de meilleur et de plus complet en ce genre.

CAMILLE PICQUÉ.

Études sur l'art, par Louis Pfau. In-8° Bruxelles, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cᵉ, éditeurs.

Les ÉTUDES SUR L'ART de M. L. Pfau sont divisées en trois parties qui se relient entre elles par une commune idée, l'âme et la vie de cet ensemble de critiques et d'analyses, d'esthétique et de philosophie. Ce n'est point de la critique de hasard, de la critique quotidienne, faite selon les besoins du moment. Il y a dans le livre une séve et une plénitude qui sont qualités mâles et qui forcent le lecteur à discuter, lorsque les opinions émises lui paraissent fausses, ou à avouer que se tromper ainsi est le fait d'un homme convaincu, à qui l'applaudissement ou le blâme doit être donné énergiquement.

Au début du livre, on sent ce souffle de sincérité et de volonté, qui est à la fois un charme et une fascination. Peu d'œuvres littéraires, à notre époque, ont cette qualité de nature. Il y a peu d'écrivains qui sachent se faire lire, comme il y a peu d'orateurs qui sachent se faire écouter; ici l'organe, et une sorte de sympathie du geste et du regard, là, le style et une espèce d'onctuosité de la pensée, séduisent dès l'abord et éveillent l'intérêt. M. Pfau a ce don précieux dans une œuvre de critique et d'esthétique. Il faut lui en tenir compte et non peut-être l'en féliciter, mais l'en remercier. Défauts de nature, bien qu'ils soient plus pardonnables que défauts d'éducation, sont insupportables au dernier degré ; en renversant cet axiome, on saura combien on doit se trouver enchanté de reconnaître dès les premières pages d'un livre ces qualités natives qui entraînent jusqu'au mot *fin* avec une douce violence.

Divisée en trois parties, l'œuvre gagne en clarté. Bien que les études aient été pensées dans divers moments, et qu'elles soient le produit de réflexions venues sans doute à mesure que les circonstances l'exigeaient, comme elles ont germé dans un esprit plein de conviction, leur corrélation est positive. Les titres de ces parties indiquent du reste suffisamment les rap-

ports qui les unissent : *l'Art contemporain en Belgique*, *Lettres sur le Congrès artistique d'Anvers* et *l'Art et l'État* forment un ensemble judicieux dont l'idée philosophique se dégage avec une grande clarté.

Nous voudrions pouvoir longuement analyser ce livre sérieux et intéressant. Mais il soulève beaucoup trop de questions pour qu'on puisse y répondre dans un article bibliographique forcément court. Pour bien dire ce qu'est le livre de M. Pfau, il faudrait en réponse écrire un second volume. Nous ne concentrerons donc ici que quelques objections sur les points qui nous ont le plus frappé.

L'étude intitulée *l'Art contemporain en Belgique* nous a paru incomplète. L'auteur semble n'avoir pas suffisamment analysé les œuvres de nos artistes; il ne s'est point assez préoccupé de la source; il s'est contenté trop facilement de deviner le caractère de la plupart des peintres dont il étudie le talent. Ainsi, De Keyser et Wappers : il ne les connaît que pour quelques toiles qui ont une sorte de réputation. De même Gallait. Avec son sens divinatoire, l'auteur ne se trompe guère toutefois; voir deux ou trois tableaux d'un maître lui suffit souvent pour construire sa caractéristique. Mais on s'aperçoit cependant que les études de M. Pfau eussent été plus profondes s'il avait pu voir davantage : elles semblent écourtées et rognées, par endroit dédaigneuses. L'étude sur Wiertz est de beaucoup la meilleure, parce que le critique a pu chercher le génie du peintre dans l'ensemble de son œuvre.

Cette réserve faite, nous avons trouvé généralement bien observés les talents de nos principaux maîtres.

Cependant, en ce qui concerne Leys, nous ne sommes pas toujours d'accord avec M. Pfau. Il admire trop cette renaissance de l'art gothique, cette imitation, quelque intelligente qu'elle soit, des peintures primitives. Il dit :

« Leys peint dans l'esprit des modèles qu'il suit, et pourtant il n'est pas un imitateur..... il est parvenu à voir la nature comme les anciens la voyaient. »

Ceci n'est pas juste. Leys ne voit point la nature; il voit la manifestation d'un art qui a puisé ses inspirations à la nature : aussi ses tableaux sont des pastiches plus ou moins intelligents. Leys aurait été un vrai peintre s'il ne s'était pas four-

voyé dans cette renaissance inutile et perfide. Au lieu de faire ce qu'ont fait les peintres gothiques, au lieu de se contenter de leur esthétique et de leur idéal, il eût dû appliquer à un art plus moderne, c'est-à-dire plus conforme à l'esprit de son époque, la sincérité d'observation et la passion des maîtres anciens. Entre imiter la manière et s'inspirer de l'esprit des prédécesseurs, il y a un abîme.

Aussi, bien que M. Pfau dise : « il est parvenu à voir la nature comme les anciens la voyaient..... » ses déductions illogiques prouvent que le talent de Leys n'est point encore à donner en exemple. Plus loin il dit : « Les figures de Leys ne sont pas toujours animées d'un souffle franc, le mouvement est souvent gêné, retenu ; la vie est latente comme chez les gothiques... »

Voilà la vérité, et une vérité absolue : les bonshommes de Leys, mal dessinés *exprès*, pour arriver au caractère de gaucherie qui distingue surtout les gothiques, ne sauraient ni penser ni agir. Ils sont enfermés dans la rigidité de leurs contours comme dans une forme inanimée ; on ne se figure pas qu'ils puissent vivre, marcher, parler. C'est l'image encore à l'état de torpeur. A quoi sert-il de recommencer un art qui n'est qu'un germe et dont la perfection n'est plus à tenter après plus de trois siècles, pendant lesquels l'humanité s'est transformée complétement ?

Il ne faut point placer Leys parmi les peintres, c'est-à-dire parmi les hommes qui tentent de rendre en images saisissantes la vie et la beauté, mais parmi les archéologues, ces reconstructeurs respectables du passé.

M. Pfau le sent bien. Dans quelques phrases, il laisse voir le fond de sa pensée. Sans doute il s'est laissé séduire par ce ragoût de vieillesse des tableaux et l'intelligence rare qui préside aux travaux de Leys. Mais il s'échappe de ses analyses des clartés soudaines. « Les maîtres avaient fait du sentiment sans le savoir, ce qui est très-bien ; les disciples font de l'aspect sans le sentir, ce qui est très-mauvais. C'est un art qui ressemble, à s'y tromper, à un métier..... »

Cette vérité est aussi applicable à Leys qu'à ses imitateurs, et nous ne saurions, en cette incroyable renaissance, séparer le premier du dernier. Il ne s'agit ici ni d'intelligence ni de

talent, mais d'un principe détestable à combattre partout et toujours.

Dans ses conclusions sur *l'art contemporain en Belgique*, M. Pfau, du reste, entre complétement dans notre sentiment. On serait tenté de croire qu'il n'admire dans Leys que l'adresse et la science. Il dit, page 86 : « A quoi bon vouloir imiter le bégayement d'un art qui n'a pas encore appris à parler? A quoi bon ce jeu archéologique?..... »

Cette question, comme on voit, pourrait nous conduire fort loin. Elle est de celles qui passionnent et qu'on n'abandonne point si on ne le fait brusquement. Laissons tous « ces anges avec leurs ailes d'hirondelles et leurs plis de fer-blanc dans la friperie du moyen âge..... » comme dit M. Pfau. L'étude sur Wiertz est plus selon notre goût et appelle notre attention.

M. Pfau rend pleine justice à Wiertz; il le dit homme de génie, et avec raison; il l'accuse de trop vouloir faire dire à la peinture, et de se fourvoyer dans des problèmes philosophiques et humanitaires qui le troublent et empêchent la recherche d'un idéal purement artistique. Nous trouvons cette étude parfaite et la meilleure peut-être de tout le livre de M. Pfau. En quelques pages, ses idées se manifestent, avec une lucidité étonnante et dans une forme simple qu'on ne saurait trop louer.

« La poésie ne peut donner qu'une succession de détails : elle se meut dans le temps; l'art plastique ne peut donner qu'un ensemble momentané : il se meut dans l'espace..... » Et plus loin : « Un apôtre du libre examen, par exemple, prêchant l'indépendance de la pensée humaine au milieu des horreurs de l'inquisition, voilà un combat héroïque qui montre la puissance de la lumière éternelle bien plus efficacement et qui remue bien autrement les entrailles, qu'un groupe d'anges et de diablotins se livrant bataille..... »

Encore une fois, si nous voulions citer toutes les excellentes pensées du livre de M. Pfau, notre article deviendrait un volume : il vaut mieux lire les *Études sur l'art*.

A propos du *Congrès artistique d'Anvers*, M. Pfau a écrit quelques lettres très-bien pensées et où l'on rencontre les éléments d'une philosophie saine, qui se développe en dernier lieu dans les études intitulées *l'Art et l'État*.

Nous croyons pouvoir résumer ces idées en quelques lignes. La dégénérescence artistique n'est pas seulement dans le style en général et dans la grandeur des conceptions : elle est aussi dans le moteur artistique. L'art a été peu à peu ravalé à l'état de produit commercial et industriel. Il n'y a plus de principe moral, philosophique ou religieux, qui maintienne soit les écoles, soit les individualités, dans un certain milieu de sincérité et de passion. Banalité et vénalité sont les deux sentiments qui guident généralement les artistes. Un peintre est surtout grand aujourd'hui par le chiffre de « ses affaires, » — et c'est aussi bien là le criterium du peintre et celui du public...

Mais, selon M. Pfau, « Il ne faut pas trop accuser les artistes qui ne peuvent pas se soustraire à la loi générale, il faut plutôt s'étonner que sous des conditions si défavorables ils produisent encore des œuvres de mérite. Car si la pensée traverse le temps et l'espace, le sentiment ne peut pas se détacher de son milieu, et ce n'est pas le génie qui fait l'époque, mais l'époque qui fait le génie..... »

Ces lettres sur le Congrès d'Anvers nous ont paru d'un ensemble excellent, disant bien les choses, et ne s'attardant point à trop creuser des questions qui étaient assez nettement posées pour qu'on pût y répondre nettement. Les études sur l'art belge sont incomplètes ; mais on pardonne à M. Pfau, lorsqu'on a lu la troisième partie de son œuvre, *l'Art et l'État*, de ne s'être pas plus longtemps arrêté à dire combien nos artistes sont loin de la vraie voie, et quels efforts puissants il leur faudra faire pour revenir à un point d'où l'influence du procédé des maîtres pourra être vaincue par un esprit plus large et moins matériel, celui qui ne se contente pas du pastiche et cherche dans la création même les éléments de l'art du XIX[e] siècle.

Cette troisième partie, *l'Art et l'État*, est toute philosophique. Ici, l'auteur procède par déductions touffues; nous sommes dans un milieu plus élevé et moins facilement compréhensible.

Nous en avons compris cependant l'ensemble et la marche. Nous y avons puisé des vérités fortes et délicates. Malgré le voile d'abstractions qui enveloppe ces études, qui sont comme le couronnement des principes de l'auteur, nous croyons avoir pénétré assez avant dans son raisonnement philosphique pour

savoir que ses tendances sont de celles qui honorent l'esprit de l'homme. M. Pfau fait à l'art une large part dans la grandeur de l'humanité. Il lui reconnaît un but utile et pour ainsi dire civilisateur. Bien que nous ne soyons pas d'accord avec lui sur les points principaux de son esthétique, il nous répugnerait de de ne pas dire combien ses convictions nous ont paru dignes de l'examen le plus attentif. Dans les questions de sentiment, on peut applaudir aux pensées de l'adversaire; ici, se tromper, ce n'est pas un crime, comme en politique. D'ailleurs, la philosophie de M. Pfau est surtout généreuse et élevée : elle tend au vrai et au bien. Et l'on ne saurait mieux conclure en faveur de ses *Études sur l'art*, qu'en citant tout entière la dernière page du livre, qui résume la pensée qui l'a fait écrire.

« Quand je pense à tout ce que la force a fondé, aux vastes empires, aux villes à cent portes, aux temples gigantesques, dont à peine quelques tessons craquent sous le pied du voyageur, je me dis : Ce qui a été bâti par la force, périt par l'esprit; ce qui a été élevé dans l'espace, tombe dans le temps. Quand je contemple tout ce que l'esprit a créé, les arts, les sciences, les lois de justice, saints héritages, que les peuples ont transmis aux peuples, les générations aux générations — je me dis : Troie la magnifique est tombée, mais Homère est debout; la Grèce hellénique a disparu, mais la Vénus de Milo est ressuscitée; Rome la glorieuse n'est plus qu'un amas de ruines, disputé par le dogme à la liberté, le pape lui-même s'en va — mais Virgile reste; et cette cité tourmentée est bien la Ville éternelle, car le souffle du grand peuple patriote planera éternellement sur ses sept collines; elle ne périra pas, parce qu'elle a plus qu'un monceau de pierres à nous léguer : c'est son esprit qui fera vivre sa mémoire. Ah! c'est alors qu'une joie splendide me remplit le cœur, qu'une fière allégresse me relève le front; et j'honore le ciseau; ce modeste emblème de l'artiste, qui me semble plus superbe que le sceptre de Charlemagne; et je bénis la plume, ce pauvre outil du penseur, qui me paraît plus puissant que le glaive de César. »

E. L.

Les Magots de Teniers, par Émile Greyson. — *Jacques le Charron.* — *Fin contre fin.* In-12. Bruxelles, Ve Parent et fils.

Les Magots de Teniers, titre charmant et caractéristique, que M. Émile Greyson a rencontré avec bonheur pour désigner ses petits tableaux littéraires des mœurs et des types flamands. Si toute l'éducation, comme l'a dit un grand moraliste, consiste à ramener l'homme à la nature, l'éducation des Belges est bien loin d'être terminée. Grâce à nos écrivains on y arrivera sans doute, nous l'espérons du moins ; grâce à ces œuvres que nous signalons toujours avec empressement, on finira par s'affranchir de l'imitation française et du joug classique, et l'on reconnaîtra que notre pays même, notre peuple même, nos goûts, nos passions et jusqu'à nos préjugés, offrent ample matière aux romanciers de tout genre.

Est-ce là du réalisme? Peut-être, mais à coup sûr le mot appliqué de cette façon n'a rien qui puisse effaroucher. Il s'agit seulement de mettre habilement en œuvre les trésors que nous présente l'observation intelligente; il s'agit d'être artiste... qualité qui ne se donne guère, mais qui ne se perd pas non plus, tant chez les individus que chez les peuples, et qui se révèle aux moindres choses.

On connaît le talent de M. Greyson, son style simple, gracieux, entraînant, sa verve toute spontanée, joyeuse ou piquante, avec ses élans de sentiment vrai, d'expansive tendresse, de franche et bonne nature. Dans *Jacques le Charron*, nous sommes en plein village, et en plein pays flamand des environs de Bruxelles. Le site est pittoresque, et l'écrivain en profite avec goût sans abuser des descriptions; les mœurs locales ont des côtés pleins d'originalité que l'auteur relève spirituellement ; enfin la donnée du récit est attachante et prête à des développements où l'auteur a peint les paysans dans leurs allures à la fois naïves et malignes, en plaçant parmi eux quelques types de citadins qui forment le contraste le plus heureux.

Des critiques ont pu être faites du langage que M. Greyson prête à ses paysans ; ce langage, a-t-on dit, est trop relevé, trop correct même, et nous l'admettons aussi ; mais il faudrait observer toutefois qu'il y a là une sorte de convention indis-

pensable, un juste milieu pour lequel personne n'oserait donner des règles fixes. Entre le pastiche trivial et le style classique, que de nuances sur lesquelles nul sans doute ne s'aviserait de juger sans appel.

Jacques le Charron a paru en feuilleton dans l'*Étoile belge ; Fin contre fin* a eu également une première édition dans la *Revue trimestrielle*. C'est une suite de plus en plus remarquable à ces œuvres déjà nombreuses par lesquelles M. Greyson a conquis l'estime des lecteurs belges.

E. V. B.

La Duchesse d'Alcamo ; Le Chevreuil, par Émile Leclercq. Bruxelles, collection de romans nouveaux, Ve Parent et fils, éditeurs

Ces deux romans n'ajouteront rien à la réputation si légitimement acquise de l'auteur de *Séraphin* et de *Virginie*. Si nous avions une critique littéraire en Belgique, elle n'eût pas manqué de relever dans ces ouvrages certains défauts, certaines imperfections, contre lesquels M. Leclercq doit se mettre en garde. Mais, dira-t-on, cette critique est impossible ; des littérateurs qui se connaissent, qui se parlent, ont mauvaise grâce à communiquer au public des observations qu'ils peuvent faire tous les jours à l'auteur même. La Belgique n'offrant qu'un champ restreint où les écrivains se trouvent forcément en présence et en relations, il ne faut songer ni au blâme, ni à l'éloge par voie de la presse : l'un est une perfidie, l'autre est de la camaraderie.

Nous ne pouvons être de cet avis, et une simple objection en démontrera l'erreur. La critique littéraire ne s'adresse-t-elle qu'à l'auteur? Ne renferme-t-elle pas un enseignement général plus précieux que les arguments *ad hominem?* Ce serait se faire de la critique une idée bien mesquine que d'y voir une simple personnalité, et l'on pourrait d'ailleurs, en ce cas, la remplacer avantageusement par une lettre particulière. Si l'on se sert de la presse, c'est qu'apparemment on consulte plutôt l'intérêt du public, et, à ce point de vue, toute intention de camaraderie ou de perfidie disparaît aussitôt. On comprendra même, sans beaucoup d'effort, que c'est surtout dans notre pays, et pour une littérature qui se développe, qui se forme, que la critique est vraiment indispensable.

Prenons donc les choses de haut, et tant pour M. Leclercq que pour plusieurs écrivains obéissant à de semblables tendances, montrons ce que certains procédés de composition ont de faux, de brutal, de contraire à l'art du roman ou du drame.

Il s'agit de l'intervention de la mort, comme moyen ou comme dénouement. Laissons aux romanciers médiocres la faculté de se débarrasser d'un personnage dont ils ne savent plus que faire en le laissant mourir à propos ; laissons aux dramaturges inhabiles les effets qui naissent d'une mort terrible et imprévue. Dans une véritable œuvre d'art, la mort violente n'est pas un nœud de l'intrigue : c'est une expiation.

M. Leclercq a péché contre ce principe, et plusieurs fois de suite, dans les deux romans que nous avons sous les yeux. La mort comme accident ou comme crime y joue le principal rôle : c'est assez commode pour l'auteur, mais cela n'explique rien du tout, et cela ne satisfait ni l'instinct de moralité, ni le sentiment d'art. Nous pourrions en écrire long sur ce chapitre ; il y aurait là sans doute une théorie à formuler, car nos paroles auront l'air d'être bien absolues pour les personnes qui n'ont jamais eu soupçon de ces idées ; mais nous aimons à nous imaginer que les écrivains qui, comme M. Leclercq, ont conscience de leur œuvre, de leur art, de leur rôle, réfléchiront un instant à la portée de notre observation.

La Duchesse d'Alcamo a encore un autre défaut à nos yeux. Le roman est trop court pour la série des événements qui y prennent place ; il ne faut pas confondre les développements avec les longueurs, et éviter les détails pour être plus rapide. *Le Chevreuil* est une conception beaucoup plus parfaite sous ce rapport, et nous y voyons un des bons ouvrages de M. Leclercq, sauf ce que nous disions plus haut.

E. V. B.

Mademoiselle Vallantin, roman de mœurs, par Paul Reider. In-12. Bruxelles, Ve Parent et fils.

Ceci n'est point une œuvre ordinaire, l'auteur n'est pas non plus un homme médiocre, et pourtant on se sent plus tenté de blâmer que de louer, de relever les défauts que d'apprécier les qualités. Le ton et les allures du livre semblent provoquer la critique : ce ne sont pas des encouragements qu'il sollicite ;

c'est un jugement qu'il réclame, acquittement ou condamnation, avec des considérants bien formulés. Pas de préface, pas d'explications. Lisez : vous prononcerez ensuite.

Cette mise en demeure ne laisse pas de nous embarrasser quelque peu. Ne connaissant pas d'autres œuvres de M. Reider, force nous est de considérer ce roman en lui-même et d'y découvrir toutes les idées, toutes les tendances de l'auteur; d'y chercher son principe, ses intentions, son but; d'y reconnaître sa façon de comprendre l'art et de l'appliquer. Et l'entreprise est malaisée, précisément parce que nous ne pouvons voir en *Mademoiselle Vallantin* qu'un essai, une esquisse, un embryon, le produit spontané mais informe d'un talent vigoureux qui ne se possède pas encore, et qui, néanmoins, s'affirme et se pose, attendant de la critique une explication qu'il eût dû se donner à lui-même.

De fortes pensées et des niaiseries; des sensations vraies et des sentiments faux; des trivialités choquantes et des traits d'un naturel exquis; trop de longueur ou plutôt d'étendue dans l'ensemble du sujet, et pas assez de développements aux faits principaux; quelque chose de constamment heurté, écourté, brisé; un véritable chaos traversé de rayons splendides qui révèlent aux yeux les plus merveilleux trésors : voilà l'impression première que nous laisse ce livre.

Il y a là, on le comprend, de quoi devenir un grand romancier, un excellent écrivain; il y a aussi de quoi tomber dans la platitude et la grossièreté. Mais si nous avons un conseil à donner à M. Reider, c'est de ne pas abandonner au hasard le soin de choisir entre ces deux voies, de ne pas se laisser porter, au gré du vent, au port ou à l'écueil. Qu'un talent au début s'ignore : le mal n'est pas grand ; mais qu'il se complaise dans cette ignorance, voilà le danger.

Le roman de *Mademoiselle Vallantin* est intéressant, le style est aisé et rapide, la mise en scène se peint aux yeux, l'imagination abonde... Pourquoi faut-il qu'à ces éminentes qualités se mêle du faux goût, du parti pris, de la vulgarité, et qui pis est, ce quelque chose de dur, de brutal, de cassant qui dépare certains bons ouvrages contemporains sous prétexte de réalisme?

E. V. B.

La veille du déluge, ou une intrigue de cour sous Louis XV, par Erasme Delumone. In-18 de 306 pages. Liége, Desoer.

Il n'y a pas bien longtemps que pour obtenir quelque succès dans la comédie, il fallait absolument placer la scène au temps de Louis XV, habiller ses acteurs de culottes courtes, ses actrices de paniers, et les couvrir les uns et les autres de poudre, de fard, de mouches, en leur prêtant un marivaudage quelconque. Les romanciers ont suivi ce même entraînement, et la littérature a été envahie d'œuvres Louis XV ou régence. La mode en a un peu passé aujourd'hui, mais les ressources que présente cette époque sont loin d'être épuisées, et pour les hommes de talent et de goût, le XVIII[e] siècle peut encore être mis utilement à profit. Que de grâce et d'entrain au milieu de cette constante immoralité! que d'esprit au milieu de cette corruption! On sent dans cette décomposition du vieux monde les palpitations du monde naissant, et, pour qui sait discerner et choisir, il y a là, certes, de précieux éléments d'intérêt.

M. Érasme Delumone (pseudonyme anagrammatique d'un nom nouveau dans les lettres belges) a tiré le meilleur parti de cette époque agitée, tourmentée, fiévreuse, où les bons sentiments luttent avec les pires, les plus sérieuses pensées avec les plus frivoles, tous les dévouements avec tous les égoïsmes. Il s'est inspiré de ce qu'il y a rencontré de plus spirituel, de plus piquant, parfois de plus profond; il a pris pour point de départ et pour base de son œuvre une de ces créations originales destinées à vivre toujours, un de ces types qui font souche dans toute littérature et qui semblent éclos spontanément dans un cerveau de philosophe et d'artiste : le *Neveu de Rameau* de Diderot.

Nous sommes à la veille de la mort de M[me] de Pompadour; les intrigues se croisent et s'enchevêtrent; la reine Marie Leczinska a son parti représenté par M[lle] Quinault et le capitaine Saint-Lambert; d'autres avec le comte du Barry songent à une « fille précieuse » qui remplacerait avec avantage l'ancienne favorite, laquelle cependant dissimule sa maladie et n'ambitionne rien de moins que le trône de France; Grimm et M[me] d'Épinay, le duc de Choiseul, soutiennent M[me] de Pompadour et sont sur le point de la faire réussir, lorsque Narcisse

Rameau se jette ou plutôt est lancé à la traverse de ces projets scandaleux. Narcisse est le premier mari, encore aimant, encore aimé, de Mme de Pompadour, et son apparition, ménagée avec grand appareil, détermine la mort de la royale courtisane.

Telle est la trame, artistement ourdie, de cette petite composition pleine de verve et d'esprit, abondante en mots heureux, en souvenirs habilement amenés, rapide et entraînante à la lecture, fort bien écrite du reste, sans recherche et sans prétention. Peut-être voudrait-on les caractères tracés avec plus de soin et certains détails plus développés. C'est qu'il y a dans ce sujet la matière d'un roman de longue haleine que l'auteur s'est borné à esquisser. Cette sobriété mérite des félicitations chez un auteur que nous croyons jeune encore : si l'amour de la phrase est le plus grand écueil de la littérature française moderne, c'est surtout pour les jeunes écrivains qu'il est à redouter.

E. V. B.

Entre Liége et Maestricht. Promenades dans les environs de Visé, par L. Caumartin. Seconde édition. In-12 de 206 pages. Liége, F. Renard.

Voici un livre charmant, bien écrit, original dans la forme et dans la pensée, une causerie spirituelle et sensée, relevée par une érudition de bon aloi, par des connaissances spéciales en histoire naturelle, en géologie et en minéralogie; on y trouve l'intérêt d'un récit de voyage et l'émotion vraie que provoque tout sentiment sincère, puis une foule de réflexions judicieuses, d'aperçus ingénieux sur la science et sur l'histoire, la sagacité d'un homme qui a beaucoup lu, qui possède ses auteurs anciens, qui est au courant de la littérature contemporaine, et qui a surtout observé la nature.

Et tout cela est l'œuvre d'un douanier, que les devoirs de sa profession avaient obligé à une résidence de quelques années à l'extrême frontière nord de la province de Liége, aux environs de Visé. Au risque de passer pour un *littérateur*, ce qui est mal vu dans certaines régions de la société, et pouvait nuire à « son avancement, » M. Caumartin a cédé aux conseils de ses amis : il a publié son livre, et il n'aura pas sans doute à regretter son audace. Si les préjugés antilittéraires de nos

compatriotes ne cèdent pas devant un aussi brillant succès, l'auteur trouvera dans l'estime et la sympathie du public intelligent une ample compensation aux clameurs de la bêtise humaine.

Toute la partie du bassin de la Meuse comprise entre Liége et Maestricht, méritait une exploration faite avec une semblable sollicitude. Les dissertations et les théories ne se font que trop *à priori*, dans le silence du cabinet, ou sur un examen fugitif et superficiel. Bien des souvenirs historiques se rattachent à ces localités, et le lieu de la scène, observé attentivement, minutieusement, fournit par lui-même des éléments de conviction, des témoignages irrécusables. Les traditions consultées, interprétées, mises en rapport avec les paroles des auteurs anciens, avec le récit des chroniques, sont aussi d'un haut prix. M. Caumartin semble avoir accompli ce long travail comme en se jouant, et ce n'est pas un léger mérite, en dehors des autres, que d'avoir rendu de pareilles recherches intéressantes, d'en avoir fait une lecture pleine d'attraits.

Nous avons remarqué surtout les études concernant le lieu de la défaite de Sabinus et Cotta et le fameux problème de l'emplacement d'*Atuatica*, qui terminent l'ouvrage et en forment pour ainsi dire le couronnement historique. M. Caumartin regarde tout le pays compris entre Liége, Verviers, Eupen, Aix, Fauquemont et Maestricht comme la partie la plus peuplée et la plus fréquentée de l'ancienne Éburonie, et il développe ses idées à cet égard avec une science, une observation et une érudition qui méritent désormais une attention sérieuse. Il y a dans ce dernier chapitre des déductions qui serviront sans doute à résoudre plusieurs problèmes historiques.

Le chapitre X, consacré à la montagne Saint-Pierre a un autre genre d'intérêt qui donne une valeur spéciale à ce petit livre. On ne s'est plus assez occupé chez nous de ces admirables richesses géologiques, depuis qu'une frontière arbitraire est venue nous les ravir politiquement. Enfin le chapitre VII, intitulé *Causeries sur les bords de la Berwinne*, est un morceau digne de Topffer. Nous ne disons rien de trop, et le public qui lira l'ouvrage sera tout à fait de notre avis. A part certains *belgicismes*, qu'un bon correcteur eût pu faire aisément dispa-

raître, c'est là de l'excellent style français, et nous saluons en M. Caumartin un de nos bons écrivains.

E. V. B.

Jeanne d'Arc, drame en cinq actes et en vers, par M. Constant Materne. In-8° de XVIII et 107 pages. Bruxelles, Decq.

C'est une tâche fort délicate que celle de rendre compte d'une œuvre posthume, alors que les amis du défunt ont voulu, par la publication de cette œuvre, remplir un pieux et tendre devoir. La critique serait mal venue à prendre, en pareil cas, son rôle au sérieux, et un sentiment de convenance austère lui impose non-seulement la retenue, mais la bienveillance. Ensevelir les morts est l'un des sept actes corporels de miséricorde : c'est aussi, selon nous, un acte moral.

Il nous serait d'autant plus malaisé de porter un jugement approfondi sur la *Jeanne d'Arc* de Constant Materne, que la pièce, lue pendant plusieurs années dans des cercles plus ou moins intimes, avait eu déjà cette demi-publicité en général favorable à un ouvrage quelconque. En nous prononçant avec rigueur nous froisserions sans nul doute des opinions arrêtées ou convenues dans ces foyers de contagieuse sympathie, nous éveillerions des susceptibilités qui sont désormais respectables. D'autre part, en nous restreignant aux banalités, nous ne satisferions ni les amis du poëte ni le public.

Il ne faudrait point cependant que l'on exagérât la portée de ces précautions oratoires : nous ne considérons pas la tragédie comme dénuée de qualités véritables. Constant Materne s'est inspiré avec intelligence du chef-d'œuvre de Schiller et en a reproduit les principales beautés ; là où il s'est écarté de la donnée un peu téméraire du poëte allemand, il a eu le bon goût de se rapprocher de l'histoire. Quelques heureuses imitations du théâtre classique français révèlent aussi un esprit nourri de bonne littérature. Enfin, la versification est aisée, la diction ordinairement pure, et si l'inexpérience du théâtre se fait sentir assez souvent, les passages marquants ne manquent point d'une certaine chaleur.

E. V. B.

Gretry, drama in vier tydvakker, door Sleeckx.

Voici ce que nous lisons relativement à ce drame couronné dans le rapport adressé à M. le ministre de l'intérieur sur le concours triennal dramatique en langue flamande :

« Enfin nous arrivons à l'ouvrage intitulé : *Grétry*, drame en quatre époques, par Sleeckx. L'auteur a dramatisé avec beaucoup d'art la vie du musicien belge, et il semble s'être donné pour but de poétiser les illusions et les désillusions de l'artiste ; c'est ce qu'il a fait de prédilection et avec sentiment. Les principales circonstances de la vie du célèbre Liégeois sont esquissées avec une fidélité historique, et ce n'était pas chose facile que de relier les époques entre elles de façon à en faire un ensemble harmonieux, qui d'un bout à l'autre inspire un vif intérêt. Le protecteur de Grétry, Kreutz, joue un rôle très-intéressant dans la pièce et captive l'attention des spectateurs par ses finesses diplomatiques, etc. »

Nous n'avons pas lu la pièce de M. Sleeckx, mais, ce qui est mieux, nous avons eu la satisfaction de la voir représenter, deux fois, par l'excellente troupe de M. Vandesande. Ce drame a bien réellement toutes les qualités dont parle le rapport précité; mais, suivant nous, l'intrigue y fait un peu défaut et par suite les quatre époques de la pièce nous semblent constituer quatre drames différents, dans lesquels Grétry lutte tantôt contre les besoins matériels de la vie, tantôt contre les déceptions de son cœur d'artiste.

Le protecteur de Grétry, l'ambassadeur de Kreutz, est un peu le « Deus ex machina » de la pièce.

Il est très-vrai que M. Sleeckx a, pour ainsi dire, photographié la vie de Grétry et que le rôle de de Kreutz est d'une exactitude historique complète; mais nous pensons aussi que pour le théâtre la fiction doit quelquefois suppléer ce qui manque à la réalité historique. Elle doit élargir l'action des personnages, afin de bien nourrir l'intrigue, de consolider l'agencement de la pièce et de captiver, sans interruption, l'attention du spectateur. La protection seule de de Kreutz ne lie pas assez les quatre tableaux de la vie de Grétry. Ces quatre tableaux sont charmants chacun pris séparément, mais leur succession

ne constitue pas une œuvre d'ensemble, un tout complet, un drame tel qu'il nous semble devoir être conçu.

C'est, du reste, la seule critique que nous ayons à faire, et nous nous empressons de conclure avec le rapport « que l'œuvre de M. Sleeckx ne mérite pas seulement d'être comptée parmi les plus belles productions de notre littérature dramatique, mais qu'elle peut entrer en ligne de comparaison avec les œuvres analogues des autres nations. »

Léonie. Essai d'éducation par le roman, par Mme Eugène Garcin (Euphémie Vanthier). In-12. Bruxelles, Lacroix.

Un essai d'éducation par le roman semblera aux uns chose impossible, aux autres chose niaise et ridicule. Ne nous arrêtons pas au titre, lisons, et non-seulement nous comprendrons l'intention de l'auteur, mais nous comprendrons l'influence bienfaisante que peuvent exercer des ouvrages semblables.

Il y a là une série de lettres : la forme la plus simple, la moins prétentieuse et qui se rapproche le plus de la vie intime. Est-ce un roman? On pourrait le contester; le but de l'auteur, le but moral s'y fait trop sentir dès les premières pages. Mais ce que relève une critique exercée n'est pas de nature à choquer des âmes jeunes dont l'éducation n'est pas faite. Ce n'est point aux autres romans proprement dits qu'il faut comparer ce livre, mais aux autres traités d'éducation, aux autres historiettes que l'on met entre les mains des jeunes personnes et des jeunes gens sous prétexte de leur faire de la morale. Ici la supériorité de *Léonie* est bien évidente. Pas de sermons, pas de moralité formulée à la suite du récit, rien d'ennuyeux, de guindé, de sévère. Les bons sentiments s'insinuent et ne s'imposent pas; ils ont quelque chose de contagieux; beaucoup de passages font pleurer, et le triomphe d'une telle morale est certain.

Mieux que ce que nous pourrions affirmer à cet égard, une seule citation le fera comprendre. Nous prenons ce passage presque à la fin du livre.

. . . .

« ..... Monsieur Desmars, je ne sais, mais je me sens prise

» pour vous d'une immense sympathie. Puis elle ajouta en » riant : tu entends, Léonie, je t'enlève ton mari.

» — Oh ! je ne crains rien, répondit Léonie en attachant son » chapeau.

» — Tu ne crains rien ? je suis donc peu redoutable?

» — Ce n'est pas cela, dit en souriant la jeune femme ; mais » je suis calme sous ce rapport, vois-tu bien, comme le rocher » au fond de la mer, qui ne tremble pas même au bruit de la » tempête ; je suis calme comme l'étoile qui rayonne dans un » ciel toujours pur, calme comme la fleur attachée au flanc de » la montagne, et que la main des hommes ne peut atteindre. » Puis elle ajouta, en s'inclinant doucement sur l'épaule de » son mari : lui et moi, vois-tu bien, nous sommes tellement » nécessaires l'un à l'autre, que Dieu seul aura le droit et le » pouvoir de nous séparer. »

Voilà de la morale en action comme il est nécessaire d'en présenter à la jeunesse. Voici maintenant d'excellentes idées sur l'éducation de la première enfance, non moins importantes à tous égards :

« ..... Je demandai à la jeune femme où elle avait puisé son » mode de première éducation.

» — Je l'avais deviné en partie, me répondit-elle. Du jour » où j'ai senti que j'allais être mère, mes pensées n'ont plus eu » qu'un but : donner à mon enfant, non-seulement la vie du » corps, mais la vie de l'âme. Sur moi retombait toute la res- » ponsabilité de son avenir. Le premier pas de l'homme n'im- » prime-t-il pas le mouvement à toute son existence ? M. Des- » mars vint donner une sanction à mes idées. Il avait voyagé » en Allemagne, il avait eu de fréquents entretiens avec une » de ces nobles intelligences qui vivent de l'amour de l'huma- » nité. Frœbel, le philosophe, le savant, n'avait pas étudié, » lui, l'homme déjà façonné et gâté par nos lois sociales : il » avait étudié l'enfant. Ce qu'on cherche à lui enseigner plus » tard, il voulait qu'on le lui apprît dès ses premiers bégaye- » ments. Il voulait que la lumière morale arrivât à son cœur » aussi vite que la lumière du jour à ses yeux. Plus tard, il » demanda que ses jeux mêmes l'initiassent à la vie active. En » un mot, il désira en faire à la fois un être de pensée, d'amour, » et un travailleur. Sur cette idée, il combina tout un ingénieux

» système, qui m'a servi pour mes enfants. Que serait-ce, si » l'idée était appliquée dans toute son étendue et sur une vaste » échelle! Oh! comme nous aurions besoin, ajouta en soupi- » rant la jeune femme, que le monde se transformât par l'en- » fance! Quand voudra-t-on comprendre enfin ce principe » éternel, que la seule action exercée sur l'enfance peut nous » donner un ordre de choses selon la justice et la vérité? »

E. V. B.

Éducation de la femme. Revue mensuelle dirigée par Mlle I. Gatti de Gamond. Bruxelles, Ch. Lelong; bureau rue de Londres, 19.

Mlle Gatti de Gamond, que son nom seul suffirait à recommander, a eu l'heureuse idée de fonder une Revue qui pût servir de suite et de complément à l'éducation des jeunes filles. Héritière des idées élevées et généreuses de sa mère, Mlle de Gamond a compris qu'une belle place était à prendre dans la littérature et dans l'enseignement. Poussée par ce besoin, trop rare, de se rendre utile, de se dévouer, elle a voulu que ses études spéciales et les traditions qu'elle avait reçues de sa mère, pussent profiter au plus grand nombre, et elle convie toutes les jeunes filles, toutes les femmes, toutes les mères à conspirer avec elle pour le bien et le vrai.

« Pourquoi, dit-elle dans l'introduction de son œuvre, les femmes ne s'associeraient-elles pas dans une même pensée de progrès intellectuel et moral? Jusqu'ici elles ont été ennemies entre elles; elles se sont fait la guerre. Ce sont elles qui soutiennent les préjugés les plus nuisibles à notre sexe..... Désormais, unissons-nous; que les lumières de chacune profitent à toutes. Jugeons nous-mêmes avec impartialité quelle est notre condition, comment on peut l'améliorer, et n'attendons pas que l'homme nous prodigue l'encens ou l'insulte, ou bien, sous prétexte de soutenir notre cause, nous fasse souhaiter qu'on ne s'occupe jamais de nous. C'est à la femme qu'il appartient de chercher des garanties à son indépendance morale, sa vertu et son bonheur. »

L'entreprise est hardie pour une jeune fille, mais elle ne nous est que plus sympathique, et nous lui souhaitons le suc-

cès. Mlle de Gamond n'est point seule, du reste, car elle nous promet la publication des œuvres posthumes de sa mère, que le gouvernement belge honora du titre et des fonctions d'inspectrice pour les salles d'asile, les écoles primaires et les établissements destinés à la formation des institutrices. Les livraisons de la Revue que nous avons sous les yeux promettent beaucoup et prédisposeront le public à encourager cette noble entreprise.

E. V. B.

Sommonakodom, *codice buddustico siamese* (t, haï), *manuscrito et dipinto*, 1 vol. gr. in-4°, avec un atlas de 70 planches en chromolithographie, publié par B. Biondelli; Milan, éditeurs du *Politecnico*, G. Daelli et Cie, 1862. Londres, Trubner et Cie. Bruxelles Kiessling.

La religion de Bouddha compte aujourd'hui 400 millions de croyants, presque le tiers du genre humain. Elle réunit dans une foi commune divers peuples, de l'Inde au Japon, du Thibet à la Chine. Elle a sa philosophie et ses superstitions, ses livres saints et ses bibles populaires.

Parmi ces dernières, M. Biondelli a découvert tout récemment une sorte de catéchisme illustré, où ce système religieux est expliqué dans des textes orthodoxes et figuré dans des peintures mystiques. Ce curieux monument consiste en un rouleau d'une seule feuille, très-épaisse, de la longueur de plus de 20 mètres, replié en éventail et se repliant quarante fois.

Une des faces du rouleau contient un exposé du système cosmogonique siamois, des fragments de la vie de Bouddha, et l'épisode de Vesantera Raja. L'autre est composée d'une série de tableaux verticalement disposés, et représentant les divers séjours célestes ou infernaux, de récompense ou de punition, assignés aux âmes des morts, en attendant leur transmigration; la série des peines va depuis le tribunal de Jamaya, dieu de l'enfer, jusqu'au terrible supplice de Tevetat, le frère rebelle de Sommonakodom; la série des récompenses contient les diverses stations de l'âme jusqu'à la plus sublime de toutes, le *Nirguani*, où s'accomplit l'annihilation du moi, l'absorption de l'âme en Dieu.

Chaque tableau est entouré d'une légende en langue t,haï; et ce monument peut être regardé comme un catéchisme de

la religion de Bouddha, figuré pour le peuple par des peintures allégoriques expliquées dans sa langue natale.

C'est cet ouvrage dont M. Biondelli a commencé la publication à Milan. Il l'a divisé en deux volumes : l'un, composé de cromolithographies, donnera le *fac-simile* des tableaux avec leurs légendes en siamois; l'autre contiendra une explication du manuscrit, une exposition de la philosophie religieuse de Bouddha et des légendes relatives à son origine mystérieuse et à ses incarnations, ainsi que la vie de son frère Tevetat. L'auteur y ajoutera en appendice une initiation sommaire à la langue t,haï.

Cette importante publication coûtera 300 francs.

Scientifiquement, elle a une grande valeur; philosophiquement, elle montrera une fois de plus que toutes les superstitions se ressemblent.

L'Italie est loin d'être en arrière dans ces sortes de travaux. Quand on sait que de difficultés présentent ces publications scientifiques, quand on en a vu un si grand nombre échouer même en France, on croit utile de rappeler, à la gloire de l'Italie, qu'elle en a mené plus d'une à bonne fin. Ainsi le *Ramayana* de Valmiki n'a pas pu être publié en France; depuis plus de dix ans (1851), M. Parisot a fait paraître le premier volume d'une traduction en prose française sans le texte, dans une édition ordinaire et peu coûteuse, et le second volume se fait attendre encore. M. Goresio, au contraire, en a publié déjà la traduction entière en italien, dans une édition de luxe, et il imprime le texte dont la première partie a déjà paru.

M. Goresio honore son pays, et M. Biondelli marche sur ses traces.

On a pu voir aux fenêtres de nos libraires la première chromolithographie du manuscrit siamois. L'exécution en est aussi belle que le tableau curieux.

P.

Musée d'Anvers, par W. Bürger.

L'éditeur Muquardt a publié sur le musée d'Anvers un grand ouvrage de luxe, avec texte de M. Bürger, illustré de photographies par M. Fierlants. Cet ouvrage, destiné surtout aux biblio-

thèques publiques, ne peut en aucune façon devenir populaire; il est de ceux que les savants connaissent, que les critiques et les historiens de l'art consultent; mais, par son prix et ses dimensions, il appartient à la catégorie de ces œuvres qui acquièrent une réputation et dont le public ne parle que par ouï-dire.

M. Bürger a pensé avec raison que son travail ne devait pas rester enfoui, qu'une édition plus modeste, à la portée de toutes les bourses, était nécessaire à ces nouvelles études artistiques. Le même éditeur Muquardt vient donc de publier le *Musée d'Anvers* dans le format in-18, pour faire suite aux *Musées de la Hollande*, à la *Galerie d'Arenberg*, etc.

Ce nouvel ouvrage de M. Bürger ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà sur son érudition et sur son sentiment artistiques. C'est la même clarté d'analyse dans un style concis quelquefois jusqu'à la dureté. Ces travaux consciencieux, du reste, faits pour les savants et les artistes, peuvent se passer de grâce. Leur principale qualité, c'est l'appréciation juste des œuvres et des maîtres, et la phrase est d'autant meilleure qu'elle est plus courte et plus lumineuse. Le talent de M. Bürger n'est plus à discuter; il a la science de l'homme tenace et intelligent qui consacre sa vie à des recherches sur le même objet, et ne se laisse détourner de ses études ni par les colères des uns, ni par les acclamations des autres. L'esprit de ces livres sur les *Trésors d'Art* d'Angleterre, sur les *Musées de la Hollande* et sur plusieurs galeries particulières, est une sérénité convaincue, que troublent à peine certains sphinx de l'art que M. Bürger s'acharne à vouloir mettre en lumière. Bien qu'un principe absolu soit au fond de la conscience du critique, il sait se plier à toutes les formes, à toutes les manifestations de l'art de tous les temps; et, tout en affirmant ses sympathies, rendre justice aux génies qui lui sont antipathiques. Quelques-uns lui ont reproché l'énergie de sa passion et la force de sa polémique; c'est comme si on faisait un crime à l'homme de se bien porter. Pour nous, nous croyons qu'on rencontrera la sincérité plutôt dans la passion que dans la timidité et la bienveillance; et nous affirmons qu'on doit se fier plutôt à l'esprit rude qu'à l'esprit gracieux, car, pour obtenir la grâce, l'écrivain doit envelopper sa pensée dans une forme qui en amoindrit les con-

tours et la fait musicale et harmonieuse au détriment de la clarté et de la concision.

Le livre de M. Bürger sur le musée d'Anvers est à la fois une étude historique et critique et un catalogue. Avis aux touristes qui aiment l'art et que l'école flamande attire sur les bords de l'Escaut.

E. L.

L'*Album historique de la ville d'Anvers*, gravé par M. J. Linnig, et dont nous avons parlé il y a un an, dans notre volume de juillet 1861, en est aujourd'hui à sa 4e livraison et à sa 20e planche. C'est une œuvre consciencieuse, intéressante, pleine de goût, et l'éloge que nous en avons fait tout d'abord a été confirmé pleinement. Deux vues de l'antique quai du *Werf*, d'après de vieilles images, sont des souvenirs précieux qu'il importe de conserver. La planche 15 représentant les façades en bois de la place Sainte-Walburge, en partie détruites depuis quelques mois seulement, est l'une des plus belles de l'œuvre de M. J. Linnig. Elle a aussi, par son exactitude, une grande importance pour l'archéologie. Trois gravures sont ensuite consacrées aux vestiges de l'église Sainte-Walburge, la plus ancienne église d'Anvers. Enfin la Vierschare et la maison des chevaliers de l'ordre Teutonique, forment les planches 19 et 20, et cette dernière est encore une fois l'une des meilleures et des plus intéressantes.

Nous avons dit, dans notre premier compte rendu, que M. J. Linnig, travaillait depuis de longues années à conserver par le dessin les spécimens, de jour en jour plus rares, du vieil Anvers. Ses cartons lui fournissent aujourd'hui pour l'album historique qu'il publie, un choix d'un prix inestimable, car on sait avec quelle hâte et quel peu de scrupule la hache des démolisseurs se promène dans nos vieilles cités.

Les notices de M. H. Mertens, qui accompagnent les gravures, sont précises et complètes : on ne pourrait en faire de plus bel éloge.

Nous avons annoncé la publication des *Chefs-d'œuvre du Musée de Bruxelles*, par M. Émile Leclercq, ouvrage illustré de 25 photographies faites d'abord par M. Joseph Maes et ensuite par M. G. Neyt, et publié par M. l'éditeur Parent à Bruxelles. Des 25 livraisons, 9 ont paru maintenant et peuvent faire apprécier l'importance de l'entreprise. Ces 9 livraisons sont consacrées, la 1re à Van Eyck, la 2e et la 3e à Stuerbout, la 4e et la 5e à Mabuse, la 6e et la 7e à Van Orley, la 8e à Patenier et la 9e à Pourbus. Puis viendra Rubens, étude que nos lecteurs ont pu lire déjà dans le dernier volume de la *Revue trimestrielle*.

De telles publications ne sont pas sans doute à la portée de toutes les bourses. 25 livraisons à 7 francs font 175 francs. Mais il s'agit ici de nos gloires les plus précieuses, de nos plus beaux monuments, des chefs-d'œuvre de la peinture, que la tâche de notre siècle est de faire resplendir, comme un stimulant, aux yeux de la génération actuelle. Et quel bienfait, à ce point de vue, que le procédé de la photographie, lorsque l'on compare la valeur vénale de ses produits à celle des gravures ! Et quel avantage pour tous, que ce travail d'érudition, d'analyse, de critique respectueuse et réfléchie, poursuivi de toutes parts par les écrivains modernes, et qui fait de jour en jour mieux comprendre et plus généralement apprécier les ouvrages des maîtres, les créations du génie !

L'Amérique, vers laquelle se sont tournés durant de si longues années, toutes les aspirations, tous les rêves des amis de l'humanité, des amis du progrès politique et social, et qui est devenue, depuis tantôt dix-huit mois, l'objet des préoccupations, anxieuses ou perfides, de tout le vieux monde européen, — cette Amérique la connaît-on? croit-on la connaître d'après les articles des journaux anglais et français ou les dépêches télégraphiques de l'*Agence Havas?* Les plus habiles mêmes s'y fourvoient; les plus enthousiastes et les plus dévoués perdent courage; la réaction universelle triomphe, et les politiques à courte vue s'unissent aux Machiavels-mouches

pour accabler de leurs dédains le principe sublime de la *confédération démocratique.*

C'est en ce moment surtout qu'il importe de s'instruire, de recourir aux renseignements sûrs, aux témoignages sincères, afin de s'armer contre le préjugé, la passion, ou l'intérêt plus odieux encore. La *Revue trimestrielle* a eu le précieux avantage d'offrir à ses lecteurs des études consciencieuses et fortes sur cet important sujet. Voici maintenant une publication qui s'annonce, au moment même où le besoin s'en faisait sentir : il s'agit de la relation d'un long séjour aux États-Unis, écrite par un Belge qui a conquis depuis longtemps de vives sympathies chez ses compatriotes, et dont la véracité ne saurait être mise en doute. Le livre est intitulé : *Indiana et Mississipi. Souvenirs d'Amérique;* il est édité par Mme Ve Parent, et l'auteur est M. Dulieu, chef de bureau au ministère de l'intérieur.

M. Dulieu a passé huit années dans les États du Sud, et il est de ces hommes qui savent voir, qui savent réfléchir à ce qu'ils ont vu et l'exprimer avec la chaleur contagieuse de l'homme de cœur, avec le charme entraînant de l'homme d'esprit. Ce n'est pas une lecture que l'on fera dans ce livre, c'est un voyage, et un voyage plein d'intérêt, d'émotions, d'enchantements de tout genre.

Le prix spécial fondé par un généreux anonyme pour la recherche de la patrie de Charlemagne et des Carolingiens, a été enfin remporté par deux auteurs, deux historiens, dont le talent déjà reconnu et consacré depuis longtemps, jouit en Belgique des plus vives sympathies. Ce sont MM. Warnkoenig et P.-A.-F. Gérard. Nous attendons impatiemment, avec tout le public intelligent de notre pays, l'apparition de cet immense et consciencieux travail, qui sera, nous ne pouvons en douter, le dernier mot de la science sur une époque obscure et trop peu connue. L'ouvrage sera intitulé : *Histoire des Carolingiens dans ses rapports avec l'histoire de Belgique;* il formera 2 volumes in-8°.

Nous nous empressons de souhaiter la bienvenue à la Revue flamande, *Nederduitsche Maandschrift*, qui vient heureusement de combler en Belgique une lacune depuis longtemps regrettable. Nous sommes d'autant plus charmé de cette entreprise que la nouvelle Revue marche avec nous vers un but commun, moral et patriotique, le développement de nos véritables éléments et de nos véritables tendances littéraires. Comme pour mieux nous donner la main, elle publie dans sa première livraison, en flamand, un article que nous publions nous-même, en français, dans le présent volume. C'est M. P.-A.-F. Gérard, l'un de nos plus anciens et de nos plus constants collaborateurs, qui a eu cette excellente idée, et qui a écrit dans les deux langues belges, pour être publiée dans les deux Revues sa nouvelle lettre sur l'histoire de Belgique, intitulée : *Chlovis, son mariage et sa conversion.*

Outre ce travail historique, la première livraison contient une nouvelle de M. Sleeckx, *Thekla*, de ravissantes poésies de M. Dautzenberg, et une critique littéraire de l'*Histoire de Wetteren*, de M. J. Broeckaert, par M. Frans de Potter. La variété et la qualité, on le voit, recommandent en même temps ce spécimen de la nouvelle publication.

Les fondateurs de la Revue nous inspirent d'ailleurs toute confiance, et le public trouvera dans leurs noms une véritable garantie de succès. Ce sont MM. Dautzenberg, Frans de Cort, Delcroix, Dodd et Hiel.

ERRATUM.

M. Ch. Potvin nous prie de signaler, dans son article publié dans notre précédent volume sur *le Théâtre en Belgique, historique et statistique*, une erreur dont l'auteur ne s'est aperçu qu'en faisant la révision de la partie statistique, où il l'a réparée aussitôt (t. p. XXXIV 207), mais qui n'a pu être rectifiée dans la partie historique déjà imprimée.

C'est à la page 168, on y lit :

« *Agneessens* avait été écrit pour le théâtre de l'*Odéon;* ce

» n'est qu'après y avoir paru sous un titre plus français (*le Bour-*
» *geois des Métiers*) qu'il a été importé à Bruxelles, etc. »

C'est le contraire qui est vrai ; voici comment l'auteur avait rectifié ce passage :

« *Agneessens* a sans doute été écrit pour la Belgique, mais,
» après son succès, l'auteur s'est empressé de rentrer à Paris
» et de le mettre sur la scène de l'*Odéon* sous un titre plus
» français : *le Bourgeois des Métiers*, etc. »

Cette rectification a pu être faite dans le tirage à part, qui contient aussi plusieurs améliorations notables.

Les trente-cinq volumes de la *Revue trimestrielle*, publiés depuis le mois de janvier 1854, offrent déjà une sorte de bibliothèque nationale des plus variées, dans laquelle se rencontrent la plupart des écrivains belges contemporains.

Aujourd'hui qu'un mouvement des plus louables s'est opéré en faveur de la création de bibliothèques populaires communales, il nous paraît opportun de signaler cette importante collection, qui figure d'ailleurs dans le premier catalogue imprimé de la bibliothèque populaire fondée avec tant de succès par la ville de Liége.

Afin d'encourager des institutions appelées à rendre de si grands services, et afin de contribuer à leur donner le caractère national qui leur est indispensable, LE DIRECTEUR DE LA REVUE TRIMESTRIELLE A L'HONNEUR D'INFORMER LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES DISPOSÉES A FORMER DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES, QU'EN S'ABONNANT A LA REVUE TRIMESTRIELLE A PARTIR DU 1er JANVIER 1863, ELLES RECEVRONT

GRATUITEMENT LES TRENTE-CINQ VOLUMES QUI ONT PARU, AINSI QUE LE VOLUME D'OCTOBRE PROCHAIN.

La table des matières des trente premiers volumes, formant une brochure à part, sera envoyée franc de port aux Administrations communales qui désireraient prendre préalablement connaissance du genre de travaux que renferme la Revue.

Le Directeur de la *Revue trimestrielle* prie les journaux qui se sont montrés favorables à l'établissement des bibliothèques populaires, de bien vouloir reproduire le présent avis.

TABLE.

REVUE LITTÉRAIRE.

REVUE TRIMESTRIELLE

REVUE TRIMESTRIELLE

TRENTE-SIXIÈME VOLUME.

—

Neuvième année. — Tome quatrième.

BRUXELLES,
BUREAU DE LA REVUE TRIMESTRIELLE,
RUE SAINT-LAZARE, 25.

—

OCTOBRE 1862.

LES GUEUX DE MER

ET

LA PRISE DE LA BRILLE [1].

CHAPITRE PREMIER.

COMMENCEMENTS DES GUEUX DE MER.

1568 ET 1569.

Origine des gueux de mer. — Dolhain, leur amiral. — Activité du prince d'Orange. — Légitimité de la résistance des gueux. — Nouvelle direction donnée à leur flotte. — Caractère des gueux. — Leurs principaux chefs. — Thierry Sonoy. — Théâtre de la lutte. — Fautes du duc d'Albe. — Excès des gueux. — Flamands et Wallons sur leur flotte. — Commencement de la lutte. — Obstination du duc d'Albe. — Continuation du régime de la terreur.

Lorsqu'en 1568, les députés des états de Hollande s'étaient rendus à Bruxelles pour féliciter le duc d'Albe de son arrivée aux Pays-Bas, ils ne lui avaient pas caché leurs craintes sur les dommages que les pirates pourraient causer aux bateaux de pêche. Or, ces pirates étaient précisément ceux du sein desquels devaient sortir bientôt les gueux de mer. La corde, le glaive, le feu et la roue forcèrent à se réfugier sur l'Océan, la plupart de ceux qui ne voulaient pas plier leurs consciences aux ordres

[1] Épisode d'une *Histoire inédite de la Révolution des Pays-Bas au* XVI[e] *siècle.*

du duc d'Albe. A coup sûr, on était loin de penser alors qu'une poignée d'hommes, qui allaient chercher leur pain sur les flots, deviendraient un jour une armée formidable, menaçant tout le littoral du pays et amenant la chute du gouverneur général et de son inflexible système. Les quelques vaisseaux de guerre qui furent offerts au duc par les états de Hollande lui paraissaient plus que suffisants pour détruire la piraterie qui les faisait trembler. Mais à mesure que le nombre des proscrits augmenta et que les temps devinrent plus perplexes, la puissance des gueux de mer finit par remplacer celle des gueux des bois. Aux fugitifs de Lannoy, d'Austruweel et d'Amsterdam (1567) vinrent se joindre ceux de Dahlem et de Jemmingen (1568), et tous ensemble formèrent une masse imposante sur mer. Mais cette année même, l'invasion du pays de Groningue par Louis de Nassau avait été puissamment secondée par les gueux sur l'Ems. Sonoy et un banni d'Amsterdam, Henri Laers, s'étaient déjà distingués alors contre François Van Bosschuysen, vice-amiral du duc d'Albe. Au mois d'août 1569, cinq ou six nobles de Hollande, Gueldre, Frise et Groningue se liguèrent pour renverser la tyrannie espagnole et pour partager avec le prince d'Orange le butin qu'ils feraient sur l'ennemi. Ces nobles furent Albert d'Egmont, Lancelot de Bréderode, Crépin Van Saltbrugge, Berthold Entes de Mentheda, Jelle Eelsma et Meinert De Fries (le Frison), tous bannis, et, depuis, capitaines des gueux. C'est de cette époque que date probablement la nomination d'Adrien de Berghe, seigneur de Dolhain et de Cohem, un des auteurs du Compromis, comme amiral du prince Guillaume d'Orange et comme chef suprême de la flotte des gueux. Guillaume avait pris ce parti sur les conseils de Coligny, qui, témoin de ses insuccès sur terre, lui avait fait comprendre que la mer lui serait plus propice [1].

[1] *Hopperus ad Viglium,* epist. 140 et 157 (ed. Nelis).—*Viglius ad Hopperum,* apud HOYNCK VAN PAPENDRECHT, *Analecta Belgica,* t. I, 2,

Guillaume, en outre, ne négligea rien pour intéresser en sa faveur tous ceux qu'il croyait dévoués à sa cause : il s'adressa à tous les nobles émigrés et à toutes les communautés protestantes, notamment à celles d'Angleterre, de Clèves, d'Emden et de Hambourg, pour les engager à lui envoyer les fonds nécessaires à ses entreprises, leur faisant remettre des blancs-seings par le Louvaniste Jean Baes, docteur en droit, et un de ses hommes de confiance, qu'il chargea également de délivrer, en son nom, de nouvelles lettres de marque et de retirer celles qu'il avait expédiées antérieurement. Il donna même des pouvoirs particuliers à Sonoy pour activer les collectes d'argent, dont, en effet, quelques prédicants se chargèrent, au péril de leur vie, en Hollande, dans la province d'Utrecht et ailleurs [1].

Chose étrange ! on discutait alors encore beaucoup la question de savoir si Guillaume avait le droit de délivrer des commissions : les uns lui déniaient ce droit d'une manière absolue, les autres le lui reconnaissaient en sa qualité de prince d'Orange. Les uns et les autres faisaient des raisonnements absurdes. La saine raison était du côté de

p. 621. — De Tassis, *Commentarius de tumultibus belgicis*, ib., t II, 2, p. 142. — Meteren, *Nederlandtsche Historie*, f. 64 (1608). — Van Groningen, *Geschiedenis der Watergeuzen*, p. 127-137. — Van Vloten, *Nederlands Opstand tegen Spanje*, t. II, p 141-145.

[1] Bor, *Orspronggh, Begin en Vervolgh der nederlandsche Oorlogen*, t. I, f. 309, 310 et 312. (Amsterdam, 1679). — Wagenaar, *Vaderlandsche Historie*, t. VI, p. 312. — Un savant critique allemand, M. Mathias Koch, représente les gueux de mer comme une *création* du prince d'Orange. C'est une erreur, car leurs commencements remontent à l'année 1567, après le départ de Brédérode d'Amsterdam. Ce fut seulement en 1568 que Louis de Nassau leur donna les premières lettres de marque, et en 1569 que le prince les autorisa à faire la guerre. (Voy. les preuves *apud Van Groningen*, p. 25-30.) M. Motley me semble avoir raison lorsque, sous ce rapport, il fait l'éloge de Guillaume, qui voulut tourner à la délivrance de la patrie un mal issu des calamités du temps, et fit ce qu'il put pour rendre moins sauvages des hommes que la tyrannie du duc d'Albe avait changés en bêtes farouches.

ceux qui pensaient que les habitants opprimés contrairement à leurs priviléges pouvaient se donner qui ils voulaient pour chef et pour libérateur [1].

La situation de Philippe II était celle d'un roi du moyen âge, violant les lois de son royaume, spoliant et mettant à mort ses grands vassaux, abolissant les droits des bonnes villes. Aussi tous les casuistes du moyen âge sont d'accord pour déclarer que, dès lors, la résistance est légitime, puisqu'en violant le pacte, le roi cesse d'être roi et n'est plus qu'un tyran [2]. Mais si la résistance était légitime, jusqu'à quel point convenait-il de la pousser? Au fond, la situation n'était pas aussi nouvelle qu'on le croit d'ordinaire [3]. « Plus d'une fois, dit M. Guizot, les nations ont eu à lutter, non-seulement par les lois, mais par la force, pour maintenir ou recouvrer leurs droits. En Allemagne, en Espagne, en Angleterre, en France, les corps politiques et le peuple ont souvent résisté au roi, même par les armes, sans se croire en nécessité ni en droit de changer la dynastie de leurs princes ou la forme de leur gouvernement. La résistance, l'insurrection même, avaient, soit dans l'état social, soit dans la conscience et le bon sens des hommes, leur frein et leurs limites; on ne jouait pas à tout propos le sort de la société tout entière. »

Sans doute, il eût été désirable que la lutte fût restée jusqu'à la fin ce qu'elle avait été au commencement : une résistance, non une révolution. Mais il est difficile de tracer des bornes à ces hardis élans d'un peuple à qui le pouvoir a donné lui-même, en violant la loi, l'exemple et l'approbation de l'anarchie [4].

Ces considérations me paraissent d'autant plus impor-

[1] Meteren, f. 64 verso. — Hooft, *Nederlandsche Historien* (Amsterdam, 1642), f. 218.

[2] Dans ce cas, dit énergiquement saint Thomas, c'est le tyran qui est le séditieux. « Perturbatio hujus regiminis (tyrannici) non habet rationem seditionis... Magis autem, tyrannus seditiosus est. »

[3] Renan, *Revue des Deux-Mondes*, 1859, t. XXII, p. 192.

[4] Renan, p. 193.

tantes que, d'après la grande charte du Brabant, connue sous le nom de Joyeuse-Entrée, « s'il arrivait que le roi cessât d'observer les priviléges en tout ou en partie, il consentait qu'en ce cas ses sujets cessassent *de lui faire service* jusqu'à ce que les contraventions eussent été réparées [1]. » La même clause se trouvait dans les constitutions des autres provinces, de sorte que la question du relief de l'obéissance était prévue et expressément résolue, et que le chef de l'Etat était responsable [2].

Il est vrai que le prince, loin d'encourir la déchéance du trône, n'encourait pas même la déchéance de sa seigneurie. L'exercice des droits de seigneurie n'était que suspendu, le service seul était momentanément en souffrance; dès que le seigneur réparait l'infraction ou offrait aux États de faire juger le différend par arbitres, la seigneurie reprenait tous ses droits, le seigneur pouvait requérir le service d'aide et conseil, et les États devaient obéir, comme avant l'infraction portée aux lois fondamentales [3].

La prévoyance de nos ancêtres avait même admis l'éventualité d'un recours aux armes : le peuple pouvait repousser la force par la force lorsque le souverain l'avait employée le premier [4].

Non-seulement le droit, mais encore les circonstances étaient pour les gueux de mer : les dissentiments de la reine Élisabeth et du duc d'Albe leur offraient, dans les ports anglais, tous les éléments nécessaires pour préparer une flotte, et ils y avaient des auxiliaires dans les nombreux réfugiés des Pays-Bas. Ils trouvaient aussi de l'ap-

[1] Article 59 de la Joyeuse-Entrée. — Cet article statuait en outre : « Les officiers établis contre la disposition de la Joyeuse-Entrée seront incontinent destitués. »

[2] Nothomb, *Essai historique et politique sur la révolution belge*, p. 57, et la savante dissertation de Raepsaet, dans ses *OEuvres complètes*, t. I, p. 170-180.

[3] Raepsaet, p. 189 et 190.

[4] Raepsaet, p. 191-194, et l'appendice I placé à la fin de mon travail.

pui chez les corsaires huguenots de la Rochelle, cette place d'armes du parti réformé dans les régions aquitaniques, et Charles IX, gagné par Louis de Nassau, leur ouvrit les autres ports de son royaume [1].

Maintenant nous allons assister à de vrais combats de démons, surexcités, d'un côté, par la rage de l'impossible, de l'autre, par la rage de la vengeance.

L'ardente humeur et la hardiesse aventureuse des gueux, le petit nombre et le petit calibre de leurs bâtiments les portaient à préférer d'ordinaire à de lentes combinaisons stratégiques une action vigoureuse soutenue par de rapides manœuvres dont ils connaissaient le secret. De simples gentilshommes ou des bourgeois et des paysans, transformés en capitaines de marine, agissaient chacun suivant son courage et ses fantaisies, combinant ses entreprises à son gré, associant à sa fortune d'autres proscrits et donnant à tort et à travers la chasse aux voiles espagnoles. Montés sur leurs bricks agiles, tous ces vautours de mer se portaient au-devant des flottes ennemies, les bravaient par la légèreté de leur course, disparaissaient devant des forces supérieures, attendaient une tempête ou une nuit obscure pour attaquer les vaisseaux ennemis dispersés ou maladroitement conduits. Ils abritaient leurs frêles embarcations derrière les récifs, dans des anses profondes, dans des lieux consacrés par de sombres traditions; ils épiaient au passage les bâtiments isolés et se jetaient sur eux à l'improviste; ils croisaient sur les côtes de la Hollande et de la Zélande, à l'embouchure de l'Ems et l'Elbe, ainsi que sous la Rochelle, leur lieu de refuge, comme Douvres, Londres et Emden [2]. Ces opérations, conduites sans aucun plan, ne pouvaient que rester stériles en résultats. Dolhain le comprit, et se hâtant d'abandonner une marche qui n'aboutissait qu'à tenir ses adversaires en haleine, il s'efforça d'introduire dans les

[1] Van Groningen, p. 38-42.

[2] Meteren, f 64.

mouvements de sa petite flotte l'ensemble et le talent nécessaires à de sérieux succès. Aussi, pendant que les armées de terre du prince d'Orange s'organisaient et commençaient à prendre l'aspect de troupes régulières, les navires des gueux se réunissaient insensiblement en escadres plus compactes sous la main du nouvel amiral, qui, néanmoins, fut loin de répondre à l'attente que Guillaume avait de lui.

Quoique les gueux de mer, comme les gueux des bois, eussent pris les armes pour la délivrance de la patrie, beaucoup cependant ne cherchaient qu'à calmer les douleurs de l'exil au bruyant cliquetis des verres et des fourchettes; d'autres encore se battaient uniquement pour se battre, pour dépenser leur ardeur, pour apaiser la furie qui les dévorait. Tous avaient juré une guerre d'extermination aux inquisiteurs, aux membres du tribunal de sang, à leurs complices et à leurs adhérents. Parmi eux, il y avait beaucoup d'étrangers : Anglais, Écossais, Danois, Français, Liégeois. S'ils commirent des excès hautement condamnables, la responsabilité doit en retomber sur ceux qui, foulant aux pieds les droits les plus sacrés de la nation, les avaient poussés au désespoir et à la vengeance : aux persécutions du duc d'Albe, ils répondirent par d'autres, tout aussi sanglantes, et souvent plus exécrables encore. Mais sans les funestes exemples de cruauté donnés par ce barbare étranger, ses adversaires seraient restés les citoyens les plus paisibles [1]. Les massacres et

[1] De Gids, 1842, t. I, p. 140-151. — Van Groningen, p. 20-54. — « Vele wanhopige menschen, dit l'excellent historien Van Male, namen de wapenen op, en vertrokken ter zee en te lande, *ontrustende hun vaderland, in hetwelk zy niet gerust mogten leven...* Vele steden vielen den koning af, *terwyl de Spanjaerden met eene overgroote baldadigheid de borgers en boeren plaegden...* Geheel het land rackte vol bloed en vuer; nu wierden de steden van de eene party, dan van de andere belegerd, veroverd, geplonderd en gebrandschat; nu kreeg den eenen, dan den anderen de overhand of de nederlaeg; en men hoorde niet als van rooven, branden en moorden..., alles ten koste van de Nederlanders, *die*

les crimes de la liberté égalaient ceux de la tyrannie [1]. Les deux races et les deux religions comptaient presque autant de bourreaux et de victimes l'une que l'autre.

Au nombre de ceux qui jusqu'ici s'étaient signalés parmi les gueux de mer, il convient de citer Jean Broeck et Henri Laers, d'Amsterdam; ce dernier, le héros d'un épisode dans le magnifique poëme où Onno-Zwier van Haren a chanté tous ceux qui, comme guerriers, hommes d'État et marins, ont illustré le nom de gueux; puis Jean Abels, de Dokkum en Frise, qui déjà, avant les troubles, avait servi dans la marine. En 1568, il s'était trouvé à Delfzyl avec deux ou trois bateaux montés, chacun par 40 hommes, qui tenaient en échec les navires équipés par les villes maritimes de la Hollande et déjouaient tous les efforts d'Antoine de Bourgogne, seigneur de Wacken, Capelle, Cattem, et gouverneur de l'île de Walcheren [2].

Citons encore Thierry Sonoy (Snoey ou Snoy), né à Clèves, mais marié et établi en Hollande, et qui, dans sa jeunesse, avait servi, en qualité de gentilhomme, dans la bande d'ordonnances de Maximilien de Bourgogne, marquis de Veere. Sa figure, aux traits énergiques, bien que réguliers, était ornée, au-dessus de la lèvre supérieure, d'énormes moustaches retroussées. Mais la farouche nature du gueux de mer était tempérée chez lui par de profondes habitudes de douceur, d'humanité et de tolérance, dont il donna plus d'une preuve aux prisonniers espagnols

de vreedheyd des hertogs van Alba vervloekende en zoo veel ellenden en rampen moede zynde, zich naer alle zyden keerden om eenige verlichting te vinden. Dit is de oorzaek geweest, waerom den prins van Oranjen zoo gemakkelyk zyn voornemen heeft konnen uytwerken. » (Van Male, *Geschiedenis van Vlaenderen, uitgegeven door Van De Putte*, p. 13-15.) — Ce témoignage est précieux. L'auteur est mort curé de Vladsloo, en 1735.

[1] « Dus speelde op dien ellendigen tyd iedereen, als hy meester was, op zyne beurt, zyne rol, en het moorden wierd met moorden betaelt. » (Van Male, p. 13 et 14.)

[2] Archives du royaume, *Correspondance de Hollande et de Zélande*, vol. IX, f. 87, 177 et 322. — Van Groningen, p. 183, 344 et 384.

et au clergé catholique [1]. Les cruelles représailles dont ses matelots n'usèrent que trop souvent le révoltaient; et cependant, ce guerrier valeureux, ce brillant capitaine, descendit dans la tombe (2 juin 1597) chargé à tort ou à raison d'une accusation qui fait peser sur sa mémoire une responsabilité plus sanglante et plus terrible que celle des Vargas et des Hessele [2].

La Hollande et la Zélande étant le principal théâtre de

[1] C'est ce qui a été démontré par Van Groningen, p. 329 et 330.

[2] Van Groningen, p. 311-340. — M. Koch, qui affirme, sans en fournir la moindre preuve, que jamais le duc d'Albe n'a condamné personne qui n'ait été coupable d'une manière ou de l'autre (*Untersuchungten über die Empörung und den Abfall der Niederlande von Spanien*, p. 198), M. Koch se montre extrêmement sévère pour le prince d'Orange : il lui reproche de n'avoir pas fait son devoir au sujet des cruautés commises par Sonoy. Mais le passage de Wagenaar cité par M. Koch, p. 196, prouve, ce semble, que Guillaume a fait, dans cette circonstance, tout ce qu'il a pu faire. Au reste, je prends la liberté de lui recommander, pour plus ample information, l'article Sonoy dans l'ouvrage de Van Groningen, et je le prie de considérer que toutes les fois qu'il a été possible à Guillaume de mettre en pratique les principes de tolérance dont il était effectivement l'apôtre, il n'a pas failli à sa tâche. Ce qui est démontré, entre autres, par la belle lettre de ce prince, que M. Koch a reproduite, p. 200, et par sa conduite aussi noble que courageuse dans les saturnales gantoises de 1578. Si alors il avait voulu encourager l'intolérance d'Hembyze et de son parti, les Flandres auraient été irrévocablement perdues pour le catholicisme et pour la Belgique. Au surplus, je suis d'accord avec M. Koch sur ce que le fanatisme du clergé calviniste a plus d'une fois empêché ce grand homme de réaliser les idées libérales qui l'animaient, et je pense comme lui, que ce fanatisme n'a pas peu contribué à la séparation des provinces méridionales d'avec les provinces septentrionales des Pays-Bas. Il n'en est pas moins incontestable que le drapeau de Guillaume, c'était la liberté de conscience, comme, d'ailleurs, le fanatisme catholique le lui a assez reproché. « Nogtans, disent les auteurs de la *Chronyke van Vlaenderen*, t. III, 1, f. 328, nogtans heeft het ghevolg zonneklaer aengethoont, dat niet den vreeden handel van Alba, maer d'eersugt van Oragne, synen haet tegen den waeren godtedienst *en t' saemen de beyveringh tot het vaststellen van den ketterschen godtsdienst en vryheydt van gewis alleen de beweegredenen zyn geweest van alle dese rampen.* »

la lutte qui va s'engager comme un duel acharné, comme un duel de tous les jours, de toutes les heures, il convient de nous y orienter un moment.

Les géographes ont décrit les atterrissements que la mer a formés sur les côtes de la Hollande. On y voit beaucoup d'effets d'un genre différent, qui tous concourent au même but; on y voit surtout un exemple frappant de ces vicissitudes éternelles auxquelles l'action de la mer sur la terre semble être soumise. Dans les temps les plus reculés dont l'histoire ait gardé le souvenir, ces contrées étaient d'immenses marais que les flots de la mer et les fleuves se disputaient; les premiers y apportaient des sables, les seconds du limon; ainsi, il s'y forma des terrains plus élevés et, en quelque sorte, habitables; cependant, ces terrains, tantôt couverts d'eau, tantôt laissés à sec, appartenaient également à l'un et à l'autre élément. L'industrie humaine dirigea le cours errant des rivières, arrêta la fureur des vagues par d'immenses digues et se créa, de cette manière, une patrie au sein même des eaux. Mais il resta des lacs, des bourbiers, des marais; les rivières minaient sourdement ces terrains mal affermis; la mer y pénétrait par les larges embouchures des fleuves. Plusieurs grandes marées furent les époques des écroulements et des révolutions désastreuses dont les trois suivantes sont les plus remarquables [1].

Le Zuyderzée n'était anciennement qu'un golfe de médiocre étendue, qui s'écoulait dans la mer par la rivière d'Ulie, le Flevo de Tacite. Vers 1225, la mer y fit une irruption qui couvrit trente lieues de pays; de vastes terrains, que les eaux courantes apparemment avaient minés, s'effondrèrent, et la *mer du Midi* (Zuyderzée), parce qu'elle est au sud de l'Océan, exista entre la Gueldre, la Hollande et la Frise. Le golfe de Dollart, entre l'Ost-Frise et la province de Groningue, jusqu'en 1277, un

[1] MALTE-BRUN, *Précis de la géographie universelle,* t. I, p. 434. (Bruxelles, 1840.)

canton fertile, couvert de riantes prairies, est le résultat d'une terrible inondation, qui alors engloutit 33 villages. Le 19 novembre 1421, la force réunie de la mer et des rivières renversa des digues et noya, près de Dordrecht, 72 magnifiques villages, avec 100,000 individus (à ce qu'on dit) : ainsi se forma le lac de Bies-Bosch, qui occupe une superficie de 12 lieues carrées [1].

Depuis le fond du Zuyderzée jusqu'à l'île d'Ameland, l'une des plus septentrionales qui bordent l'entrée de ce grand golfe, la traversée est de 40 lieues et la navigation très-dangereuse, parce qu'il faut passer entre un grand nombre de bancs de sable. Au sud-ouest de l'île de Terschelling, à une lieue d'Ameland, on voit l'île de Vlieland, entourée de bancs de sable et renfermant le village appelé *le Vlie* [2]. On voit ensuite l'importante île du Texel et celle de Wieringen [3], couverte de prairies et de champs en culture [4].

Le comté de Hollande était borné à l'est par la Gueldre, Utrecht et le Zuyderzée; à l'oüest et au nord, où il se terminait en pointe et en différentes îles, par la mer du Nord; au sud, par les embouchures de la Meuse et de l'Escaut. Il devait son nom à son ancienne dénomination de *Holt*, pays de bois ou à son sol tourbeux, c'est-à-dire creux et vide (*Hol*); car si l'on y conduisait des chariots ou si l'on y allait à cheval, on voyait en plusieurs endroits

[1] Le Dollart a trois lieues de largeur et sept à huit d'enfoncement. Quant au Zuyderzée, son étendue du midi au nord est d'environ vingt lieues, depuis Harderwyk, en Gueldre, jusqu'au Texel. Sa plus grande largeur, depuis le Pampus, passage d'Amsterdam au Texel jusqu'à Vollenhove, dans l'Over-Yssel, est d'environ 15 lieues et de 5 seulement d'Enkhuizen, dans la Nord-Hollande, jusqu'à Staveren, en Frise. (*Délices des Pays-Bas*, t. III, p. 422. — Malte-Brun,. *l. l.*, et t. IV, p. 6.)

[2] L'île tout entière porte aussi le nom de Vlie.

[3] Wieringen a un peu plus de deux lieues de longueur sur une demie de largeur; le Texel a quatre lieues et demie de long sur deux et demie de large.

[4] Malte-Brun, t. IV, p. 10.

la terre trembler, comme si elle allait voguant sur mer ; on aurait dit des îles mouvantes chargées de forêts et de prairies [1].

La province de Zélande se composait des îles qui s'élèvent à l'embouchure de l'Escaut, de Schouwen [2], avec Zirikzée pour ville principale, de Duiveland, de Tholen, du tremblotant [3] Zuidbeveland, de Nortbeveland, les délices de la Zélande, avant les débordements de la mer, en 1532 ; enfin, de l'île de Walcheren, la principale de toutes ces îles, non pas autant par sa grandeur que par la forme et la sûreté de son assiette, la qualité de son terrain, le nombre de ses habitants, la grandeur de ses richesses et l'importance de sa capitale, — Middelbourg [4].

Les habitants de ces provinces se livraient à la navigation : leurs vaisseaux étaient leurs maisons et leurs écoles. Du reste, doux dans la paix, mais terribles dans la rébellion, meilleurs marins que soldats, fortement attachés à leurs anciens usages et très-jaloux de leurs vieilles libertés, le protestantisme eut peu de peine à les soulever et à les soustraire à l'obéissance envers l'Église et le roi. Dans leurs retraites inexpugnables, on ne pouvait les attaquer qu'avec des difficultés extrêmes. La nature leur avait fourni des remparts qui constituaient leur défense ; la confiance que leur inspirait cette position leur fit prendre les armes et les rendit inébranlables dans leurs résolutions [5].

[1] « Au Nymphée, il y a aussi des îles dictes danseresses, d'autant qu'elles s'esmeuvent au chant et son des accords de musique » (Guichardin, *Description générale des Pays-Bas, trad. de Belleforest,* f. 291. Anvers, 1581.)

[2] « Elle estoit, un temps fut, si voisine et proche de Nortbeveland que les habitans parloyent ensemble de l'une à l'autre là où aujourd'huy il y a un grand et long intervalle d'eaux qui les sépare et esloigne. » (Guich., f. 343.)

[3] « Avant qu'elle fût remparée de digues, ceste isle trembloit tant ainsi que si elle n'eust pas esté bien et solidement fondée et establie. » (Guich., f. 351.)

[4] Guich., f. 346.

[5] Bentivoglio, *Della guerra di Fiandra,* t. I. p. 237-241.

C'est là ce qui explique, en partie, les prodiges de leurs victoires remportées sur un vaste Empire et la destruction des flottes du nouveau Xerxès par des bateaux de pêcheurs.

Les incessantes cruautés du duc d'Albe ne firent qu'augmenter le nombre des fugitifs qui vinrent chercher un dernier asile sur la flotte des gueux. Par une inconcevable négligence, le duc n'avait pas songé à fortifier les places de mer et à s'assurer de la domination de l'Océan. Croyait-il par hasard que l'Espagne était la plus grande puissance maritime de l'Europe et qu'il n'avait rien à craindre de quelques bannis des Pays-Bas? C'est possible, mais ce fut une funeste erreur; car si, dès l'origine, il s'était appliqué à écraser les gueux de mer, il n'aurait pas eu à déplorer plus tard les résultats de leurs courageux efforts. Ce qui les favorisa, ce fut précisément l'impunité de leurs premières tentatives et l'absence de presque toute espèce d'obstacles à leurs courses les plus téméraires [1].

Rendant le clergé catholique tout entier solidaire des gestes néfastes du conseil de sang, les gueux dirigeaient particulièrement leurs brigandages contre les églises et les couvents. Ils pillaient les trésors sacrés des unes, buvaient les bières et les vins des autres, et conduisaient dans deux de leurs réduits, — Terschelling et Ameland, — les prêtres, les moines et les nonnes, pour les obliger à se racheter par de fortes rançons. Ainsi l'on vit Focke Abels, fils de Jean, vraie figure de gueux de mer, avec sa taille épaisse et courte, ses cheveux roux, ses yeux glauques, son nez camus et son terrible navire, *la Galère,* — ne se servir que de calices et faire clouer au plus haut d'un mât un précieux tabernacle, qu'il montrait à tous les prêtres qu'il prenait, en leur disant : « Quelle que soit la hauteur de votre vénération pour le très-saint sacrement, jamais elle n'atteindra à celle des gueux, et voilà pourquoi ils le placent sur la partie la plus élevée de leur

[1] Van Groningen, p. 35.

navire. » Quelques-uns même de ces barbares les forcèrent de remplir les cérémonies de leur culte dans leur costume sacerdotal au milieu des atroces éclats de rire de l'équipage. Tant de folles violences méritaient des châtiments sévères. Aussi le duc d'Albe fit armer à Dokkum une flotte, mais trop faible en hommes et en vaisseaux pour entreprendre quelque chose de sérieux. Il fut donc réduit à la garde des côtes et condamné à laisser la mer libre aux pirates, qui poursuivaient leurs épouvantables exploits à la face des généraux espagnols. Les tempêtes de l'hiver contraignirent les deux flottes à chercher des quartiers d'hiver : l'une se retira à Emden, l'autre se dispersa. Mais au retour du printemps, le pavillon des gueux reparut : de nouveaux réfugiés, soit des Pays-Bas, soit de l'armée du prince d'Orange, se rendirent à Emden et sur la flotte qui s'y trouvait à l'ancre [1].

Au printemps de 1569 (31 mars), le duc d'Albe décréta que jusqu'à ce qu'il fût parvenu à détruire ou à disperser les pirates, nul, de quelque état, qualité et condition qu'il fût, ne pourrait se mettre sur mer pour aller ou voyager au delà des côtes des Pays-Bas, sans être pourvu convenablement d'hommes, d'artillerie et de munitions, afin de se défendre contre ces agresseurs sauvages [2].

Pendant que le prince d'Orange recevait de l'argent des églises protestantes belges d'Angleterre et d'Allemagne, le gouvernement dirigeait, d'Amsterdam, un certain nombre de vaisseaux contre les gueux, dont quelques-uns furent pris et décapités. Mais un peu après, ces hardis flibustiers incendièrent le château de Jean de Mepsche, lieutenant du roi à Groningue, et quatre maisons; fondirent sur le bailliage du frère de Viglius, en Frise, et y brûlèrent l'abbaye de Weerd, après l'avoir pillée. Ils saccagèrent aussi le château du comte d'Arenberg à Terschelschel-

[1] Archives du royaume, *Correspondance de Hollande et de Zélande*, vol. XIX, f. 102 *verso*. — Van Groningen, p. 35-37.

[2] Archives du royaume, *Ordonnances*. — *Minutes*, vol. XI.

ling ; et, ayant à leur tête un ancien prêtre catholique, ils y firent prisonniers le drossard et le curé. Puis, ils portèrent leur butin à Emden, et y vendirent dix écus ce qui en avait coûté cinquante. Du reste, toute l'Ost-Frise était ouverte aux pirates comme un asile, et le comte Edzard V leur fournissait secrètement de l'artillerie, et, en général, tout ce dont ils avaient besoin. Un de leurs points d'appui était la Grète, petite ville avec un château sur l'Ems, où se trouvaient sept de leurs bateaux de guerre, bien pourvus d'hommes et d'argent (février-août) [1].

D'autres gueux se tenaient à Borcum, petite ville à l'embouchure de l'Ems. Ils étaient commandés par Lancelot de Bréderode, frère naturel du fameux Henri, et après Montigny, le plus bel homme des Pays-Bas. Aussi ardent que son frère dans son opposition, mais plus fanatique, Lancelot paya, en 1573, de sa tête, son dévouement à la patrie. Ce chef et ses pirates charmaient leurs loisirs en buvant le vin qu'ils avaient enlevé à un marchand de Deventer. Ils avaient capturé, en outre, six bateaux chargés de marchandises. C'étaient des hommes désespérés, qui préféraient la mort à leur vie d'exil et que ne pouvait effrayer aucun danger [2].

Tous les flibustiers ne furent pas aussi heureux : au mois d'août, Jean Broeck avait été pris par des Hambourgeois et exécuté par l'épée ; sa tête avait été placée sur un pieu et son corps enseveli au-dessous. Jean Broeck avait agi contrairement à ses pouvoirs, qui défendaient aux gueux de nuire aux villes, places et habitants de l'Empire, de l'Angleterre, du Danemark, de la Suède et de la France [3].

[1] *Viglius ad Hopperum*, p. 537, 542, 552. — Archives du royaume, *Correspondance de Frise*, etc., vol. VI, f. 370, 402, 415. — Wagenaar, t. VI, p. 309 et 310.

[2] Archives du royaume, *l. l.*, f. 335.

[3] Archives du royaume, *l. l.*, f. 245, 292, 306, 335. — Bor, t, I, f. 289. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange Nassau*, t. III, p. 336 et 337. — Van Vloten, p. 150.

Sur la flotte de Dolhain servait Guillaume d'Hembyze, fils de celui qui s'acquit dans la suite une si triste célébrité. Guillaume trouva, en 1572, dans les flots, une mort volontaire qui le déroba aux gibets du duc d'Albe, tandis que ses amis Grave, Blommaert et Van Ryne périrent violemment dans les flammes près d'Eecloo, en s'enveloppant dans le même drapeau [1].

Beaucoup d'autres Flamands se distinguèrent sur la flotte des gueux, tels que Jacques de Flandre, lieutenant de Provyl, ami d'Hembyze; Pierre Crieck, d'Ypres; Cortewyl, lieutenant d'Hembyze, et le capitaine Schoonewal [2],

Le 15 septembre, Dolhain reparut avec une flotte équipée en Angleterre. Le 16, il entra au Vlie, où il fit un riche butin sur deux flottes marchandes venant de la Baltique, fortes de 100 voiles, et où les gueux détruisirent deux églises, les seules de toute l'île. Il lui arrivait tous les jours des Frisons pour remplacer les Wallons, excellents soldats de terre, mais incapables de servir utilement sur une flotte et ne sachant pas supporter la mer. Malheureusement Dolhain, quoiqu'il eût rendu des services, n'entendait rien à la marine et se laissait conduire en tout par son lieutenant, qui était d'Enkhuizen, et par un portefaix, banni d'Amsterdam. Son extérieur n'avait rien d'imposant non plus : c'était un homme maigre, avec peu de barbe et portant un sayon vert. Quoiqu'il fût Wallon, il parlait flamand. Le vaisseau qu'il montait possédait environ 200 pièces d'artillerie, mais ne comptait que 150 soldats, mal fournis d'arquebuses, d'épées et de piques, et sans aucune espèce de discipline. Lancelot de Brédérode remplissait les fonctions de vice-amiral. Cette escadrille ne consistait qu'en six navires, défendus par cinq à six cents hommes [3].

[1] Van Groningen, p. 255.

[2] Archives du royaume, *l. l.*, vol. VIII, f. 96.

[3] Archives du royaume, *l. l.*, vol. VI, f. 389, 390, 394, 398 et 404. — *Correspondance de Hollande et de Zélande,* vol. X, f. 186, 193 et 196. *Correspondance de Gueldre et de Zutphen,* vol. IX, f. 267. — Bor, t. I, f. 289. — Van Vloten, p. 150 et 152.

Les gueux s'appliquèrent particulièrement à piller les vaisseaux de Hambourg, désirant venger de cette manière la mort de Broeck [1].

Cependant, sur la fin du mois, Dolhain était à la tête de neuf grands navires et de vingt petits. Il avait résolu de s'emparer de Delfzyl; mais il en fut empêché par le Portugais Gaspard de Robles, baron de Billy, frère de lait de Philippe II et gouverneur de Groningue. Tout ce que Dolhain pouvait faire, c'était de hasarder des excursions dans les villages et de boire dans les calices d'or et d'argent, produit du vol des églises. Il prit ses quartiers d'hiver dans le Nesserland, entre Emden et Reide, y faisant bombance avec ses compagnons de fortune et recrutant de nouveaux soldats. Comme, par leurs dépenses et la vente du butin, ils enrichissaient le pauvre comté d'Ost-Frise, Edzard et son frère les regardaient comme des amis; même l'un de ces seigneurs, Jean, était pensionné par l'Angleterre. Seulement pour ne pas se compromettre vis-à-vis du duc d'Albe, Edzard leur avait défendu d'établir leurs quartiers d'hiver dans la ville d'Emden [2].

Le comte de Meghem, Charles de Brimeu, gouverneur de la Gueldre et de Zutphen, avait été tellement épouvanté par les derniers brigandages des gueux qu'il porta à 60 le nombre des vaisseaux qu'ils avaient enlevés, dans le Vlie, aux habitants restés fidèles au roi, et à 4 ou 5,000 le nombre d'hommes qu'ils possédaient. Il y avait, dans ces chiffres, l'exagération de la peur, comme, du reste, Meghem le reconnut plus tard. Ce qui est vrai, c'est que beaucoup de capitaines des pirates étaient de la Rochelle, qu'une partie de leur flotte avait été équipée dans la Tamise et qu'elle avait été pourvue des commissions du prince d'Orange et du roi de Navarre. Voilà,

[1] *Correspondance de Hollande et de Zélande*, vol. X, f. 204. — Van Groningen, p. 42.

[2] Archives du royaume, *Correspondance de Frise*, vol. VI, f. 426-462.

sans doute aussi pourquoi il y avait, parmi les matelots et les soldats, un grand nombre d'Anglais et d'Écossais, qui tous se faisaient remarquer par l'incroyable acharnement qu'ils mettaient à saccager et à brûler les couvents et les églises [1].

On aurait cru que le duc d'Albe, à l'aspect de cette masse de proscrits et de fugitifs que son système de terreur envoyait grossir les rangs des gueux, se serait arrêté dans les voies de sang où il était entré depuis son arrivée en Belgique, et qu'après les vigoureuses prises d'armes de nos émigrés, en 1568, il aurait fait quelques concessions à l'opinion publique. Mais loin d'en agir ainsi, il redoubla de rigueur. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter ce refrain lugubre de la mort. Il s'agit des exécutions de Tournai, qui avaient recommencé le premier mardi d'octobre 1568, où l'on fit périr par le glaive deux censiers du village d'Hollain, — Charles Cazier et Pierre Fiévets.

« Le 8 novembre, fut décapité Jean Tura. Il criait qu'il n'avait pas mérité la mort devant les hommes, mais devant Dieu.

« Le même jour, fut décapité un charron de Rumegies.

« Tous les deux étaient saccageurs d'églises.

« Le même jour fut brûlé vif un jeune homme du village de Grugeon, qui fut brûlé comme anabaptiste. Son corps fut mis sur une roue près du gibet de Maire.

« Le 10, fut décapitée, sur le marché, Catherine Legrand, femme de Mathieu Dumont, futailleur; elle était rentrée dans le giron de l'Église et elle mourut en bonne catholique.

« Le même jour, fut décapité Jean Van der Gens, grand doyen de la chambre et doyen des haute-lisseurs, pour avoir mis en pièces, à la halle, le tableau sur lequel on faisait prêter serment lorsqu'il s'agissait de déposer en

[1] Archives du royaume, *Correspondance de Gueldre et de Zutphen*, vol. IX, f. 271-295.

justice. Par là il s'était rendu coupable du crime de mépris des images.

« Le même jour, Antoine Bourgeois, vitrier, fut condamné à être brûlé vif comme saccageur. Suivant l'usage, on lui avait donné le matin, pour son déjeuner, du pain blanc, du beurre et du vin. Il fit ôter le beurre, puis prenant le pain et le vin, il se mit à genoux contre un banc et fit la cène à la manière calviniste.

« Le samedi 17 novembre, le procureur général du roi lut et publia à la *bretèque* les noms de tous ceux qui avaient été bannis pour fait de troubles, ainsi que de ceux qu'on avait fait mourir par sentence des commissaires royaux, du magistrat et du bailliage.

« Le 28, tous les noms et prénoms des fugitifs et bannis furent affichés au portail de Notre-Dame et dans plusieurs autres lieux. Une liste comprenait les bannis de l'année 1567, au nombre de 112, tant hommes que femmes. Il y figurait des bourgeois très-notables. Une seconde liste comprenait les bannis de 1568, au nombre de 385. »

Après cet intermède,

« Le 3 décembre, fut décapité Jean Devillers, censier, après avoir fait ses prières à Dieu, étant confessé par un cordelier.

« Le même jour, Antoine Petit, censier, fut brûlé tout vif. Sa sœur était venue à sa rencontre, l'avait embrassé deux fois, et lui avait dit d'avoir bon courage.

« Le même jour, Bastien, boulanger, fut aussi brûlé vif. Tous les deux étaient anabaptistes.

« Le même jour, fut décapité Henri Caret, porteur de sacs. Il mourut en bon catholique.

« Le même jour, fut décapité Pasquier; son corps fut conduit au *hapart*.

« Le même jour, furent brûlés tout vifs Jacques Homart et Adrien Lebrun, et *après qu'ils furent rôtis comme des cochons*, ils furent mis sur des roues au hapart.

« Le 24, furent brûlés vifs Jacques Jacotin, de Blandain; Roland Bras, le fils d'Antoine Maes et le fils du meunier de Bailleul, près de Chin.

« Le jeudi 13 janvier 1569, furent décapités, un nommé Mononcle, de Bailleul; Jacques Leclercq, d'Estaimbourg, lequel était diacre des huguenots, et Legland, de Pecq. Tous les trois ont été enterrés.

« Le même jour, Simon Flamend, de Bailleul, fut brûlé vif, et son corps mis à la justice de Maire.

« Le 19, furent décapités Louis Duprié, savetier, et Martin Delis, mercier. Ils moururent catholiques.

« Le même jour, fut brûlé tout vif, Simon Duhault. Il fut exhorté à retourner à la foi catholique; mais il répondit qu'il avait fait profession de la foi hérétique, dans laquelle il mourut.

« Le même jour, Gaspard de Lespée, qui autrefois avait été sergent à verge du magistrat, fut brûlé vif pour sa méchante hérésie.

« Le même jour, fut aussi brûlé vif Christophe Madou.

« Le lendemain, furent décapités Claude Wagnon, tisserand, et Hercule, maître d'école. Après eux, Guillaume, retordeur; Arthur Dupire, du village de Rumegies; Jacques Wocquier, d'Estàimbourg, et le serviteur de Pierre Dailly, marchand, furent brûlés vifs comme pervers hérétiques.

« Le 21, Joachim Ternais, haute-lisseur, fut condamné à la peine de mort par l'épée, parce qu'il avait paru aux commissaires que, durant les troubles de 1566, alors que les rebelles s'étaient emparés de l'abbaye des Près, il s'était montré leur partisan, prêtant main forte à leurs pernicieuses et damnables entreprises, *pour avoir tenu certain baudet avec lequel il aurait porté du pain auxdits rebelles, étant ce baudet chargé de deux paniers propres au transport des vivres.*

« Le lundi 24, Louis Legrain, de Blandain, fut aussi décapité; mais il eut grande contrition de ses péchés. Il



disait, en marchant à la mort, qu'il croyait fermement à ses douze articles de la foi.

« Le même jour, fut brûlé Gervais Lagache, de Marquain, et Colin Priez, de Néchin, eut la tête tranchée. Ensuite Jean Bis, Robert de Longuehaye et Gusman, le premier gueux de la ville, furent brûlés comme hérétiques.

« Le mercredi 2 mars, on décapita David Boutry, hôtelier de la Cloche, à la porte de Marvis; il ne cessa de crier au peuple : « Messieurs, priez Dieu pour moi, afin qu'il me pardonne mes péchés. »

« Le même jour, Jean Delepré fut décapité. En attendant le coup, il dit : « Seigneur, reçois mon esprit! »

« Le même jour, on décapita encore Augustin Mol, boucher; Jean Cuvelette, passementier, et un villageois, Marc Fiévez, tailleur, qui dit : « O mes frères! je vous ai offensés; priez Dieu qu'il veuille me pardonner ma mauvaise hantise. J'ai été cause que je suis ici. »

« Le même jour, on décapita Lecarlier, de Rumegies, qui avait tenu bon dans les bois, avec ses camarades, et avait une fois percé le bras à un sergent. Il s'écria gaillardement : « Adieu, messieurs de Tournai, priez Dieu pour moi; je m'en vais mourir. » Puis il se mit à genoux et fut exécuté.

« Le même jour, on amena Arnould de Waubansart, surnommé Dieu Lannoy, parce qu'il remplissait le rôle de Dieu dans les mystères, représentations théâtrales du temps. Il commença par citer les paroles du roi David : « Bienheureux les hommes qui souffrent dans ce monde, pour leurs péchés! » Et il ajouta qu'il avait les siens en horreur. Il se mit ensuite à genoux pour faire ses prières; ce qu'il fit par trois fois. Il supplia le peuple de prier pour lui et dit : « Ah! que je redoute la mort. » Enfin, il déclara avoir prié Dieu pour M. de Cuinchy [1], qui lui

[1] Jacques de Blondel, seigneur de Cuinchy, gouverneur et bailli de Tournai et du Tournaisis.

avait accordé terre sainte aux cordeliers. Après quoi, il se mit à genoux, et on lui coupa le cou.

« Le même jour, Jean de le Tombe fut décapité. Il ne fit autre chose que dire : « Dieu veuille me pardonner! »

« Le même jour, Pasquier Lebègue, de Valenciennes, fut décapité. Il ne prononça que ces paroles : « Je prie Dieu de me maintenir dans la vraie foi. »

« Le même jour, fut décapité Godefroid Du Fresnoy, seigneur de Thun, près de Saint-Amand. On avait dressé pour lui un théâtre exprès, où l'on vit monter un cordelier, un augustin et le curé de Notre-Dame. Le seigneur de Thun suivit avec trois soldats du château qui avaient reçu ordre de l'accompagner. On le travailla pendant une heure pour le préparer à la mort; mais il ne voulut rien entendre. Il se mit plusieurs fois à genoux, puis il se releva, et en se relevant, il demanda un verre de vin, but à la santé du peuple et le supplia de prier pour lui. Mais il brava toutes les exhortations, toutes les remontrances des trois prêtres. En apercevant l'épée de justice, il l'embrassa. Comme ce seigneur n'était pas lié et que le théâtre était rempli de monde, le bourreau n'avait pas toutes ses aises, et il lui donna un coup sur l'épaule. Du Fresnoy se relève, le bourreau le renverse sur le dos et lui scie la tête. Elle n'est pas plutôt tombée qu'un long hurlement de deuil et d'effroi part des premiers rangs des spectateurs et se communique de proche en proche jusqu'à la portion de la foule qui n'avait rien vu. Les soldats et les officiers finissent par n'y plus tenir, et bientôt c'est dans les rangs mêmes de l'escorte qu'éclatent les plus violents murmures contre cette atrocité. Un soldat donne au bourreau un coup de pied, qui le jette du théâtre. Le peuple, voyant ce désordre, s'enfuit, et les militaires, ne sachant comment interpréter toute cette scène, tirent leurs épées et frappent les bourgeois, de sorte qu'ils en blessent grièvement une vingtaine; les bourgeois se forment en escadrons pour faire justice des militaires, et les officiers fondent sur ces derniers pour les empêcher

de maltraiter les bourgeois. Enfin, le tumulte cesse et le corps du seigneur de Thun est porté au château. Son crime fut d'avoir donné les clefs de l'église de saint Quentin aux briseurs d'images.

« Le même jour, Obert Souverain, du même village de Thun, fut brûlé vif comme anabaptiste. Il avait assisté avec le calme le plus profond à tous les apprêts de son supplice; mais une fois dans les flammes, il poussa des hurlements épouvantables.

« Le dimanche 24 avril, maître Jean de Lattre, avocat du roi, déclara avoir mérité son sort pour s'être montré infidèle à son Dieu et à son souverain, et pour avoir chanté des psaumes, la nuit, dans les rues de Tournai. Il se mit à genoux et dit au bourreau : *Frappe*.

« Le même jour, Nicolas Duquesne, sergent de ville, fut décapité. Il avait aidé à briser les images dans Anvers, montra un repentir sincère et avoua qu'il avait plus d'une fois fait tort au monde dans son office de sergent. « Mourons dans la croyance de nos pères, » dit-il à un autre condamné, Jean Gombault, qui résista à ses instances.

« Puis, ce fut le tour d'Eloi Descamps, autre sergent de ville; de Nicolas Hellebaux, mercier; de Mahieu, drapier; d'un homme du village de Bailleul. On amena encore du château Gérard Devos, couturier, et un vieillard de Néchin; ils furent tous brûlés vifs et leurs corps exposés à la justice de Maire.

« Le lundi 4 juillet, on plaça de grand matin un pilori sur le marché pour y brûler Jean Hornez, jeune homme à marier; mais comme il se convertit, il ne fut que décapité.

« Le lundi 22 août, fut décapité un jeune homme d'Esplechin pour avoir chanté des psaumes et vendu des livres hérétiques. Il se repentit et mourut catholique.

« Le vendredi 7 octobre 1569, Balthazar Taffin fut pendu sur le marché de Tournai, pour n'avoir point comparu à la barre du duc d'Albe.

« Le jeudi, fut brûlé Jean Seret, qui avait été diacre pendant les prêches. Son corps fut mis au *hapart*.

« Le lundi 28 novembre, fut décapité Jacques Robert, riche marchand. Son corps fut porté à saint Piat par les anciens bourgeois, suivis d'un cordelier et d'un augustin; puis, ce fut le tour de Piemant, boulanger, d'Arnold de Herlo et de Jérôme d'Antoing.

« Le dimanche 5 mars 1570, furent encore affichés au portail de Notre-Dame et ailleurs les noms de 45 personnes bannies, avec confiscation de leurs biens, pour ne point avoir comparu à la barre du conseil des troubles.

« Le mercredi 22, furent décapités, par sentence des commissaires, Jean de Solon, âgé de 84 ans, du village de Lecelle; Jean Dewattines, boulanger, aussi fort âgé, et Charles Levaillant. Ce dernier criait toujours : « Mes frères, priez Dieu pour moi. » Il dit aussi : « Mes frères, veuillez amender votre vie, car notre bon Dieu a toujours les mains ouvertes pour vous recevoir en grâce. Gardez-vous du péché d'ivrognerie, car tous les maux en proviennent, tels que paillardise, homicides et larcins. Si tu es ivrogne, tu es larron; si tu as quatre ou cinq enfants à la maison et qu'ils aient besoin d'une paire de souliers, tu diras à ta femme : je n'ai point d'argent, et la veille, tu auras été à la taverne dépenser tout ce que tu avais. N'es-tu pas larron, car tes enfants ont besoin de tout ce que tu as dépensé. » Il demanda ensuite au peuple de dire un *Pater* et un *Ave* pour son âme, afin que Dieu lui fît miséricorde, lui pardonnât ses péchés et le reçût dans le royaume des cieux. » Et après avoir encore une fois dit au peuple de s'amender, il se mit à genoux, et le bourreau lui coupa le cou.

« Le mercredi 12 avril, fut pendu Adrien Becq et décapité Jacques Pollu, messager d'Anvers, qui avait qualifié le saint sacrement de Jean le Blanc et proféré d'autres blasphèmes.

« Le 17, furent décapités Adam Lecocq, pour avoir fait faire plusieurs insolences pendant les troubles; Ernould, laboureur et marchand, et Roland de Quersenne, de Tem-

pleuve, qui avait été diacre d'un prédicant. Ces deux derniers étaient revenus au catholicisme.

« Le même jour, maître Pierre Coffret et un jeune homme de Thun furent brûlés vifs, après qu'on leur eut d'abord brûlé la langue. Ils moururent obstinés.

« Le lundi 18, Mlle Lafosse fut décapitée. Elle s'était signalée dans l'iconoclastie. Elle mourut catholique.

« Le 20, Deldalle fut décapité pour avoir brisé une barre de fer à la chapelle de Notre-Dame. Sa tête bondit de l'échafaud et roula à une distance de six à sept pieds.

« Le 23 juillet, on pendit Hernauld, du village de Hollain; Roland Triaille, maçon, et Guillaume Eschevain, du village d'Estaimbourg, tous les trois comme iconoclastes. Les deux derniers étaient rentrés dans le giron de l'Église [1]. »

Et Valenciennes! L'arrivée des commissaires du duc d'Albe dans cette ville fut le signal de nombreuses exécutions. Dès le 17 janvier 1569, dix honorables bourgeois sont décapités, l'un d'eux pour avoir assisté à nettoyer l'église de Saint-Joseph, où se faisait le prêche; le lendemain, vingt autres subissent le même sort. Et que l'on ne s'imagine pas qu'il figurât quelque malfaiteur parmi eux; non, c'étaient des érudits, de riches fabricants, des peintres distingués. Tout ce qui avait quelque réputation de richesse, de savoir, de talent, était sûr d'attirer les soupçons des sicaires du duc d'Albe; et un soupçon, c'était la mort. Le 19 janvier, vingt bourgeois dont un vieillard de 70 ans, meurent sur l'échafaud; le 28, sept autres vont augmenter cette sanglante hécatombe. Mais les exécutions ne se succèdent pas avec assez de rapidité

[1] *Chronique de tout ce qui s'est passé à Tournai et aux environs, depuis l'an 1566 jusqu'en l'an 1570, sous l'épiscopat de monseigneur l'illustrissime et révérendissime Gislebert d'Oignies, par Nicolas Le Sourdoier, bourgeois de la ville, et Simon Le Sourdoier, grand vicaire de la cathédrale.* (Manuscrit de la bibliothèque de Tournai) — ARCHIVES DU ROYAUME, *Conseil des troubles*, vol. XXXVI, f. 330. — CHOTIN, *Histoire de Tournai*, t. II, p. 185-190.

au gré du duc d'Albe ; le 5 mars, il commande un massacre général des prisonniers enfermés pour cause politique : cet ordre barbare coûta la vie à plus de 1,700 personnes [1] ; c'était un spectacle épouvantable : sur la terre gisaient, éparses ou amoncelées, des victimes de tout sexe et de tout âge.

CHAPITRE II.

1569-1571.

Continuation du mécontentement public. — Causes de ce mécontentement. — Amsterdam et les gueux de mer. — Mesures prises contre ces derniers. — Billy et Spierinck. — Embarras du duc d'Albe. — Progrès des gueux. — Vues du prince d'Orange sur Enkhuizen. — Cruautés des belligérants. — Hartman Gauma. — Guislain de Fiennes, amiral des gueux. — Leurs opérations suspendues par le débordement de la mer. — Leurs désordres et leurs excès. — Découragement du comte de Meghem. — Insuccès du duc d'Albe. — Difficultés de la situation. — Tentative de Herman de Ruyter sur le château de Loëvestein. — Le duc demande à retourner en Espagne. — Lumay et les gueux.

Rien ne pouvait dompter le mécontentement qui régnait dans tous les esprits et dans tous les cœurs ; partout la révolution couvait sous la cendre. Je l'ai dit ailleurs, et ici mon opinion se trouve confirmée par le témoignage de Mendoça, ce n'est pas exclusivement à l'introduction du nouveau système d'impôts qu'il faut en attribuer la vraie cause, pas plus qu'aux garnisons, aux logements militaires et à la brutalité des soldats étrangers. Sans doute, ces motifs agirent puissamment sur les peuples des Pays-Bas. Aux Belges restés sous la domination du duc d'Albe, leurs frères exilés demandaient, en effet, pourquoi ils se résignaient à avoir continuellement chez eux une soldatesque ennemie, à fournir de nouveaux

[1] ARCHIVES DU ROYAUME, *Conseil des troubles*, vol. XXXVI, f. 312 verso. — ARTHUR DINAUX, *Archives historiques du Nord de la France*, t. II, p. 49 et 50.

impôts pour la payer, à supporter un joug qui ne cesserait de les écraser s'ils ne se décidaient, enfin, à le secouer; et les Belges finirent par comprendre qu'ils n'étaient plus maîtres dans leur patrie, puisque cette soldatesque occupait leurs maisons; qu'ils n'étaient plus maîtres de leurs biens, ni des fruits de leur travail, ni de leurs femmes, ni de leurs enfants, ni surtout de leurs âmes, puisqu'ils étaient contraints et punis, dès qu'ils ne vivaient pas catholiquement. Et, toutefois, ils ne voulaient pas se révolter contre *le roi;* ils ne tendaient qu'à s'affranchir de la tyrannie du duc d'Albe et de ses Espagnols, qu'ils accusaient de s'être emparés des Pays-Bas sans les ordres de Philippe II, avec le seul consentement du pape et des inquisiteurs. Tel était, dans le principe, le langage des insurgés; et pour le corroborer, des régiments entiers de leurs soldats portaient des écharpes rouges et les mêmes croix au drapeau que les troupes royales. L'influence de ces propos était fortifiée par la facilité des habitants à croire tout ce qu'on leur contait, et l'on peut assurer que souvent ils se montrèrent plus certains, plus convaincus de ce qu'on leur disait que de ce qu'ils avaient vu de leurs yeux.

D'autres étaient d'opinion différente. Tout en reconnaissant qu'on pouvait trouver, dans ces griefs, des mobiles de révolution, ils soutenaient que la principale cause était la répression des hérétiques. Ce qui leur donnait cette pensée, c'est que, dans le principe des troubles, les mécontents mettaient la plus grande animosité à la destruction des églises et des monastères, poursuivaient les prêtres et les moines, les dépouillaient de leurs biens et infligeaient de cruels traitements à ceux qui tombaient entre leurs mains. C'était l'exécution des édits sanguinaires de Charles-Quint qui avait provoqué la prise d'armes lors des premiers troubles, à une époque où le roi ne demandait point aux états de nouveaux sacrifices d'argent et envoyait, au contraire, tous les ans des fonds pour l'entretien du pays; il n'y avait point alors de

soldats dont les Belges pussent accuser la conduite licencieuse [1].

Cependant, en présence des brigandages exercés par les gueux de mer, Amsterdam arma un vaisseau et quelques barques. Trois pirates furent pris et exécutés dans cette ville, qui demanda aux états de Hollande de recourir à des moyens énergiques contre les écumeurs de mer; mais ces états répondirent que c'était là une question d'intérêt général qui ne pouvait être résolue que par les états de toutes les provinces des Pays-Bas et avec le concours du gouvernement (août et septembre 1569 [2]).

Enfin, Viglius, président du conseil privé, sollicité par ces mêmes états de Hollande et par ses parents et amis

[1] *Commentaires de Bernardino de Mendoça sur les événements de la guerre des Pays-Bas, traduction nouvelle par Loumier, avec notice et annotations par le colonel Guillaume* (Bruxelles, 1860), t. I, p. 244-248. — Les renvois que je fais à l'auteur se rapportent également aux excellentes annotations de M. Guillaume, toutes les fois qu'elles y sont relatives. C'est pour ne pas trop multiplier les citations. — Contrairement à Mendoça, M. Koch (p. 158-160) soutient que les griefs religieux des Belges n'étaient que des griefs *factices* S'il en était ainsi, comment expliquer les motifs des édits de Charles-Quint et de leur maintien par Philippe II? Était-ce donc contre un mouvement *factice* qu'il fallait un tel déploiement de rigueurs, un tel redoublement de violences? Nous avons aux Archives du royaume, à Bruxelles, un curieux volume sur les hérésies et l'inquisition, lequel suffit, à lui seul, pour prouver que déjà sous Charles-Quint, le protestantisme, chez nous, était bien une réalité vivante. Comme ce volume n'est pas à la disposition de M. Koch, je prends la liberté de le renvoyer à la correspondance d'Érasme, à l'*Historia evangelii in Belgio renovati*, par Gerdès, et aux *Monumenta vaticana*, récemment publiés par Lämmer. Il y trouvera, j'espère, la confirmation de ce que je viens de dire. D'ailleurs, si, au XVI[e] siècle, le peuple belge avait été réellement si *archicatholique* et si *hyperorthodoxe* (*erzkatholisch und hyperorthodox*) que le prétend le savant critique, comment *la liberté de conscience* réclamée du gouvernement par l'opposition, aurait-elle jamais pu devenir, chez le même peuple et d'après le même critique, la plus formidable machine de guerre (*der stärkste Mauerbrecher*) de la révolution? Il y a là, ce semble, une contradiction manifeste. Voy., du reste, l'appendice II.

[2] *Register van Holland en Westfriesland,* 1565-1574, f. 310 et 315.

de la Frise, était parvenu à convaincre le duc d'Albe de la nécessité d'armer contre les gueux ; et, en effet, Billy reçut du gouverneur général pleins pouvoirs de prendre toutes les mesures nécessaires à la défense de la Frise. Il donna aussitôt l'ordre de faire bonne garde sur les côtes et de l'avertir de tous les mouvements de l'ennemi, afin qu'il pût être prêt à tout événement. Au commencement de l'année 1570, il fit occuper par ses troupes les îles situées au-dessus des côtes de la Frise, et elles y défirent les garnisons des gueux.

Cette guerre fut conduite avec la plus grande inhumanité. Cinq des vaisseaux de Billy se disposant à chercher les gueux au Vlie, furent dispersés par la tempête ; un seul vint aux prises avec deux navires ennemis, dont l'un prit le large, mais dont l'autre, commandé par l'intrépide capitaine Spierinck, tint bon, fit feu sur celui des royaux et leur tua beaucoup de monde. Déjà le capitaine espagnol voulait battre en retraite ; mais il fut forcé, par son équipage, de s'approcher du capitaine des pirates. Le combat recommença avec le plus grand acharnement, jusqu'à ce que Spierinck eût été sommé de se rendre. Mais craignant d'être pendu, il refuse ; fait jeter à la mer quelques sacs d'argent pour les soustraire à la cupidité des Espagnols, et ordonne à un soldat de lui plonger son épée dans le cœur. Le soldat obéit. Ses camarades se précipitent dans les flots, mais ils sont pris en partie. Les têtes de ceux que l'on mit à mort furent coupées et salées et les troncs ensevelis dans la mer. En faisant son entrée triomphale à Groningue, Billy força les prisonniers de porter devant eux ce sanglant trophée et de lui en faire hommage, puis ces malheureux furent exécutés après d'horribles souffrances [1].

Quelques navires équipés à Enkhuizen et à Hoorn, furent ajoutés à la flotte royale, qui, sous le commandement de Jean Rol, bourgmestre de Hoorn, livra bataille

[1] Van Groningen, p. 43-46.

à celle des pirates. Ceux-ci perdirent deux de leurs vaisseaux. Rol se distingua tellement qu'il fut nommé vice-amiral par le duc d'Albe, qui envoya, en même temps, des troupes à Hoorn et à Médenblick pour les préserver des attaques des gueux. Le duc connaissait maintenant tout le mal qu'ils pouvaient lui faire; mais c'était trop tard, il avait laissé à l'abandon les places qu'il aurait été de la plus grande importance de mettre de bonne heure dans un état solide de défense. Mais, pour cela et pour armer des navires, il fallait de l'argent; on l'exigea des malheureuses provinces qui avaient à supporter tout le poids de cette guerre. C'est pourquoi les plaintes des habitants redoublèrent partout et principalement en Frise. La discorde se mit entre les villes et le plat pays; la peste enleva beaucoup de monde; les gueux rançonnèrent les prêtres et les riches; les pirates français prirent autant de navires des Pays-Bas que les pirates indigènes, et le joug de la tyrannie espagnole continua de s'appesantir tous les jours davantage. Enfin, sur mer, les choses furent telles que, pour résister, il aurait fallu que le duc d'Albe éclatât dans toute sa force; mais il ne le fit pas; il se figurait que la terreur suffirait pour réduire le pays; d'ailleurs, il n'avait pas assez de vaisseaux; le roi avait besoin de toutes ses ressources maritimes contre les Mores et les Turcs, qui, sans le vouloir, favorisaient ainsi les plans du Taciturne [1].

Les mesures prises par Boussu et Billy forcèrent les gueux de mer à prendre leur course vers l'Angleterre. La tempête détruisit quelques-uns de leurs vaisseaux; en revanche, par la même cause, la flotte ennemie fut arrêtée dans sa marche, mais les gueux perdirent encore leur vaisseau amiral et trois autres grands navires, grâce à leur négligence, leur ivrognerie et leur désordre. Heureusement Dolhain avait eu soin d'emporter une bonne

[1] *Vigl. ad Hopp.*, p. 537, 542, 621, 622, 721 et 722. — VAN GRONINGEN, p. 47 et 48.

partie de l'artillerie et des munitions de guerre; et, toutefois, ces circonstances ébranlèrent davantage encore sa position déjà si compromise [1].

Dans ce moment, Dolhain se laissait guider en tout par Robert de Bailleul et par Landas, l'un Flamand, l'autre Wallon. Il avait toujours autour de lui cinq navires et deux barques, commandés par un autre Wallon, nommé Pleucqueu; par un noble Gantois, Antoine Uutenhove, « petit et rousseau; » par Jean Louis (Hans Lodewyk), autre Flamand, et par un Italien établi en Angleterre. Ces navires étaient mal pourvus d'hommes, mais garnis d'une excellente artillerie. Les matelots et les soldats descendaient souvent à terre pour boire; c'était ordinairement à Douvres et dans l'île de Wight. Leurs canons, du calibre de treize à quatorze cents livres, vomissaient des boulets de fer munis de chaînes pour briser les mâts des vaisseaux ennemis. Peu nombreux, mais robustes, jeunes, trapus, allègres et très-braves, ces hommes n'avaient aucune peur des galères du roi, sur lesquelles ils tiraient des fusées incendiaires. L'amiral disposait encore de trois autres navires et d'un yacht, avec lesquels il guettait les bâtiments venant de Dantzick. Il trouvait de grandes ressources en Angleterre, où la femme du romanesque Gabriel de Montgomery, le meurtrier involontaire de Henri II de France, avait fait équiper pour les gueux un magnifique navire connu sous le nom de *la Comtesse*. Lorsque les enrôlements volontaires ne leur suffisaient pas, ils enlevaient des hommes propres au service maritime, en les attirant dans les cabarets, en les enivrant et en les transportant ensuite sur la flotte [2].

Le duc d'Albe, de plus en plus alarmé des progrès des gueux de mer, écrivit, le 18 mars 1570, aux magistrats d'Anvers et de Gand de veiller nuit et jour pour préserver leurs villes des brigandages exercés par ces pirates,

[1] Van Groningen, p. 48.
[2] Archives du royaume, *Conseil d'État et audience*, liasse 285, n° 1.

de s'informer diligemment des étrangers que leurs paroles, leur accoutrement ou leurs armes rendaient suspects; de leur demander d'où ils venaient, où ils allaient, quelles étaient leur profession et leurs occupations; de dénoncer ensuite aux officiers de justice tous ceux qui inspiraient des soupçons légitimes; d'équiper de petits bateaux à voiles; de placer sur chacun d'eux six à huit hommes armés d'arquebuses et de leur faire parcourir les rivières pour obvier aux vols, pillages et détroussements dont les gueux ne cessaient de se rendre coupables [1].

Depuis quelque temps, Dolhain se trouvait avec dix-sept navires à l'embouchure de l'Ems, d'où il infestait tout le littoral de la Frise. Le duc ordonna à Maximilien de Hennin, comte de Boussu et gouverneur de la Hollande, d'armer douze navires dans Amsterdam, et à Billy d'en équiper huit à dix, pour que l'on pût mettre en déroute l'amiral des gueux. Le mauvais temps empêcha Boussu de lui livrer bataille. Dolhain gagna la mer, mais avec tant de précipitation qu'il perdit douze vaisseaux, dont trois des plus grands furent capturés par les Espagnols, avec quelque artillerie et des munitions, et dont les autres furent brûlés [2].

Sur ces entrefaites, les partisans des gueux battirent en tout sens le plat pays de la Frise. Un des nobles de cette ville, Homme Hettinga, qui, en 1568, avait amené une enseigne d'infanterie à Louis de Nassau, près de Groningue, et qui maintenant était avec ses deux fils sur les flots, donna à ses partisans, connus sous le nom de picoreurs, des lettres de marque qui les autorisaient à lui procurer, au moyen de vols et de pillages, un dédommagement pour ses biens confisqués par le duc d'Albe; et, en effet, il perçut le dixième de leurs dépouilles. Homme était intimement lié avec Berthold Entes de Mentheda, par son courage, sa fougue, ses cruautés, un autre Lumay.

[1] Archives du royaume, *Conseil d'État et audience*, liasse 284, n° 1.
[2] Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 124.

Tous les deux, de concert avec un des leurs, — Vlieger Van de Nykerk, — avaient résolu une attaque contre Dokkum, pendant que Dolhain et Lancelot de Brédcrode en combinèrent (février) une autre sur l'abbaye d'Oldenklooster. Le chef de ce monastère, croyant pouvoir compter sur l'appui de ses paysans, avait renvoyé la garde qui lui avait été donnée par Billy. Mais lorsque, au mois d'avril, les gueux vinrent piller son couvent, les paysans, au nombre de 600, les laissèrent paisiblement détruire et emporter tout ce qu'ils voulaient [1].

Un autre pirate, Jean Van Troyen, fils d'un batelier de Rotterdam, se promenait triomphalement dans les eaux de la Hollande méridionale, et avec sa barque et trente-cinq hommes, s'empara des satins et des camelots du navire qui faisait le marché entre Amsterdam et Anvers [2].

Pendant que ces forces sauvages se déployaient ainsi sur mer, le prince d'Orange conçut le projet de se rendre maître d'Enkhuizen avec des navires équipés à Brême par Sonoy, et à Emden par Pompée Ufkens, gentilhomme frison, qui sacrifia une fortune considérable aux entreprises des gueux. Sonoy était tellement enthousiaste de cette expédition qu'il parlait de faire d'Enkhuizen une autre la Rochelle, ne réussirait-il qu'à y jeter une trentaine d'hommes. En même temps, par les conseils de Baes, trois capitaines des gueux s'entendirent pour faire une expédition dans le Vlie : c'étaient Adrien Menninck, teinturier de Delft, doué d'une énergie extraordinaire, et qui avait déjà porté les armes à Austruweel, en 1567 ; Nicolas Ruychaver, de Harlem, un des cœurs les plus honnêtes de la révolution; enfin, l'intrépide Jean Van Troyen. Pendant la soirée du 14 juin 1570, ils pénétrèrent dans le Vlie. Ils avaient pour devise *Dieu aide Orange*, pour dra-

[1] Archives du royaume, *Correspondance de Frise*, vol. VII, f. 114. — Van Groningen, p. 217-228, 250 et 251. — Van Vloten, p. 153-155.
[2] Van Vloten, p. 155 et 156.

peau une écharpe jaune et rouge, pour signe de ralliement un mouchoir blanc autour du bras droit. Ils vinrent camper à côté des vaisseaux de Boussu, qu'ils assaillirent le lendemain à la pointe du jour; mais, par une fausse manœuvre, le navire de Van Troyen fut séparé de ceux de ses amis et entouré de tous côtés par l'ennemi. Se voyant perdu, Van Troyen se précipita dans la mer et vint, en nageant, se réfugier sur le vaisseau d'un marchand qui se trouvait à l'ancre dans le voisinage ; mais il fut saisi par un des capitaines de Boussu et conduit avec trois de ses camarades à Amsterdam, où ils restèrent longtemps prisonniers. Les gueux menacèrent Boussu, si l'on faisait périr Van Troyen, de raser Enkhuizen et Amsterdam, et de mettre à mort tous ceux d'Amsterdam ou du Waterland qui leur tomberaient entre les mains. Comme ces menaces faisaient hésiter le magistrat d'Amsterdam à procéder immédiatement à l'exécution des prisonniers, le duc d'Albe lui fit remarquer plus tard que, s'il les avait expédiés tout de suite, il n'en aurait plus été question depuis longtemps. Au mois d'octobre, Van Troyen fut pendu. Les gueux, transportés de fureur, vengèrent aussitôt sa mort en suspendant au beaupré d'un de leurs navires un pilote qu'ils avaient fait prisonnier, et en le tuant à coups d'arquebuse [1].

Leurs forces avaient été augmentées par 600 Wallons que venait d'assermenter Dolhain. Loin de se calmer, leur rage ne connut plus de bornes, et voulant imiter les cruautés des Espagnols, ils noyèrent souvent leurs captifs. Jean Abels, en faisant prêter serment à ceux qu'il arrêtait, leur imposait l'obligation de tourmenter et de chasser les papistes [2]. Ils prenaient et torturaient beaucoup de gens riches, mettaient en avant l'idée de

[1] ARCHIVES DU ROYAUME, *Correspond. de Zél. et de Holl.*, vol XII, f. 46 et suiv. — BOR, t. I, f. 315. — VAN VLOTEN, p. 156-158. — VAN GRONINGEN, p. 287-293, 330-333.

[2] « Te krencken, verdryven ende verjaegen. »

s'emparer de La Haye et d'arracher de leurs lits les bons bourgeois et les seigneurs. Ils traitaient de coquins, de voleurs, de suppôts de l'inquisition tous ceux qu'ils faisaient prisonniers. Ils agissaient ainsi sous les inspirations d'Entes, qui comptait parmi ses compagnons des gens qui avaient la marque. Mais il faut bien se garder de prendre tous les gueux pour un ramassis de vauriens et de ribauds. Plusieurs d'entre eux étaient des hommes très-recommandables, mais égarés par le délire de la vengeance. « Hé quoi ! s'écriait plus d'un brave père de famille, les dogues sanguinaires du duc d'Albe osent parler de nos violences, eux qui nous ont expulsés scandaleusement de nos maisons, sans laisser à nos pauvres petits enfants que les habits qu'ils avaient sur le corps [1]. »

Du reste, la farouche énergie de ces hommes ne les quittait pas même sous les verrous. Ainsi il ne se passa pas un jour que les gueux détenus à Middelbourg ne se missent à briser dans leurs cachots, fers et serrures, à outrager les geôliers et à conspirer avec les autres captifs [2].

Ceux qui étaient sur mer crurent devoir prendre, sous Lancelot de Bréderode, quelques mesures tendant à maintenir entre eux la paix et la concorde, et à prévenir les plaintes et les injustices. Le prince d'Orange se voyait dans la cruelle nécessité de ménager toutes ces forces, quelque anarchiques qu'elles fussent ; car le duc d'Albe venait de lui enlever un puissant appui, celui de l'Allemagne. Les comtes de Culembourg et Van den Berghe s'étaient rendus à la diète de Spire pour implorer la protection et l'intervention de l'empereur et des princes de Germanie ; mais les députés du duc d'Albe plaidèrent si

[1] De bloethonden ende paepisten hebben my schandelicken vuyt myn goeden gestooten, soe dat myn kinderkens nyet behouden en hebben dan de cleederkens, die sy aen 't lyff draegen. (Archives du royaume, *l. l.*, f. 128. — Conf. 49-151.)

[2] Archives citées, f. 12 et 118.

bien la cause du roi d'Espagne vis-à-vis de ses sujets rebelles qu'ils empêchèrent la diète de prendre une résolution. Dès lors Guillaume fut forcé de prêter une attention plus particulière aux mouvements des gueux marins, à qui il avait résolu de donner un autre amiral. Dolhain était, sans contredit, un patriote plein de courage et de dévouement, qui s'était déjà fait remarquer, en 1566, par la chaleur de ses convictions et l'audace de ses idées dans les fameuses réunions de Bréda et d'Hoogstraeten. Malheureusement le noble Hennuyer ne savait ni faire observer la discipline, ni tenir la comptabilité, et au lieu de grandes et d'utiles entreprises, ses expéditions n'étaient qu'un brigandage universel. Un dernier fait avait achevé de décider le prince. J'ai dit qu'en se retirant devant Robles et Boussu et en faisant voile pour l'Angleterre, les gueux avaient laissé périr, par leur désordre et leur ivrognerie, leur vaisseau amiral et trois autres grands bâtiments. Or, Dolhain, qui était resté à Emden, semblait se soucier fort peu de cette perte. Ce qui inquiétait encore le prince, c'était la crainte qu'on ne le rendît responsable des dommages que les excès des gueux faisaient éprouver au commerce des Pays-Bas, et il paraît même qu'à Amsterdam on portait contre lui des accusations de ce genre. Guillaume redoutait aussi le mécontentement des villes hanséatiques et les récriminations dont elles pourraient se prévaloir auprès de la diète de l'Empire. Enfin, comme il avait besoin de beaucoup d'argent pour subvenir aux frais de la guerre, il devait être assuré de sa part du butin; et, de ce côté, il n'y avait pas moyen de faire fond sur Dolhain à cause de son incroyable négligence. Aussi, quoiqu'il en coûtât à Guillaume, il était irrévocablement décidé à le rappeler de ses fonctions. Il lui députa son fidèle Baes pour le forcer de rendre ses comptes. Baes eut une entrevue avec lui à Emden. L'amiral promit de le satisfaire, dès qu'il serait de retour de Cologne où il allait se rendre pour rétablir sa santé délabrée. Il ne resta plus à Baes que de le faire venir à Dillenbourg, où se tenait

alors le prince. Quel fut le désappointement de Guillaume lorsque Dolhain, au lieu de lui payer les sommes sur lesquelles il avait droit de compter, lui réclama, au contraire, 5,000 écus qu'il prétendait avoir déboursés sans indemnité! L'amiral partit ensuite pour l'Angleterre, où il fut arrêté, probablement sur la demande du prince. Baes le rejoignit à Londres, le fit mettre en liberté, mais le révoqua de ses fonctions, tout en lui offrant le commandement de deux ou de trois vaisseaux. Dolhain refusa et se retira en France. Il y resta jusqu'en 1572, où il revint combattre pour la cause de la patrie et mourir de la mort des héros, après avoir fait mordre la poussière à trois ou à quatre de ceux qui voulaient le livrer au duc d'Albe [1].

Le prince avait songé un moment à remplacer Dolhain par son frère Louis de Berghe, qui commandait huit vaisseaux stationnant à Londres; mais il se prononça pour Guislain de Fiennes, seigneur de Lumbres, son ami et celui de Louis de Nassau. Ce dernier délivrait ses commissions maritimes à la Rochelle, tandis que les corsaires français infestaient toutes les côtes de leur pays et souvent croisaient avec les vaisseaux des gueux contre ceux des Espagnols. Depuis les rives de l'Ost-Frise jusque vers les mers de la domination royale, tout était couvert de pirates, parmi lesquels les nôtres avaient dépouillé toute espèce de respect humain, jusqu'à ne plus distinguer les amis des ennemis, jusqu'à s'emparer des bateaux naviguant avec les saufs-conduits du comte Louis. Dans les eaux de l'intérieur, les villes de Gouda, Delft, Dordrecht, furent forcées d'avoir des vaisseaux pourvus de soldats et d'artillerie. Comme c'était à leurs frais, un tel fardeau devint trop lourd, et il n'y eut bientôt plus d'autre moyen que de voir Philippe II se charger seul de la défense du pays [2].

[1] *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. III, p. 263. — Leo, *Zwölf Bücher niederländischer Geschichten*, t. II, p. 547. — Van Groningen, p. 48 et 49, 143-145.

[2] Van Groningen, p. 49 et 50.

Au mois de juin 1570, les gueux, au nombre d'environ 90, munis d'armes et de bâtons, fondirent sur la petite ville de Hinlopen, en Frise, y pillant l'église, brisant le tabernacle et les autels, emportant les calices, enlevant aux bourgeois leur argent, les rouant de coups, rompant portes, fenêtres, coffres, clôtures, buvant dans des calices et d'autres vases sacrés, et s'en allant les habits cousus d'argent [1]. Leur mot d'ordre continuait d'être « guerre aux moines, cardinalistes, papistes, magistrats, et à tant d'autres suppôts de la tyrannie castillane! » Tous ceux qui étaient suspects d'*espagnolisme*, n'osaient plus demeurer à la campagne, surtout depuis que les protecteurs de la Frise, les soldats de Billy, qui étaient sans solde, ruinaient les villages et requéraient le *troisième homme* pour la guerre [2].

A la tête d'une des bandes les plus farouches des gueux de mer se trouvaient Hartman Gauma et son frère Watze, tous les deux d'Akkrum, en Frise. Hartman était un jeune et brillant gentilhomme qui s'était appliqué avec succès à l'étude des sciences et des lettres, et dont les éminentes qualités promettaient un magnifique avenir. La poésie même l'avait comblé de ses faveurs et son âme brûlait du feu sacré de l'amour de la patrie. Chassé de la Frise, il avait d'abord séjourné à Emden, puis il était revenu dans cette province et s'y était si bien établi que l'on ne put jamais se rendre maître de sa personne, en dépit de tous les efforts qu'on déploya. Implacable dans ses haines, il fit piller couvents et églises, enlever les trésors des moines et des grands.

Le duc d'Albe ne négligea rien pour écraser cette horde, ni diligence, ni argent, ni tortures, ni pendaisons, ni bûchers; mais tout fut inutile. Hartman poursuivit son affreuse carrière avec une audace et une habileté qui

[1] « *Met geld gefoedert.* »

[2] Archives du royaume, *Correspondance de Gueldre et de Zutphen*, t. X, f. 247. — *Correspondance de Frise*, vol. VII, f. 157 et 160.

déjouaient toutes les combinaisons humaines et qui le faisaient passer pour un fléau de Dieu. Une sentence du conseil de Frise ayant ordonné l'anéantissement par le feu d'un des nids de ces vautours, on trouva au milieu des décombres en flammes un écrit attaché à un arbre, dont l'auteur (Hartman Gauma) menaçait ses ennemis d'une destruction totale et avait placé au-dessous de sa signature des vers latins qui disaient : « Vous verrez des batailles de princes et des flots de sang, des pays déserts et des royaumes anéantis; temples et maisons tomberont, et les villes seront sans habitants, et dans beaucoup d'endroits le sol restera en jachère; il se fera un carnage des nobles et une ruine des grands; la fraude régnera parmi eux et il suivra une immense confusion [1]. »

Le mouvement religieux, politique et national [2] semblait avoir dégénéré en une affaire de brigandage; les gueux déshonoraient le drapeau de la liberté en en faisant un emblème de rapine et de meurtre; mais, enfin, c'était malheureusement ainsi qu'ils croyaient devoir répondre aux cruautés du duc d'Albe; on les avait persécutés, on continuait de persécuter avec acharnement leurs coreligionnaires par le fer et le feu; à leur tour, ils voulaient employer le fer et le feu, et ils étaient persuadés qu'ils

[1] « Prœlia magnatum cernes et sanguinis undas,
Et terras populis vacuas contusaque regna;
Fana domusque cadent et erunt sine civibus urbes,
Inque locis multis tellus inarata jacebit.
Strages nobilium fiet procerumque ruina,
Fraus erit inter eos, confusio magna sequetur. »
(Van Groningen, p. 50-53).

[2] M. Koch traite avec un dédain suprême l'élément *national* de la révolution. Et, cependant, M Gachard, dans son travail sur *les Anciennes assemblées nationales de la Belgique*, a prouvé que l'opposition produite par cet élément doit être considérée comme le point de départ de la révolution. Du reste, les extraits que M. Koch lui-même donne (page 57) de la *Correspondance de Philippe II* prouvent que c'était là une corde bien sensible.

contribuaient à la délivrance de la patrie, et tout ensemble aidaient dans ses efforts le prince d'Orange, ce prince qui se trouvait dans l'affreuse nécessité de tolérer, de subir même leurs moyens et leurs actes, qu'il abhorrait. Ils regardaient leurs excès comme parfaitement conformes au droit de la guerre; loin d'éprouver le moindre remords, il s'applaudissaient de pouvoir faire le plus de mal possible au duc d'Albe et à son Église, dont les temples n'avaient plus rien de sacré pour eux, dont ils considéraient les pontifes comme des traîtres et des bourreaux [1], auxquels ils criaient dans leur fureur biblique : « Elle est tombée, elle est tombée la grande Babylone, et elle est devenue la demeure des démons, et le repaire de tout esprit immonde, et de tout oiseau immonde. Car toutes les nations ont bu du vin de la rage de son impudicité, et les rois de la terre se sont prostitués avec elle, et les marchands de la terre se sont enrichis de l'abondance de son luxe. Nous entendîmes encore une autre voix du ciel, qui disait : Sortez de Babylone, mon peuple, de peur que, participant à ses péchés, vous n'ayez aussi part à ses plaies; car ses péchés sont montés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses iniquités. Rendez-lui la pareille, rendez-lui le double de ce qu'elle vous a fait. Versez-lui à boire au double dans la coupe où elle vous a versé à boire. Autant qu'elle s'est enorgueillie et s'est plongée dans les délices, faites-lui souffrir autant de tourment et d'affliction, parce qu'elle dit en son cœur : Je suis assise comme reine, je ne suis point veuve, et je ne verrai point de deuil; c'est pourquoi ses plaies, la mortalité, le deuil et la famine viendront en un même jour, et elle sera consumée par le feu; car le Seigneur Dieu qui la jugera est puissant. Et les rois de la terre, qui se sont souillés, et qui ont vécu dans les délices avec elle, pleureront sur elle et se frapperont la poitrine lorsqu'ils verront la fumée de son embrasement. » (*Apocalypse*, XVIII, 2-9.)

[1] Van Groningen, p. 57.

Ce qu'il y eut de déplorable dans cette lutte, ce fut que ce qui d'abord n'avait été que nécessité, devint plus tard habitude. Les cœurs s'endurcirent dans le crime, et les calamités du temps, les férocités de la vengeance, les licences effrénées d'une vie errante, firent de plus d'un citoyen paisible un adversaire sauvage, un ennemi implacable, sanguinaire du roi d'Espagne, de son gouverneur et de ses adhérents. Ah! malheur, trois fois malheur à l'esprit de persécution! Car c'est lui qui enfanta tous ces désastres. Souvent les chefs voulaient réprimer les violences de leurs subordonnés, mais leurs efforts étaient ordinairement impuissants, quelquefois même ils périrent victimes de leur modération. Les nobles, habitués à la guerre et généralement doués d'énergie et de sagesse, étaient en état de prévenir le mal; mais des marchands et des ouvriers, transformés en capitaines de marine, ne l'étaient pas. Le temps, l'expérience et une autorité supérieure pouvaient seuls les instruire et leur donner la force et le tact nécessaires pour mettre de l'ordre dans ce chaos flottant à la surface de l'Océan [1].

Il était difficile qu'il en fût autrement : on l'a dit, au système de surprises, de guets-apens, de réquisitions, de pilleries, de viols, de dévastations, de massacres, établi par la soldatesque étrangère, les gueux en opposèrent un autre. Le duc d'Albe faisait la guerre à la fois aux idées, aux personnes et aux biens. Contre l'Espagne, maîtresse absolue des Pays-Bas, une croisade était devenue nécessaire : à la conquête devait s'opposer la récupération. Dès lors le mobile religieux se joignait au mobile de l'intérêt, et aucune loyauté, dans la guerre, n'était plus possible. Par la colère, la haine et la perfidie, par une soif de sang et de butin inextinguible, les gueux de mer ne le cédèrent en rien aux bandes castillanes. Qu'on ne l'oublie pas, il s'agissait de part et d'autre d'une lutte où la religion était l'âme des intérêts! Or, plus grande est la foi, plus

[1] Van Groningen, p. 53-55.

les intérêts deviennent féroces; c'est pourquoi les guerres de religon sont de toutes les plus atroces, les plus souillées par la dévastation, l'incendie et le meurtre. A la question religieuse se joignait ensuite la question de la patrie et de la liberté; car quoique la majorité des gueux fût calviniste, il ne s'en trouva pas moins parmi eux un grand nombre de catholiques qui ne se battaient que pour le rétablissement des priviléges et la destruction des Espagnols. Mais quoiqu'il s'agît de l'État et de l'Église, du spirituel et du temporel, de l'indépendance du pays et du salut de la liberté, il y avait encore, au fond, une question de propriété et d'existence matérielle, soulevée par les confiscations, l'exil, la famine et la misère. De là la dégradation des mœurs militaires et tous les désordres qui en étaient la suite. La guerre dans les formes ne pouvait pas exister entre le spoliateur et le spolié, entre le proscripteur et le proscrit, entre le maître et l'esclave. Chacun jetait à son adversaire les dénominations de brigand, de forban, et d'autres encore plus flétrissantes.

Dans une crise de cette nature le chaos est partout : point de tribunal impartial, nulle justice régulière à invoquer; il n'y a de droit que le droit du glaive (*jus gladii*). La guerre intérieure est devenue la condition permanente du pays : c'est le règne universel de la dictature vagabonde des chefs des bandes.

« Depuis que le noble sang des comtes d'Egmont et de Hornes a été répandu sur l'échafaud, toutes les victimes de la tyrannie du duc d'Albe réclament, disent les gueux, d'horribles funérailles. C'est du sang que veulent les ombres du brave d'Andelot, frappé quatre fois par la hache du bourreau avant de recevoir le coup fatal; de l'infortuné Van Straelen, égorgé dans son fauteuil à Vilvorde; des héroïques enfants Batenbourg marchant à la mort sans peur, sans angoisses, la tête haute, les regards librement dirigés sur la foule; c'est du sang que demandent mille autres exécutions et surtout les froids assassinats de Valenciennes. Et puisqu'on nous dépouille des garan-

ties assurées à l'homme et au citoyen, puisqu'on met nos têtes à prix, hé bien! la révolution accepte. Guerre donc! guerre d'extermination, guerre sans miséricorde! La révolution ramasse le défi qui lui est jeté. »

J.-J. ALTMEYER.

(*La suite au prochain volume.*)



LA COMMUNE BELGE.

SIXIÈME ÉTUDE [1]. — De la centralisation et de ses effets.

C'est à l'esprit qui l'anime, plus encore qu'à ses institutions, qu'un peuple doit tout ce qu'il est et tout ce qu'il vaut. Les institutions donnent aux nations la liberté, mais non la volonté. — C'est aux nations de vouloir. CH. DE RÉMUSAT.

La plus funeste maladie des gouvernements modernes, c'est la fureur de gouverner. G. DE HUMBOLDT.

Pour donner à l'État le plus haut degré de puissance, il faut ne le charger que de ce qu'il doit faire nécessairement; autrement c'est employer la force de tous à paralyser l'énergie de chacun et détruire ce qu'on croit élever. LABOULAYE.

C'est dans l'histoire des villes libres qu'il faut chercher les exemples les plus éminents de patriotisme et de dévouement. DE SISMONDI.

C'est dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science. DE TOCQUEVILLE.

On peut gouverner de loin; on n'administre bien que de près. NAPOLÉON III.

L'intervention de l'État ne se justifie que par la nécessité sociale, de sorte qu'à mesure que cette nécessité diminue par le progrès de la civilisation, le devoir de l'État est de diminuer sa propre action et de laisser plus de place à la liberté. J. SIMON.

I

La commune est la première manifestation de la vie sociale. Elle se constitue tout naturellement par le besoin de protection mutuelle, dès que la famille devient trop nombreuse pour vivre sous le même toit, partout où se forme une agglomération d'habitations et d'individus.

[1] Les trois premières études ont paru dans le XXIXe vol. de la *Revue* (1860, t. Ier), la quatrième étude a paru dans le XXXIIe vol. (1860, t. IV), et la cinquième dans le XXXIIIe vol. (1862, t. Ier).

De même que la famille, mais à un degré supérieur, elle constitue donc une unité collective, et, comme celle-ci, elle ne peut progresser qu'à la condition d'être libre, de penser et d'agir dans une complète indépendance.

C'est l'homme qui fait les royaumes et les républiques; la commune paraît sortir directement de la main de Dieu.

Ainsi s'exprime un des hommes d'État de France qui ont le mieux étudié le mécanisme des sociétés modernes, et, à chaque page de l'histoire, on retrouve la preuve que la commune est la base fondamentale, la seule solide, la seule durable, de toute organisation sociale.

Chaque fois que la conquête est parvenue à grouper sous sa loi des contrées immenses, des peuplades innombrables, si, en même temps, les populations soumises n'ont pas été appelées à régler par elles-mêmes leurs affaires intérieures, elle n'a point créé un ordre de choses stable, elle a momentanément réuni des multitudes sous un même sceptre, mais elle n'a pas constitué un peuple marchant naturellement dans les voies du progrès régulier.

Chaque fois que la commune a cessé d'être une, que, s'abusant sur sa force, elle a voulu devenir empire, elle a marché à une ruine d'autant plus éclatante que sa constitution était plus robuste, que sa puissance était plus redoutable.

Avons-nous besoin de rappeler ici la faiblesse de l'immense empire des Perses et la puissance des villes de la Grèce isolément constituées en communes sous le nom de républiques? Avons-nous besoin de rappeler la grandeur de Tyr, de Carthage, de Venise, et de dire qu'elles n'ont cessé d'être les reines du monde et de la civilisation que le jour où elles ont cessé d'être unes, où elles ont voulu étendre au loin leur domination.

Les progrès immenses réalisés par ces villes libres, à une époque où le monde était encore enseveli dans les ténèbres de l'ignorance, sont les meilleures preuves de la puissante fécondité des institutions communales.

Partout où l'histoire signale des prodiges de patrio-

tisme, un grand développement dans les arts, dans les sciences, dans la littérature; partout où éclosent, en grand nombre, les hommes de génie en tout genre, on constate que ces résultats sont dus à la facilité avec laquelle peuvent se développer, à l'ombre des libertés publiques, les facultés naturelles de l'homme.

Pourquoi Rome résista-t-elle quelques siècles encore, après avoir rompu son unité pour tenter la conquête du monde? c'est qu'elle comprit que ce qui faisait sa force à l'intérieur devait assurer sa puissance à l'extérieur; c'est qu'elle groupait les cités conquises sous son organisation municipale, qu'elle leur accordait des immunités qui assurèrent leur prospérité et les rattachèrent, par les doubles liens de la reconnaissance et de l'intérêt, à la nouvelle patrie [1].

Mais quand vint le jour de la centralisation, quand Rome oublia qu'elle était la ville par excellence (*urbs romana*) pour devenir la capitale de l'empire; quand les cités libres (*municipes*), qui rayonnaient autour d'elle et contribuaient à sa grandeur, devinrent des provinces romaines soumises à l'arbitraire des préfets du plus odieux despotisme, l'empire devint aisément la proie des barbares, car il avait lui-même anéanti le principe vital de son existence.

Plus tard, où s'est retrempée la civilisation, si ce n'est dans les villes libres de la Flandre, de l'Italie, de la hanse teutonique, qui brillaient au moyen âge d'une prospérité fabuleuse au milieu de royaumes dont les habitants étaient réduits à la plus hideuse misère, à la dégradation morale la plus abjecte?

[1] Les Romains ne se réservèrent sur les villes municipales que la souveraineté et le droit de leur imposer des tributs, et quant à leur administration intérieure, ils les laissèrent dans la plus complète indépendance.

En conséquence, elles élisaient des magistrats chargés de la conservation des édifices publics, de la gestion des affaires communales, du maintien de la police et de l'administration de la justice. (Henrion de Pansey, p. 242.)

Enfin, n'avons-nous pas vu cent fois nos villes libres sortir victorieuses, par leur énergie, par leur patriotisme, des luttes gigantesques engagées avec leurs seules ressources contre les plus puissants monarques?

De semblables enseignements ne peuvent être oubliés ou passer inaperçus aux yeux de ceux qui étudient le passé, un regard vers l'avenir. Quant à nous, plus nous approchons du but vers lequel nous marchons, plus nous acquérons d'expérience, et plus nous sommes convaincus qu'il y a nécessité de fortifier chez nous l'élément communal, comme agent de civilisation, comme garantie de notre nationalité, comme moyen, le seul efficace, de bien et économiquement administrer le pays. « Le pouvoir, dit M. Frédéric Bastiat, sera-t-il affaibli, perdra-t-il de sa stabilité, parce qu'il aura perdu de son étendue? Aura-t-il moins d'autorité, parce qu'il aura moins d'attributions? Attirera-t-il moins de respect, parce qu'il s'attirera moins de plaintes? Sera-t-il davantage le jouet des factions, quand on aura diminué ces budgets énormes et cette influence si convoitée qui sont l'appât des ambitions? Courra-t-il plus de dangers, quand il aura moins de responsabilité? »

Non sans doute. Le pouvoir n'a rien à gagner à s'immiscer dans les affaires qui ne lui sont pas propres; il sera au contraire plus honoré, plus respecté, lorsqu'il circonscrira son action aux affaires de sa compétence.

« L'intérêt de l'autorité elle-même, dit M. Ch. de Rémusat, ne permet pas que, dans une intention protectrice et par amour d'une régularité tout extérieure, la réglementation devienne minutieuse et vexatoire au risque d'accabler le pouvoir de mille griefs, gratuitement encourus. D'ailleurs l'administration ne doit être chargée que de ce qu'elle fait mieux que tout autre. Son activité n'est pas toujours assez stimulée par un intérêt direct pour suffire à tout. Elle a ses préjugés, ses routines; un privilége peut devenir un obstacle aux nouveautés et aux perfectionnements, qui sont plutôt le fait de l'individu que de l'État. Enfin, les choses fussent-elles aussi bien faites par

lui que par eux, le fussent-elles mieux encore, si elles le sont assez bien par la société libre, qu'on lui en laisse le soin et l'honneur. Le public qui attend trop de lui peut devenir un public difficile; il impose et reproche tout au pouvoir; il ne l'aide en rien et ne le supplée jamais. Docile par paresse, injuste par ignorance, exigeant par habitude, dénigrant par oisiveté, il est tout à la fois servile et mécontent; habitué peu à peu à ne pas répondre de lui-même, à n'être pour rien dans ses affaires, il les abandonne à qui le veut et s'en venge par en médire; c'est un automate ennemi. Ainsi déchargé de tout devoir civique autre qu'une passive obéissance, il s'assouplit également au despotisme et aux révolutions. Il faut, pour qu'une nation soit libre, qu'elle participe au gouvernement; il faut, pour qu'elle soit libre avec intelligence, qu'elle participe à l'administration. »

Ce n'est pas en tenant sans cesse les peuples à la lisière qu'on leur apprend à marcher, à se diriger d'un pas ferme et égal dans les voies du progrès et du perfectionnement; c'est plutôt en laissant l'action individuelle se produire en toute liberté, en habituant les citoyens à se suffire à eux-mêmes qu'on arrive à donner à tous les membres du corps social leur élasticité, leur virilité [1].

« Laissez, dit M. Od. Barrot, les citoyens, à leurs risques et périls, s'occuper de leurs affaires, et vous verrez si, après quelques écarts, quelques erreurs, fruits inévitables de l'inexpérience, ils n'arriveront pas à les mieux faire qu'aucun fonctionnaire salarié. »

Et quand même les intérêts de la commune libre seraient, dès le début, moins bien administrés; quand même, ce que nous contestons toutefois, l'absence du visa de l'autorité supérieure sur les actes des conseils commu-

[1] La prospérité et la force d'un pays résident principalement, non dans la perfection, la multiplicité et l'extension des attributions de l'autorité publique, mais dans la liberté, l'esprit d'initiative, la spontanéité, l'énergie, la persévérance et la moralité des citoyens. (Ducpetiaux.)

naux donnerait lieu à quelques inconvénients, la société serait-elle pour cela en péril? Loin de là : l'opinion publique tenue en éveil protesterait contre la négligence ou l'incapacité de ses mandataires; le corps électoral apprécierait mieux l'importance de l'acte qu'il est appelé à poser, lorsqu'il confie à des tiers la gestion des intérêts publics et il se préoccuperait davantage à l'avenir de faire de bons choix.

Est-ce que le gouvernement se substitue au chef de famille dans l'accomplissement de ses devoirs? est-ce qu'un fonctionnaire quelconque est chargé de contrôler ses actes, quelque importante que soit sa responsabilité? La société laisse sagement chacun faire librement ses affaires, elle n'intervient qu'à la réquisition du conseil de famille, dans des cas exceptionnels, et alors seulement que le chef de la communauté se montre incapable d'administrer et oublieux de ses devoirs les plus sacrés. Pourquoi n'en serait-il pas de même de la commune, qui n'est en réalité qu'une agglomération de familles et qui est, par ses magistrats élus, parfaitement à même de gérer ses affaires, sans l'intervention incessante et malencontreuse de l'autorité supérieure [1]?

On se plaint généralement, et non sans raison, de l'indifférence des citoyens pour l'accomplissement de leurs devoirs civiques; on constate avec peine que ce n'est pas toujours l'intérêt public qui guide le choix de l'électeur, et que celui-ci se laisse plus facilement dominer par des

[1] Dans un pays où l'on a détruit toute organisation particulière, où l'on a habitué le citoyen à la tutelle de l'État, où l'on a pour ainsi dire ôté à l'individu la capacité de se gouverner lui-même, il faudra plus d'un jour pour changer un système envieilli. L'arbre que pendant un demi-siècle on a taillé à la française ne poussera pas en une nuit des branches libres et vigoureuses; il fera longtemps attendre son ombre protectrice; mais qu'importe? l'idée fera son chemin, elle s'emparera des esprits; l'État finira par comprendre son véritable intérêt; dès lors la révolution sera faite; aussitôt que l'État ne pèsera plus sur le citoyen, la liberté sortira du sol avec une prodigieuse énergie. (Bon Eoetves.)

considérations personnelles que par des motifs d'ordre public dans l'exercice de ses droits électoraux. Comment en serait-il autrement? L'électeur ne voit jamais son mandataire agir que sous la main du fonctionnaire de l'État ; tous les actes que ce mandataire pose sont soumis à approbation, et les questions de finances, celles qui frappent le plus l'attention publique, sont toutes résolues en haut lieu et ne se traduisent pour l'électeur en fait qu'à la réception de l'extrait du rôle des impôts directs qui le concerne et dont le recouvrement est confié aux agents de l'État.

Pour la plus grande partie des populations, la tâche de l'administrateur communal est toute secondaire, il disparaît sous l'action du pouvoir central, arbitre suprême de toutes les affaires communales de quelque importance.

Mais que demain l'impôt direct soit, comme nous l'avons précédemment proposé, réparti et perçu par la commune, et immédiatement une transformation radicale s'opèrera dans tous les esprits. Ce n'est plus au premier venu que seront confiées les fonctions d'administrateur communal, mais aux plus dignes, aux plus intègres, aux plus capables.

Les conseils communaux, au lieu d'être isolés des populations, de délibérer dans le désert, de traiter en petit comité et sans éveiller aucune attention, les questions d'intérêt communal, deviendront l'objet des préoccupations de tous ; leurs débats seront suivis avec la plus vive sollicitude, leurs résolutions sérieusement discutées et commentées, et nul ne restera plus indifférent, dès qu'il s'agira de renouveler le mandat des administrateurs communaux. Chacun alors comprendra la nécessité de remplir ses devoirs civiques, non plus en vue de servir des caprices, des rancunes personnelles, mais de manière à donner satisfaction aux intérêts généraux, afin que l'impôt soit justement réparti et utilement employé.

Mais lorsque l'État se substitue à la commune, lorsque partout sa main se fait sentir, à quoi bon se donner tant de souci pour élire des magistrats sans pouvoir? Les

populations s'habituent à se laisser administrer, elles perdent toute initiative et considèrent l'exercice des droits civiques comme une corvée inutile ou comme un enfantillage, dont on peut user et abuser sans préjudice pour ses intérêts.

On n'attache plus alors aucun prix à ce qui se fait dans la commune, toutes les aspirations publiques se portent vers le centre commun d'où rayonnent toutes les faveurs, toutes les charges publiques.

Plus le cercle des attributions de l'autorité gouvernementale tend à s'élargir, plus il se trouve des gens qui aspirent à y trouver place, à arracher quelques brides du pouvoir. Toute la vitalité du pays se porte là où est la vie politique, le nombre des mécontents tend chaque jour à s'accroître avec l'impuissance du gouvernement de satisfaire à toutes les exigences dont il est assailli.

Une lutte incessante, funeste à l'ordre social, à la moralité publique, se poursuit sans relâche entre le fonctionnaire et le contribuable, qui n'a d'autre préoccupation que celle d'alléger ses charges. Chacun cherche par toutes sortes d'expédients à tromper l'administration, à se soustraire à l'impôt et à tous les devoirs du citoyen en société.

L'on agit envers l'État comme on agirait envers une puissance hostile, qu'à défaut de la force on combat par la ruse. Si la moralité et l'esprit national s'affaiblissent et se perdent dans cette lutte sourde et persistante, à qui la faute? Comment empêcher que l'opinion vulgaire, c'est-à-dire celle du plus grand nombre, confondant l'État avec la patrie, ne reporte sur celle-ci la désaffection que lui inspire celui-là? « La centralisation, dit M. Dupectiaux, tue le patriotisme en en tarissant la source et le privant de son aliment nécessaire : la libre action du citoyen. »

Elle tend à isoler chaque individu dans le cercle étroit de sa personnalité et à paralyser l'esprit d'association que nous considérons comme l'agent le plus indispensable du perfectionnement des sociétés humaines.

Sans doute, un pouvoir unique marche avec plus de

régularité; il imprime une direction uniforme à tous les degrés de l'échelle administrative : chacun emboîte le pas, oublie son individualité pour ne se préoccuper que de l'impulsion qu'il reçoit d'en haut et qu'il transmet à tous ceux qui sont en dessous de lui, jusqu'aux rangs les plus infimes de la hiérarchie administrative, où les effets de cette discipline toute militaire se font sentir.

Le gouvernement admire cette régularité dans l'exécution de ses ordres, il n'hésite pas à proclamer l'impossibilité de confier à la commune la libre administration de ses affaires, et prétextant la prétendue incapacité de celle-ci, il substitue partout le fonctionnaire au citoyen. Dans cette marche envahissante, il ne rencontre guère de résistance; chacun des magistrats communaux, satisfait des avantages honorifiques attachés à ses fonctions municipales, cherche à diminuer la responsabilité et les difficultés de la tâche qui lui incombe; mais ce à quoi l'on ne prend pas assez garde, c'est qu'en agissant ainsi, en abaissant les hommes à l'état d'instruments dociles et malléables, on abaisse les caractères, on les rend incapables de toute initiative, de tout sentiment patriotique.

Dans un pareil état de choses que devient l'esprit public? Le citoyen, comme on l'a judicieusement dit, est transformé en administré, il vit dans une indifférence complète des affaires publiques. Tout absorbé dans la gestion de ses intérêts privés, il ne faut pas espérer, à un moment donné, de l'en détourner, de faire vibrer en lui la corde du patriotisme, du dévouement à la chose publique; sa patrie sera là où il aura le plus d'avantages, et toute excitation le trouvera complétement indifférent.

En vain, le gouvernement cherchera alors à faire appel à de nobles sentiments, il reconnaîtra trop tard que l'isolement qu'il a créé entre lui et la nation a porté ses fruits, que la machine gouvernementale qu'il croyait si puissante, si bien agencée, tourne dans le vide, parce que la nation tout entière n'est pas associée à son mouvement.

Ce n'est pas à l'école du pouvoir, dit avec raison

M. Dupectiaux, mais à l'école de la liberté que les peuples font leur éducation, essayent leurs aptitudes et apprennent à les appliquer. Le progrès réalisé par le gouvernement seul n'a rien de durable; c'est une plante éphémère sans racine dans le sol qu'emporte le vent. Il ne peut avoir de base solide que dans la spontanéité individuelle.

Combien les peuples du nord de l'Amérique ont mieux compris et pratiqué le régime démocratique ! Ils ont sagement reconnu qu'il était impossible que l'œil de l'administration centrale pénétrât dans tous les infiniment petits de l'administration des communes, que ce n'était pas à des intermédiaires étrangers aux intérêts de la commune à en décider, en lieu et place de leurs administrateurs naturels.

L'Américain s'est complétement identifié avec la vie communale, il s'y sent libre de ses actions, en possession de tous ses droits civiques, et il est fier d'être appelé par ses concitoyens à diriger les intérêts qui sont communs à tous. Il s'attache à la commune, dit M. de Tocqueville, parce qu'elle est forte et indépendante; il s'y intéresse, parce qu'il concourt à la diriger; il l'aime, parce qu'il n'a pas à s'y plaindre de son sort; il place en elle son ambition, son avenir; il se mêle à chacun des incidents de la vie communale; dans cette sphère restreinte qui est à sa portée, il s'essaye à gouverner la société; il s'habitue aux formes sans lesquelles la liberté ne procède que par révolutions; il se pénètre de leur esprit, prend goût à l'ordre, comprend l'harmonie des pouvoirs et rassemble enfin des idées claires et pratiques sur la nature de ses devoirs, ainsi que sur l'étendue de ses droits.

En Europe, nous nous effrayons de cette indépendance de la commune, nous ne voyons de salut pour l'ordre social que dans un pouvoir central, à la merci d'une bureaucratie indifférente et souvent inintelligente des intérêts communaux dont elle est l'arbitre suprême.

Dans les États de l'Union, les communes ne sont en général soumises à l'État que quand il s'agit d'un intérêt *social*, c'est-à-dire qu'elles partagent avec d'autres.

Pour ce qui n'a rapport qu'à elles seules, les communes sont restées des corps indépendants, et parmi les habitants de la Nouvelle-Angleterre, il ne s'en rencontre aucun qui reconnaisse au gouvernement de l'État le droit d'intervenir dans la direction des intérêts purement communaux.

Là les communes peuvent vendre, acheter, attaquer et se défendre devant les tribunaux, changer leur budget ou le dégrever, sans que l'autorité supérieure songe à s'y opposer.

En Belgique, où cependant nous nous croyons au premier rang des peuples libres, aucune commune, la capitale elle-même, ne peut ester en justice, sans y avoir été autorisée; il faut même, étrange puérilité, que le gouvernement l'autorise à plaider contre lui-même, quand il se présente des questions litigieuses entre l'État et la commune. Dans ce cas, l'administration centrale est juge et partie, elle peut aisément se donner raison, en fermant à la commune l'accès des tribunaux.

Ce serait cependant une grave erreur de croire qu'aux États-Unis on pousse l'amour de la liberté communale jusqu'à tolérer l'anarchie, jusqu'à rendre la commune complétement indépendante de l'autorité centrale. On a su, au contraire, y concilier tous les intérêts, diviser l'autotorité, de manière à favoriser l'expansion de la liberté individuelle, sans détruire l'unité nécessaire à l'administration de l'État.

Si la commune est libre de gérer ses affaires, elle n'en a pas moins à remplir envers l'État des devoirs auxquels elle ne saurait se soustraire.

Elle est indépendante dans les affaires essentiellement locales; elle règle ses recettes et dépenses, sans l'intervention de l'État; elle vend, achète, sans que qui que ce soit ait rien à y voir; mais lorsqu'il s'agit d'intérêts généraux, il faut que la commune se conforme strictement aux prescriptions de l'autorité supérieure.

Ainsi, l'État a-t-il besoin d'argent? la commune n'est pas libre de lui accorder ou de lui refuser son concours.

L'État veut-il ouvrir une route, la commune n'est pas maîtresse de lui refuser son territoire. Fait-il un règlement de police, la commune doit l'exécuter. Veut-il organiser l'instruction sur un plan uniforme dans toute l'étendue du pays, la commune est tenue de créer les écoles voulues par la loi.

La taxe est votée par la législature, mais c'est la commune qui la répartit et la perçoit; l'existence d'une école est imposée, mais c'est la commune qui la bâtit, la paye et la dirige.

En Belgique, le percepteur de l'État lève les taxes communales; en Amérique, le percepteur de la commune lève la taxe de l'État.

En définissant les pouvoirs communaux dans la Nouvelle-Angleterre, M. de Tocqueville résume en ces termes le principe sur lequel est constituée l'organisation sociale des États-Unis :

« Dans la commune, comme partout ailleurs, le peuple est la source des pouvoirs sociaux, mais nulle part il n'exerce sa puissance plus immédiatement. Le peuple, en Amérique, est un maître auquel il a fallu complaire jusqu'aux dernières limites du possible. Sa liberté communale y découle du dogme même de la souveraineté du peuple; chaque individu y forme une portion égale du souverain; il est sujet, dans ses rapports avec la société, à ceux qui sont investis du pouvoir, mais il est maître de tout ce qui ne regarde que lui-même; il est libre et ne doit compte de ses actions qu'à Dieu. Là la commune est considérée comme l'individu, comme la famille. Elle est par conséquent libre dans tout ce qui ne regarde qu'elle-même. »

On voit, par ce qui précède, qu'aux États-Unis le droit populaire n'est pas un vain mot que l'on inscrit pour la forme dans les constitutions, mais que l'on n'hésite pas à pratiquer le sage principe que tous les pouvoirs émanent de la nation.

Un pareil système doit, en peu de temps, amener les

plus heureux résultats : au frottement continuel des intérêts communaux, aux libres débats qu'ils provoquent, l'esprit public se forme rapidement, et il doit naître de cette organisation des hommes d'État, des administrateurs érudits, expérimentés, tout préparés à occuper les plus hautes fonctions sociales.

Nous aimerions à voir la Belgique entrer progressivement dans cette voie féconde en bons résultats, les populations se familiariser avec la gestion des intérêts généraux, pour qu'elles en comprissent bien le mécanisme et pussent sainement juger les actes des fonctionnaires chargés du pouvoir exécutif.

L'administration centrale est déjà, par la nature des choses, tellement surchargée d'attributions de tous genres, qu'il y aurait avantage pour tous de séparer une bonne fois ce qui est du ressort des communes d'avec ce qui est exclusivement dans le domaine de l'État. Qui ne sait, du reste, que la plupart des questions se traitent par des employés de second ordre, et que les chefs du gouvernement ne sauraient embrasser une si grande multitude d'affaires et les traiter par eux-mêmes?

Déjà, au siècle dernier, les inconvénients de la centralisation administrative étaient vivement sentis par les hommes les plus éminents chargés de la direction des affaires. Voici, entre autres, ce qu'en pensait Necker :

« Comme la force morale et physique d'un ministre ne saurait suffire à une tâche si immense et à de si vastes sujets d'attention, il arrive nécessairement que c'est du fond des bureaux que la France est gouvernée, et selon que les intendants sont plus ou moins éclairés, plus ou moins purs, plus ou moins vigilants, les embarras du ministre et les plaintes des provinces s'accroissent et diminuent.

» En ramenant à Paris tous les fils de l'administration, il se trouve que c'est dans un lieu où l'on ne sait rien que par des rapports éloignés, où l'on ne croit qu'à ceux d'un seul homme et où on n'a jamais le temps d'approfondir,

qu'on est obligé de diriger et de discuter toutes les parties d'exécution. *Les ministres auraient dû sentir qu'en ramenant à eux une multitude d'affaires au-dessus de l'attention, des forces et de la mesure du temps d'un seul homme, ce ne sont pas eux qui gouvernent, ce sont leurs commis, et ces mêmes commis, ravis de leur influence, ne manquent jamais de persuader au ministre qu'il ne peut se dispenser de commander un seul détail, qu'il ne peut laisser une seule volonté libre, sans renoncer à ses prérogatives et diminuer sa consistance.* »

En se chargeant de la tâche que la nature des choses impose aux communes, le gouvernement imite le professeur qui croirait former de bons disciples en se chargeant de faire lui-même leur besogne. Évidemment, il ne ferait que des paresseux et des ignorants. Il en est de même du pouvoir centralisateur, il fait perdre aux populations le désir de s'occuper des intérêts publics, il détruit toute initiative et crée des esclaves tout façonnés pour le despotisme et préparés à subir sans résistance la loi des tyrans.

Les timides s'effrayent à la pensée de laisser à la commune la libre gestion de ses intérêts, il la voient transformée en un foyer de désordre; ce seraient, nous dit-on, des républiques en miniature!

Les prétextes ne manquent jamais, quand on veut faire du pouvoir fort; les hommes aiment tant, en général, à se croire indispensables, et à penser qu'en dehors d'eux rien de bien ne peut se faire. Il n'y a donc rien d'étonnant qu'à l'aide d'arguments de cette force, on persiste à maintenir un état de choses que nous considérons comme funeste à la liberté, comme contraire à la bonne administration du pays.

C'est dans l'administration de la commune libre, et là seulement, que les citoyens peuvent apprendre à connaître et à aimer la liberté, à s'intéresser à la chose publique. C'est en voyant de près les affaires qu'on en apprécie l'importance et les difficultés, et qu'on se rend enfin digne de

les diriger, tandis que les chefs de l'État compromettent leur autorité, amoindrissent le pouvoir en acceptant la responsabilité d'actes, qui souvent sont posés avec la plus complète indifférence par des agents subalternes.

Les affaires communales seraient, dans un pareil milieu, nous dit-on, aussi traitées avec passion ; il en surgirait à chaque instant des conflits entre les habitants. Malheureusement ce n'est pas là ce qu'il faut redouter, mais bien plutôt l'apathie, l'indifférence des populations pour les intérêts publics. Cherchons plutôt à passionner un peu le peuple, c'est-à-dire à le dégourdir, à le mieux pénétrer de la communauté d'intérêts qui le lie à la chose publique. Le jour où un pareil résultat serait atteint, la liberté aurait acquis une puissance que nul despotisme ne saurait abattre. Ce qui fait la faiblesse des gouvernements d'Europe, c'est que là les gouvernements sont tout; ce qui fait la force de la constitution des États démocratiques, tels que l'Amérique, la Suisse, c'est que chaque individu est une puissance dans l'État, une partie intégrante du pouvoir et qu'il comprend la part de responsabilité qui lui incombe.

Sans doute, dit M. Laboulaye en parlant de la France, il est beau de présenter au monde un pays riche, industrieux, une armée héroïque, une marine puissante, des villes embellies, des monuments splendides; mais il y a quelque chose de plus admirable et de plus grand que toutes ces merveilles, c'est la force qui les produit. Cette force qu'on ne peut trop ménager, c'est le but, le secret de la politique; cette force que tant de gouvernements méconnaissent et négligent, c'est l'individu, et s'il est une vérité que la science démontre et que l'histoire nous crie, c'est qu'en religion, en morale, en politique, en industrie, dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, l'individu n'est rien que par la liberté.

La liberté commune et l'association, voilà les deux écoles où le citoyen doit s'instruire et s'habituer à la vie publique, voilà l'occupation qui le tire de son égoïsme ou du cercle

étroit de la famille ; c'est là qu'il apprend à agir par des motifs d'intérêt général ; c'est là qu'il trouve et qu'il sent la patrie.

Quand toute la vie politique est concentrée dans une tribune, le pays se coupe en deux, opposition et gouvernement; contre cette opposition, grossie de tous les mécontentements particuliers, de toutes les ambitions, de toutes les rancunes de clocher, le gouvernement se trouve réduit à une résistance aveugle et tôt ou tard impuissante. Diviser le fleuve en mille canaux qui portent partout la fécondité, c'est le seul moyen d'empêcher qu'à un jour donné les flots accumulés n'emportent et ne ravagent tout.

La centralisation agit dans l'ordre moral comme la pompe pneumatique dans le monde matériel, elle fait le vide de toutes parts et attire au centre toutes les forces sociales. Ne voyez-vous pas nos petites villes et nos communes se dépeupler peu à peu de tous ceux qui se sentent encore vivre? En général, l'homme préfère la vie aventureuse, mouvementée, du siége de tous les pouvoirs, à l'existence négative qui le force à s'occuper de frivolités, à s'absorber en lui-même, où tout sentiment généreux s'éteint bientôt, étouffé par le plus étroit égoïsme. Quand la vie n'est pas partout, elle n'est bientôt plus nulle part; l'excès de vie au cœur, c'est la mort aux extrémités, et c'est là que conduit forcément la déplorable manie de concentrer dans les mains de quelques-uns les pouvoirs qui doivent être l'attribut de tous.

La passion des peuples modernes, c'est l'amour de la liberté; ce qui répugne généralement ce n'est pas la forme du gouvernement. République ou royauté, qu'importe? — Ce dont on ne veut pas, c'est du despotisme, c'est de l'influence d'un seul se substituant à la volonté de tous, c'est en un mot de la centralisation qui annihile la volonté de chacun et empêche le développement de l'individu.

« Une population, dit M. Stuart Mill, qui n'a pas l'habitude d'agir spontanément dans un intérêt collectif, qui

attend de son gouvernement des ordres ou une direction dans toutes les questions d'intérêt public, qui attend l'impulsion du gouvernement sur tout ce qui n'est pas affaire d'habitude et de routine, ne jouit que de la moitié de ses facultés; son éducation est défectueuse dans une de ses branches les plus importantes. »

Il importe au plus haut degré que toutes les classes de la société, celle qui est au dernier rang y comprise, aient beaucoup à faire pour et par elles-mêmes; qu'on demande autant qu'on puisse demander à leur intelligence et à leur courage; que non-seulement le gouvernement laisse à leurs propres facultés le soin d'administrer tout ce qui les intéresse exclusivement, mais encore qu'il les laisse libres ou plutôt qu'il les encourage à gérer autant que possible leurs intérêts collectifs par l'association de leurs efforts; car la discussion et l'administration des intérêts collectifs est la grande école du patriotisme et la source de cette intelligence des affaires publiques, qui a toujours été le trait distinctif des peuples libres.

Une constitution démocratique, lorsqu'elle n'est pas soutenue dans ses détails par des institutions démocratiques, mais seulement appliquée au gouvernement central, non-seulement n'est pas la liberté politique, mais elle crée souvent un esprit public contraire à cette liberté, en faisant descendre jusqu'au dernier rang de la société l'envie de la dominer.

A mesure que le peuple s'accoutume à administrer ses affaires lui-même, au lieu de les laisser administrer par son gouvernement, il désire plutôt repousser la tyrannie que tyranniser lui-même. Au contraire, lorsque l'initiative et la direction réelles appartiennent au gouvernement et que les individus agissent exclusivement sous son contrôle et se sentent soumis perpétuellement à sa tutelle, les institutions, même les plus populaires, développent chez eux, non l'amour de la liberté, mais l'appétit démesuré des places et du pouvoir : l'intelligence et l'activité du pays sont alors détournées de leur principal objet et

dirigées vers une misérable concurrence pour les appointements et les petites vanités des fonctions publiques.

Chose étrange, ce sont souvent les hommes du pouvoir fort, ceux qui, arrivés aux affaires, ont cherché à faire triompher leurs idées par la force plus que par la persuasion, ce sont ceux-là qui ont été amenés par la puissance de la vérité à proclamer la nécessité de laisser la commune s'administrer en liberté.

« Fuyez, disait Robespierre à la Convention le 10 mai 1793, fuyez la manie ancienne des gouvernements de vouloir trop gouverner, laissez aux individus, laissez aux familles, le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui ; laissez aux communes le droit de régler elles-mêmes leurs propres affaires en tout ce qui ne tient pas à l'administration générale de la république ; rendez à la liberté individuelle tout ce qui n'appartient pas naturellement à l'autorité publique, et vous aurez laissé d'autant moins de prise à l'ambition et à l'arbitraire. »

Napoléon III lui-même, l'héritier et le continuateur du régime de centralisation administrative dont nos institutions communales sont encore si profondément imprégnées, avoue également, tout en absorbant à son profit l'autorité communale, l'avantage que présente la libre expansion du sentiment public dans l'administration des communes.

« Notre unité nationale, disait-il à Limoges, le 12 juillet 1858, préparée par une longue suite de siècles et établie par la révolution, n'a rien à redouter désormais de l'exagération de l'individualisme ou de l'esprit local. Le danger n'est pas là, il serait plutôt dans la tendance contraire, si elle se développait à l'excès. Ce que nous devons craindre, en effet, c'est l'absorption des forces individuelles par la puissance collective, c'est la substitution du gouvernement au citoyen pour tous les actes de la vie sociale, c'est l'affaiblissement de toute initiative personnelle sous la tutelle d'une centralisation administrative exagérée. Je voudrais voir les citoyens, cessant de compter

sur l'intervention et les faveurs de l'État, mettre un légitime orgueil à se suffire à eux-mêmes. »

« Par la plus étrange des contradictions, s'écrie M. Od. Barrot, ce sont les gouvernements mêmes que le peuple a formés et tirés de ses entrailles, qui se permettent de lui interdire la gestion de ses plus minimes affaires! Ils lui reconnaissent le droit de choisir le chef de l'État, et ils lui refusent celui de nommer leur maire; ils lui contestent la capacité nécessaire pour réparer son clocher ou régler ses usages ou ses affouages, et ils lui reconnaissent la capacité de voter, par exemple, l'annexion de leur pays à un pays étranger, c'est-à-dire l'aliénation de la patrie elle-même pour lui et pour les générations futures. Tantôt abaisser le peuple jusqu'à l'humiliation, tantôt l'exalter jusqu'à l'imprudence, telle est la pratique des gouvernements centralisateurs issus de nos révolutions. »

De pareils aveux ne méritent-ils pas d'être pris en mûre considération par tous les amis sincères des institutions représentatives? Chez nous moins que partout ailleurs ils peuvent craindre les écarts de la spontanéité de l'esprit public.

Nulle part plus qu'en Belgique, le terrain n'est mieux préparé pour y féconder la liberté communale, et rien n'empêche, selon nous, le gouvernement de relâcher les liens administratifs qui paralysent l'action des communes et les tiennent rivées au joug dissolvant de la bureaucratie.

L'État doit, sans doute, être le centre vers lequel tout converge; tout doit se réunir comme en faisceau dans l'ordre politique et social; mais il n'en est pas de même du ménage des communes, qui doit lui rester aussi étranger que celui de la famille. Il faut, au contraire, qu'il habitue la commune, comme le fait la famille, à gérer elle-même ses affaires, sans qu'elle soit à chaque instant paralysée dans son action par l'autorité publique.

Pour cela, il faut que d'un côté chaque centre communal soit assez limité pour que tous les citoyens puissent, sans de grands déplacements, remplir leurs obligations civiques,

surveiller les actes des administrateurs, se rendre compte de la marche de l'administration et de la manière dont sont gérés les intérêts de tous; que de l'autre, il soit assez étendu pour qu'on puisse aisément réunir toutes les ressources nécessaires à tous les services, qu'enfin on y rencontre un nombre assez considérable d'hommes aptes à administrer.

Autant une forte centralisation gouvernementale est nécessaire à la prospérité d'un État, autant la centralisation administrative est nuisible au libre développement de la force sociale; elle ne sert qu'à énerver les peuples qui y sont soumis et à détruire parmi eux tout amour de la cité. Sans doute, dans ces conditions, le peuple, devenu un instrument docile dans les mains d'un maître, peut largement contribuer à sa grandeur personnelle, mais jamais il ne sortira d'un pareil état de choses un grand peuple, ami du progrès et de la liberté.

II

En France, tous les gouvernements croulent, parce que leur faîte est trop chargé et que leurs fondements ne sont pas assez solides. OD. BARROT.

Une société sans institutions libres ne peut être que la propriété de son gouvernement. En vain, on lui écrira quelque part des droits, elle ne saura pas les exercer et elle ne pourra pas les conserver. ROYER COLLARD.

La maladie qui afflige les gouvernements bureaucratiques et dont ils meurent ordinairement, c'est la routine.

STUART MILL.

Il n'est pas un administrateur vraiment digne de ce nom qui ne reconnaisse, après être resté quelque temps aux affaires, les inconvénients, les dangers même de la centralisation administrative. Il apprécie bientôt qu'il est néces-

raire de simplifier les rouages de cette vaste machine, qui se multiplient chaque jour davantage; mais malheureusement, il n'est pas toujours facile, même avec la meilleure volonté, de réaliser tout le bien que l'on projette.

Le ministre, absorbé par toutes les préoccupations de la politique, par les débats de la tribune parlementaire, ne saurait se livrer à un examen assez minutieux de toutes les affaires soumises à son approbation, pour pouvoir faire par lui-même la part des travaux nécessaires, celle des écritures d'une utilité douteuse; il se rend difficilement compte de ce mécanisme si compliqué, et, de guerre lasse, il est le plus souvent obligé de s'abandonner aveuglément à ses chefs de service, habitués à suivre minutieusement la vieille ornière tracée par leurs devanciers. La lumière peut d'autant plus difficilement se faire dans ce chaos que chacun est intéressé au maintien de l'ordre de choses établi, car toute simplification aurait pour résultat nécessaire une réduction de personnel et une diminution d'importance pour les employés.

Tout, dans l'administration des communes, se fait par correspondance. La moindre affaire provoque une complication d'écritures inutiles entre l'administration et le commissaire d'arrondissement, entre celui-ci et l'administration provinciale et souvent entre celle-ci et le pouvoir central.

Personne ne voit clair dans ce fatras de paperasses, et toute responsabilité, même morale, disparaît pour l'administration qui se subdivise ainsi à l'infini, où chacun peut décliner la responsabilité d'actes qu'il n'a posés qu'en partie et sur les avis et les rapports de plusieurs fonctionnaires à tous les degrés de la hiérarchie.

Remarquons aussi que les agents de l'État chargés de contrôler les résolutions prises par les conseils communaux, sont plutôt des personnages politiques que des administrateurs, qu'on s'enquiert plus, en les nommant, de leurs opinions, de leur influence électorale, que de leurs capacités administratives, et on comprendra la cause de l'iner-

tie qu'on remarque souvent dans la gestion des affaires les plus urgentes [1].

L'opinion que vient d'exprimer à ce sujet un des vétérans les plus distingués de nos administrations publiques, nous paraît précieuse à citer à l'appui de la thèse que nous exposons :

« La centralisation, dit l'auteur de la *Mission de l'État*, exige un grand nombre d'agents qui constituent ce qu'on appelle la bureaucratie, dont le formalisme complique les affaires les plus simples, retarde les décisions les plus urgentes et entrave les réformes les plus nécessaires, lorsqu'elle ne les rend pas tout à fait impossibles.

« Elle engendre l'une des plus déplorables manies, celle des places et des honneurs. Les intelligences sont par suite détournées de buts plus utiles, l'éducation est faussée, l'éclosion naturelle des vocations entravée. La création d'une corporation nombreuse et puissante, d'une sorte de caste, soumise à une hiérarchie, à une discipline qui lui enlève toute indépendance et qui suit aveuglément l'impulsion que lui imprime un pouvoir supérieur, constitue un péril permanent pour la liberté, affaiblit la nation en accaparant les capacités et en abaissant les âmes, et menace le gouvernement lui-même par les mécontentements, les jalousies et les ambitions qu'il nourrit dans son sein. »

Il est difficile, il ne faut pas se le dissimuler, aux hommes d'État chargés du pouvoir, de résister à toutes les exigences dont ils sont assaillis ; on ne gouverne dans les États constitutionnels qu'avec les majorités, et elles ne s'obtiennent et ne se conservent que par l'appui et le concours d'un grand nombre d'hommes à qui, en cas de réussite, il faut que chaque parti à son tour ouvre la porte des honneurs

[1] Un journal affirmait, en août dernier, que l'accomplissement des formalités administratives a seul empêché qu'on ne plaçât un paratonnerre sur la tour de l'église Saint-Martin, à Courtrai, récemment détruite par le feu du ciel.

et des fonctions publiques. Hélas! quand un gouvernement est engagé dans cette voie, il s'arrête difficilement; chaque jour, il est assiégé par de nouvelles demandes qu'il ne peut satisfaire qu'en acceptant de nouveaux services publics, qu'en créant de nouvelles fonctions.

A l'aide de ce déplorable système, nous marchons à grands pas vers le temps où le pouvoir central absorbera toutes les forces sociales, où le pays se composera d'administrateurs et d'administrés. Déjà l'État est exploitant de chemins de fer, constructeur de machines; il se charge, par ses ingénieurs et ses ouvriers, de l'entretien de tout le matériel des chemins de fer et du railway lui-même; il patronne les établissements de crédit et en désigne le personnel; il est partout le maître suprême dans les communes et dans les administrations qui en dépendent; en un mot, rien ne se fait déjà plus que par l'État, c'est de lui que découlent toutes les faveurs, toutes les charges publiques.

Nous avons peine à croire qu'une semblable responsabilité ne soit pas trop lourde à supporter pour les hommes appelés à gouverner le pays, et qu'il n'y ait pas danger à laisser chaque jour s'aggraver cet état de choses.

Quand tous les services sont remis aux mains de l'État, les fonctions publiques deviennent l'objet de toutes les convoitises, de toutes les ambitions, chacun veut recueillir une parcelle du pouvoir et entrer dans une des branches du service public, s'y élever, non par son mérite, mais par la porte dérobée, sous la protection et l'appui des hommes influents.

Non-seulement une pareille organisation fait beaucoup de mécontents, mais elle pervertit complétement le sentiment public; le gouvernement est rendu responsable de tout ce qui se passe partout et à tous les degrés de l'administration, il est même aux yeux du vulgaire la cause des crises industrielles et commerciales, de tous les maux dont il souffre.

En exploitant tous les mécontentements, en surexci-

tant les passions populaires, il devient facile de renverser l'administration au pouvoir; d'autres hommes leur succèdent bientôt, et les mêmes abus se reproduisent et deviennent même chaque jour plus grands, car alors il faut faire place à des hommes nouveaux, partisans de la politique qui triomphe.

« Un peuple habitué à faire ses propres affaires offre, dit M. Stuart Mill, un spectacle tout différent. Laissez les Américains sans gouvernement, aussitôt ils en improvisent un, et mènent les affaires communes avec intelligence, ordre et décision. Voilà comme doit être un peuple libre, et tout peuple qui a cette capacité est certain d'être libre; il ne se laissera jamais asservir par un homme ou par une corporation, parce qu'il saura toujours prendre et tenir les rênes de l'administration centrale. Mais en un pays où tout est conduit par les bureaux, on ne fera jamais rien contre leur opposition. Concentrer l'expérience et l'habileté de la nation en un corps qui gouverne le reste du pays, c'est une organisation fatale; plus le système est parfait, plus on réussit à dresser et à enrôler les hommes capables, plus est grande la servitude de tous, y compris les fonctionnaires publics eux-mêmes. Les administrateurs sont aussi esclaves de leur machine que les administrés sont esclaves des administrateurs. Un mandarin chinois est l'instrument et la chose du despotisme tout autant que le plus humble paysan. Un jésuite est l'esclave de son ordre, quoique l'ordre lui-même existe pour la puissance et l'importance collective de tous les membres.

» Ce qui finit toujours par faire la valeur d'un État, c'est la valeur des individus qui le composent. Un État qui sacrifie l'élévation et l'élasticité intellectuelle des citoyens à un peu plus d'habileté administrative, ou à cette apparence d'habileté que donne toujours la pratique des détails, un État qui, même avec des vues bienfaisantes, rapetisse les individus pour en faire des instruments plus dociles, verra un jour qu'avec de petits hommes on ne fait pas de grandes choses; la perfection mécanique à laquelle

il immole tout finira par ne lui servir de rien, faute de cet élément vital, qu'il a chassé pour que la machine marchât plus aisément. »

L'exemple de la France dont nous n'avons que trop suivi les errements administratifs devrait nous servir de leçon. Nous devrions nous demander à quoi aboutit l'intervention en toute chose de cette bureaucratie chaque jour plus puissante, si ce n'est à étreindre le pays tout entier dans un cercle de fer, à l'habituer à n'avoir plus d'autre volonté que celle du pouvoir.

Nous voyons bien partout les vices du système de centralisation, les conséquences fâcheuses qu'il produit : il nous est impossible d'en découvrir les avantages.

C'est à l'aide de cette discipline administrative greffée sur l'élément militaire que la France essaye depuis plus de trente ans de coloniser l'Algérie. Elle a vaincu la Kabylie, elle a détruit toute résistance de la part des populations indigènes, mais quel résultat a-t-elle réalisé, sous le rapport matériel, au point de vue de la civilisation?

Sous le sabre de ses vaillants lieutenants, sous la direction de ses armées d'employés, tout s'arrête; tout projet sérieux est étouffé avant d'être arrivé à exécution, par les exigences sans nombre d'une administration inquisitoriale.

Voyons ce qu'a produit dans l'Amérique du Nord la colonie libre comparée aux maigres résultats que donne la colonisation administrative de l'Afrique.

En quelques années, aux États-Unis, s'est formée une population intelligente, laborieuse; les villes se sont élevées par enchantement, des contrées immenses ont été conquises sur le désert par le génie et l'énergie des colons, la civilisation y a marché à grands pas, et, en peu de temps, le peuple américain avait déjà acquis assez de virilité pour être à même de vaincre et de chasser du sol de la patrie ses puissants dominateurs.

Depuis plus de trente ans, la France est maîtresse absolue en Algérie, terre fertile, aux portes de la mère

patrie, d'une étendue de 40 millions d'hectares, peuplée de plus de 3 millions d'hommes, et c'est à peine si elle a pu y réunir 150 à 200,000 Européens qui ne s'y maintiennent qu'à l'aide de l'or et de l'épée de la France.

Aussi longtemps qu'y prévaudra la bureaucratie militaire en matière de colonisation, il n'y aura là ni sentiment national, ni individualité agissant librement en vue de son amélioration; on y élèvera des populations de serre chaude, à force de peine et de sacrifices de tout genre, mais on peut dire, à coup sûr, qu'il ne sortira jamais d'une semblable organisation un peuple viril, capable de se suffire à lui-même et d'occuper la place importante que lui assigne cependant un territoire fertile et étendu dans une des plus belles positions du monde.

Estimez ce qu'a dépensé la France en Afrique depuis la conquête de l'Algérie, voyez les résultats qu'elle a obtenus de ses immenses sacrifices, et dites après si elle n'eût pas agi plus sagement en ménageant précieusement le sang de ses enfants et en consacrant ses capitaux à améliorer sa situation intérieure, ou au moins s'il ne valait pas mieux laisser la colonie algérienne se constituer librement, sans paralyser l'initiative individuelle par l'intervention incessante de tous les agents de la force publique.

Jamais ni les hommes, ni les capitaux, pourtant si nombreux et si abondants dans notre époque aventureuse, n'iront se hasarder sur la terre africaine, aussi longtemps que tout dépendra du caprice, du bon vouloir d'administrateurs, quelque bien intentionnés qu'ils puissent être. Il faut aux entreprises hardies le grand appât de la liberté, car la compression tue et anéantit les plus heureuses combinaisons.

Encore aujourd'hui plus de 300,000 personnes émigrent annuellement, surtout de l'Irlande et de l'Allemagne, vers les contrées lointaines du nouveau monde; mais personne n'est tenté d'aller se fixer dans l'Algérie, qui n'est cependant distante que de quelques jours de naviga-

tion de la mère patrie ; tous les émigrants préfèrent aller au loin respirer l'air de la liberté, que d'étouffer en Afrique sous le despotisme administratif de la bureaucratie impériale.

Tels sont les fruits amers produits par la centralisation administrative! Elle énerve les peuples qui y sont assujettis, elle éteint peu à peu dans leurs cœurs l'amour de la cité pour y faire régner à sa place l'égoïsme le plus étroit ; c'est une arme mortelle pour les libertés publiques dans les mains d'un pouvoir despotique qui sait la manier avec adresse au profit de sa domination. A peine peut-on raisonnablement admettre qu'un pareil régime puisse être imposé à un peuple dans l'enfance, incapable de s'administrer lui-même, et encore là faut-il que, peu à peu, dès que la lumière pénètre au sein des populations, on ait soin de les émanciper, afin de développer en elles l'intelligence des droits et des devoirs.

Voyons maintenant quels sont les résultats obtenus chez les peuples où le pouvoir central a compris que, loin de comprimer l'initiative individuelle, il devait lui laisser un libre essor dans l'administration de la commune.

Déjà nous avons dit ce qui se passe dans l'Amérique du Nord, jetons un coup d'œil sur la situation intérieure de l'Angleterre, où les attributions de l'État sont plus restreintes que dans aucun autre pays de l'Europe.

Là, quoique l'aristocratie, encore toute-puissante, ait pu conserver jusqu'ici la plus grande partie de ses priviléges, détenir dans ses mains toute la propriété foncière et obliger ainsi les populations et les capitaux à chercher un aliment à leur activité dans une production industrielle hors de proportion avec les besoins de la consommation ; là, quoique pour maintenir à l'intérieur un état de choses aussi anormal, il faille porter la guerre dans les contrées les plus lointaines et y imposer les fabricats nationaux, l'épée à la main, là, disons-nous, malgré ces causes dissolvantes, la nation grandit encore et reste à la tête de la civilisation ; car le citoyen anglais n'est pas réduit à l'état

d'automate par un gouvernement centralisateur : sans cesse il agit dans l'exercice de la plus complète liberté; aussi n'est-il pas une pensée généreuse ou utile qui ne trouve immédiatement dans le Royaume-Uni, mille volontés pour la réaliser, sans qu'il soit besoin pour cela de l'intervention de la bureaucratie, de ses subventions et de ses formalités oiseuses et énervantes.

Ainsi, par exemple, il a suffi en Angleterre que la presse signalât la nécessité de pourvoir aux besoins éventuels de la défense du pays, pour que la nation tout entière s'organisât en milices nationales, qui déjà aujourd'hui font l'admiration de tous les militaires.

Comparez cet élan patriotique de la nation anglaise, agissant dans sa spontanéité, avec les efforts impuissants que fait depuis quinze ans notre bureaucratie, pour organiser sur le papier une garde civique dont le pays ne saurait, en cas de danger, obtenir aucun appui sérieux, et dites ce qui vaut mieux d'une nation agissant par elle-même ou d'un pays qui obéit servilement à la bureaucratie et suit à tâtons l'impulsion du pouvoir central.

Quelques mois ont suffi pour créer aux États-Unis des armées considérables, et, quels que soient les périls immenses de la crise que traverse l'Amérique du Nord, il n'est pas douteux qu'elle n'en sorte victorieuse, car il y a là un peuple libre, plein d'activité et de vie, qui saura par lui seul surmonter tous les obstacles, et conserver la place qu'il occupe à la tête de la civilisation du nouveau monde.

Ce n'est pas chez un pareil peuple qu'une poignée d'hommes pourraient renverser le gouvernement, mettre en péril l'ordre social ; ce n'est pas dans les pays où la nation est en possession de ses franchises communales que pourraient se produire des révolutions dont la France, soumise au régime de la centralisation à outrance, donne à chaque instant le spectacle désolant, et qui n'ont d'autres résultats que d'amener un changement d'hommes dans la direction des affaires.

Pour que des faits de ce genre s'y produisissent, il fau-

drait qu'une grande partie de la nation reconnût la nécessité de changer l'ordre de choses établi, et, dans ce cas, il lui serait facile d'arriver à ses fins sans recourir à des moyens violents, à des bouleversements, véritables coups de fortune qui conduisent les héros de ces aventures au pinacle ou à l'échafaud.

« Il y a en politique, dit avec raison M. Od. Barrot, une règle invariable, c'est que pouvoir et responsabilité sont choses corrélatives et indivisibles. Vous ne pouvez créer une attribution, sans qu'elle soit à l'instant même et par la force des choses accompagnée d'une responsabilité quelconque, légale ou morale. Accroître outre mesure les attributions du pouvoir central, c'est donc accroître outre mesure sa responsabilité [1]. »

D'un autre côté, dépouiller l'individu d'une légitime participation aux affaires communes, c'est non-seulement le décharger de toute responsabilité, mais lui en faire perdre la conscience ; c'est le porter invinciblement à s'en prendre à son gouvernement de tout ce qui peut lui causer quelque dommage ou même de ce qui peut contrarier ses désirs.

C'est, d'une part, cet excès de responsabilité pour l'État et, de l'autre, de cette absence de responsabilité pour l'individu, que sont nées toutes les révolutions.

Dans notre pensée, plus l'esprit public se développe, plus il faut que le peuple apprenne à s'administrer par lui-même et sans la participation du pouvoir central. Nos gouvernants ne paraissent pas bien pénétrés de cette vérité, selon nous si éclatante, que pour développer parmi les populations le sentiment de l'initiative indivi-

[1] Ce n'est que par une fiction que l'on peut dire que le roi est irresponsable. On a beau inscrire ce principe dans la loi, il n'en est pas moins vrai qu'en pratique, le peuple, dans son bon sens, fait toujours remonter jusqu'à la couronne le bien et le mal qui se produit au sein de l'administration publique. Légalement irresponsable, le roi est donc toujours moralement responsable.

(*Note de l'auteur.*)

duelle, il faut les gouverner le moins possible. Loin qu'il en soit ainsi chez nous, loin de restreindre le cercle de ses attributions au fur et à mesure que le peuple se familiarise avec le régime représentatif, le pouvoir s'empare chaque jour de nouveaux services et appelle à lui toutes les forces vives du pays.

Tout se confond et s'entremêle; l'État et la commune ne feront bientôt plus qu'un, et dans ce pêle-mêle toute responsabilité disparaît pour l'administrateur communal comme pour le fonctionnaire de l'État.

Pour que les pouvoirs fonctionnent régulièrement, il faut que chacun de leurs éléments circonscrive son action dans la sphère qui lui est propre; que l'autorité communale agisse librement sous le contrôle du corps électoral, sans que cependant son action puisse s'exercer d'une manière funeste à l'unité nationale.

Ainsi il faut que tout citoyen intelligent, censitaire ou non, soit en droit d'exercer ses droits politiques à la commune, qu'il puisse être appelé par ses concitoyens à y gérer leurs intérêts.

Il faut que les conseils communaux soient composés d'un nombre de membres assez considérable pour que toutes les opinions, tous les intérêts y soient représentés, et les séances rendues publiques, afin que chaque citoyen puisse apprécier avec connaissance comment agissent ses mandataires.

Il faut que nulle entrave ne vienne paralyser l'action des représentants de la commune, mais que le pouvoir central soit représenté au sein de chaque administration communale, par un commissaire spécial chargé de veiller au respect des lois, à la défense des intérêts publics et privés, et de faire appel devant l'autorité supérieure en cas d'infractions à la loi ou de violations des droits des citoyens.

A notre avis, le bourgmestre doit être à la commune ce que le gouverneur est à la province. Alors le pouvoir central ayant l'œil ouvert sur tous les actes de la com-

mune par la présence dans toutes ses délibérations d'un fonctionnaire investi du soin de la représenter, pourra se dispenser sans inconvénient de s'immiscer dans ce que nous avons appelé le ménage de la commune. Son action ne s'y ferait sentir qu'en cas d'appel de son mandataire ou d'un citoyen lésé, contre l'une ou l'autre des décisions prises.

Le conseil communal élirait directement les échevins, chargés conjointement avec le bourgmestre du pouvoir exécutif; il choisirait dans son sein un président pour diriger ses débats; le bourgmestre, de même que le gouverneur au sein du conseil provincial, n'assisterait à ses délibérations qu'à titre consultatif comme représentant de l'autorité publique et pour fournir au besoin à l'assemblée les éclaircissements qu'elle réclamerait.

L'émancipation de la commune, comme nous la comprenons, c'est-à-dire dans sa vie intérieure, n'altérerait en rien ses rapports hiérarchiques avec le pouvoir central, qui, comme nous l'avons dit précédemment, opposerait son *veto* chaque fois qu'une commune poserait des actes contraires à l'intérêt public ou privé.

L'unité nationale n'est pas impossible avec l'indépendance de la commune; au contraire, elle n'en sera que plus puissante par la force et la grandeur même qu'acquerrait bientôt chacun de nos cantons communaux émancipés.

Dans l'intérêt même de notre nationalité, nous devons élargir de plus en plus la brèche qui sépare nos institutions démocratiques du régime centralisateur que subissent nos puissants voisins du midi. Trente-deux années de sage pratique de nos libres institutions ont à suffisance démontré que l'on peut sans danger confier à nos populations si sages et si dévouées une plus large participation à la gestion des affaires communales.

Ce sont ces principes que nous nous sommes fait un devoir d'appliquer dans le projet de loi que nous soumettons à l'examen de nos lecteurs avec quelques notes explicatives à l'appui.

Projet de loi communale revisée, d'après les idées développées dans le travail qui précède [1].

TITRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER. — De la commune et de ses mandataires.

La Belgique se compose de centres administratifs, appelés communes, dont la population est d'au moins 2,000 habitants ou dont le territoire s'étend sur une circonscription d'au moins 5,000 hectares [2].

[1] Il nous a paru sans utilité de reproduire dans ce projet les dispositions de la loi du 30 mars 1836, que nous appellerons *réglementaires*, et qui, en tout état de choses, doivent être conservées telles qu'elles figurent dans la législation en vigueur.

[2] L'adoption de cette mesure se justifie par les considérations développées dans le § II, Ire Étude, pages 17 et suivantes.

La superficie de la Belgique étant de 2,942,574 hectares, le nombre des centres communaux serait réduit de 2,537 à 500 environ.

Plusieurs auteurs ont proposé de conserver aux villes leur circonscription actuelle, sauf à comprendre dans le même rayon administratif celles des petites communes rurales qui les entourent et qui sont en quelque sorte enclavées dans leur territoire et d'adopter pour le reste du plat pays, comme type communal, le canton rural, au chef-lieu duquel serait établie l'administration.

Cette circonscription nous paraît un peu étendue et présenterait peut-être quelques inconvénients dans la pratique; il semble préférable d'admettre en principe un minimum de population ou d'étendue territoriale pour constituer un centre administratif communal, laissant à l'expérience le soin de démontrer s'il est possible de réduire à un, par canton rural, le nombre des conseils communaux ou si mieux vaudrait supprimer la circonscription cantonale et ne plus admettre que la division par arrondissement administratif subdivisé en grandes communes.

La commune en Amérique tient le milieu entre le canton et la commune dans l'Europe occidentale. On y compte en général 2,000 à 3,000 habitants : elle n'est donc pas assez étendue pour que tous ses

« Les communes qui actuellement ne réunissent pas les conditions exigées par l'article précédent, seront réunies par arrêté royal à un centre administratif commun, dans le délai de cinq ans, à partir du jour de la promulgation de la présente loi, les conseils communaux intéressés et la députation permanente entendus.

L'arrêté royal qui interviendra pour constituer, comme il est dit à l'article précédent, chaque centre administratif, en fixera la dénomination et le nombre de conseillers à élire, décrétera la dissolution des conseils communaux et des administrations secondaires du ressort administratif nouveau, convoquera le corps électoral dans le délai d'un

habitants n'aient pas à peu près les mêmes intérêts, et, d'un autre côté, elle est assez peuplée, pour qu'on soit toujours sûr de trouver dans son sein des éléments d'une bonne administration. (De Tocqueville, t. Ier, p. 85.)

La commune et le comté ne sont pas constitués partout de la même manière ; mais on peut dire que l'organisation de la commune et du comté aux États-Unis repose partout sur cette même idée, que chacun est le meilleur juge de ce qui n'a rapport qu'à lui-même, et le plus en état de pourvoir à ses besoins particuliers. La commune et le comté sont donc chargés de veiller à leurs intérêts spéciaux. L'État gouverne et n'administre pas.

En général, on peut dire que le caractère saillant de l'administration publique aux États-Unis est d'être prodigieusement décentralisée.

Là, on va plus loin que nous ne le proposons, il n'y a pas de conseil municipal ; le corps des électeurs, après avoir nommé ses magistrats, les dirige lui-même dans tout ce qui n'est pas l'exécution pure et simple des lois de l'Etat ; il n'y a d'exception que pour les grandes villes, où les affaires communales sont traitées par un conseil municipal délégué du corps électoral.

« Ainsi, dit M. de Tocqueville, quand, par exemple, les *selectmen* qui sont les exécuteurs des volontés populaires, comme parmi nous le maire est l'exécuteur des délibérations du conseil municipal, veulent établir une école, ils convoquent à certain jour, dans un lieu indiqué d'avance, la totalité des électeurs ; là ils exposent le besoin qui se fait sentir, ils font connaître le moyen d'y satisfaire, l'argent qu'il faut dépenser, le lieu qu'il convient de choisir. L'assemblée, consultée sur ces points, adopte le principe, fixe le lieu, vote l'impôt et remet l'exécution de ses volontés dans les mains des *selectmen*. »

mois et contiendra toutes autres dispositions propres à assurer la marche de la nouvelle administration [1].

Après la reconstitution de chaque nouveau centre administratif, les subdivisions actuelles conserveront leur dénomination et resteront désignées sous le nom de village de ....., dépendant de la commune de .....

Chaque subdivision restera en possession de tous les biens et prérogatives qui lui sont propres. Ils ne pourront être aliénés au profit du centre commun sans une résolution expresse, prise par la majorité du centre électoral de la subdivision intéressée, lequel aura été à ce dûment convoqué [2].

Il y a dans chaque commune un corps communal, composé de conseillers élus directement par l'assemblée des électeurs de la circonscription administrative.

Le corps communal, ainsi élu, choisit, dans son sein, les échevins, membres du pouvoir exécutif, et un président chargé de diriger ses délibérations.

Le bourgmestre, ou commissaire du gouvernement, est nommé par le roi, parmi les habitants de la circonscription administrative, sur une liste double de candidats, formée, l'une par le conseil communal, l'autre par la députation permanente du conseil provincial [3].

Il peut, pour motifs graves, être suspendu ou révoqué par arrêté royal.

[1] Les art. 151 et 152 de la loi communale complètent les règles à suivre pour arriver à la réunion de plusieurs communes entre elles.

[2] Voir la loi du 10 juin 1793 et le décret impérial du 17 janvier 1813.

[3] Selon nous, l'administration de la commune doit être calquée sur le modèle de l'administration provinciale, c'est-à-dire composée d'un conseil élu par les censitaires, d'un président et d'un collége échevinal élus par le conseil communal et d'un commissaire du gouvernement ayant dans sa sphère les attributions du gouverneur sur la province.

Le conseil communal devra pourvoir dans le délai d'un mois, au plus tard, au remplacement des titulaires du collége échevinal dont le mandat deviendrait vacant par suite de décès, de démission ou pour tout autre motif, et procéder, dans le même délai, au choix des candidats, parmi lesquels le roi nomme le bourgmestre ou commissaire du gouvernement.

Lorsqu'un conseil communal aura négligé de remplir les obligations qui lui sont imposées par l'article précédent, il pourra y être pourvu d'office, après mise en demeure préalable, par le gouvernement, la députation permanente du conseil provincial entendue.

Il y a deux échevins dans les communes de 20,000 habitants et au-dessous, quatre dans celles de 20,001 à 100,000 habitants, et cinq dans celles dont la population excède ce nombre.

Le conseil communal, y compris les échevins, est composé de la manière suivante :

1° D'un conseiller par 200 habitants, dans les communes dont la population est inférieure à 5,000 habitants [1] ;

2° De vingt-cinq membres, dans les communes de 5,000 à 25,000 habitants ;

3° De vingt-sept membres, dans celles de 25,000 à 50,000 habitants ;

4° De vingt-neuf membres, dans celles de 50,000 à 75,000 habitants ;

5° De trente et un membres, dans celles de 75,000 à 100,000 habitants ;

6° De trente-cinq membres, dans celles d'une population supérieure [2].

[1] Voir comme justification le § III, Ire Étude, page 25.

[2] En France, le nombre des conseillers communaux est beaucoup plus

Dans les communes composées de plusieurs villages ou hameaux, la députation permanente du conseil provincial déterminera, d'après la population, le nombre de conseillers à élire parmi les éligibles de chaque subdivision.

Dans ce cas, tous les électeurs de la commune concourent ensemble à l'élection.

Il y a néanmoins un scrutin séparé pour chaque subdivision communale.

CHAPITRE II. — Des élections [1].

Pour être électeur ou éligible, il faut savoir lire et écrire, être Belge par la naissance ou la naturalisation, être majeur aux termes du Code civil, avoir son domicile dans la commune au moins depuis le 1er janvier de l'année pendant laquelle se fait l'élection, et posséder, en outre, l'une ou l'autre des conditions suivantes :

A. Payer annuellement au moins 30 francs d'impôts directs, de quelque manière que ce soit, comme propriétaire, patenté ou comme tenancier;

B. Être fils de censitaire ou fils de veuve payant le cens;

C. Occuper des fonctions dont l'exercice exige une certaine aptitude, tels sont ceux qui ont obtenu un diplôme ou brevet de capacité délivré par des autorités reconnues;

considérable qu'en Belgique. Il est de 10 dans les communes de moins de 1,000 habitants.

De 12,	dans celles de	1,001 à 3,000	habitants;
De 14	»	3,001 à 10,000	»
De 16	»	10,001 à 20,000	»
De 18	»	20,001 à 30,000	»
De 20	»	30,001 à 40,000	»
De 22	»	40,001 à 50,000	»
De 24	»	50,001 à 60,000	»

De 30 dans celles de plus de 60,000 habitants.

[1] La IVe Étude est consacrée à justifier l'adoption des modifications proposées au chapitre II de la loi communale.

D. Les personnes honorées d'une récompense nationale, les chevaliers de l'ordre de Léopold, les décorés de la Croix de fer, de la médaille des travailleurs ou pour acte de dévouement;

E. Les personnes revêtues d'un mandat électif, tels que les membres de la Chambre des représentants, les conseillers communaux, les administrateurs des établissements de charité, les officiers de tous grades de la garde civique active;

F. Les pensionnés de l'État, des provinces et des communes.

Il sera en outre procédé chaque année, dans la première quinzaine d'avril, par les soins de l'administration communale, à la formation d'une liste sur laquelle seront inscrits tous les citoyens majeurs qui, sachant lire et écrire et n'ayant jamais subi de condamnation entraînant des peines corporelles, ne sont pas cependant inscrits sur la liste des électeurs communaux.

Le premier dimanche du mois de mai, il sera procédé de la manière ordinaire, sous la présidence d'un membre du collége échevinal, par les personnes inscrites sur la liste ainsi formée, au choix d'électeurs au second degré en nombre égal au dixième des personnes appelées à prendre part au vote.

Les candidats qui auront obtenu la majorité des suffrages seront inscrits sur la liste des ayants droit de voter pour le conseil communal, jusqu'au renouvellement régulier de la liste, fixé par le paragraphe précédent au premier dimanche de mai.

Tout citoyen qui ayant su lire et écrire en fournira la preuve à l'autorité appelée à statuer, et qui, par une cause fortuite, aura été privé de cette faculté, pourra, ce nonobstant, figurer sur les listes électorales, s'il réunit les autres conditions exigées pour jouir de ses droits politiques.

Ne peuvent être électeurs, ni en exercer les droits, les condamnés à des peines afflictives ou infamantes, ceux qui sont en état de faillite déclarée ou d'interdiction judiciaire ou qui ont fait cession de leurs biens, aussi longtemps qu'ils n'auront pas été relevés de cette incapacité par les tribunaux compétents [1], les condamnés pour vols et escroqueries, abus de confiance ou attentats aux mœurs; les individus en état de domesticité et ceux notoirement connus comme tenant des maisons de débauche et de prostitution.

Pas d'observations, quant à la formation et révision des listes électorales.

CHAPITRE III. — Des assemblées des électeurs.

Le roi peut, sur l'avis conforme de la députation permanente, dissoudre les conseils communaux.

Dans ce cas, l'arrêté de dissolution porte convocation du corps électoral chargé de procéder dans le mois à l'élection d'un nouveau conseil communal [2].

Lorsque, en exécution de la présente loi, le corps électoral sera convoqué pour procéder au choix d'un ou de plusieurs conseillers, il sera facultatif à une réunion d'électeurs, 25 au moins, dans les communes de 5,000 habitants et au dessous, 50 dans les autres, de notifier par écrit et contre récépissé à l'autorité locale, trois jours au moins avant l'élection, les noms des candidats qu'elle entend recommander au choix du corps électoral et dont le nombre peut au plus être égal à celui des conseillers à élire [3].

[1] Voir § IV, IVe Étude, pages 30 et suivantes.

[2] Voir comme justification, ce qui est dit Ire Étude, § III, pages 27 et suivantes.

[3] Ces mesures se justifient IVe Étude, § III, pages 25 et suivantes.

Les noms de tous les candidats ainsi notifiés seront inscrits, par les soins de l'administration communale, sur le bulletin paraphé par un fonctionnaire désigné à cet effet, et que le président du bureau remettra au votant lors de l'appel de son nom. Ce bulletin déposé dans l'urne électorale sera seul admis comme valable pour former la majorité.

Dès que l'électeur aura reçu le bulletin dont il est parlé à l'article précédent, il se retirera à l'écart dans une partie de la salle où se tient l'élection, et qui sera disposée à cet effet. Il s'y tiendra hors de la vue du corps électoral et du bureau pour y composer son bulletin, en effaçant par un trait, les noms des candidats inscrits à qui il refuse son suffrage et au besoin en ajoutant ceux des candidats nouveaux, à son choix, dont les noms ne figureraient pas sur son bulletin.

Le votant ne pourra dans aucun cas, sous peine de nullité de son suffrage, faire usage, pour opérer des changements à son bulletin, d'autres instruments que de ceux mis par le bureau indistinctement à la disposition de tous les citoyens appelés à prendre part au vote.

L'électeur empêché d'écrire pour les motifs mentionnés au chapitre précédent, pourra se faire assister par l'un ou l'autre des électeurs du bureau électoral, à son choix.

Pendant le dépouillement du scrutin, les électeurs pourront circuler derrière le bureau, mais non y stationner, ni tenir des notes dans le but d'exercer un contrôle sur les votes.

Le président du bureau électoral se bornera à prononcer les noms des candidats maintenus sur les bulletins; il s'abstiendra de mentionner à haute voix toute qualification surabondante.

Les autres dispositions du chaptre III de la loi communale ne donnent lieu à aucune observation.

CHAPITRE IV. — Des éligibles.

Nous avons dit (chap. II) que tous les électeurs doivent être éligibles; nous ajouterons qu'on ne pourrait étendre davantage l'éligibilité, car, d'après notre système, toutes les capacités indistinctement sont admises sans exception à jouir des droits électoraux.

CHAPITRE V. — Des incompatibilités.

Ne peuvent faire partie des conseils communaux :
1° Etc.
7° Les bourgmestres et tous autres agents communaux ou cantonaux de la force publique;
8° Les membres et fonctionnaires salariés des administrations dépendantes de la commune [1].

Les membres du collége échevinal et le secrétaire ne peuvent être parents ou alliés jusqu'au troisième degré inclusivement [2].

CHAPITRE VI. — De la durée des fonctions des membres du corps communal.

Pas d'observations, si ce n'est qu'il y a lieu de rayer à l'art. 55 *de la loi les mots :* Le bourgmestre. *Les attri-*

[1] Nous avons justifié l'adoption de cette mesure par les considérations développées Ire Étude, § III, pages 26 et 27.

[2] L'incompatibilité qui atteint les conseillers entre eux doit, à plus forte raison, s'appliquer au secrétaire qui a des rapports intimes et journaliers avec le collége échevinal et qui, par la force des choses, est le plus souvent appelé à prendre une part très-active à la gestion des affaires.

butions et obligations de ce fonctionnaire font l'objet du chap. III, titre II.

CHAPITRE VII. — Des réunions et des délibérations des conseils communaux.

Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions.

Il est convoqué soit par le bourgmestre, soit par les échevins.

Sur la réquisition de cinq conseillers au moins, le collége échevinal est tenu de convoquer le conseil aux jour et heure indiqués.

Lors de sa première réunion qui suit le 1er janvier, le conseil nomme dans son sein un président chargé de diriger ses travaux pendant l'année, conformément à un arrêté organique émanant de l'autorité royale.

En cas d'absence ou d'empêchement, le président est momentanément remplacé au fauteuil par l'échevin le premier inscrit dans l'ordre d'ancienneté, et, à défaut de celui-ci, par le plus ancien des conseillers.

Les séances du conseil communal sont publiques; néanmoins l'assemblée se forme en comité secret sur la demande du bourgmestre, des échevins ou de cinq membres présents à la séance. Elle décide ensuite à la majorité des voix si la séance peut être reprise en public sur le même sujet.

Les fonctions de conseiller communal sont gratuites ; il ne pourra être dérogé à cette règle par disposition particulière des conseils communaux.

Le conseiller qui, dans le cours d'une année, aura, sans motif légitime et dûment constaté au registre des

délibérations, négligé d'assister à plus de la moitié des séances ordinaires du conseil communal, sera considéré comme démissionnaire par la seule constatation de ses absences sur le livre de présence.

Il devra être dressé acte de la situation de ce conseiller, soit spontanément par le conseil, soit à la réquisition écrite du bourgmestre et même d'un électeur de la commune.

Il pourra être fait appel de la résolution prise à cet égard devant la députation permanente du conseil provincial, qui décide en dernier ressort si le conseiller dont il s'agit doit être considéré comme démissionnaire [1].

TITRE II.

CHAPITRE PREMIER. — Du conseil communal et de ses attributions.

Le conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal; il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure.

Les délibérations sont précédées d'une information, toutes les fois que le gouvernement le juge convenable ou lorsqu'elle est prescrite par les règlements.

Tous les actes délibérés par les administrations sous la dépendance de la commune sont soumis à l'approbation du conseil communal et aux mêmes formalités que celles qui sont exigées pour les actes émanant du conseil lui-même.

Les délibérations des conseils communaux sont exécu-

[1] Voir pour la justification de cette mesure, ce qui est dit Ire Étude, § III, page 27.

toires et sans appel, à moins qu'elles ne soient contraires aux lois ou aux règlements d'administration générale, si dans le délai de trente jours après leur insertion au bulletin cantonal ou communal dont il est parlé au chapitre Ier, titre II, il n'est intervenu de décision contraire ou au moins une opposition régulière et légale contre la décision prise.

Lorsque le conseil communal a pris une résolution qui sort de ses attributions ou qui blesse l'intérêt général, le bourgmestre, commissaire du gouvernement, peut en provoquer la suspension, et en appeler à la députation permanente, après avoir notifié son opposition à la partie intéressée.

Tout intéressé, à titre personnel, tout habitant de la commune pourra également faire appel devant l'autorité compétente, comme il est dit au paragraphe précédent, des décisions prises soit par le conseil communal, soit par le collége échevinal.

La députation permanente statuera dans le mois de la réception sur toute opposition faite à l'exécution des résolutions du conseil communal et des administrations qui en dépendent.

Elle peut annuler toutes les délibérations qui lui paraîtront contraires à l'équité et à l'intérêt public, sauf recours des parties devant l'autorité royale, juge en dernier ressort.

L'exécution de toute résolution d'un conseil communal, contre laquelle il aura été fait opposition, comme il est dit ci-dessus, sera forcément suspensive jusqu'à décision de la députation permanente, à moins que, par une résolution postérieure, le conseil communal ne décide, sous sa responsabilité personnelle et à la majorité au moins des deux tiers des membres présents à la séance, qu'il y a urgence et nécessité d'exécuter la décision prise, nonobstant l'opposition.

Dans ce cas, la députation permanente délibère d'urgence, et statue sur l'opposition dans sa première réunion qui suit la notification [1].

Il sera publié par chaque commune, ou par canton, selon leur importance, un bulletin communal ou cantonal, rédigé par une commission de cinq membres désignés par le conseil communal, et dont fera partie de droit le commissaire du gouvernement et le secrétaire communal. Les bourgmestres, échevins et conseillers communaux pourront y faire insérer telle mention qu'ils jugeront utile pour la clarté des débats et la justification de leur position administrative.

Ce bulletin contiendra d'une manière sommaire ou *in extenso*, selon l'utilité, toutes les résolutions prises par les conseils communaux et les administrations qui en dépendent, et dont il est fait mention dans les art. 76 et suivants de la loi communale, de même que les arrêtés du pouvoir exécutif et tous autres actes administratifs que l'autorité jugerait nécessaire de porter à la connaissance du public.

Des exemplaires de ce bulletin seront adressés, pour information et direction, au département de l'intérieur, à l'administration provinciale, au commissaire de l'arrondissement du ressort, à tous les membres du conseil communal et à tous les intéressés directement dans les résolutions prises.

Des exemplaires en seront également affichés dans les maisons communales et dans les lieux les plus fréquentés de la commune et du canton.

Ils seront réunis en volume chaque année et déposés aux archives de chaque localité [2].

[1] Voir pour la justification des importantes modifications introduites dans ce chapitre, ce qui est dit Ire Étude, § IV, pages 33 et suivantes.

[2] La publication d'un bulletin cantonal n'occasionnerait aucune dé-

Le conseil nomme, suspend et révoque tous les employés et fonctionnaires communaux, en se conformant aux lois et règlements arrêtés par le gouvernement pour déterminer l'aptitude des candidats [1].

Toutefois il peut déléguer au collége échevinal le droit de nommer, suspendre et révoquer les employés d'un rang inférieur.

Le conseil nomme les membres des administrations ressortissant directement à la commune sur une liste double et différente [2] de candidats, formée, l'une par le

pense à la commune, si une place spéciale y était réservée pour l'insertion des annonces payantes, que lui procureraient évidemment, vu la grande publicité, les notaires, agents d'affaires, négociants, etc., du ressort.

Il serait également juste que les personnes étrangères à l'administration publique qui voudraient recevoir le bulletin cantonal payassent un abonnement, minime à la vérité, mais qui serait suffisant pour couvrir les frais de publication.

Le bulletin, outre les actes officiels de la circonscription pour laquelle il est édité, devrait publier toutes les lois et arrêtés d'intérêt communal émanant de la législature ou du pouvoir exécutif. Il devrait être d'un format uniforme pour tout le pays afin que les documents et instructions transmis par l'autorité supérieure puissent y être annexés et collectionnés en volume par année.

[1] Dans notre pensée, il conviendrait qu'une loi organique déterminât les conditions d'admission et d'avancement dans toutes les administrations publiques, que personne ne pût faire partie du corps des fonctionnaires sans avoir subi un examen préalable devant un jury d'hommes spéciaux, et qu'on ne pût arriver à un grade supérieur comme dans l'armée, sans préalablement avoir occupé pendant un temps à déterminer le poste immédiatement inférieur.

Dans notre pays, où l'on n'est pas admis comme élève à l'école vétérinaire, à l'école militaire, et dans la plupart des grands établissements d'enseignement, sans avoir fait preuve d'aptitude, on peut arriver d'emblée à toutes les fonctions administratives, même les plus élevées.

[2] Le mot *différente* est introduit dans ce projet, parce qu'il arrive dans le plus grand nombre de cas, par délicatesse, par crainte de froisser les amours-propres, que les colléges échevinaux se rallient au choix de

collége échevinal, l'autre par les membres de l'administration intéressée restants en fonctions.

Le conseil communal peut faire des règlements d'administration intérieure et des ordonnances de police, en se conformant aux lois et aux règlements généraux d'administration.

Ils sont abrogés de plein droit si, dans la suite, il est statué sur les mêmes objets par des lois et des règlements d'administration générale [1].

l'administration intéressée, qui propose toujours la réélection du membre sortant.

Il est à désirer que le choix du conseil communal puisse s'exercer sur plusieurs candidats sérieux; sinon le vote n'a plus de signification et le droit de nomination devient illusoire pour le conseil.

[1] Pour conserver à l'administration des communes son unité et former un tout homogène, il conviendrait, selon nous, que tous les règlements administratifs et de police, d'une application générale, fussent codifiés par la législature, revisés et complétés par elle après un certain délai à déterminer.

La liberté absolue laissée aux conseils communaux de légiférer en pareille matière donne lieu à de graves inconvénients. N'est-il pas absurde, par exemple, que ce qui est parfaitement licite dans une localité devienne délit dans la commune voisine?

La loi doit être une pour tous et pour toutes les communes du pays. Les conseils communaux devraient donc se borner à faire des règlements pour des cas spéciaux et qui n'ont pas d'application générale.

Du reste, la prérogative attribuée par la loi communale de faire des règlements n'en est en réalité pas une, car le plus souvent les règlements de l'espèce sont copiés les uns sur les autres, adoptés sans modification sérieuse, tels qu'ils sont transmis par l'autorité supérieure.

Dans un de ses discours à la cour de cassation, M. le procureur général Leclercq a émis l'idée suivante qui mérite de la part du pouvoir une attention toute spéciale et qui trouve son application dans le cas dont s'agit :

« Il faut, a-t-il dit, après certaines périodes de temps, réunir en une seule loi toutes les dispositions sur une même matière, éparses dans des lois diverses. Ce moyen remédierait efficacement à un mal très-grave inhérent à nos lois, et que nul ne peut méconnaître. Certes, il exigerait des soins pénibles, il pourrait même prêter à des inconvé-

CHAPITRE II. — DES ATTRIBUTIONS DU COLLÉGE ÉCHEVINAL.

Toutes les dispositions de ce chapitre peuvent être maintenues, sauf à abandonner exclusivement dans les petites communes au bourgmestre la tenue de l'état civil, l'exécution des lois et des règlements de police, la surveillance des personnes et des lieux notoiremeni livrés à la débauche, sans délégation de sa part, si ce n'est à titre provisoire et pour motifs légitimes.

L'art. 103 *devrait être modifié en ce sens que le traitement des bourgmestres serait fixé à raison de* 20 *centimes par habitant, sans pouvoir être plus élevé que* 20,000 *francs, et qu'il serait supporté moitié par l'État et moitié par la commune.*

Le traitement des échevins reste à la charge des communes. Il pourrait être fixé à 10 *centimes par habitant, somme qui serait partagé entre tous les membres du collége échevinal.*

CHAPITRES III, IV, V. — DU BOURGMESTRE [1] OU COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.

Le bourgmestre veille à l'instruction préalable des affaires qui sont soumises au conseil et au collége échevinal.

nients, mais ces soins seraient largement payés, ces inconvénients seraient compensés et au delà par des avantages qu'on en retirerait du jour où il serait sérieusement appliqué. »

[1] « L'unité de la France doit être représentée dans chaque commune, et elle ne peut l'être que par un fonctionnaire à la nomination de l'administration centrale.

» Ce mandataire de la nation n'est pas chargé d'administrer la commune ; mais sa mission est avant tout d'y surveiller la stricte exécution des lois nationales et la conformité de l'administration pratique avec les règlements constitutifs. » (*Projet d'organisation communale proposé en* 1851 *au gouvernement de la république française.*)

Il assiste aux délibérations du conseil communal avec voix consultative. Au besoin, sa présence peut être requise par le conseil.

Il préside les séances du collége échevinal avec voix délibérative, mais non prépondérante.

Il dirige et surveille les travaux des bureaux; le secrétaire et les autres employés communaux sont sous ses ordres.

Il veille à la garde des archives, des titres et registres de l'état civil, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune; il en dresse les inventaires en double expédition, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt.

Il est spécialement chargé de la direction supérieure de la police et de l'exécution des lois et règlements relatifs à la répression des délits et contraventions de toute nature [1].

[1] Il nous paraît de toute nécessité dans les communes rurales, dans les petites villes surtout, que les magistrats chargés de la police soient indépendants du corps électoral. Là le bourgmestre est obligé d'intervenir directement dans l'exécution de toutes les mesures de police, c'est même ce qui constitue une des parties essentielles de ses attributions. Or, nous ne connaissons rien de moins conciliable en pratique que l'exercice d'un pouvoir répressif confié à un fonctionnaire électif, périodiquement à la merci de ceux-là mêmes dont il doit poursuivre les contraventions et délits.

Il est, d'après nous, de toute nécessité de fortifier le pouvoir exécutif dans la commune, de rendre plus énergique son action en ce qui concerne l'exécution des mesures de police. Ce résultat serait obtenu, si le magistrat chargé de cette mission aussi importante que difficile était indépendant du corps électoral, et s'il était secondé par des commissaires de police cantonaux, subordonnés de l'autorité judiciaire supérieure.

Nous avons dit précédemment (IIIe Étude, page 73), que le bourgmestre devrait être déchargé des fonctions de la police judiciaire; il va sans dire que nous raisonnions dans l'hypothèse où il continuerait à être, comme aujourd'hui, soumis à une élection périodique, mais du jour où il serait chargé de la mission de représenter au sein de la commune l'autorité centrale et qu'il tiendrait d'elle seule son mandat, il

Il peut adresser au conseil, qui est tenu d'en délibérer, telle proposition qu'il juge convenable dans l'intérêt de la chose publique.

pourrait, dans ce cas et avec de grands avantages, conserver les pouvoirs judiciaires dont il est investi par la loi pour aider à la poursuite et répression des crimes et délits.

Le bourgmestre, dans les petites localités, est en contact de tous les instants avec ses concitoyens; il y rencontre souvent des résistances, des prétentions inadmissibles, qu'il ne peut vaincre qu'aux dépens de sa popularité, et il lui est souvent bien difficile de remplir les devoirs de sa charge sans froisser des susceptibilités, des exigences outrées, qui bientôt trouvent dans l'urne électorale l'occasion de satisfaire leur rancune.

Aussi, dans presque toutes les petites communes, la police locale manque d'autorité et d'initiative; son action est nulle, et l'autorité judiciaire n'obtient d'elle qu'un concours insignifiant pour la répression des crimes et délits, dont les auteurs sont garantis contre la rigueur des lois par la faiblesse et l'inertie de magistrats électifs, qu'aucun lien sérieux ne rattache au pouvoir judiciaire, et celui-ci est lui-même désarmé devant un bourgmestre incapable ou oublieux des devoirs de sa charge.

Que résulte-t-il de cet état de choses? Les débats de nos cours d'assises, de nos tribunaux répressifs, viennent chaque jour démontrer combien la justice est impuissante pour découvrir par elle-même les auteurs de crimes et délits qui se commettent avec une audace que justifient seules les chances d'impunité. Si un crime est découvert, on le doit plutôt à des circonstances fortuites, à l'indiscrétion des coupables ou de leurs complices, qu'au zèle des magistrats électifs et des agents de la police locale, qui devraient avoir l'œil sans cesse ouvert sur les malfaiteurs de profession résidant dans leur circonscription. Les documents officiels eux-mêmes constatent que les auteurs des trois quarts des crimes et délits restent inconnus, et n'ont pas, par conséquent, à rendre compte à la justice humaine de leurs mauvaises actions.

Combien de délits de maraudage, de braconnage, restent impunis et dont les auteurs sont parfaitement connus ou seraient aisément découverts par l'autorité locale, si elle n'avait à craindre, en faisant son devoir, les vengeances personnelles, souvent très-redoutables dans le plat pays.

Nous posons en fait que sur cent délits de maraudage qui se commettent dans nos campagnes, pas un seul n'est l'objet d'une répression sérieuse, et le nombre des délits de ce genre doit d'autant plus s'accroître que l'impunité en est plus assurée.

Au besoin et pour cause d'empêchement légitime, il peut momentanément se faire remplacer dans ses fonctions par un membre du collége échevinal, en donnant avis de sa résolution, dans les vingt-quatre heures, au gouverneur de la province, qui prend telle mesure qu'il juge convenable pour assurer la marche du service.

Le mandat du bourgmestre et des échevins expire à chaque sortie ordinaire du conseil communal, c'est-à-dire tous les trois ans. Ce mandat peut leur être continué.

Le bourgmestre est seul chargé de l'exécution des délibérations prises par le conseil ou par le collége échevinal.

Les actions de la commune, demanderesse ou défenderesse, sont exercées au nom du collége échevinal, à la poursuite et à la diligence du bourgmestre.

DES AGENTS DE L'AUTORITÉ COMMUNALE.

Les attributions et obligations du secrétaire et du receveur communal sont maintenues telles que dans la loi en vigueur.

Les commissaires de police sont nommés et révoqués par le roi sur des listes doubles de candidats réunissant les conditions exigées par le règlement organique. L'une de ces listes est formée par le bourgmestre, ou les bourgmestres du ressort, l'autre par le procureur du roi de l'arrondissement judiciaire.

Les fonctions de commissaire de police s'exercent par canton.

Toutefois, dans les villes et communes d'une population de plus de 10,000 habitants, le conseil peut décider qu'il y a lieu de créer, aux frais de la commune, un ou plusieurs commissariats de police pour la localité.

Dans ce cas, la nomination est faite par le roi sur une liste double de candidats, l'une formée par le bourgmestre, l'autre par le conseil communal.

Les traitements des commissaires de police cantonaux et des agents sous leurs ordres sont payés moitié par l'État, moitié par les communes intéressées, d'après l'importance de la population de chacune d'elles.

L'intervention des communes dans les frais de police est fixée par un arrêté spécial de la députation permanente.

Les commissaires de police cantonaux exercent les fonctions de ministère public près du tribunal de la justice de paix du canton. Ils sont sous les ordres immédiats du parquet du tribunal de première instance du ressort et des bourgmestres du canton, sans que ceux-ci ou l'un d'eux puisse s'opposer à l'exécution des lois et règlements en vigueur.

Les gardes champêtres et tous autres agents de la force publique cantonale sont nommés par le gouverneur sur deux listes doubles de candidats, formées, l'une par le bourgmestre, l'autre par le procureur du roi.

Les agents de police ayant un caractère local, et salariés par l'une ou l'autre localité, sont nommés et révoqués par le conseil communal sur une liste de candidats formée par le bourgmestre.

Dans les cantons composés d'une seule commune, le bourgmestre peut suspendre les commissaires de police pendant un temps qui ne pourra excéder quinze jours, à charge d'en informer immédiatement le gouverneur de la province et le chef du parquet du ressort. Dans les cantons composés de plusieurs communes, le procureur du roi pourra seul suspendre le commissaire de police et les

agents cantonaux et provoquer, s'il y a lieu, leur révocation par l'autorité compétente [1].

DES CHARGES ET DÉPENSES COMMUNALES.

Aux dépenses obligatoires des communes, il faut ajouter :

La participation de la commune dans les frais de publication du bulletin cantonal ou communal.

Lorsqu'un conseil communal sera appelé à répartir sur la population un impôt direct de quelque nature que ce soit, il réunira immédiatement les contribuables sous la présidence d'un membre du collége échevinal ou du conseil communal à ce désigné, en une ou plusieurs sections selon les lieux, et il les invitera à élire parmi eux une commission chargée de former, concurremment avec les fonctionnaires et agents délégués de l'administration, les rôles de répartition proportionnelle.

Ce travail achevé, sera affiché et déposé pendant quinze jours au moins au secrétariat communal, où chacun pourra en prendre connaissance et inscrire dans un registre *ad hoc* toutes les observations et réclamations qu'il croira devoir faire contre lesdits rôles [2].

Ce délai expiré, le conseil sera appelé à statuer définitivement pour fixer la cotisation de chaque contribuable.

Tout contribuable qui se croira surtaxé pourra, dans le mois qui suivra l'approbation définitive du rôle par le conseil communal, se pourvoir devant la députation permanente du conseil provincial, qui statuera, en dernier ressort, sur les réclamations, après avoir entendu le conseil communal.

[1] La IIIe Étude, § Ier, pages 70 et 71, est consacrée à l'organisation de la police. Elle sera consultée avec fruit pour l'appréciation de cette partie du projet.

[2] Voir pour les développements, la IIe Étude, pages 45 et suivantes.

Les contributions ne peuvent être mises en recouvrement qu'après l'expiration des délais fixés pour l'appel. Elles seront perçues conformément aux lois en vigueur par des agents communaux, à ce spécialement délégués. Ces agents verseront au fur et à mesure des recettes, sur l'autorisation écrite du collége échevinal, dans la caisse de l'État et de la province, la quotité de l'impôt décrété par la législature et que la commune doit fournir pour les besoins de l'administration supérieure.

Les fonctions des répartiteurs sont obligatoires. Tout citoyen élu par ses pairs est tenu de les remplir avec assiduité, sous peine d'amende.

Si, dans le délai fixé par la loi pour la répartition et le recouvrement des impôts directs au profit du trésor, la commune n'a pas satisfait à ses obligations à cet égard, il y sera pourvu d'office aux frais des défaillants, après avertissement et mise en demeure préalable, par une commission *ad hoc,* au choix de la députation permanente du conseil provincial.

Cette commission prendra telle mesure qu'elle jugera convenable pour assurer l'exécution de son mandat, et, au besoin, elle sera substituée aux lieu et place des administrateurs communaux, à l'effet de répartir l'impôt et d'en assurer le recouvrement, sans préjudice des peines encourues par les administrateurs et administrés du chef d'inexécution ou de résistance aux lois du pays.

unes rurales.

III.

Le plan spécimen que nous publions à la fin de ce travail représente la maison communale avec toutes les dépendances nécessaires pour satisfaire aux besoins d'une commune de 3 à 5,000 habitants et au delà.

Pour la dignité du pouvoir, il faut que sans retard les conseils communaux et les administrations communales du plat pays cessent de siéger au cabaret; il faut y relever le pouvoir administratif, l'entourer du prestige qui appartient aux dépositaires de l'autorité publique, et, à cet effet, il faut, avant tout, approprier à leur usage des locaux convenables, ayant un certain caractère monumental.

Le malheur de notre époque, c'est qu'on veut tout faire en un jour, et comme les ressources sont très-exiguës et les besoins considérables, on aboutit le plus souvent à ne rien faire de bon ni de durable. Les constructions que l'on exécute aujourd'hui pour nos communes, nous l'avons déjà dit à propos des écoles, sont des œuvres éphémères et peu dignes, en général, de leur destination.

Les bâtiments d'écoles sont presque toujours incommodes, et, pour peu que la commune prenne quelque extension ou que les parents apprécient mieux l'utilité de l'instruction, ils deviennent insuffisants et insalubres, tant il faut entasser d'élèves dans un petit espace de terrain.

Les maisons communales, là où on en construit, n'ont aucun caractère monumental; elles sont bâties comme si elles ne devaient avoir qu'une existence d'homme, comme si elles ne devaient pas survivre à leurs administrateurs actuels.

La commune doit, selon nous, être prise plus au sérieux, et pour cela, au lieu de la réduire à un infiniment petit dans toutes ses parties essentielles, il faut, au con-

traire, qu'hommes et choses grandissent et que la commune devienne la base fondamentale fortement constituée de l'organisation sociale.

Les administrateurs communaux appelés à se prononcer dans des questions du genre de celle qui nous occupe, doivent surtout se pénétrer de la pensée que la commune ne meurt jamais, qu'elle a une existence indéfinie, et qu'à ce titre, ils ont pour mission et pour devoir de s'occuper, non pas seulement de la génération vivante, mais aussi de celles qui sont appelées à lui succéder.

Il ne faut pas que chaque génération soit réduite à défaire le travail de ses pères, mais que chacune d'elle élève des monuments durables que l'on puisse agrandir et développer à mesure que les besoins s'en feront sentir.

Combien de choses, dont nos ancêtres ne comprenaient pas même l'utilité, sont devenues des besoins de notre époque? Et n'est-il pas sage et prudent de penser qu'il en sera de même pour les hommes à venir?

L'administrateur qui est bien convaincu de cette vérité, ne doit pas hésiter à décréter une dépense considérable, lorsqu'il s'agit de construire des œuvres d'utilité publique. Certes, il ne doit pas faire supporter toutes les charges de ces constructions par la génération présente, mais, avec les moyens de crédit que les lois nouvelles mettent à sa disposition, il peut échelonner les payements à faire sur un grand nombre d'exercices, afin de n'arriver à un amortissement complet de la dette contractée qu'après une longue série d'années.

La maison communale, comme nous voudrions la voir construite dans toutes nos communes rurales, doit comprendre : au centre, la salle destinée aux réunions du conseil communal et des administrateurs communaux, précédée d'une salle de pas-perdus destinée à recevoir les administrés et les personnes qui sollicitent une audience. Dans cette salle se trouve un cabinet occupé par le secrétaire communal.

Sur les ailes sont des locaux destinés aux écoles des

deux sexes, avec préau et gymnases, et deux pavillons d'avancée avec jardin, à l'usage, l'un de l'instituteur communal, l'autre de l'institutrice.

La salle communale n'est séparée des deux salles d'écoles que par des cloisons mobiles que l'on peut faire, au besoin, disparaître, afin de convertir le tout en une immense salle pour les grandes réunions publiques.

L'étage est affecté, selon les besoins, au dépôt des archives, à la bibliothèque communale, au tribunal de la justice de paix et à ses dépendances, etc.

Sous ces bâtiments pourraient être établis des remises et magasins pour recevoir les approvisionnements de l'administration communale et des administrations de charité, qui, en achetant de première main, et par conséquent avec de grands avantages, les denrées alimentaires, le combustible, peuvent les céder à prix réduits aux classes ouvrières. Celles-ci, au moyen d'épargnes faites pendant la saison d'été, s'approvisionneraient ainsi avantageusement pour la saison rigoureuse et improductive de l'hiver.

Sur la partie du terrain située à l'arrière-plan du bâtiment principal, se trouve un grand jardin d'expérimentation, d'acclimatation, que l'on ouvrirait aux élèves et au public, à certaines époques, pour y donner des leçons d'arboriculture, des fêtes musicales, etc.

Enfin sur les parties latérales de ce jardin, on construirait, au fur et à mesure des ressources et des besoins au centre, une école gardienne; sur les parties latérales, d'un côté, une infirmerie; de l'autre, une remise pour pompes à incendie avec accessoires.

Tel est l'ensemble des constructions dont chacune de nos importantes communes rurales devrait être dotée dans un avenir plus ou moins rapproché.

Une commune ainsi constituée, ayant un territoire étendu et une population nombreuse, trouverait aisément dans son sein les éléments d'une bonne administration, ainsi que les ressources nécessaires pour doter convena-

blement ses établissements d'enseignement et de bienfaisance et pourvoir largement à tous ses besoins.

Une seule objection sérieuse nous a été faite. Il serait difficile, nous a-t-on dit, même impossible, pendant les temps rigoureux de l'hiver, que les petits enfants, dont les parents habitent à l'extrémité d'une commune d'une étendue d'une lieue carrée, parcourassent chaque jour pour se rendre à l'école et en revenir une distance de deux à trois kilomètres dans la neige et dans les chemins boueux de la campagne.

Remarquons d'abord que rien n'empêche, dans les communes considérables et d'une grande étendue, de conserver dans les sections ou dépendances, pour les plus petits enfants, des succursales d'écoles, placées sous la surveillance et la direction supérieure de l'instituteur principal.

Pour les enfants plus âgés, une marche de deux à trois kilomètres, répétée le matin et le soir, ne peut qu'être favorable à la santé et que les dégourdir après le repos trop absolu de l'école.

Du reste, il serait très-aisé d'organiser pour la saison d'hiver, époque où, à la campagne, les chevaux sont souvent inoccupés, des transports quotidiens d'un point à l'autre de la commune, et d'habituer les enfants à prendre leur repas du milieu du jour à l'école, où ils arriveraient le matin pour n'en sortir qu'après la classe de l'après-midi.

Sous l'empire de la Constitution et de la loi communale, le droit de la commune de fixer ses propres impôts est illimité sous l'approbation royale.

(Arrêt de la cour de cassation du 28 juillet 1842.)

L'impôt est et ne peut être qu'une prime d'assurance payée par tous les membres d'une société appelée nation, à l'effet de s'assurer la pleine jouissance de leurs droits, l'efficace protection de leurs intérêts et le libre exercice de leurs facultés. Dans ce but, ils mettent en commun une portion déterminée de leur force, de leur volonté, ce qui constitue la force et la volonté collective.

La force collective, c'est la puissance publique.

La volonté collective, c'est la loi.

(Ém. de Girardin.)

IV

Pour faire face à tous les besoins de la commune réorganisée d'après les idées que nous avons exposées dans le cours de cet ouvrage, il faut chercher à la doter de ressources nouvelles et la mettre à même de tirer le meilleur parti possible de celles qui sont aujourd'hui en sa possession. C'est le but que nous voulons atteindre en écrivant ce chapitre qui terminera nos études sur la constitution de la *commune belge*.

Le mode aujourd'hui en vigueur pour la répartition de l'impôt direct est, nous l'avons établi dans la seconde étude, l'occasion d'un nombre considérable d'injustices commises, même involontairement, par les agents du fisc instrumentant dans les communes dont ils ne connaissent qu'imparfaitement les ressources et les besoins. Ce mode provoque des mécontentements de toute nature dont la manifestation rejaillit même jusqu'au pouvoir suprême, et il nécessite une complication infinie de rouages administratifs qui n'auraient plus leur raison d'être, si l'on en revenait à l'ordre naturel des choses, en ramenant la perception de l'impôt direct à la commune, seule bonne appréciatrice de la position financière de ses habitants et

par conséquent seule à même de répartir équitablement la quotité d'impôt qui lui serait attribuée, en vertu d'une décision du pouvoir législatif.

Les charges publiques étant alors mieux proportionnées aux ressources de chacun, pèseraient moins lourdement sur les classes nécessiteuses, et bientôt, par l'augmentation naturelle du produit des impôts, résultat surtout d'une plus équitable répartition entre tous les contribuables, et par la suppression successive de frais et dépenses inutiles, on arriverait graduellement à l'abolition, non-seulement des taxes iniques dont sont encore frappés les objets de consommation les plus nécessaires à la vie, tels que le sel, mais encore de celles qui entravent les relations internationales, par exemple la douane, les barrières. C'est aussi, selon nous, le seul moyen de familiariser les populations avec l'impôt sur le capital et sur le revenu, seule base réellement équitable si l'on veut attribuer à chacun la part dans laquelle il doit intervenir pour former le budget des voies et moyens.

Mais, avant de passer dans le domaine de la pratique, ces idées auront à vaincre des résistances d'autant plus opiniâtres que les abus que nous avons signalés ont acquis une espèce de légitimité par une longue possession. C'est par d'autres moyens qu'il faut chercher à améliorer la situation financière de nos communes dont les revenus ont récemment été fixés d'une manière presque immuable par la création du fonds communal.

Nous allons donc indiquer à quelles sources les communes pourraient puiser pour augmenter leurs revenus et créer, sans avoir recours aux moyens extrêmes de l'emprunt, de l'aliénation d'immeubles, etc., les institutions nouvelles que rendent chaque jour plus nécessaires les besoins de notre état social. Nous aurons soin toutefois de ne rien demander au contribuable qu'en échange de services qui lui sont rendus par la communauté.

En parlant précédemment de la garde civique, nous ns signalé la nécessité d'organiser par canton rural, au

moins une compagnie de pompiers, chargée, sous la direction des autorités locales, de porter secours en cas d'incendie et de faire la police sur le théâtre du sinistre.

Il est évident qu'une pareille institution aurait pour premier résultat de réduire, surtout dans les campagnes, le nombre et l'importance des accidents de ce genre, au grand avantage des compagnies d'assurances.

Il nous paraît donc de toute équité que les sociétés de l'espèce soient frappées d'une taxe locale, pour indemniser les villes et communes de ce service onéreux, couvrir les frais occasionnés par l'équipement et l'armement du personnel, par l'achat et l'entretien du matériel, par la construction des locaux affectés à ce service.

Nous voudrions en conséquence que toutes les communes du pays fussent autorisées à prélever un tantième pour cent sur le produit annuel de tous les contrats d'assurance souscrits pour des propriétés gisant dans la localité, avec l'une ou l'autre des compagnies anonymes autorisées par l'État, et que le droit pût être majoré de 10 à 15 p. c. pour les contrats passés avec les sociétés étrangères.

D'après nous, cet impôt devrait être d'autant plus élevé que le nombre et l'importance des sinistres auraient été moins considérables. Par contre et pour être juste, il faudrait que dans le cas où, par suite d'événements extraordinaires, la perte essuyée par l'une ou l'autre des compagnies d'assurance, serait plus considérable que le montant total des primes perçues par elle dans la commune, celle-ci dût verser tout le produit de son impôt sur les contrats de l'espèce dans la caisse de la compagnie lésée, jusqu'à sa complète libération. Ce serait, en un mot, une espèce de réassurance.

Nous estimons que ce mode de procéder aurait un grand caractère de moralité; car la commune devenant en quelque sorte solidairement responsable des sinistres, aurait intérêt à découvrir et dénoncer les auteurs d'actes de malveillance, et à empêcher que, d'autre part, l'incendié n'exagérât l'importance de la perte qu'il a subie.

Peut-être bien qu'alors le nombre des sinistres dont nos campagnes sont fréquemment le théâtre, diminuerait sensiblement, surtout lorsque quelques-uns de ceux qui ont été plus ou moins volontairement incendiés, auraient été déférés à la justice, à l'action de laquelle les coupables n'échappent le plus souvent que parce que personne n'a intérêt à dénoncer et à faire punir les crimes de ce genre.

Il en serait autrement si la commune devenait solidairement responsable, et si une partie de ses revenus était destinée à indemniser les sociétés d'assurances qui auraient subi des pertes par suite d'incendie.

Il est une triste vérité à constater, c'est que, dans l'état actuel de nos mœurs, l'opinion publique est aussi indulgente pour le criminel que sévère pour les agents de l'autorité répressive qui accomplissent les pénibles devoirs de leur charge. Il semble que personne ne soit intéressé au maintien de l'ordre, au respect de la propriété. Ce qui se passe chez le voisin ne nous importe guère, et la plupart de ceux qui verraient commettre un délit sur la propriété d'autrui se détourneraient de leur chemin pour n'avoir pas à témoigner en justice, à fournir des indications à l'autorité.

« En Europe, dit M. de Tocqueville, un criminel est un infortuné qui combat pour dérober sa tête aux agents du pouvoir ; la population assiste en quelque sorte à la lutte. En Amérique, c'est un ennemi du genre humain, et il a contre lui l'humanité tout entière. »

C'est ce qu'il importe de faire comprendre à nos populations, et on n'y arrivera qu'en les intéressant directement à la répression des crimes et délits, comme dans le cas qui nous occupe, où la commune payerait une partie des pertes résultant de l'incendie chaque fois que, par une condescendance coupable, elle refuserait de dénoncer à la justice les faits à sa connaissance, et l'empêcherait ainsi d'arriver à la découverte des auteurs volontaires des sinistres.

Remarquons aussi que la taxe que nous proposons d'établir atteindrait la fortune réelle et dans une propor-

tion que le contribuable déterminera lui-même, en fixant dans son contrat d'assurance la valeur de sa propriété, de son mobilier; et, disons-le en passant, on trouverait là pour l'avenir une des bases les plus certaines et les plus équitables d'appréciation de la valeur mobilière, qui servent à répartir l'impôt personnel.

Ce serait aussi une taxe qui n'aurait rien de vexatoire et qui serait perçue presqu'à l'insu du contribuable, ainsi que nous allons le démontrer :

D'après le tarif généralement adopté par les compagnies, on paye aujourd'hui pour assurance, sauf les exceptions qui justifient des circonstances particulières, 40, ou 50, ou 60 centimes de prime par 1,000 francs de valeur garantie contre incendie. En admettant, ce qui n'est guère probable, par suite de la concurrence que se font les compagnies rivales, que l'assuré dût supporter toute la majoration de primes résultant de l'impôt fixé, par exemple, à 10 ou 20 p. c. au maximum, il arriverait qu'on payerait désormais 48 centimes, ou 60 centimes, ou 72 centimes de primes par 1,000 francs de valeur assurée, ce qui ne serait certes pas bien onéreux, et néanmoins cet impôt serait d'un rapport considérable, surtout dans les villes et communes d'une population agglomérée, où l'on rencontre un grand nombre d'élégantes habitations garnies d'un riche mobilier.

Le recouvrement d'une pareille taxe serait facile à réaliser; on obligerait de par la loi, chacune des sociétés d'assurances à déposer annuellement, au 31 décembre, entre les mains de l'autorité locale, un extrait de ses registres, désignant les propriétés assurées, les noms et qualités des personnes auxquelles elles appartiennent, la valeur déclarée et la prime perçue de ce chef. Il serait en outre formé, de concert entre les diverses compagnies et l'agent de l'administration, un état spécial indiquant les sinistres survenus pendant l'année dans la localité et le montant des pertes essuyées de ce chef par chacune des sociétés d'assurances.

Il devient alors facile de déterminer la somme que chaque compagnie doit verser à la caisse communale. Elle serait, comme nous l'avons dit plus haut, d'autant plus considérable que la compagnie aurait, pendant l'année, subi moins de pertes dans la localité, résultat qu'il faudrait attribuer en grande partie aux sages mesures adoptées par la commune pour combattre et arrêter les progrès de l'incendie, pour s'opposer à l'évaluation exagérée des dommages essuyés par les assurés et enfin, pour livrer à la justice les individus reconnus coupables d'avoir volontairement incendié leurs propriétés.

De la même manière, chacun des impôts spécialement perçus au profit des communes devrait, autant que possible, avoir une destination fixe et son produit être affecté exclusivement à la branche de service, en vue de laquelle la taxe a été créée, ou à guérir les maux occasionnés par l'abus de la matière imposée. Quant aux besoins généraux de la commune, il y serait pourvu au moyen de centimes additionnels sur les impôts spécialement affectés au service de l'État, et que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'impôts directs.

Ainsi, par exemple, le personnel administratif remplit une mission également intéressante pour tous les citoyens indistinctement. Soit que ces fonctionnaires s'occupent de l'administration proprement dite ou qu'ils soient chargés de la gestion des finances, ou de la tenue des registres de l'état civil, il n'en est pas de même des taxes que nous nommerons spéciales et qui ont pour objet de subvenir à des besoins plus particulièrement intéressants pour une classe de la population.

Qu'importe, par exemple, si le service des pompes à incendie est plus ou moins régulièrement fait, à celui qui ne possède dans la localité aucune propriété bâtie ou dont le mobilier ne consiste souvent qu'en quelques nippes sans nom?

Qu'importe si l'on braconne, si l'on détruit le gibier, à celui qui ne peut profiter du plaisir de la chasse ou en savourer les produits.

Il est évident que ce sont là des besoins spéciaux qu'il faut satisfaire au moyen de revenus créés par les principaux intéressés.

Ainsi, par exemple, pour subvenir aux dépenses nécessitées par la répression du maraudage, du braconnage, on pourrait établir un impôt sur les terrains réservés pour la chasse, sur les jardins mixtes et d'agrément, parcs, étangs, pêches réservées, etc., et dont le produit servirait à améliorer la position du personnel de la police chargé de la répression des délits et contraventions de l'espèce, à accorder des primes aux agents les plus actifs, etc.

Un impôt spécial sur les voitures, sur les chevaux, sur les grands établissements industriels qui, par leurs charrois, détériorent la voirie, serait affecté à l'entretien des chaussées, des chemins pavés et empierrés et l'on arriverait ainsi à la suppression du droit de barrières dont les frais de perception absorbent un tiers du revenu brut.

Les villes qui voudraient subventionner les arts, les théâtres, les établissements supérieurs d'enseignement, devraient le faire au moyen d'impôts sur des objets exclusivement à l'usage des personnes à même de profiter du bénéfice de ces institutions. Ainsi, par exemple, pour satisfaire à ces divers besoins, on frapperait d'une taxe locale les serres, orangeries, les balcons, les pianos, les celliers contenant des vins et autres boissons de luxe.

D'autre part, nous voudrions que le produit des impôts à établir au profit de la commune sur le tabac, dont nous parlons dans la cinquième étude, et sur le débit des boissons alcooliques, eût pour destination unique et spéciale l'éducation et l'instruction des classes nécessiteuses, l'établissement de bibliothèques populaires, de jardins publics, de crèches et d'écoles gardiennes. En un mot, le produit de cet impôt devrait être consacré à créer et à développer toutes les institutions qui peuvent contribuer à la moralisation et au développement des facultés naturelles des populations laborieuses.

De plus, si l'on admet, ce que nous considérons comme

conforme à l'esprit de nos institutions, que l'inhumation est un acte purement civil et qu'il n'est pas plus possible de parquer, dans la mort que dans la vie, les citoyens par culte et par croyance, il faut conséquemment admettre que la commune doit être propriétaire des cimetières et qu'elle seule peut concéder des terrains destinés à l'inhumation des corps, à l'établissement de caveaux, monuments, etc.

Ce principe admis, il serait perçu un impôt proportionnel à fixer par la commune, d'après l'étendue de terrain concédé, la durée de la concession, l'importance et la grandeur des caveaux et des monuments.

Le produit d'une pareille taxe aurait sa destination naturelle dans les travaux exigés pour rendre décents les lieux de sépulture et pour mettre les administrations civiles à même de remplir leurs obligations envers les différents cultes.

Telle est, en peu de mots, le mode qui nous paraît le plus convenable pour pourvoir aux besoins des communes sans trop froisser les intérêts privés. Toujours l'impôt serait mis en rapport avec le besoin, et le citoyen qui contribuerait à former la recette serait certain de trouver une satisfaction personnelle dans son emploi.

En dehors des besoins généraux et de ceux spéciaux que nous venons d'énumérer, il en est d'autres qu'il faut nécessairement classer dans une catégorie à part : nous voulons parler des orphelinats, des refuges de vieillards et d'enfants trouvés, des établissements d'aliénés, des colonies pénitentiaires, etc. Ces établissements doivent être communs à plusieurs localités afin de réduire les frais généraux, hors de proportion avec les services rendus.

Il y a là, selon nous, de grands besoins qui restent en souffrance et auxquels il faut pourvoir par devoir d'humanité et par intérêt social bien entendu.

Il serait à désirer qu'au lieu d'avoir, comme chez nous, un grand nombre de petits établissements qui, généralement mal tenus, occasionnent des dépenses considérables,

sans répondre aux nécessités de leur organisation, on pût trouver le moyen de créer par province, par arrondissement judiciaire ou administratif, selon les nécessités, et de préférence à la campagne, de grands établissements fondés et entretenus par les soins des administrations de charité, associées sous le patronage et la direction de l'administration provinciale. Ces établissements, en cas d'insuffisance de ressources, devraient être subventionnés au moyen d'une taxe spéciale établie sur les successions collatérales et principalement sur celles qui se produisent en dehors de la parenté ou dans la parenté au delà du troisième degré.

Celui qui meurt sans proche héritier contribuerait ainsi, s'il ne voulait pas disposer de son avoir pendant sa vie, à améliorer la situation de ses semblables, de la grande famille humaine à laquelle il a appartenu, et l'on arriverait aussi de cette manière à mettre un terme aux captations de testaments, aux odieuses manœuvres qui se pratiquent même jusque sur le lit du mourant.

On pourrait peut-être joindre à ces diverses sources de revenus un droit de timbre ou de transmission sur les valeurs industrielles qui échappent à l'action du fisc. On atteindrait ce but, en exigeant que tous les titres de ce genre fussent inscrits en nom personnel au lieu de l'être au porteur.

Si l'on nous objecte qu'un impôt de ce genre porterait entrave à la circulation des valeurs et nuirait au développement de la puissance industrielle du pays, nous répondrons, dans ce cas, que les mêmes considérations doivent engager le gouvernement et la législature à supprimer le droit exorbitant dont est grevée la transmission des titres fonciers, droit qui s'élève généralement à chaque mutation, avec les honoraires de l'officier public, à 11 p. c. de la valeur de l'immeuble.

La propriété foncière doit jouir des mêmes priviléges que la propriété industrielle, et par conséquent l'une et l'autre doivent être soumises à l'impôt de transmission ou

pouvoir être transmises sans frais. S'il est contraire à l'intérêt public de soumettre à l'impôt les titres industriels, il ne l'est pas moins d'imposer cette lourde charge aux titres fonciers [1].

Pourquoi même le titre foncier ne serait-il pas circulant pour une partie de sa valeur et transmissible de la même manière que le titre industriel?

Cette bienfaisante mesure qui mettrait, à des conditions avantageuses, à la disposition de l'agriculture des capitaux qu'elle n'obtient souvent aujourd'hui qu'à des taux usuraires, serait, nous semble-t-il, instantanément réalisable, si comme nous le proposons, la commune était chargée de la révision annuelle de la valeur foncière, sur son territoire. Elle pourrait alors, moyennant un tantième pour cent déterminé par la loi au profit de la commune, délivrer aux propriétaires qui en feraient la demande un titre circulant constatant la valeur de la propriété engagée, que le détenteur pourrait négocier pour un an, et ce jusqu'à concurrence des deux tiers ou même de la moitié de l'estimation qui en aurait été faite par l'autorité locale et ses agents.

Ce titre, qui circulerait comme papier-monnaie, offrirait toute garantie aux détenteurs contre les chances de perte, quelles que soient les circonstances qui se présentent.

Ce serait d'abord, et en première ligne, l'inscription hypothécaire sur la propriété foncière engagée; en second lieu, la signature et l'engagement personnel du propriétaire; en troisième lieu, s'il s'agit d'une propriété bâtie, la garantie du contrat d'assurance, et enfin la responsabilité de la commune.

Le petit propriétaire cultivateur qui a aujourd'hui be-

[1] « C'est pour un capitaliste un placement comme tout autre que les rentes sur l'État, et quel est le capitaliste qui, en faisant un placement avantageux, n'est pas exposé à voir le fisc venir prendre part à ses revenus? » (Say, *Cours d'économie politique*, p. 498.)

soin d'une somme même peu importante, n'obtient des fonds qu'en hypothéquant sa propriété à grands frais et pour un long terme. Si l'idée que nous exposons prévalait, il emprunterait aisément et pour un terme qu'il déterminerait lui-même, moyennant par exemple un droit d'inscription d'un demi pour cent, et d'un intérêt de 2 1/2 au profit du détenteur du titre.

En réalité, il est peu de pays où, eu égard à la richesse publique, l'impôt soit moins élevé qu'en Belgique. Si l'on élaguait du budget des dépenses les crédits destinés à faire face aux besoins de l'exploitation des chemins de fer, laquelle, déjà aujourd'hui, est loin d'être une charge pour le trésor, on arriverait à subvenir à tous les besoins généraux avec un budget normal de 100 à 120 millions de francs.

Or, c'est là une somme qui nous paraît pouvoir être à l'avenir répartie, sans de trop grandes difficultés, entre toutes les communes du pays, et l'on arriverait ainsi à la suppression de toute autre espèce d'impôt.

Sans doute, une transformation de ce genre ne pourrait se réaliser d'un seul jet; en matière d'impôt surtout, il faut beaucoup de circonspection, de prudence, pour ne pas froisser les habitudes des populations, les idées reçues; il faudrait donc procéder graduellement, et commencer par confier à la commune la répartition de l'impôt foncier, puis celle de l'impôt personnel; et après ces deux réformes réalisées, les difficultés de cette transformation, immenses, dès le début, seraient déjà alors en très-grande partie aplanies.

Si l'on veut que nos populations se familiarisent sérieusement avec la vie publique, avec la pratique de nos institutions et qu'elle en comprennent toute l'importance, il faut, comme l'a dit avec raison M. Rogier, lors de la discussion de la loi portant abolition des octrois, *que le contribuable sente le poids de l'impôt,* et ainsi il sera plus soucieux de l'emploi qui sera fait de ses deniers et de la bonne répartition des charges publiques.

C'est là le moyen le plus efficace pour arriver au but que nous voulons atteindre, le gouvernement du peuple par le peuple.

Il faut que le contribuable ne considère plus le fisc comme un ennemi, mais comme l'agent nécessaire à alimenter le trésor public où s'accumulent toutes les ressources destinées à faire face aux besoins de l'État ; il faut que chacun comprenne qu'il est de l'intérêt de tous que ce capital soit en rapport avec les besoins, que chacun doit contribuer à le former dans les limites de ses ressources si l'on veut mettre l'État et la commune à même de remplir les devoirs que les nécessités sociales leur imposent.

Nous voici arrivé au terme de la tâche que nous avons entreprise ; nous y arrivons plus convaincu qu'une bonne organisation sociale doit avoir sa base dans la commune solidement constituée, dotée de toutes les libertés constitutionnelles, libre dans ses allures et composée d'éléments assez nombreux pour que l'on puisse facilement y rencontrer non-seulement un nombre assez considérable d'hommes capables de diriger avec intelligence et dévouement les diverses branches du service public, mais encore les ressources nécessaires pour les faire fonctionner.

Dans la lutte incessante engagée entre la liberté et l'autorité, celle-ci trouve toujours d'excellentes raisons d'empiéter sur les attributions des administrations qui lui sont subordonnées. Ainsi, pour se substituer à la commune dans l'exercice des fonctions qui lui sont propres, elle la déclare incapable, impuissante à bien faire, et, forte de cet argument, elle arrive aisément à faire accepter toutes les mesures qu'elle croit devoir prendre pour attirer à elle toute la puissance administrative. Le despotisme lui-même n'emploie pas d'autres armes pour justifier ses actes les plus arbitraires : les peuples ne sont pas mûrs pour la liberté, ils sont ingouvernables ; et, à l'aide de pareils prétextes, il comprime toutes les libres manifestations des sentiments individuels.

Sans doute ce n'est qu'à la suite d'une expérience assez

longue, par une pratique patiente que les populations se familiarisent peu à peu avec le jeu des libres institutions et apprennent à gérer leurs intérêts avec intelligence, mais il serait à la fois injuste et impolitique de désespérer d'elles pour quelques écarts, pour quelques imperfections inhérentes à la nature humaine.

Même quand elles ont un noble mobile, les passions humaines, dit M. Od. Barrot, peuvent s'égarer, mais ce n'est pas une raison pour éteindre le foyer où elles s'allument ; c'en est une, au contraire, pour diriger, pour tempérer les passions, en les faisant passer par le crible salutaire de la pratique habituelle, de la liberté et surtout d'une large et sérieuse participation à la gestion des affaires communales.

Sous prétexte de prévenir les excès, d'empêcher les défaillances, le pouvoir anéantit ainsi les plus nobles sentiments de l'homme, il atteint le principe de la vie morale elle-même, il empêche les passions les plus nobles de se régulariser, de se discipliner, et réduit l'homme à l'état d'automate.

Il ne suffit pas d'inscrire dans la loi que tous les citoyens sont égaux, il faut, peu à peu, faire descendre ce grand principe de la théorie à la pratique. Au moyen de la liberté de la presse, le peuple apprend à penser ; il faut aussi qu'il apprenne à agir, et il n'est pas pour cela de meilleure école que l'administration des communes où les diverses classes de la société, par de fréquents contacts, apprennent à s'aimer et à s'estimer mutuellement. Là, on sent la responsabilité qui pèse sur chaque citoyen d'un État libre, on apprécie les difficultés de la tâche imposée aux administrateurs, on devient à la fois plus indulgent, plus bienveillant pour ceux d'entre eux qui se montrent soucieux de remplir leurs devoirs avec conscience, plus sévère pour ceux qui acceptent par vanité et sans souci des intérêts publics la mission de gérer les affaires de leurs concitoyens.

Aux États-Unis, la patrie se fait sentir partout. Elle est

un objet de sollicitude depuis le village jusqu'à l'Union entière. L'habitant s'attache à chacun des intérêts de son pays comme aux siens propres. Il se glorifie de la gloire de la nation; dans les succès qu'elle obtient, il croit reconnaître son propre ouvrage et il s'en élève; il se réjouit de la prospérité générale dont il profite. Il a pour sa patrie un sentiment analogue à celui que l'on éprouve pour sa famille, et c'est encore par une sorte d'égoïsme, qu'il s'intéresse à l'État.

Avouons que dans nos contrées d'Europe, avec nos idées de pouvoir fort, de centralisation, le sentiment de la patrie est bien moins développé; avouons que l'individualisme, l'égoïsme, puisqu'il faut l'appeler par son nom, joue le plus grand rôle, et qu'on y désapprend peu à peu à remplir ses devoirs envers la patrie pour ne songer qu'à ses intérêts personnels.

Là où le pouvoir central se substitue à l'action communale, l'effort spontané des citoyens s'éteint peu à peu; toute énergie morale disparaît; tout prend des allures officielles, revêt les caractères d'une discipline prétentieuse, plus préoccupée des formes que du fond des choses; toute la vie abonde au cœur, la capitale, siége du gouvernement, attire tout vers son centre, et la province voit peu à peu disparaître toutes les vieilles familles qui y conservaient, entretenaient certaines traditions, imprimaient une direction libérale, mais sensée, aux opinions, et, dans les occasions difficiles, exerçaient autour d'elles une salutaire influence.

Toutes ces familles, dit M. Od. Barrot, vont s'absorber et se perdre dans le gouffre des capitales, et cela est inévitable. Rien ne les rattache plus à la ville natale. Qu'y feraient-elles? La vie intellectuelle, morale et politique y est éteinte. Un pauvre petit commerce languissant, une colonie de fonctionnaires, voilà, sauf de rares exceptions, ce qui reste à ces villes de province.

C'est là, en effet, un des moindres défauts de la centralisation administrative qui pervertit les caractères et

rend les hommes impropres à s'occuper des intérêts publics.

Loin de nous la pensée d'attribuer à nos hommes d'État la criminelle intention d'ouvrir la voie au despotisme, mais nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire remarquer que la centralisation administrative y conduit inévitablement; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, des circonstances malheureuses appelaient chez nous au pouvoir des ennemis de nos libres institutions, ils trouveraient le peuple, sous un pareil régime, déshabitué de s'occuper des intérêts publics et tout préparé à se courber devant les exigences politiques et administratives d'un pouvoir dictatorial.

C'est là le danger que nous redoutons surtout, et que nous n'hésitons pas à signaler à la sollicitude éclairée de nos hommes d'État, de nos législateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent.

HENRI MARICHAL.

DE

LA MORALE

Considérée comme un élément indispensable du bien-être de la société.

Science sans conscience n'est que ruine de l'âme.

RABELAIS.

I

Notre but, en traçant ces lignes, est de démontrer que, pour atteindre au bien-être, le développement des facultés morales de l'homme ne lui est pas moins indispensable que la culture de son intelligence, ou, en d'autres termes, que l'absence ou l'incomplet développement de ces facultés, chez la société, lui cause un mal non moins considérable, un retard non moins grand dans les progrès de la civilisation, que le manque d'intelligence ou la culture incomplète des facultés intellectuelles.

Nous nous proposons donc d'exposer, dans les pages qui vont suivre : 1° quels sont les maux engendrés, dans la société, par le manque ou le défaut partiel de culture morale chez ses membres; 2° quel serait pour elle le degré de bien-être matériel compatible avec un état plus avancé de cette culture morale; 3° comment le développement moral de la plupart des êtres humains demeure

nul ou incomplet aujourd'hui; 4° comment il serait possible de l'améliorer et de le compléter.

Avant d'aborder cette tâche, et afin d'éviter tout malentendu, nous devons définir ici ce que nous entendons par facultés morales. Nous désignons sous ce nom, tout ce qui porte l'homme, non-seulement à respecter la liberté et la propriété d'autrui, mais encore à user de son courage moral et physique, de son énergie, de son activité, de sa prévoyance, de sa prudence, de sa patience, pour repousser ou écarter toute agression ou toute atteinte à ses propres droits, pour prévenir ou réprimer toute injustice commise envers autrui, comme pouvant menacer aussi ses propres intérêts; enfin, à accroître son bien-être et sa liberté.

Est-il opportun, nous dira-t-on peut-être, de s'élever aujourd'hui seulement contre l'incomplet développement des facultés morales de l'homme, quand il est avéré que ce développement marche de pair avec celui de l'intelligence, et que l'humanité, prise dans son ensemble, vaut mieux actuellement qu'autrefois?

Oui! répondrons-nous, il est opportun de signaler à la société, l'incomplet développement de ses facultés morales et les maux innombrables qui en résultent pour elle, car ces maux ne semblent pas près de décroître, et quoique l'on puisse affirmer, avec raison, que, depuis l'antiquité et le moyen âge, les mœurs se sont considérablement adoucies, il faut convenir cependant que le progrès n'est pas absolu, en ce que bien souvent la violence a été remplacée par la ruse; les massacres et les exterminations en masse, les incendies, le viol, le pillage et le sac des villes, le ravage des campagnes, la réduction en esclavage des vaincus, ont été remplacés par l'empoisonnement partiel des populations au moyen de denrées frelatées, par la spoliation des fortunes au moyen de menées frauduleuses, par l'asservissement du pauvre au riche, de l'ignorant à l'intelligent, au moyen de mesures légales ayant pour sanction la force publique dont disposent ces riches et ces

intelligents. Il n'y a nul mérite à être vertueux, quand la vertu, toute passive, ne consiste que dans l'impuissance à faire le mal. Les anciens n'avaient que la force, dont ils pouvaient user pour faire le bien comme pour commettre le mal, et ils en ont très-souvent abusé : ils ne pouvaient avoir recours à la ruse que dans une assez faible mesure, car ils n'étaient pas encore assez intelligents pour cela, et l'abus de la force leur paraissait plus simple et plus facile.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même; pour faire agir la force, il faut mettre de grandes masses en mouvement, ce qui n'est pas aisé, et l'association donne maintenant aux faibles le moyen de résister aux forts. Ceux-ci doivent donc avoir recours à la ruse pour maintenir leur domination ou pour continuer leur spoliation sur la multitude ignorante.

De même qu'il n'y a aucun mérite, chez l'être faible, à s'abstenir d'actes de violence, de même on ne peut qualifier de vertu ou de force morale, l'abstention du meunier de village, à mêler à sa farine des substances qui en augmentent le volume, quand il ne sait ce qu'il peut employer pour cela, ni l'abstention du brasseur ignorant qui ne connaît pas les drogues amères, mais plus ou moins vénéneuses, à l'aide desquelles on économise le houblon dans la bière. Les mœurs simples et austères de nos ancêtres, nous paraissent avoir été souvent des vertus passives de ce genre. Aujourd'hui que plus de liberté politique impose au citoyen plus de devoirs civiques, il a besoin de plus de courage moral, de droiture et d'abnégation que quand il faisait partie d'un troupeau irresponsable qu'un maître dirigeait à son gré, et cependant, on peut se demander si la jeunesse actuelle reçoit une éducation morale propre à lui faire comprendre la nature et l'étendue des devoirs du citoyen, et à lui faire prendre l'habitude de les accomplir?

Aujourd'hui que les sciences ont fait d'immenses progrès et que leur enseignement a été simplifié de manière

à les rendre accessibles à un très-grand nombre de personnes, le pouvoir d'agir, c'est-à-dire de faire également le bien et le mal, s'est étendu dans la même proportion, et pour que ce pouvoir fût constamment dirigé vers le bien, ou tout au moins vers l'abstention du mal, il faudrait qu'il fût soumis à une puissance rectrice, au moins égale, émanant des facultés morales de l'homme, ou, en d'autres termes, celles-ci devraient grandir et se fortifier en lui, au moins dans la mesure du développement de ses facultés intellectuelles. Or, nous ne voyons pas que, dans les sociétés modernes, l'enseignement moral ait fait, à beaucoup près, les mêmes progrès que l'enseignement intellectuel, tandis qu'il aurait dû dépasser celui-ci.

Enfin, depuis la découverte de l'imprimerie et des arts qui s'y rattachent, depuis la liberté accordée au travail, un droit nouveau a surgi : celui de la propriété intellectuelle. Or, non-seulement la législation relative à ce droit est loin d'être fixée, puisqu'il est même encore contesté en principe par quelques-uns, mais les masses, et même la partie éclairée de la société, est bien loin encore d'avoir acquis l'habitude de respecter ce droit à l'égal des autres, de telle manière, par exemple, qu'un homme qui se ferait scrupule d'avancer les bornes de son champ sur celui de son voisin, ou de cueillir un fruit sur l'arbre d'un autre, ne se gênerait nullement pour s'emparer d'une idée, d'une forme, d'un procédé, d'une invention quelconque, appartenant à autrui, soit qu'en cela il ne crût pas mal faire, soit que la notion du mal qu'il fait ne se présentât que d'une manière confuse à sa conscience. Ici encore, le développement moral n'est donc pas à la hauteur des exigences de la société moderne, non parce qu'il a dégénéré, mais parce qu'il a cessé de progresser avec elle.

Il nous semble résulter de ce qui précède que pour rétablir l'équilibre rompu entre le pouvoir de faire le mal et la volonté de s'en abstenir ou de faire le bien, il faut que l'éducation morale du genre humain reçoive de notables perfectionnements.

Cette imperfection de l'enseignement moral à notre époque, que nous venons de signaler, n'a rien qui doive surprendre, quand on songe que, presque partout encore, cet enseignement est confié à des corporations religieuses privilégiées, qui s'en arrogent le monopole exclusif, en écartant ainsi toute concurrence et partant toute émulation, ce qui tend à rendre stationnaire, sinon à faire rétrograder et la science et les méthodes propres à l'enseigner. Un autre inconvénient de cet enseignement, c'est que la morale y a pour unique fondement la religion elle-même, et pour unique sanction la croyance en une récompense éternelle pour le juste, en une punition sans fin pour le pécheur. En même temps, la morale est indissolublement liée au dogme et aux pratiques religieuses qu'il prescrit, de telle sorte que la non observance du maigre le vendredi, du repos le dimanche, du jeûne pendant le carême, etc., sont considérés comme des infractions aussi blâmebles, au moins, des devoirs moraux de l'homme, que le mensonge, la fraude ou le vol.

De là résulte cette conséquence grave et dont l'influence est si funeste sur les mœurs, que le seul doute en la réalité des fondements de la religion prive la morale de toute base, que la négation des récompenses et des peines éternelles lui ôte toute sanction, et enfin, que celui dont la raison refuse d'admettre que de manger de la viande un vendredi, ne pas jeûner en carême, travailler le dimanche, ne pas faire cinq ablutions par jour, etc., sont autant de manquements graves aux devoirs de l'homme religieux, est bien près d'admettre aussi qu'il n'y a aucun mal à mentir, à tromper, à voler, etc., s'il a commencé, si on l'a habitué d'abord à considérer ces deux genres d'infractions à la loi divine comme étant de même nature. Or, est-il beaucoup d'esprits, si fortement trempés ou si bien endoctrinés qu'ils paraissent être, qui soient complétement à l'abri de toute défaillance de ce genre?

Il est cependant très-loin de notre pensée de jeter un blâme absolu sur l'enseignement de la morale fondé sur

un principe religieux; la morale étant la vérité universelle, peut être démontrée d'une infinité de manières, et parmi celles-ci on doit choisir celle qui paraît la plus propre à être saisie par les personnes auxquelles on veut l'enseigner, les uns se laissant séduire par le côté religieux et pratique de la morale, les autres étant plus facilement impressionnés par son côté positif ou par ses avantages immédiats. Enfin, rien n'empêche que plusieurs méthodes ne soient employées simultanément pour convaincre la jeunesse de la vérité des principes de la morale, et pour la lui faire comprendre, aimer et pratiquer.

Ce que nous demandons, c'est que la subordination de la morale à telle ou telle croyance religieuse ne soit pas exclusive au point que le moindre doute qu'entraînerait cette croyance renversât de fond en comble tout principe de morale chez celui que ce doute atteindrait, et pour cela, nous croyons qu'il suffirait d'ôter à l'enseignement moral le caractère de monopole exclusif qu'il a revêtu jusqu'ici et qui va souvent jusqu'à un tel point, que les corporations religieuses qui en sont ou s'en prétendent investies, ne tolèrent même pas que l'on complète leur enseignement moral, qui ne comprend guère que les devoirs de l'homme envers Dieu, par celui de la morale sociale, qui enseigne à l'homme ses devoirs envers ses semblables et envers lui-même, considéré comme citoyen ou membre de la société.

C'est en partie par suite de cette intolérance, et en partie par suite d'un déplorable malentendu entre les parents et les instituteurs, que cet indispensable complément de la morale est si mal enseigné de nos jours, au grand détriment de la dignité personnelle de l'homme et surtout de la femme, et du dévouement pour la chose publique.

En effet, les parents, se fiant à ce que ces notions de morale doivent faire partie de l'enseignement public, croient avoir assez fait pour les donner à leurs enfants en les envoyant à l'école, tandis que les instituteurs, de leur côté, ne se considèrent pas comme obligés de comprendre

ces notions dans le programme de leur enseignement, les parents, selon eux, devant se charger de cette partie de l'éducation de leurs enfants.

Il nous semble, à nous, que parents et instituteurs devraient concourir à l'envi à la tâche si difficile, mais si utile, si noble et si glorieuse, de transformer les enfants en hommes et en femmes ayant le sentiment de leur dignité et la conscience de la mission qu'ils sont appelés à remplir dans la société.

Dans ce qui précède, nous avons indiqué ce que nous entendons par « facultés morales; » nous avons cherché à démontrer que, chez la plupart des êtres humains, ces facultés sont loin d'être développées aussi complétement que possible; nous avons attribué ce défaut de culture morale à un vice radical de l'enseignement, vice auquel nous proposerons plusieurs remèdes à la fin de ce travail, et nous allons maintenant examiner, avec quelque détail, quels sont les maux dont l'humanité est redevable au manque de développement de ses facultés morales et quel est le degré de bien-être auquel elle pourrait aspirer si ce développement était plus complet.

Nous espérons démontrer, par ce travail, qu'il existe, indépendamment de la morale religieuse, fondée sur la foi en Dieu et ayant sa sanction dans les récompenses et les peines d'une vie future, — une morale sociale, qui, elle aussi, enseigne aux hommes à s'aimer et à s'aider les uns les autres, et qui a pour sanction le bien-être universel, sans lequel le bonheur individuel n'est jamais que précaire et incomplet, — ou le malheur de tous qui a pour inévitable conséquence le malheur de chacun, selon que ses préceptes seront bien ou mal observés.

II

Les maux causés à la société par le manque de développement des facultés morales chez ses membres, sont d'autant plus intenses que ce manque a lieu parmi de plus

grandes masses et qu'il laisse sans frein des passions plus vives. C'est ce qui a lieu chez les grandes nations, surtout si elles sont peu éclairées, quand ces passions sont : la convoitise d'une partie du territoire chez quelque peuple voisin, convoitise décorée du nom pompeux de soif des conquêtes, ou le désir de s'approprier les richesses qu'une autre nation s'est acquises par un travail intelligent et soutenu, en lui imposant des tributs qui permettent à la nation conquérante de vivre dans l'oisiveté; ou bien encore quand un peuple, se prétendant plus civilisé que les autres, veut imposer à ceux-ci sa suprématie ou sa prépondérance, intervenir dans leurs querelles, réformer leur législation, changer leurs limites, etc.

Il est rare qu'un grand peuple soit animé tout entier de tels sentiments, mais il suffit qu'ils existent chez une faible minorité, conduite par un chef ambitieux et habile, pour qu'ils déterminent la conduite de la nation entière, quand la majorité ne possède pas l'énergie morale nécessaire pour résister à ce qui ne lui paraît pas juste, et qu'elle se laisse d'ailleurs facilement aveugler par les mots de gloire, de conquête, de mission civilisatrice, d'humiliations antérieures à venger, etc.

Les conséquences les plus directes de cette ambition nationale, ou plutôt de ce patriotisme mal entendu, exigeant et querelleur, auquel on a donné le nom de « chauvinisme » et qui existe encore, au moins en germe, chez tant de nations, ces conséquences, disons-nous, sont d'engager le peuple qui est atteint de cette maladie sociale, à consacrer l'élite de sa population au métier des armes et le plus clair de ses revenus à entretenir, à armer et à équiper sa force militaire et maritime, à créer des forteresses, des arsenaux, des flottes, des routes stratégiques, à faire manœuvrer des troupes et des navires de guerre, etc.

S'il ne résultait de là que l'improductivité des quelques centaines de mille hommes composant l'armée et des quelques centaines de millions de francs que coûte son matériel, dans le pays qui juge cet appareil nécessaire à la satis-

faction de son orgueil national, celui-ci serait puni par où il pèche, et l'on n'aurait qu'à attendre patiemment que l'excès du mal, c'est-à-dire le règne de la soldatesque et la banqueroute, amenât le remède; mais la vanité d'une seule nation, lorsqu'elle est puissante, est une menace perpétuelle pour tous les peuples qui sont ainsi contraints à des armements au moins équivalents à ceux de la nation animée d'intentions agressives; de telle sorte qu'ici, une multitude d'innocents pâtissent de la faute d'un seul coupable.

Un seul coupable? Non! nous nous trompons, car il y en a beaucoup, il y en a autant que de peuples qui ne cherchent pas à se soustraire à ce joug humiliant et ruineux en se liguant entre eux pour résister à l'oppression commune.

Il serait aisé, à ces nations, de former une semblable ligue qui constituerait un tribunal de paix, jugeant, sans appel, tous les différends qui s'élèveraient entre les peuples, s'il n'existait entre elles de nombreuses rivalités, habilement exploitées et excitées par le souverain qui est intéressé à ce qu'il ne se forme point d'alliance contre lui, et s'il n'existait, dans chaque nation, en particulier, des éléments de discorde et de faiblesse, tels que des peuplades de religion, de mœurs et de langage différents, jadis unis par la contrainte et qui tendent à se désunir, en profitant pour cela de la première chance de guerre. Parmi ces causes de faiblesse, il faut ranger aussi les gouvernements qui agissent dans leur intérêt privé, ou dans ce qu'ils croient être cet intérêt, sans consulter celui de la nation, et en profitant, comme nous l'avons montré plus haut, du manque de courage moral chez le peuple, qui fait qu'il n'ose manifester ouvertement sa volonté ni résister à celle qu'on lui impose, jusqu'à ce qu'une guerre ou une conflagration générale lui en fournisse l'occasion. Toutes ces causes, auxquelles nous pourrions en joindre bien d'autres encore, telles que l'ambition personnelle des souverains, celle des aristocraties et des oligarchies, les

antipathies de races, etc., font que le rêve du bon abbé de Saint-Pierre, qui certainement doit se réaliser un jour, demeurera certainement aussi à l'état d'utopie pendant plusieurs siècles encore.

Pendant tout ce temps, les peuples de l'Europe seront condamnés, en punition de leurs passions haineuses et de leur manque de courage moral, à maintenir leurs armées et leurs flottes sur le pied de guerre, ou, tout au moins de « paix armée, » ce qui revient au même, à grand renfort d'impôts et d'emprunts.

Si, dans cette période, l'agriculture, l'exploitation des mines, les manufactures et le commerce florissaient, la brèche ainsi ouverte à la prospérité publique serait bientôt refermée; mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait d'abord que l'industrie pût disposer des intelligences et des bras qui sont à l'armée et sur les navires de guerre, et qu'elle eût le capital que lui enlèvent, l'un en gros et l'autre en détail, l'emprunt et l'impôt, et enfin, qu'elle eût la sécurité sans laquelle il lui est impossible de fonctionner et que détruisent presque autant les menaces de guerre que les guerres elles-mêmes. Travail, capital et sécurité : voilà quels sont, en effet, les éléments indispensables de toute production, et la guerre prend tellement à tâche de les détruire, que sa plus lointaine apparence suffit à les paralyser.

C'est bien pis encore quand vient la guerre elle-même, et quoique celle-ci soit, incontestablement, de plus courte durée et moins inhumaine qu'autrefois, combien il y a encore d'êtres humains détruits par le fer et le feu, les intempéries, les fatigues et les privations!

Combien d'autres, qui, revenus dans leur patrie, estropiés ou infirmes, n'y trouvent plus qu'une existence misérable et inutile. Combien de trésors dépensés ou gaspillés en matériel détruit, en provisions et en munitions consommées, en frais de transport! Combien de terres ravagées, de récoltes pillées, de maisons incendiées, de ponts coupés, etc! Il faut un grand nombre d'années pour répa-

rer les désastres d'une campagne, même heureuse! Il est impossible d'évaluer ce que coûte une guerre aux nations qui se la font : les guerres de Crimée et d'Italie ont ravi l'existence à des centaines de mille hommes et ont augmenté la dette publique des nations belligérantes de plusieurs milliards; tout cela se trouve inscrit plus ou moins exactement, puisque la destruction des forteresses, des navires et du matériel de guerre n'y sont pas compris; mais ce que l'on ne compte pas, ce sont les entreprises ruinées, les affaires manquées ou ralenties dans le monde entier par suite de la guerre, la cherté engendrée dans beaucoup de produits, sans profit pour les producteurs, et enfin le temps perdu pour le travail et les affaires, qui a été consacré à lire les journaux et à s'enquérir ou à s'entretenir de la guerre et de la politique.

On peut évaluer, par approximation, ce que coûte annuellement à l'Europe, l'état de « paix armée » qui semble s'y perpétuer et qui est l'irrécusable témoignage du désaccord, pour ne pas dire de la discorde, qui règne entre ses divers États.

Cet état de paix armée exige aujourd'hui que quatre millions d'individus soient tenus constamment sous les armes, ou, en d'autres termes, que le travail d'autant d'hommes robustes et intelligents soit perdu pour la production de choses immédiatement utiles à l'humanité. L'entretien de ces quatre millions d'hommes exige une dépense annuelle de quatre milliards de francs, employés, non pour accroître le bien-être de l'humanité, mais simplement pour prévenir le mal, ou mieux, sous le prétexte de prévenir ce mal, qui gît principalement dans l'existence même de ces grandes armées permanentes, toujours animées du désir de sortir de l'inaction, fût-ce aux dépens du repos de l'Europe, ou même du monde entier.

Si les armes et les engins de destruction de ces armées étaient transformés en instruments de production et les soldats en travailleurs, chacun de ceux-ci pourvu ainsi du capital nécessaire, pourrait produire une valeur

moyenne annuelle de mille francs, soit de quatre milliards pour toutes les armées réunies. Si l'on joint à cette somme les quatre autres milliards dépensés aujourd'hui à leur entretien, on arrive à l'énorme total de huit milliards, que l'on pourrait annuellement économiser ou produire en plus, dans la seule Europe.

En évaluant à deux cent cinquante millions les habitants de cette partie du monde, les huit milliards répartis entre eux feraient 32 francs par tête ou 160 francs par famille composé moyennement de cinq individus. Or, pour le très-grand nombre de familles que ronge et avilit la misère, ces 160 francs d'accroissement de revenu ou de diminution de dépense, seraient un soulagement immédiat; pour les autres familles, déjà pourvues du nécessaire, ils seraient le moyen de former un capital, qui tendrait à accroître la demande du travail, et par conséquent l'aisance des travailleurs.

On n'aurait cependant évalué que d'une manière fort incomplète les bienfaits qui seraient le résultat d'un désarmement général en Europe, si l'on négligeait d'ajouter à ce qui précède, les effets de l'activité rendue à la production et à l'échange par la confiance en une paix qui ne serait plus susceptible d'être troublée par les circonstances les plus imprévues et les plus futiles en apparence. La prodigieuse activité imprimée aux affaires commerciales du monde entier après chaque guerre, au moins pendant le siècle actuel et même alors que la paix ne promet pas d'être de longue durée, donne la mesure de l'impulsion que ces affaires recevraient d'une garantie de paix durable.

En résumé, donc, la tendance actuelle des nations à se haïr, à se dominer, se subjuguer ou se dépouiller réciproquement, ou même à s'imposer une organisation ou une prétendue organisation par la force, oblige l'Europe à dépenser en pure perte, une très-grande partie de ses forces productives, en travail et en capital; d'où résulte pour ces nations une somme toujours croissante de malaise, de misère et d'ignorance. Au contraire, le dévelop-

pement des facultés morales ferait renoncer ces peuples à leurs préjugés anti-sociaux, et leur montrerait le respect de la liberté et du droit de propriété des autres nations, sans distinction de races, de langages, de mœurs ou de lois, comme un devoir aussi sacré que l'est, pour l'homme en particulier, le devoir de respecter les droits individuels de ses semblables ; et si ces mêmes peuples avaient l'énergie morale nécessaire pour contraindre leurs gouvernements à agir conformément à ce principe de justice, lorsqu'ils tendraient à s'en écarter, l'humanité cesserait d'employer ses forces à se nuire ou à se paralyser. Alors ces mêmes peuples consacrant leurs facultés uniquement à un but utile, atteindraient à un degré inouï de bien-être matériel et de puissance productive, dont leur liberté et leur perfectionnement moral seraient les conséquences.

III

L'exagération de l'esprit de parti et le déchaînement de passions qu'il occasionne, ne causent pas moins de mal aux nations que l'exagération de l'esprit de nationalité. Faudrait-il qu'il n'y eût ni nationalités distinctes dans le monde, ni partis distincts dans chaque nation? Ce serait là aller beaucoup trop loin; il est bon et utile que chaque nation ait des lois et des institutions conformes à ses mœurs, à son esprit, à son degré de civilisation, selon ce principe que les hommes ont d'autant plus besoin d'être gouvernés qu'ils savent moins se gouverner eux-mêmes, et rien n'est plus propre à leur donner cette aptitude que l'observation attentive des diverses formes de gouvernement, de leur application plus ou moins judicieuse aux mœurs des gouvernés, et des avantages ou des inconvénients qui en résultent pour ceux-ci. Rien ne serait donc, selon nous, plus contraire aux progrès de la civilisation et de la liberté des sociétés, qu'un gouvernement unique, quelque parfait qu'il fût, réunissant tous les peuples du globe sous sa domination.

Ceci démontre, soit dit en passant, l'absurdité des rêves de ces conquérants qui aspirent à la monarchie universelle pour n'aboutir qu'à l'universalité de l'anarchie, ou à l'immobilisme absolu, non moins contraire au bien-être de l'humanité, si ces projets insensés pouvaient amener autre chose que leur propre ruine. Mais de la fusion de toutes les nations en un ensemble unique, à leur morcellement forcé en individualités antagoniques, il y a très-loin, et, tout en demeurant distinctes dans leurs institutions comme dans leur origine, leurs mœurs et leur langage, elles ont intérêt à former entre elles une fédération conventionnelle ou tacite, dont les liens seraient la concorde et la paix.

Il en est de même des partis chez une nation; si celle-ci n'en a point, elle est par là même vouée à un immobilisme destructif, car les partis sont aussi nécessaires à ses progrès et même à son existence, que la concurrence l'est au développement de l'industrie et du commerce, que l'émulation l'est à l'avancement des sciences, de la littérature et des arts. Les partis ne sont cependant véritablement utiles que quand ils consentent à ne lutter entre eux qu'avec courtoisie et loyauté, en prenant pour seules armes la tribune et la presse. Quand la haine, l'esprit de vengeance, l'ambition, l'intrigue, le mensonge, la calomnie, la ruse, et finalement la violence prennent part à cette lutte, il en résulte au contraire, pour les nations où les partis se livrent à de tels combats, des maux incalculables, dont nous allons essayer d'esquisser les principaux.

Le but de tout parti politique est d'atteindre au pouvoir, ou de s'y maintenir et de s'y consolider, lorsqu'il y est parvenu. Pour cela, presque tous les partis adoptent cette maxime jésuitique : « La fin justifie les moyens, » et y conforment leur conduite. De là, pour le pouvoir établi, la nécessité de se défendre contre le parti unique ou les partis coalisés, dont la tendance constante est de le renverser, et, pour se défendre, il est tenté d'employer

des moyens semblables à ceux dont ses ennemis font usage pour l'attaquer. En pareil cas, c'est toujours au moyen le plus simple que l'on a recours en dernier lieu, quand on veut bien y songer et quand il reste du temps pour l'exécuter, ce qui n'arrive jamais.

Ce moyen consiste, selon nous, à limiter et à simplifier sa sphère d'action, afin de concentrer toute son intelligence et toute son activité sur le moindre nombre de points, et afin aussi de diminuer sa responsabilité, d'autant plus lourde à porter et plus compromettante que les attributions du pouvoir embrassent un cercle plus étendu.

Or, c'est précisément le système contraire qui est suivi par tous les gouvernements : comme le général qui affaiblit son armée en étendant sa ligne de défense, ils élargissent sans cesse leurs attributions, afin de créer et de solder le plus grand nombre possible de fonctionnaires et de se rallier plus d'intérêts dans toutes les classes de la société. L'expérience, tant de fois répétée cependant, ne semble pas encore leur avoir appris ce que valent et le dévouement des fonctionnaires, et l'attachement des intérêts au pouvoir établi : l'un et l'autre, après avoir opposé une résistance purement passive au parti qui tend à renverser ce pouvoir, se rangent du côté de celui-là dès que ses chances commencent à contre-balancer celles du gouvernement, ce qui détermine inévitablement sa chute.

En attendant que les gouvernements abandonnent ce fallacieux système, si constamment suivi par eux, il coûte et continuera longtemps de coûter cher aux nations, car il se résume tout d'abord pour elles en gros impôts destinés à payer des légions de fonctionnaires, et ensuite en la gêne causée aux entreprises privées par l'intervention de l'État dans un grand nombre d'affaires, qui autrement fussent demeurées de son domaine exclusif; par les formalités nombreuses et vexatoires que les fonctionnaires imposent au public, afin de se donner de l'importance et de justifier l'existence de leurs fonctions, enfin parce que

les fonctions de l'État enlèvent à l'agriculture, à l'industrie et au commerce un grand nombre d'intelligences qui y recevaient un plus utile emploi.

Le plus grand inconvénient des attributions trop multipliées d'un gouvernement consiste surtout dans l'état d'imperfection, où il laisse ordinairement l'accomplissement de sa fonction essentielle qui est la production de la sécurité. Comment accorder à celle-ci toute l'attention, tous les soins qu'elle réclame, quand tout cela est absorbé, en majeure partie, par l'administration du culte, de la culture, des sciences, des lettres et des beaux-arts, de l'enseignement, de la charité publique, des voies de communication et des moyens de transport, des relations diplomatiques avec les puissances étrangères, etc., etc., choses qui absorbent les neuf dixièmes des facultés et du temps des législateurs et des administrateurs? Aussi voyons-nous comment le maintien de la sécurité est organisé dans la plupart des États de l'Europe.

L'armée, sur laquelle repose la conservation de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, l'armée, disons-nous, se recrute de soldats par des moyens injustes et qui font peser le fardeau du service sur la classe pauvre, d'où résulte que le soldat répugne au service auquel on le contraint et ne l'accomplit pas avec le zèle et la bonne volonté qu'il mettrait à un service volontaire et lucratif; l'officier, condamné à l'obéissance passive, même en temps de paix, et privé du droit de manifester librement sa pensée, perd peu à peu cette précieuse faculté de penser, dont l'usage lui est interdit, et qui s'atrophie par ce repos forcé. Il gagne ses grades à l'ancienneté; le mérite est donc superflu et les intrigues politiques et de cour, le servilisme et l'obséquiosité lui sont plus utiles que la science militaire et l'art de commander. Est-il possible qu'une armée ainsi organisée, et composée même des meilleurs éléments individuels, ait confiance en ses chefs et soit propre à défendre le sol national avec toute l'énergie, le talent et le dévouement que l'on serait en

droit d'attendre d'une réunion d'hommes doués d'un mérite individuel incontestable? Est-ce là une réelle garantie de la sécurité?

Il existe à la vérité un moyen, dont la pratique a démontré l'efficacité, d'avoir une armée aguerrie commandée par des généraux capables et expérimentés, mais ce moyen coûte cher et n'est pas rigoureusement conforme à la justice, puisqu'il consiste à faire la guerre à d'autres peuples, ou, tout au moins, à se mettre en lutte constante avec quelque nation peu civilisée, en s'emparant d'un territoire qu'elle disputera pied à pied, pendant des siècles, par une guerre d'escarmouches, d'embûches et de surprises, qui tient continuellement l'armée en éveil et ne lui permet jamais de relâcher la rigueur de la discipline militaire.

A l'intérieur, au moins, la sécurité des personnes et des propriétés est-elle mieux garantie? Non, l'appareil judiciaire demeure immobile, tandis que tout progresse autour de lui : les assassins et les voleurs font usage, pour mieux commettre ou cacher leurs crimes, de tous les perfectionnements de la science et de l'industrie modernes; la police judiciaire seule ne sait pas en user ou s'en sert avec maladresse, et ses procédés demeurent si imparfaits, que des brigands et des meurtriers peuvent exercer en paix leur coupable industrie et jeter l'épouvante autour d'eux, pendant des années, avant que la justice en ait connaissance ou parvienne à saisir ceux qui l'exercent. Le crime ne peut-il pas se croire encouragé par l'impunité lorsque, sur cinq attentats contre les personnes ou les propriétés, on ne parvient guère qu'à condamner un seul des coupables?

La procédure civile se traîne encore avec une lenteur et exige un luxe de formalités et de frais inutiles très-préjudiciables aux plaideurs et dont ne profitent, dans une très-faible mesure, qu'un petit nombre de parasites.

Les juges des tribunaux civils, très-compétents dans les questions relatives à la propriété foncière, entendent géné-

ralement peu de chose aux questions litigieuses que soulèvent les propriétés industrielles et intellectuelles, qui cependant ne méritent pas une protection moins éclatante et moins efficace que les autres genres de propriété.

La législation commerciale et l'organisation des tribunaux chargés de l'appliquer, ont conservé, presque partout, leurs formes surannées, qui entravent les rapides progrès que le commerce tend à réaliser chaque jour, grâce à l'immense développement des moyens de transport et à l'extension croissante de la liberté des échanges. Les réclamations des négociants pour obtenir une législation plus libérale et mieux en harmonie avec l'état actuel de la civilisation, et pour que l'on organise un appareil judiciaire plus propre à garantir une prompte et équitable solution aux affaires commerciales en litige, demeurent, à peu près partout, sans résultat.

Tel est l'état d'insuffisance et d'imperfection dans lequel se trouvent les institutions destinées à produire la sécurité dans la plupart des États de l'Europe, même chez ceux qui se prétendent le plus civilisés.

Cet état de choses, source de tant de maux, doit principalement être attribué, selon nous, à l'ignorance, aux préjugés et aux passions des gouvernants : à leur manie d'intervenir, au dedans et au dehors, dans une foule d'affaires qui ne sont pas de leur compétence, en étendant ainsi leurs attributions bien au delà de leurs forces et de leurs capacités, et enfin à la constante préoccupation que leur cause la nécessité de se défendre contre les agressions, souvent violentes et injustes, des partis.

Examinons maintenant ce que valent ces partis eux-mêmes. Tous affirment que leur unique désir est de réaliser le bonheur de la nation, ou même de la société entière ; que leur système est le seul qui soit susceptible de mener à cette fin, et qu'ils ne désirent le pouvoir qu'afin de le mettre en pratique. En même temps, pas un n'a une confiance assez illimitée dans la justice de sa cause, dans la vérité de ses principes, pour soumettre

l'une et les autres à l'infaillible *criterium* de la libre discussion. Ainsi, à la tribune, il n'est pas admis que l'on puisse jamais sortir d'un certain cercle d'idées conventionnel; dans la presse, on attaque toujours les partis opposés, sans jamais admettre leur défense, et en manœuvrant de telle manière que l'on n'y puisse être contraint par voie judiciaire.

Les hommes des partis opposés, quelque éminents qu'ils soient, sont toujours critiqués, blâmés, calomniés, si c'est possible; leurs actions les plus louables sont dénaturées ou mal interprétées; enfin, s'il est impossible que la méchanceté et la perfidie trouvent à mordre, on les passe sous silence.

Oui! la presse périodique qui devrait être un sacerdoce, est devenue, pour la grande majorité de ceux qui l'exploitent, un vil métier, dans lequel l'honnête homme n'a d'autre alternative que la misère pour lui et les siens s'il conserve quelque souci de sa dignité, ou une basse complaisance pour le parti, pour les actionnaires du journal et pour ses abonnés. Parmi ces journaux, dont la mission devrait être d'éclairer et de guider l'opinion publique, les uns, et ce sont encore les moins mauvais, se traînent humblement à sa remorque, les autres la faussent et la corrompent. S'il en est de loin en loin un seul qui s'en déclare indépendant, il périt bientôt, faute d'abonnés, car ceux-ci ne payent pas un journaliste pour qu'il leur dise la vérité, mais pour qu'il flatte leurs passions et qu'il coure sus à leurs ennemis. Voilà ce que les partis, avec leurs passions aveugles et mesquines, ont fait du journalisme : de son piédestal ils l'ont précipité dans la boue; du plus bel instrument de civilisation des temps modernes, ils ont fait un baladin menteur et impudent qui n'en impose plus qu'aux sots et dont les gens sensés se détournent avec mépris.

Si l'on analyse les éléments dont se composent les partis, on les trouvera presque toujours et partout uniformes; il y a d'abord quelques chefs qui cachent leur ambition sous

les plis du drapeau, quelques honnêtes gens, aux convictions profondes et sincères, qui prêtent au parti l'appui de leur nom, de la considération dont ils jouissent et de leur talent, et qui regardent avec indulgence ou qui cherchent même à se dissimuler ce que la conduite de leurs co-partisans a de peu loyal en l'attribuant à la nécessité où ils sont de se défendre avec les armes mêmes de ceux qui les attaquent. Puis vient la tourbe des gens avides de places, de distinctions et d'influence qui se groupent autour des chefs, en attendant leur part de la curée, au jour du triomphe. Enfin vient la race des peureux et des serviles, qui sont du parti, non par conviction, ni par intérêt, mais parce qu'ils n'osent pas faire autrement, parce qu'ils dépendent de MM. tels et tels, qui en sont pour un emploi, un fermage ou une faveur quelconque, pour le pain quotidien souvent.

Dans tout ce monde, il est peu de gens à convictions fermes, sincères, désintéressées, moins encore, sans doute, dont l'opinion ait été éclairée par une étude approfondie et contradictoire des principes sur lesquels son parti se fonde et qui soient, par conséquent, à l'abri de toute défection, de toute tiédeur.

Avant de tracer le tableau du mal causé par les partis déviés de leur voie naturelle, nous devons montrer, pour être juste, comment ce mal est aggravé par l'apathie, la faiblesse de conscience et le manque d'énergie morale de la société entière, à d'assez rares exceptions près. Le pouvoir une fois installé par le triomphe de son parti, dit à ses adhérents : « Je suis satisfait, donc vous devez l'être aussi. Nous sommes arrivés au faîte en promettant des réformes, c'est vrai ; mais comme vous n'êtes pas entièrement d'accord sur la portée de celles-ci, il en pourrait résulter des discussions irritantes qui vous diviseraient et dont nos ennemis pourraient profiter pour ressaisir la majorité ! Avant de progresser, il faut se maintenir, demeurons donc dans un prudent *statu quo*. » Et les adhérents d'applaudir à ce langage et de s'y conformer, car il les

dispense de la lutte, où il faudrait déployer de l'activité, du courage, de l'énergie, toutes choses pénibles, et auxquelles le repos et l'inertie sont préférables. Le peuple murmure bien un peu, il voudrait manifester son désappointement de ne pas voir se réaliser les réformes promises, mais il s'arrête là, car pour les obtenir, il faudrait agir, et l'énergie lui manque, et personne ne se sent assuré de l'appui de son voisin, s'il veut tenter d'avancer d'un pas. On parle bien de ne plus voter pour le représentant qui s'oppose aux réformes après avoir promis de les appuyer, mais qui nommera-t-on à sa place? Un autre promettra tout autant, davantage même, et tiendra moins peut-être. Ensuite il faudrait se remuer, s'agiter, écrire dans les journaux, convoquer des assemblées d'électeurs; c'est se donner beaucoup de peine, se faire des ennemis, nuire à ses affaires privées, puis, ces judicieuses réflexions faites, on retombe dans son inertie et le représentant est réélu, recevant ainsi un brevet d'impunité de son manque de foi, en vertu de la force de l'habitude et de l'inertie. Ce qui n'empêche pas ces mêmes électeurs, qui viennent de renommer leur mauvais représentant, de se plaindre du pouvoir et de son inaction, comme s'ils n'en étaient pas la cause première.

C'est donc ainsi que le manque d'énergie des masses, joint à l'étroit égoïsme des individus, qui sépare constamment l'intérêt public de l'intérêt privé, en méconnaissant l'indissoluble lien qui les unit, c'est ainsi, disons-nous, que les mauvaises passions des partis trouvent la carrière libre pour s'exercer et qu'elles engendrent les maux que nous allons décrire.

L'esprit de parti, tel que nous venons de le définir, c'est-à-dire cet esprit exclusif et égoïste, qui met ses intérêts au-dessus de ceux du pays, a pour conséquence première d'enrayer le progrès du gouvernement, et cette conséquence est déplorable, car quand tout marche autour de nous, ne pas avancer, c'est reculer, c'est tomber au rang le plus bas parmi les nations civilisées, et, comme

les progrès dans toutes les manifestations de l'activité humaine sont solidaires, il ne peut y avoir arrêt chez l'un d'eux sans qu'il entrave tous les autres, et sans qu'il engendre par conséquent un malaise général.

C'est précisément ce malaise qui est exploité par le parti de la minorité, s'il est actif et habile; il est d'autant plus aisé d'accuser le gouvernement d'en être la cause que celui-ci se sera vanté d'avoir provoqué la prospérité du pays dans d'autres temps, et que d'ailleurs l'extension exagérée de ses attributions a élargi aussi le cercle de sa responsabilité. Le parti opposant déclare alors, sans hésiter, qu'il fera mieux et que dès qu'il tiendra les rênes, le char de l'État marchera d'un pas plus rapide et plus assuré dans la voie du progrès. Il se rallie par là la masse toujours nombreuse des mécontents, qui croient avoir tout à gagner, sans rien perdre, à un bouleversement quelconque. Mais ce bouleversement est à peine opéré que l'on s'aperçoit qu'il enraye le progrès beaucoup plus que ne l'aurait fait un mauvais gouvernement en fonctionnant régulièrement, et que ce pouvoir nouveau, moins expérimenté et plus avide que l'ancien, ne diffère en réalité de celui-ci qu'en ce qu'il gouverne plus mal encore, qu'il aggrave les impôts, contracte de nouveaux emprunts et restreint davantage la liberté des citoyens.

Le peuple, leurré, dépouillé et muselé, prend patience jusqu'au jour de la revanche, qui ne se fait pas attendre trop longtemps, car les partis vaincus, usant contre le pouvoir de sa propre tactique, et profitant des embarras qu'il s'est suscités à lui-même, l'a bientôt renversé à son tour, aidé encore cette fois par le peuple, qui, dans l'intervalle entre deux révolutions, n'a pas sensiblement progressé, ni en expérience, ni en lumières, ni en moralité, et qui, par conséquent, est toujours prêt à servir d'instrument à des révolutions nouvelles, dans l'espoir, toujours trompé, qu'il en éprouvera quelque soulagement à sa misère.

L'esprit de parti poussé à l'extrême, excité par l'ambition et la cupidité des uns, soutenu ou toléré par l'igno-

rance, la bassesse ou le manque d'énergie morale des autres, est donc une source constante de révolutions politiques plus ou moins violentes, plus ou moins fréquentes, dont l'unique résultat est d'enrayer la civilisation et de diminuer le bien-être et la liberté des peuples.

Avons-nous besoin de nommer la nation qui a servi de modèle à ce tableau, de désigner ce peuple qui se prétend le plus civilisé de la terre, mais qui certainement, après la Chine toutefois, en est le plus gouverné, le plus administré, le plus réglementé et le plus... bâillonné !

Et cependant tel est l'ascendant que ce peuple exerce sur les autres, par ses grands mots, ses grandes phrases, ses grandes armées, ses grandes baïonnettes et ses grands canons, que les autres peuples cherchent à l'imiter à l'envi et veulent lui emprunter jusqu'à ses plus détestables institutions.

La forme, monarchique ou républicaine, des gouvernements ne semble pas exercer d'influence sensible sur l'action perturbatrice des partis, car des deux nations de l'Europe où cette action se fait le moins sentir, l'Angleterre et la Suisse, l'une est monarchique et l'autre républicaine ; mais chez toutes deux, les masses sont pénétrées d'un tel respect pour la justice et animées d'un telle énergie morale, que des perturbateurs y chercheraient en vain un appui à des projets tendant à renverser le pouvoir par des actes de violence. Là est donc la véritable force des gouvernements, et ceux-ci, pour se maintenir, devraient chercher bien plus à fortifier la puissance morale des masses qu'à se créer le fragile appui de fonctionnaires trop nombreux.

IV

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'Amérique et voyons si les mêmes causes y produisent les mêmes effets. A l'exception des colonies soumises à des États européens, toute l'Amérique méridionale et le Mexique sont

habités par les descendants de la race latine, expiant pour la plupart, par l'abrutissement, la misère et de continuelles guerres intestines, le péché originel de leurs pères, les conquistadores, qui exterminèrent, avec non moins d'imprévoyance que d'inhumanité, la race aborigène, peut-être plus civilisée alors que les descendants des Cortez et des Pizarre le sont aujourd'hui.

Les conquérants du nouveau monde n'ont jamais su que tuer, piller, ravager et détruire; leurs héritiers n'ayant jamais appris autre chose, n'ont fondé rien de grand, ni de durable, et, ne pouvant plus exercer leur rage destructive contre ces hommes d'une autre race, ils l'ont tournée contre eux-mêmes et se déchirent les uns les autres, sans plus de trêve que celle qui leur est imposée par la lassitude et la faim. Ne pouvant être ni industriels, ni commerçants à défaut de l'activité, du talent et du capital nécessaires, les plus modérés exploitent le sol et les mines par des procédés qui semblent dater d'avant le déluge; les autres se croient nés avec le génie nécessaire pour être généraux d'armée ou présidents de république, d'où des luttes continuelles à qui le sera, et le morcellement des anciennes vice-royautés de la couronne d'Espagne en une multitude de petits États, élisant autant de présidents, dont le plus heureux a de la peine à gouverner deux ans, et autant d'armées, servant surtout de prétexte à entretenir des généraux et des états-majors composés d'officiers plus nombreux de beaucoup que les soldats nationaux, la majeure partie des troupes se composant toujours de nègres, de métis et d'Indiens, enrôlés de force, et de quelques étrangers volontaires. Ces armées servent aussi à faire et défaire périodiquement les présidents, à réaliser leurs coups d'État et parfois à porter la guerre dans les pays voisins. Toutefois, ces guerres et ces révolutions sont peu meurtrières, car autrement toute la population serait exterminée depuis longtemps. Non-seulement les soldats sont mal armés, mais ils ont soin de ne pas s'approcher de l'ennemi à portée de fusil, et souvent,

on prend la fuite de part et d'autre après la première décharge, chacune des armées s'attribuant la victoire.

En somme, une grande partie de la population hispano-américaine voudrait vivre, chamarrée et galonnée, investie d'honneurs, de fonctions ou d'emplois, aux dépens de la population agricole et minière, qui, dénuée de talent, de capital et surtout de sécurité, produit à peine de quoi se nourrir elle-même.

Depuis 1810, toutes les républiques sont à la recherche d'une solution à ce problème insoluble, à cette quadrature du cercle social, et elles semblent s'obstiner comme certains maniaques s'obstinent encore à chercher le mouvement perpétuel.

S'il ne résulte pas de ces révolutions et de ces guerres incessantes une grande effusion de sang, ni même une forte déperdition de capital, le mal consiste dans l'immobilité absolue à laquelle sont condamnés les peuples soumis à un tel régime, par suite de l'impossibilité où ils sont d'acquérir quelque instruction et de former ou même de conserver des capitaux. Aussi les verrait-on rapidement tomber en décadence, si des étrangers, en venant s'établir dans les villes de commerce ou en y exploitant certaines industries lucratives, ne contribuaient pas, dans une certaine mesure, à régénérer l'esprit public et à refréner ainsi le débordement des passions politiques et guerrières.

C'est principalement au Chili, la moins agitée des républiques espagnoles, que cette influence se fait sentir.

Que l'on se figure maintenant ces vastes contrées, si richement douées par la nature, peuplées d'hommes honnêtes, paisibles et laborieux, sachant respecter leurs libertés et leurs propriétés réciproques et possédant assez d'énergie pour repousser toute atteinte qui y serait portée du dehors : il est impossible de calculer le degré de bien-être auquel il lui serait donné d'atteindre et ce qui en refluerait sur l'humanité entière. Si on le pouvait, on aurait encore la mesure de ce que fait perdre au genre

humain, la paresse, l'ignorance, la cupidité et tous les autres vices engendrés par ceux-ci, incarnés et généralisés chez une race nombreuse qui habite une des régions les plus étendues et les plus riches du globe.

Le souverain du Brésil a exercé le pouvoir depuis beaucoup plus longtemps qu'aucun des présidents des républiques hispano-américaines. Cela provient-il de ce que ce pays est le seul, en Amérique, qui se soit donné des institutions monarchiques, et celles-ci conviendraient-elles mieux aux peuples de race latine que les institutions républicaines? Nous ne voulons pas trancher cette délicate question, dont la solution serait d'ailleurs étrangère à notre sujet; nous nous bornerons à faire observer que les partis ne sont pas, au Brésil, moins ambitieux de pouvoir, moins injustes, ni plus scrupuleux sur les moyens de réussir que dans les autres nations appartenant à la même race, et qu'ils ont, comme partout chez celles-ci, manifesté la violence et l'injustice de leurs passions par de continuelles intrigues, déterminant des chutes de ministères, des destitutions de hauts fonctionnaires et même des collisions sanglantes, auxquelles le peuple semble avoir pris une part sérieuse.

Nous croyons que l'extrême dissémination de la population blanche sur l'immense surface du Brésil, sa faiblesse relative et l'existence des nègres esclaves entrent pour quelque chose dans les motifs qui engagent les Brésiliens à ne pas pousser trop loin la discorde. Cependant celle-ci existe dans leur pays à un degré suffisant pour enrayer tout progrès politique et social, pour faire obstacle à une grande immigration de la race blanche qu'y eût infailliblement attirée l'extrême fertilité du sol et la beauté du climat, et enfin pour y rendre impossible, pendant bien longtemps encore, l'abolition de l'esclavage.

Terminons cette revue de l'état moral des populations américaines par les États-Unis. Là on a pu croire, pendant longtemps, que l'esprit de parti, dans ce qu'il a d'injuste et de dominateur, était réprimé par le sentiment pur

et élevé du bien public; on a pu croire aussi que quand même les partis auraient oublié ce sentiment pour obéir à des suggestions égoïstes, le peuple, plus éclairé et plus énergique là que partout ailleurs, eût refusé de leur servir d'instrument pour l'accomplissement de leurs desseins.

Cependant les événements dont ce pays est le théâtre en ce moment prouvent que cette croyance n'est qu'une erreur. En effet, de même que les descendants des héroïques conquistadores expient, par une profonde dégradation morale, les crimes de la conquête, de l'extermination de la race aborigène, du monopole colonial et de l'esclavage des noirs, de même les habitants des États-Unis du Nord et du Sud doivent expier, par quelque terrible calamité, les outrages portés à la morale par l'esclavage des nègres, maintenu dans le Sud, d'une part, et par le système restrictif ou protectionniste, maintenu dans le Nord, d'autre part. Ce système en effet est l'équivalent de la servitude des blancs envers quelques seigneurs négociants et manufacturiers et de l'exploitation du Sud par le Nord, qui rend cette dernière contrée complice de l'esclavage des noirs, puisqu'elle contraint le Midi à lui payer un tribut prélevé sur leur travail.

Indépendamment de ces germes dissolvants introduits dans l'Union américaine depuis longtemps, un autre s'y était infiltré peu à peu, c'était le chauvinisme yankee, qui a pour devise « l'Amérique aux Américains » et pour but la conquête de l'Amérique entière par la race anglo-américaine. C'est surtout ce genre de chauvinisme, frustré dans ses plus chères espérances par la séparation, juste et naturelle en principe, opérée avec tant de violence entre le Nord et le Sud, qui a fait que, dans le Nord, le peuple s'est joint au parti des non séparatistes, et a supprimé, chose inouïe chez cette nation si libre et si digne jusque-là, la liberté de la discussion et de la presse, en recourant à la contrainte pour en avoir raison.

Selon nous, quoique l'esclavage des noirs soit contraire à la justice et à la morale, contraire même aux

véritables intérêts de la population blanche des États du Sud, cette iniquité est de date trop ancienne, elle a pénétré trop profondément dans la législation et les coutumes des blancs et dans les mœurs de la race noire, pour que l'on puisse la faire cesser d'un coup et par une mesure violente. Un temps assez long, en effet, est nécessaire pour donner aux nègres, par une éducation convenable, les qualités morales indispensables pour que la liberté ne soit pas pour eux un don funeste dont ils ne pourraient pas supporter la responsabilité.

Les nègres émancipés sans cette initiation préalable, deviendraient une population famélique, atteinte d'un incurable paupérisme et de tous les vices qu'il engendre. Nous ne croyons donc pas que la guerre actuelle entre le Nord et le Sud de l'ex-Union américaine fasse avancer d'un pas la question de l'esclavage; nous craignons, au contraire, qu'elle en retarde encore pour longtemps la solution finale : la liberté sans ruine ni danger pour l'avenir.

La guerre actuelle aura moins encore, sans doute, pour résultat de ramener le Nord à des sentiments plus équitables envers le Sud, à une législation commerciale plus conforme à la justice et à ses intérêts véritables, ni à l'abandon de ses idées de chauvinisme américain. Cette guerre n'aura donc, très-probablement, aucun résultat avantageux pour personne, tandis qu'elle causera un mal matériel immense aux parties belligérantes, par la destruction d'un grand nombre d'hommes et d'un capital énorme, coup fatal porté aux forces productives du pays et qui réagira d'une manière funeste sur le monde entier. Au point de vue moral, les résultats en seront plus déplorables encore, car ce n'est pas impunément pour l'avenir qu'un peuple foule aux pieds les principes de liberté, de dignité et d'estime de soi qui avaient fait sa grandeur jusqu'ici.

Il nous est permis, croyons-nous, de conclure de ce chapitre qu'en Amérique comme en Europe, et peut-être

plus qu'en Europe, il existe un manque de morale politique chez les nations et de vertus civiques chez les individus, et que ce manque est la cause première de l'état à peu près permanent de discorde qui y règne, dont les résultats sont, au moins dans une grande partie du continent américain, le malaise, la misère, l'abjection et l'ignorance des populations, et de grands obstacles aux progrès de leur civilisation. D'où l'on peut inférer l'absolue nécessité d'une meilleure culture morale chez les habitants de ces contrées.

V

On a vu, dans les chapitres précédents, quels sont les maux engendrés chez l'humanité, par le manque encore si général à notre époque, des vertus et des qualités morales que l'on peut appeler sociales et civiques; il nous reste à étudier ceux que cause le manque de vertus individuelles, ou de ces qualités morales qui influent sur nos relations particulières avec nos semblables. Il résultera sans doute de cet examen, que ces maux, quoique moins visibles que ceux dont nous avons essayé de donner le tableau dans ce qui précède, ne sont pas moindres en somme et contribuent aussi, pour une large part, à accroître les souffrances de l'humanité et à retarder ses progrès.

Produire ce qui est nécessaire pour vivre, pour jouir de l'existence, pour accomplir le progrès qui consiste à améliorer sans cesse sa condition morale, intellectuelle et physique, tel est le but de l'homme sur la terre, et ce but le distingue essentiellement de la brute, qui maintient seulement son existence, sans jamais progresser. Aussi, les moyens d'atteindre ce but sont-ils très-différents chez l'homme et chez la brute. Ce qui la distingue principalement, c'est que le premier se sert exclusivement de ces deux grands véhicules du bien-être et du progrès, qui sont le capital et l'échange. Plus l'homme fait usage de ces moyens, plus il s'élève donc au-dessus de la brute en

puissance et en dignité, et plus aussi il avance dans la voie du progrès et du bien-être. D'où l'on peut conclure aussi que tout obstacle à l'emploi du capital ou à la réalisation de l'échange tend à ravaler l'homme vers le niveau de la brute, à lui ôter une portion de sa liberté, de sa dignité, de son bien-être, à ralentir sa marche vers le progrès.

Les défauts, les vices, ou, si l'on veut, l'incomplet développement des facultés de l'homme qui nuisent à l'honnêteté et à la sincérité de ses relations avec ses semblables, tendant tous à entraver la formation ou l'action du capital et l'échange, sont tous aussi une cause constante de souffrance ou de malaise pour l'humanité et une cause de retard dans les progrès. C'est ce que nous allons essayer d'expliquer, en considérant d'abord comment le manque des qualités morales individuelles entrave la formation et l'action du capital.

La formation du capital exige de grands et persévérants efforts, surtout à l'origine, c'est-à-dire quand l'homme ne peut encore avoir recours à aucun auxiliaire pour le seconder dans ses efforts musculaires, ni la direction habile que donne le savoir, ni l'aide énergique des instruments. Il ne se détermine donc à se livrer à ses efforts que pour autant qu'il ait la certitude de jouir pleinement de leurs résultats, et par conséquent d'en être dédommagé par la possession d'un agent qui lui épargnera une série indéfinie d'autres efforts dans l'avenir. Se rendre maître de cet avenir, toujours si incertain pour ceux qui ne possèdent rien, tel est le but principal que l'homme se propose en formant le capital. Aussi, dès que cet avenir lui échappe, dès que la possession indéfinie du capital qu'il a créé cesse d'être entourée de garanties suffisantes, il n'a plus d'intérêt à se livrer aux pénibles efforts que nécessite cette création, et le capital ne se forme plus, ou, tout au moins, la production en est considérablement ralentie. L'existence de la sécurité est donc l'indispensable condition de la formation du capital. On conçoit, dès lors, combien

celle-ci est entravée par les guerres, les troubles et les autres commotions politiques et sociales, et même par la seule probabilité plus ou moins lointaine qu'elles se manifesteront. Mais ce n'est pas seulement le manque des vertus sociales, cause de ces commotions, qui tend à diminuer la sécurité dont le capital a besoin pour se former, c'est tout autant le manque des qualités morales individuelles qui constituent le respect de la propriété d'autrui. Le manque de ces dernières qualités contribue donc aussi, pour une forte part, à entraver la formation du capital, et, par conséquent, à maintenir l'humanité dans un état voisin de l'abrutissement.

L'histoire confirme pleinement ces déductions, en nous montrant, partout et toujours, le développement du capital suivant celui de la sécurité. La formation du capital était nulle ou presque nulle, en effet, dans l'antiquité et au moyen âge, époque de guerres perpétuelles et d'institutions impuissantes à bien garantir le droit de propriété ; cette formation demeure encore stationnaire aujourd'hui dans les contrées orientales soumises à un régime semblable; enfin, elle progresse rapidement chez les peuples qui s'appliquent le mieux au maintien de la sécurité générale et particulière.

La première condition, pour former un capital, c'est de s'imposer un surcroît de travail au delà de celui qui satisfait aux besoins ordinaires de l'existence; cette condition est très-difficile à réaliser pour celui dont le travail habituel, quelque pénible qu'il soit, y suffit à peine, et c'est le cas ordinaire pour le très-grand nombre de travailleurs auxquels des impôts énormes et injustement répartis enlèvent toute possibilité de se créer un superflu, et pour ceux aussi que les perturbations sociales et politiques condamnent à des chômages fréquents et prolongés.

Il résulte de là que l'ouvrier, l'artisan, le petit rentier, etc., éprouvent une difficulté extrême à se former un capital ou à accroître celui qu'ils possèdent déjà; de là provient aussi l'inégalité qui tend à se perpétuer entre la

classe des travailleurs et celle des capitalistes, la difficulté d'accroître des capitaux déjà considérables étant bien moindre que celle de former le premier capital avec de faibles ressources.

Malgré ces obstacles, les très-petits capitaux formés par les travailleurs constituent un ensemble considérable; on peut s'en convaincre en compulsant la somme des dépôts confiés aux caisses d'épargne, partout où ces utiles institutions existent, et en y ajoutant les actions, les obligations d'emprunt et les titres de rente dont le capital vaut de 100 à 500 francs, et qui sont possédés au nombre d'un ou de deux seulement, par des personnes peu fortunées. Nous croyons que cet ensemble d'épargnes, pour la partie la plus civilisée de l'Europe seulement, s'élève au delà d'un milliard de francs, car si chaque épargne en particulier est faible, le nombre de ceux qui les possèdent est très-considérable. On peut donc, par là, se faire une idée de ce que serait le capital accumulé par la seule classe des travailleurs, si les impôts excessifs et les chômages forcés ne mettaient de continuelles entraves à cette accumulation.

Il ne suffit pas, cependant, de créer par le travail une valeur supérieure à celle que l'on consomme habituellement pour former un capital, il faut encore que cette valeur soit accumulée par l'épargne en quantité suffisante pour qu'elle puisse être convertie en un nouvel instrument de production. Or, cette épargne n'est pas moins difficile que la création même de la valeur à épargner, car il faut soustraire celle-ci, et à la tentation sans cesse renaissante de la dépenser en jouissances stériles, et à la possibilité du vol ou de la soustraction frauduleuse, et même de la perte par négligence.

Beaucoup de qualités morales sont donc nécessaires à la formation du capital; il n'y a rien d'étonnant, dès lors, que là où ces qualités sont rares, le capital soit rare aussi.

Les qualités nécessaires pour former un capital et les

connaissances requises pour le faire valoir, ne se trouvent pas toujours réunies chez un même individu ; de là résulte la nécessité, pour la plupart de ceux qui ont accumulé des épargnes, de les prêter à autrui, afin d'en tirer un revenu. Celui qui prête, cependant, court toujours un risque plus ou moins considérable de perdre son capital, ce risque dépendant, d'une part, des causes générales qui agissent sur la sécurité, et, d'autre part, des garanties plus ou moins complètes de moralité et de capacité qui peuvent être données par l'emprunteur. Ce risque de perdre les capitaux prêtés est tel, même dans les meilleures conditions de sécurité générale et individuelle, que tous les capitaux de ce genre dont dispose la société seraient détruits, en une période plus ou moins longue, par des pertes successives, et que tout emprunt deviendrait impossible, si le prêteur ne pouvait se prémunir contre ce risque par une compensation, prélevée d'avance, et qui lui serait exactement proportionnée. C'est là, en effet, ce qui a lieu ; et l'intérêt des capitaux prêtés comprend toujours, outre le loyer proprement dit de l'instrument-capital, une compensation proportionnelle au risque couru dans le prêt, que l'on désigne sous le nom de « prime d'assurance. »

Chaque fois qu'un capital est prêté, l'intérêt payé par l'emprunteur au prêteur comprend donc deux éléments, confondus entre eux dans la pratique, mais qu'il importe au théoricien de distinguer : le loyer et la prime d'assurance. Le taux de ces deux éléments de l'intérêt ne varie pas, en effet, selon les mêmes circonstances, et leurs variations exercent, et sur les deux contractants du prêt, et sur la société entière, une influence tellement différente que nous croyons nécessaire de la préciser avec soin.

Le loyer du capital est la rémunération du service rendu par le prêteur à l'emprunteur; il se calcule en raison de la grandeur du capital et de la durée du prêt, mais, pour l'unité de capital et de temps, il varie selon le rapport de l'offre à la demande, c'est-à-dire en raison de la rareté

ou de l'abondance du capital, comparées au besoin qui s'en fait sentir, sans toutefois que ses limites puissent dépasser, dans ce sens, ce que l'emprunteur peut gagner par le concours que le capitaliste prête à son travail, ni, dans l'autre sens, qu'il puisse rester en dessous du dédommagement mérité par la privation imposée au prêteur, qui se sépare de son capital.

Si le loyer est élevé, c'est un désavantage pour l'emprunteur, mais qui est exactement compensé par un avantage pour le prêteur. Celui-ci, en effet, trouve dans l'élévation du revenu qu'il retire de son capital, à la fois un encouragement à l'épargne et la possibilité d'épargner le surcroît du revenu qui dépasse sa dépense habituelle.

Un loyer élevé est donc une excitation à la multiplication des capitaux qui a pour conséquence la baisse du loyer. Cette élévation n'est donc qu'un mal nécessaire et momentané, résultant de la rareté du capital et qui porte son remède en lui-même.

Il n'en est pas ainsi de la prime d'assurance qui constitue le second élément de l'intérêt. La hausse ou la baisse de celle-ci est plutôt la cause que l'effet de la rareté ou de l'abondance relatives du capital, car, quand la prime est élevée, cela signifie que les capitaux prêtés courent un risque considérable, auquel cette prime doit servir de compensation, et alors beaucoup de capitalistes refusent de prêter à aucun prix, ce qui équivaut à une grande pénurie du capital.

Le contraire a lieu quand la prime est faible, ou, ce qui est la même chose, quand le risque de perte du capital est peu considérable, car alors les capitaux s'offrent à l'envi.

La prime d'assurance est une perte sèche pour l'emprunteur, car elle élève ses frais de production, sans augmenter la quantité de ses produits, et sans lui permettre d'en élever le prix, si ce n'est quand elle résulte d'une cause générale qui affecte tous les capitaux consacrés au même genre de production.

La prime d'assurance, qui est une perte pour l'emprunteur, n'est pas, comme le loyer, un gain pour le prêteur, car elle n'est, en moyenne, que le dédommagement exact de ses pertes éventuelles, c'est-à-dire strictement ce qui est nécessaire pour que son capital se maintienne entier. Si, pour certains prêteurs, la prime constitue un bénéfice, c'est, ou le résultat d'une chance heureuse, compensée par la mauvaise chance des autres, ou le résultat d'une vigilance exceptionnelle, exigeant un travail de tous les instants, dirigé avec une habileté peu commune, qui reçoit ainsi sa récompense, mais qui l'aurait reçue également, sans être prise aux dépens de personne, si ce travail et cette aptitude avaient été appliqués à quelque emploi immédiatement productif.

La prime d'assurance, contre les chances de perte auxquelles le capital est exposé, peut donc être considérée comme la valeur du travail stérile que la société est obligée de s'imposer pour maintenir son capital intact ou pour le préserver de tout ce qui tend à le détruire ou à l'amoindrir. Plus ces causes de déperdition et d'amoindrissement sont nombreuses et puissantes, plus est forte la somme de travail que la société doit détourner de ses emplois utiles, pour la consacrer à réparer la perte de capital, et moins par conséquent, il lui reste de travail disponible pour la satisfaction de ses besoins ou pour l'accroissement de son bien-être.

La prime d'assurance ne peut atteindre un taux élevé aussi longtemps que les capitaux sont offerts, en abondance, à ceux qui les demandent. Cette élévation est donc toujours le résultat du retrait d'une partie plus ou moins notable du capital offert, retrait qui est dû à ce que bon nombre de capitalistes laissent leurs fonds sans emploi plutôt que de s'exposer à les perdre en totalité ou en partie. Les circonstances qui tendent à élever le taux de la prime d'assurance sur le prêt des capitaux sont donc doublement funestes à la société, puisqu'elles tendent d'une part, à diminuer la somme des capitaux dont elle

dispose, ou, ce qui est la même chose, sa force productive, la source de son bien-être, et, d'autre part, qu'elle doit payer, par un plus grand sacrifice de son travail, la portion de capital qui demeure disponible.

Presque toujours, la prime d'assurance forme une partie plus considérable de l'intérêt que le loyer lui-même; ainsi, tandis que le fermage ou loyer des terres ne s'élève généralement qu'à deux et demi pour cent de la valeur du capital d'acquisition, l'intérêt des capitaux prêtés en monnaie ou en marchandises, sans garantie d'un dépôt de valeurs, s'élève ordinairement à six pour cent et au delà. Dans le premier cas, le placement offre une grande sécurité relative, et la prime, très-faible, s'élève au plus à un demi pour cent. Le taux du loyer, uniforme pour tous les capitaux, peut donc être considéré comme étant de deux pour cent seulement, le taux de la prime s'élevant à quatre pour cent.

L'élévation plus ou moins grande de la prime d'assurance est due à trois causes principales : 1° des circonstances naturelles sur lesquelles la volonté de l'homme ne peut exercer d'influence; 2° les circonstances qui influent sur la sécurité générale ou sur celle d'une nation, et qui sont, par conséquent, indépendantes de la volonté de chaque individu pris isolément; 3° les qualités morales de l'emprunteur.

Les risques de destruction ou de perte du capital dépendant de la première de ces causes peuvent souvent être ramenés, par l'expérience et le calcul, à une moyenne précise. Alors ils forment l'objet d'entreprises d'assurances spéciales, et ils ne viennent plus grossir le taux de l'intérêt proprement dit. Les risques dus à la deuxième cause ne sont assujettis à aucune règle appréciable d'intensité ni de périodicité, et ils influent fortement sur l'élévation de la prime, comme nous l'avons montré plus haut. Enfin, ceux qu'engendre la troisième cause, sont les plus faciles à apprécier, et s'ils ne contribuent pas toujours à élever le taux de la prime d'une manière ostensible, sur-

tout dans les pays où les lois ont fixé arbitrairement un maximum de l'intérêt, ils n'en rendent pas moins difficile l'emprunt du capital, et cette difficulté ne peut être levée que par un surcroît de peine ou par des sacrifices pécuniaires subis par l'emprunteur, qui équivalent à une hausse véritable du taux de l'intérêt.

Une partie notable de la prime d'assurance dépend donc uniquement des qualités personnelles de l'emprunteur, ces qualités sont en partie intellectuelles, car c'est avec de l'intelligence que l'on parvient à écarter la plupart des risques dont le capital est menacé, mais elles sont surtout morales, car la conservation du capital dépend principalement de la probité, de l'activité et de la prudence de l'emprunteur. Le manque de ces qualités lui coûte donc extrêmement cher, ce qui doit l'engager, indépendamment de toute autre considération, à les faire naître et à les développer en lui par une culture morale soignée.

La nécessité de posséder ces qualités, pour obtenir le prêt du capital à des conditions favorables, est d'ailleurs sanctionnée par l'expérience; dans le monde des affaires, il existe bon nombre de gens dont les principes de morale ne sont fondés ni sur la conscience du devoir, ni sur une foi religieuse bien solide, et qui cependant se conduisent avec la plus scrupuleuse probité à l'égard de leurs créanciers, parce qu'ils savent que cette manière d'agir est la plus propre à leur procurer du crédit, c'est-à-dire la facilité de disposer du capital d'autrui à des conditions avantageuses.

La morale est d'ailleurs si bonne en soi, que même, lorsque les qualités qui la constituent s'acquièrent en vertu des mobiles de l'intérêt personnel le plus sordide, elles exercent une heureuse influence sur celui qui parvient à les acquérir, en lui donnant des habitudes de dignité et de sévérité envers lui-même qui ne l'abandonnent plus, même lorsque son intérêt personnel immédiat n'est pas en jeu.

Le manque des qualités morales nécessaires pour

obtenir la confiance des capitalistes n'est pas préjudiciable seulement à l'emprunteur, elle l'est encore à la société entière, car le taux de l'intérêt ne s'élève par suite de ce manque que parce qu'une partie des capitaux existants cesse d'être offerte, leur détenteurs préférant les laisser inactifs plutôt que de les exposer à des risques dont ils ne peuvent calculer exactement l'intensité. Or, cette diminution du capital disponible équivaut à une diminution de la production, à efforts égaux, elle engendre donc, pour la société, un amoindrissement de son bienêtre.

Il résulte de là que l'humanité entière, non moins que les individualités qui la composent, est intéressée au développement des qualités morales qui assurent la conservation du capital, l'existence de ces qualités tendant, dans une large mesure, à diminuer la somme d'efforts que la société est contrainte d'accomplir dans ce but, sans qu'il en résulte aucun accroissement de son bien-être.

VI

La faculté d'échanger, avons-nous dit dans le chapitre précédent, est une de celles qui distinguent le plus nettement l'homme de la brute. C'est aussi une de celles qui contribuent le plus à son développement intellectuel et moral, en lui facilitant la culture de toutes ses facultés. L'échange, en effet, a pour résultat matériel, de faire participer l'humanité plus abondamment et plus également aux dons gratuits de la nature, inégalement répartis par elle dans les diverses régions du globe.

Le résultat de l'échange, au point de vue intellectuel, est le même, c'est-à-dire que par lui les idées de tous les temps et de toutes les contrées, au lieu d'être confinées dans un étroit espace ou de n'appartenir qu'à quelques contemporains, profitent à tout le monde et acquièrent ainsi la plus grande somme d'utilité qu'elles puissent produire. Au point de vue moral, le résultat est plus grand encore, s'il est possible, car c'est lui qui établit un lien d'intime soli-

darité entre tous les membres, entre toutes les fractions du genre humain. Par l'échange, en effet, les intérêts s'harmonisent entre eux, en vertu de la loi d'après laquelle le bien-être de l'un dépend de celui de tous, et que le bien-être de tous ne peut être que la résultante de celui de chacun en particulier.

Le bien que l'échange procure à l'humanité est donc si grand, si intense, que tout ce qui tend à entraver sa liberté ou sa facilité cause à la société des maux très-graves.

Or, les entraves à la liberté et à la facilité d'échanger ne manquent pas, et c'est, en grande partie, à cela qu'il faut attribuer le peu d'avantages réels que l'humanité retire de tous les dons qui lui ont été si libéralement départis par la nature et de l'immense trésor de connaissances qui lui a été légué par les générations antérieures.

Les entraves à l'échange sont dus : 1° à des causes naturelles ou indépendantes de la volonté humaine; 2° à des causes sociales; 3° à des causes individuelles.

Il semble que l'humanité n'eût compris la nécessité de se délivrer de ces entraves que depuis peu de temps; encore n'a-t-elle bien aperçu que la gêne causée par les entraves naturelles, car, depuis moins d'un demi-siècle seulement, les nations civilisées s'occupent, avec ardeur, de tout ce qui peut amoindrir la difficulté de franchir l'espace, ou la distance, qui est la principale des entraves naturelles, sans se préoccuper des obstacles artificiels, bien autrement difficiles à franchir souvent que les plus longues distances.

Ainsi, tout en laissant subsister la plupart de ceux-ci, on a dépensé des milliards en chemins de fer, tranchées, tunnels, viaducs, remblais, ponts, locomotives et matériel, en bateaux à vapeur pour parcourir les rivières et traverser les mers, en ports, docks, phares, canaux, etc., afin d'abréger les distances. Ce n'est qu'après avoir accompli la majeure partie de ces immenses travaux que les nations les plus civilisées ont commencé à sentir com-

bien les préjugés du système mercantile et du système restrictif, avec leurs prohibitions, leurs droits soi-disant protecteurs et leurs lignes de douanes étaient des obstacles plus difficiles à franchir que les hautes chaînes de montagnes et les plus larges océans.

Aussi, les amis de l'humanité qui, depuis plus d'un siècle, travaillent au renversement des barrières artificielles opposées par les nations à la liberté des échanges, rencontrent-ils aujourd'hui pour auxiliaires dans cette lutte, tous les travailleurs et les capitalistes qui ont coopéré à anéantir l'espace matériel et dont les efforts viennent encore se briser contre les barrières artificielles. Grâce à ce puissant concours, et aussi aux progrès de la raison publique, le système mercantile a-t-il succombé, au moins dans la pratique, en laissant tomber les rigoureuses entraves qu'il soulève contre les échanges internationaux, et son frère puîné est bien près de le suivre dans la tombe, avec tout son attirail suranné de restrictions et de formalités.

Au commencement du xx[e] siècle, nos neveux s'étonneront, sans doute, de ce que des préjugés aussi barbares et aussi anti-sociaux aient pu résister pendant si longtemps aux attaques de la saine raison.

Faudra-t-il aussi que les entraves sociales soient entièrement enlevées, avant que l'on s'aperçoive combien les entraves individuelles gênent encore le libre essor des échanges et enlèvent au genre humain une grande partie des avantages qu'il en pourrait tirer?

On serait tenté de le croire, en voyant avec quelle indifférence la société considère le manque de probité et des autres vertus individuelles sans lesquelles l'échange demeure toujours difficile. Elle ne semble guère s'en émouvoir, et croit avoir tout fait en réglant par quelques lois les relations entre commerçants et en comminant des pénalités contre ceux qui s'écartent de ces règles, comme s'il n'était pas toujours facile d'éluder ces lois, qui ne peuvent tout prévoir, avec un peu d'habileté et

d'expérience ; comme s'il suffisait d'un code plus ou moins savamment rédigé, pour inculquer toutes les vertus à ceux à qui on l'impose; comme si enfin ces lois recevaient toujours une pleine et inévitable sanction.

Les lois protectrices du droit fussent-elles d'ailleurs aussi parfaites qu'elles le sont peu aujourd'hui, que leur application par les tribunaux n'en demeurerait pas moins incertaine, lente et coûteuse, à tel point qu'il est très-souvent préférable de renoncer à son droit, que de faire les sacrifices de temps, de peine et d'argent, nécessaires pour le faire valoir.

Est-il bien certain d'ailleurs que de bonnes lois, appliquées par de bons tribunaux et réprimant avec énergie toute infraction au droit, suffisent à rendre honnêtes des populations que l'éducation n'a pas fait telles? Nous ne le croyons pas : un appareil répressif tellement énergique qu'il parviendrait à découvrir et à punir toute infraction au droit, toute fraude et toute violence, serait en même temps une entrave aux actions les plus honnêtes et les plus utiles; il est donc douteux qu'une nation vraiment civilisée consente à s'y soumettre.

Loin d'admettre que de sa législation dépend la moralité d'un peuple, comme le prétendaient les législateurs de l'antiquité, et, d'après eux, les philosophes du XVIIIe siècle, nous croyons que c'est des mœurs d'un peuple que dépend l'état plus ou moins parfait de la législation qui le régit, l'intégrité, l'activité et l'habilité de la magistrature à laquelle l'application des lois est confiée.

Quelque justes que soient d'ailleurs les lois d'une nation, et quelque intègres les magistrats chargés de les appliquer, il est bien difficile qu'elles répriment avec une grande sévérité les infractions aux principes de morale et de justice qui ne sont pas l'objet d'un blâme énergique de la part de l'opinion publique chez cette nation, soit parce que sa propre moralité est loin d'être sans reproche, soit parce que les lois ou des habitudes lâches et corrompues ne permettent pas à cette opinion de se manifester dans toute sa force.

Mais si les meilleures lois n'ont pas le pouvoir de moraliser les hommes, rien ne tend à les corrompre avec plus d'énergie que les mauvaises lois, car rien ne fausse davantage chez l'homme la notion, innée ou acquise, du juste et de l'injuste qu'une législation qui blâme ou punit des actions innocentes en elles-mêmes, qui place les hommes entre leur intérêt et leur conscience, ou qui transforme en mérite, pour les récompenser, la bassesse, l'adulation et la délation.

L'imperfection de l'éducation morale et celle de la législation engendrent donc dans la société des vices auxquels la réforme de cette législation seule ne peut porter un remède complet, ce remède devant principalement résulter d'une meilleure éducation qui redresse la notion du juste, faussée chez les masses.

L'honnête homme ne franchit pas aisément la faible barrière qui limite la voie du juste, mais une fois qu'elle est franchie, il ne lui en coûte plus rien de s'en éloigner davantage. Supposons un peuple frappé de lourds impôts inégalement répartis, et dont le produit est consacré, pour la majeure partie, aux dépenses occasionnées par des guerres injustes et agressives et à l'entretien d'un appareil d'oppression. Plus d'un homme, très-honnête d'ailleurs, se croira en droit de se soustraire à une partie de cet impôt par une fraude quelconque, qui lui semble de bonne guerre contre un ennemi trop puissant pour être combattu ouvertement. Cependant, les dépenses de l'État étant fixées avant ses recettes, la partie de l'impôt qu'il ne paye pas, retombe sur les autres contribuables. A cela, le fraudeur répond : Que ne font-ils comme moi? Il y a ici un premier pas hors de la voie du juste, dont nous parlions plus haut, et de là à ériger en système qu'il est licite de se décharger du poids de l'impôt, la distance est aisée à franchir, ainsi que le prouve l'adoption assez générale par tant de gens qui se disent et se croient sincèrement honnêtes.

Puis, on en vient à cette maxime, qui suppose une con-

science un peu plus large, quoiqu'elle soit assez logiquement déduite des précédentes : « Voler l'État, ce n'est pas voler, » maxime qui se généralise bientôt, sans que l'on se donne la peine d'examiner si l'État a volé; s'il l'a fait dans la même mesure de ce qu'on lui dérobe, et enfin, s'il est permis d'appliquer ainsi la loi du talion, en se constituant juge dans sa propre cause.

Quelle sympathie n'inspirent pas les contrebandiers aux habitants de toute frontière! ils peuvent compter sur l'assistance ouverte ou occulte de ceux-ci, dans leurs démêlés avec les agents de l'État. Cela provient de l'intérêt que l'on porte généralement, et surtout les femmes, à tous ceux qui bravent des dangers, même quand ceux-ci consistent dans la mort ou la prison, pour avoir transgressé les lois du pays. Mais aussi ces lois enchérissent les choses indispensables à la vie ou privent la nation de certaines jouissances, et ceux qui procurent ces choses nécessaires ou agréables sont les bien venus. Et cependant ces gens découragent le commerce honnête et sèment la corruption autour d'eux, et l'on ne peut réprimer la contrebande sans recourir à des mesures vexatoires et odieuses qui appellent la vengeance et redoublent l'intérêt de tous envers ceux qui s'en font l'instrument.

Voilà comment une législation injuste devient le promoteur de la démoralisation. Nous disons une loi injuste, parce qu'il est fort rare que l'impôt douanier soit équitablement réparti, même quand il est purement fiscal, et l'on sait combien on en abuse, encore presque partout, pour en faire l'instrument de priviléges iniques.

Ainsi que nous venons de le voir, les prétextes et les excuses, plus ou moins plausibles, ne manquent pas pour justifier cet adage populaire, « qui vole l'État, ne vole personne. » Cependant, l'État, c'est tout le monde aussi; il n'y a rien de mal fait, non plus, quand on vole à chacun une portion tellement petite de son bien que personne ne s'en aperçoit? De là à justifier le vol imperceptible commis aux dépens d'une très-grande partie du public, la

pente est si douce et si peu sensible, qu'on la descend sans que l'on s'en doute, et l'on arrive ainsi à voler des portions de plus en plus restreintes du public en lui prenant des portions de plus en plus fortes de son bien, toujours en suivant la même pente, c'est-à-dire en raisonnant selon la même logique, et sans se croire malhonnêtes gens ni mauvais chrétiens pour cela, sans renoncer même au droit de blâmer ceux qui, poussés par une logique semblable, se sont avancés un peu plus loin dans la voie spoliatrice du bien d'autrui.

Une laitière mêle un peu d'eau au lait de ses vaches, bientôt elle en ajoute davantage, et finalement, encouragée par l'impunité, elle quintuple le volume de ce lait par l'addition d'autres substances.

Le meunier commence par mélanger un peu de farine de féveroles à celle du froment et à tricher légèrement sur le poids, il finit par substituer, sans façon, une certaine dose de craie ou de plâtre, de kaolin, de sulfate de baryte, qui sont uniquement fabriqués à l'usage des falsificateurs de denrées alimentaires, de papier, de céruse, etc. On fabrique du café torréfié en grains avec un mélange de chicorée et d'argile, du moka ou du java avec du café de Brésil, etc., des cigares avec du papier ou des feuilles de divers végétaux, imprégnés d'une décoction de tabac; on expédie, à l'étranger, des aiguilles sans chas, des fusils dont les canons, faits en tôle, soudée à l'étain ou au cuivre, éclatent au premier coup de feu. On remplace le houblon, dans la bière, d'abord par d'inoffensives branches de bouleau, puis par la gentiane, la noix vomique et par d'autres poisons; on vend beaucoup plus de vin que vignes n'en ont jamais produit, en remplaçant le jus du raisin par d'inqualifiables mélanges, surtout quand il s'agit de vins mousseux, etc., etc,

En somme, il est bien peu de marchandises, quelle que soit l'espèce, qui échappent à la falsification, à l'adultération ou à la fraude en tout genre, au faux poids ou à la fausse mesure.

Voilà pour le compte des vendeurs. Si l'on examine celui des acheteurs, on y remarquera aussi maint acte de mauvaise foi, non moins répréhensible, pour différer ou esquiver le payement, pour obtenir des réductions de prix, etc.

Entre industriels, on se dérobe les procédés, les recettes, les dessins, on contrefait les marques de fabrique; emploie-t-on des intermédiaires pour la vente des produits, on est à peu près certain que ceux-ci, au lieu d'agir dans leur intérêt bien entendu, qui s'accorde toujours avec celui de leurs commettants, se laisseront guider par ce sordide égoïsme qui veut gagner partout, dût ce gain être fondé sur des pertes centuples causées à autrui.

Les tentatives n'ont pas manqué pour protéger la société contre ces fraudes et ces actes de mauvaise foi : lois préventives et répressives, règlements généraux et locaux, police spéciale, contrôle des matières d'or et d'argent, garantie de l'État apposée sur certains produits, brevets, priviléges et monopoles accordés à des individus ou des corporations offrant ou étant censés offrir des gages de probité, etc. ; ces moyens ont rarement atteint le but que l'on se proposait en les instituant, tandis qu'il n'est aucun d'eux qui n'ait constitué une entrave plus ou moins gênante au libre exercice de l'industrie et du commerce honnêtes.

Calculons maintenant, si c'est possible, ce que coûte l'intervention de l'avocat, du notaire, de l'expert, du papier timbré, de l'enregistrement, etc., dans les transactions où devrait suffire la foi mutuelle dans le scrupuleux accomplissement des engagements; calculons ce que chacun dépense de temps et d'intelligence à déjouer les ruses et les fraudes dont il peut être victime, à vérifier la quantité et la qualité des marchandises qu'on lui livre, et nous verrons que tout homme d'affaires gaspille en pure perte, et seulement à éviter d'être trompé, une bonne partie de son existence et de ses facultés intellectuelles et morales, et que s'il avait la libre disponibilité de ce temps et de

ces facultés pour les employer à des choses utiles, son existence, délivrée de cruels soucis, se trouverait, en outre, embellie de toutes les satisfactions qu'il se procurerait par ce bon emploi de son temps.

Si la société ne jouit pas, dans toute sa plénitude, de l'immense somme de bien-être que peut lui procurer l'échange, elle doit en imputer la faute au manque de l'honnêteté et des autres qualités morales qui doivent présider aux relations entre les hommes pour les rendre sûres, faciles et profitables à tous.

Il faut espérer que cette société qui a fait de si grands efforts pour anéantir les obstacles matériels qui s'opposent à l'échange, que cette société qui lutte avec tant d'intelligence et de courage contre les obstacles provenant de systèmes de législation anti économiques, que cette société, disons-nous, parviendra à comprendre un jour, qu'il importe autant, et même beaucoup plus encore, d'aplanir l'obstacle moral à l'échange, qui résulte du manque de probité industrielle et commerciale, en travaillant, avec la même ardeur qu'elle a mise à anéantir les distances et les entraves douanières, à perfectionner et à propager le développement des facultés morales chez ses membres.

VII

Le travail est la condition essentielle de notre existence. Celui qui ne travaille pas ou n'a pas travaillé de manière à s'assurer l'avenir, vit au détriment d'autrui, et s'il jouit de l'abondance, c'est que d'autres, en grand nombre peut-être, sont dans la détresse.

Le travail étant la grande loi de la nature humaine, plus l'homme travaille en cherchant à donner à son labeur la direction la plus utile, et plus il se procure de bien-être. C'est là une vérité tellement incontestable, un tel *truisme,* qu'il semble inutile de l'énoncer, et cependant les hommes, tout en la reconnaissant en principe, négligent entièrement d'y conformer leurs actes.

N'était-il pas naturel, en effet, de rechercher les conditions dans lesquelles le travail humain produira le meilleur résultat, pour l'appliquer ensuite à réaliser ces conditions?

Cette recherche n'a été faite que très-rarement, et même, quand ces conditions ont été trouvées, il est plus rare encore que l'on s'y soit conformé. Si la raison disait: Pour que le travail de l'homme produise le résultat le plus utile, il faut que l'homme soit robuste, intelligent et vertueux, l'égoïsme soufflait aux dominateurs des peuples : « pour qu'il soit plus facile d'assujettir, de dominer les masses, et de les dépouiller des fruits de leur travail, il faut qu'elles soient faibles, ignorantes et vicieuses. »

Mais l'égoïsme, qui n'est que l'intérêt personnel mal entendu, a toujours, dans ses raisonnements, quelque chose de faux, qui mène à l'absurde quand on le pousse à bout.

Voici en quoi consiste le côté faux du précepte égoïste que nous venons de citer. Il est vrai que les hommes sont d'autant plus faciles à dominer et à spolier qu'ils sont plus faibles, plus ignorants et plus vicieux, mais il est non moins vrai que c'est dans les mêmes conditions que leur travail est le moins fructueux; or, là où le travail ne donne que de faibles produits, là où il suffit à peine à nourrir le travailleur, là il reste peu à spolier, et un tel régime n'est profitable aux spoliateurs qu'à la condition qu'ils se maintiennent constamment, en très-petit nombre, par rapport aux spoliés, ce qui est à la fois difficile et dangereux.

Malgré l'évidence de ce raisonnement, il existe encore au monde un grand nombre d'hommes riches et puissants, dont on serait en droit d'attendre plus de raison et de droiture, qui le repoussent et préfèrent fonder leurs moyens d'existence sur la spoliation du grand nombre par la force des armes, plutôt que sur leur propre travail.

De là vient que le nombre des gens faibles, ignorants et vicieux est encore partout si grand par rapport aux

hommes robustes, éclairés et vertueux, et par conséquent, il résulte de là aussi que le travail de la race humaine en général est si peu fructueux, qu'à d'immenses et incessants efforts ne correspond qu'une dose infime de bien-être pour la très-grande majorité.

Tout travail, quel qu'il soit, est le résultat du concours simultané de nos efforts matériels, intellectuels et moraux. Plus ce concours est complet, plus ses résultats sont avantageux. Il s'ensuit que l'humanité retire d'autant plus d'utilité de son travail, que ses facultés matérielles, intellectuelles et morales sont mieux développées et que leur action est plus simultanée.

Pour que ce résultat soit obtenu, il faut que tous les travailleurs aient reçu une éducation propre à développer leurs facultés et qu'ils soient excités à faire le meilleur usage de celles-ci, par le stimulant de l'intérêt personnel.

Jusqu'à quel degré ces conditions sont-elles remplies dans notre société moderne? On va en juger : bien souvent, trop souvent, hélas! l'enfant du travailleur, chétif parce qu'il a été mal nourri et qu'il a végété, plutôt que vécu, dans un milieu malsain, est envoyé à l'atelier dès l'âge de douze ans, et même plus tôt, quand cet atelier est décoré du nom d'école d'apprentissage. Là, l'enfant est chargé d'une tâche qui absorbe toutes ses forces, de telle sorte que celles-ci ne peuvent se développer qu'incomplétement. Souvent aussi, l'uniformité de cette tâche produit le développement démesuré d'un seul organe, plus que compensé par une atrophie partielle de tous les autres.

Le résultat de cette éducation physique reçue par nos populations ouvrières se trouve inscrit dans la statistique de la milice : chaque année, le nombre de jeunes gens impropres au service militaire pour défauts corporels, va croissant. L'éducation intellectuelle au moins, plus importante que le développement physique, est-elle meilleure? Non, l'instruction que l'on donne aux enfants de la classe ouvrière est incomplète et hâtive, elle est loin de comprendre tout ce que le citoyen et l'ouvrier ont besoin de

savoir. A peine sorti de l'école, le jeune homme, devenu apprenti, puis ouvrier, n'a plus le temps ni l'occasion d'entretenir et de fortifier les connaissances, presque toujours incomplètes, qu'il a acquises, et bientôt il oublie tout.

Ceci est encore établi par la statistique citée plus haut. Dans beaucoup d'arrondissements, les deux tiers des jeunes gens appelés à tirer au sort pour la conscription ne savent ni lire, ni écrire, ni calculer, ou ne lisent que très-imparfaitement. En moyenne, une bonne moitié de nos jeunes gens se trouve dans ce cas.

Enfin, les facultés morales, les plus précieuces de toutes, sont-elles même cultivées? Nous regrettons, avec amertume, de devoir répondre encore négativement à cette question. Le prêtre enseigne principalement à la jeunesse ses devoirs envers Dieu et envers l'Église. Cet enseignement, en partie à cause d'un manque de développement intellectuel chez les élèves, est un peu automatique et tend à engendrer l'obéissance aux commandements, plutôt par crainte superstitieuse des punitions qu'entraînerait toute infraction, que par la conscience raisonnée du devoir. C'est ainsi, par exemple, que bien des gens attachent plus d'importance à faire maigre le vendredi, à jeûner en carême et à assister à la messe le dimanche, qu'à s'abstenir du mensonge, de la médisance, du larcin ou d'autres actions à la fois contraires à la morale et préjudiciables à autrui.

Les parents, de leur côté, se mettent peu en peine d'enseigner aux enfants leurs devoirs envers la famille et envers eux-mêmes, les uns par ignorance, les autres par insouciance.

Peu d'instituteurs aussi donnent à leurs élèves des notions suffisantes sur leurs devoirs de citoyen envers la société.

Mais en admettant même que l'enseignement théorique soit bien donné sur tous ces points, cela suffit-il? Ne faut-il pas que prêtres, parents et instituteurs joignent

l'exemple au précepte pour que l'élève se l'assimile? Ne faut-il pas aussi que celui-ci soit exercé à pratiquer l'un et à suivre l'autre? Or, si l'enseignement du précepte laisse à désirer de tous points, nous croyons pouvoir affirmer que l'exemple et la mise en pratique, qui en forment les indispensables compléments, sont plus négligés encore.

Il n'est cependant pas de travail matériel si grossier, si élémentaire qu'il soit, qui n'ait besoin d'être dirigé, dans une certaine mesure, par les forces intellectuelles et morales de celui qui l'exécute. Le manouvrier, par exemple, qui pioche la terre, charge et roule une brouette ou tourne une manivelle, n'exécute pas ces opérations au hasard, mais selon des règles, qui, quoique très-simples, ont besoin d'une certaine intelligence pour être comprises et suivies.

De même, il lui faut, pour persister dans son labeur, une force morale, d'autant plus grande, qu'il est plus pénible, plus rebutant, et que l'utilité directe qu'il produit pour son auteur est moins sensible.

L'intensité de l'effort moral nécessaire devient plus grande à mesure que le travail s'élève et se perfectionne. Le chercheur d'or, l'ouvrier orfévre, bijoutier, joaillier ou lapidaire, par exemple, ont besoin d'une dose de probité que l'on ne rencontre pas chez tout le monde, pour résister à la tentation de s'approprier une partie de la matière précieuse sur laquelle ils opèrent et dont la soustraction serait très-difficile à vérifier. Le commis ou l'agent d'un homme d'affaires, le secrétaire d'un homme d'État font souvent preuve d'une grande vertu, en s'abstenant de profiter des secrets qu'ils peuvent surprendre ou qui leur sont confiés. Un entrepreneur a besoin de courage, de persévérance, d'activité et de beaucoup d'autres qualités morales, dans la lutte incessante qu'il soutient à la fois contre les éléments, l'instabilité des événements, l'ignorance, l'apathie et la perversité des hommes. Il est donc impossible de citer une profession dans laquelle les qualités morales ne

soient utiles et même indispensables à quelque degré, et dans lesquelles par conséquent, le manque de ces qualités ne cause un grave préjudice à qui l'exerce.

Les forces morales et intellectuelles de l'homme étant incomparablement supérieures à ses forces physiques, il en résulte que l'humanité perd actuellement une quantité incommensurable de travail et, par conséquent, tout le bien-être qui en résulterait pour elle, en laissant sans culture ou en cultivant imparfaitement ses facultés morales et intellectuelles. Encore une fois, cette perte ne peut-être comparée qu'à celle qui résulterait de ce que des propriétaires ineptes laisseraient en friche de vastes étendues de terre fertile au milieu d'une contrée populeuse.

Cette comparaison serait même plus juste encore, si l'on supposait que, par le défaut de culture, ce champ fût devenu un marécage répandant autour de lui des miasmes délétères.

C'est que le manque des qualités morales nécessaires au travailleur ne diminue pas seulement la force productive dont la société dispose, mais que ce manque est toujours accompagné d'un cortége de vices et de défauts, qui, loin de concourir à la production, ne servent qu'à l'enrayer, et même à détruire l'utilité produite, sans profit pour personne.

Des faits nombreux peuvent être cités en confirmation de ce qui précède, nous nous bornerons à en mentionner quelques-uns. Aux époques où les esclaves, blancs ou noirs, étaient nombreux et s'achetaient à vil prix, on les contraignait au travail par un traitement pire que celui qu'inflige à ses bêtes de somme un conducteur brutal et inintelligent. Mais quel labeur obtenait-on de l'esclave en retour d'un tel traitement? Un minimum de travail matériel, tel qu'il pourrait être fourni par un homme affaibli par la misère et la souffrance morale et physique. Encore ce travail était-il interrompu ou ralenti, chaque fois que la surveillance du commandeur se relachâit, ou que la fatigue s'élevait au-dessus de la douleur causée par le

fouet. Le maître, d'ailleurs, devait déduire de la valeur produite par le travail de ses esclaves, les frais de surveillance ou la paye du commandeur. L'expérience a toujours démontré que l'esclave, ainsi traité, ne met à la disposition de son maître ni intelligence, ni force morale.

Ces facultés, cependant, ne sont pas éteintes en lui, excepté, peut-être, chez le petit nombre, et ce sont là les meilleurs, ou plutôt les moins mauvais esclaves. Chez les autres, elles continuent de subsister et de fonctionner, non pas au profit du maître, mais contre lui, et en déduction de la faible valeur produite par le travail matériel. L'esclave de cette espèce, en effet, emploiera à nuire à son maître, à empêcher le plus de bien et à engendrer le plus de mal possible, tout ce qu'il peut déployer d'intelligence, de ruse, d'astuce, d'hypocrisie, de haine, d'énergie, de patience et de persévérance, sans jamais calculer si le résultat vaut la somme d'efforts qu'il coûte.

Longue serait donc l'énumération des maîtres pour lesquels le résultat du travail de leurs esclaves a été négatif, et s'est résumé en ruine, souffrance et mort violente!

Aussi les propriétaires d'esclaves aujourd'hui sont-ils mieux avisés, et la cherté de ce bétail humain aidant, ils le traitent avec les égards que l'on a, en Europe, pour un cheval de peine, et ils obtiennent ainsi du nègre ignorant et disposé à la reconnaissance, même là où elle est le moins due, un peu plus de travail positif et un peu moins de travail négatif.

A bien des égards, le sort de beaucoup d'ouvriers d'aujourd'hui n'est guère préférable à celui de l'esclave dans l'antiquité, à celui du nègre en Amérique avant la répression de la traite. Ces ouvriers sont ceux dont le travail ne leur procure qu'absolument ce qui est nécessaire pour ne pas mourir de faim, de misère et de malpropreté dans les circonstances ordinaires.

Ceux-ci s'en vengent sur le patron qu'ils regardent ordinairement comme le principal, sinon l'unique auteur de leurs maux, à la façon de l'esclave, c'est-à-dire en cédant

à leur patron, en échange de leur salaire, un minimum de travail matériel positif ou utile, joint à un maximun de travail intellectuel et moral négatif ou nuisible.

La nuisance de ce dernier est d'autant plus considérable que le rôle joué par l'ouvrier dans la production est plus élevé, c'est-à-dire qu'il se sert dans son travail de l'auxiliaire d'outils, de machines ou d'appareils plus puissants ou plus perfectionnés, car alors la moindre la négligence, le moindre mauvais vouloir, peuvent causer au patron un dommage incalculable. Fût-il d'ailleurs presque imperceptible en lui-même, il acquerrait d'immenses proportions en se multipliant par des centaines d'ouvriers et par tous les jours contenus dans une série d'années. Combien d'ouvriers imitent de près ou de loin l'exemple de ce nègre de la Havane, lequel, voulant se venger de son maître, introduisait un cheveu dans chaque cigare qu'il faisait avec un tabac précieux destiné à faire les délices d'un prince, et qui acquérait, par cette cause invisible, un goût empyreumatique détestable !

L'ouvrier mal payé, maltraité, humilié et méprisé comme un être inférieur par ceux qui ne sont pas de sa classe, en conçoit une irritation sourde contre la société, qui se traduit par de la brutalité, de la méchanceté envers tout le monde, et qui éclate à chaque révolution, à chaque émeute par un contingent de combattants désespérés fourni aux chefs du mouvement, quels qu'ils soient, pourvu qu'ils offrent une vengeance en perspective.

Nous pouvons donc encore résumer ce chapitre, comme les précédents, en faisant remarquer combien le manque de moralité chez les travailleurs, appartenant à toutes les classes de la société, cause de dommage à celle-ci ou nuit à son bien-être, non-seulement en ne créant pas les utilités qui en forment les éléments, mais encore en détruisant une partie de ces éléments ou du capital qui concourt à leur formation.

VIII

On a vu, dans les chapitres précédents, combien est faible la dose de bien-être dont l'homme est appelé à jouir dans la société actuelle, surtout quand on compare cette dose à celle qu'il pourrait obtenir par un développement et un usage plus complets de ses facultés morales.

Au moins, cette part si faible en tire-t-elle le meilleur parti possible par l'usage judicieux qu'elle en fait?

On est forcé de répondre négativement, l'expérience démontrant, en effet, que faire un bon usage d'un bien acquis est plus difficile encore que d'acquérir ce bien, et que cela exige, par conséquent, à un plus haut degré, l'exercice de ses facultés morales dont nous avons montré la rareté ou la faiblesse en mainte occasion.

Les exemples que nous offre la société actuelle ne nous montrent que trop, en effet, combien les hommes les plus habiles à se former un revenu par leur travail, sont peu aptes souvent à le dépenser convenablement, c'est-à-dire à en retirer la plus grande somme possible de satisfactions.

Tantôt ce sont des idées d'ambition exagérée, d'orgueil ou de vanité qui entraînent une famille à des dépenses d'ostentation disproportionnées à ses revenus, et la contraignent à mener une vie misérable et pleine de privations dans son intérieur; tantôt ce sont des habitudes d'aisance, de mollesse, de luxe, d'oisiveté ou d'occupations frivoles données à des enfants, qui n'y renonceront, plus tard, qu'avec une peine infinie, pour adopter des goûts et des habitudes plus conformes à leurs ressources.

L'envie que l'on porte aux autres, la manière superficielle dont on juge leur position, fait que chacun est mécontent de la sienne et que l'on se trouve très-souvent malheureux par comparaison, en possédant tous les éléments nécessaires à assurer un bonheur positif à celui qui saurait se contenter de la situation où le sort l'a placé.

Le mariage, qui devrait être l'acte le plus important de la vie de deux êtres, puisqu'il prélude à la formation de la famille, le mariage se contracte avec une légèreté et une imprévoyance extrêmes; certes, il ne se fait pas, sans de profonds calculs, sans que la fortune, la position sociale, les influences et les « espérances » aient été calculées minutieusement de part et d'autre; mais dans toutes les supputations n'entrent pour rien l'estime, l'affection et la sympathie entre les futurs époux, tout cela est affaire de pure chance; le manque de convenance réciproque ne fera pas rompre le mariage projeté; il suffit que l'on puisse vivre ensemble sans trop de dégoût ou d'aversion. Le mariage consommé, il se trouve souvent que le mari est un débauché, perdu de dettes et qui n'a obtenu un délai de ses créanciers qu'à la condition que le mariage se fît, et qui compte bien vivre aux dépens de la dot et des espérances de sa femme.

De son côté, celle-ci n'attend que le jour du mariage pour se livrer, en toute liberté, à son goût pour la coquetterie, la parure et le luxe; son éducation à la mode l'a rendue totalement impropre aux soins qu'exigent la tenue d'un ménage et l'éducation des enfants; aussi son intérieur lui devient bientôt insupportable, et ménage comme éducation sont livrés à des soins mercenaires, avec le résultat de ruiner l'un et de gâter l'autre.

Monsieur, que nul attrait ne retient chez lui, va passer ses soirées, au café, au club ou... ailleurs; madame, qui s'ennuierait seule chez elle, et pour qui ses enfants ne sont pas une distraction suffisante, fréquente les bals, les concerts, les fêtes, les soirées, les promenades. Tous deux dépensent au mieux, personne ne réprime les gaspillages auxquels se livrent, dans la maison, des domestiques qui ont eu l'art de se rendre les complices des fantaisies et des faiblesses de leurs maîtres.

Aucune fortune si grande et si bien établie qu'elle soit, ne peut résister longtemps à un tel désordre; quand elle est ébranlée, on a recours aux spéculations hasardeuses,

aux expédients et aux procédés peu loyaux et peu honnêtes pour la raffermir; mais de tels moyens, qui pourraient réussir une fois par hasard, échouent toujours quand on est obligé d'y recourir souvent. De là le déshonneur et la misère, laissés en héritage aux enfants habitués à vivre dans l'aisance, et qui n'ont jamais appris à lutter contre aucun des nombreux obstacles qu'ils rencontrent dans leur carrière.

Chez les gens du peuple, le mariage est plus rarement une affaire d'intérêt que chez les riches; mais quand l'affection qui le détermine n'est pas fondée sur une estime réciproque, il ne constitue, pas plus que chez les riches, une union bien intime entre les conjoints.

La paix et la concorde ne sont pas de longue durée dans ces ménages; bientôt le mari passe la majeure partie de son temps disponible au cabaret, où il dépense aussi une grande partie de son salaire, laissant à sa famille à peine de quoi se loger dans quelque bouge malsain, de quoi se vêtir de haillons et se nourrir insuffisamment des aliments les plus grossiers. La femme est obligée, à son tour, d'aller travailler hors de chez elle pour ajouter quelque chose aux faibles ressources du ménage; mais pour cela elle doit laisser ses enfants à l'abandon, vaguant dans la rue, ou, ce qui ne vaut peut-être pas beaucoup mieux, enfermés immobiles dans l'atmosphère méphitique d'une école gardienne ou d'un atelier d'apprentissage.

Est-il étonnant, quand on songe à tout cela, qu'il y ait au monde tant d'êtres misérables, disgraciés de la nature et de la fortune, tant de prisons pour contenir ceux que de semblables situations ont conduits au crime, tant de suicides pour échapper à la misère, à la honte ou à l'infamie?

Si les faits que nous venons de citer étaient de pratique universelle, il en résulterait tant de misère et de dégradation, que la race humaine y périrait tout entière; mais heureusement le mal, dans toute sa plénitude, ne s'est développé jusqu'ici que dans de grands centres de popu-

lation, où surabondent les oisifs, et où l'impossibilité de s'occuper des hautes questions politiques et sociales laisse la jeunesse dans une vie frivole et privée des fortifiantes émotions qu'engendre l'amour du bien public et le respect des liens de la famille, ou bien encore dans les cités où des industriels privilégiés entassent des milliers d'ouvriers faméliques, n'obtenant qu'un médiocre salaire, et que l'on craint d'instruire et de moraliser, afin qu'ils n'élèvent pas leurs voix contre le monopole dont ils sont les victimes.

Étrange aberration, en effet, que celle qui attribue la misère et l'abjection de certaines populations ouvrières à l'excès de la concurrence. C'est à peu près comme si l'on attribuait la disette à l'excès des récoltes. En cas de disette, il y a excès de la concurrence des consommateurs par rapport à celle des producteurs, ce qui équivaut à un monopole conféré à ces derniers : de même, toute industrie monopolisée, en raréfiant les salaires, engendre l'excès de la concurrence entre les travailleurs. Cet excès n'est donc pas la cause primordiale de la misère de ceux-ci ; elle n'est elle-même que la conséquence forcée du monopole. La preuve en est, d'ailleurs, dans les faits : les populations ouvrières misérables et abruties ne se rencontrent qu'autour des centres d'industries monopolisées, il n'en existe point là où ces industries sont soumises à la concurrence sans entraves ; elles disparaissent partout où la liberté se substitue au privilége. L'Angleterre, la France, la Belgique, la Suisse, en offrent de nombreux et concluants exemples.

Que l'on veuille bien pardonner cette courte digression à un partisan passionné de toutes les libertés, et particulièrement de celles du travail et de l'échange. En tenant compte de ce qui précède, on peut en inférer que si l'incomplet développement des facultés morales de l'homme est un des principaux obstacles à la production des choses nécessaires ou utiles à son bien-être, cette même cause fait aussi qu'il jouit dans une bien moindre proportion,

des éléments de bien-être dont il est parvenu à disposer malgré les obstacles, et qu'elle va même jusqu'à convertir en dommage, en souffrance et en honte pour lui une partie de ces éléments.

IX

Si la statistique, en ce qui concerne l'homme, était plus avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui, si elle était parvenue à résumer en chiffres les résultats des passions, des vices et des défauts de notre race, elle constaterait probablement que leurs conséquences sont d'anéantir ou de paralyser, en pure perte, au moins la moitié des efforts que fait ou que pourrait faire le genre humain dans le but de s'assurer des moyens d'existence et d'y joindre quelque bien-être. La statistique constaterait de plus, que cette quantité de choses nécessaires à l'existence ou utiles au bien-être obtenues, une bonne part en est gaspillée, détournée du but ou employée à nuire; de telle sorte qu'en résumé, il existe sur la terre une quantité d'être humains bien moindre que celle qui pourrait y exister sans gêne ni privations, et que ceux qui ont réussi à trouver place au soleil sont infiniment moins bien partagés qu'ils pourraient l'être. Et cependant, ce n'est pas que la terre leur manque, comme on le dit vulgairement, car, s'il est quelque chose d'admirable au monde, c'est la persévérante obstination avec laquelle l'homme a recherché les forces de la nature, et l'infatigable énergie avec laquelle il est parvenu à les dompter, à se les asservir, à les faire coopérer à la satisfaction de ses besoins. Ce qu'il a fait jusqu'ici donne la mesure de ce qu'il peut faire encore; s'il a besoin de terres dix fois, cent fois plus fertiles ou plus étendues, pour nourrir une population exubérante, il les découvrira, il les défrichera, il les fertilisera. A-t-il besoin de dix fois, de cent fois plus de force motrice pour façonner les matériaux que lui fournit la terre, il l'empruntera à l'eau, au feu, à l'électricité, et à d'autres

agents naturels encore inconnus ou à d'autres manifestations de ces agents qui restent à découvrir.

Si ce n'est ni la terre, ni la force de l'exploiter qui lui manque, qu'est-ce donc? Qu'est-ce, sinon lui-même, sinon sa propre force, ou du moins la partie la plus essentielle de celle-ci, sa force morale?

Chose singulière en effet, cet homme, qui connaît si bien toutes choses, ne se connaît que fort imparfaitement lui-même, et de toutes les sciences, les moins avancées sont, sans contredit, la médecine et l'hygiène du corps et celle de l'âme ou la morale. D'où cela vient-il? Il nous serait difficile de résoudre une question qui exige autant de réflexions, de recherches et d'études, mais une chose nous frappe et nous semble être au moins la cause principale de l'état comparativement arriéré de la médecine et de la morale, c'est que l'enseignement de ces deux sciences et l'exercice de la première semblent avoir fait, partout et toujours, l'objet d'un monopole plus ou moins absolu, exclusif, par conséquent, de toute émulation, de tout progrès.

Nous aurons à revenir plus tard sur cette remarque faite en passant, et, reprenant notre sujet, nous conclurons de ce que la plupart des maux si nombreux qui affligent l'humanité et des obstacles qui s'opposent à son bien-être proviennent du manque de développement des facultés morales des hommes, que le remède à ces maux, le moyen de renverser ces obstacles ne peut consister que dans l'extension et le perfectionnement de l'éducation morale chez toutes les classes de la société.

L'enseignement moral, tel qu'il a été généralement pratiqué jusqu'ici, est à la fois insuffisant et défectueux, à un haut degré, comme le démontrent ses tristes résultats. Il faut donc le réformer de fond en comble, en commençant par la base et sans rien laisser debout de l'ancien édifice.

La base de tout enseignement rationnel et progressif est la liberté ou la concurrence, qui seule engendre

l'émulation, qui, seule aussi, chasse la routine et l'indolence, toujours disposées à se mettre en travers du progrès.

Or, la liberté de l'enseignement, et surtout de l'enseignement moral, implique la liberté des cultes, et, dans aucun pays que nous connaissions au monde, ces deux libertés n'existent complètes, car partout le culte et l'enseignement sont, en tout ou en partie, un monopole de l'État, de la commune ou de quelque corporation douée de priviléges ou d'immunités, ou bien encore, soutenue contre toute concurrence par une opinion publique exclusive et intolérante.

Il n'est point de lutte possible, en effet, entre l'instituteur privé qui doit se faire payer son enseignement par ses élèves, et un instituteur payé ou subventionné par l'État, par la commune ou par quelque corporation riche et puissante, et qui peut, au besoin, rendre son enseignement gratuit.

Il n'y a pas de concurrence possible, non plus, entre un culte privilégié, subventionné ou doté, auquel il est loisible de séduire la foule par la pompe et le luxe de cérémonies pratiquées en plein air, et un culte qui ne jouit d'auçun privilége, d'aucune immunité et auquel toute manifestation extérieure est interdite, soit par l'autorité, soit par les protestations plus ou moins violentes de la multitude ignorante et fanatisée.

Or, nous le proclamons bien haut, dussions-nous par là soulever un *tolle* général, il ne peut exister de conviction sincère, profonde et durable, si elle n'a été éprouvée, épurée et fortifiée par la lutte et la controverse. Celui qui a admis un principe comme vrai parce qu'il lui a été présenté, inculqué ou imposé comme tel par des personnes qu'il est habitué à respecter ou à craindre, est ébranlé dans sa croyance par le moindre argument contraire, et il ne trouve rien à y opposer. Tandis que celui qui est arrivé à cette croyance en passant par la négation et le doute, la maintient inébranlable et sait la défendre

contre les attaques par des arguments dont il a lui-même mesuré la valeur. Il n'y a donc de vraie croyance, de conviction sincère et forte, nous le répétons, en religion, en politique, en science, que là où un régime de parfaite liberté et de respect pour toutes les opinions, entretient une lutte constante entre les principes opposés.

Si cette lutte venait à cesser même par l'accord simultané des contradicteurs, aussitôt les convictions perdraient de leur force, par cela même que nul n'aurait plus besoin de les défendre et pour cela de se représenter sans cesse les arguments qui les ont fait naître.

Que l'on nous permette d'élucider ceci par une simple comparaison. Le bourgeois de la ville populeuse où règne de temps immémorial la paix et la sécurité, attaqué inopinément par des bandits qui veulent le maltraiter et le dépouiller, ne peut leur opposer ni courage, ni force, ni armes, car ayant toujours jugé ces choses inutiles, il a négligé d'en faire provision. On peut le maltraiter et le dépouiller facilement et impunément, tandis que le hardi pionnier de la frontière, dont le courage et la force se sont développés dans maint combat, dont les armes sont toujours prêtes à la lutte, se défend vigoureusement quand il est attaqué et parvient souvent à mettre en fuite les maraudeurs.

La religion catholique prétend à l'universalité; elle en est bien loin encore et s'en éloigne davantage chaque fois qu'elle a recours à la violence et à la contrainte pour y arriver; mais le jour où elle y atteindrait, le moindre souffle serait suffisant pour la réduire en poussière, à moins qu'elle ne suscitât à elle-même des dissidences suivies de luttes nouvelles.

Toute croyance qui se tient réellement pour forte tend à cette lutte par la persuasion et n'a jamais recours aux moyens de contrainte; c'est ce qui explique la rapide propagation du christianisme à son origine et ses lents progrès depuis que ses ministres sont disposés, pour la propager, à faire usage de la force matérielle qu'ils ont acquise.

Aussi, les catholiques sincères éprouvent-ils le désir de voir disparaître la puissance temporelle des chefs de leur Église, mais il serait plus glorieux pour ceux-ci et plus favorable à l'intérêt de leur cause de s'en dessaisir volontairement que de s'en laisser dépouiller par la force des armes et après une opiniâtre résistance seulement.

Nous insistons sur ces idées, bien qu'en apparence elles n'aient qu'une faible liaison avec le sujet qui nous occupe, par ce motif que si la morale est fondée sur l'existence d'un Dieu éternel, rémunérateur du bien et du mal, et sur une vie future dans laquelle chacun sera récompensé ou puni selon ses mérites ou ses démérites, il faut que ces croyances aient été rendues inébranlables par des discussions, des controverses et des luttes dans lesquelles elles aient pu triompher de la négation et du doute pour s'y épurer et s'y fortifier.

Que tous ceux qui admettent cette croyance comme l'unique fondement de la morale, favorisent donc par tous les moyens en leur pouvoir la liberté absolue de discussion, qui doit faire triompher leurs principes, autrement le genre humain demeurerait à perpétuité exposé à ce terrible danger, que le doute en l'existence d'un Dieu et d'une autre vie, renverseraient chez ceux qui en seraient saisis, toute notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste, et les laisserait sans aucun frein, abandonnés à l'excitation de leur instincts et de leurs passions. Or, nous venons de démontrer que, sans libre discussion, aucune croyance, aucune conviction ne peut s'enraciner profondément dans l'esprit et le cœur de l'homme, et que, dès lors, il est toujours exposé au doute et à ses terribles conséquences.

Un Dieu tout-puissant, rémunérateur et vengeur, un ciel et un enfer, ou des récompenses et des peines éternelles dans une autre vie, sont certainement un fondement et une sanction commodes pour un code universel de morale, mais on a si souvent donné à ce Dieu une face et des passions humaines, on s'est tant de fois permis d'interpréter

ses jugements par anticipation, et, d'un autre côté, des récompenses et des châtiments éternels semblent si disproportionnés aux actes vertueux ou criminels d'une vie si courte, qu'une foi bien vive et bien profonde est nécessaire pour faire admettre ce fondement et cette sanction sans doute ni contestation. Heureusement, les vertus de l'ordre moral sont si évidentes, si sublimes, si universelles, qu'elles peuvent êtres démontrées d'un grand nombre de manières, et que, de quelque point que l'on parte, sentiment du devoir, conscience du bien et du mal, sympathie, intérêt personnel bien entendu, on arrive à une conclusion uniforme : la notion du bien.

Il y a donc plusieurs manières d'enseigner la morale, selon le principe qui a été adopté comme base, et chacune de ces manières peut être appliquée aux individualités et aux races, selon que leur intelligence ou leur caractère leur rendent la perception de la vérité plus facile par l'une ou par l'autre de ces manières, toutes pouvant d'ailleurs être employées simultanément, afin de donner plus de force aux démonstrations, quand l'intelligence de ceux à qui l'enseignement s'adresse est assez élevé pour les comprendre toutes.

L'enseignement moral est assez vaste pour qu'il soit nécessaire de le diviser en plusieurs branches : le prêtre doit enseigner à l'enfant ses devoirs envers Dieu, selon le culte qu'il a adopté ; l'instituteur lui fait connaître ses devoirs de citoyen envers la société ; les parents lui montrent ses obligations envers sa famille et envers lui-même, et enfin celles que lui imposent les relations de l'homme civilisé avec ses semblables.

La morale, moins que toute autre science peut-être, s'enseigne par la seule lecture, la leçon orale ou la prédication ; et c'est cependant une erreur bien commune, celle qui consiste à croire en l'efficacité de ces seuls procédés : prêtres, instituteurs et parents croient souvent avoir fait, envers la jeunesse, tout ce qu'il y avait à faire, en lui enseignant ou prêchant des préceptes de morale,

avec exhortation à les suivre ou en lui mettant entre les mains des livres contenant de la morale sous forme de préceptes, d'aphorismes, d'apologues ou de contes. Cela est bien loin de suffire : un soldat n'apprend ni l'exercice, ni la manœuvre en lisant les livres où ces opérations sont décrites; il y en a beaucoup qui les exécutent fort bien sans savoir lire, il en est de même de toutes les professions manuelles et aussi de celles qui exigent une aptitude intellectuelle acquise; il ne peut en être différemment de l'aptitude morale. Toutes exigent que l'enseignement se compose à la fois du précepte, de l'exemple et de l'application. Le précepte seul peut se transmettre par la lecture, l'enseignement oral et la prédication; c'est la partie la plus facile de l'enseignement, mais il ne sert à rien absolument, s'il se borne là, si les parents, les instituteurs, le prêtre n'y joignent pas l'exemple, en conformant, de tout point, leur conduite à la règle qu'ils viennent de prescrire, en exerçant l'enfant à les imiter d'abord, à suivre cette règle par sa propre impulsion ensuite, en préférant le bien au mal en chaque occasion, sans se permettre ni hésitation, ni défaillance. Ce n'est, en effet, que par un long et constant exercice, commencé de bonne heure et entretenu pendant toute la vie, que l'on acquiert la force morale nécessaire pour demeurer maître de soi en toute occasion, de même que c'est seulement par un constant exercice que le pianiste et le violoniste parviennent à manier leur difficile instrument sans jamais faillir.

Nous avons dit que l'instruction de l'enfance à la pratique de la morale devait commencer de bonne heure; elle doit avoir lieu dès le berceau; c'est donc à la mère, et à nulle autre, que le premier soin doit en être confié; car c'est des impressions que l'enfant reçoit à cet âge, et qui sont ineffaçables, que dépend tout son avenir. Si, dès lors, il a appris à aimer, à estimer et à rechercher ce qui est bon, honnête et juste, à détester et à fuir la méchanceté, le mensonge et l'injustice, le restant de son éducation morale sera facile à compléter. S'il a appris, de bonne

heure, à aimer ses parents, ses frères et ses sœurs, il étendra plus tard sa bienveillance à tous ses semblables.

Pour que la mère de famille soit à la hauteur de cette importante et délicate mission, il faut évidemment qu'elle possède, elle-même, les qualités dont elle voudra que ses enfants soient doués et qu'elle ait l'intelligence assez développée pour bien guider ses enfants. C'est donc par une meilleure éducation morale et intellectuelle des femmes que doit commencer la réforme générale des mœurs; car c'est là une des plus grandes et des plus déplorables lacunes de notre civilisation actuelle, que l'incomplète et fautive instruction donnée aux femmes de toutes les classes de la société, aux plus riches davantage encore peut-être qu'aux plus pauvres, puisque l'éducation qu'elles reçoivent dans la plupart des couvents et des pensionnats de bon ton, tend bien plus à faire de nos demoiselles des personnes destinées à briller d'un éclat éphémère dans un salon, que de bonnes épouses, des mères de famille vigilantes et éclairées, et des ménagères économes. Cette éducation leur remplit aussi l'imagination d'un monde idéal auprès duquel le monde réel où elles sont appelées à vivre semble triste, vide et décoloré, au point que pour échapper à l'ennui, au désenchantement et à la tristesse qu'elles y trouvent, elles sont tentées de devenir des héroïnes de roman, même au mépris des plus saints devoirs.

Mieux vaut encore, peut-être, l'ignorance et la torpeur d'imagination dans lesquelles on laisse si souvent les filles du peuple. Cependant, cet état offre aussi de graves inconvénients. Combien d'intelligences, combien d'éminentes qualités demeurées incultes ou faussées, parce qu'une mère inintelligente n'a pas su les découvrir ni en favoriser le développement chez ses enfants!

Il y a donc beaucoup à faire aussi pour l'amélioration de l'éducation intellectuelle et morale que reçoivent les femmes du peuple dont l'instruction se borne ordinairement à très-peu de chose, et qui, envoyées de bonne heure à l'école d'apprentissage et à l'atelier, demeurent éloignées

du foyer maternel, seul lieu où elles pourraient apprendre à connaître leurs devoirs d'épouse et de mère !

C'est certainement un grand sacrifice pour des dames, que de renoncer, en partie du moins, aux plaisirs du monde pour consacrer plus de temps à l'éducation morale de leurs enfants ; c'est un sacrifice aussi, pour la femme du peuple, que de renoncer au salaire qu'elle pourrait gagner en travaillant dans un atelier pour rester renfermée chez elle, afin de soigner le ménage et pour élever convenablement ses enfants. Mais quelle ample compensation à ces sacrifices, il y a dans les jouissances si douces que donnent des enfants bien élevés, payant au centuple, par leur reconnaissance et leur amour, par le bonheur de leur avenir, les tendres soins d'une mère dévouée !

Les hommes ont aussi leur part à prendre dans l'éducation morale de l'enfance et de sa jeunesse ; c'est à eux d'achever ce que les mères ont commencé.

Le citoyen, le travailleur ne doit pas oublier qu'il est père en même temps, et, quelque graves que soient ses préoccupations, quelque rude son labeur, il doit réserver une part de son temps et de ses peines à cette éducation ; il doit manifester à ses enfants la tendresse sans laquelle l'autorité paternelle n'est qu'un joug difficile à supporter ; il doit surtout veiller à ce que sa femme jouisse de la liberté et soit entourée de la considération et du respect qui lui sont nécessaires pour bien remplir sa mission d'éducatrice.

La conclusion qui ressort naturellement de toute cette étude nous semble être la suivante :

La misère et la plupart des autres maux qui affligent l'humanité ont pour cause principale le manque d'un développement suffisant des facultés morales de l'homme, ce manque devenant plus sensible à mesure que s'élève chez lui le niveau intellectuel et la puissance dominatrice sur la nature.

Pour élever les facultés morales de l'homme, au moins au même niveau que ses facultés intellectuelles et que son pouvoir sur la nature, il faut perfectionner son éducation morale.

La régénération complète de l'éducation morale exige,

de son côté, la liberté entière des cultes et de l'enseignement, c'est-à-dire l'abolition radicale des monopoles, des priviléges, des immunités et des subventions dont ils ont joui jusqu'ici, et la suppression de toute intervention de l'État dans leurs affaires, à quelque titre que ce soit, sinon pour la répression des abus qui pourraient être commis sous prétexte de religion ou d'enseignement.

Les parents, les prêtres et les instituteurs doivent être chargés de l'instruction morale, chacun pour la partie qui le concerne. Cette instruction, pour être complète, doit comprendre le précepte, l'exemple et l'exercice pratique, et c'est surtout aux parents qu'incombe cette dernière partie de l'enseignement, comme exigeant les soins les plus dévoués et les plus assidus.

En dehors de cette régénération, tous les efforts tentés par la science, par l'industrie et par le commerce pour augmenter la satisfaction que peut procurer une même quantité de travail et aussi pour opérer une répartition plus égale de ces satisfactions parmi les membres de la société humaine, ne remédieront pas à la misère et ne réussiront pas davantage à extirper les autres maux qui affligent l'humanité. De même, les tentatives faites par les philanthropes dans ce but, telles que les crèches, salles d'asile, écoles gardiennes, ateliers d'apprentissage, bureaux de bienfaisance, hôpitaux, hospices, maisons de travail, colonies pénitentiaires, prisons cellulaires, etc., ne seront que des palliatifs capables, au plus, d'atténuer la misère et ses conséquences, mais jamais de l'extirper. Hommes et femmes de toutes les nations, de tous les partis, de toutes les religions et les sectes religieuses, savants, artistes, philosophes, industriels, commerçants, fonctionnaires, ouvriers, unissez-vous donc tous, pour travailler en commun, et chacun dans la mesure de ses forces, à la grande œuvre d'où dépend le bien-être, la liberté et la dignité du genre humain, à l'œuvre de régénération de l'éducation morale!

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.

WILLIAM TINDALE.

Notice sommaire sur la vie, les œuvres et le procès de William Tindale, brûlé vif au château de Vilvorde en 1536; précédée d'un aperçu sur les progrès de la réforme en Angleterre sous Henri VIII.

La doctrine des réformateurs du xvie siècle se propagea d'autant plus facilement en Angleterre, qu'un grand nombre des disciples de Wiklef [1], connus sous le nom de *Lollards*, se trouvaient encore dans ce pays lors de l'apparition des premiers écrits de Luther. Henri VIII, élevé dans le respect de la papauté et alarmé des progrès des idées nouvelles, réfuta les opinions de l'apôtre de la réforme, dans un livre latin dont il fit hommage à Léon X, livre qui lui valut de la part de ce pontife, le titre de défenseur de la foi, porté jusqu'aujourd'hui par ses successeurs. Luther, selon ses habitudes de polémique, répondit avec une violence et une rudesse peu convenables dans une controverse engagée contre un si puissant monarque. Celui-ci ne lui pardonna jamais. Dans la suite, tous les efforts et les soumissions de son adversaire ne purent guérir les blessures qu'il avait faites à l'amour-propre royal, et cette circonstance fut peut-être une des

[1] Jean Wiklef ou Wikliffe, prêtre et professeur de l'Université d'Oxford, mort vers la fin du xive siècle, fut, avec Arnold de Brescia et d'autres novateurs, le précurseur de Luther, qui s'appropria leurs doctrines en leur donnant plus d'extension.

causes qui détournèrent Henri d'adopter la religion nouvelle. Ce prince, doué de grandes qualités, malheureusement balancées par des vices plus grands encore, sembla toute sa vie, flotter irrésolu entre les deux grands partis religieux qui divisaient l'Europe. La fougue de ses passions du moment, son avidité, l'intérêt d'un despotisme presque sans exemple dans les annales de l'histoire, le portaient à exercer ses rigueurs et ses cruautés, tantôt sur les catholiques, tantôt sur les protestants [1]. Il agissait suivant les besoins de sa politique, mais toujours contre quiconque osait émettre le moindre doute au sujet d'une autorité toute-puissante, fondée sur la terreur et la pusillanimité de parlements serviles, qui ne montrèrent guère de courage que pour défendre leurs intérêts personnels et qui réduisirent l'Angleterre de cette époque à l'état d'une autocratie pure. Aussi Charles-Quint répétait-il que le roi Henri était le souverain le plus absolu de l'Europe. Et en effet, ce monarque pouvait non-seulement dire comme Louis XIV : *l'État c'est moi;* mais encore : l'Église c'est moi [2]. Il était auteur, et très-fier de son érudition et de ses ouvrages de théologie. Peut-être les poursuites qu'il fit exercer contre Tindale pour avoir fait imprimer la traduction des Écritures, avaient-elles leur source dans sa vanité et dans sa jalousie d'écrivain, car il fit déclarer cette traduction fautive et présida la commission qui publia une édition de la Bible en langue vulgaire. On connaît assez la dispute publique qu'il soutint contre le malheureux maître d'école Lambert, que les flammes du bûcher furent chargées de

[1] Par un raffinement cruel, il envoyait au supplice des catholiques et des protestants enchaînés deux à deux. Ces malheureux se croyant mutuellement souillés par ce contact s'injuriaient jusque sur le bûcher.

[2] Après la suppression de révoltes populaires, qu'il réprima d'une main de fer, quelques personnes de la classe moyenne ayant osé lui adresser, dans une humble supplique, de légères plaintes en matière de religion, il répondit un jour : « Nous trouvons fort étrange que vous, » qui n'êtes que des brutes, ayez l'audace de vous ingérer dans nos » affaires. »

convaincre. Pour achever de peindre ce prince, nous dirons enfin que dans son testament, rapporté par Rymer, il ordonne de célébrer un grand nombre de messes et d'anniversaires pour le repos de son âme. Étrange contradiction dans un homme qui avait aboli toutes les fondations de ce genre, instituées par ses ancêtres et les ancêtres de ses sujets.

Henri était toujours le fils chéri et dévoué du saint-siége, lorsqu'il commença à se dégoûter de sa femme Catherine d'Arragon. On connaît les funestes conséquences que son amour pour Anne Boleyn eut quant à l'autorité de la cour de Rome. Le spirituel mais faible Clément VII, tremblant entre Charles V et le roi d'Angleterre, n'osait se prononcer sur le divorce demandé par ce dernier, et tenait ce prince en suspens. Impatienté des obstacles opposés à sa passion et peut-être excité par Anne Boleyn, qui semble avoir penché pour les opinions nouvelles, chose assez croyable, car elle avait été élevée chez la duchesse d'Alençon, soupçonnée elle-même de protestantisme, Henri brisa peu à peu les liens qui l'unissaient à la papauté, lui et son royaume. Né avec des passions fougueuses, mais qu'il ne chercha jamais à satisfaire que par ses nombreuses unions légitimes (car il n'eut jamais qu'un fils naturel, le duc de Richmond) le roi, poussé par l'amour de la domination, un des principaux traits de son caractère, et outré des délais et des tergiversations du pape, se rendit maître absolu du pouvoir spirituel. Comme il était ferme jusqu'à l'obstination, on ne sait lequel des deux sentiments, de l'amour ou de la jalousie d'une autorité sans bornes, le détermina à cet acte. Il fut puissamment secondé dans ses projets par ses ministres, dont quelques-uns étaient secrètement partisans de la réforme et les autres entièrement dévoués au monarque. La noblesse, qui obtint une partie des dépouilles du clergé, lui était favorable, les chambres étaient à sa dévotion. L'esprit public se montrait généralement assez porté à voir mettre un terme aux abus de l'Église catholique. Bien

que l'Angleterre fût depuis un temps immémorial le pays d'où la cour de Rome tirait les plus amples subsides, des plaintes réitérées s'étaient produites depuis longtemps contre les usurpations ecclésiastiques. Des statuts d'Édouard III, même des statuts antérieurs, avaient limité le pouvoir des papes dans le royaume. Comme l'instruction était généralement peu répandue [1], les plaintes n'avaient guère d'écho. Mais au temps de la réforme, par la diffusion des livres imprimés, la discussion des dogmes et des institutions de l'Église fut mise à la portée de tous les esprits, qui déployèrent d'autant plus d'ardeur dans les controverses que ces discussions, très-restreintes jusqu'alors, avaient entre autres le mérite si attrayant de la nouveauté. Les doctrines des réformateurs firent de grands progrès. On en eut bientôt la preuve dans les débats des chambres, lorsque Henri VIII soumit au parlement, convoqué à cet effet, les premiers bills décrétant l'abolition de la suprématie du pape. Non-seulement la discussion fut très-hardie parce qu'il convenait au roi de lui donner ce cararactère, mais, chose remarquable pour l'époque, et qui serait peut-être à peine tolérée aujourd'hui, un membre de la chambre basse, se fondant sur l'excessive variété des opinions théologiques chez diverses nations, et en différents âges; sur les controverses embrouillées des sectes; sur l'impossibilité qu'un homme, encore moins un peuple, pût jamais connaître, ni même examiner les principes et les dogmes de chacune de ces

[1] Nous ne citerons qu'une preuve à l'appui de cette assertion : le cardinal Wolsey ayant fondé une chaire de grec à Oxford, toute l'Université se trouva divisée en deux camps, à cause de cette nouvelle institution. Les écoliers, sous le nom de *Grecs* et de *Troyens*, renouvelant les querelles de ces deux peuples anciens, se battaient journellement entre eux. L'étude de la langue grecque dut néanmoins faire des progrès bien rapides, car l'infortunée Jeanne Grey et la reine Élisabeth la connaissaient parfaitement. Ce fait, extrait de Hume, est confirmé par le témoignage d'Érasme, élève d'Oxford, qui dit que nulle part les langues grecque et latine n'étaient mieux enseignées.

sectes ; sur l'obscurité et l'indécision qui régnaient nécessairement dans les objets de dispute, concluait de là que, laissant à chacun la liberté de conscience, le plus sage était d'adopter la croyance à un Être suprême et la pratique indispensable du bien moral, pour obtenir les grâces de cet Être tout-puissant. Que de maux, que d'effusion de sang épargnés à l'humanité, si ces sentiments de haute tolérance avaient été adoptés de tout temps !

Cependant le parlement, heureux de se trouver d'accord avec son maître et de pouvoir lui complaire, sanctionna toutes les mesures qui lui furent proposées. Nous ne pouvons suivre toutes ces réformes dans leurs progrès successifs ; il nous suffira de dire que Henri se fit reconnaître comme chef suprême de l'Église d'Angleterre, et se fit adjuger tous les droits de la cour de Rome, tant pour la collation des évêchés, des abbayes, etc., que pour les redevances de toute espèce que cette cour percevait. Bientôt la prodigalité du roi et son avidité le déterminèrent à supprimer les monastères. Leurs terres, les riches reliquaires, les missels couverts d'or et de pierreries furent vendus, et le produit de ces ventes partagé entre le roi et la noblesse. Pour disposer le peuple à voir ces spoliations d'un œil favorable, on répandit le bruit que la confiscation des biens du clergé enrichirait tellement le souverain, qu'il ne serait plus obligé de lever d'impôts. Il fallait la propagation de cette assertion fallacieuse pour diminuer le mécontentement populaire contre cette mesure, car les couvents faisaient d'immenses charités et affermaient leurs terres à très-bas prix.

Il ne faudrait pas inférer de tout ce qui précède que la religion catholique fût abolie et le culte réformé établi. On se borna à soustraire le pays à la suprématie du pape, pour la transmettre au roi. La messe et presque tous les rites de l'Église catholique furent conservés, ainsi que la plupart des sacrements. Henri VIII devint seul juge des croyances à imposer à son peuple, et malheur à celui qui contrevenait à un des articles de la religion qu'il avait

établie, qu'il fût catholique ou protestant! Le parlement vota les peines les plus sévères contre les dissidents; la moindre faute était expiée par la mort! L'Angleterre fut couverte de bûchers et d'échafauds. Comme à toutes les époques de persécution, le martyre, enduré avec un courage héroïque par les victimes, fit des milliers de prosélytes. Réaction contre les protestants sous Marie, réaction contre les catholiques sous Élisabeth, qui consolida définitivement l'établissement de la religion réformée dans son royaume : que de sang répandu au nom d'un Dieu de miséricorde et de paix [1]!

On nous pardonnera d'être entré dans ces longs détails; peut-être étaient-ils nécessaires pour bien comprendre la cause des persécutions et de la condamnation du malheureux Tindale qui fait l'objet de cette notice. En effet, il pourrait paraître singulier au premier abord qu'un homme fût poursuivi à l'instigation de Henri VIII pour avoir fait imprimer une traduction des Écritures saintes, alors que ce prince lui-même faisait, comme nous l'avons dit, publier sous sa présidence et avec sa coopération active, une édition de la Bible en langue vulgaire [2].

[1] Ces terribles exécutions, les peines sévères portées par les réformés contre ceux qui se livraient aux réjouissances et aux amusements les plus innocents, semblent avoir entièrement changé le caractère primitif de la nation. C'en fut fait de la joyeuse Angleterre (*old merry England*). Voyez les regrets que Walter Scott exprime à ce sujet dans plusieurs de ses admirables romans.

[2] Vers le milieu du règne de Henri VIII, il était encore sévèrement défendu d'apprendre aux enfants même l'oraison dominicale en anglais. Lorsque le roi eut fait paraître sa traduction de la Bible, la lecture en fut accordée aux nobles et aux lettrés seulement; plus tard, il permit d'avoir une Bible anglaise dans chaque église, mais fixée au pupitre par une chaîne de fer. Il fut défendu de la lire tout haut, et les commentaires et les discussions sur le texte sacré ne furent tolérés que pour les savants, sans doute exclusivement pour ceux qui favorisaient les opinions royales. Du reste, au point de vue de la religion, on ne saurait blâmer ces restrictions, car sans la connaissance de l'antiquité et surtout des mœurs orientales, la lecture de la Bible ne serait souvent qu'au sujet de scandale pour le vulgaire.

Nous passons maintenant à la biographie de la victime, sur laquelle on a peu de notions. Les auteurs qui nous ont donné l'histoire d'Angleterre ne parlent que sommairement de Tindale, et aucun ne fait mention de son supplice. Il faut avoir recours aux biographes et aux écrivains théologiques anglais, particulièrement aux martyrologes, pour trouver quelques détails sur sa vie. Nous avons principalement consulté les mémoires placés en tête de l'édition *fac-simile* de celle de 1526, donnée en 1836, (Bagster, Londres), par M. Georges Offor, du Nouveau Testament traduit par Tindale. L'auteur, retenu pendant quelques heures en prison, à Vilvorde, par l'armée hollandaise qui bloquait Bruxelles en 1830, fit des recherches, restées sans résultat, pour découvrir les pièces du procès de Tindale, tant à Vilvorde qu'aux Archives du royaume. Il trouva ces archives, si bien classées aujourd'hui, dans un grand désordre. M. Offor a exploré les bibliothèques et les archives de son pays, ainsi que celles de la famille Tindale, et il exprime l'espoir (en faible partie réalisé, comme on le verra plus bas) qu'on retrouvera chez nous la procédure qu'il a vainement cherchée ; il reproduit plusieurs documents authentiques et originaux. Il se proposait de faire le même travail pour les autres réformateurs anglais, mais nous ignorons s'il a donné suite à ce projet. Nous devons la communication de ces mémoires, où se trouvent quelques erreurs sur les institutions et l'histoire de notre pays, à l'obligeance de M. Tindale, membre de la famille du martyr, et qui réside à Bruges.

Guillaume Tindal, ou plutôt Tindale, car son nom est écrit de cette dernière manière dans les documents originaux et par lui-même, ainsi que par les descendants de ses frères qui existent encore, naquit à Hunts-Court, dans le comté de Glocester, vers l'année 1480. Il était fils de John Tindale, issu d'une ancienne famille baroniale [1] que

[1] Le château de cette famille, *Longley castle*, à Tynedale, est en partie encore debout. Les armoiries des Tindale ont un écu d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois gerbes de même, posées 2 et 1.

les guerres des deux roses avaient ruinée. Pour échapper aux persécutions, les Tindale durent se cacher et prirent momentanément le nom de Hytchins. Au sortir du collége, où il s'était déjà distingué, W. Tindale, fut envoyé à l'Université d'Oxford, et fit partie du collége de la Madeleine. Il s'y fit remarquer par son amour de l'étude et ses grands progrès dans les sciences théologiques. Après avoir obtenu les premiers grades académiques à Oxford, il quitta cette université pour se rendre à celle de Cambridge, où il termina ses études. Ce fut là qu'il se lia d'une amitié inaltérable avec John Frith, étudiant déjà imbu des doctrines nouvelles. Ayant reçu l'ordre de la prêtrise, il prononça ses vœux et entra au monastère de Greenwich. Il paraît s'être occupé dès avant cette époque du grand ouvrage qui absorba sa vie entière. Dès cette époque aussi semble avoir commencé pour lui la série des persécutions qui tourmentèrent son existence. Peu de temps après, nous le voyons établi dans la famille de sir John Welch, gentilhomme du comté de Glocester, en qualité de chapelain et de précepteur de ses enfants. On était alors au moment où les opinions de Luther attiraient l'attention générale et étaient le sujet de toutes les discussions. Tindale s'était, paraît-il, déjà rallié à ces opinions, car les controverses qu'il soutint contre plusieurs prêtres, et surtout sa traduction de l'*Enchiridion* d'Érasme, dédiée à sir John Welch, lui attirèrent les réprimandes de son évêque. Il reçut l'ordre de comparaître devant ce dernier, et en fut quitte cette fois pour une sévère admonestation ; mais bientôt il déclara ouvertement ses principes, et fut obligé de se sauver à Bristol, puis à Londres, où il prêcha plusieurs fois devant un nombreux auditoire. Il tenta vainement ensuite d'être replacé comme chapelain, et trouva un asile momentané chez un alderman de la cité de Londres, Humphrey Monmouth, avec qui il vécut assez longtemps. Cet acte de bienveillance faillit perdre plus tard Monmouth, qui échappa avec peine aux conséquences de sa bonne action. Enfin, en 1523, Tindale, voyant que

le séjour de son pays lui devenait désormais impossible, s'embarqua pour Hambourg, et se rendit de là en Saxe en vue de conférer avec les principaux réformateurs. Luther l'engagea fortement à continuer à traduire et à publier la Bible. C'est à Wittenberg que Tindale acheva la version du Nouveau Testament. Il fut aidé dans ce travail par son ami Frith et un autre réfugié, Guillaume Roye. Cette traduction, faite sur le texte grec, fut imprimée à Wittenberg, en 1526, et non à Anvers, comme on le croit communément. On en publia des contrefaçons dans cette dernière ville, dans un but de spéculation, chez la veuve Van Endhoven, dont le mari fut exécuté à Londres pour avoir vendu des exemplaires de cette contrefaçon; mais ces éditions, très-fautives, ne sont pas de Tindale, bien qu'elles portent son nom. Elles donnèrent lieu au clergé catholique de déclarer que sa traduction était inexacte. Cependant un grand nombre d'exemplaires du Nouveau Testament s'étant répandus en Angleterre et ayant reçu l'accueil le plus favorable, les prélats prirent l'alarme. Jamais aucune version imprimée des Écritures n'avait paru dans la Grande-Bretagne; la Bible avait été, il est vrai, traduite par Wiklef et d'autres sectaires anglais, mais ces traductions étaient toujours restées manuscrites. On comprend l'importance que le parti catholique attachait à la destruction de ces livres, qui, avec les commentaires qu'on y ajoutait, favorisaient tant l'introduction des idées de réforme. Tunstall, évêque de Londres, défendit formellement la circulation des ouvrages de Tindale; il ordonna aux détenteurs de les remettre à son vicaire général, sous peine d'excommunication et de poursuites comme fauteurs de l'hérésie. Il employa même un marchand, nommé Packington, qui fut chargé d'acheter à Tindale tous les exemplaires que celui-ci put lui livrer. Mais cet expédient ne servit qu'à procurer de l'argent à l'auteur, et à lui donner les moyens de faire publier de nouvelles éditions. Tous ces exemplaires et ceux que l'évêque put réunir, furent brûlés par le bourreau, à la croix de Saint-Paul de Londres,

lieu où l'on prêchait d'ordinaire en public. Ces poursuites eurent un résultat contraire à celui qu'on s'était proposé; elles ne firent que rallumer la foi chez les protestants, et les Bibles se répandirent de plus en plus, malgré les peines cruelles dont étaient menacés ceux qui les avaient en leur possession. On se plaignit même ouvertement qu'un prélat eût osé faire brûler un livre renfermant la parole de Dieu. Un négociant d'Anvers, nommé Richard Hermann, paraît avoir été l'intermédiaire le plus actif des protestants d'Angleterre. Il lui en coûta sa fortune, car il fut compris plus tard dans le nombre de ceux que Henri VIII fit persécuter aux Pays-Bas.

Tindale était un adversaire tellement redoutable pour les catholiques que le chancelier Morus se crut obligé de prendre la plume contre lui pour le réfuter dans sept volumes de controverse. On trouvera plus bas la réponse de l'exilé, mentionnée dans la liste de ses ouvrages. Vers l'année 1529, ce dernier avait achevé la traduction des premiers livres de l'Ancien Testament, et venait de terminer celle du Deutéronome, qu'il comptait faire imprimer à Hambourg, lorsqu'en se rendant par mer dans cette ville il fit naufrage sur les côtes de Hollande, et perdit, outre son manuscrit, tout ce qu'il possédait. Il se remit en route pour Hambourg, et là avec l'aide de Coverdale, autre réfugié anglais, il recommença sa traduction, qui fut imprimée aux frais d'une dame charitable du nom de Van Emmerson.

Cependant la renommée de Tindale s'était depuis longtemps répandue au loin, et ses ouvrages, lus par une foule de personnes, malgré le danger qui en résultait, avaient eu un tel retentissement que le pape Léon X le signala, avec Luther, Calvin, Zwingle, Melanchton et d'autres chefs de la doctrine réformée, dans la bulle d'excommunication qui fut lancée contre les principaux novateurs. En 1529, le roi d'Angleterre comprit les livres de Tindale dans la liste de ceux défendus, et en interdit la lecture sous les peines les plus sévères. Ils furent con-

damnés en plein conseil, présidé par le prince lui-même, qui cependant déclare à la fin de l'arrêt de condamnation qu'il veut donner lui-même une édition du Testament en langue vulgaire.

Tandis qu'on proscrivait ainsi ses œuvres, Tindale s'était réfugié à Anvers, où il occupait la place de chapelain des marchands anglais établis en cette ville. Malgré ses fonctions, sacrées en quelque sorte, il était obligé de se soustraire aux yeux de ses ennemis en menant une vie très-retirée. Il habitait à Borrough, dit M. Offor (nous ignorons s'il entend par là Burght ou Borgerhout) dans une maison isolée, car, par ordre de Henri VIII, on avait dépêché des émissaires pour tâcher de l'attirer en Angleterre. Le principal agent de ce prince était Étienne Vaughan, son envoyé aux Pays-Bas. On employa tous les moyens pour parvenir à ce but; on promit à Tindale de ne pas l'inquiéter et même de fournir à ses besoins, car il était, paraît-il, fort pauvre alors. Il ne se laissa pas prendre au piége; il savait trop le sort qui l'attendait, s'il retournait dans son pays. Il disait que son œuvre n'était pas accomplie, et qu'il devait achever sa traduction des Écritures avant de mourir pour sa foi. Son infortuné ami John Frith, se fiant aux promesses du roi, se livra entre ses mains; on lui fit son procès et il fut brûlé publiquement à Londres. La correspondance de Henri avec son envoyé et ses émissaires est donnée en partie par M. Offor, qui dit que Tindale écrivit lui-même à ce monarque, mais que ses lettres n'ont pu être retrouvées. Nous renvoyons le lecteur au texte de l'auteur anglais. Henri VIII, voyant qu'il ne pouvait attirer Tindale en Angleterre par ses promesses fallacieuses, se livra à toute sa colère et corrigea de sa main la dernière dépêche relative à cet infortuné, que le secrétaire d'État écrivit à Vaughan. Il reproche à ce dernier sa tolérance pour un hérétique, car la douceur de Tindale avait fait impression sur l'envoyé britannique; il lui ordonne de rompre tout commerce avec lui de peur d'être infecté de son hérésie, et de tenter tous

les moyens possibles pour le faire punir. Le roi était d'autant plus exaspéré contre son malheureux sujet, que ce dernier était d'avis que le mariage de Henri avec Catherine devait être considéré comme indissoluble, et que Tindale faisait tous ses efforts pour consoler et assister les nombreux réfugiés qui affluaient à Anvers pour fuir les persécutions du monarque et de ses ministres. En 1534, il donna une édition du Nouveau Testament, revue et corrigée. Il profita des critiques dont la première édition avait été l'objet pour rendre celle-ci plus correcte.

Sur ces entrefaites, Tindale avait dû se réfugier dans la factorerie anglaise, à Anvers, et là, sous la protection dont les états de Brabant et la joyeuse-entrée couvraient les étrangers, il jouissait d'une sécurité relative. Le roi et ses ministres voulant absolument en finir avec lui, subornèrent un nommé Philipps, fils d'un officier des douanes de Poole. Cet homme, d'un extérieur prévenant, se rendit à Anvers avec un valet, et fit une visite à la factorerie, où Tindale logeait avec un riche négociant nommé Pointz. Il ne tarda pas à s'insinuer dans sa confiance, malgré les avis réitérés de Pointz, qui soupçonnait quelque trahison. Tindale objectait que Philipps était un gentleman instruit et incapable d'une pareille infamie. Ce dernier dînait presque tous les jours avec celui qu'il voulait perdre. Au bout de quelque temps, il se rendit à Bruxelles où, après beaucoup de démarches et d'argent dépensé, il obtint avec beaucoup de peine un ordre d'arrêter Tindale comme hérétique. Mais on ne se fiait pas aux officiers de justice d'Anvers et le procureur général de Brabant, lui-même, maître Pierre Dufief, de terrible mémoire, se rendit dans cette ville, accompagné de ses agents. Pointz était absent pour ses affaires. Philipps alla à la factorerie et escroqua d'abord à Tindale tout l'argent qu'il possédait, disant qu'il avait perdu sa bourse contenant une grosse somme. Il l'engagea ensuite à sortir avec lui, et sous prétexte de lui faire honneur, le pria de passer le premier. Lorsque Tindale fut arrivé à la porte, Philipps se jeta sur lui et

l'arrêta avec l'aide des agents apostés par le procureur général. Tous ses papiers et ses livres furent saisis. Conduit au château de Vilvorde, ni les efforts de Pointz, ni ceux des autres marchands anglais ne purent aboutir à sa mise en liberté. Pointz parvint cependant à se faire délivrer par le gouvernement des Pays-Bas une lettre pour lord Thomas Cromwell. Muni de cette lettre, il se rendit en Angleterre, au péril de sa vie, et obtint une réponse en apparence favorable au prisonnier; mais, à son retour, il fut lui-même jeté en prison comme suspect d'hérésie. Il parvint à s'évader et ne cessa de faire des efforts infructueux en faveur de Tindale. Plus tard, ayant été amnistié, il se fixa en Angleterre. Toutes ces démarches, qui ne se faisaient pas sans grand danger, prouvent l'affection qu'on portait à la victime, qui par ses vertus s'était probablement rendue digne de tant de dévouement. Pendant les dix-huit mois de la détention de Tindale, Pointz fit tout ce qu'il put pour adoucir la rigueur de sa captivité; il l'aida de sa bourse. Tintale soutint, pendant ce long intervalle, une controverse ardue contre les docteurs de l'Université de Louvain, et ne cessa de défendre la cause de la réformation par ses paroles et ses écrits [1]. Ainsi qu'il arrivait souvent à cette époque, ce fut une commission mixte qui interrogea et jugea Tindale. Elle avait été nommée par ordre de la reine Marie de Hongrie et se composait des membres suivants : le trop célèbre Ruwart Tapper, doyen de Saint-Pierre à Louvain, Jacques Lathemii et Jean Doye, chanoines du même chapitre, tous trois docteurs en théologie; Guillaume Caverson, Godefroid De Meyer, Charles T'Seerarts, Thibaut Cottereau et Jacques Boonen, con-

[1] Il ne nous parait guère probable qu'on ait laissé cette latitude à un homme mis en prison pour crime d'hérésie, bien qu'il soit question dans la lettre que nous publions d'une Bible et d'un dictionnaire hébraïque demandés comme une faveur par Tindale. Nous en dirons autant de la conversion du geôlier et de sa famille, que le martyrologe lui attribue.

seillers au conseil de Brabant. Pierre Dufief soutenait l'accusation [1]. Notre auteur anglais croit aussi que Tindale, dans sa prison, s'occupa d'une édition de la Bible où il employa les expressions usitées parmi les laboureurs et les artisans, pour mieux propager la foi nouvelle dans cette classe de la société. Il convertit, dit-on, le geôlier et toute sa famille. Cependant le terme de sa vie et de ses malheurs approchait. Il fut jugé et condamné en vertu des ordonnances rendues contre l'hérésie. Il subit sa peine à Vilvorde, au mois de septembre 1536 [2]. Il montra dans ce moment suprême la plus grande fermeté et le plus grand calme. On dit que ses dernières paroles furent : *O Dieu, dessille les yeux du roi d'Angleterre.* Après avoir prononcé ces mots, il fut étranglé, puis brûlé. Il déclare dans un passage de ses œuvres qu'il s'attendait à périr ainsi, et qu'il y était résigné. M. Offor prétend avoir trouvé le lieu de l'exécution et désigne un tertre près de la prison actuelle. Plusieurs de ses compatriotes habitant la Belgique ont fait ériger, dit-on, un monument à la mémoire du martyr, à Vilvorde.

[1] Il est certain que le procès et les papiers de William Tindale ont dû exister dans les archives du conseil de Brabant. Nous les y avons cherchés, mais en vain. Ces documents auront probablement été égarés. C'est là une perte très-regrettable, pour les Anglais surtout. Cependant nous sommes parvenu à découvrir une lettre autographe de Tindale, rédigée en latin. Elle est sans date et sans adresse, mais écrite du château de Vilvorde, lieu de sa captivité. Elle paraît être adressée au procureur général et montre, sans contredit, que le malheureux Tindale languissait dans les douleurs et les privations.

Le martyrologe des réformés des Pays-Bas contient plusieurs détails sur l'arrestation, la captivité et la mort de Tindale. Nous y renvoyons le lecteur.

[2] C'est par erreur qu'on donne pour compagnon de supplice à Tindale un individu nommé Martin Vyer. Cette erreur provient d'un passage mal interprété du registre n° 19662 des archives de la Chambre des compte, faisant partie des Archives générales du royaume. Martin Vyer n'a jamais existé. (Voy. A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles,* t. II, p. 483, et A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint,* t. IX, p. 11.)

Tindale paraît avoir été un homme d'un caractère très-doux et doué de grandes vertus. Le procureur général lui-même lui rendit la justice de dire qu'il était un fort honnête homme et très-instruit. D'après son portrait, dont la légende placée au-dessous reproduit cette assertion, portrait popularisé par la gravure et qui se voit à l'Université d'Oxford, où un membre de sa famille est encore aujourd'hui professeur, Tindale était de taille moyenne; il avait une belle et grave physionomie. Le front et les yeux sont très-beaux, la bouche est sagace, le nez aquilin, un peu grand, une longue barbe ajoute à la dignité de sa figure.

Voici la liste de ses ouvrages. (Pour les détails bibliographiques, voir les mémoires cités de M. George Offor :)

Le Nouveau Testament (près de 40 éditions en ont été publiées). — *Une grande partie de l'Ancien Testament.* — *Les Épîtres de saint Jean avec commentaires.* — *Les Corinthiennes.* (Tous ces ouvrages sont des traductions.)

Livre sur l'Église.

Dispute d'un savetier chrétien contre un prêtre papiste. (Espèce de libelle comme on en vit tant à cette époque.)

L'homme pêcheur.

Mariage de Tindale. (mystique; il ne fut jamais marié).

Préface pour une édition d'un livre de Wikklefe.

Traité pour démontrer la nécessité d'une traduction des Écritures.

Prière et complainte d'un laboureur à Jésus-Christ.

Requête pour les pauvres.

Traité des Sacrements.

Explication du Testament de William Tracy.

Trois épîtres à Frith.

Traité sur la résurrection et l'état des âmes après la mort.

Parabole de Mammon.

L'Obéissance du chrétien, réponse aux dialogues de Thomas Morus.

Sentier des Saintes Écritures.

La Pratique des prélats.
De Cœna Domini.
De Eclesia adversus Morum.
De Purgatorii parocho.
Quædam opuscula Lutheri.
Enchiridion militis christiani.
Isocratis orationes. (Les trois derniers ouvrages sont des traductions.)

A. GALESLOOT.

ANNEXE.

Lettre autographe de William Tindale.

Credo non latere te, vir prestantissime, quid de me statutum sit. Quam ob rem, tuam dominationem rogatam habeo, idque per Dominum Jesum, ut si mihi per hyemem hic manendum sit, sollicites apud dominum commissarium, si forte dignari velit, de rebus meis quas habet, mittere calidiorem birretum, frigus enim patior in capite nimium, oppressus perpetuo catarro qui sub testitudine nonnihil augetur. Calidiorem quoque tunicam, nam hæc quam habeo admodum tenuis est. Item panum ad caligas reficiendas; duplois detrita est; camisee detrite sunt etiam. Camiseam laneam habet, si mittere velit. Habeo quoque apud eum caligas ex crassiori panno ad superius induendum; nocturna birreta calidiora habet etiam. Utque vesperi lucernam habere liceat. Tediosum quidem est per tenebras solitarie sedere. Maxime autem omnium tuam clementiam rogo atque obsecro ut ex animo agere velit apud dominum commissarium quatenus dignari velit mihi concedere Bibleam hebreicam, grammaticam hebreicam et vocabularum hebreicum, ut eo studio tempus conteram. Sic tibi obtingat quod maxime optas, modo cum anime tue salute fiat. Verum si aliud consilium de me ceptum est, aut hyemem parficiendum patiens ero. Dei expectans voluntatem ad gloriam gratie Domini mei Jesu-Christi, cujus spiritus tuum semper regat pectus. Amen.

Signé : W. TINDALUS.

(D'après l'original trouvé aux Archives du conseil de Brabant.)

UN MOIS EN ANGLETERRE.

SIXIÈME LETTRE [1].

Digression. — Le parc Saint-James. — La garde montante. — Le vieux drapeau des grenadier-guards. — Les horseguards : beauté ; uniforme ; chevaux. — Réflexions. — Le palais de Buckingham. — Les environs. — Le palais de Saint-James. — La colonne d'York. — Les clubs d'officiers. — Le British Muséum : la salle de lecture ; le musée. — Les policemen.

30 avril.

Mon cher Guillaume,

Vous craignez que je ne retranche de mes plaisirs le temps que je passe à vous écrire? Mais, mon ami, c'est pour moi un bonheur, lorsque après une journée de courses, confortablement assis, les pieds dans mes pantoufles, je me mets à noter tout ce que j'ai pu voir et observer. D'ailleurs je me promets une récompense : si je fais, pour compléter mon travail, de longues et minutieuses recherches, parfois infructueuses, mais plus souvent couronnées de succès, je me persuade que vous me relirez avec quel-

[1] *Voir* les cinq premières Lettres au précédent volume de la *Revue trimestrielle*.

que intérêt lorsque vous visiterez cette grande merveille, ce musée universel qu'on nomme la ville de Londres. Si, l'histoire en main, vous observez froidement, consciencieusement, dans tous leurs détails, les innombrables monuments, les gigantesques créations qui surgissent çà et là autour de vous, provoquant chaque fois un nouvel étonnement, vous vous direz avec conviction que la capitale de l'Angleterre est sans rivale au monde; vous serez pardessus tout franchement admirateur de la nation anglaise et de ses institutions. Mais, comme les choses les plus sérieuses ont parfois leur côté comique, vous vous divertirez aussi en écoutant les étranges appréciations, les ridicules jugements, les omnipotentes observations de gens certes très-honnêtes, qui *croient* être de bonne foi, mais dont l'ignorance sur tout ce qui concerne ce grand peuple, s'étaye de suffisance ou de sottise. Vous vous demanderez si c'est du Kamtchatka ou du pays des Hurons qu'ils entendent parler, et si, réprimant un premier mouvement nerveux, vous vous contentez, comme moi, de dire bien doucereusement, bien traîtreusement : Avez-vous été en Angleterre?... Avez-vous vu Londres?... Vous obtiendrez peut-être une superbe réponse dans le genre de celle que je reçus il y a quelque temps d'un vieillard à cheveux blancs, qui, de l'air le plus solennel, me jeta victorieusement : « Non, monsieur, mais... on a fait ses études. »

Cette petite digression m'a détourné de mon sujet; je reprends donc l'itinéraire que je me suis tracé.

Après Westminster Abbey, j'arrive au parc Saint-James (Saint James's Park). J'aperçois d'abord sur la place de la parade, une très-grosse pièce d'artillerie; une inscription m'apprend que ce mortier monstre (pour l'époque) fut trouvé à Salamanque, le 22 juillet 1812, après la retraite des Français, et offert comme témoignage de gratitude par les Espagnols au gouvernement anglais; de l'autre côté de la place, en face, une autre pièce d'artillerie, sorte de longue coulevrine indienne ou chinoise, tout ornée d'arabesques et de dessins capricieux, ne porte aucune inscrip-

tion. — En ce moment vient à passer la garde montante pour le palais de Saint-James; elle est commandée par un capitaine, ayant sous ses ordres plusieurs officiers; ce sont des grenadier-guards (grenadiers de la garde) ; ils s'avancent musique en tête, drapeau déployé!..... O! noble vestige d'un drapeau, j'emploie ici une phrase consacrée, car vous ne pouvez plus être déployé!..... Vous avez été criblé, déchiré, lacéré par la canonnade et la fusillade, surtout en Crimée, et votre hampe, encore si fièrement, si héroïquement levée, ne laisse plus pendre qu'un lambeau rouge et bleu! Mais combien ce victorieux débris est imposant!... Avec quel respect tout soldat doit le contempler! Involontairement, sans me rendre compte de mon action, le cœur ému, je me suis trouvé le chapeau à la main devant ce signe vénéré de l'honneur de tant de braves!..... Il est passé et mes yeux le suivent encore... Je songe à Inkermann, où l'armée anglaise, et tout particulièrement les régiments des gardes, sous les ordres du duc de Cambridge et du major général Bentink, soutint héroïquement l'attaque désespérée de toute l'armée russe, attaque qui, au dire de tous, dégénéra bientôt en une des plus sanglantes mêlées qu'on ait vues depuis que le fléau de la guerre est déchaîné sur le monde. Je me rappelle les paroles de leur brave commandant, le duc de Cambridge, qui, après la bataille, pleurait à chaudes larmes, comme un soldat pleure dans ces moments, et disait : « Mes braves camarades... tous mes amis... ils sont morts!... Oh! si je ne suis pas couché à côté d'eux, ce n'est pas de ma faute!... »

La garde vient d'entrer au palais de Saint-James; je me dirige vers l'hôtel du ministère de la guerre (horse-guards). Dans la cour sont rangés en bataille, faisant face l'un à l'autre, deux escadrons de cavalerie d'une beauté, d'une magnificence dont rien ne peut donner une idée. Je m'attendais pourtant à voir une des plus belles troupes de cavalerie du monde; car je me rappelle toujours le compliment fait (en 1847, je pense) par le prince Albert au

roi Louis-Philippe, lorsque arrivant au château d'Eu et trouvant rangés en bataille deux escadrons de carabiniers, il s'écria dans un courtois enthousiasme : « Sire, ils sont aussi beaux que nos horse-guards ! » Pour ce modèle des princes, si éclairé, si juste, si ami de la vérité, c'était bien ce qu'il y avait de plus flatteur à dire de la belle cavalerie qu'il avait devant lui. En effet, ces royaux horse-guards sont le *nec plus ultrà* de la mâle beauté militaire. Une seule chose m'étonne : je me demande dans quelles contrées le gouvernement anglais fait chercher ces descendants des Titans pour en faire des soldats et où il trouve leurs gigantesques chevaux.

Cette garde montante a aussi son drapeau ; celui-ci est intact. Son vieil étendard des guerres de la Péninsule et de Waterloo est, m'a-t-on affirmé, déposé comme une sainte relique à Chelsea. Ce noble et brave régiment n'a pas eu l'heureuse fortune de faire les campagnes de Crimée. Que de regrets ont dû éprouver ces géants ! Que de soupirs ont été poussés sous ces lourdes armures de fer ! Que de fois, peut-être, en lisant les prouesses de leurs braves frères d'armes, à côté de la vaillante et chevaleresque armée française, ils leur ont porté envie ! Que de nobles cœurs d'officiers, d'élégants gentilshommes ont peut-être maudit en cette seule occasion, leur passage aux royaux horse-guards, ou aux life-guards, dont ils avaient été si fiers à si juste titre.

Cette puissante cavalerie porte le casque en fer poli, recouvert d'un large panache retombant, en crins rouges ; la tunique courte, bleue, avec couleurs distinctives écarlate ; une large cuirasse, également en fer d'un beau poli ; la culotte en peau de daim, les hautes bottes à l'écuyère et les grands gantelets en buffle. Toutes les buffleteries sont très-épaisses et d'une blancheur irréprochable. L'armement consiste en une carabine, des pistolets d'arçon et un grand sabre droit à forte poignée de fer. N'était cette poignée, on croirait voir les terribles épées à deux mains des anciens preux. Tous les hommes sont l'objet d'un

choix rigoureux pour la taille, mais bien plus encore pour la conformation; on permet d'engager des hommes de dix-sept ans, ayant au moins $1^{m},78$ et dont la croissance n'est pas accomplie; passé cet âge, ils ne peuvent avoir, sous aucun prétexte, moins de six pieds anglais ($1^{m},83$). Les chevaux, également soumis au choix le plus minutieux, sont grands, très-robustes, fortement membrés et tous, sans exception, de robe noire, même ceux des officiers; ceux des trompettes sont blancs.

Pendant les vingt minutes environ nécessaires à la reprise de la garde, j'observe à loisir les hommes et les chevaux, l'habillement, l'armement, l'équipement, le harnachement, la toilette, la ferrure des chevaux; j'ai inspecté, autant que je le pouvais, jusqu'aux plus petits détails; et je suis resté confondu devant la beauté, la solidité, la propreté minutieuse, l'uniformité, la surprenante immobilité et le bel aspect de cette superbe cavalerie.

Je me dirige vers Birdcage Walk, laissant à ma gauche les monumentales casernes (barracks) des guards, véritables palais, dont la vue, je l'avoue, m'a fait faire de tristes comparaisons...

Me voilà devant le palais de Buckingham (Buckingham Palace), résidence de ville de la reine, bâti en 1825, d'après les dessins de l'architecte Nash, sur l'emplacement de Buckingham House, qui avait été élevée en 1703 par Sheffield, duc de Buckingham. Ce palais, considéré, en raison de sa destination, comme un des principaux objets de curiosité de la métropole, occupe à l'extrémité ouest du parc Saint-James une situation tout à fait défavorable à son aspect. Il est impossible de le visiter sans remarquer à première vue qu'une erreur désespérante et surtout irréparable a été commise, tant sous le rapport de l'emplacement que sous celui du caractère architectural de l'édifice. Acheté en 1762 par Georges III, il devint la résidence de sa femme, la reine Charlotte, et remplaça Somerset House. C'était un bâtiment en briques rouges avec pilastres en pierres, fort laid, malgré la description en-

thousiaste de Defoe, qui, en 1714, le citait comme une des plus grandes beautés de Londres. Dans ce palais naquirent tous les enfants de Georges III et de la reine Charlotte, à l'exception de l'aîné, Georges IV, qui, m'a-t-on affirmé, était né à Kew. Si, de l'extérieur du palais, la situation est incontestablement malheureuse; si, vu de Piccadilly, il paraît étouffé dans sa grandeur, à l'intérieur, au contraire, il jouit de certains avantages qu'on lui aurait difficilement procurés partout ailleurs. Les vues diverses des alentours sont tantôt charmantes, tantôt magnifiques. Ni le Green Park (Parc vert), ni Hyde-Park, ne possèdent un point commandant des perspectives aussi intéressantes que Buckingham Palace; d'aucun de ces parcs, on ne saurait apercevoir une seule des grandes vues de la métropole; tandis que de chaque face du palais, excepté toutefois de celle de Pimlico, elles sont d'une beauté remarquable. De la façade principale, où je me trouve en ce moment, on a, au premier plan, vers l'est, le parc Saint-James avec son lac et ses îles; à gauche, la superbe maison de Sutherland House, qui est, dit-on, une des meilleures conceptions du célèbre Inigo Jones, une autre construction faisant face au Green Park, les magnifiques terrasses de Carlton Gardens (jardins de Carlton, autre palais), et la colossale colonne d'York couronnée de sa belle statue. A droite, l'abbaye de Westminster, les nouvelles maisons du Parlement; au fond, les horse-guards (ministère de la guerre), le palais de la trésorerie, l'amirauté, Whitehall, etc., puis, formant l'arrière-plan, la colonne Nelson, les dômes de la galerie nationale de peinture, la coupole de Saint-Paul et les mille clochers de la cité. La façade nord domine le Green Park et les terrasses des nobles maisons de Piccadilly, depuis Devonshire House (habitation du duc de Devonshire) jusqu'à Aspley House, palais qui fut offert par le gouvernement au duc de Wellington et habité par lui jusqu'à sa mort. La façade de l'ouest, donne sur soixante-trois acres (environ trente-deux hectares) de jardins arrangés, distribués et

ornés dans le style anglais. Cette façade, large de 345 pieds (environ 110 mètres), malheureusement cachée par les grands arbres, est la plus imposante d'aspect; elle est ornée de cinq tourelles avec colonnes d'ordre corinthien; celle du centre est de forme circulaire, avec colonnes du même ordre supportant un dôme; une belle terrasse avec balustrade s'étend sur toute sa longueur. La façade sud est bornée par la vue de Pimlico, dont les vapeurs et la fumée sont souvent fort désagréables; l'on peut appeler ce côté, le revers de la médaille.

L'extérieur forme trois côtés d'un carré d'architecture romaine avec ornements et colonnes de l'ordre corinthien, élevé sur un soubassement dont les détails appartiennent à l'ordre dorique. L'entrée centrale est une hardie porte à plein cintre, copiée du temple de Thésée à Athènes, au-dessus de laquelle est un portique dans le style de celui du Panthéon à Rome. Le tympan est rempli de sculpteurs et les frontons sont couronnés de statues. Les ailes qui se projettent sur chaque côté du carré ne sont décorées qu'au centre et aux deux extrémités, cette dernière partie représentant des portiques de l'ordre corinthien. La réunion des deux ordres n'est pas heureuse et a été, je crois, très-critiquée; en effet, le dorique du rez-de-chaussée est pauvre, mesquin, tandis que la frise de l'étage supérieur, avec les emblèmes nationaux de la couronne, le trèfle (l'Irlande), la rose (l'Angleterre) et le chardon (l'Écosse), avec ses élégants balustres et toute son ornementation, est attrayante à cause de son extrême richesse; mais elle écrase entièrement la partie inférieure. De chaque côté de la façade principale sont bâtis des pavillons, dont les attiques sont décorés de pilastres et de cariatides. Celui de droite sert de corps de garde.

Je laisse Green Park à gauche et j'arrive devant le palais de Saint-James (Saint-James's Palace). Bâti en grande partie par Henri VIII, ce palais est construit en briques, très-irrégulièrement; l'extérieur ne répond aucunement à sa destination royale; mais l'on assure qu'en

revanche, il est disposé et orné à l'intérieur avec une richesse et un goût infinis. La souveraine du Royaume-Uni y tient ses levers et réceptions. Aux anniversaires et dans les grandes occasions d'Etat, il y a là un déploiement de splendeur qu'on ne trouve dans aucun autre palais d'Europe.

Je passe devant Marlborough, Sutherland et Carlton Houses, véritables demeures princières (on dit Marlborough House destinée à servir de résidence au prince de Galles), et devant de monumentales *terraces* [1]. Je gravis de larges escaliers et je me trouve au pied de la colonne du duc d'York. Cette belle colonne orne fort bien cette admirable partie de Londres; elle a été érigée à la mémoire du duc d'York; une souscription publique en a fait les frais. Le dessin et les travaux en furent confiés en 1830 à l'architecte Benjamin Wyatt; elle est d'ordre dorique et de forme *diminuée;* la base, de ce fameux granit gris d'Aberdeenshire, forme un carré de 56 pieds (environ 17 mètres); le carré du chapiteau n'en a que 30 (plus de 9 mètres); il est, ainsi que le fût, en granit rouge de Peeterhead. On monte à la galerie du sommet par un escalier de 169 marches; dans chacun des blocs de granit, placés à angle droit, on a taillé cinq marches, le pilier central et la pierre supérieure. La hauteur de cette colonne est la même que celle de la célèbre colonne de Trajan à Rome, c'est-à-dire de 124 pieds; la statue en bronze qui la surmonte, et que l'on dit être fort ressemblante, par Richard Westmacott, est considérée comme une brillante œuvre d'art, digne du pays et de l'éminent artiste par qui elle a été modelée; elle a 14 pieds, ce qui donne pour la hauteur totale 138 pieds; mais ce monument, vu du bas des marches, au niveau du parc, a 156 pieds de hauteur (environ 48 mètres). Le duc est représenté avec une cuirasse moderne, de hautes bottes

[1] On nomme *terraces* en Angleterre de vastes constructions ou réunions de maisons et d'hôtels qui sont loués à des particuliers.



militaires; sur l'épaule gauche est jeté un large manteau blasonné de l'ordre de la Jarretière; la pose est fière et naturelle : la main gauche sur la hanche, la main droite appuyée sur une épée dont la pointe repose sur le socle. A droite et à gauche de splendides hôtels; ce sont des clubs d'officiers; je m'étais promis d'en visiter quelques-uns; je croyais en arrivant avoir du temps pour tout; hélas! je sens déjà qu'il faudra me priver de bien des plaisirs; chaque matin, je retranche quelques parties de mon programme et celle-ci doit malheureusement être du nombre. Je le regrette d'autant plus que j'aurais eu pour bienveillant introducteur le capitaine Egerton, de la marine royale, le gendre du lieutenant général l'honorable sir E. Cust, qui eut l'honneur d'être attaché au prince Léopold de Saxe-Cobourg, plus tard roi des Belges.

En continuant, j'arrive place de Waterloo (Waterloo Place). On travaille encore à un monument qui vient d'être élevé à la mémoire des braves des régiments des gardes, morts en Crimée pendant la guerre avec la Russie. Je remarque sur le devant trois belles statues en bronze, plus grandes que grandeur naturelle et représentant un soldat des grenadier-guards, un des Coldstream guards et un des Scots fusilier-guards. Sur les deux côtés, qu'en ce moment l'on retaille, je lis les dernières syllabes des principales batailles : *Alma*, *Inkerman*, *Balaclava*, *Sevastopol*. Derrière, au-dessus d'un trophée de canons, d'obusiers, de bombes et de boulets pris aux Russes, je lis l'inscription suivante : *To the memory of* 2,162 *officers and men of the brigade of guards who fell during the war with Russia,* 1854, 1855 *and* 1856. — *Erected by their comrades* [1]. La statue de la Victoire étend sur les représentants de cette vaillante brigade des couronnes de lauriers. Vus séparément, tous ces détails sont beaux,

[1] En mémoire de 2,162 officiers et hommes de la brigade des gardes qui tombèrent durant la guerre avec la Russie en 1854, 1855 et 1856. — Érigé par leurs camarades.

mais le monument est étriqué, la conception manque du caractère de grandeur qui lui semble indispensable; les trois gardes me font trop l'effet d'être là en faction, les côtés sont d'une simplicité excessive, et je crains bien que, malgré les noms des immortelles batailles qu'on y inscrira, on ne parvienne jamais à en faire autre chose que les côtés d'une guérite; le trophée malencontreusement placé derrière m'a fait penser à un bagage de transport avec pièces de rechange, chargé sur le derrière d'un fourgon d'artillerie.

Je parcours les magnifiques rues Quadrant, Regent street et Oxford street; j'admire rapidement d'innombrables magasins d'une richesse de produits sans égale; la vue seule est capable de rendre dépensier un avare; aussi je me hâte de gagner Great Russell street, et j'entre, pour la troisième fois, au British Museum (le Musée britannique).

Cette grande institution nationale doit le principe de son établissement au testament de sir Hans Sloane, éminent médecin et savant naturaliste de son temps; il ordonna qu'après lui, ses livres, manuscrits et collections d'art et d'histoire naturelle fussent offerts au Parlement pour une somme de 20,000 livres sterling (500,000 francs). A sa mort, en 1753, l'offre fut acceptée et le vingt-sixième acte de Georges II ordonnant l'achat, décida en même temps l'acquisition de la collection Harleigh. La bibliothèque de sir Robert Bruce Cotton, qui avait été présentée à la nation sous le règne de Guillaume III (1697) et déposée en Dean's yard (cour des Doyens), y fut ajoutée pour former une collection générale. Georges II donna une grande bibliothèque qui avait été formée par les souverains précédents depuis Henri VIII. Pour caser et classer les trésors nationaux ainsi accumulés, le gouvernement se procura par une loterie la somme de 100,000 livres sterling (2,500,000 francs), dont 20,000 livres furent payées aux héritiers de sir Hans Sloane. L'année suivante, en 1754, Montaigue House fut achetée au comte de Halifax et de-

vint le siége du grand établissement de nos jours. Le prix d'achat de la propriété, les diverses réparations et l'appropriation coûtèrent environ 23,000 livres (575,000 fr.), L'ouverture du Musée britannique eut lieu au commencement de 1759.

Il est moralement impossible de donner une liste complète des achats et des donations à l'aide desquels l'institution est arrivée à sa grandeur actuelle. En 1772, le Parlement décréta l'achat de la collection de vases et de curiosités romaines de sir William Hamilton. Les marbres de Townley y furent ajoutés en 1805. Deux années après, on ouvrit au public la galerie d'antiquités. Les minéraux du colonel Greville furent achetés en 1812. Les marbres Elgin vinrent y prendre place immédiatement après la paix de 1815. La bibliothèque du docteur Rurney fut achetée en 1818 pour la somme de 13,500 livres (337,500 fr.). La bibliothèque et la collection botanique de sir John Banks, le fameux naturaliste et botaniste, fidèle compagnon du capitaine Cook dans ses voyages, fut léguée au Musée en 1820. Des antiquités égyptiennes furent ensuite achetées pour la somme de 10,000 livres (250,000 fr.), et en 1823, le roi Georges IV offrit la riche bibliothèque de Georges III, son père, composée de plus de 70,000 volumes. Outre de riches, curieuses ou rares donations, des acquisitions nombreuses ont été faites chaque année, tant à la bibliothèque qu'aux galeries.

La bibliothèque contient environ 700,000 volumes et va en augmentant énormément chaque année.

La salle de lecture est accessible seulement aux personnes qui y vont pour étudier, pour consulter des autorités ou faire des recherches. Une lettre d'introduction est nécessaire pour y être admis. Cette salle est ouverte au moins trois cents jours par an, en moyenne pendant huit heures par jour; ainsi, annuellement, un visiteur peut s'y livrer à l'étude pendant 2,400 heures; le calme le plus absolu y règne. Aucune inspection générale de cette place n'est permise aux étrangers sans un ordre écrit du secré-

taire de la librairie; mais cette autorisation peut être aisément obtenue deux ou trois jours de la semaine. Les portiers, dans la salle d'entrée, sont tenus d'indiquer le bureau du secrétaire et les étrangers sont invités à observer strictement les conditions sous lesquelles l'autorisation leur est donnée. Cette salle, bâtie pour l'énorme somme de 150,000 livres (3,750,000 francs), ouverte au public en 1857, est, dit-on, une des plus belles du monde. Elle est de forme circulaire, et d'un diamètre de 140 pieds. Un dôme de 106 pieds de hauteur, soutenu par vingt colonnes, la recouvre. Elle contient 1,250,000 pieds cubes d'espace et les bibliothèques environnantes 750,000 pieds cubes; c'est donc un total de deux millions de pieds cubes..... Le bâtiment est construit en grande partie en fer avec des cintres en briques entre les piliers. — L'économie d'espace par l'emploi du fer est chose vraiment remarquable; ainsi, pour en donner un seul exemple, les supports du dôme n'occupent que 200 pieds, tandis que ceux du Panthéon de Rome, qui n'a que 2 pieds de diamètre de plus, en ont pris 7,477. Mes recherches m'ont prouvé que plus de 2,000 tonnes de fer (2,000,000 de livres) ont été employées pour la construction de cette rotonde. Le poids total des matériaux dans le dôme est de 4,200 tonnes ou 4,200,000 livres, c'est-à-dire 210 tonnes (210,000 livres) sur chacune des vingt colonnes. Le premier pilier fut posé le 1er janvier 1855, l'échafaudage et la charpente sur lesquels s'éleva le dôme, furent enlevés le 2 juin suivant; ainsi donc, cette gigantesque construction, si surprenante par sa hardiesse, si splendide par son ornementation, ne prit que cinq mois! L'achèvement complet du dôme à l'extérieur eut lieu dans le mois de septembre de la même année! N'avais-je pas grandement raison lorsque je vous disais, dans ma dernière lettre, qu'il fallait s'étonner de l'incroyable rapidité avec laquelle les monuments s'élèvent ici, quoique toujours sur de si vastes et de si nouvelles proportions? La coupole est partagée sur toute sa surface en deux espaces sphériques et

concentriques; l'un, entre la couverture externe et la voûte en briques, a pour objet de modérer la température dans les extrêmes de froid ou de chaleur; l'autre, entre la voûte en briques et la surface interne, emporte l'air vicié de la salle : cette ventilation a lieu par des ouvertures dans les soffites des fenêtres et dans le haut de l'édifice; le mauvais air passant dans des ouvertures ménagées autour de la lanterne. Pour empêcher les effets de la condensation, toutes les issues et fenêtres sont doubles dans tout le bâtiment. L'énorme quantité de verre employée n'a pas moins de 60,000 pieds de superficie. Afin d'éviter les avalanches de neige, dont les conséquences auraient pu être si désastreuses pour les bibliothèques qui s'élèvent autour, la bâtisse de la rotonde a été continuée extérieurement et dépasse d'une certaine hauteur le point d'où la voûte de la coupole s'élance, de manière à former une galerie circulaire de 9 pieds de largeur; c'est par cette galerie que la neige est détournée et enlevée par des points de dégagement qui existent de distance en distance.

Cette salle de lecture peut contenir amplement trois cents lecteurs, ayant chacun une place de 4 pieds et trois pouces (à peu près un mètre et demi); chacun est dérobé à la vue du lecteur d'en face par une division longitudinale à laquelle est fixé de chaque côté un pupitre à gonds, avec crémaillère pour le lever ou le descendre à volonté, plus une planche, également à charnières, pour y placer au besoin les livres et documents à consulter; entre le pupitre et la planche se trouve un encrier avec plumes; de cette manière, les tables ne sont jamais encombrées et toutes les précautions sont prises pour préserver les livres, pour autaut que les lecteurs veuillent seulement y mettre les soins les plus ordinaires. La charpente de chaque table est en fer et forme des tubes pour la distribution de l'air, disposés avec d'autres conduits de manière qu'il puisse se dégager dans le haut de la division ou paravent longitudinal dont j'ai parlé plus haut, au-dessus du niveau de la tête des lecteurs, ou, s'ils le désirent, à chaque piédestal

de table, car toutes les sorties d'air sont sous le contrôle de soupapes. Un rail tubulaire passe aussi d'un bout à l'autre de chaque table, et l'on peut y faire circuler à volonté un courant d'eau chaude; on s'en sert, au besoin, pour se chauffer les pieds. Les tables des catalogues, avec planches en dessous et garnies de tubes pour la distribution de l'air entre chacune d'elles, sont disposées en deux cercles concentriques autour de la plate-forme élevée du *surintendant*, autour de laquelle sont établies des tables, des boîtes à billets, à bulletins et d'où rayonnent des séparations basses, formant couloirs, surmontées de paravents en verre et conduisant aux librairies et bibliothèques environnantes; les pieds de ces tables sont également formés de tubes communiquant directement avec la salle d'aérage du dessous, laquelle a près de deux mètres de hauteur et règne sous toute l'étendue de la salle de lecture. Cette salle est garnie de lignes de tuyaux d'eau chaude s'irradiant. La provision d'air pur est obtenue au moyen d'un tunnel ou chemin souterrain pourvu de branches munies de soupapes pour envoyer à volonté le courant à travers l'appareil d'eau chaude ou à travers celui d'air frais, entièrement ou en partie, d'après l'état de la température atmosphérique. Les canaux pour l'air sont d'une capacité suffisante pour admettre l'air pur nécessaire à cinq cents personnes, à raison de 10 pieds cubes par minute, et avec un courant d'une vitesse qui ne dépasse pas un pied par seconde. Pour la ventilation pendant les chaleurs, des tuyaux, placés dans le dôme, peuvent être échauffés par la vapeur, afin d'activer l'extraction de l'air vicié que la température extérieure pourrait rendre pénible ou empêcher.

On estime que les rayons des bibliothèques dans cette salle de lecture, contiendront 80,000 volumes. Les livres sont montés et descendus au moyen de machines très-simples. Toutes les encyclopédies, revues, dictionnaires, etc., d'un usage fréquent, sont classés par ordre, on peut les consulter sans pour cela devoir s'adresser aux employés.

Les couleurs claires et la dorure la plus pure ont été préférées dans la décoration de l'intérieur du dôme. Cette grande salle a un aspect radieux, d'une véritable élégance. La coupole est partagée en vingt compartiments par des moulures dorées avec des feuilles préparées sans le moindre alliage; les soffites sont ornés de riches dessins, les margelles sont frangées de feuillages. Chaque compartiment soutient une fenêtre cintrée de 27 pieds de hauteur (plus de 8 mètres) sur 12 de largeur (près de 4 mètres), avec trois panneaux au-dessous, celui du milieu en forme de médaillon, le tout bordé de moulures et d'ornements dorés; leur champ est bleu d'azur peint à l'encaustique; les margelles à l'entonr sont en fine couleur de crème, tous les détails des fenêtres sont peints et traités de la même manière. Les colonnes enrichies, les chapiteaux, les fleurs centrales, les moulures et les lignes de la bordure sont dorés. La moulure intérieure de la lanterne, peinte et dorée de même, n'a pas moins de 40 pieds de diamètre (plus de 12 mètres). Cette lanterne est ornée du royal monogramme avec la couronne royale. La corniche d'où s'élance le dôme est massive et presque entièrement dorée; la frise est divisée en panneaux, bordés par des lignes, terminés par des ornements fouillés et dorés. Chaque compartiment du dôme est garni d'une console riche et hardie, servant à la fois de support à une poutre principale et de base à une colossale statue en marbre, dont on se propose de placer une série sur la corniche. Entre la corniche et le parquet, l'espace est rempli par les rayons de livres et par les galeries d'accès. Tous les divers ornements ou garnitures sont également peints en bleu et dorés. Les tables, les stalles pour les lecteurs sont lambrissées, les chaises sont en acajou; le sol est recouvert de kamptulicon. Enfin, mon cher Guillaume, l'homme curieux, studieux ou avide de renseignements, est là isolé, tranquille, entouré de livres, au milieu d'un comfort qui ne laisse rien à désirer et que l'on ne trouve que bien rarement dans des lieux ouverts à tous.

En sortant de cette salle, unique en son genre, je visite une à une les vastes galeries du Musée, qui renferment d'immenses collections d'histoire naturelle. Il me faudrait des mois entiers pour décrire ces richesses en botanique, zoologie, minéralogie, fossiles, mollusques, crustacés polypes, poissons, étoiles, œufs de mer, etc., etc. ; mais c'est principalement dans les spacieuses salles du rez-de-chaussée qui contiennent les antiquités de toutes les époques, de tous les pays, que je me trouve saisi. En y entrant, la première vue me fait croire à un vaste capharnaüm ; peu à peu, mes yeux s'habituent et je m'oriente aisément au milieu de ces mille trésors de l'antiquité, résultat ou plutôt récompense de tant de recherches savantes, de fouilles intelligentes, d'explorations périlleuses, et ensuite de transports pénibles, difficiles, exigeant les soins les plus constants et les plus délicats, à travers des déserts ou des contrées redevenues sauvages et incultes, sans routes tracées. Tout en m'extasiant devant ces miracles de conservation, je ne puis m'empêcher de réfléchir à la sublime abnégation de ces savants qui abandonnent tout, foyer, famille, patrie, pour aller au loin, à travers mille dangers, rechercher avec amour ces vestiges qu'ils expliquent et qui font le juste et légitime orgueil de leur nation.

Je traverse de longues galeries, je descends dans une salle souterraine ; mais, mon cher Guillaume, je suis forcé de passer sous silence toutes ces richesses d'antiquités romaines, anglo-romaines, greco-romaines ; lyciennes, athéniennes, helléniques, assyriennes, égyptiennes, japonaises, chinoises, indiennes, d'antiquités religieuses, de sépultures, de vases étrusques, de vases grecs, de bronzes, de médailles, d'ivoires, de boucliers, de peintures, etc. ; il me faudrait remplir des volumes. D'ailleurs, dans cet immense muséum, chacun visite les branches qu'il préfère.

En quittant ces momies, ces sépulcres, ces restes de Thèbes, de Babylone, de Ninive, d'Athènes, de Lycie,

de Kouyenjik, je me trouve presque heureux de revoir le soleil; car, malgré moi, je n'ai pu me défendre d'un sentiment de tristesse inexprimable dans ces salles qui renferment tant de grandeurs déchues. Aussi me suis-je pris à marcher d'un pas allègre, et j'arrivai dans Holborn street, en chantonnant ces paroles de Nicette du *Pré-aux-Clercs* : « Ah! que je suis las de tant de plaisirs, » au grand ébahissement d'un policeman qui me regardait mais sans modifier en rien l'inflexibilité de son visage ou de sa pose. Tous les policemen à Londres ont la même impassibilité, la même attitude, le même habit étriqué, le même chapeau avec fond et dessus des bords en cuir ou toile cirée. La tenue de celui-ci était irréprochable, comme celle de tous ses confrères; des gants de fil blanc recouvraient ses mains, fermées, je crois, d'après l'ordonnance, le dessus tourné en dehors, les ongles en dedans. Je lui demandai une adresse, il me la donna avec la concision, la clarté et la politesse froide que je leur trouve à tous; il ne fit qu'entre ouvrir les lèvres et laissa tomber ou plutôt siffler à travers les dents le nom et les indications que je lui demandais; comme je n'avais pas bien compris, je lui dis : Speak slowly, please (parlez lentement s'il vous plaît); le fonctionnaire répéta plus lentement, sans les abréviations usuelles. Je compris, je le remerciai, et en le quittant, je portai la main à mon chapeau; mais lui ne sourcilla pas, ne bougea pas : il s'était remis à observer, à guetter aux alentours, dans les rayons de son invisible toile. Peu de temps après, j'arrivai devant Cornhill, je montai à un premier étage, je demandai de la traditionnelle soupe des aldermen (de la soupe de tortue, en anglais, *turtle soup*)... Il était neuf heures du soir; j'allumai un cigare, et me dirigeai par King William street vers la station de London Bridge, pour retourner à Greenwich, d'où j'étais parti à sept heures du matin.

SEPTIÈME LETTRE.

La Tour de Londres. — Son histoire — Ses bâtiments. — Ses musées. — Le banquet dans les nouveaux égouts de Londres.

Greenwich, 5 mai.

Mon cher Guillaume,

La Tour est pour Londres ce qu'étaient le Capitole pour Rome, le Kremlin pour Moscou, c'est-à-dire son palais citadelle, sa forteresse, le monument le plus intimement lié à ses annales populaires et à l'histoire générale du pays. Les scènes d'infortune, de misère, de malheur, d'oppression, de cruauté dont ses murs furent les témoins, se représentent en foule à mon souvenir. La vue de ses défenses extérieures qui paraissent indiquer la force de résistance, conduit mon imagination dans ses froids et sombres cachots, où pendant tant de siècles furent emprisonnés non-seulement des hommes mauvais et des intrigants, mais aussi des milliers de vertueuses ou grandes victimes de la tyrannie ou de l'anarchie. Fort heureusement pour l'époque actuelle, l'émotion que cette demeure excite est d'un genre moins effrayant; de nos jours, elle n'est plus considérée que comme une relique d'antiquité liée à toutes les phases de l'histoire d'Angleterre, et rien n'est réellement plus curieux que l'historique de cette vieille forteresse.

Ce monument est bâti au bord de la Tamise à l'extrémité est de la Cité. Cette place où tant de personnes de haut rang ou de grande distinction périrent par la main du bourreau, paraît d'abord avoir été destinée à défendre par eau les approches de la fameuse métropole de la Grande-Bretagne. De nombreux historiens ont prétendu que la

Tour devait son origine et son nom aux Romains; il est plus que probable qu'ils avaient élevé là une forteresse pour couvrir Londres; mais toutes les réflexions, toutes les assurances de probabilité, toutes les histoires ne peuvent prouver qu'une construction d'une importance réelle y ait existé avant Guillaume le Conquérant, par ordre de qui la Tour blanche fut bâtie. Diverses fortifications et constructions y furent ajoutées pendant les règnes de ses deux fils, Guillaume le Roux et Henri Ier, surnommé le Beau-Clerc. Depuis son érection, la Tour servit de résidence royale et de prison d'État, et si l'on considère son histoire sous l'un ou l'autre de ces caractères, elle est pleine de souvenirs du plus haut intérêt.

Étienne, comte de Blois, fils d'Adèle, fille de Guillaume le Conquérant (branche aînée), fut le premier monarque (1135) qui y fixa sa résidence; il y tint sa cour pendant sa guerre avec l'impératrice Mathilde, fille et héritière de Henri Ier, deuxième fils de Guillaume le Conquérant (branche cadette). En 1215, pendant le règne de Jean sans Terre, les barons du royaume assiégèrent la Tour et forcèrent le roi à leur faire des concessions importantes, entre autres ils lui arrachèrent la signature de la fameuse *Magna Charta* [1]. Son fils, Henri III (1216), fit réparer toutes les avaries subies par la Tour pendant le règne si turbulent de son père; il construisit aussi une autre ligne de fortifications qui s'écroula. Édouard Ier, fils du précédent (1272) acheva ce que son père avait commencé et compléta les défenses de l'entrée principale. Ce fut pendant l'active carrière de ce monarque que la Tour devint prison d'État. En 1278, sous Édouard II, il n'y avait pas moins de six cents juifs détenus; ils étaient accusés

[1] Encore invoquée de nos jours en jurisprudence anglaise, et considérée par tous comme le *Palladium* des libertés anglaises. Lorsqu'on veut, par une expression usuelle, qualifier la pureté et l'ancienneté d'une noblesse, on dit : Ce nom figure parmi les signataires de la *Magna Charta*, comme nous disons en Belgique : Ses ancêtres furent aux croisades.

d'avoir rogné la monnaie du royaume. En 1330, sous Édouard III, l'infâme Mortimer [1] fut envoyé à la Tour, où il fut pendu par ordre du fils et héritier de sa royale victime.

Quoiqu'il me soit impossible de vous énumérer toutes les scènes qui ont eu lieu dans cette forteresse, comme elle a joué un rôle important et sinistre dans tous les règnes suivants, sans vous en écrire toute l'histoire, je vais vous citer encore quelques événements parmi les plus remarquables. En 1461, le roi Henri VI (Lancastre, Rose rouge), fils de l'héroïque vainqueur d'Azincourt, y fut assassiné par ordre de Richard, duc de Gloucester (York, Rose blanche), pendant la guerre des deux Roses [2]. Édouard IV, qui lui succéda en 1461, et pendant le règne duquel la guerre civile continua, résida à la Tour plus qu'aucun autre monarque. Ses fils si tragiquement connus dans l'histoire sous la dénomination des enfants d'Édouard, y furent à leur tour assassinés par ordre de leur oncle et tuteur, ce même duc de Gloucester, dont j'ai parlé plus

[1] Roger, comte de Mortimer, né vers 1287, fut d'abord un des plus zélés serviteurs d'Édouard II. Il fit la guerre en Écosse, en Irlande et en Gascogne, pendant quatorze ans; mais il se révolta contre la puissance des Spencers, favoris du roi, et fut enfermé à la Tour, d'où il parvint à se sauver en France. Il rentra en Angleterre avec Isabelle, femme d'Édouard, dont il était, dit-on, devenu l'amant, fit périr les favoris de ce prince et bientôt le roi lui-même. La légende raconte le raffinement d'horrible prévoyance des assassins qui, dans l'espoir de faire disparaître à jamais toute trace de leur crime, tuèrent le roi en lui introduisant un pal chauffé à blanc dans les intestins .. Cet infâme assassin gouverna pendant quelque temps par la terreur et fit périr tous ceux qui lui portaient ombrage; mais Édouard III, parvenu à l'âge de 18 ans, fit faire le procès de ce monstre, qui fut pendu en 1330.

[2] L'histoire populaire du meurtre de Henri VI, quoique rendue immortelle par la plume de Shakespeare, n'est pas confirmée par le résultat des recherches de savants historiographes; tout ce qu'on sait avec certitude, c'est qu'*il mourut dans la Tour quelques jours après la rentrée triomphante d'Édouard IV à Londres*. Il en est, du reste, de même pour plusieurs autres légendes populaires; aucune partie de l'histoire d'Angleterre n'est plus obscure ou plus embrouillée que celle de cette époque.

haut et qui, après avoir marché dans le sang de ses plus proches parents, devint roi d'Angleterre en 1483. Henri VII fit exécuter en 1499, Perkins Warbeck qui, prétendant être le duc Richard d'York, le plus jeune des fils d'Édouard IV, et ayant pris le titre de Richard IV, avait débarqué à Whitesand, où il fut battu une seconde fois, et ensuite livré par les moines du monastère de Bethléem, où il s'était réfugié [1]. Henri VIII, dans la première année de son règne, en 1509, y amena sa première femme, Catherine d'Aragon. En 1530, étant fatigué d'elle et ayant prononcé lui-même son divorce, il y conduisit une femme plus jeune et plus belle, Anne de Boleyn, qui, elle aussi, devait bientôt céder violemment la place à une rivale et mourir d'une mort horrible, au milieu des scènes de sa si fugitive splendeur. Sous le règne d'Édouard VI (1547), Jean Seymour, lord Sudley, grand amiral d'Angleterre, y fut décapité; l'ordre d'exécution fut signé par *son propre frère*, le duc de Somerset, protecteur du royaume pendant la minorité du roi et qui y fut lui-même décapité en 1551 par suite des intrigues de son rival, Dudley, comte de Warwick et plus tard duc de Northumberland. Pendant le règne de Marie (Marie Sanglante), de 1553 à 1558, la Tour fut le lieu de l'emprisonnement et ensuite le lugubre théâtre de la mort de son innocente rivale, lady Jane Grey et de son jeune époux lord Guildford Dudley, décapités en 1554. La princesse Élisabeth, fille de Henri VIII et d'Anne de Boleyn, y fut emprisonnée pour sa fidélité à la religion réformée. A son avénement au trône, lorsqu'elle quitta la Tour pour aller, d'après la coutume de ses prédécesseurs, placer la couronne sur sa tête, jamais, peut-être, aucun souverain n'avait été

[1] Un grand nombre d'auteurs ont regardé ce personnage comme le véritable héritier de la couronne. La tradition rapporte que le squelette *d'un seul* des enfants d'Édouard, celui d'Édouard V, fut découvert beaucoup plus tard dans la Tour blanche, sous un vieil escalier. Perkins prétendait être le second des fils et avoir été sauvé par l'un des assassins, la nuit du crime.

autant acclamé, ni accompagné d'autant d'amour sincère de ses sujets que ne le fut cette illustre reine. Mais si son règne fut un grand bienfait pour la nation en général, s'il est vrai qu'il ait été le berceau de sa grandeur actuelle, il faut ajouter que, sous aucun autre, la Tour de Londres ne fut aussi remplie de prisonniers de toutes sortes, de tous rangs, de toutes conditions. Un document délivré au conseil privé en 1561, en contient la liste nominative avec les motifs d'incarcération. On y lit, entre autres, les noms de 6 évêques, d'un abbé de Westminster, d'autres grands dignitaires de l'Église, de 2 comtes, de lady Catherine Grey et de 12 autres personnages. A ceux-ci furent ajoutés, en 1569, Howard, duc de Norfolk, décapité en 1572, pour ses intrigues en faveur de Marie Stuart, son fils, le comte d'Arundel, et le comte de Northumberland, qui furent également décapités. Sir Walter Raleigh, un des plus braves, des plus érudits et des plus malheureux hommes de son époque, y fut enfermé pour quelque temps en 1592, à cause de l'amour qu'il avait conçu pour une des demoiselles de la reine, qui devint sa femme bientôt après. Son long emprisonnement et ensuite son exécution eurent lieu dans le règne suivant. Devereux, comte d'Essex, dont le sort terrible a laissé une tache indélébile sur la mémoire de la reine, les comtes de Southampton et de Rutland comptèrent également parmi les prisonniers de la Tour pendant le règne d'Élisabeth. Sous le règne de Jacques Ier, les deux plus remarquables victimes furent lady Arabelle Stuart qui devint un sujet de jalousie pour Élisabeth, et qui, plus tard, porta ombrage à Jacques Ier, à cause de sa parenté avec Marie Stuart. Atteinte de folie par suite de son désespoir, elle y mourut en 1615; l'autre fut sir Thomas Overbury, assassiné sur les accusations du comte de Somerset et de sa maîtresse la comtesse d'Essex. En 1640, le comte de Strafford, l'habile conseiller de Charles Ier, y fut décapité. Il est impossible de faire l'énumération des sombres événements qui s'y passèrent pendant les règnes des deux Charles et sous la république

qui fut établie pendant onze ans entre ces deux règnes. Les emprisonnements de personnages des deux partis, selon que l'un ou l'autre était au pouvoir, trouvent mieux leur place dans l'histoire générale du pays que dans l'historique de la Tour. Charles II fut le dernier monarque qui quitta la Tour pour aller à Westminster revêtir les insignes de la royauté; l'édifice a cessé depuis d'être une des résidences royales, mais, par une malheureuse compensation, pendant le règne de Charles II, beaucoup de personnes qui avaient été mêlées au procès de son père y souffrirent une longue et douloureuse agonie. En 1666, la Tour échappa à peine au grand incendie de Londres. En 1685, le duc de Monmouth, neveu du roi, fut décapité sur Tower Hill, pour crime de haute trahison. Ce fut cet épisode qui inspira à un grand historien [1] une des plus brillantes pages qui soient, dit-on, jamais tombées de la plume d'un écrivain anglais. Jugez-en, mon cher Guillaume, en tenant compte surtout que ce n'est ici qu'une rapide traduction :

« ..... La tête et le corps, placés dans un cercueil » recouvert de velours noir, furent clandestinement enter- » rés sous la table de communion dans la chapelle Saint- » Pierre de la Tour de Londres.

» Il n'y a pas, en vérité, de place plus triste sur la » terre que ce petit cimetière. La mort est là, associée » dans notre esprit, non pas comme à l'abbaye de West- » minster ou dans la cathédrale de Saint-Paul, avec le » génie et la vertu, avec la vénération publique et la » renommée impérissable; non pas comme dans les tem- » ples, églises et cimetières, avec tout ce qu'il y a de plus » cher dans la vie sociale ou domestique, mais avec tout » ce qu'il y a de plus sombre dans la nature et dans la » destinée humaines; avec le triomphe sauvage d'enne- » mis implacables; avec l'inconstance, l'ingratitude et la » lâcheté d'amis; avec les misères de la grandeur tombée

[1] Lord Macaulay.

» et de la gloire flétrie. Ici ont été portés, à travers les siè-
» cles successifs, par les rudes mains des geôliers et des
» bourreaux, seuls, abandonnés, sans même une larme
» d'un ami, les restes sanglants d'hommes qui avaient
» été les commandants des armées, les chefs des partis,
» les oracles des sénats et les ornements de la cour. Là
» fut porté devant la fenêtre où Jane Grey était en prières,
» le cadavre mutilé de son jeune époux, lord Guildford
» Dudley. Édouard Seymour, duc de Somerset, y repose
» à côté du frère dont il avait signé l'arrêt de mort. Là
» a été réduit en poussière par le temps, le tronc sans
» tête d'un homme digne d'avoir vécu dans un temps
» meilleur, de Jean Fischer, évêque de Rochester et car-
» dinal de Saint-Vitalis. Là sont couchés Jean Dudley,
» duc de Northumberland, grand amiral, et Thomas
» Cromwell, comte d'Essex, grand trésorier du royaume.
» Là est enterré un autre Essex, à qui la nature et la for-
» tune avaient prodigué en vain toutes leurs richesses, et
» que la valeur, la grâce, le génie, la faveur royale et les
» applaudissements populaires n'ont conduit qu'à un sort
» ignominieusement prématuré. Non loin de là dorment
» deux chefs de la grande maison de Howard, Thomas,
» quatrième duc de Norfolk, et Philippe, onzième comte
» d'Arundel. Ça et là, parmi les fosses si rapprochées de
» ces hommes d'État, inquiets et ambitieux, se trouvent
» les restes de victimes plus délicates : Marguerite, com-
» tesse de Salisbury, dernier rejeton du fier nom de
» Plantagenet, et ces deux si jeunes et si belles reines qui
» périrent par la rage jalouse de Henri VIII. Telle fut la
» poussière à laquelle celle de Monmouth se mêla... »

Dans le règne de Jacques II et de Guillaume III, les appartements royaux furent démolis et la dernière exécution sur la colline de la tour (Tower Hill) eut lieu en 1747; lord Lovat y fut décapité pour tentatives de restauration de la famille royale exilée (Stuart). Depuis ce temps, la Tour a été appropriée pour les bureaux et les archives du gouvernement, pour des arsenaux, des magasins, des casernes,

quoiqu'elle soit restée la prison d'État. Cette forteresse, entourée d'un large fossé, couvre environ 12 hectares de terrain et a la forme d'un pentagone irrégulier. Aux embrasures de la grande enceinte, des canons braqués commandent toutes les avenues de la Tour. Elle est séparée de la rivière par un fort mur, une partie de fossé et une plate-forme en arrière. L'entrée principale est à l'angle sud-ouest. A l'extrémité du pont en pierres est une forte porte, nommée la tour Martin; une autre tour pareille, nommée Byward, relie les ouvrages extérieurs et intérieurs. Il y avait autrefois devant ce pont un ouvrage extérieur servant à le couvrir, et que l'on désignait sous le nom de barbacanes. Aujourd'hui, il ne reste plus qu'à traverser une petite place entourée de murs, de palissades, avec fortes barrières. L'intérieur des fortifications, ce qu'on nomme la *Tour*, est un assemblage très-irrégulier de petites rues, de cours bornées çà et là par les diverses constructions.

J'aperçois d'abord la tour aux lions, occupée autrefois par la ménagerie royale [1]. A gauche, la tour du beffroi, de forme circulaire, avec un clocheton en bois au sommet; le gardien (yeoman) dont j'ai eu soin de *largement* conquérir les bonnes grâces, me dit que c'est là que la princesse Élisabeth, plus tard reine d'Angleterre, fut enfermée. Ces gardiens portent un curieux costume du temps de Henri VIII, fort en harmonie avec l'édifice, mais par un récent anachronisme on l'a rendu ridicule : on a substitué aux chausses rouges le pantalon noir. La tour forme aujourd'hui une dépendance des appartements du gouverneur. A droite, la porte des traîtres (traitor's gate), ainsi nommée d'après un passage voûté à travers lequel les prisonniers étaient amenés par eau à la prison, après leur procès à Westminster. Cette porte, très-apparente du côté de la rivière, est actuellement murée ; à l'intérieur de

[1] De là l'expression anglaise : Venez, même si le temps est mauvais, nous vous ferons voir les lions.

la tour est une massive porte à claire-voie, au haut d'un escalier dont les premières marches baignent dans les eaux de la Tamise. Au-dessus de cette porte où tant de malheurs ont passé, on aurait pu inscrire ces paroles du Dante : « Vous qui entrez ici, laissez toute espérance ! » En face, la tour sanglante, ainsi nommée, me dit mon conducteur, à cause de la légende des enfants d'Édouard IV. Je pense qu'un autre drame terrible lui fit donner ce nom, car ces malheureux enfants furent étouffés. La lourde porte d'entrée de cette tour, avec herses, est un parfait modèle de ce genre d'antique construction. Un passage voûté, d'environ 10 mètres de longueur, me conduit devant la tour blanche, où l'on m'indique d'abord l'escalier sous lequel on découvrit, dit-on, le squelette d'Édouard V. Cette grosse tour, de forme quadrangulaire, est la plus ancienne de la forteresse ; elle est crénelée, avec une tourelle à chaque angle. Les murs ont plus de 4 mètres d'épaisseur. Elle a trois étages élevés. Il y a des chambres souterraines, qui servaient jadis de prison ; les murs portent encore des inscriptions, œuvre des malheureuses victimes qui y furent enfermées. La tour blanche fut ainsi nommée parce qu'il était dans les habitudes de la blanchir de temps en temps, ainsi que cela est prouvé par un très-curieux document en latin, portant la date de 1241, et qui contient les instructions pour la réparation de la place. Le tout a été tant de fois changé, réparé, recouvert de ciment et de pierres qu'on retrouve à peine des traces de la maçonnerie primitive.

On me conduit à la salle des armures. Cette salle est moderne, bâtie au côté sud de la Tour ; elle a environ 45 mètres de long sur 10 de large, et contient une trentaine de figures à cheval, armées de pied en cap ; sur les murailles des panoplies, des trophées d'armes. Ces magnifiques armures, d'époques successives, sont placées dans l'ordre chronologique depuis Édouard Ier (1272) jusqu'à Jacques II (1685), époque à laquelle on cessa de revêtir entièrement l'armure de guerre, proprement dite ; celle

de ce dernier monarque contraste déjà singulièrement avec les lourds casques, les cuissards, brassards, gantelets, etc.; c'est un casque léger, un pourpoint, de hautes bottes. Toutes ces armures furent portées par des rois ou par des preux appartenant à la plus fine fleur de chevalerie ou de haute noblesse; les dates et les noms sont inscrits sur des bannières placées au-dessus de chaque chevalier. D'autres armures remarquables sont placées dans les enfoncements de la salle; vers le milieu, au côté sud, une armure inachevée, telle qu'elle sortit des mains de l'ouvrier forgeron, est considérée comme un des types les plus purs de l'époque de Henri VIII (1509); mais à droite, j'admire par-dessus tout, sur une figure équestre du même roi, une armure qui lui fut présentée lors de son mariage avec Catherine d'Aragon, par l'empereur Maximilien. Ce large et puissant harnois, du travail le plus finement achevé, damasquiné, doré, est couvert sur toutes ses parties de légendes du moyen âge. Près de la porte d'entrée, sur un piédestal, est une armure haute de 6 pieds anglais, qu'on m'assure avoir été faite pour Henri VIII à dix-huit ans; le lourd casque avec visière à losanges a surtout attiré mon attention. Avant de sortir, je vois un canon, de construction grossière, qu'on croit être du temps de Henri VI (1450); un autre à côté, du règne de Henri VII (1508), témoigne des progrès qu'avait faits l'artillerie en 50 années. Sur les escaliers, partout des trophées, des armures, des canons. J'arrive à la salle d'armes de la reine Élisabeth, qui était anciennement nommée la salle des armures espagnoles et où l'on prétendait que des parties du butin de l'Armada étaient déposées; on m'a assuré qu'il n'y en avait pas une seule qui fût originaire de l'Espagne; mais en voyant les ceps, les carcans, les tenailles, etc., je me suis dit, moi qui me souviens de Llorente, que cela sentait le Thomas Torrequemada, le Pierre Arbuès et tous les plus savants inquisiteurs.

On m'ouvre une petite porte qui mène à un obscur ca-

chot d'environ 3 mètres de long sur 2 1/2 de large, où fut emprisonné sir Walter Raleigh. La tradition affirme que c'est là qu'il écrivit son histoire du monde. Sur les côtés, des inscriptions faites par les prisonniers; je pénètre dans ce sombre réduit; grâce au sillon de lumière douteuse qui passe par la porte, j'aperçois un bloc de pierre, sur lequel peut-être bien des prisonniers ont pleuré toutes les larmes de leur cœur; dans le fond, à droite, je crois entrevoir une espèce de cage ou bibliothèque en fer. En sortant, le gardien ouvre un étroit volet et me fait voir d'autres inscriptions gravées par des prisonniers. En face de ce cachot, au milieu de la salle, est le dernier billot, celui sur lequel furent décapités, en 1746, les lords de Kilmarnock et Balmérino, et en 1747, lord Lovat. Je promène mon doigt sur trois ou quatre profondes entailles qu'y laissa la hache du bourreau. A côté de ce bloc est la hache qui servit au supplice du comte d'Essex, sous Élisabeth. Puis viennent une suite infinie d'étranges et hideux instruments de torture, plus horribles les uns que les autres, et que l'on croirait avoir été inventés par des démons. D'autre part, de singulières armes, hallebardes, piques, pertuisanes, etc., etc.; au fond de cette salle à droite, dans une armoire, je regarde avec un sentiment d'horreur indéfinissable, un masque noir avec grandes ouvertures rondes pour les yeux et menton à charnières; le gardien me dit que cet affreux masque cacha, dans maintes occasions, les traits du bourreau; il est conservé à la Tour parce qu'il servit au même usage pour le supplice du roi Charles Ier. Je n'ai pu visiter d'autres salles qui sont, m'assure-t-on, en réparation, ni la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste que l'on me dit être d'architecture normande.

La tour des joyaux s'appelait anciennement la tour Martin; elle prit le nom actuel en recevant le dépôt des joyaux de la couronne, qui avaient été gardés depuis Henri III (1216) jusqu'en 1641, dans une petite construction attenant à la Tour; sa partie inférieure est plus

ancienne, en pierres, et de forme circulaire, la partie supérieure est en briques. C'est dans la salle voûtée de la partie en pierres que sont déposés les joyaux, dans une montre en verre placée au milieu et entourée d'une grille de fer. Leur valeur est estimée à 2,000,000 de livres (50,000,000 de fr.). L'on me montre les restes de trois autres tours, qui étaient nommées la tour du berceau, du puits et de la porte de fer. Je n'ai pu les visiter. Le Salt Tower, près de celle à la porte de fer, n'offre rien d'intéressant, si ce n'est une inscription gravée par un prisonnier, accusé de sorcellerie, qui y fut enfermé en 1560. Les restes d'une tour en briques où fut emprisonnée Jane Grey. La tour Bowyer (archer), ainsi nommée parce que le maître des archers du roi, Bowyers, y eut sa résidence et où l'on prétend que le duc de Clarence fut noyé dans un tonneau de malvoisie; il ne reste plus de cette tour que la partie basse. La tour large flèche (Broad arrow tower) servit également de prison. La tour de Wakefield, bâtie par Guillaume le Roux (1087) et dont la partie supérieure, évidemment moins ancienne (XIIIe siècle), contient une belle salle octogone, où l'on dit que fut perpétré le meurtre de Henri VI. Derrière l'église Saint-Pierre, la tour Develin, nommée ensuite tour Devereux, parce que Devereux, comte d'Essex, y fut enfermé; elle communiquait, dit-on, avec les lugubres caveaux de l'église. La tour Beauchamp ou tour Cobham. On lui donne plus généralement le premier de ces noms à cause de l'emprisonnement de Thomas Beauchamp, comte de Warwick, en 1397 ; la seconde dénomination lui vient de ce que la famille de Cobham, mêlée à la révolte de Wyatt, y fut enfermée sous le règne de Marie. Elle a deux étages de hauteur, l'escalier est coupé dans l'épaisseur des murs qui, de ce côté, est de plus de 4 1/2 mètres. La salle du premier étage, fermée par une lourde grille, a un parquet d'épais et très-fort chêne, fortifié partout par d'énormes clous en fer, indiquant assez quelle fut sa destination. En certaines places, les planches sont usées par les tristes et

incessantes promenades des malheureux occupants. Le principal intérêt de cette place est dans la lecture des nombreuses inscriptions et devises gravées, coupées, tailladées par ces infortunés. Je dois me contenter de vous en citer quelques-unes fort curieuses au point de vue historique et moralement intéressantes. A gauche, en entrant, je lis le nom de *Walter Paslew,* la date 1569-1570 et l'inscription : *My hope is in Christ* (mon espérance est en Christ). A côté *Robert Dudley.* Plus loin une hardie sculpture divisée ; au centre un écu avec les armes des Peverel ; dans les divisions, un squelette, le nom de *Peverel,* des devises et emblèmes. Dans un enfoncement, une devise sculptée par Jean Dudley, comte de Warwick, fils aîné du duc de Northumberland, les armes de la famille, et signée : *John Dudley.* Une inscription par Thomas Rooper, parent de sir Thomas Morus, 1570 ; un squelette couché et en dessous, écrit en vieux français : *Per* (par) *passage pénible passons a port plaisant.* Le seul nom de Jane est supposé avoir été inscrit par l'époux malheureux et aimant de Jane Grey. A gauche d'une meurtrière est une devise en italien, le nom de *William Tyrrel,* 1541. Je ne connais pas cette langue ; néanmoins, je crois comprendre qu'il pleure sur la perte de toute espérance et qu'il voudrait détruire le temps avant sa mort. Au-dessus du foyer, je lis l'inscription suivante : *Plus on souffre pour le Christ en ce monde, plus on aura de gloire avec lui dans l'éternité. Tu l'as couronné de gloire et d'honneurs, ô Seigneur ! En mémoire éternelle il sera juste. Arundel,* 22 juin 1587. — Dans un autre enfoncement, le nom de *Thomas Fitzgerald*, fils aîné du neuvième comte de Kildare. — Le nom de *Thomas Cobham* et la date 1555. — Un autre nom, *John Seymor,* 1553. — Un chêne portant des glands et au-dessous *R. D.*, qu'on m'affirme être les initiales de Robert Dudley, comte de Leicester, favori de la reine Élisabeth. — A droite, près d'une embrasure, le nom de *Eagremont Radcliffe*, 1576, avec la devise : *Pour arriver.* Ce prisonnier était

fils du comte et de la comtesse Anne de Sussex. — Puis, je visite la petite église de Saint-Pierre, de style normand, bâtie au bout de la grande cour sous Edouard Ier (1272), au lieu même où s'élevait dans les premiers temps une autre chapelle. Elle est très-simple à l'intérieur et n'a qu'une aile séparée de la nef par quatre arcades plates. Elle n'offre d'intérêt réel que par les noms des nombreuses victimes qui y sont enterrées. En face des fenêtres, du côté droit de la nef, une petite place entourée d'arbres fut le triste lieu où tant de têtes tombèrent sous la hache du bourreau.

Je sors de la Tour et je reviens de cette longue et fatigante excursion, l'âme oppressée!...

5 *mai*. Je suis encore sous l'impression de ma visite d'hier à la Tour. Toute la nuit, j'ai rêvé tours, escaliers sanglants, cachots, armures, inscriptions, devises, masques noirs, gardiens, billots, Somerset, Essex, Seymour, Northumberland, etc.; tout cela se fondant, paraissant, disparaissant pour revenir, comme dans un affreux kaléïdoscope. En m'éveillant, j'étais brisé. Le soleil levant a eu beau inonder mes fenêtres de ses plus gais rayons, j'en suis presque à me repentir d'avoir été trop curieux, d'avoir trop vu. Mais, qu'entends-je?... De la musique!... C'est celle des rifles de Greenwich. Où peuvent-ils aller? On frappe à ma porte. Mon bon J... vient me prendre pour me conduire... *dans les égouts de Londres!*... Je me récrie, convenez qu'il y a bien de quoi... Triste des souvenirs d'hier, n'allons pas chercher aujourd'hui... autre chose. J .. m'a tranquillement écouté; il comprend ma répulsion; puis il me dit bien doucement : Mais ce sont de nouvelles et gigantesques constructions, inachevées et n'ayant *pas encore* servi. Cela me rassure et me décide.

Près de l'église Saint-Alphége, à Greenwich, on a construit un enclos en planches; j'y pénètre : « Your ticket, please? » (Votre carte, s'il vous plaît.) Je réponds que je n'en ai pas. Un vieux monsieur à l'air fort respectable me fait entrer. Je saisis les deux bouts d'une échelle et je

descends à huit ou dix mètres de profondeur. En prenant pied, je regarde autour de moi. D'abord, je ne distingue rien, mais j'entends devant moi un bruit étrange, presque infernal; des cris, de formidables hip! hip! hurrah! de la musique, tout cela comme traversant un gigantesque porte-voix. Figurez-vous l'entrée de la caverne dans *Robert le diable*, avec cent fois plus de bruit, mais, je l'avoue, avec mille fois moins d'harmonie. Mes yeux s'accoutument, j'entrevois un long tunnel, ou plutôt un tube d'un diamètre d'environ trois mètres, à travers une vapeur assez dense, une clarté rougeâtre. J..., peu habitué à la gymnastique, termine une descente assez pénible. Nous nous mettons en marche, en suivant l'un derrière l'autre le *thalweg* du tube. Des refuges y sont ménagés, à certaines distances, à droite et à gauche. Après avoir marché l'espace de deux à trois cents mètres, nous apercevons une table étroite, s'étendant à perte de vue, très-bien garnie et richement servie; elle est, à droite, appuyée au tunnel; le seul bord accessible, du côté gauche, arrive juste devant ceux qui, comme nous, sont sur la ligne du milieu du fond. C'est le *banquet* offert par M. Webster, entrepreneur du grand égout métropolitain ouvert entre Deptford et Erith, aux membres du bureau des travaux publics du district de Greenwich et à environ cinq cents habitants de la ville. Un convive vient me demander si je ne suis pas *leur ami* (our friend) le capitaine belge. Sur ma réponse affirmative, on nous entoure; c'est à qui nous offrira une place. Nous acceptons une coupe de champagne. Je remercie affectueusement et, après avoir contemplé pendant quelques instants cet excentrique et sans pareil spectacle, je salue ces honorables habitants, presque tous volontaires, et qui depuis Brighton m'appellent leur ami. Telle est la discrétion, le savoir-vivre anglais, qu'on ne nous a pas importunés pour nous retenir.

Le nouveau système d'égouts de Londres a pour but d'assainir la Tamise. C'est une œuvre tellement gigantesque qu'il n'y a qu'une seule ville au monde qui puisse

l'avoir conçue et exécutée en si peu de temps. Il y a quelque chose de grandiose à l'idée d'une ville payant *quatre millions de livres sterling* (100 millions de francs) pour des ouvrages souterrains qui n'ont été et ne seront jamais vus, qu'elle ne pourra montrer avec orgueil. Les générations futures révoqueront peut-être en doute leur nécessité; n'ayant pas connu le mal, elles ne comprendront pas la cure radicale qu'on aura opérée dans l'assainissement de la métropole. Le changement que ces travaux apporteront non-seulement dans la propreté de la ville, mais bien plus encore dans la santé des habitants, est une question qui, étant posée, obtient par elle-même sa solution. Pour bien comprendre et juger les améliorations importantes de ce nouveau travail de géants, il suffira de vous rappeler que, jusqu'à leur adoption, le but de tous les systèmes d'assainissement était de faire de la Tamise le grand égout de la capitale, but qui était parfaitement atteint. Tous les conduits souterrains, des deux côtés de la rivière, se déchargeaient dans la Tamise et ce dans le court trajet de cinq à six milles. Or, si vous songez, mon cher Guillaume, que, des deux côtés de la rivière, les bords sont très-peu au-dessus du niveau de l'eau *à marée haute*, tandis que la moyenne d'élévation du sol en arrière des terres riveraines est beaucoup au-dessous, vous serez bientôt amené à conclure que, le niveau des égouts étant encore plus bas, leurs dégagements étaient si complétement fermés par la force de résistance de l'eau, que ce n'était qu'à marée tout à fait basse qu'ils pouvaient se déverser entièrement. De là, deux inconvénients : le premier, que, pendant dix-huit heures sur vingt-quatre, les matières étaient retenues et exhalaient des miasmes dans chaque rue, dans chaque maison; le deuxième, que, comme le déplacement ne se faisait qu'à marée entièrement basse, immédiatement après, à la nouvelle marée montante, les eaux corrompues, loin d'être entraînées vers la mer, étaient refoulées en amont de la rivière, dont elles allaient corrompre les eaux fraîches, et ne s'écou-

laient que six heures après. Vous devez donc admettre, d'après ceci, que les eaux de la Tamise, transformées en égout principal, recevaient sans cesse les immondices d'une ville de plus de deux millions et demi d'habitants. (Le recensement de 1862 donne 2,800 et des mille habitants.)

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, voici en quoi consiste ce grand travail : De chaque côté de la rivière seront établis trois égouts immenses ou tunnels qui traverseront Londres de l'ouest à l'est et couperont à angle droit tous les égouts existants; ils intercepteront leur écoulement vers la Tamise et transporteront tous les immondices de la ville, ceux du côté nord, au-dessous de Barking, ceux du côté sud, près d'Erith. Ces trois grands tunnels, de chaque côté, seront nommés les niveaux haut, moyen et bas, d'après l'élévation de la localité qu'ils assainiront. Le haut niveau, du côté nord, a huit milles de longueur (plus de trois lieues) et va de Hampstead à Bow. A Hampstead, il a seulement quatre pieds et demi de diamètre et va en augmentant graduellement en circonférence, à mesure que se multiplient les affluents, jusqu'à Bow, où il a douze pieds et demi. Sa pente *minimum* est de deux pieds par mille, celle *maximum*, au commencement, est de près de cinquante pieds par mille. Il est à une profondeur qui varie de vingt à vingt-six pieds du sol. Le niveau moyen étant plus bas dans la vallée sur la pente de laquelle Londres est bâtie, est à une plus grande profondeur, qui varie de trente à trente-six pieds. Les eaux du niveau bas seront élevées par de puissantes machines que j'indiquerai plus loin. Ce niveau s'étendra de Cremorne à Abbey-Mills, sur les marécages de Stratford. Ses eaux seront élevées jusqu'à la jonction des haut et moyen niveaux, elles descendront dès lors d'elles mêmes, par leur propre gravité, à travers trois tunnels, jusqu'au grand réservoir ou sortie finale au-dessous de Barking. Ces trois derniers tunnels ont chacun neuf pieds et demi de diamètre et près de quatre milles de long. On a

dû vaincre bien des difficultés dans la construction de ces grandes artères; car, à cause de la hauteur à laquelle ils se rencontraient, il fut nécessaire de les continuer au-dessus des marécages, sur la route de Barking. Pendant un mille et demi, le remblai que recouvrent les trois tunnels est élevé sur des arches en briques dont les fondements des piles sont à dix-huit pieds de profondeur. Le réservoir de Barking a un mille et demi de long sur cent pieds de largeur et vingt et un pieds de profondeur; il est construit dans une si grande longueur par rapport à sa largeur afin de pouvoir être couvert de voûtes en briques, qui seront encore recouvertes d'une épaisseur considérable de terre, de manière que la moindre odeur, le moindre miasme ne pourra s'en exhaler. Ce réservoir est calculé et construit dans des proportions à pouvoir contenir les immondices de la ville de Londres, dût-elle dans l'avenir augmenter de deux tiers, soit huit millions et demi d'habitants!... Lorsque les matières seront dans ce réservoir, elles seront complétement désinfectées et rendues inodores par des mélanges de chaux. Quand la marée sera haute, des écluses à sas, qui vont du fond du réservoir au loin dans le lit de la rivière, seront ouvertes et le tout sera forcé à l'écoulement. Il faut deux heures pour vider entièrement le réservoir; pendant ce temps, le courant de la marée descendante étant naturellement fort, emportera le tout désinfecté jusqu'à une distance de treize milles au-dessous de Barking, qui, étant lui-même à treize milles au-dessous de Londres, portera ainsi le produit des égouts, toutes les douze heures, à une distance de vingt-six milles de la métropole. Et notez qu'à Barking la Tamise est infiniment plus large qu'à Londres et contient cent fois plus d'eau. Du côté sud de la Tamise, les trois grandes artères sont construites d'après le même système; le haut niveau commence à Dulwich, le niveau moyen à Clapham et le bas niveau à Putney, tous trois jusqu'à Deptford Creek. A ce point se trouvera la station des machines aspirantes qui, comme celles du côté nord, élè-

veront l'eau du niveau bas jusqu'au canal du niveau haut, d'où les deux s'écouleront, par leur propre poids, à travers un tunnel de dix pieds et demi de diamètre, jusqu'à Crossness Point, dans les marais d'Erith [1]. Une partie de ce tunnel, passant sous Woolwich, a un mille et demi de longueur, sans section, est construite à une profondeur de quatre-vingts pieds du sol. Près de la sortie de ce tunnel, il y aura une autre station de pompes pour élever les matières jusqu'au réservoir, où elles seront traitées comme dans celui de Barking. Ce réservoir d'Erith aura deux hectares et demi de superficie, celui de Barking, sept hectares. Les stations des pompes, de chaque côté de la rivière, comprendront un bâtiment pour les machines, avec dix chaudières de la force de cinq cents chevaux. Cette puissance élèvera, par jour, dix-neuf millions de pieds cubes de matières, de dix-neuf pieds au-dessous du niveau de l'eau basse, jusqu'au niveau de la sortie. En cas de nécessité, les pompes pourront élever vingt-cinq millions de pieds cubes de matières par jour. Les cheminées des stations elles-mêmes, serviront à attirer et consumer le mauvais air des égouts. La longueur totale des trois rangées d'égouts interceptants, dont j'ai esquissé les cours de chaque côté de la rivière, sera de cinquante milles (vingt lieues). Plus de trois cents millions de briques, deux millions quatre cent mille pieds cubes de mortier, seront employés, et environ douze millions de mètres cubes d'ouvrages en terre devront être faits !

Une fois de plus, mon cher Guillaume, laissez-moi m'écrier avec enthousiasme : Quelle grande nation ! Quel grand peuple !

[1] Je n'ai pu parvenir à avoir le moindre renseignement sur le niveau moyen, passé Deptford.

HUITIÈME LETTRE.

12 mai.

Le palais de Cristal.—Woolwich.—Le camp d'Aldershot.—Description. — Quelques détails sur l'armée anglaise.

Lundi dernier, j'étais à dîner chez un de nos parents à Hyde Park. On parla nécessairement de la chose qui occupe ici tout le monde, où tout le monde court en ce moment et qui défraye toutes les conversations en Angleterre : l'Exposition internationale. Les dames surtout exprimaient leur enthousiasme pour les brillantes parures royales, la montagne de lumière, l'étoile hollandaise qui l'éclipse, les flots de dentelles faites par des fées, que sais-je? On vint ensuite à parler du palais de Cristal : j'en entendis décrire tant de beautés, tant de merveilles que ma curiosité fut surexcitée. Je me décidai à y aller faire une excursion le lendemain.

Mardi 6, à 10 heures du matin, je descendais dans la station de Sydenham même. Une longue galerie ou colonnade, couverte en verre, relie le point d'arrivée à l'aile sud du bâtiment.

En débouchant du vestiaire, j'eus occasion d'admirer une gracieuse et élégante rotonde formée d'arcades de rosiers. Vous ne pouvez rêver rien de plus délicatement orné que ce bijou tel qu'il est dans ce mois de l'année; les tons vert tendre du feuillage, les différentes nuances des myriades de boutons de roses, depuis le blanc jusqu'au rouge le plus foncé, jusqu'à l'amarante; çà et là, quelques roses à peine écloses. Quand toutes les roses seront épanouies, la vue sera plus brillante encore; à l'automne, l'épaisseur du feuillage aura complété la rotonde; mais, selon moi, c'est au mois de mai seulement qu'elle a sa véritable beauté, son véritable style que l'on pourrait

qualifier de style Pompadour. La longue galerie qu'il faut suivre si l'on ne veut traverser les jardins est ornée à gauche de masses de fleurs; de magnifiques plantes, grimpant et s'entremêlant, rampent le long des murs; à droite, la vue des beaux jardins et de ce palais magique si bien nommé de cristal.

J'entre dans le palais par l'extrémité sud ; il me semble que c'est un excellent point de départ. Je salue d'abord une statue équestre de la reine Victoria. Le grand nom de Marochetti en dit plus que mon éloge. Je me place ensuite en face d'une monumentale châsse ornée, sur trois côtés, des statues des rois et reines d'Angleterre jusqu'à nos jours. A gauche, au-dessus, voici les rois de l'Heptarchie saxonne; en dessous, ceux de la dynastie saxonne depuis Egbert Ier; sur le devant, Guillaume le Conquérant commence la maison des ducs de Normandie, et enfin, la dynastie de la maison de Hanovre... Puis la gracieuse souveraine de l'Angleterre! Au centre de la nef, au milieu d'un bassin entouré de riches fleurs, et à chaque bout duquel flottent les gigantesques feuilles de la Victoria Regia, se trouve la fontaine de cristal qui ornait le palais de Hyde Park. Dans l'eau, les plantes aquatiques les plus rares et les plus curieuses, parmi lesquelles on me fait distinguer le *nelumbium speciosum* ou fève sacrée des pythagoriciens. De chaque côté de la nef, des plantes de toutes régions, de tous climats, forment une masse de couleurs fraîches s'harmonisant avec la teinte locale et faisant un fond admirable aux blanches statues qui sont groupées d'une manière pittoresque partout dans le palais, mais principalement dans la nef; derrière ces groupes, les façades si différentes des salles ou *cours* des beaux-arts, de l'industrie, de la botanique, etc., dont les mille formes et les couleurs ajoutent un charme à la splendide vue de l'intérieur, tandis que les teintes doucement bleuâtres, azurées, du toit de verre, augmentent considérablement l'effet du tableau, en faisant ressembler le ciel à une voûte d'opale. Joignez à toutes ces indescriptibles

splendeurs, les ramages de milliers d'oiseaux qui bâtissent leurs nids et chantent leurs amours dans ce féerique jardin couvert.

Il faudra, mon cher Guillaume, que j'aille bien vite, dans cette *seule* visite que je pourrai faire à Sydenham. Je ne vous parlerai ni des tableaux, ni des statues, ni des innombrables choses rares, sans prix, que je côtoie et dont je dois m'arracher, comme je fais en ce moment de cette adorable jonque chinoise en ivoire, chef-d'œuvre de fine sculpture, que l'on me dit avoir été prêtée par la reine. N'allez pas croire que ces diverses *cours* dont je vous parlerai forment des galeries spéciales comme au British Museum, où les objets sont classés, étiquetés, numérotés. Chaque cour ici est reconstruite, rebâtie, décorée, ornée dans le style le plus pur de son art et de son époque; dans chacune d'elles, l'illusion est complète; ainsi, par exemple, dans la maison de Pompeï, où je suis, toute la construction et la distribution ont été scrupuleusement imitées d'une maison découverte dans les dernières fouilles à Pompeï; voilà bien le chien féroce et l'inscription *cave canem* (gare au chien), annonce habituelle sur le seuil de toute maison pompeïenne; les pavés en mosaïque avec le *salve* (salut) l'*atrium*, le *compluvium*, l'*impluvium*, les *cubiculas;* sur les murs les peintures fraîches, plus sombres vers le sol, se fondant et s'éclairant graduellement vers le ciel; les figures, la grâce provoquante des poses, tout me transporte pour un instant dans la cité qui fut pendant 1733 ans ensevelie sous la lave. Dans la *Cour égyptienne*, autour de cette colonnade de Karnac, devant ce tombeau d'Aboo Simbel, taillé dans la montagne nubienne, il règne cette froide grandeur écrasante des Osiris Ier et des Rhamsès le Grand, et, en sortant de là, je quitte cette majestueuse tristesse pour l'éclat lumineux de l'art grec, dans sa vraie simplicité, sa beauté, son idéal. L'*agora* ou forum, où je me trouve, orné de fidèles copies des plus belles statues connues. Ici, le *Discobole*, là, Ariane; plus loin, Andromède; Ulysse

reconnu par son chien; la Vénus de Milo; le groupe de Laocoon. Vous voyez, mon ami, le Vatican a été mis a contribution. Voici la *Cour romaine,* avec sa primitive beauté copiée de l'art grec, mais aussi avec son évidente dégénérescence par le luxe d'ornementation qu'y introduisirent les Romains à la dernière période de leur grandeur. Et ces marbres! Ces fontaines! Je suis bien dans la célèbre Cour des lions? C'est la salle des Abencerrages, belle et resplendissante imitation de cette partie de l'Alhambra avec toute la finesse et toute l'élégance du style moresque. Et mon imagination galope à travers champs. Florian... Gonzalve de Cordoue; Chateaubriand... le dernier des Abencerrages! La *Cour assyrienne* est une reproduction sévère, relativement très-vaste, de l'architecture de Ninive, avec ses grandes sculptures, ses entrées ornées de monstrueux taureaux ailés, à tête humaine, avec ses épaisses murailles de briques et de boue, couvertes de bas reliefs peints ou émaillés, avec ses toits supportés par de légères et élégantes colonnes de bois. En voyant ces monstres ailés à tête humaine, ces bas-reliefs d'un dessin primitif, ces colossales statues peintes en rouge, je me demande si ce n'est pas là le produit d'un cauchemar. La *Cour byzantine,* en forme de croix grecque, est une salle de cette noble architecture romane à plein cintre, dont les murs, les colonnes et les plafonds, couverts de riches échantillons de mosaïque aux plus éclatantes couleurs, sur verre, forment des tableaux de sujets bibliques ou de légendes de saints. La *Cour moyen âge allemand,* monument d'art du gothique le plus pur, en Allemagne, avec les salles anglaise, française et italienne qui suivent, donne une parfaite idée du style et du caractère architectural dans chacun de ces pays. Dans chaque salle se trouvent des détails importants, des ornements et même des parties entières copiées des plus remarquables ou des plus beaux édifices, aux époques où l'art était le plus florissant; ainsi, les palais et les temples chrétiens de l'Italie, les châteaux et les églises de l'Alle-

magne, les basiliques, les hôtels de ville et les châteaux de la Belgique et de la France; les cathédrales et les manoirs de l'Angleterre, ont tous apporté leur part pour ces savantes et pures reconstructions. La *Salle de la renaissance* présente à sa façade une copie restaurée d'une partie de l'hôtel Bourgtheroulde à Rouen. Le bas-relief représente le camp du Drap d'or et l'entrevue de François Ier et de Henri VIII en 1520. La frise au-dessus est copiée de l'hôpital des pauvres à Pistoie en Toscane, et montre des moines soulageant des pauvres. Dans cette salle, parmi tant de beautés de tous pays, j'admire une copie exacte de la porte de l'hôtel de ville d'Audenaerde. La *Salle Élisabeth* est ornée de copies des plus gracieux et des plus riches échantillons de l'art et du style d'architecture des Tudor, sous cette grande reine. Dans la *Salle italienne*, la plupart des détails sont fidèlement imités du plus beau palais de Rome, du palais Farnèse; statues, sculptures, arcades, fresques de Raphaël. Le vestibule est la copie exacte de l'élégante Casa Taverna à Milan; il est orné de magnifiques aquarelles d'après les vieux maîtres. Les portes sont d'après celles du palais de la Chancellerie à Rome, par Bramante.

Je traverse diverses autres salles contenant des monuments d'art; je passe sans m'arrêter dans une autre encore, remplie de gravures, de livres, etc., dans une autre consacrée aux nouvelles inventions, dans celle de Birmingham, celle de Sheffield, une d'histoire naturelle, une de l'art céramique, de manufactures; je regarde à peine ce qui en d'autres temps ferait mon admiration, des groupes de naturels de contrées diverses, formant des scène de la vie privée, des combats, des campements, tout cela d'après la nature prise sur le fait.

Dans l'immense *transept central*, devant moi est un théâtre; à côté une salle de concert, où l'on fait de la musique en ce moment; derrière moi, des orgues puissantes et qui sont à elles seules un monument; des milliers de chaises placées en amphithéâtre, sur des gradins; tout

autour des statues et des groupes. C'est le lieu des concerts monstres; c'est le champ d'exercices de Blondin. De l'autre côté de ce transept, vers le nord, des fontaines, avec bassins, plantes aquatiques, forment le digne pendant du côté sud, je vois la *serre tropicale*, où sont les plantes des régions chaudes : je fuis cette fournaise. A droite, des collections coloniales et étrangères d'ornithologie de Tasmanie, d'Australie, du Canada, etc. Des volières, peuplées d'un monde de chantres ailés, sifflant, criant, chantant. Je m'arrête enfin à la surprenante vue du transept nord, avec son allée de sphinx et de palmiers et, au fond, les deux colossales statues de Rhamsès le Grand, qui quoique assises, ont 65 pieds de hauteur! Voilà le tronc du plus grand arbre connu dans le monde entier; le docteur Lindlay estime, d'après ses nombreuses observations, recherches et calculs, qu'il a 4000 ans; avec ses branches, il avait plus de 400 pieds anglais; je pénètre dans l'intérieur et je me trouve dans une vaste cellule garnie d'une table et de chaises.

J'ai à peine entrevu la moitié des richesses du palais de Cristal; néanmoins, je me sauve. Je monte aux galeries du côté est et j'arrive au haut du transept central, d'où j'ai une admirable vue des larges terrasses bordées de balustrades en pierres; des jardins anglais et italiens, des fontaines et du parc qui s'étend au delà; du lac avec ses îlots formés de rares ou curieux amas géologiques et peuplés d'animaux antédiluviens; puis des promenades et des terrains dépendants du palais, qui occupent une superficie de plus de 100 hectares. Et, hors de la propriété particulière, s'étendant à perte de vue, le grand jardin de la nature elle-même. Ce tableau est d'une rare magnificence et il me plonge en extase lorsque je songe que je suis à peine à huit milles de Londres, dont je n'aperçois pas un seul clocher et dont la position m'est seulement indiquée au loin, bien loin à gauche, par cette fumée incessante qui se condense toujours au-dessus de la grande Babylone moderne. Dans le lointain, j'aperçois,

s'élançant de l'épais feuillage des grands arbres, des clochers d'églises de villages, entourés de cottages blancs presque cachés sous des massifs de verdure. Cette scène si pure, et qui me rappelle les plus beaux rêves de paysages, est complétée, au fond, par une longue ligne de collines bleues formant l'arrière-plan.

Mais, mon cher Guillaume, si toutes ces richesses apparentes peuvent être aisément supputées; si les brillants parterres de ces jardins, si les admirables groupes qui les ornent, si l'élégance des terrasses et des allées peuvent, tout en frappant l'imagination, permettre de calculer les peines qu'on s'est données et les sommes qui y ont été consacrées, il n'en est pas de même pour les gigantesques travaux souterrains dont on peut à peine soupçonner l'existence. Des tuyaux de drainage s'étendent sous le sol comme les fils d'une immense toile d'araignée qui aurait plusieurs milles de longueur et de largeur; je marche sur des milliers de fagots qui ont formé les sentiers et sur d'innombrables tuyaux de fer, dont la longueur totale serait de 4 lieues (10 milles), lesquels servent à alimenter les fontaines qui sont, m'affirme-t-on, les plus étonnantes du monde entier. Je ne puis que vous en donner les dimensions, le nombre de jets, la quantité d'eau dépensée et une rapide description des dessins.

Le système des eaux est partagé en séries supérieure et inférieure. La série supérieure comprend six bassins qui ornent la longue étendue de la deuxième terrasse, avec une grande fontaine circulaire au centre et deux plus petites sur les côtés, en tout neuf fontaines; derrière celles-ci sont les temples d'eau, *en fer,* dont l'eau coulant dans une suite de douze cascades, donne une nappe de 600 pieds, tombant sur une série d'arcades en pierres pour former une cataracte de 120 pieds de largeur avec une chute de 30 pieds. Ces temples d'eau, avec leurs cascades et leurs chutes et les deux grandes fontaines dans les bassins desquels ils se déchargent, constituent la série inférieure. La différence entre ces ouvrages et les plus

grands embellissements ou jeux hydrauliques connus, est que la sculpture n'a pas dû être employée pour obtenir l'effet calculé. Dans les fontaines du palais de Cristal, les dessins sont formés par l'eau seule, l'ornementation sculpturale se borne aux margelles des bassins, aux côtés des cascades, à quelques fontaines ornées en bronze, d'une importance plus que secondaire. Les six premières fontaines projettent l'eau à une hauteur de 90 pieds; ces hauts jets sont entourés de plus petits qui forment des dessins gracieux autour des bases de ces colonnes d'eau et des autres parties des bassins. La grande fontaine circulaire, qui occupe le centre, est la principale de la série supérieure. Les colonnes d'eau qui s'élancent en une masse imposante d'un gigantesque berceau formé et dessiné par l'eau, atteignent la hauteur de 150 pieds; des jets simples s'élèvent autour de cette gerbe et remplissent le dessin, envoyant leur écume à une hauteur presque égale. Le bassin a 196 pieds de diamètre. Le tout est entouré d'un délicat treillis d'eau, dans lequel des myriades de jets s'entrelacent. A droite et à gauche, dans un plan plus bas, deux fontaines circulaires plus petites, mais d'une grande beauté, complètent la série supérieure. Les grandes fontaines de la série inférieure achèvent le système et sont, me dit-on, les plus larges du monde. Les bassins, qui sont dessinés en courbes gracieuses, ont chacun 784 pieds de longueur; leur largeur, dans la partie centrale semi-circulaire, est de 468 pieds. Une grande gerbe d'eau s'élance de chacun d'eux à la hauteur de 280 pieds. Ces gerbes ou colonnes d'eau sont formées de cinquante jets de deux pouces qui s'échappent sous une pression dont la force à la sortie des tuyaux est de 262 livres par pouce carré. Le dessin est formé par un large déploiement d'eau, varié à l'infini et revêtant mille formes, depuis la colossale et majestueuse colonne, jusqu'aux treillis les plus délicatement tracés. Lorsque le système entier des fontaines joue, il n'y a pas moins de 11,788 jets, lançant environ 480,000 litres d'eau par minute; ce qui donne pour une

réjouissance ordinaire d'environ une heure, la consommation de 25 millions de litres! Les deux tours en cristal sur les petits côtés du palais contiennent les machines hydrauliques pour tout le système des eaux, pour le chauffage et la ventilation du bâtiment.

Et maintenant seulement, je comprends toute la légitimité de l'orgueil de cet Anglais qui s'écriait en voiture, le soir de mon arrivée à Londres : « There is *our* Cristal palace. »

Mercredi 7. Une grande revue et des manœuvres commandées par le duc de Cambridge doivent avoir lieu aujourd'hui à Woolwich, en l'honneur des ambassadeurs japonais. En route donc, mon cher J.

A peine sommes-nous sur Blackheath qu'une pluie fine commence à tomber. Nous cherchons à nous prouver que le temps deviendra beau. Nous marchons le nez au vent, interrogeant le ciel; c'est à qui découvrira une petite clarté entre les noirs nuages pour s'écrier aussitôt : Voyez, le temps s'éclaircit! D'éclaircies en éclaircies, une pluie diluvienne change les environs en ruisseaux. Nous allons jusqu'à Charlton; nous arrivons à une jolie villa, c'est chez M. D., ancien officier de hussards et ami de mon beau-frère. Nous restons chez lui plusieurs heures. Parmi un grand nombre de curiosités qu'il m'a montrées, je dois mentionner un exemplaire manuscrit du Coran, magnifique in-quarto, d'une beauté et d'une richesse d'exécution remarquables; j'admire surtout le texte et les inscriptions marginales, illustrées et dorées; tout au commencement de l'ouvrage (qui serait pour nous la fin, la langue indoue s'écrivant à rebours), je vois un cordonnet rouge fixant une touffe de poils de barbe recouverts d'une pièce de baudruche pour éviter le contact de l'air et les froissements, et je lis avec un profond intérêt les lignes suivantes : *Part of the left whiskers of Tippoo sultan killed in the assault of Seringapatam — 4 mai* 1799. (Signé) *J. D..., captain and ajutant to the Bengal artillery serving on the coast. — Camp Seringapatam* 5 *mai* 1799. (Partie du

favori gauche de Tippoo sultan tué à l'assaut de Seringapatam, 4 mai 1799. (Signé) J. D..., capitaine et adjudant au régiment d'artillerie de Bengale, servant sur ces côtes. Camp de Seringapatam 5 mai 1799.) Ce manuscrit appartenait à Tippoo Saïb!...

En revenant, J... me montre, près de Blackheath, un vaste pavillon qu'un officier de volontaires a fait bâtir à ses frais pour sa compagnie. Oh! ce sont de *vrais* volontaires; ils ne demandent rien au gouvernement, pas même des armes!

Tout en réfléchissant, je commence à craindre de ne pouvoir visiter Woolwich. Jugez-en : avant mon arrivée, le colonel W. F. Hopkins, de l'infanterie de marine, Compagnon de l'ordre du Bain, l'un des aides de camp de la reine, à Woolwich, et ami de J..., lui avait promis ses bons offices pour me faire visiter l'arsenal, les docks et ses dépendances; j'avais reçu cette nouvelle avec bonheur. J'arrive... une carte me frappe les yeux, c'est celle du colonel, *P. P. C.*, nommé à un autre commandement depuis quelques jours. Le samedi 3 mai, j'arrivais tout haletant pour voir une revue que l'on m'avait dit devoir être passée, à une heure, par le général prussien baron Hiller von... (le nom m'a échappé). Le général avait passé très-rapidement la revue à midi, il n'y avait eu ensuite qu'un simple défilé... Je vis de loin son casque et, dans une autre direction, la gueule de la dernière pièce Armstrong, d'une batterie de l'artillerie royale à cheval.

J'ai écrit le 30 avril au consul belge pour le prier de demander pour moi au ministère de la guerre l'autorisation de visite exigée à Woolwich. Chose étrange, ce fonctionnaire ne m'a pas encore répondu. En désespoir de cause, je vais m'adresser à M. le ministre belge Van de Weyer, que j'avais d'abord craint d'importuner, et dont l'exquise urbanité est si connue ici qu'elle est proverbiale; mais les jours passent, la carte d'admission m'arriverat-elle à temps?...

10 *mai*. Je vais visiter le Jardin Zoologique et Regent's Park; j'ai voulu traverser une partie de Londres nouvelle pour moi. Je prends le bateau à vapeur jusqu'à

Blackwall, ensuite le chemin de fer de Dock Junction railway et je descends à la station de Regent's Park.

12 *mai*. Je suis parti ce matin, à 8 heures, pour le camp d'Aldershot par la station de Waterloo Bridge. Pendant cette course rapide, j'ai entrevu les palais de Lambeth, les jardins de Wauxhall, le nouveau parc de Battersea; à droite, la Tamise couverte de ses innombrables navires et steamers; au loin, l'hôpital royal de Chelsea, assis au milieu de ses parcs. Voici Kingston. Arrivé à la station d'Esher, un voyageur qui a remarqué ma constante curiosité, m'indique obligeamment, à travers les grands arbres, le domaine de Claremont, à environ un quart de lieue sur la gauche. Le pays que nous traversons est fertile et riche, mais n'offre plus rien de saillant. Peu à peu, l'aspect change... partout des bruyères; on me montre l'immense et nouveau cimetière de Woking, qui reçoit une partie des dépouilles mortelles des Londonniens. Un quart d'heure après, je descends à la station de Farnborough. Sur la petite place, des voitures, des coupés, des tilburys de toute sorte, attendent des gentilshommes qu'à leur air, à leur désinvolture, je reconnais pour des officiers; d'autres prennent comme moi l'omnibus; mais ce ne sont plus les élégants et confortables véhicules de la métropole, enlevés rapidement par les robustes chevaux; ici, c'est une première édition des omnibus; en un mot, c'est une vieille patache fort peu respectable; l'on sent déjà l'approche d'un camp en voyant apparaître la mesquinerie des exploitants; on pressent ces honnêtes industriels qui nous saluent si bas tout en nous pillant, nous donnant le moins que possible, très-mauvais, et le faisant pourtant payer si cher au militaire. En ce moment, les mots de Joachim Ambert, dans ses *Esquisses militaires de France*, me reviennent à la mémoire : « Lorsque Dieu eut fait le monde, il se retourna et, ayant aperçu un amas de boue, il en pétrit l'âme des fournisseurs militaires. » Cette phrase est-elle donc vraie, même dans l'opulente Angleterre?

En faisant ces réflexions, nous sommes arrivés. Le camp d'Aldershot est situé dans le comté de Hampshire à quelques milles de Farnborough et de Farnham, sur la route qui va de Londres à Portsmouth. Il fut commencé en 1855 et couvre avec ses dépendances une superficie totale de 640 hectares de terrains, qui étaient encore il y a quelques années de tristes et incultes bruyères; il peut servir à 15 ou 20,000 hommes; mais, à l'aide de tentes et de baraques, il pourrait en peu de jours recevoir une plus grande extension, les établissements de boulangerie et d'autres ayant été construits dans ces prévisions. Son assiette générale est divisée en deux parties distinctes : le camp du nord et le camp du sud. Ils sont séparés par le canal de Basingstoke; un pont de bateaux les relie dans le jour; sur la route, un autre pont en pierres assure une communication permanente. Le camp du nord est composé de six rangées de baraques en planches (huts) et, à l'extrême gauche, de casernes et écuries (barracks and stables) pour la cavalerie du nord. Les deux premières et les deux dernières lignes de baraques sont disposées chacune pour 2 bataillons, les deux du centre, pour un régiment de 4 bataillons chacune; total 16 bataillons [1]. Chaque bataillon occupe 38 baraques, sur quatre rangs, pouvant aisément contenir 22 soldats; 22 d'entre elles, aux deux premières rangées, abritent les soldats, 2 sont réservées à divers usages; 2 plus grandes, en fer, servent, l'une, pour les divers magasins de denrées, viande, etc.; l'autre, pour la cuisine [2]; 4 baraques sont assignées aux officiers; elles forment chacune 8 chambres, munies de fourneaux

[1] Tous ces blocs ne servent pas exclusivement à loger des bataillons campés; il y a, dans les deux camps, une ou deux baraques appropriées pour hôpitaux, écoles, bibliothèques, salles de lecture, etc , ainsi que je vous l'expliquerai.

[2] Ces cuisines sont pourvues de fourneaux bâtis au centre, d'après le plan du capitaine Grant, du royal artillery; ils consument moins de charbon; grâce à ce système, les soldats mangent deux fois par semaine des viandes cuites au four.

et des meubles d'absolue nécessité (tout officier loge séparément). Une autre plus vaste, avec cuisine à côté, séparée par un petit corridor, leur sert de salle à manger (mess room), une autre est pour leurs domestiques. Les dernières servent aux mariés, aux lavoirs, pompes, ateliers, provisions. Les baraques disposées pour école, garde, quartiers des sergents de l'état-major, servent pour 2 bataillons. Chaque bataillon forme un carré à part ou bloc carré de 38 baraques [1]. Ces blocs sont numérotés par lettres alphabétiques sur des poteaux indicateurs que l'on trouve dans chaque rue. Le camp du sud a également six lignes de baraques, mais toutes ont 4 blocs ou bataillons, total 24 bataillons Chacune de ces lignes présente un front de 2,400 pieds de longueur sur 250 de profondeur, soit 6×250 pieds de profondeur, plus les rues, et entre chaque ligne un terrain de même longueur et de 250 pieds de largeur, pour réunions de troupes, gardes montantes, parades, etc., soit encore 250×5.

Dans le camp sud, on a construit des casernes (barracks) permanentes en pierres; hautes, larges, elles sont réellement d'un grand aspect. On se ferait difficilement une idée de leur étendue et de leur apparence sans les avoir vues, surtout si l'on n'a point une première appréciation de ce qu'il faut de logement pour plusieurs milliers d'hommes et de chevaux, en infanterie, en cavalerie, artillerie, train, hôpitaux, etc., etc. Ces casernes sont construites à l'extrémité sud dans une position plus basse [2] et à l'abri des vents froids. De la route, j'observe, dans la direction est, de longues rangées de hautes constructions. Des deux côtés de cette route et en avant des bâtiments, sont les fronts de bandière qui servent de point de réunion, pour les exercices de détail, les inspec-

[1] Toutes ces baraques (huts) sont exhaussées à vide, les solives ne touchent pas le sol, afin d'éviter tout miasme ou toute humidité dans l'intérieur. Elles sont goudronnées; les toits sont goudronnés par couches épaisses, parsemées de gros sable ou gravier.

[2] Partout, dans le camp, le sol a été drainé.

tions, etc. Je remarque d'abord à ma droite six larges constructions formant deux blocs pour la cavalerie du sud, nommés, le premier, bloc d'ouest, le second, bloc d'est. Après avoir tourné à gauche, sur une éminence dans la direction extrême sud et vis-à-vis de l'entrée du pavillon royal, un autre bloc composé de huit grands batiments, et de trois plus petits en arrière qui viennent rejoindre les dépendances de celui d'ouest. Ces blocs de casernes de cavalerie sont construits chacun pour un régiment de huit escadrons (troops). Leur front est partagé en trois parties; celle du milieu est d'une architecture monumentale qui appartient au style italien. Le rez-de-chaussée, en pierres de taille à moulures, est orné de larges portes et fenêtres à plein cintre; au milieu, un portique avec colonnes d'ordre dorique; au-dessus de l'architrave, un fronton dans le tympan duquel sont les armes d'Angleterre et le monogramme royal sculpté dans la pierre. Les parties aux angles représentent également des pavillons avec frontons simples et corniches, mais sans colonnades. Ce bâtiment a trois étages; il est approprié pour le logement des officiers. — Il y a au rez-de-chaussée une belle salle à manger (mess room), bien proportionnée et très-ornée. Derrière ce bâtiment, un autre contient les quartiers des officiers non commissionnés et un autre, plus en arrière, la salle de lecture, bibliothèque, écoles, etc.

Les quartiers des écuries, avec chambrées au-dessus pour soldats, forment quatre bâtiments principaux à deux étages, chacun d'eux pouvant contenir deux escadrons, hommes et chevaux. Au rez-de-chaussée, chaque escadron a huit écuries à quatorze chevaux, plus quatre larges *boxes* pour chevaux d'officiers; derrière, d'autres bâtiments servent : un pour les mariés, un pour les ateliers et un pour les forges. — Sur la gauche deux pavillons pour la garde. A l'étage, dans chaque bâtiment, il y a huit chambres pouvant contenir chacune un sergent et dix-sept hommes; deux chambres pour le nettoyage, deux

lavoirs avec bassins, bains, etc., robinets qui fournissent l'eau à volonté; les chambrées sont arrangées avec un comfort et même un luxe que jusqu'à ce jour je n'avais pas encore vu dans une caserne. Le sous-officier peut descendre de sa chambre par un escalier pratiqué à l'extérieur et sans être obligé de passer dans la chambre des soldats. Les soldats communiquent avec leurs chambrées par des escaliers en fer conduisant à des galeries extérieures ou verandas qui ont 10 pieds de largeur; les charpentes, également en fer et, par conséquent, à l'épreuve du feu, servent en même temps d'abri à là litière. Les cuisines avec fourneaux pour cuire au four ou pour bouillir à volonté sont en arrière. Dans un bâtiment séparé, le rez-de-chaussée contient des écuries pour soixante-quatre chevaux d'officiers et au-dessus les quartiers des officiers non commissionnés appartenant à l'état-major du régiment. Chaque caserne possède un magnifique manége ou école d'équitation, de 180 pieds de long sur 60 de large; il n'y en a pas de plus beaux en Angleterre. Je passe sous silence les mess rooms des sous-officiers, leurs vastes cuisines, leur magnifique service, les quartiers des mariés, avec lavoirs, séchoirs y attachés; les forges, les ateliers, bibliothèques, infirmeries et cours pour chevaux malades, granges pour les fourrages, les vastes magasins pour fournitures du casernement, ustensiles, etc. Le bloc de l'est est en tous points semblable à celui de l'ouest que je viens de vous décrire.

A gauche de la route, les belles et spacieuses casernes d'infanterie forment trois blocs, celui de l'ouest, du centre et de l'est, chacun pour mille quatre cents hommes, avec bâtiment sur le devant pour logement d'un général, de l'officier commandant, de deux officiers supérieurs et de quarante-quatre officiers. Ces façades ont chacune trois étages. Elles contiennent une belle salle à manger de 30 pieds de long sur 28 de large et 22 de hauteur, situé au centre du bâtiment sous le fronton. Les logements d'officiers sont arrangés en maisons de huit appartements,

plus quatre chambres au rez-de-chaussée pour domestiques. Les soldats sont casernés dans trois grandes constructions à trois étages bâties parallèlement à des distances de 80 pieds; l'espace qui les sépare est couvert par une toiture en verre sur charpente en fer et servant, au besoin, de place d'exercice. Un officier, en me les faisant remarquer disait : Voilà le désespoir des paresseux, la pluie n'empêche plus les exercices. Il y a à chaque étage dix chambres, chacune d'elles pour un sergent et vingt-quatre hommes, à l'exception du rez-de-chaussée qui ne contient que les cuisines et des chambres pour huit hommes. On arrive à chaque étage par des escaliers placés de chaque côté et communiquant également à des galeries de 10 pieds de large, avec charpente en fer. Derrière ces casernes est un carré de constructions plus basses, à gauche pour tables et cuisines de sous-officiers [1], magasins d'armes et d'effets; en face, les bibliothèques, clubs des sergents, salles de lecture, cantines, et au fond, des bâtiments contenant soixante-douze chambres pour mariés, des quartiers pour sergents de l'état-major, plus les magasins pour pain, viande, etc. Dans le bâtiment central, au rez-de-chaussée, est une chambre contenant la bibliothèque Victoria. Elle est bien appropriée à son usage; les rayons en chêne poli contiennent environ 1,500 volumes; une inscription en lettres d'or, sur la bibliothèque même, indique que c'est un cadeau fait par la reine à ses soldats. Tous les frais d'éclairage, chauffage et autres sont payés sur la casette particulière de la reine. Plus loin, vers la gauche, le bloc du royal artillery, Le rez-de-chaussée est

[1] Je dois mentionner la table des sergents du 78e highlanders, couverte d'une magnifique vaisselle blanche bordée de rose et ayant toutes les pièces de service marquées de l'emblème du régiment, une tête d'éléphant; au centre de la table, une énorme tête de bouc garnie de ses longues cornes, incrustées d'argent et de pierreries, contient sur une face le moutardier, sur l'autre, sel et poivre, et une plaque du même métal, sur le front, indique que ce singulier ornement a été offert par le colonel aux sergents du 78e highlanders.

occupé par six écuries de seize chevaux, deux boxes pour chevaux en liberté, deux écuries pour onze chevaux d'officiers chacune et une large place pour la sellerie. Les étages supérieurs avec galeries extérieures sont disposés comme dans les blocs de cavalerie. Derrière la gauche du camp d'infanterie est un vaste et magnifique gymnase de forme carrée; une large veranda intérieure sert pour les salles d'armes, le travail des massues, barres, etc.

Le système de distribution des eaux pour les baraques comme pour les casernes permanentes mérite une description. L'eau est amenée dans le camp sud en entier, à l'aide de tuyaux en fer; il y a partout des robinets; dans les chambres, dans les cuisines et lavoirs, elle est distribuée à volonté. A une lieue du camp du sud, deux réservoirs sont constamment fournis d'eau par deux petites rivières, qui ont été détournées et conduites à l'aide de digues à travers les vallées. Le plus grand de ces réservoirs couvre 3 à 4 hectares de terre; il a une profondeur de 20 pieds au milieu et l'on a calculé qu'il contient environ cent millions de litres d'eau. L'autre, de moindre dimension, a une superficie d'un hectare, et environ 7 ou 8 pieds de profondeur. L'eau, extraite du grand réservoir à l'aide d'une pompe aspirante et foulante de la force de seize chevaux, est envoyée dans un autre réservoir construit à un niveau de 100 pieds plus haut et duquel les tuyaux partent pour l'alimentation des casernes permanentes. Ce réservoir, bâti en briques et ciment, est à moins d'un mille du camp; il est de forme circulaire diminuant graduellement vers le fond et bâti au haut d'une petite éminence au-dessus du *camp de César;* il a 150 pieds de diamètre, 15 pieds de profondeur et contient six millions de litres d'eau. Au moyen de ce réservoir, on peut lancer l'eau sur les toits des casernes sans devoir recourir à des pompes à incendie; cela se pratique également à Bruxelles.

Le pavillon royal est un très-simple bâtiment en bois du même modèle que les huts (baraques) ; il a trois côtés

avec terrassements et escarpes; il n'a qu'un rez-de-chaussée; cette construction et sa position qui commande les deux camps et les alentours lui donnent plutôt l'apparence d'un petit fort. On n'y pénètre point. Les maisons du commandant en chef et du ministre de la guerre sont bâties à côté l'une de l'autre sur une hauteur au sud du camp sud, en arrière du bloc d'ouest des casernes d'infanterie; elles ont chacune sept places bien meublées, mais sans aucune prétention à l'élégance ni à la splendeur ; celle du lieutenant général commandant la division est aussi sur une hauteur en arrière du côté est du camp sud. Non loin de là, une grosse cloche (elle a été prise à Sébastopol) ; à côté une pièce d'artillerie donnant chaque jour le signal du réveil, de midi et de la retraite. A côté le bureau du télégraphe. Sur un terrain plus bas, bien abrité, bien choisi, j'aperçois les logements pour officiers du génie; ils sont entourés de fort jolis jardins.

Il y a dans le camp plusieurs hôpitaux : ceux du camp nord sont situés dans les rues P et Q, à l'extrémité est de ce camp. Ceux du sud, sont dans les blocs V, Z et T, qui forment un triangle par rapport à leur position de la gauche du camp permanent. Un autre hôpital, pour femmes et enfants de militaires, est dirigé par une garde-malade et des infirmières sous ses ordres. Ces hôpitaux sont tenus avec la plus parfaite propreté; les literies y sont en tous points semblables à celles de Belgique [1]. Je me suis cru un instant dans un hôpital belge ; les salles, les infirmiers en pantoufles, les tisanes; à l'extérieur, les moins malades et les convalescents affublés, là comme chez nous, de longues capotes de drap noir et, je crois me rappeler, de bonnets en coton bleu, jouaient avec des gros sous au palet, au bouchon; ils avaient le même air et je

[1] Dans le camp, les soldats ont la même literie, mais le matelas en laine et crin est remplacé par une seconde paillasse; les lits y sont pliés comme en Belgique, la couchette se replie et forme un siége avec planchette.

me suis dit en sortant : les militaires de tous les pays se ressemblent.

On a constaté que l'état sanitaire est, au camp d'Aldershot, dans de meilleures conditions que dans toute autre garnison; la mortalité y est moindre que parmi la population civile de l'âge des soldats, même dans les districts les plus sains de l'Angleterre; elle est annuellement dans la proportion de 4 $^{3}/_{4}$ sur 1000. (Dont il faut encore déduire plus de moitié pour les nombreux malades d'une certaine catégorie.) De nouveaux hôpitaux plus vastes, d'une appropriation presque luxueuse, sont bâtis entre les blocs du centre et de l'est de l'infanterie; ils peuvent contenir les malades de trois régiments. Un autre hôpital, l'*Union*, est disposé pour deux régiments et il a un local à part pour le traitement des maladies contagieuses. Les prisons sont dans le camp nord. Sur dix à douze mille hommes qu'il y a toujours au camp, la moyenne des détenus est de deux cents.

Là, un observatoire météorologique, très-complétement pourvu des instruments nécessaires pour les observations et études. Ici, le commissariat des vivres, sous la direction d'un major. Ce commissariat délivre le pain, la viande pour les hommes et pour leur famille, et les fourrages pour chevaux campés. (Je vous donnerai plus loin, avec quelques renseignements sur l'armée anglaise, le détail des rations.) Le bétail est fourni sur pied aux autorités militaires. Il est abattu par des soldats d'un corps spécial attaché au commissariat; on peut appeler ce corps une école de bouchers; ces hommes sont précieux dans les lointaines expéditions. (On abat par semaine à Aldershot, cent cinquante bœufs et cinq cents moutons.) Le pain est également fait au camp. La pâte est pétrie à l'aide d'une machine tournée à la main « Stevens's patent machine, » (machine brevetée de Stevens) et capable de pétrir cinquante sacs de farine par jour; elle n'a coûté que 50 liv. (1,250 fr.). Les boulangers fabriquent eux-mêmes la levûre; à cette fin, une petite brasserie est attachée à

l'établissement. Le fournil a six fours, capables de contenir chacun deux cent quarante pains de quatre livres; ils donnent au besoin chacun six fournées par jour, donc 240 pains × 6 fours × par 6 fournées = 8,640 pains × 4 livres = 34,560 livres de pain par jour. Les bâtiments et magasins du casernement, situés à l'angle nord-est du camp sud, sont très-vastes et construits en fer. Il y a également là un bureau de télégraphe; en outre la résidence du chef de service, des nombreux employés et les quartiers des sergents du casernement. Il y a en réserve des fournitures pour vingt-cinq à trente mille hommes!

Dans le camp se trouvent plusieurs poudrières, mais assez éloignées; les unes sont au bas du cimetière, deux autres près du canal, non loin de l'église de fer. Il y a en outre le département des munitions, chargé de recevoir les munitions des arsenaux de l'État et de les distribuer aux différents corps; il a dans son ressort l'entretien des tentes et des multiples articles des différents campements.

Je vais maintenant vous expliquer, mon cher Guillaume, en quoi consistent les délassements de l'esprit et les amusements du corps au camp d'Aldershot, où l'on semble avoir si bien compris cette vérité, évidente par elle-même, que les soldats ne peuvent pas devoir employer tout leur temps aux rudes et sévères charges de leur profession, qu'il y a un temps pour tout, que la discipline (qui doit être inexorable) et la distraction peuvent se donner la main.

Dans toutes les garnisons, les autorités militaires ont pourvu libéralement, principalement depuis quelques années, à l'instruction morale et religieuse, à la culture de l'intelligence et à des récréations corporelles développant les forces du soldat. Il y a au camp trois églises ou plutôt des écoles-chapelles; elles ne sont pas consacrées et servent tour à tour aux services du rite catholique romain, catholique anglican ou presbytérien. Le dimanche, le service de parade a lieu à 10 heures du matin. Il y a

six chapelains anglicans, deux catholiques et un presbytérien. Chaque église peut contenir de sept à huit cents soldats. Pour le développement intellectuel, il y a dans les deux camps des écoles pour l'instruction des sous-officiers, d'autres pour soldats et adultes. J'ai compté une vingtaine d'écoles, tant dans les camps que dans les casernes. Chaque régiment a un maître d'école diplômé. Les jeunes enfants des deux sexes sont instruits, dans des écoles séparées, par des maîtresses d'école dont la plupart sont diplômées; ils ont deux places de récréation, l'une couverte, l'autre en plein air, toutes deux entourées de murailles. On compte aussi une maîtresse d'école par régiment à Aldershot, mais elle n'a pas toujours de local séparé. Ajoutez six écoles divisionnaires : deux dans le camp du nord, trois dans le camp sud et une dans les casernes permanentes d'infanterie; des enfants de trois ou quatre régiments forment souvent la même division. Toutes les maîtresses d'écoles apprennent en outre dans les après-midi, à toutes les filles et à beaucoup de garçons de leurs régiments respectifs, des ouvrages de mains, tels que marquer, tricoter, coudre, le raccommodage, etc. Dans les soirées d'hiver, des conférences sont données aux sous-officiers et soldats, par des officiers, des chapelains, des maîtres et autres. Un maître d'école principal, nommé par le gouvernement, a la haute surveillance des écoles.

Outre la bibliothèque Victoria, dont j'ai parlé, il y a dans le camp sud la bibliothèque de garnison, avec appartement pour le bibliothécaire; elle contient environ 2,500 volumes appartenant au département de la guerre et délivrés dans une proportion de cinquante à cent volumes aux chefs de corps qui en font la demande. Chaque lecteur paye un penny (10 cent.) par mois pour l'entretien, lumière, chauffage; on trouve dans la salle de lecture, à l'usage des soldats, des jeux d'échecs, de dames, de dominos, de trictrac, etc. Le camp du nord possède une bibliothèque et une salle de lecture fournies et appropriées

de même. Enfin, il y a la salle de lecture de la division campée; elle est située en arrière du bloc du centre des casernes d'infanterie (camp du sud); elle est en même temps salle de lecture et tabagie; outre les livres, on y trouve tous les journaux et ouvrages périodiques, envoyés le lendemain de chaque jour par les *mess rooms* d'officiers, et des jeux d'intelligence, tels que ceux que j'ai cités plus haut. Beaucoup de ces livres sont des dons particuliers d'amis de l'armée. On y fournit des rafraîchissements. J'ai vu des soldats y prendre du thé, du cacao, du café. Aucun spiritueux, aucune bière n'y est tolérée.

Pour les jeux de force et d'agilité, il y a d'abord le plus beau gymnase que j'aie jamais vu, (j'ai connu le gymnase Triat, rue de Ligne, à Bruxelles); une belle salle de *racket-court* (jeu de raquette) pour officiers; un vaste terrain préparé pour quatre jeux de *cricket* pour officiers et soldats (c'est le jeu national anglais), et deux jeux de balles. A l'est du camp sud, on a établi un théâtre où l'on joue des comédies, des vaudevilles, scènes comiques et intermèdes.

Je vous ai parlé des bibliothèques à l'usage des sous-officiers et soldats; je vais tâcher de vous donner quelques détails sur celle des officiers, qu'ils doivent, depuis 1860, à la libéralité du prince Albert.

Ce bâtiment, d'une élégante structure, est construit en briques et un peu en arrière de l'aile droite des casernes d'infanterie, contre la route de Londres. Il se compose, à l'intérieur, d'un vestiaire à l'entrée, et de la salle des livres, d'une moyenne grandeur, éclairée du haut, et, au besoin, bien chauffée; les rayons sont placés sur des pans de mur qui se projettent en avant, de distance en distance, et laissant à des intervalles égaux dix alcôves où les lecteurs sont isolés et presque entièrement dérobés à la vue; ces renfoncements sont garnis de table, de chaises, et l'on peut obtenir tout ce qu'il faut pour écrire. Un sous-officier du génie y remplit les fonctions de bibliothécaire. Il est permis d'emporter les livres dans la tabagie en

haut ; ce local est gai, agréable, le parquet est recouvert de tapis et d'excellents sofas le garnissent. De la tabagie on peut, par une galerie intérieure, adresser des demandes au bibliothécaire. Rien de ce qui est utile ou nécessaire n'a été omis. Cette jolie place est si confortable que je voudrais être à Aldershot pour pouvoir y aller passer quelques heures par jour en compagnie de bons livres. La bibliothèque contient au moins deux mille volumes ; l'on m'a assuré qu'il est peu d'auteurs militaires de quelque renom qu'on n'y puisse consulter.

Et maintenant, mon cher Guillaume, j'ai à m'acquitter d'une tâche bien douce, j'ai à vous dire tout ce que je dois de profonde gratitude et de sincères remercîments au général Brown et à son aide de camp, le lieutenant Savory, du 78e highlanders. Il m'est impossible, malgré ce que je ressens, d'exprimer ici combien ils ont été délicats, attentifs, empressés. Je me contente de vous citer un mot de ce brave général : « Dites à vos frères d'armes, » capitaine Lefils, que nous sommes non-seulement fiers, » mais très-heureux de montrer le camp en entier à ceux » qui viennent le visiter ; malheureusement Londres est » loin du continent, et nous sommes encore à cinquante » milles de Londres. » Il avait eu l'attention de faire porter dans un de ses bureaux des effets neufs, tant d'habillement que de lingerie, pour soldats ; lorsque nous rentrâmes pour prendre le *lunch,* il eut la bonté de me les faire voir lui-même et de me donner tous les renseignements que je demandais. Il me conduisit ensuite dans les cuisines, où je vis dans une immense chaudière la viande pour six ou huit compagnies ; mais, comme les compagnies ne sont pas de même force, la viande de chacune d'elles était séparément renfermée dans un petit filet qui plongeait dans la chaudière ; je goûtai la soupe… il est toujours d'usage de la trouver *bonne ;* je déclare en ce cas que celle des highlanders est *exquise.* Le général me fit montrer une chambrée à mon choix ; j'y inspectai scrupuleusement l'habillement, l'équipement, l'armement, la chaus-

sure, le couchage, j'observai l'ordre, la propreté de la chambre, l'état du *déshabillé* des soldats; je goûtai de leur pain, il est de bonne qualité, bluté, bien pétri, bien levé et doit contenir beaucoup de nutrition.

Il faut à présent, mon ami, que je remonte un peu plus haut. Le matin, vers dix heures, c'est-à-dire deux heures avant d'avoir eu l'honneur de me présenter chez le général Brown, en rôdant et en furetant dans tout le camp, je m'introduisis dans les hôpitaux, dans les baraques de soldats et j'arrivai à la parade. Je vis l'exercice d'un bataillon d'infanterie, commandé par un officier supérieur, bon instructeur. L'instructeur devant un bataillon révèle ses qualités réelles. Je voulais aussi voir les trois beaux régiments de lanciers à la manœuvre; hélas! de loin je les aperçus vers Bats Hog Stye, revenant au pas de leurs chevaux. Quand j'atteignis les casernes, le dernier escadron rentrait. Devant un vaste et beau manége, j'aperçus dix à douze cavaliers; je m'approchai. Aux pantalons demi-collants à bandes jaunes, aux bottes au cuir flexible, aux brillantes vestes rouges dessinant si bien ces bustes si droits, au petit bonnet rond posé sur le côté de la tête, comme l'Anglais sait le poser, à la lance droite, aux gantelets si blancs, à la beauté des chevaux, je crus voir des cadets, des fils de famille. Jugez de mon étonnement lorsque j'entendis un bel officier, sortant du manége et monté sur un cheval alezan brûlé, beau à donner envie, leur dire d'un ton de colère froide et contenue : Vous êtes de mauvais garçons (you are bad boys), vous faites mal à la manœuvre, vous êtes punis et c'est justice; mais ces braves chevaux sont aussi punis et ils ne l'ont pas mérité. Il se tourna vers le sergent, je supposai qu'il les *recommandait*, et je m'aperçus bientôt que le sous-officier suivait à la lettre les *recommandations* de son supérieur. Je vis ensuite des classes d'instruction ; des officiers nouvellement commissionnés y faisaient, l'un, officier d'infanterie, l'exercice du rifle, un autre, cavalier, formant le n° 1 d'un rang de lanciers, l'école de soldat; un troisième,

également dans une classe, apprenait le maniement de la lance.

A deux heures, j'eus l'occasion de voir le 78e highlanders; le bataillon avait rompu par compagnie à droite; pendant ce temps, les bag-pipes (cornemuses), leur sergent en tête, jouaient en marchant autour du bataillon leur étrange et nasillarde musique, si chère aux Écossais. Nul ne peut entrer dans ce bataillon, s'il n'est Écossais. L'adjudant Mackensie (officier monté, dont les fonctions correspondent à celle d'adjudant-major en Belgique) vint me prier d'inspecter une compagnie à mon choix; j'étais à hauteur du centre, je me dirigeai vers la deuxième. Je n'eus qu'à complimenter. Je me portai ensuite devant la cinquième pour laquelle, à mon intention, on avait commandé l'inspection des armes; chaque soldat avait placé un petit morceau de flanelle blanche dans la fente du gros bout de la baguette, on fit mettre la baguette dans le canon, puis la retirant, les soldats la placèrent horizontalement sur le bout du canon, vers la personne qui inspecte. Je ne trouvai pas un seul morceau de flanelle souillé. J'en fis mon compliment au sergent-major avec prière de le redire aux hommes [1]. Le bataillon fit ensuite divers ploiements, déploiements, carrés; puis, M. Mackensie me demanda si je désirais voir le bataillon entier exécuter l'escrime à la baïonnette. J'avais admiré ces compagnies à l'inspection, je fus surpris de la promptitude, de l'ensemble, du calme et de l'immobilité parfaite dans les manœuvres, je restai ébahi devant leur brillante escrime. Croyez-moi, Guillaume, ce doit être un terrible bataillon à aborder à l'arme blanche. Lorsque j'étais arrivé, le soleil donnait en plein sur ces larges poitrines, couvertes de vestes si uniformément blanches,

[1] Je voulus savoir aussi comment cette jupe écossaise est arrangée en plis plats, si parfaitement *écrasés* qu'à chaque mouvement ils se disjoignent comme des lattes ou comme de longues écailles; j'appris que tous, officiers et soldats, étendaient cet objet d'habillement dans leurs lits et couchaient dessus.

le tartan à carreaux verts, rouges et noirs, le petit bonnet écossais avec bande rose et blanche, les jambes nues laissant voir de musculeux mollets, ces guêtres blanches entrelacées de liens roses, avec nœuds sur le côté, cette large gibecière blanche avec grand cercle brillant et longs glands noirs, ces rifles, ces larges claymores à ronde poignée de fer, la fourchette et le couteau-poignard au genou; enfin tout l'ensemble de ce romanesque uniforme, les sons des bag-pipes, oh! jamais je n'oublirai ce beau bataillon! Sans doute, j'ai admiré davantage les horse-guards et life-guards, mais la vue de ce superbe et brave 78[e] highlanders fut pour moi le spectacle le plus inattendu, le plus émouvant. Ce souvenir est à jamais inséparable dans mon cœur, du nom de ceux qui m'ont si bien accueilli au camp d'Aldershot, et que j'espère revoir encore.

Quelques considérations maintenant sur l'armée anglaise. L'établissement militaire d'une nation et son organisation dépendent du caractère du peuple lui-même, de sa position géographique, de ses relations avec les pays avoisinants et spécialement de ses possessions à l'étranger.

Il faut donc vous souvenir que le Royaume-Uni est formé de deux îles. D'après ces conditions, il doit s'être créé une grande puissance maritime; néanmoins la sécurité que lui assurait sa position insulaire a été fort amoindrie par l'application de la vapeur aux forces navales, et il en est résulté pour lui la nécessité d'élever des fortifications de terre, qui sont en voie de construction sur les points les plus importants du littoral, sur une énorme et coûteuse échelle; et il est bien possible que celles-ci amènent à leur tour quelques changements ou des modifications dans l'organisation militaire. Il faut aussi tenir compte des nombreuses, étendues et lointaines colonies de la Grande-Bretagne : en Europe, Gibraltar, Malte, avec des garnisons toujours sur pied de guerre, et les îles Ioniennes; en Afrique, les établissements de la Côte d'or, Sierra Leone, le cap de Bonne-Espérance et Sainte-Hélène; en

Asie, l'Inde orientale avec une population de 200 millions d'habitants sous le gouvernement immédiat anglais, ou formant des royaumes protégés par lui; des possessions en Chine et l'île de Ceylan; en Amérique, le Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et la Guienne anglaise; ajoutez à cela des possessions insulaires qui semblent en dehors des grandes parties du monde, telles que les Indes occidentales, l'île Maurice, l'Australie, la terre Van Diemen et la Nouvelle-Zélande!... Que de différents arrangements ne faut-il pas pour ces diverses contrées? Quels vêtements différents, par exemple, et en ne parlant que des deux extrêmes, pour le Canada et les Indes!... Quelles infinies nécessités! quelle variété surtout pour des arrangements sanitaires, médicaux, comme aussi pour les moyens de transport!

L'armée anglaise compte actuellement 250 mille hommes [1]. Vous comprenez, mon ami, que je ne saurais, dans ma lettre, quelque longue qu'elle soit, vous en donner le détail, je veux simplement vous transmettre quelques renseignements, vrais de tout point, sur cette magnifique et valeureuse armée. L'infanterie a 184,600 hommes, la cavalerie 19,000, l'artillerie 40,000, le génie 4,500 et le train militaire 1,900. L'infanterie compte : 3 régiments de gardes à pied, 109 régiments de ligne, dont les 24 premiers ont deux bataillons et le 60e ou corps des royal rifles 4 bataillons [2]. Il y a en outre de

[1] La réorganisation du système militaire de l'Inde par suite du transfert de son gouvernement des mains de la compagnie à la couronne, a amené la fusion des forces de cette compagnie dans celles de la reine. Je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet, mais je ferai remarquer que cette nombreuse armée n'est pas comptée dans ce chiffre de 250 mille hommes.

[2] Il y en a 9 qui portent la désignation d'*infanterie légère,* faveur qui leur a été octroyée pour un brillant fait d'armes; ainsi le 13e d'infanterie légère, pour le siége de Jellalabad. Quelques autres portent le nom d'hommes distingués : le 23e régiment du duc de Wellington, où il obtint son premier grade, le 2e Queen's royal, etc.

ces 109 régiments, la brigade des rifles formant 4 bataillons; 4 régiments des Indes occidentales composés d'Africains, mais commandés par des officiers anglais; 1 régiment de rifles recrutés à Ceylan; 1 régiment de rifles à cheval du Cap, classé pourtant dans l'infanterie; 1 régiment royal des rifles du Canada, recruté au Canada; 1 régiment de Sainte-Hélène, recruté en Angleterre, formant un petit corps pour le service de cette île; les compagnies royales de Terre-Neuve. Le corps d'artillerie des côtes et le corps d'artillerie royale de Malte. La cavalerie est formée de 31 régiments; les 2 régiments de life-guards, rouges, et le régiment des royal horse-guards, bleu, sont des cuirassiers, ou grosse cavalerie; 7 régiments de dragons *de la garde* (dragoons guards), et le 1er, le 2e (le fameux Scots Greys, écossais gris, monté sur des chevaux gris) et le 6e régiments de dragons sont également de grosse cavalerie; total 13 régiments de grosse cavalerie, 5 régiments de lanciers et 13 de hussards; total 18 régiments de cavalerie légère. L'artillerie royale compte 30 brigades, dont 5 brigades à cheval, 12 de garnison, 9 de campagne et 4 mixtes, de campagne et de garnison. Toutes ces brigades réunies forment 241 batteries; la force de chaque batterie est en moyenne de 150 sous-officiers et soldats, soit 36,150 hommes, non compris les officiers; il y a en outre la brigade de dépôt formant 4 divisions qui sont casernées, 2 à Woolwich, 1 à Warley et 1 à Sheerness; ces 4 divisions ont 20 batteries de 200 hommes chacune, ce qui donne 4,000 + 36,150 = 40,150. Le royal engineers (génie royal) forme 1 seul corps de 4,500 hommes. Le train d'artillerie est divisé en 6 bataillons d'une moyenne de 320 hommes environ; total 1,900 hommes. Il y a aussi des corps spéciaux tels que : ambulance, commissariat, département médical et vétérinaire. Les bataillons d'infanterie ont 12 compagnies, 10 de service actif et 2 de dépôt; un nombre suffisant de ces compagnies de dépôt forme un bataillon; ces bataillons occupent *invariable-*

ment les mêmes garnisons. Leur occupation est de recruter pour leurs régiments respectifs, d'instruire les recrues et d'envoyer les hommes formés dans les compagnies actives. Pour la cavalerie, il y a deux dépôts, l'un à Maidston, l'autre à Canterbury; mais ce sont les dépôts de régiments servant aux Indes, la cavalerie en Angleterre n'ayant pas de troupe de dépôt. La force d'un bataillon de cavalerie dépend de l'endroit où il sert, trois différentes forces étant nécessaires pour l'Angleterre, les Indes ou le service colonial.

Il est curieux d'observer la division de l'armée quant aux nationalités : comme règle générale, les sujets des différentes parties du Royaume-Uni sont reçus indistinctement dans tous les corps de l'armée; il faut en excepter les régiments écossais et, je crois, sans pouvoir l'affirmer, les irlandais. Dans l'infanterie, 11 régiments sont écossais, 3 du pays de Galles, 6 irlandais et le reste anglais; un régiment des gardes n'a que le nom d'écossais (Scots fusilier guards) [1]. Dans la cavalerie, il y a 5 régiments irlandais, 1 écossais, le reste est anglais ou, pour parler plus correctement, sans distinction de pays. L'artillerie et d'autres corps spéciaux sont recrutés dans tout le pays.

Il n'y a pas de conscription en Angleterre, pas même pour la milice dont les régiments ne peuvent être envoyés hors du pays; ce corps ne doit pas être compté avec l'armée, ni avec les citoyens volontaires dont j'ai vu une revue à Brighton. Voici comment le recrutement s'opère : lorsqu'un régiment doit augmenter son effectif, des recruteurs sont détachés dans différentes parties du pays, prin-

[1] Presque tous portent le nom des différents comtés qui subdivisent le royaume; exemple : 9e The East Norfolk; 10e North Lincoln; un officier du 24e Warwickshire, me disait que ce régiment avait plus de 200 hommes de ce comté dans ses rangs et qu'on en trouverait probablement plus ou moins dans d'autres corps, d'après le nom du comté qu'ils portent.

cipalement dans les grandes villes; là ils fréquentent les foires, les marchés et les places publiques; ils parcourent l'endroit avec fifres et tambours. Un officier m'a parlé d'un projet de recrutement qui serait fait par les vieux pensionnaires de l'hospice pour l'armée de terre à Chelsea, et par l'état-major de la milice. Ainsi, un jeune homme *consent* à s'engager, il reçoit 1 shelling du sergent recruteur; cette somme de 1.25 indique la promesse, faite d'une part et acceptée de l'autre. Le lendemain, il est conduit devant un magistrat, où il est attesté, par le recruteur, que cet engagement est contracté volontairement, et par la recrue, qu'il n'a subi aucune pression, qu'il n'a point promis étant ivre. Il prête ensuite serment; il est envoyé au quartier général du district pour la visite médicale; s'il est accepté, il est dirigé sur le dépôt de son régiment, sinon renvoyé. Tout le pays est partagé en districts de recrutement avec un état-major, composé d'un officier supérieur inspecteur, des médecins et d'autres officiers. Tout recruteur reçoit une certaine somme par homme qu'il engage; la gratification de 1 livre, payée à l'engagé varie avec les besoins et la difficulté qu'il y a d'avoir des hommes; ainsi, en ce moment, grand nombre d'individus étant sans ouvrage par suite de la stagnation de l'industrie cotonnière, le gouvernement se procurerait facilement des soldats en réduisant, même de beaucoup, la prime d'engagement. En temps ordinaire, il faut annuellement 26,000 recrues. Les engagements sont pour dix années, à l'expiration desquelles, on peut contracter un nouvel engagement de dix ans; on a alors droit à la pension de 80 centimes par jour; une très-bonne conduite pendant ce service l'élève jusqu'à 1.25 (1 shelling). Pour l'admission, la taille diffère non-seulement d'après les corps, mais encore d'après les exigences du service; actuellement elle est fixée à 5 pieds 5 1/2 pouces, minimum, (le pied anglais fait 30^{c},4797, 12 pouces font un pied), et 38 pouces autour de la poitrine; mais beaucoup de chefs de corps font tout ce qu'ils peuvent pour n'accepter que des hommes de

5 1/2 pieds. Dans la cavalerie légère, 5 pieds et 8 pouces, minimum en Angleterre (pour les Indes et les colonies, ces régiments admettent une tolérance qui varie également). Dans la grosse cavalerie, 5 pieds 11 pouces pour hommes de 17 à 18 ans dont la croissance n'est pas achevée; passé cet âge, ils doivent avoir 6 pieds, minimum.

Commandements. Chaque régiment est commandé par 1 colonel, qui est au moins *général dans l'armée.* Cet emploi, toujours très-lucratif, est donné à titre de récompense pour services distingués. Le colonel n'est jamais avec son régiment, mais il l'inspecte à différents intervalles. Chaque régiment d'un bataillon est commandé par 1 lieutenant-colonel (dans les régiments de 2 bataillons, il y a 2 lieutenants-colonels), 2 majors, 12 capitaines, 1 lieutenant et 1 enseigne par compagnie; il y a en outre 1 lieutenant-adjudant, cet officier est à cheval, ses fonctions sont assez semblables à celles d'adjudant-major; il a, je crois, rang de capitaine; 1 officier instructeur de mousqueterie, 1 officier payeur, 1 quartier-maître, 1 médecin en chef et 2 aides par bataillon. Si le bataillon est détaché aux Indes, on y nomme en plus 1 lieutenant-colonel, beaucoup d'officiers subalternes de chaque grade et 1 aide-médecin, en raison du climat et du fait que le plus ancien lieutenant-colonel commande souvent une brigade

Nominations d'officiers. — Systèmes d'achat. — Les officiers sont nommés de la manière suivante : Je suppose un jeune homme de 17 ans, se destinant à entrer dans l'armée comme officier. A l'âge exigé par la loi, son nom, après certaines formalités [1], est inscrit sur une liste du commandant en chef au ministère de la guerre pour l'achat d'une commission dans l'infanterie ou dans la cavalerie, jamais, sans aucune exception, ni sous aucun pré-

[1] Produire des certificats de santé, de caractère, d'aptitude au service, d'honorabilité des membres de sa famille, dont le père, *condition expresse, doit être gentilhomme.*

texte, pour l'artillerie ni le génie. Il passe ensuite de longs et sévères examens préparatoires. Ces examens portent sur son instruction première, ils comprennent la connaissance parfaite de l'histoire et de la géographie, les mathématiques, etc., etc.; il doit, en outre, connaître au moins une langue morte; toutefois, il lui est facultatif d'y substituer la connaissance du français ou de l'allemand. S'il réussit dans ce premier examen, il est autorisé à verser les fonds pour l'achat d'une commission qui ne peut être que pour enseigne ou cornette. Les aspirants sont nommés ensuite au fur et à mesure des vacatures d'après la cote d'examen. L'officier est envoyé à son régiment pour y faire son instruction militaire pratique, et il doit, au bout de 8 mois, passer ses examens définitifs, devant une commission. Le chef de corps est personnellement responsable de l'impulsion et de la direction du travail; il doit en adresser un rapport au commandant en chef de l'armée et y indiquer, s'il y a lieu, le manque d'aptitude, de diligence, d'attention, de l'officier ou si le retard dans l'instruction provient de circonstances indépendantes de sa volonté, telles que maladies, etc. Ces examens forment pour l'infanterie 7 catégories de questions portant sur toutes les branches du service et de la loi pénale; pour la cavalerie, il y a en outre les catégories qui rentrent dans l'hippiatrique, l'équitation, la maréchalerie, etc. D'autres aspirants se présentent à l'école militaire de Sandhurst, où ils étudient toutes les branches du service; s'ils réussissent dans leurs examens, ils sont recommandés au commandant en chef pour l'obtention gratuite de commissions; ils suivent dès lors la même marche, pour l'instruction pratique que ceux qui ont acheté.

Ainsi donc, mon cher Guillaume, vous ne croirez plus que le dernier des paysans, le plus bête, peut avec de l'argent et sans la moindre notion militaire, acheter une commission, puisque pour être officier il faut : 1° être gentilhomme; 2° être instruit théoriquement et pratiquement; 3° avoir passé de longs et très-sévères examens. Je

vais tâcher de vous dire en quoi consistent les achats de commissions dans d'autres grades. Je continue l'exemple ci-dessus; le même enseigne pourra acheter plus tard une commission de lieutenant; notez que l'avancement est par régiment et pour le régiment; il ne saurait en être autrement dans un royaume qui a son armée éparpillée dans le monde entier. Les nominations se font à l'ancienneté. Ainsi, je suppose A capitaine, ayant le n° 6 d'ancienneté, il veut se retirer du service et reprendre le montant de sa commission de capitaine [1]; B, le plus ancien lieutenant, le premier à être nommé capitaine pour remplir une vacature, a la priorité pour l'achat de la commission du capitaine A, mais en cas d'achat, il n'aura pas le n° 6 d'ancienneté, il viendra se mettre à la queue des capitaines, les n°s 6, 7 et suivants de ceux-ci gagnent tous un numéro. Mais B, ni même C, ne veulent acheter (et ils ont raison, encore quelques mois peut-être, et ils seront capitaines sans avoir dû payer); D demande à acheter, il passe les examens; s'il réussit, il achète et devient le plus jeune capitaine en rang. Ce système a été le même pour les enseignes, et sera suivi entre les majors, pour lieutenant-colonel; passé ce grade, il n'y a plus d'achat possible.

L'avancement dans les régiments de ligne est plus rapide que dans toute autre armée; on arrive au grade de capitaine très-souvent en 5 années; l'espace de 7 ou 8 ans est considéré comme très-long. Les prix d'achat de commissions dans chaque grade, sont fixés par le règlement de la reine, page 82 (*The Queen's regulations and Orders for the Army*, 1st december 1859), mais le plus souvent les postulants augmentent les offres afin de décider plus promptement les titulaires. Ces proportions attei-

[1] L'officier qui a vendu n'est plus rien dans l'armée; il n'a droit à aucune pension ni indemnité; il n'emporte que le montant de ses commissions; la première qu'il a payée reste acquise au gouvernement pour former la caisse des veuves et orphelins.

gnent des prix fabuleux, principalement dans les gardes à pied ou à cheval, parce que ces corps ne quittent guère la résidence royale et que bien peu d'officiers ne sont porteurs des plus grands noms de l'aristocratique Angleterre; on dit aussi la *démocratique* Angleterre, mais il n'est pas au monde un pays où l'esprit de noblesse, de caste même, soit aussi marqué, où surtout les distances soient aussi infranchissables pour tous. J'ouvre l'Annuaire militaire (*The army list*, p. 43, 60 et 61; régiments des gardes), il est vraiment curieux de retrouver ces noms des Dudley, des Bruce, des Grosvenor, des Talbot, des Hamilton, des Lindsay, des Stuart, des Fitzroy, des Fitzgerald, des Ponsonby, des Russell, des Wallace, des Montmorency, des Cholmeley, des Grey, des Stanley, des Perceval, des Cecil, des Monck, des Campbell, des Seymour, des Windsor Clyve, des Howard, des Cathcart; et notez, mon cher ami, que je saisis au passage les noms sur lesquels mes yeux tombent, autrement et crainte d'oublier le plus noble, je devrais tous vous les écrire. Pour ne citer qu'un exemple dans cette superbe armée anglaise : un officier n'a pas payé moins de 20,000 livres (500,000 fr.) pour ses commissions *jusqu'au grade de lieutenant-colonel*. On m'a même affirmé que 40,000 livres (1 million) était le véritable chiffre. Vous vous rappelez le commandant de l'héroïque 11e régiment de hussards qui, faisant cette immortelle charge à Balaclava, à travers les masses russes, se trouva ensuite en face des cuirassiers de la garde impériale et fut ramené en rapportant son drapeau : ce fier soldat recevant l'ordre de charger que lui apportait ventre à terre le capitaine Nolan, aide de camp (première victime dans cette charge), jeta un regard d'hésitation sur les masses russes où on lui commandait de conduire ses beaux et braves hussards à une mort certaine, et s'écria en tirant son sabre : En avant le *dernier* des Cardigan!...

J'ai dit que les officiers d'artillerie et du génie ne peuvent acheter aucun grade; aussi l'avancement y est-il bien plus lent que dans les autres corps. Leur académie mili-

taire est à Woolwich. Lors des examens définitifs pour leur admission, s'ils ne satisfont pas entièrement à leurs examens, l'échouement est complet; il n'y a pas pour eux de pis-aller.

Voici les prix établis pour commissions :

CORPS.	RANG.	VALEUR ENTIÈRE de la commission.	DIFFÉRENCE DE VALEUR d'une commission à une autre. L'ajouter à la valeur du grade occupé.
		Liv. sterl.	Livres.
Life-guards.	Lieutenant-colonel	7,250	1,900
	Major	5,350	1,850
	Capitaine	3,500	1,715
	Lieutenant	1,785	525
	Cornette	1,260	
Royal régiment des horse-guards.	Lieutenant-colonel	7,250	1,900
	Major	5,350	1,850
	Capitaine	3,500	1,900
	Lieutenant	1,600	400
	Cornette	1,200	
Dragoon guard and dragoons.	Lieutenant-colonel	6,175	1,600
	Major	4,575	1,350
	Capitaine	3,225	2,035
	Lieutenant	1,190	350
	Cornette	840	
Régiments des gardes.	Lieutenant-colonel, rang de colonel	9,000	700
	Major, avec rang de colonel	8,300	3,500
	Capitaine, rang de lieutenant-colonel	4,800	2,750
	Lieutenant, rang de capitaine	2,050	850
	Enseigne, rang de lieutenant	1,200	
Régiments d'infanterie.	Lieutenant-colonel	4,540	1,300
	Major	3,200	1,400
	Capitaine	1,800	1,100
	Lieutenant	700	250
	Enseigne	450	

La solde des officiers d'infanterie est très-élevée ; ainsi, en prenant pour exemple l'officier le moins rétribué, l'enseigne, je trouve qu'il reçoit par jour 5 shelling 3 pence (6 fr. 55 cent.), près de 2,400 francs, plus le logement [1] et la ration de vivres : 1 livre de pain fine fleur, 3/4 livres de viande, légumes, café ou cacao, etc. [2]. Les officiers mariés reçoivent la ration pour eux, pour leurs domestiques et servantes ; les sous-officiers et soldats mariés reçoivent la ration pour eux, pour leurs femmes, pour leurs enfants, et l'huile, le chauffage, les chandelles, etc.

Officiers non commissionnés. — Le système de nommer officiers des sous-officiers a été accueilli avec indifférence parmi tous. Les sous-officiers élevés à ce rang sont rarement heureux ; n'ayant pas de fortune particulière, ils ont à peine les moyens de vivre à la pension des officiers (mess), et leurs anciennes habitudes ne peuvent s'accorder avec celles de leurs nouveaux camarades. C'est surtout l'éducation et l'habitude de la société qui leur manque ; on peut dire que n'ayant ni souvenirs, ni sympathies, ni goûts en commun avec leurs frères d'armes, ils sont *dans* le corps, mais non *du* corps d'officiers. On en a vu regretter souvent les jouissances sociales du ménage des sergents ; mais une considération plus puissante et qui

[1] Dans toutes les casernes en Angleterre, il y a un bâtiment séparé pour officiers ; les appartements sont par grades depuis le lieutenant-colonel ; les mariés ont le choix dans leur grade.

[2] Le lieutenant reçoit par jour 6 sh. et 6 p., soit par an, fr. 2,598 80
Le capitaine reçoit par jour 11 sh. (plus 2 sh. par semaine pour réparations aux armes de sa compagnie), soit par an. . . . . fr. 5,018 75
Le major reçoit par jour 15 sh. (plus les fourrages), soit par an. . . . . fr. 6,843 75
Le lieutenant-colonel reçoit par jour 16 sh., soit par an, fr. 7,300 00
L'aide-chirurgien reçoit par jour 10 sh., soit par an . . fr. 4,562 50
Le chirurgien reçoit par jour 15 sh., soit par an . . . fr. 6,843 75

Le lieutenant-colonel reçoit pour commandant 3 sh., soit 1,268 fr. 75 cent. par an. Lorsqu'un major commande provisoirement, il reçoit cette allocation pendant la durée de son commandement.

prouve, ainsi que je l'affirmais plus haut, l'esprit de caste, invincible en Angleterre, c'est que les soldats ne les aiment point; ils sont imbus du principe que l'officier doit provenir d'une classe supérieure à la leur; il n'en sont nullement jaloux, je dois même dire que leurs idées, dans leur humble sphère, sont d'une aristocratie innée; partant de là, ils préfèrent être commandés par un gentilhomme que par un homme que, hier encore, ils considéraient comme étant placé sur le même degré de l'échelle sociale qu'eux, et pénétrés de ce sentiment de caste, ils ont autant de respect personnel pour le plus jeune enseigne que pour le plus vieux major. Là réside tout le secret de la discipline et de la rigide soumission dans lesquelles les officiers de l'armée anglaise tiennent leurs hommes, soumission qui n'a de pareille nulle part. Une autre considération également très-importante pour faire que les sous-officiers anglais ne cherchent pas à devenir officiers et qu'ils accueillent même froidement cette distinction, c'est qu'ils sont ordinairement mariés, le plus souvent, à des femmes d'une classe inférieure, et qui ne pourraient jamais être à leur place dans la nouvelle position qui leur est faite; toutefois, il y a des exceptions, et même de brillantes, mais elles sont rares. Le sous-officier nommé officier reçoit, dans l'infanterie, 130 livres (3,250 francs), et dans la cavalerie 150 livres (3,750 francs). On le nomme souvent adjudant ou quartier-maître du bataillon; il concourt, pour l'avancement par ancienneté, avec ceux de son grade.

La nomination des sous-officiers est au choix du chef de corps; ils doivent leur nomination à leurs connaissances, à leur service et à leur conduite. On m'a souvent répété en Angleterre qu'ils forment un corps réellement supérieur; ils sont l'âme de l'armée. L'illustre général Foy, dans ses *Mémoires*, en fait un brillant éloge. Ils ont droit à la pension comme les soldats, dans leur vingt et unième année de service.

Habillement. — Les soldats reçoivent annuellement du

gouvernement une tunique, un pantalon, une paire de souliers et une ou deux chemises, et tous les deux ans un shako. Ils achètent eux-mêmes les autres articles de leur petit équipement dans le régiment, et ce à un prix très-réduit.

Solde. — Le soldat reçoit par jour 1 shelling 1 penny (1 fr. 35 cent.) ; il lui est retenu sur cette solde, 9 pence (90 centimes) pour le ménage ; il lui reste donc 45 *centimes par jour !...*

Que dites-vous, mon cher Guillaume, de cette solde de 45 centimes par jour, de cette tenue par an, et de la pension au bout de vingt années ?...

NEUVIÈME LETTRE.

15 mai.

Les jardins de la Société royale d'horticulture. — Hyde Park. — Les *poumons* de Londres. — Le jardin Botanique. — Le palais de l'Exposition de 1862, comparé à celui de l'Exposition de 1851. — Richmond. — Hampton-Court.

Mardi 13, à 11 heures du matin, je suis allé visiter les nouveaux jardins et les serres de la Société royale d'horticulture (*Royal horticultural Society's gardens*). Quoique l'établissement soit magnifique, quoique plus tard il doive être d'une beauté grandiose, il n'y a rien à en dire actuellement ; l'avenue provisoire en planches, les jardins nouvellement tracés, les arbres en retard par suite de leur transplantation, les fleurs, la cascade, les fontaines, tout cela me prouve que l'on a hâté l'achèvement, coûte que coûte, pour le 1er mai. Mais du perron, au sortir des immenses serres, je jouis de la vue entière de la partie nord et des ailes en retour ou annexes du palais de l'Exposition. Je me mets à l'analyser pour être à même de vous donner une description sommaire de l'extérieur

après la visite que je compte y faire demain. En sortant, je traverse Cromwell Road et j'entre au bazar international. Je veux m'arrêter, un marchand s'élance, saisit un objet sur son étalage et me l'offre en vente; je poursuis ma promenade, un autre recommence le même manége : c'est une habitude générale; enfin leur obsession me devient insupportable, et je me décide à quitter cette tour de Babel, non sans avoir admiré toutefois la fraîche décoration de l'immense charpente, ornée de trophées, de drapeaux et d'écussons de toutes les nations civilisées.

Je traverse Hyde Park. Ce beau parc faisait partie du monastère de Saint-Pierre à Westminster jusqu'à ce que Henri VIII se l'appropriât. Son étendue est d'environ 200 hectares; une partie en est assez élevée. Il est sillonné en tous sens de belles routes et de larges sentiers; de beaux arbres séculaires, plantés isolément ou en groupes, forment de fort jolis points de vue. Près de l'angle sud-est, à l'entrée de Piccadilly, sur un piédestal élevé est une très-colossale statue d'Achille, en bronze, coulée avec des canons pris à Salamanque et à Waterloo; elle pèse 30 tonnes (30,000 livres), et fut érigée en l'honneur du duc de Wellington et de ses compagnons d'armes, par les soins de dames de l'Angleterre. Au nord-est, au bout d'Oxford street, est un arc monumental en marbre qu'on a enlevé de devant le palais de Buckingham Palace. Les autres entrées sont moins ornées. Une longue pièce d'eau nommée la Serpentine ajoute aux embellissements de Hyde Park. A son extrémité ouest, un pont en pierres de sept arches, cinq grandes et une petite à chaque culée, donne accès dans les jardins du palais de Kensington (Kensington Palace, qu'il ne faut pas confondre avec celui de l'Exposition, lequel est improprement nommé et devrait s'appeler le palais de Brompton). La partie de la Serpentine contenue dans Kensington Gardens est rendue fort attrayante par un petit jardin italien, avec fontaines, statues, etc. Sur les routes circulent de nombreux équipages dont l'élégance, la richesse et le plus souvent les

armoiries indiquent le rang des propriétaires. Les sentiers qui traversent le parc en tous sens, sont remplis de promeneurs attirés par la salubrité du lieu ou par l'animation de la scène [1].

A trois heures, je vais visiter une très-belle, très-riche et très-nombreuse exposition de fleurs au jardin Botanique (Royal botanic Gardens) dans Regent's Park. Je me suis ensuite promené dans les magnifiques jardins, admirant les belles fleurs, les parcs de tulipes, les riches tapis de verdure, les beaux arbres, et entre tout cela, se croisant, causant, souriant, les plus jolies femmes peut-être de toute l'Angleterre; ajoutez encore que le soleil de mai éclaire de ses plus riches rayons toute cette scène.

14 *mai*. Le palais de Kensington pour l'Exposition internationale de 1862 offre un caractère architectural tout à fait différent de celui de Hyde Park en 1851. Autant ce dernier affectait la pureté et la grâce des formes, autant le palais actuel semble se complaire dans un aspect de majestueuse ampleur. Après l'exposition, le palais de Cristal conserva son type original de suprême élégance; l'autre ne saurait être qu'une immense construction, surprenante par la grandeur et par la hardiesse de ses dômes, sans pareils dans le monde entier, mais qui n'appartient à aucun style d'architecture et pour laquelle les hommes de l'art ne professent point une bien grande estime. Enfin, je trouve vraie en tous points cette description que j'ai lue : C'est un vaste carré long, haut en murailles, sans fenêtres, et qui pourrait ressembler à une caserne, à une prison ou à un hôpital tout aussi bien et même mieux qu'à un palais.

Les terrains de *Brompton* sur lesquels il s'élève ont été achetés avec le montant des bénéfices de l'Exposition uni-

[1] Ces grands parcs les uns à la suite des autres, Saint James's Park, Green Park, Hyde Park, Regent's Park, Kensington Gardens, couvrent l'immense superficie de 580 hectares. On les nomme familièrement « The lungs of London » (les poumons de Londres).

verselle de 1851. Le plan en fut confié au capitaine Fowke, du génie royal, et la construction à MM. Kelk et Lucas, qui en mars 1861 s'engagèrent à la terminer avant la fin de février 1862. Il est borné à l'est par Exhibition road, à l'ouest par Prince Albert's road, au sud par Cromwell road et au nord par les jardins de la nouvelle Société d'horticulture. Le bâtiment principal occupe 8 1/4 hectares; il y a en outre deux annexes ou ailes latérales qui couvrent 4 1/4 hectares, ce qui donne un total de 12 1/2 hectares. Il est construit en briques. La partie sud ou façade principale est affectée aux peintures et autres œuvres d'art. L'annexe de l'ouest contient les machines fonctionnant, les grandes constructions mécaniques et les articles pondéreux; elle a près de 1,000 pieds de longueur; celle de l'est sert aux minéraux et autres produits géologiques; la nef et les diverses autres parties, aux produits et fabrications en général.

La longueur totale est de 1,150 pieds, la largeur moyenne de 650, la hauteur de la grande nef et des transepts de 100 pieds, la largeur de 85, la hauteur des salles et cours de 50, la hauteur du sol au sommet des dômes de 250, le diamètre des dômes de 160.

Il est couvert en verre. On n'a pas employé moins de 508 millions de kil. de fer et 1,300,000 pieds carrés de planches pour les planchers. Il a coûté en tout 300,000 livres sterling (7 1/2 millions de francs).

Lorsque l'Exposition de 1862 fut arrêtée, on résolut d'y admettre des peintures et d'autres œuvres d'art tout aussi bien que les produits manufacturés et la mécanique. C'est ce qui constitue la plus grande différence entre les expositions universelles de 1851 et de 1862 : la première comprenait, il est vrai, la sculpture, mais la dernière admit aussi des peintures à l'huile, à l'aquarelle, des dessins, des photographies, des gravures, des esquisses, des hauts et bas-reliefs, des camées et toutes les autres productions qui tombent dans le domaine des beaux-arts. Quant à tout ce qui ressortit à l'art industriel, il y a peu

ou point de différence; les catégories sont presque entièrement les mêmes. Les matériaux sur lesquels l'industrie s'exerce, d'origine animale, végétale ou minérale, et les articles fabriqués à l'aide de ces matériaux, depuis la gigantesque machine à vapeur, les locomotives, les marteaux à vapeur, les ancres colossales, jusqu'à l'épingle microscopique, les bobines de coton, les allumettes, tout vient se placer, s'étiqueter, se numéroter dans l'arrangement général à peu près de la même manière.

Une chose que les commissaires pour 1862 ont toujours eue en vue, c'est la démonstration même des procédés actuels dans quelques-uns des départements de manufactures, tels que la fabrication des plumes de fer, des épingles et aiguilles, des boutons, du verre soufflé, l'imprimerie, l'art céramique, etc. Il ne faut pas chercher des produits anciens dans cette exposition internationale ; dans les départements de fabrications, tous les articles exposés doivent avoir été produits depuis l'Exposition de 1851, afin de fournir ainsi les preuves de l'habileté des derniers temps et afin que l'on puisse aisément constater, à l'aide de comparaisons, les progrès récents. Dans le département des beaux-arts, on est allé plus en arrière; cette règle d'admission des contemporains n'a point été observée; toutefois, les œuvres exposées ne sont pas anciennes. On a laissé à chaque nation la liberté de décider ce qu'elle comprenait par *art moderne*. Quelques-unes d'entre elles se sont arrêtées au terme de quatre-vingts ans ; l'Angleterre et quelques autres ont fixé un siècle; il en est qui ont admis une époque encore plus reculée. Le grand espace réservé pour les peintures a permis une exhibition splendide des plus grandes créations de l'art moderne.

A l'entrée, sous le dôme, j'ai devant moi la vue sans pareille d'une large nef d'au moins 800 pieds de longueur, à ma droite et à ma gauche, 300 pieds dans les transepts ; si je lève les yeux, j'ai presque le vertige à la vue de cette surprenante coupole. A peine ai-je fait quelques pas que je tressaille de surprise, d'étonnement ; peu à peu, je me

sens dominer par l'enthousiasme, non à la vue des productions en elles-mêmes, mais bien aux preuves qu'elles me donnent des capacités sans bornes et du génie inouï de ceux qui les ont inventées ou créées. Je me dis que j'ai là sous les yeux non-seulement le développement de l'industrie dans toutes les nations du monde entier, mais que je puis en quelque sorte y étudier le caractère différent de ces grandes familles d'hommes dans leurs productions et même dans leurs représentants. Quelle diversité de pays, de peuples et de conditions, depuis les habitants des chaudes régions tropicales jusqu'aux tribus qui habitent les glaces du pôle!... De vieux despotismes héréditaires, ecclésiastiques, de jeunes républiques, de vigoureux gouvernements constitutionnels, tous ont contribué pour leur part à cette grande œuvre. Les religions mêmes ne se sont pas disputées sur ce petit point du globe : des croyants en Mahomet, en Brahma ou en Boudha, jusqu'à ceux qui ne croient à aucun Dieu, tous ont réuni leurs efforts pour montrer là de quoi l'humanité collective est capable en 1862.

En descendant quelques marches, mon attention est tout d'abord attirée par des pièces d'artillerie des modèles Armstrong et Whitworth; rien de plus beau, de mieux fini que ces gracieux joujoux. Je mets ensuite beaucoup de temps à examiner dans tous leurs détails les affûts, caissons et une variété incroyable de projectiles Whitworth, de toutes formes et de tous calibres; derrière, j'ai réellement admiré la beauté d'équipages et d'attelages militaires, tout cela est d'un travail, d'un fini irréprochables. Je dépasse le compartiment naval, où se trouvent les modèles-types des meilleures frégates cuirassées, *the Warrior* (le Guerrier) et des échantillons des plaques qui la recouvrent.

Me voilà devant une montre renfermant, entre autres richesses, une profusion de camées antiques; j'y remarque un diadème, un collier et un plastron d'une beauté à faire mourir de jalousie une femme et à faire se pendre de dépit un antiquaire : ce sont les bijoux de famille du duc de

Devonshire. J'admire des parures complètes en perles et brillants, en émeraudes et diamants; et quels diamants!... Ce sont les joyaux particuliers de la reine. Ma foi, il y en a tant que je commence à ne plus y faire attention. Tout à coup je m'arrête et je me prends à admirer le plus délicat, le plus riche bouquet de roses mousseuses en diamants! Quel est donc le Benvenuto Cellini qui a formé ce délicieux bouquet? Quel est donc l'Ascanio qui l'a monté? Mais je me trompe, il a dû être cueilli par quelque Aladdin dans un des jardins des *Mille et une Nuits!...* Me voilà dans le compartiment de Rome; ici il faut se recueillir pour bien voir tous ces chefs-d'œuvre: les beaux marbres, les plus divines statues, les mosaïques les plus célèbres; le Vatican s'est dépouillé. Le temps presse, je passe devant des fontaines, des obélisques, de gigantesques télescopes, des trophées de toutes sortes, des groupes de statues; je contemple avec ravissement, pendant bien longtemps, dans le compartiment français, les magnifiques gobelins, les bronzes, les sèvres, des modèles de fortifications, la riche exposition de la maison Christofle, principalement le surtout pour l'hôtel de ville de Paris; je traverse la nef et je m'arrête ébloui, fasciné un instant devant ce trésor qu'on nomme l'étoile hollandaise : ce monstrueux diamant est monté à jour et entouré d'autres petits diamants en forme d'étoile; on estime qu'il vaut plus que le fameux *Koh-i-noor*, montagne de lumière, qui est là à quelques centaines de pas plus loin.

J'entre dans la place réservée aux exposants belges. Ce sont principalement les produits de Liége qui ont attiré mon attention; les métaux ouvrés, parmi eux des plaques de fer d'une surface unie et d'une belle couleur gris bleu foncé; elles sont examinées de près par des maîtres de forge anglais; je leur entends dire que cette couleur est due à une mince couche d'oxyde de fer qui y est adhérente et qui, se détachant par-ci, par-là près des bords, laisse voir la couleur du fer au-dessous. J'ai éprouvé un vrai sentiment d'orgueil national en leur entendant affirmer à

plusieurs reprises qu'il n'y avait pas en Angleterre un seul moulin qui pût fournir de telles plaques; l'un d'eux conclut en disant que les Belges ont exposé là tant et de si beaux produits de ce genre qu'il serait très-embarrassé pour décerner la palme, quoique, dit-il, « je m'y connaisse un peu [1]. » Je passe ensuite aux minéraux, aux canons, aux marbres, à l'élégante, légère et pourtant si solide carrosserie bruxelloise; j'arrive dans la galerie supérieure, aux splendides échantillons de typographie, de gravure, de reliure et enfin aux superbes produits de l'industrie drapière. Cette partie est pour moi une de celles

[1] Je veux ici produire la traduction d'une lettre d'une grande maison de commerce à Liverpool, insérée dans le *Times*, et qui doit singulièrement flatter l'amour-propre de nos fabricants, tout en rendant justice à leurs travaux.

« Depuis quelques années, nous avons eu l'habitude d'importer de la » France et de la Belgique des solives roulées (girders) que les maitres » de forges britanniques déclaraient qu'il était impossible de produire. » Par suite de grands efforts personnels, pendant les dernières années, » nous avons persuadé à quelques maitres de notre pays d'entreprendre » la production de cette espèce de fer, mais même maintenant si nous » avons besoin d'une *section* très-légère ou difficile de fer, nous devons » nous le procurer de la Belgique, car nos maitres de forges nous disent » encore que de tels ouvrages ne peuvent pas être produits. Nous » sommes dans ce pays (ou nous l'étions il y a deux ou trois ans) un » demi-siècle en arrière des fabricants français ou belges dans la ma- » nipulation du fer roulé, et c'est une grande honte pour nos maitres de » forges. L'année passée la grande maison .... avait contracté pour » nous livrer une quantité de solives de fer de 8 pouces × 5 × 5 et de » 8 pouces × 5 × 5, dans un temps donné. Après avoir tâtonné, gâté » (bungle) pendant deux fois le temps stipulé, elle fut obligée de nous » confesser son inhabileté à les produire, et comme le contractant atten- » dait après le matériel, nous fûmes forcés d'envoyer l'ordre en Belgique » où il fut exécuté immédiatement. Nous nous rappelons spécialement » cette transaction, parce que nous avions mécontenté notre pratique, à » qui la longue attente avait fait du tort, et, en outre, la maison .... a » pris ombrage de n'avoir pu faire ce qu'elle avait si délibérément en- » trepris, avec une *section* pleine pour modèle, et d'avoir dû ensuite » avouer son impuissance. — Les prix belges sont moins élevés que les » français. »

qui rehaussent le plus l'exposition de Belgique, laquelle, au demeurant, est bien loin de ce qu'elle devrait être pour placer le pays à son véritable rang de grandeur industrielle parmi toutes les nations. La partie réellement remarquable et aussi brillante que l'industrie drapière, c'est l'industrie dêntellière. J'en ai entendu faire mille éloges, mais ne m'y connaissant nullement, je ne m'y suis point arrêté. Toujours faute de temps, je traverse rapidement les galeries de peintures, dans lesquelles il faudrait pouvoir passer des mois entiers. Je remarque les œuvres de Wilkie, de West, de Lawrence, de Turner, de Landseer; mais c'est dans le compartiment belge que l'on se rassemble, c'est là que les vrais amateurs étudient les belles conceptions de genre des Leys, des Willems; on se presse autour d'un tableau, c'est l'œuvre de Slingeneyer; les plus profonds admirateurs sont plongés dans une sorte d'extase devant la *Dalila* de Gallait. — Plus loin, on fait queue, on se heurte devant le *Charles-Quint* de De Groux. Partout j'entends vanter l'école belge et, une fois de plus, je m'enorgueillis de mon cher pays.

Au moment de sortir de la nef et tout en écoutant un délicieux morceau de piano sur des motifs du *Prophète,* ma vue tombe et bientôt toute mon attention est concentrée sur un élégant et riche surtout de table. Cette ravissante pièce d'orfévrerie est en argent et représente une fontaine jetant des flots d'eau parfumée. Aux quatre angles de la base, il y a des dauphins et dans les intervalles quatre Cupidons en haut relief, portant des urnes dont l'eau s'échappe et tombe sur des coquillages en cristal; des colonnes en lapis-lazuli et argent supportent un dôme qui recouvre un jet d'eau jaillissant d'un bassin en miniature; au sommet est une Vénus assise que des Amours ailés essayent de dévoiler, tout en supportant un vase pour fruits et fleurs. Le plateau est entouré d'une grille circulaire garnie de vases richement ornés, et l'intérieur forme une fraîche et embaumée jardinière.

Non loin de là, je regarde avec un curieux intérêt les

divers produits de l'Australie, de Liberia; j'y vois des pelleteries qui me sont inconnues, je pense même que voilà le renard bleu ou isatis, des défenses d'éléphant d'une longueur vraiment fabuleuse; je crois voir là, à l'entrée, la plus grande connue peut-être. Je passe sans oser beaucoup m'arrêter devant les richesses du Japon, de la Chine, de la Grèce, de la Turquie, de la Russie, de la Suède et de la Norwége, du Danemark, de la Suisse, de la Hollande, de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie, des divers États de l'Allemagne et du Zollverein, et j'arrive dans la grande et longue annexe de l'ouest, où sont les machines et mécaniques, la plupart en mouvement; j'y vois des types de presque tous les systèmes de haute pression, de condensateurs et des combinaisons des deux, les unes horizontales, d'autres verticales; celles-ci fixes, celles-là oscillantes; toutes remarquables par la beauté et le fini du travail. Une lourde machine est capable d'écraser, d'aplatir une planche de 3 à 4 pouces en une couche d'une épaisseur à peine appréciable! Sa construction a exigé 140 tonnes de fer (140,000 livres). Ici, d'innombrables machines pour scier, planer le bois, faire les briques; les tapis, les pompes centrifuges, les machines à irrigation, des grues de toute espèce, des machines à timbrer, des appareils pour le chauffage et pour la ventilation des bâtiments, et mille autres grandes et petites machines dont je n'ai pas même le temps d'apprendre le nom; j'arrive devant une magnifique exhibition de locomotives de Belgique, de France, de Prusse et d'Autriche; j'entends vanter des rails belges et admirer une roue pour l'usage des chemins de fer, exposée par la Société de la Providence, comme un modèle de beau travail et de mise en acier.

Je reviens sur mes pas, marchant au milieu de ces innombrables et incalculables richesses, coudoyé par une foule de visiteurs venus des cinq parties du monde. J'ai tant vu, tant admiré, qu'en ce moment j'éprouve un charme infini à me laisser conduire, entraîner, en quelque

sorte porté par le flot humain!... six heures sonnent à un bourdon, tout aussitôt de joyeux carillons se mettent en branle, c'est le signal de la retraite pour tous... Huit heures d'études!... Je vous avoue, bien bas, mon cher Guillaume, que je sors avec plaisir et qu'arrivé dans Hyde Park, c'est avec un vrai bonheur que je regarde dans le vide.

15. Je reviens de Richmond et de Hampton-Court; et je vais vous écrire ma dernière lettre. Hélas! les meilleures choses mêmes ont une fin; mon congé expire dans deux jours; demain, il me faudra fermer, boucler malles et cartons! Que ne puis-je arrêter, au moins pour quelques jours, le soleil dans sa course!

Richmond est un joli village bâti sur une colline qui porte bien son nom. Du haut de sa terrasse, j'ai rencontré une vue d'une surprenante beauté du pays si richement boisé et de la Tamise jusqu'à Windsor. Près de là, on me montre Strawberry hill (la colline aux fraises), qui fut la terre du célèbre ministre Horace Walpole. J'aperçois Twickenham, dans le voisinage immédiat, sur la rive gauche de la Tamise. En côtoyant le bas de la colline, j'arrive dans le fameux parc de Richmond, qui a 8 milles de circonférence; il est enrichi des plus beaux arbres; anciennement, il y avait un château, il n'y a plus qu'un ou deux rendez-vous de chasse; mais le domaine appartient toujours à la couronne et est ouvert au public.

A 4 milles de Richmond est le palais de Hampton-Court, bâti par le cardinal Wolsey vers 1520. L'histoire dit qu'il y avait fait arranger 280 appartements meublés avec somptuosité, garnis chacun d'un lit en soie, avec draperies et garnitures correspondantes, pour y recevoir ses nombreux invités. En 1526, Wolsey [1] jugea politique

[1] Wolsey, comme bien d'autres hommes ambitieux, hâta sa chute par un luxe effréné et une affectation de puissance royale. York place (White hall) et Hampton-Court furent les preuves irrécusables de cet amour sans bornes pour les splendeurs et pour la toute-puissance; tous deux

d'offrir ce domaine à Henri VIII, qui l'accepta et y résida de temps en temps, principalement vers la fin de son règne. Édouard VI y était né, et les reines Marie et Élisabeth le visitèrent souvent. Au commencement du règne de Jacques Ier, il s'y tint la conférence dans laquelle fut décidée la nouvelle traduction de la Bible. Charles Ier y résida pendant quelque temps, mais bien plutôt comme prisonnier que comme souverain. Cromwell en fit une de ses résidences favorites, et c'est là qu'eut lieu le mariage de sa fille avec lord Falconberg. Charles II et Jacques II y passèrent une grande partie de leur temps. — Guillaume III fit rebâtir les appartements d'apparat et quelques autres parties de l'édifice. Depuis, ce palais n'a plus été occupé comme résidence royale, excepté pendant quelque temps, en 1795, par le prince d'Orange, à qui il fut accordé comme habitation lorsqu'il fut forcé de quitter son royaume. Aujourd'hui quelques appartements y sont concédés par la reine à des veuves d'officiers ou de grands noms d'Angleterre. Un tableau contenant une quarantaine de noms, parmi lesquels je lis celui de la douairière duchesse de Buckingham, est affiché à l'entrée à droite dans la troisième cour.

Le plan primitif de Hampton-Court comprenait cinq cours ouvertes, toutes de forme quadrangulaire et entourées de bâtiments avec tours et tourelles; par suite des nombreux changements, il n'en reste plus que trois. La façade est du côté de l'ouest et contient les bâtiments subordonnés et les offices; toute la construction est en briques d'un rouge vif; cette large façade a au milieu un portail très-simple et de chaque côté une tourelle octogone. En dedans de ce portail est la première cour de 170 pieds de longueur sur 140 de largeur; sur les quatre

appartenaient au cardinal, tous deux étaient ornés avec une magnificence sans précédents, et tous deux passèrent des mains de cet homme imprévoyant dans celles du rusé monarque qui lui avait d'abord accordé puissance et richesse.

côtés, il y a des bâtiments plus ou moins élégants, parmi lesquels est l'extrémité ouest de la grande salle, offrant par sa riche verrière l'aspect d'une vénérable chapelle. Je passe dans la cour du milieu par une arche très-ornée de sculptures. Cette cour, un peu plus petite que celle de l'extérieur, est bornée à l'ouest par une rangée de bâtiments et à l'est par une autre rangée, dans laquelle est une belle fenêtre en tour ronde et un très-riche portail flanqué de tourelles, au sud par une colonnade d'ordre ionique qui ne s'harmonise guère avec les bâtiments, et au nord par la grande salle dont la large fenêtre vitrée est vue de la première cour. Sur les faces est et ouest, je remarque des bustes en médaillons : j'y lis Vitellius, Julius, Galba et Augustus. On m'apprend que ces bustes furent envoyés au cardinal Wolsey par le pape... Était-ce Adrien VI ou Clément VIII?...

La grande salle a cent pieds de long sur quarante de large, avec une très-riche verrière à chaque bout; les grands côtés sont éclairés par sept fenêtres très-élevées, ornées de vitraux aux brillantes couleurs et placées à une hauteur considérable de terre, comme c'était l'habitude dans les vieilles salles, afin d'avoir de grands lambris pour les tapisseries de haute lisse. A l'extrémité de la salle est un dais ou jubé. Au-dessus, la verrière, d'un travail exquis, donne un fort beau portrait en pied de Henri VIII. Le plafond de la salle est formé d'une belle charpente en chêne, si finement et si purement sculptée qu'elle jette un air de splendeur sur toute cette salle. Ici mon imagination se reporte à l'époque où le cardinal Wolsey y donnait ses royaux banquets. Les chroniques de l'époque m'ont appris que le personnel de sa maison comptait mille attachés ou sujets, et que les arrangements du palais étaient tout à fait en rapport avec ce grand nombre de serviteurs qui y étaient tous logés, même avec luxe. Les nombreux officiers de bouche de la salle, de la cuisine particulière et des appartements d'apparat étaient classés d'une manière exacte; mais je ne puis tenter de

les énumérer, il me suffira de dire que tous mangeaient chaque jour dans la salle; il y avait une table pour les seigneurs de la maison, une pour les gentilshommes et d'autres pour les classes inférieures. A côté est une autre salle plus petite et que l'on nommait la salle particulière de Wolsey; elle a soixante pieds de long, sur trente de large et vingt de hauteur; les fenêtres sont garnies de riches vitraux; sur celle en face de la porte d'entrée, l'éclat de la pourpre romaine attire d'abord mes yeux : c'est un beau portrait en pied du cardinal. Le plafond est décoré d'ornements en pendentifs, entremêlés de fleurs de lis, de roses et de blasons; les poutres sont en chêne sculpté et étaient jadis dorées. Autour de la salle étaient de belles tapisseries de haute lisse qui furent travaillées par des artistes flamands et placées là, par ordre du cardinal, comme elles sont encore de nos jours. J'observe que, du côté gauche de l'entrée surtout, elles commencent à se dégrader et à tomber de vétusté.

En sortant de là, je passe dans une troisième cour, nommée la cour de la fontaine; elle contient les bâtiments d'apparat rebâtis par sir Christopher Wren, sous Guillaume III; elle a plus de cent pieds carrés et de chaque côté une belle colonnade de l'ordre ionique avec doubles colonnes [1]; au nord de cette cour est la chapelle, toute pavée de marbre noir et blanc et garnie de chêne, sculpté en partie par le célèbre Gibbons. Le plafond est d'ornementation gothique, avec arceaux et culs-de-lampe. Avant la guerre civile, la chapelle était ornée de riches vitraux et de bons tableaux; mais, à cette époque de dévastation, on les a brisés sous prétexte de papisme et de superstition. Les nombreux appartements d'apparat sont magnifiques. Je parcours les « dining rooms » (salles à manger),

[1] Il me paraît que l'illustre architecte affectionnait cette disposition de colonnes doubles. Dans la façade de Saint-Paul, je croyais en avoir trouvé une raison *assez plausible;* mais ici, j'avoue que je n'en trouve aucune.

« dressing rooms » (salles de toilettes), « bed rooms, » (chambres à coucher), « bath rooms » (salles de bains), « private chapel » (chapelle particulière), la chambre à coucher de Jacques Ier, celle de Henri VIII, puis celle de Charles II, ornée des portraits de toutes les femmes qui furent, dit-on, ses maîtresses. Tous ces appartements sont garnis et meublés comme ils l'étaient du temps de leurs possesseurs; les lits sont couverts de riches courtes-pointes et d'édredons. Ils sont décorés, comme toutes les autres parties du palais, de tableaux des premiers maîtres; mais les plus grands trésors d'art qu'ils renferment sont incontestablement les cartons de Raphaël, qui sont au moins connus de nom du monde artististique en entier. Raphaël les avait composés pour servir de patrons de tapisserie. Quand ils furent envoyés à Arras pour exécution, les ouvriers coupèrent chacun d'eux perpendiculairement en six ou sept morceaux, afin de travailler avec plus de facilité. Ces tapisseries furent exposées et admirées à Rome, tandis que les cartons, inestimables, restaient oubliés dans une cave à Arras pendant au moins cent ans. Enfin, Charles Ier, à la sollicitation de Rubens, les fit rechercher et, malheureusement, on trouva que plusieurs étaient déchirés ou détruits en partie. Il ne put en réunir que sept fragments intacts. Quelques années après, Guillaume III fit faire des cadres et bâtit à Hampton Court une salle pour les y placer, celle où je suis en ce moment à les admirer. On a proposé à différentes reprises de les transporter à Londres, où ils pourraient être admirés de tout le monde, mais l'on a craint avec raison l'effet de l'atmosphère pernicieuse de la métropole, tandis que la galerie actuelle est bien disposée pour leur conservation. Chaque cadre est placé dans des rainures et pourrait, à l'aide de poulies, en cas d'incendie, glisser rapidement jusqu'au sol pour être sauvé. A la vente de la collection de Charles Ier, les cartons furent achetés par Cromwell pour la faible somme de 300 livres (7,500 fr.); quelque temps après, il obtint de la Hollande, en les

donnant comme garantie, un emprunt de 50,000 livres (1,250,000 fr.); ce qui indique assez l'estimation que déjà l'on en faisait. Je traverse enfin d'immenses et nombreuses salles de peintures; j'ai à peine entrevu quelques Holbein, un portrait de François Ier et à côté un autre de Henri VIII; ils ont dû être peints vers l'époque de l'entrevue dans le Camp du drap d'or.

Tout ce que j'aperçois ici, tout ce qui m'entoure me rappelle Henri VIII, non pas le terrible jaloux de la Tour de Londres, mais bien l'astucieux monarque rêvant le divorce par tous les moyens humainement possibles; son favori, son conseiller, Wolsey m'apparaît toujours à ses côtés, rallumant le feu, l'attisant et soufflant la discorde. En considérant leurs deux portraits, il me revient en mémoire quelques vers de l'*Henri VIII* de Shakespeare :

La reine Catherine d'Aragon, *devant le conseil et plaidant contre le divorce demandé.* Lord cardinal, je vous parle!

Le cardinal Wolsey. Votre plaisir, madame?

La reine. Seigneur, je suis sur le point de pleurer, mais réfléchissant que nous sommes une reine (ou nous l'avons rêvé pendant longtemps); certainement, la fille d'un roi, je tournerai chaque goutte de pleurs en étincelles de feu!

Wolsey. Soyez encore patiente.

La reine. Je le veux quand vous serez humble et même avant, ou Dieu me punirait. Je crois que, poussé par des circonstances toute-puissantes, vous êtes mon ennemi et je vous récuse; vous ne serez pas mon juge; car c'est vous qui avez soufflé sur ce brasier entre mon seigneur et moi! Que la rosée de Dieu l'éteigne! Donc, je dis encore, je vous exècre! Oui, et du fond de mon âme, je vous refuse pour mon juge, vous qu'encore une fois je tiens pour mon plus mortel ennemi et que je ne crois pas du tout ami de la vérité!...

Si un jour vous allez à Hampton-Court, vous verrez, mon cher Guillaume, comment ces lignes de Shakespeare se retraceront à votre mémoire à chaque pas.

Les jardins du palais sont tracés et arrangés dans le goût hollandais. Je laisse à ma gauche le jardin de la reine Marie, les orangeries à droite, et au fond, dans le jardin particulier, on me montre la célèbre vigne qui étend

ses rameaux à 150 pieds du tronc, sous un toit de verre; le jardinier m'affirme qu'elle a été plantée il y a plus d'un siècle, et qu'on l'a vue produire en une seule saison, 2,200 grappes de raisins, pesant en moyenne une livre chacune.

Un parc ayant à peu près 5 milles de circonférence est situé près de la rivière et renferme un canal d'un demi-mille de longueur, bordé de magnifiques tilleuls. La belle et large avenue principale a plus d'un mille de longueur; elle est bordée des deux côtés par plusieurs rangées de hauts marronniers. Vous ne sauriez vous imaginer le magnifique coup d'œil que présente cette avenue de marronniers à perte de vue, tout couverts de milliers de gracieuses pyramides de fleurs blanches et rosées qui répandent un doux parfum, et dans lesquelles j'entends bourdonner les abeilles. Au loin apparaît le palais dans sa majestueuse simplicité. A 7 heures, je reprends le convoi à Richmond.

Vendredi 16 mai, à 7 heures du matin. Et maintenant, il me faut dire au revoir à ce beau et noble pays, à cette grande et puissante nation; il me faut quitter toutes ces belles et grandioses conceptions, dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire! Aussi avec quel indicible bonheur je me redis, en le savourant, ce mot : *au revoir!* C'est que, voyez-vous, mon cher Guillaume, je suis sincèrement admirateur de l'Angleterre, et j'avoue hautement, franchement, que mon cœur n'oubliera jamais l'hospitalité que j'y ai trouvée.

Le capitaine ÉD. LEFILS.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR.

And such is human Life...
. . . .
A thousand ills beset us as we go...
. . . .
All dark before, all desolate behind!
SAMUEL RODGERS.

Les ans comptent pour nous bien peu de jours dorés !
Quand parfois à nos pleurs vient se mêler la joie,
A peine épanouie, hélas ! elle s'y noie :
Le regret seul se lit en nos yeux éplorés...

D'autres jours devant nous dérouleront leur trame
Et comme aux jours passés d'autres chagrins naîtront :
Une ride de plus creusera notre front,
Pour y dépeindre mieux les tourments de notre âme ;

Mais si par intervalle un éclair de bonheur
Vient à luire sur nous, combien vite il s'efface !
Dans l'ombre où nous marchons, après lui nulle trace
N'éveille un souvenir pour consoler le cœur.

De ton divin trésor, ô pure jouissance,
Qu'échoit-il à la terre, orbe matériel ?
Sur elle tombe à peine un rayon de ton ciel,
Et de rares élus savourent ton essence ;

Tandis que la Douleur de son calice amer
Verse à tous sans merci sa liqueur corrosive,
Et que chacun attend sa crise convulsive,
Comme les patients du baquet de Mesmer.

Elle seule est, hélas! la reine de ce monde :
Il gémit sous le joug de son sceptre sanglant;
C'est son vautour à lui, qui déchire son flanc
Et change sa surface en une plaie immonde.

Et l'homme, son vassal, né pour porter toujours
De ce fatal pouvoir la pesante livrée,
Dès qu'il sait lire au fond de son âme navrée,
Compte pour jours heureux ceux qui sont les plus courts.

D'où viendra la lueur, ô Père!
Dieu dit : — De vous, en vérité.
Allumez, pour qu'il vous éclaire,
Votre cœur de quelque côté!
. . . .
Il faut aimer. . . . .
VICTOR HUGO.

Qu'il est poignant ce cri d'anxieuse détresse,
Qui sans trêve en tous lieux échappe au cœur humain!
Mais n'est-il pas d'issue à ce morne chemin,
Où de tant de dégoûts le triste poids l'oppresse?

Il faut se détourner de l'abîme où l'on court,
Comme le marinier, attentif à la sonde,
Évite les écueils qui, sous les plis de l'onde,
De son navire au port menacent le retour.

Lorsque nous contemplons la terre, comment croire
Que toujours du mal seul nous subirons la loi,
Qu'en des âges meilleurs on ne peut avoir foi,
Que le jour ne peut luire en une nuit si noire?

A l'âpre et rude hiver, au sombre et froid brouillard
Succède le printemps que le ciel bleu colore;
Après la fleur, le fruit sous le soleil se dore :
La nature partout vient sourire au regard.

Dieu, prodigue de dons pour chaque créature,
Nous a tous conviés à son large festin :
Combien d'êtres pourtant, accusant le destin,
Y cherchent vainement une maigre pâture.

S'en prendre au Créateur, âme de l'univers,
L'immuable justice, oh! serait un blasphème!
Non! le seul ennemi de l'homme est l'homme même :
La source de ses maux est dans son cœur pervers.

Il pouvait s'inspirer de la bonté divine,
Qui créa les humains, sans que rien dans leurs traits,
Ni dans leurs facultés, du ciel brillants reflets,
Ne les classât par rangs eux de même origine;

Mais le fort, au contraire, en son avidité,
Ravit la part du faible et, rompant l'équilibre,
En esclave traita son égal l'homme libre.
Alors, à lui richesse, à l'autre pauvreté.

Puis vint l'oppression, abus de la puissance,
A la foule imposer l'humble soumission,
Faisant germer aux cœurs, gonflés de passion,
La haine des auteurs de cette déchéance.

Chaque jour quelque grief de plus la provoquait.
Des plus mauvais pensers la haine fut la source :
Contre la violence on trouva pour ressource
La ruse et ses complots, quand la force manquait.

Toute arme parut bonne à dominer la tourbe,
Nom vil par les tyrans à leurs peuples donné :
A la face des cieux, sans pudeur profané,
Le nom même de Dieu vint en aide à la fourbe!

Des principes que Dieu dans leur âme avait mis
Les hommes ont ainsi perdu la conscience,
Et trompés l'un par l'autre, armés de défiance,
De frères qu'ils étaient se sont faits ennemis.

A quel affreux danger ne sont-ils pas en butte
Par leurs divisions, danger toujours croissant!
L'avenir se revêt d'une couleur de sang,
A mesure qu'entre eux s'envenime la lutte...

Pour le salut commun se rapprocher, s'unir,
Tel est leur seul refuge en ce péril extrême.
Être utile au prochain c'est servir le ciel même,
Et, par le bien qu'on fait, soi-même s'enrichir.

Dans les masses surtout qu'on sème la lumière!
Erreur et préjugés dans l'âme font la nuit :
Que par la vérité leur poison soit détruit;
Vienne partout briller sa clarté salutaire!

Si la main des puissants veut se faire sentir,
Qu'elle allége le poids des terrestres misères;
Qu'elle laisse entrevoir encor des jours prospères
A qui croyait devoir toujours vivre martyr!

Faut-il que la justice incline sa balance
Au gré de quelques-uns et porte en ses plateaux,
Alors que devant Dieu nous sommes tous égaux,
Misère d'une part, et de l'autre opulence?

C'est à nous à tarir, dans un commun effort,
Les sources de déboire où le monde s'abreuve.
Nul ne saurait prévoir la fin de notre épreuve
Et quels heureux pourront enfin toucher au port;

Mais nourrissons l'espoir, à défaut de science,
Qu'à ce nouveau déluge arrachant les humains,
Dieu clément, avec nous qui lui tendons les mains,
Fera pour le bonheur un pacte d'alliance!

VICTOR HANSSENS.

Juin 1862.

LES MISÉRABLES,

PAR VICTOR HUGO.

A l'admiration dont ce livre est l'objet se mêle comme une expression de soulagement et de délivrance. Dans l'atmosphère lourde et viciée où s'étiolent aujourd'hui les pensées, les sentiments élevés, où, comme la société qui l'inspire, la littérature tourne au rachitisme, un généreux souffle a passé balayant les miasmes qui stupéfient. C'est le vrai souffle du XIXe siècle, l'inspiration des larges doctrines et du grand art nés en des jours meilleurs, mais que notre temps comprend encore : à les accueillir, il tressaille, il éprouve un rafraîchissement subit. Qu'on nous passe le mot, l'auteur des *Misérables* casse une vitre à la fenêtre d'un valétudinaire, d'une sorte d'hypocondriaque claquemuré depuis douze ans dans l'horreur de l'idéal et des révolutions, et qui s'asphyxie par peur des courants d'air. Sachons gré de ce service à M. Victor Hugo ; aimons un livre qui nous révèle la passion et l'idée qui sont encore en nous.

Les *Misérables* sont un digne pendant à l'épopée de *Notre-Dame de Paris*. Épopée, en effet, ce titre s'applique bien à ces deux compositions grandioses ; car dans l'idéalisme du moyen âge comme dans la synthèse dramatisée de la vie moderne, la pensée, le style du poëte dépassent la donnée et la forme du roman.

Nous ne reprocherons pas à l'illustre écrivain de se tailler dans les régions de l'art un domaine, qui est bien à lui.

Balzac n'est pas à refaire ; ce grand esprit a presque épuisé la statistique désintéressée des réalités sociales. Mais à côté de sa *Comédie humaine*, œuvre désespérante et instructive où

manque la haute moralité de l'idéal, il y avait place pour un autre monument ; M. Victor Hugo le bâtit, et il n'inscrit pas au fronton le · *Lasciate ogni speranza*, qui semble être la devise du grand romancier.

Ces abîmes où il descend, sa foi au progrès les illumine ; par les perspectives qu'elle y ouvre, elle en atténue l'horreur. On se sent meilleur après l'avoir lu, mieux armé d'espoir, d'amour pour ceux qui souffrent, succombent, se relèvent sous les fatalités lentement refoulées de la misère et de l'ignorance, répétons-le : les *Misérables* sont mieux qu'un roman : œuvre de poétique synthèse, ils sont l'épopée, sympathique et profonde, du prolétariat moderne.

Autre chose est de reproduire d'après nature une particularité de la passion, de saisir sous l'angle étroit de l'exception un aspect tout momentané du phénomène humain, social ; autre chose d'incarner le réel dans une représentation, plastique, au sens large du mot, de typifier le caractère, la situation, la classe dans l'individu. L'analyse permet seule de rendre les nuances, mais aux dépens de cette abstraite vérité, plus vraie que la vérité concrète parce qu'elle atteint l'essence commune, le phénomène éternel. Afin de mieux accuser la généralité d'un type, la synthèse néglige, pour ainsi parler, l'élément différentiel des caractères qu'un seul maître a su calculer avec précision. Balzac, en ce sens, est encore le premier, le dernier des réalistes.

Lorsqu'il est servi par le coloris d'un grand peintre, par l'imagination créatrice d'un poëte souverain, le point de vue synthétique est celui sous lequel se produisent les œuvres géantes. Par quels puissants effets, un livre exclusivement conçu dans ce système de généralisation, le *Dernier Jour d'un condamné*, par exemple, justifie l'emploi d'un procédé que nous appelons épique, par opposition au genre purement descriptif, analytique, concret du roman proprement dit !

Cela posé, comment demander à l'auteur des *Misérables* des combinaisons et des effets qui par leur ténuité même échappent à la synthèse épique ? Quant à l'objection que l'épopée n'a cure des existences infimes dont se compose en majorité la vie collective de notre espèce, la réponse est aisée, elle est tout entière dans un fait immense, inéluctable qui s'impose aux

préoccupations de tous. L'enfer social s'éclaire de lueurs révélatrices, l'humanité se cherche, s'aime dans tous ses membres, la poésie chante à son tour l'AVÉNEMENT DU PROLÉTARIAT.

Goëthe, le premier, en donnant à la forme épique une consécration nouvelle, fit à bon droit déroger la noble muse des anciens. L'art n'idéalisait que les douleurs à *quartiers*. Son urne d'or ne recueillait que les larmes royales. Hécube et Didon, la mère et l'amante, vivront à jamais dans les cœurs ; mais l'avenir leur associera Marguerite, suave figure du prolétariat féminin, phalène brûlée aux séductions d'un monde supérieur,

D'autres maîtres devaient chercher leurs types plus bas encore. Déchirant le voile discret qui couvre les abîmes sociaux, les misères et les hontes de la vie vulgaire, ils prennent de plus en plus leurs héros dans la foule. Mais nul plus que M. Victor Hugo ne jette sur les infirmités sociales, qu'elles viennent de l'indigence ou du vice, ou de ces deux causes ordinairement combinées, un regard de lumineuse sympathie. Son œuvre, large, indulgente, humaine, inspirée par la grande maxime de Térence, en dépasse même la portée ; elle revendique pour l'être le plus infime, pour le reptile hideux, pour le plus humble de ces animaux que, dans une heureuse effusion de sensibilité, M. Michelet appelle nos frères inférieurs, sa part dans l'universelle communion : nul déshérité n'est exclu, à quelque degré qu'il soit tombé, coupable ou avili dans la réprobation, infortuné dans le mépris de ses semblables. Organe du plus vaste et du plus haut sentiment de ce siècle, la muse du poëte des *Misérables* est religieuse au grand sens du terme, puisqu'elle rapproche, élève et purifie, puisqu'elle poursuit le divin, par la plus large expansion des forces corrélatives de l'intelligence et du cœur : idées *générales*, *généreuses* affections. — Auguste Comte l'a dit : — Il y a dans la relation étymologique de ces deux attributs un rapport perçu par l'instinct qui fait les langues, et qui se formule avec une netteté croissante dans les intelligences cultivées.

I

Jean Valjean, le héros du livre, personnifie la conscience. Il n'est virtuellement qu'un homme ordinaire, placé ni trop haut

ni trop bas sur l'échelle intellectuelle et morale pour ne pas être tout le monde, c'est-à-dire l'individu quelconque (vous ou moi, lecteur), qui placé dans les circonstances où s'est trouvé ce forçat eût pu tomber et se relever comme lui. Frappé par des pénalités en disproportion avec les fautes qu'il a commises, Jean Valjean, le libéré, n'a connu que par ses rigueurs notre société si barbare encore dans l'application des peines, si éloignée de cette mansuétude supérieure qui sera de plus en plus le complément de la justice.

Tout un côté de l'ouvrage où l'étude psychologique est fouillée au plus bas dans les recès de la conscience, est un drame plein de secrètes péripéties, dont le théâtre est le monde intérieur que nous portons en nous. Là, le moi se dédouble pour s'interroger et se répondre, pour plaider du même au même le formidable problème du juste et de l'injuste, mais non plus débattu comme Aristophane nous le montre dans ses *Nuées*, entre deux adversaires ouvertement retranchés chacun dans son camp. Le poëte-philosophe suit dans ses mille transformations le Protée de la conscience. Quand il nous montre Jean Valjean débattant avec lui-même la question de savoir s'il se dénoncera à la justice ou s'il laissera condamner à sa place un innocent, M. Victor Hugo atteint au tréfond de l'âme, aux sources mystérieuses et troublées de nos directions morales. Rien de saisissant comme ce duel entre la raison droite, le sentiment sérieux du vrai et du bien, et le démon du sophisme qui est en nous, pour justifier, quand il faut, pratiques ou tendances coupables, défaillance ou crime, tout ce que l'intérêt oppose au juste, l'égoïsme à... l'*altruisme*... Anxieux, l'œil perdu de vertige, penché sur l'abîme du moi, on saisit dans ses modulations infinies le double cri de l'ange et de la bête que tout homme porte en soi comme Jean Valjean.

Partout dans le cours de ces deux volumes la même étude se continue; nous assistons à la genèse d'une moralité, à la croissance d'une conscience semée, pour ainsi dire, par la parole d'un saint, l'évêque Bienvenu, dans l'âme flétrie d'un ancien forçat. Ce qu'il faut admirer surtout après cette exploration si avant conduite dans les arcanes de l'être intérieur, c'est la netteté de contours des personnages. Javert, entre autres, est le type original, s'il en fut, de la règle étroite, servile, du

respect aveugle et poussé jusqu'au fanatisme, pour toutes les consignes, les hiérarchies profanes et sacrées. Cet homme de police *empoigne* saintement au nom d'un ordre inflexible ; il est un rouage convaincu de la grande machine administrative qui figure pour lui la Providence sous les deux espèces spirituelle et temporelle du prêtre et du magistrat. Idéaliser le *mouchard* était difficile : M. Victor Hugo l'a fait pourtant avec succès ; car du point de vue où le place toujours davantage son intelligence du progrès, il ne méconnaît aucun des éléments de l'humanité, il trouve à tout ce qui est sa raison d'être, c'est-à-dire de se transformer par une incessante amélioration. Il y avait une entente profonde des conditions organiques de la société à représenter par un type d'une moralité à la fois incontestable et repoussante le *summum jus... Summa injuria*, disaient déjà les anciens !

Il faut voir en présence le rigide agent de police et Fantine, la fille de joie. Cette scène est navrante ; elle fait crier comme un remords dans l'âme du lecteur la plaie saignante de la prostitution. Aux yeux de Javert, au contraire, l'organe de la règle officielle et de la morale bourgeoise, la malheureuse qu'il méprise est l'instrument légal d'un ordre de choses, pour lui sans remède, et indispensable aux honnêtes gens ayant pignon sur rue et filles à marier. Aussi comme il tonne contre l'attentat inouï dont Fantine s'est rendue coupable envers un de ces « hommes établis, » dont il exprime ingénument le préjugé.

Le vrai chrétien, dans sa rigueur contre le péché, s'émeut d'indulgence envers le pécheur. Cette disposition semble un hommage au principe supérieur de solidarité qui nous empêche de regarder toute faute comme absolument personnelle. Mais, non plus que la morale chrétienne, cette morale supérieure n'atteint pour l'ordinaire le préjugé qui arme contre Fantine l'inhumanité de Javert. « Il s'en faut de bien peu que ce qui flé- » trit la femme ne soit pour l'homme un honneur. Celui qui » paye croit rester pur, et celle qui se vend, la pauvre créature ! » se croit elle-même plus avilie que son acheteur [1]. » — « Javert, dit M. Victor Hugo, venait de voir dans la rue la » société représentée par un propriétaire-électeur, insultée et

[1] Ch. Lemonnier, *Revue philosophique et religieuse*, t. V, p 632.

» attaquée par une créature en dehors de tout. Une prostituée » avait attenté à un bourgeois... Il avait vu cela, lui Javert. Il » était révolté [1]. »

Quant à Fantine, âme naïve et charmante dont la fange a taché plus que souillé la pudique efflorescence, et que transfigure d'ailleurs dans son expiation un sentiment que le poëte excelle à peindre, elle rayonne, même dégradée, de toutes les splendeurs de l'amour maternel. Les suprêmes tortures de la pauvre enfant, sa mort sur un lit d'hôpital sont décrites avec une grandeur chaste. Une rigoureuse sobriété de détails laisse éclater, sans sourdine et dans son énergie, le cri d'angoisse poignant, forcené, presque animal, qui fait si terrible à certains moments la voix de la Sachette, de Lucrèce Borgia et de tous ces types de mères-tigresses qu'affectionne M. Victor Hugo ; car il a ce que Diderot appelait le cri de la bête, la note inimitable, tragique, outrée de la passion. Sa muse est peuple à cet égard, elle a l'ampleur débordée de cette éloquence qui jaillit des sources mêmes de l'instinct inculte au choc des grandes émotions et que l'art n'imite pas.

A propos de Victor Hugo, on aime à citer un autre de ces Titans en qui le génie a pour base la sympathique opulence du tempérament. « Méfiez-vous, dit Diderot, de ces gens qui ont » leurs poches pleines d'esprit et qui le sèment à tout propos. » Ils n'ont pas le démon... Ils ne sont jamais ni gauches ni » bêtes [2]... » Ils ne trouveront jamais, par exemple, le plaidoyer d'une ineptie sublime que l'auteur des *Misérables* met dans la bouche de l'accusé Champmathieu. Redoutables accents sortis des entrailles d'une de ces demi-brutes que la misère et l'ignorance engagent comme le Centaure dans l'animalité, tandis qu'indécise et troublée l'humanité s'ébauche sur leur face obtuse ! Mais sous le pied qui l'écrase, leur chef courbé se relève parfois, s'affirmant libre souverain... Dernier étage de ces cariatides de chair dont la vivante pyramide porte tout le faix des puissances humaines, ils s'agitent ces *misérables*, et les sommets vacillent, et des profondeurs longtemps muettes,

[1] Les *Misérables*, t. II, p. 121.

[2] Salon de 1765. Esquisses sur la chapelle de Saint-Ignace aux Invalides.

un cri monte et grandit. Le monument que l'art élève à leur cause est un signe des temps. Les poëtes sont des devins.

Mais ce livre n'est pas, comme bien d'autres, un pamphlet sous la forme d'une œuvre d'imagination. A cet égard, les *Misérables* n'ont rien de commun avec les productions inspirées par les préoccupations exclusives du socialisme. Ils n'exaltent ni ne dénigrent systématiquement aucune classe, aucune doctrine.

Formule d'un idéal incomplet, erroné, protégé trop souvent contre la discussion par l'intolérance, le catholicisme se recommande toutefois par les dévouements qu'il inspire et que le poëte glorifie dans Myriel, l'évêque ultramontain et légitimiste.

Il n'est qu'un sentiment supérieur à la charité des saints, celui de la solidarité sociale dirigée par la raison. L'homme du passé le devine du cœur, il s'incline devant le conventionnel mourant qu'il venait réconcilier avec l'Église et qui le réconcilie presque avec... la Révolution !

Dans l'austère figure du tribun qui meurt délaissé, maudit, le poëte concentre un idéal qu'il n'oppose pas au catholicisme. A quoi bon ! La supériorité de la foi philosophique sur le mysticisme n'éclate-t-elle pas d'elle-même par les dernières paroles du quasi-régicide, dans le *credo* que jette à la mort, à l'inconnu, ce penseur plus grand que le chrétien de toute la hauteur de son dogme rationnel et de sa morale désintéressée? Et d'ailleurs, M. Victor Hugo l'a merveilleusement compris, il est des cimes où les croyances désarment, où elles s'oublient elles-mêmes dans une affirmation supérieure aux doctrines qui divisent, car elle procède du cœur, et celles-ci de l'esprit. Sur ces sommets de l'extase religieuse, les grandes âmes se rencontrent et communient dans l'amour des hommes et la contemplation de l'idéal suprême, la Synagogue embrasse l'Église, Grégoire comprend Welberforce, et Vincent de Paul Franklin.

II

Le caractère épique que nous signalions dans *Fantine*, déborde avec une magnificence singulière au début de la deuxième partie. Nous sommes sur le champ de bataille de Waterloo, devant le plateau de Mont-Saint-Jean ; nous planons avec le poëte sur

cette arène fatidique et sanglante où, dans une étreinte suprême, un homme lutte avec le destin. Cet homme, qui fascina le monde et faillit imposer sa légende à l'histoire comme à la poésie, M. Victor Hugo le juge aujourd'hui avec une impartialité souveraine. Aussi éloigné de l'adoration que du dénigrement systématique, ce jugement sera celui de l'histoire, le verdict du xxe siècle sur le vaincu du 18 juin. Sur cette journée, d'ailleurs si funeste, si féconde à la fois en résultats inattendus, les conclusions de M. Victor Hugo sont décisives : expliquant la diversité des opinions émises sur ce grand duel par les écrivains libéraux, elles font toucher au doigt l'ambiguïté respective des deux causes en présence de Waterloo :

« Il existe une école libérale très-respectable qui ne hait » point Waterloo. Nous n'en sommes pas. Pour nous Waterloo » n'est que la date stupéfaite de la liberté. Qu'un tel aigle sorte » d'un tel œuf, c'est à coup sûr l'inattendu.

» Waterloo, si l'on se place au point de vue culminant de la » question, est intentionnellement une victoire contre-révolu- » tionnaire. C'est l'Europe contre la France, c'est Pétersbourg, » Berlin et Vienne contre Paris, c'est le *statu quo* contre l'ini- » tiative, c'est le 14 juillet 1789 attaqué à travers le 20 mars » 1815, c'est le branle-bas des monarchies contre l'indompta- » ble émeute française. Il est vrai que l'Empire ayant été des- » potique, la royauté, par la réaction naturelle des choses, » devait forcément être libérale, et qu'un ordre constitutionnel » à contre-cœur est sorti de Waterloo, au grand regret des » vainqueurs. C'est que la révolution ne peut être vaincue, et » qu'étant providentielle et absolument fatale, elle reparaît » toujours, avant Waterloo, dans Bonaparte jetant bas les vieux » trônes, après Waterloo, dans Louis XVIII octroyant et subis- » sant la charte... Waterloo, en coupant court à la démolition » des trônes européens par l'épée, n'a eu d'autre effet que de » faire continuer le travail révolutionnaire d'un autre côté. Les » sabreurs ont fini, c'est le tour des penseurs. Le siècle que » Waterloo voulait arrêter a marché dessus et a poursuivi sa » route. Cette victoire sinistre a été vaincue par la liberté.

» En somme et incontestablement, ce qui triomphait à » Waterloo, ce qui souriait derrière Wellington..., c'était la » contre-révolution. C'est la contre-révolution qui murmurait

» ce mot infâme : démembrement. Arrivée à Paris, elle a vu le » cratère de près, elle a senti que cette cendre lui brûlait les » pieds, et elle s'est ravisée. Elle est revenue au bégayement » d'une charte.

» Ne voyons dans Waterloo que ce qui est dans Waterloo. » De liberté intentionnelle, point. La contre-révolution était » involontairement libérale, de même que, par un phénomène » correspondant, Napoléon était involontairement révolution- » naire. Le 18 juin 1815, Robespierre à cheval fut désar- » çonné. »

Devant ces lueurs jetées sur les plus importants problèmes, on voudrait insister sur la philosophie de ce livre; mais nous ne pouvons qu'indiquer les lumières qu'il apporte. On se sent entraîné d'ailleurs avec la même puissance des régions de l'idéal dans le domaine des réalités vivantes. Avec la magie colorée de son style, le poëte nous les rend palpables, également tragique, poignant, humain quand il décrit les tortures de la petite Cosette, esclave souffre-douleur des Thénardier, ou lorsque dans sa grande fresque, fougueux comme Salvator, terrible comme Gozzoli, il retrace en traits de feu les chevauchées géantes, les colossales hécatombes de Waterloo. La bataille apparaît avec sa double auréole de gloire et d'horreur. Tous les contrastes de grandeur et de bassesse, d'héroïsme et de férocité, l'élan surhumain d'une valeur qui se surpasse et les viles cupidités qui s'engraissent après la mêlée des dépouilles de la mort, tout ce qui compose ce drame sinistre et sublime dont soixante mille cadavres ensanglantent le dénoûment, tout cela revit à nos yeux par une évocation prestigieuse. Par-dessus tout le martyre armé de la garde, et pour couronner ces pages épiques, le mot de Cambronne que, dans ses audaces heureuses, M. Victor Hugo ne craint pas d'accueillir, et qu'il commente si bien !...

Et après ces scènes où toute la passion humaine déploie ses énergies, quel retour du poëte vers la nature indifférente, vers les lois éternelles, et cet « œil immense devant lequel un » puceron sautant d'un brin d'herbe à l'autre égale l'aigle » volant de clocher en clocher vers les tours de Notre-Dame. »

Cette pensée du divin, de l'incommensurable, enveloppe tout le récit, elle rayonne en Valjean, ouvrier avec la Providence

dans l'œuvre de la rédemption universelle qui est le progrès, et dont l'expiation, la sanctification sont deux formes appliquées à l'individu.

Jean Valjean a déjà dépassé la première. Ramené au bagne par le devoir, il trouve dans un acte de dévouement le moyen d'échapper à l'implacable écrou de la loi. Mais la lutte recommence entre ce pénitent devenu un juste et la société représentée par Javert. Après de poignantes péripéties, après avoir entendu clouer sur lui le couvercle d'un cercueil et tomber la terre du cimetière, Valjean se dérobe aux recherches derrière les murs d'un couvent de femmes. Mais Cosette l'accompagne, Cosette qu'il vient d'adopter, et le devoir nouveau qu'il s'impose le récompense, par la joie d'aimer, des devoirs accomplis au prix d'atroces immolations.

Cet épisode permet à l'auteur de sonder le mystère du monachisme ; il est l'occasion d'une fort curieuse étude, nourrie d'une érudition toute spéciale, où, à côté de détails charmants éclos des souvenirs personnels du poëte, on trouve sur la vie du cloître des révélations d'une haute portée.

Des sommets de l'histoire où il se place, M. Victor Hugo esquisse à grands traits le développement de la vie cénobitique. Sans oublier les services qu'elle a rendus dans les jours sombres de la *barbaria ritornata*, où les couvents servaient de foyers aux lumières, il justifie le principe monastique, au nom des besoins de la vie contemplative, des aspirations à l'idéal. L'Inde, la Judée, l'Égypte, le Thibet, l'Europe au moyen âge offrent à cet égard de grands spectacles, des enseignements qui ne doivent pas être perdus. Sans doute, « les claustrations » ont fait leur temps. Les monastères, bons au xe siècle, discu- » tables au xve, sont détestables au xixe. La lèpre monacale a » presque rongé jusqu'au squelette deux admirables nations, » l'Italie et l'Espagne, l'une la lumière, l'autre la splendeur de » l'Europe pendant des siècles. Le monachisme... est pour la » civilisation une espèce de phthisie. Il arrête net la vie. Il dé- » peuple, tout simplement. Claustration, castration. Il a été » fléau en Europe... »

Cependant, outre que le droit des communautés religieuses se fonde sur le principe de l'association libre, le couvent mérite dans une certaine mesure nos respects. « A cette heure

» où tant d'hommes ont le front bas et l'âme peu haute, parmi
» tant de vivants ayant pour morale de jouir, et occupés des
» choses courtes et difformes de la matière, quiconque s'exile
» nous semble vénérable. Le monastère est un renoncement.
» Le sacrifice qui porte à faux est encore le sacrifice. Prendre
» pour devoir une erreur sévère, cela a sa grandeur. »

A ce propos; l'auteur des *Misérables* expose avec une magnicence lyrique sa théorie de la prière, communication avec l'Idéal, de Dieu qui est l'Idéal même, du mystère qu'il oppose au miracle, de la religion pour laquelle il se prononce contre les religions. Nous nous sentons avec lui sur ce terrain qui est celui de la conscience universelle. Pourvu que le sentiment ne prétende pas imposer à la science ses affirmations qui ne peuvent être pour celle-ci que des hypothèses, nous avouons avec M. Victor Hugo, qu'il ne faut « rien nier ni renier de l'humanité. »

La philosophie positive respecte toute tendance organique, tout instinct inné, la faculté religieuse comme les autres. Celle-là d'ailleurs subit à son insu l'autorité de la raison, elle approprie peu à peu ses hypothèses aux théories de la science, elle élargit dans le sens du progrès des traditions qui n'ont que l'apparence de l'immobilité. Mais dans la végétation des institutions et des croyances, il est des pousses qui s'atrophient. Il paraît en être ainsi, non du sentiment religieux, mais du principe hiératique qui seul le fixa jusqu'à ce jour. En s'individualisant davantage, la croyance échappe tous les jours aux formules imposées comme aux organisations officielles. Un pas de plus, et avec la chaîne qui l'attache à l'État, le lien va se briser qui fait de chaque Église un seul faisceau. Mais il faut aider à cette œuvre, au lieu, par des théories nuageuses, d'alimenter un idéal épuisé. La critique n'a pas dit son dernier mot.

Dans ce siècle des utopies sentimentales, les Messies du passé et du futur se sont rencontrés sur le terrain mystique, Joseph de Maistre avec Saint-Simon. Qui n'a rêvé son nouveau christianisme? La tendance historique prévalant, la légende galvanisée par le romantisme nous ramenait aux autels par engouement de l'ogive. On conspua Voltaire,

. . . . Ce singe de génie,
Chez l'homme en mission par le diable envoyé.

En écrivant ces vers, qu'il regrette sans doute aujourd'hui, le poëte des *Rayons et les Ombres*, si grand, par le cœur, par la forme et par l'idée, subissait à son insu les influences rétrogrades qui se faisaient sentir à tous... On sait les suites ! Toute réaction dans les idées a son contre-coup dans les faits.

La cause du progrès social ou littéraire ne peut plus être séparée de celle de la raison.

Justice se fait heureusement, les grandes figures du XVIIIe siècle réapparaissent sous leur vrai jour. Voltaire pour M. Victor Hugo n'est plus un suppôt de Satan, mais au contraire l'ennemi des ténèbres symbolisées par Satan, le grand exorciste des spectres du moyen âge, un homme de Dieu. « Voltaire ado- » rant, cela est beau. *Deo erexit Voltaire* [1]. »

Pour peu que lumière se fasse sur les parties capitales de son œuvre, cet Arouet au *rictus* infernal se montre à nous moins dominé par le préjugé critique, plus intelligent des doctrines, des types du passé, qu'on ne se le figurait d'après tels passages tronqués de son œuvre. En tout cas, il ne mérite point le reproche de « railler le crucifix, » de ne pas défendre en Jésus « le sage assassiné [2]. » Dans le type du Christ, il vénère l'homme réel, il le nomme parmi les bienfaiteurs du monde. Au parallèle déclamatoire du *Vicaire savoyard*, je préfère même les pages émues, d'une compréhension si large, où Voltaire nous montre Socrate et Jésus dans l'Élysée [3] :

« Après avoir joui quelque temps de l'entretien de Socrate..., » je vis un homme d'une figure douce et simple qui me parut » âgé d'environ trente-cinq ans. Il jeta de loin des regards de » compassion sur cet amas d'ossements blanchis, à travers les- » quels on m'avait fait passer pour arriver à la demeure des » sages. Je fus étonné de lui trouver les pieds enflés et san- » glants; les mains de même, le flanc percé et les côtes écor- » chées de coups de fouet.

» Eh! bon Dieu! lui dis-je, est-il possible qu'un juste, un » sage soit dans cet état? Je viens d'en voir un qui a été traité » d'une manière bien odieuse, mais il n'y a pas de comparaison

[1] Les *Misérables*, t IV p. 193.
[2] Les *Misérables*, t. IV p. 157-158.
[3] *Diction. phil.*, art. *Religion*, section II.

» entre son supplice et le vôtre. De mauvais prêtres et de mau-
» vais juges l'ont emprisonné : est-ce aussi par des prêtres et
» des juges que vous avez été assassiné si cruellement?

» Il me répondit *oui* avec beaucoup d'affabilité.

» — Et qu'étaient donc ces monstres?

» — C'étaient des hypocrites.

» . . . .

» Je le conjurai de m'apprendre en quoi consistait la vraie
» religion.

» Ne vous l'ai-je pas déjà dit? Aimez votre prochain comme
» vous-même.

» . . . .

» Eh bien, s'il en est ainsi, je vous prends pour mon seul
» maître. Alors il me fit un signe de tête qui me remplit
» de consolation. La vision disparut, et la bonne conscience
» resta. »

III

Dès le début des *Misérables*, au seuil du monde ténébreux que M. Victor Hugo allait nous ouvrir, un rapprochement s'est offert entre les types mis en scène par lui et ceux que Balzac a traités. Ici par la sévère déduction du naturaliste, là par la seconde vue du poëte, mêmes effets, sinistre évocation de cet enfer terrestre, où le crime, comme une végétation naturelle, germe dans les bas-fonds de la misère et de l'ignorance. Devant le mal, pourtant, la foi qui inspire M. Victor Hugo ne le laisse pas plus désespéré qu'elle ne doit laisser inefficace la providence sociale éclairant, moralisant pour avoir de moins en moins à punir.

« Les sociétés humaines ont toutes ce qu'on appelle dans » les théâtres un *troisième dessous*. Le sol social est partout » miné, tantôt pour le bien, tantôt pour le mal [1] » L'œuvre de sape du bandit côtoie la contre-mine où l'utopie élabore un avenir meilleur. Le christianisme est sorti des catacombes. L'embuscade de Lacenaire coudoie dans l'ombre le complot de Babeuf.

Les *Misérables* abordent l'une et l'autre, l'antre du crime et

[1] Tome V, p. 55.

la société secrète, les conciliabules de la *haute-pègre*, le cénacle d'étudiants de l'A B C.

1830 est proche. On conspire au café Musain, on aime et l'on joue au billard, on croit au progrès et on laisse pousser sa barbe, on refait Dieu et la carte de l'Europe, on appelle un chat un chat et Napoléon un despote, on a toutes les flammes, même celle d'un scepticisme passionné comme une foi : douteurs ou croyants, ces esprits ont même entrain, même séduction, et ce rayonnement de l'aube que projette en s'éveillant à la vie l'intelligence la plus commune comme la plus élevée. Tous ont leur beauté du diable, le charme furtif des printemps, l'ardeur enthousiaste dont les temps les plus mauvais peuvent seuls arrêter l'expansion.

Heureuse alors la jeunesse! Elle n'escomptait pas, comme aujourd'hui, les désillusionnements. Avant d'en avoir au moins éprouvé les mécomptes, elle ne jaugeait pas avec mépris les dévouements, les nobles croyances que conspuent nos Gérontes de vingt ans. Il y a des siècles entre le *bousingot* de 1830 et le *gandin* de 1862.

La noble ardeur qui embrasait alors les générations nouvelles, pour être souvent superficielle, n'en témoignait pas moins d'une salutaire éclosion du sentiment... Ces futurs piliers de l'ordre, apprentis avoués ou notaires, rêvant le progrès indéfini dans un estaminet du pays latin, jetèrent leur gourme à l'idéal, avant de se ranger sous le joug — trop vite accepté depuis — des intérêts positifs.

M. Victor Hugo la fait revivre,— le dirai-je! il paraît là revivre pour sa part, — cette jeunesse qui fut jeune, qui mit comme le peuple son âme et son bras dans la révolution d'où surgirent les tribuns armés et les apôtres de l'idée nouvelle, l'héroïque phalange de Saint-Merry, l'église alors militante de Saint-Simon. Plus d'un Brutus s'amenda depuis, bien des apôtres pactisèrent avec le siècle... Les Enjolras, toutefois, les Combeferre n'ont pas manqué, fidèles jusqu'au bout à la religion du progrès, au culte désintéressé de la pensée.

Marius se place dès l'abord dans cette élite dont la vaillante initiative ne faillira jamais devant la lutte et, chose plus difficile, devant l'indifférence qui, chez la plupart, va succéder aux ardeurs de la première heure.

Renié, comme bonapartiste, par son aïeul, le fils du colonel Pontmercy embrasse peu à peu dans sa pureté l'idée démocratique dont le culte s'allia d'abord pour lui au fanatisme napoléonien. Rêveur amoureux, préférant l'indigente liberté du travail à la dépendance oisive du fils de famille, ce jeune homme, dans la galerie des *Misérables*, représente la noble pauvreté de l'ouvrier intellectuel. Le poëte oppose cette chaste figure au type repoussant ou déchirant du mauvais pauvre qui glisse dans le crime ou, désarmé par l'enfance, en subit la contagion sans la responsabilité.

Tels sont les enfants Thénardier, créatures dégradées, mais innocentes, et dans une sphère moins impure, le gamin « l'atome de Paris, » ayant dans ses corruptions et ses grâces, les vices et les vertus de la grande cité, que M. Victor Hugo, comme Montaigne, aime jusque « en ses verrues. » Séduisant et navrant portrait! Études d'une philosophie profonde que nous mettons bien au-dessus de toutes les peintures essayées, ou même réussies, dans ce genre! car elles ne donnent pas seulement la physiologie d'une classe, mais la formule de sa régénération par la lumière et le bien-être.

Le couple Thénardier n'est pas moins vrai que les figures précédentes. Scélératesse à part, l'ex-aubergiste de Montfermeil répond au type du *demi-monsieur*, très-répandu aux confins des deux classes, entre prolétaire et petit bourgeois. Il a de la littérature cet assassin qui fut électeur, et la complainte ne dira pas de lui qu'il fut « sans politesse. »

IV

Mêlant dans son action multiple l'épopée domestique au drame de l'histoire contemporaine, le poëte des *Misérables* aborde la période révolutionnaire de 1830 à 1832. C'est là le grand attrait de ce livre de *bonne foi*, qu'il réveille avec la puissance d'évocation du génie les sentiments et les idées qui feront dans l'avenir la grandeur de notre siècle. La mission de cet âge fut d'ailleurs trop bien marquée, trop brillamment inaugurée au début, pour que l'affaissement qui succède soit une renonciation à l'œuvre du progrès. Le XIXe siècle ne se divisera pas en deux périodes, l'une d'initiation intellectuelle

et morale, l'autre de développement purement matériel. Sans juger inutile celle-ci, on a droit de croire qu'elle n'est qu'une phase éphémère d'un mouvement qui, en attendant que d'autres forces vives le renouvellent, persiste par la force acquise d'une impulsion antérieure. On aime en M. Victor Hugo cette foi et cette espérance pour lesquelles il souffre et qui n'obscurcissent pas la haute impartialité de son jugement.

Il est telle impartialité à la mode avec laquelle nous ne confondrons pas la sienne, parce que celle-là n'est, dans sa manifestation la plus acceptable, qu'une forme du découragement.

Il est facile d'être juste envers tous les partis, quand on s'isole du champ d'action où ils combattent, quand on les contemple des *templa serena* de la sagesse. La pensée du poëte ne se détache pas ainsi ; il plane sur la lutte, mais lié par la puissante attache de ses sympathies à la cause qu'il avoue, tout en l'appréciant de haut, sans illusion et sans défaillance.

A cet égard, on ne saurait trop signaler les pages où il se prononce sur Louis-Philippe, ce compromis fait homme entre l'intérêt bourgeois monarchique et une révolution qui, recélant tant d'inconnu, légitimait en quelque sorte l'attaque et la défense, l'héroïsme initiateur des *bousingots*, l'âpre résistance du juste-milieu.

Que d'autres reprochent à M. Victor Hugo de s'oublier sur ces sommets de la philosophie historique... Nous trouvons que les *Misérables* ont le droit et le devoir de viser plus haut qu'à un intérêt romanesque aux conditions duquel ils satisfont d'ailleurs si souvent.

Il y a, je le sais, plus d'un écueil dans ces digressions du contemplateur social entremêlant au récit d'une aventure privée le tableau mouvementé de la vie générale, cherchant dans la formule d'une époque les rapports mystérieux de l'homme à l'humanité, du fait individuel au phénomène collectif.

Mais si, grâce à la double vue du poëte-philosophe, l'émotion ne pâtit pas trop de ce qui alimente la réflexion, si les péripéties du drame domestique s'encadrent sans effort dans les scènes du drame social, si elles s'y proportionnent seulement comme dans la nature une création achevée de l'art, pourquoi

distinguer dans les priviléges accordés à l'écrivain?... S'il peut chercher des effets dans l'harmonie ou dans l'antithèse de la nature avec l'homme et son œuvre, si le blanc *naos* de Sunium, dans sa majesté sereine, n'est pas amoindri par l'immensité des flots qu'il domine, du ciel bleu où se profile son faîte marmoréen, le suave amour de Cosette, les orages de l'âme de Valjean perdront-ils de leur intérêt en présence du drame social qui les enveloppe? M. Victor Hugo ne le pense pas, et nous croyons qu'il a raison. En lui l'artiste qui crée s'allie au penseur, il s'élève de plus en plus aux conceptions qui remplacent les points de vue d'une étroite doctrine.

La philosophie du relatif égale l'infusoire à l'astre, elle identifie l'un à l'autre l'infini révélé par le microscope dans la goutte d'eau et celui que le télescope constate dans la nébuleuse. Sous ce rapport, tout exemplaire de l'être a la même valeur, le divin est au fond de tous, dans chacune des manifestations de la vie. L'insecte sur son brin de gazon, Cosette sous la charmille devisant d'amour avec Marius, ont autant d'importance que Casimir Périer.

L'idylle de la rue Plumet se déroule à côté de l'iliade démocratique dont le poëte célèbre les combats.

Mais l'histoire dans les *Misérables* ne se montre pas seulement sous sa forme épique, elle y paraît comme en déshabillé, d'après une théorie que M. Victor Hugo développe et dont les principes sont assez plausibles, pour malséants qu'ils paraissent à la dignité du style soutenu. Quand je dis l'histoire, c'est que le mot manque pour désigner cette étude des mœurs, des conditions humaines les plus diverses se modifiant d'âge en âge et dont la connaissance ne s'obtient qu'en pénétrant dans l'intimité de tous les faits sociaux.

Ainsi entendue, l'histoire a sa place dans une œuvre dont la pensée pourrait se formuler par la dernière parole de Goëthe : Plus de lumière!... Porter le jour dans les cloaques où croupissent tant de créatures, jeter sur leurs plaies des lueurs crues qui en éclairent les plus secrètes profondeurs, c'est la tâche du présent et le premier pas vers un meilleur avenir. M. Victor Hugo l'accomplit avec sa vigueur ordinaire. Nous aimons, quant à nous, ce perpétuel contraste entre le progrès que le poëte appelle, qu'il célèbre magnifiquement, et la sombre

réalité d'un mal qu'il décrit sans euphémisme. Pour le physiologiste comme pour la sœur de charité, la passion de connaître ou de soulager les souffrances, transfigure en sanctuaire l'hôpital. Dans cette portraiture sur le vif de la langue, des mœurs, des physionomies de la plus basse plèbe parisienne, l'audace photographique ou sténographique de certains détails ne nous blesse pas, sauf deux lignes (tome Ier de la IVe partie, p. 338, lignes 8 et 9) où un peu trop peut-être

L'argot dans le discours brave la propreté.

Après le Paris du moyen âge, si vivant dans *Notre-Dame*, le poëte a voulu peindre le Paris moderne avec ses richesses morales et ses misères, ses ténèbres et ses splendeurs, ses ateliers de l'idéal ou du crime, ses barricades et ses égouts. M. Victor Hugo excelle à suivre une idée, à l'incarner par l'image, à mêler à la peinture des choses l'étude des hommes dont elles subissent l'action en réagissant sur eux, à saisir enfin la loi de développement qui modifie, sans en altérer les conditions essentielles, les types qu'il reproduit. « L'escholier de l'alme Lutèce, » par exemple, devient l'étudiant. Dans les vicissitudes de l'argot, on aperçoit les métamorphoses de « la Gueuserie » et « du royaume de Thunes, » de ce grand peuple souterrain qui grouillait à la Cour des Miracles et dont la révolte intestine accuse toujours une immense lacune dans la civilisation. Jusqu'à la conclusion du livre, on suit la marche mystérieuse, formidable, des mineurs du crime et de l'utopie.

Jehan Frollo se retrouve à la barricade de la Chanvrerie, fort peu changé dans ses allures tapageuses; et cherchant l'art pour l'art dans l'émeute et jusqu'en l'aventure d'un sublime trépas. Mais la supériorité morale du XIXe siècle sur le moyen âge éclate dans la figure chastement héroïque d'Enjolras, ce Léonidas du nouvel évangile d'égalité. Et Combeferre, l'initiateur armé du progrès, ce fils de Condorcet, le penseur stoïque, et le poëte Jean Prouvaire, chantant sous la mitraille les printemps de l'amour et de la jeunesse!... Qui oubliera ces types si vrais du dévouement uni aux lumières, ces enfants de bourgeois martyrs pour le peuple, apôtres de son droit sur les barricades!...

Et pourtant, nous l'avouons avec M. Victor Hugo, le recours à l'initiative violente a sa limite dans un droit supérieur : l'opinion publique affranchie par la presse libre, le vote sincère de tous. La réalisation peu éloignée sans doute de ces conditions de la vraie démocratie désarmera l'insurrection elle-même, ce suffrage en armes des majorités opprimées. Combien plus doit-elle rendre vaines et condamnables les émeutes, protestations des minorités! Elles eurent leur utilité et leur grandeur, mais seulement pour interrompre la prescription d'un principe, pour affirmer l'idéal. S'il faut bénir les hommes qui s'offrirent avant l'heure en holocauste au progrès, d'autant plus héroïques qu'ils eurent souvent conscience de l'impossibilité d'atteindre leur but en le brusquant, c'est pour l'exemple qu'ils ont laissé, parce que leur sang répandu pour la justice revendique contre la religion du succès.

Un peu noyée dans ces tragédies et ces tristesses, l'idylle au dernier volume reprend toute son importance, elle s'y couronne des gaietés, elle y babille avec Cosette les plus gracieuses balivernes de l'amour. Il y a là de frais tableaux d'un autre âge, Latours et Greuzes égarés parmi des Rembrandts. Patriarcal et coquet, l'intérieur Gillenormand rappelle un passé qui concentra comme dans un adieu aux vieilles mœurs tout le charme de la sociabilité française. Comment dire l'attrait du xviii[e] siècle, ces grâces raffinées, gardant, je ne sais pourquoi, sous le fard et l'assassin, au reflet de la poudre à la maréchale, une sorte de naïveté folâtre et de seconde main ! Dans l'antique logis du vert galant royaliste, l'arome discret des vieilles mœurs se conserve, comme en un coffret de douairière tel parfum exquis, indéfinissable. Qui n'a pas un peu connu Gillenormand, — tel vieillard, type obstiné d'une autre époque, qui regrettait l'ancien régime et relisait Parny, scandalisant les familles des gaudrioles de la *Guerre des dieux?* Je vois cette figure dont chacun retrouvera les traits, caustique et malin causeur, classique amant de Chloris, gardant dans son sourire l'empreinte affaiblie d'une ironie plus haute. Les révolutions, on le sentait, durent vite épuiser son superficiel enthousiasme. A bout d'idéal, cuirassé de légèretés égoïstes, cet ami du trône et de l'autel, dédaigneux de la messe, aimait les comparaisons mythologiques. Source des fléaux modernes, la philosophie

était pour lui la boîte de Pandore ouverte à la canaille par l'imprudence des sages.

Rien de touchant comme le nonagénaire se réconciliant avec son petit-fils! Pour emprunter sa langue à ce vétéran de Paphos, on dirait la France sérieuse et trop souvent maussade de la révolution, pactisant sous les auspices de la beauté avec l'aimable frivolité de l'ancien régime. Quelle verve, quelle jeunesse, et sous la « bagatelle » (réserve faite pour le haut idéal de l'amour) quel parti pris de raison en faveur de dame Nature! Sait-on à quel point la perte d'une certaine bonne humeur française prépara nos défaillances intellectuelles et nos tristes corruptions? Le rire est un correctif ou une sauvegarde manquant trop à nos vices graves, à nos lugubres vertus.

M. Victor Hugo constate, je crois, que dans les transformations qu'il éprouve, l'argot lui-même se fait plus sérieux, plus collet-monté. Il gagne les scrupules de la langue honnête.

Aussi quels tristes coquins passent dans les *Misérables*, et comme ces coquins sont tristes! Toute la gaieté, la poésie des gueux semblent réfugiées dans le petit Gavroche, le chérubin *voyou*, qui parle en voleur, raisonne en philosophe et meurt en héros. Quel charme douloureux dans cette conscience à l'état brut échappant par vertu propre et grâce de nature aux contagions du crime, dont elle discerne si obscurément l'horreur!

Le livre de M. Victor Hugo se maintient jusqu'au bout à cette profondeur d'investigation psychologique que nous signalions au début. Le drame de la conscience, du moi dédoublé dans les luttes du for intérieur, recommence, et cette fois sous le crâne étroit de Javert. C'est une autre tempête ébranlant tout à coup la seule religion de cette âme canine. La foi du policier à l'impeccabilité, à l'imprescriptibilité de la vindicte publique, se heurte à la notion qui s'impose à lui d'une moralité plus haute que celle qui se déduit du décret de la justice officielle.

Jean Valjean a sauvé la vie à Javert. Javert, devant ce bienfait, se refuse à livrer le forçat en rupture de ban. L'agent de police *déraille*, l'homme reparaît dans l'instrument de la loi; il tranche par le suicide une situation monstrueuse, impossible, qui
» l'oblige à « s'avouer ceci : l'infaillibilité n'est pas infaillible...
» les juges sont des hommes, la loi peut se tromper, les tri-
» bunaux peuvent se méprendre!...

« Ce qui se passait dans Javert, c'était le Fampoux d'une » conscience rectiligne, la mise hors de voie d'une âme, l'écra- » sement d'une probité irrésistiblement lancée en ligne droite » et se brisant à Dieu... Injonction à l'âme de reconnaître » le véritable absolu quand il se confronte avec l'absolu fictif; » l'humanité imperdable, le cœur humain inamissible; ce » phénomène splendide, le plus beau peut-être de nos pro- » diges intérieurs, Javert s'en rendait-il compte? Évidemment » non... Il était moins le transfiguré que la victime de ce pro- » dige. Il le subissait, exaspéré. »

Aussi bien, fléchissant, se punissant d'avoir fléchi sous la révélation qui l'écrase, comme il se raidit dans l'affirmation du seul principe qu'il comprenne : le respect de l'autorité légale et de la chose jugée. Dans la note qu'il adresse à l'administration et qui est son chant de cygne, ce Caton, cet Aristide de la rue de Jérusalem, déclare « la filature... bonne, avec relais » des agents » et pourvu que, « dans des occasions impor- » tantes, deux agents au moins ne se perdent pas de vue, » attendu que, si, pour une cause quelconque, un agent vient » à faiblir dans le service, l'autre le surveille et le sup- » plée (!). »

Après que cet étrange Javert s'est offert en victime à la loi méconnue, Jean Valjean s'immole à son tour par un dernier sacrifice. Il révèle son passé douloureux à Marius devenu l'époux de Cosette. Il épuise, jusqu'à en mourir, le calice des expiations. A cette hauteur, dépassant la vertu, l'accomplissement du devoir atteint la sainteté. L'agonie de l'ancien forçat, consolée par Cosette, secrètement glorifiée par Marius, a pour témoin invisible le père de cette âme régénérée, celui qui l'enfanta au divin, le grand pasteur Bienvenu.

Ainsi conclut ce livre grandiose que, parmi les œuvres capitales de la littérature, il est plus facile d'admirer que de classer.

Les *Misérables*, dira-t-on, ne sont pas un roman : les objections se dressent contre le titre d'épopée qui nous paraît leur convenir. Nous avons signalé d'ailleurs la disproportion des parties, la nature hybride d'une composition résumant la vie, l'idée d'une époque perçues par un grand poëte. C'est là le

caractère de l'œuvre, son importance, son originalité profonde, qu'elle défie l'étiquetage du pédantisme. Sans rentrer, si l'on veut, dans aucun genre, les *Misérables* sont un grand livre et une étape de la pensée moderne en quête de l'avenir.

Il y a plus de trente ans déjà que, dans sa préface de *Cromwell*, M. Victor Hugo formulait les lois d'une esthétique nouvelle. Une rare unité de doctrine présida depuis aux triomphants efforts du grand poëte. M. Victor Hugo aura l'honneur d'avoir mené à terme la révolution dont il fut le promoteur. Cette gloire était bien due au penseur, à l'écrivain qui ne sépara jamais de la recherche de l'expression vraie, puissante, la poursuite du but que la littérature doit se proposer de plus en plus.

Mettre au service du progrès dans les idées, dans les institutions, dans les mœurs, la langue agrandie, la forme affranchie des conventions traditionnelles qui bornaient l'horizon de l'art, le génie pouvait seul tenir jusqu'au bout cette gageure. Les théories littéraires ne se justifient que par les grandes œuvres. L'auteur des *Misérables* vient de gagner une cause, qui est désormais celle d'une génération étrangère aux luttes qu'il a soutenues pour l'art libre, sincère et civilisateur.

En dépit de ses défaillances, cette génération ne répudie pas l'héritage de sa devancière. Née trop tard pour avoir pu prendre une part décisive à son œuvre, elle a connu pourtant les combats et les victoires de la liberté, la noble ivresse des idées, le culte passionné du juste et du beau, tout ce qu'elle semblait oublier devant les envahissements de la matière, les triomphes hébétants du despotisme et la superstition. Aussi, comme elle salue l'écho des temps meilleurs qu'elle entrevit, dont elle peut espérer le retour, car la France accueille évidemment la parole d'un grand poëte, philosophe et citoyen; à lire les *Misérables*, Paris oublie presque l'heure de la bourse!

ALBERT CASTELNAU.

LE

CONGRÈS FLAMAND DE BRUGES.

Les assemblées périodiques connues chez nous sous le nom de « Congrès flamands » (nous dirons plus loin pourquoi cette appellation, qui n'est peut-être pas la plus exacte, doit être, longtemps encore, consacrée pour tous ceux qui écrivent en français en Belgique) ont acquis une importance qui les rend dignes de l'attention du public, non-seulement dans notre pays, mais encore chez tous nos voisins.

Le Congrès qui vient de se tenir, à Bruges, offre ce double intérêt qu'il a témoigné de la ténacité de nos populations flamandes à poursuivre l'idée du « mouvement flamand » et qu'il a donné la mesure des résultats importants déjà obtenus par ce mouvement. C'est, en effet, le septième congrès depuis 1849; et ceux qui, comme nous, ont pu le comparer au Congrès de Gand tenu cette année-là, et suivre, depuis, les actes des assemblées du même genre, dans différentes villes de la Hollande et de la Belgique, jusqu'en 1862, ont dû être frappés de l'espace parcouru en treize années par l'idée qui leur a donné naissance. Le Congrès de Bruges a de plus offert cet intérêt particulier qu'il a mis en présence, pour la première fois, sur un terrain quasi officiel, et « le mouvement flamand » et la politique de ceux qui lui font opposition. Tout cela réuni justifie l'entreprise que nous faisons de rendre un compte

détaillé du Congrès flamand de Bruges; détaillé non au point de vue de tous les discours qu'on y a prononcés, et de tous les personnages qui y ont figuré, mais au point de vue des objets discutés et des résultats obtenus. Nous nous efforcerons de mettre à ce compte rendu toute l'exactitude que peut garantir un observateur bien placé, un annotateur attentif, et nous dirions impartial, si nos protestations, à ce dernier égard, ne devaient rester entièrement inutiles auprès de ceux justement que nous voudrions éclairer par ce travail. Il doit nécessairement contrarier leurs préjugés ou leurs intérêts. Or, il y a fort longtemps déjà que nous n'ignorons plus combien les partis trouvent d'ordinaire plus facile de démolir l'honnêteté de ceux qui les contrarient, que d'accorder à leurs raisons une importance seulement discutable.

Le Congrès flamand de Bruges avait été convoqué au 8 septembre 1862 par circulaire d'une commission provisoire formée de plusieurs hommes de lettres flamands dont M. Vrambout, gouverneur de la Flandre occidentale avait accepté la présidence honoraire. Cette circulaire rappelait qu'en 1860, peu après les fêtes de Bruges, pour l'inauguration, dans le voisinage, à Damme, de la statue du poëte Jacques Van Maerlant, le Dante flamand, le sixième Congrès flamand siégeant cette année-là à Bois-le-Duc, avait désigné Bruges comme siége du Congrès qui devait suivre. C'est ici le lieu de dire l'origine de l'institution et l'organisation de ces assemblées périodiques.

Lorsque après le traité de paix de 1839, la séparation politique de la Belgique et de la Hollande eut été définitivement consacrée, beaucoup d'écrivains flamands, de Gand et d'Anvers principalement, songèrent à relever leur langue de l'état d'infériorité où elle avait été reléguée chez nous, à la suite de notre révolution de 1830. Il ne servirait plus à rien de le dissimuler aujourd'hui : cette révolution avait eu un principe wallon. Elle s'était merveilleusement servie d'idées et même d'hommes venus de France, pour rallier contre les tentatives évidemment autocratiques du roi Guillaume I[er], les Flamands que ces tentatives effrayaient aussi bien que les Wallons.

Le clergé catholique de toutes les provinces belges, sans distinction, avait été entraîné dans le mouvement pour résister, à cette occasion, aux tentatives de prosélytisme protestant,

aussi évidentes chez le roi Guillaume que ses tentatives autocratiques. Tout cela ensemble avait fini par constituer un mouvement vraiment national, qu'il serait aussi absurde de nier que les avantages généraux qu'en a retirés la Belgique. Mais le branle donné primitivement à cette révolution de 1830 n'en était pas moins d'origine wallonne; et une certaine réaction contre la langue flamande ou hollandaise l'avait nécessairement accompagné. Cette nécessité avait été momentanément reconnue et volontairement subie par beaucoup de Flamands eux-mêmes; témoin le peu de résistance faite par la classe moyenne à l'introduction du français dans l'administration de leurs provinces. Le clergé flamand y avait donné les mains aussi, par des motifs que nous avons quelquefois entendu alléguer, mais qui sont de portée si étroite qu'il serait peu équitable de les admettre sans autre preuve Le fait de cette disposition du clergé flamand est donc seul constaté ici. Quant à tous les autres Flamands, auxquels l'oppression de leur langue rendait la révolution de 1830 moins sympathique, il faut leur savoir gré d'avoir ajourné du moins l'expression de leurs griefs jusqu'après la clôture définitive de cette révolution consacrée par la grande majorité des Belges.

C'est donc en 1840 seulement que commença ce qu'on a appelé depuis « le mouvement flamand. » Il débuta par un pétitionnement aux Chambres législatives auquel les écrivains flamands proprement dits prirent la part principale. Anvers et Gand avaient vu naître et se développer déjà une école flamande qui cultivait toutes les branches de la littérature. Les archéologues, les historiens, les poëtes, les romanciers ne manquaient pas, dont les noms retentissaient déjà, ou bien ont retenti depuis, même à l'oreille des étrangers. Willems, Théodore Van Ryswyck, Ledeganck, Van Kerkhoven, Van Duyse, pour ne parler que des morts, s'étaient déjà fait connaître. Il ne nous appartient pas de choisir parmi les vivants une autre nomenclature qui serait bien plus considérable. Le pétionnement émut peu de monde, en dehors de l'espèce de cénacle d'où il était parti. Toutefois, quelques esprits attentifs s'en préoccupaient dès lors, même parmi ceux qui n'avaient pas plus de titre ni d'intérêt à s'y arrêter que la masse des indifférents. Nous nous rappelons qu'en 1843, en publiant la relation

d'un voyage que nous venions de faire dans les départements français de notre frontière, encore peuplés d'anciens Flamands, nous ne pûmes nous empêcher d'insister sur l'injustice que subissaient des populations gouvernées dans une autre langue que la leur. Le retour fait par nous, à cette occasion, sur le sort de nos propres compatriotes placés dans la même position expliquait tout à la fois la sympathie que les cœurs droits devaient montrer pour la cause des Flamands en Belgique, et la force que cette cause y pouvait conquérir; car les opprimés y étaient en bien plus grand nombre que les oppresseurs.

Cette force d'ailleurs avait déjà conscience d'elle-même. Il ne lui manquait plus que de bien faire choix des leviers qui lui convenaient le mieux. Ce choix n'était pas difficile dans l'état de notre pays et des institutions qu'il était parvenu à s'approprier, pour la défense efficace de toutes les causes justes qui sauraient allier la résolution et la persévérance, de tout temps vertus caractéristiques des Belges. La liberté de s'assembler, la liberté de discuter devinrent donc ces leviers; de là, l'institution des congrès flamands. Leur organisation découla de la nature même des choses : la persévérance étant, comme nous l'avons dit, une condition du succès dans les causes difficiles quoique justes, il fallut pourvoir à l'emploi incessant du moyen jusqu'à l'obtention définitive du résultat. C'est à ces idées que s'arrêtèrent les patriotes qui convoquèrent à Gand, en 1849, le premier Congrès flamand. On y appela tous ceux qui portaient quelque intérêt à la renaissance des lettres flamandes, désormais constatée. Que cet intérêt vînt d'un sentiment purement littéraire, d'une idée politique, d'un pur mouvement de justice ou d'équité, on ne distingua pas. Nous nous rappelons nous être rencontrés au Congrès de Gand avec des Hollandais, parmi lesquels un ministre protestant, M. Des Amories-Vanderhoeve; avec des Belges wallons, parmi lesquels M. Delcourt, président du tribunal de Bruxelles (nous ne parlons toujours que des morts); avec des prêtres catholiques flamands; avec d'anciens orangistes de la même race. Le premier gage de succès qui nous sembla acquis à ce genre d'assemblées, c'est que la funeste distinction de libéraux et de catholiques, qui avait déjà cours alors dans toutes les autres assemblées du pays, n'avait pas pénétré dans le Congrès flamand de Gand.

On s'y occupa, trois jours, de discussions fort paisibles sur divers sujets se rapportant à la diversité des langues parmi les nations; aux règles que cette diversité devait faire admettre dans les rapports des hommes entre eux; aux caractères particuliers de la langue flamande; à l'intérêt commun de tous ceux qui la parlaient; aux moyens d'établir une solidarité au moins littéraire entre tous ceux-là. Ces questions et quelques autres qui s'y rattachaient furent traitées avec zèle et ferveur par divers orateurs. Mais nous devons constater ici que le public gantois y fit peu d'attention. Aucune démonstration n'accompagna la tenue du Congrès. C'était un début assez froid en lui-même. Mais une fois engagé, le Flamand ne recule plus. Le Congrès en se séparant décida qu'à deux ans de là, il se réunirait de nouveau à Utrecht, si nos souvenirs sont fidèles; et que semblables assemblées se tiendraient périodiquement, alternativement dans une ville belge et dans une ville hollandaise, à désigner chaque fois par l'assemblée prenant fin.

Dans les congrès qui suivirent celui de Gand, les applications de la tâche que se proposaient les premiers auteurs du mouvement flamand grandirent et se multiplièrent. Aux Belges et aux Hollandais, qui s'étaient réunis les premiers pour l'œuvre, vinrent se joindre des députés de plusieurs provinces du Hanovre et du littoral de la mer du Nord jusqu'à l'Elbe, où la masse des populations parlent la même langue que les Flamands et les Hollandais. Les Allemands leurs voisins désignent cette langue sous le nom tant soit peu méprisant de *platdeutsch*. Ces nouveaux députés vinrent faire reconnaître et constater authentiquement que le dialecte qu'ils parlaient était bien celui des peuples de la Hollande et de la Flandre. L'idée qui germait désormais de comprendre dans un mouvement littéraire commun toutes ces populations au langage identique prit de la consistance. Les travaux des congrès successifs qui furent tenus après 1849 jusqu'en 1860, eurent principalement pour objet des questions relatives à l'uniformité d'orthographe, de syntaxe et de prononciation à établir, autant que possible, pour la langue littéraire commune qu'il s'agissait de régler, au-dessus des divers dialectes populaires laissés à leur liberté.

Quelques-unes de ces questions furent résolues; d'autres, en plus grand nombre, réservées. Mais une résolution importante

fut arrêtée dès le cinquième Congrès, celle de faire préparer par une commission *ad hoc* un dictionnaire général de la langue littéraire à laquelle on venait de s'accorder pour donner le nom de langue des Pays-Bas : *nederlandsch*. Ce nom absorbait les noms divers de hollandais, *hollandsch;* de flamand, *vlaamsch;* de thiois, *dietsch;* de bas-allemand, *nederduitsch;* de plat-allemand, *platdeutsch*, par lesquels, selon des dispositions de vanité provinciale, d'hostilité ou de mépris de voisins à voisins, et même de jalousie politique, on avait jusque-là nié ou déguisé l'existence d'une seule et même langue parlée par plus de seize millions d'Européens, habitants contigus du littoral de la mer du Nord ou d'Allemagne, sur les points où cette mer reçoit l'Escaut, la Meuse, le Rhin, l'Ems, le Weser et l'Elbe.

C'est dans cet état d'avancement de la fusion des dialectes que nous venons d'énumérer, et des dispositions fraternelles des populations qui les parlent, que s'ouvrait à Bruges « le » septième Congrès linguistique et littéraire des Pays-Bas [1]. » C'est la traduction la plus littérale possible du titre, désormais officiel, donné à ce Congrès, dans la circulaire de convocation. Comme ce titre semble exclure des Pays-Bas certaines provinces et certaines populations parlant le français, qui en ont fait de tout temps partie, du moins selon la terminologie politique et diplomatique, nous ne nous rallions pas à cette appellation. Les écrivains wallons doivent provisoirement continuer de se servir du mot qui désigne le plus communément chez eux la langue parlée par leurs compatriotes les Flamands. Ce n'est pas là une pure question d'étiquette ; et quand c'en serait une, ces sortes de questions ont leur importance lorsqu'elles servent à réserver un droit ou à s'abstenir d'une reconnaissance préjudicielle. Un temps viendra, sans doute, où, tout éclaircissement obtenu, à l'aide des événements, sur les effets d'un mouvement qui pourrait ne pas rester exclusivement littéraire, les Wallons admettront en Belgique, sans plus de peine que les Génevois, les Vaudois et les Neuchâtelais en Suisse, que leur langue et leur civilisation conservent toutes leurs garanties légitimes, dans une communauté politique où se développent aussi d'autres langues et d'autres civilisations.

[1] Zevende nederlandsch taal-en letterkundig Kongres.

Mais si un doute, erroné, sur la possibilité de ce fait existait par hasard ailleurs ; si, dans quelques esprits, les Pays-Bas devaient être décrits exclusivement suivant une seule langue, il appartiendrait dès aujourd'hui aux Belges wallons de protester contre l'accréditement d'une telle erreur. C'est dans ce sens qu'ils ne sauraient admettre, avant interprétation convenable, à donner par le temps et surtout par l'usage [1], que la langue du Congrès de Bruges est « la langue des Pays-Bas. » Jusqu'à nouvel ordre, elle reste pour les Wallons « le flamand » comme ils l'ont toujours appelée jusqu'ici. C'est donc du « Congrès flamand » de Bruges, que nous continuerons de parler en français.

La circulaire de convocation avait été suivie de mesures prises pour donner à la tenue du septième Congrès flamand un retentissement extraordinaire dans l'ancienne capitale des comtes de Flandre, dans l'ancienne métropole commerciale du monde teutonique au temps de la hanse. Un gouverneur sympathique à la langue qu'il s'agissait d'honorer, populaire dans toutes les classes, pour diverses qualités éminentes difficiles à réunir en un homme public dans tous les pays et sous tous les régimes ; des dispositions presque enthousiastes dans la capitale comme dans toute la province en faveur de la langue natale dont il s'agissait de restaurer l'ancienne gloire [2]; des souvenirs de grandeur et de liberté étroitement rattachés aux

[1] . . . . Usus
Quem penès arbitrium est et jus et norma loquendi.
HORACE, *de Arte poetica*.

[2] Le sens que la population de Bruges donnait au Congrès tenu dans ses murs ne peut mieux s'expliquer que par ces vers flamands qui terminaient un compliment fait par l'*Ours brugeois* (sorte de vieux fétiche local, comme le Jean de Nivelles ou notre Manneken-Pis) aux savants venus de toutes parts pour participer à cette assemblée :

Bravo! Bravo! Dat doet my deugd
Dat men voor taal een' feeste geeft;
Nu denk ik aan myne eerste jeugd,
Want Vlaanden's volk herleeft.

traditions de cette même langue [1], tout se réunissait à Bruges, sous le vieux beffroi de sa halle aux draps; à côté du *Burg* de ses anciens souverains indigènes; au voisinage de la vieille et modeste habitation de Pieter De Koninck; dans la rue de Jan Breidel, pour que rien ne manquât à la solennisation éclatante d'un événement grandi d'ailleurs en importance par les antécédents que nous avons dits.

Le conseil provincial de la Flandre occidentale, comme le conseil communal de Bruges s'étaient mis à l'unisson des populations. Ils avaient voté des subsides pour les fêtes à donner, à l'occasion du Congrès. Ici vient se placer un épisode nécessaire à rapporter, parce qu'il fournit l'occasion d'ajouter quelque chose au sens définitif de cette assemblée.

Lorsque dans le conseil communal de Bruges du 9 août 1862. M. le conseiller Meynne avait dit que la commission de l'instruction publique proposait d'allouer sur le budget communal un subside de 3,000 francs pour mesures à prendre à l'occasion du « Congrès littéraire » convoqué à Bruges, M. Paul Devaux, autre membre du conseil, avait fait observer que cette proposition ne pouvait être admise qu'à la condition que le Congrès ne serait pas détourné de son caractère purement littéraire, et qu'il ne s'y passerait rien qui pût fournir prétexte à propager certaines calomnies qui s'était fait jour à l'étranger, au sujet des sentiments des Belges, et en particulier des populations flamandes. L'orateur avait rappelé, à cette occasion, l'ancien royaume des Pays-Bas. Après quinze ans d'union malencontreuse, avait-il dit, les deux parties du royaume s'étaient séparées en 1830, et s'étaient, bientôt après, félicitées l'une et l'autre de cette séparation. Toute idée de retour sur ce passé était abandonnée, et désormais toute rancune avait cessé de part et d'autre. On s'est tendu mutuellement la main, continuait l'orateur, car l'intérêt des deux nations était d'être amies. La

[1] On sait que c'est à Bruges qu'a été appliquée à des oppresseurs étrangers la célèbre épreuve de *Schild en vriend*, renouvelée du *Shiboleth* des Hébreux; et qui précéda le *Ciceri* des vêpres siciliennes. Ce sont aussi des Brugeois qui, à la bataille des Éperons d'or, refusèrent quartier à Robert d'Artois, alléguant qu'ils n'entendaient pas le français dans lequel le chef de l'armée française demandait merci.

signification de ce fait était très-claire. Il était inspiré, des deux côtés, par le désir de l'indépendance réciproque.

« Mais il existe, à ce qu'il paraît, à l'extérieur, ajoutait M. Devaux, quelques esprits malveillants qui ont prétendu y voir de la part de la Belgique, et particulièrement des provinces flamandes, le vœu d'en revenir à 1815. Depuis quelques mois, des intrigants de haut et de bas étage répandent mille absurdités dans diverses parties de l'Europe, là surtout où il serait possible d'éveiller l'ambition d'ennemis de notre indépendance; et l'on a pu, en plusieurs choses qui récemment se sont dites et écrites à Anvers, voir le fruit de ces manœuvres étrangères.

» Ce n'est pas, terminait M. Devaux, dans une province et dans une ville aussi profondément attachées à notre indépendance et à notre dynastie, que de pareilles infamies pourraient se reproduire. Elles seraient énergiquement démenties et flétries au milieu de ce conseil même, au nom de toutes nos populations. Tout cela d'ailleurs est fort loin de la pensée des personnes honorables qui font partie de la commission du Congrès et, vraisemblablement, de la généralité des membres qui prendront part à cette assemblée, où nous comptons ne voir que des étrangers honorables et des Belges dignes de ce nom. Mais comme tout le monde pourra être admis au Congrès, il est bon qu'à cet égard on sache bien quelles sont nos intentions en votant le subside proposé. »

La position officielle bien connue de M. Devaux, en dehors de sa qualité de membre du conseil communal de Bruges, donnait à cette espèce de protestation une signification assez grave. Il y avait donc à l'étranger des bruits répandus, des manœuvres engagées au sujet de prétendues dispositions de la Belgique, ou du moins de ses provinces flamandes en faveur de changements dans la situation politique du pays? Des discours tenus tout récemment dans quelques meetings d'Anvers, au sujet des fortifications de cette ville, étaient le fruit de ces manœuvres. Il y avait des motifs pour aller au-devant de la reproduction de pareilles choses dans « le Congrès littéraire » de Bruges. Tous ces renseignements venaient-ils à M. Devaux des sources diplomatiques bien informées auxquelles il était généralement connu qu'il pouvait aisément puiser? Il était bien certain que, jusque-là, le public n'avait eu aucune connaissance, aucun soupçon

même de ces particularités au moins singulières. Leur révélation par un tel personnage, et dans de pareilles circonstances, ne pouvait manquer d'appeler des explications.

D'un autre côté, la veille de l'ouverture du Congrès, lorsque les premiers arrivés pour cette assemblée avaient été présentés, au Burg, à tout le conseil communal de Bruges solennellement réuni pour les recevoir, d'après un article du programme des fêtes instituées pour l'occasion, M. Boyaval, bourgmestre de Bruges, avait prononcé un discours assez maladroit. Après avoir témoigné des dispositions hospitalières avec lesquelles la vieille cité flamande recevait des hôtes venus de pays différents, mais qu'unissaient toujours des mœurs communes et des souvenirs historiques autrefois communs aussi ; après avoir insisté sur la facilité qu'il y avait de rétablir et de maintenir, entre ces pays différents, des rapports scientifiques et littéraires, à défaut d'autres rapports que les événements avaient irrévocablement rompus dans un intérêt désormais reconnu mutuel, M. Boyaval avait ajouté que les Brugeois élevaient leurs enfants dans une langue propre à les tenir en relation constante avec une des grandes civilisations européennes, et à les faire jouir plus facilement de ses avantages ; mais qu'ils n'en conservaient pas moins un grand respect pour la langue de leurs pères. Dans le discours du bourgmestre de Bruges prononcé en flamand, mais qui accusait un tant soit peu l'inexpérience de la langue natale chez l'orateur, le passage que nous venons de signaler se rapportait vraisemblablement aux seules dispositions des classes élevées de la bourgeoisie de Bruges. C'était un manque de tact de plus. Après avoir, en s'adressant à de purs Flamands, à des Hollandais, à d'autres intéressés à la question dans le même sens que ceux-ci, fait ressortir l'infériorité prétendue de leur civilisation ; après avoir exalté les avantages d'une civilisation étrangère, avantages que ces races ne sont pas les seules à contester, M. Boyaval se séparait encore, lui et ceux au nom desquels il entendait s'énoncer, des masses populaires dont l'enthousiasme éclatait, au moment même, jusque dans les rues les plus reculées de l'antique métropole des Flandres. Car pendant que, le dimanche 7 septembre 1862, le bourgmestre de Bruges parlait ainsi, la ville était remplie de députations de presque toutes les communes de la Flandre occiden-

tale ; de toutes les chambres de rhétorique des villes et bourgs ; de toutes les vieilles associations de métiers qui existent encore en cent lieux, organisées du moins à l'état de souvenir, et dans divers buts de récréation patriotiques. Toutes ces députations, drapeaux ou gonfanons en tête, devises en vieux flamand déployées, étaient arrivées, de 10 heures du matin à 2 heures après midi, par les convois de toutes les directions de chemin de fer, ou par les voitures de toutes les routes ordinaires aboutissant à Bruges. Elles faisaient, à 3 heures, cortége aux membres du Congrès se rendant à l'hôtel de ville. Le défilé de ces députations, la réception terminée, n'avait pas duré moins de deux heures et demie. A coup sûr, les sentiments de cette multitude venue de tant de points et de points si éloignés, les sentiments du peuple de Bruges qui les acclamait au passage n'étaient pas autres que ceux exprimés par l'*Ours brugeois* proclamant, comme nous l'avons déjà vu : « sa satisfaction d'une fête organisée en l'honneur de la langue » du pays, et se rappelant sa lointaine jeunesse maintenant » que le peuple des Flandres allait revivre. » Le discours de M. Boyaval, dans le passage signalé, avait donc été une regrettable dissonnance.

En tout ce qui, dans les sentiments exprimés par MM. Devaux et Boyaval, dépassait les protestations que la Belgique entend bien demeurer Belgique, il y avait eu, sans aucun doute, quelque chose de provocateur. C'est ce qui nous a fait dire plus haut : que le Congrès de Bruges avait mis accidentellement en présence le « mouvement flamand » et la politique de ceux qui lui font opposition.

De bonne foi, l'étranger n'a pu croire que les dispositions des Flamands, pas plus que celles de la grande majorité de tous les Belges fussent de revenir sur ce qui s'était fait en 1830 ; sur ce qui avait été consacré depuis, non-seulement par des traités politiques (car, c'est là, on le sait bien, la moindre des choses), mais par une paisible jouissance et un rapide développement, tant en Hollande que chez nous, des résultats moraux et matériels d'une séparation devenue indispensable. De bonne foi aussi, les meetings d'Anvers n'ont été suscités par des rêves insensés, ni les orateurs quels qu'ils soient de ces meetings, par les manœuvres d'une politique absurde. Anvers aurait

même eu, comme souvent ceux qui souffrent, des dispositions à recourir aux spécifiques impossibles, au lieu d'attendre son soulagement inévitable d'une cure rationnelle qui est entre ses mains; les orateurs de ses meetings se seraient exprimés froidement, dans toute la délibération d'esprits réfléchis, et non légèrement, dans quelques boutades d'improvisation passionnée, boutades dans lesquelles l'amour-propre, perfidement piqué au jeu par d'indignes provocateurs, persiste quelquefois sans en avoir conscience; tout ce que les besoins d'une politique fourvoyée ont rassemblé d'arguments contre cette « malheureuse ville d'Anvers [1] » pour la décrier aux yeux du pays, depuis qu'elle fait opposition à cette politique; tout cela serait vrai, que M. Devaux n'eût pas été fondé à répéter en plein conseil communal de Bruges des insinuations empruntées d'un gagiste avoué de cette politique. La Belgique se compose-t-elle d'Anvers exclusivement? Tous les orateurs flamands préfèrent-ils les moyens extrêmes d'argumentation : ceux qui menacent, ceux qui désespèrent, à ceux qui raisonnent et qui préparent lentement, mais sûrement, le succès? Évidemment il n'en est pas ainsi. La Belgique, prise en son ensemble, contient encore tous les éléments qui ont concouru à la constituer en royaume à part, et qui ne peuvent avoir leur jeu libre et naturel que dans cette existence séparée. Les provinces wallonnes ont-elles cessé de vouloir cet équilibre à peu près juste de richesses et de populations qui leur permet de se développer à leur manière, à côté du développement égal des provinces flamandes, dans une communauté politique qui dure depuis trois cents ans? Les Wallons peuvent-ils retourner à un état de choses, qui, deux siècles déjà avant 1815, les avait assujettis à une trop grande infériorité d'influence et par conséquent de civilisation, dans une communauté où une autre race exerçait, par un énorme excédant de nombre et de ressources morales et matérielles, une prépondérance funeste à leurs intérêts légitimes? Ce que les « malcontents » avaient déjà fait sous le prince de Parme; ce qui avait

[1] Qualification que ramenait toujours un membre bien connu de l'ancien Congrès national, chaque fois qu'il avait à parler d'Anvers, dont il était un des députés à cette assemblée.

fini par être admis, bientôt après, par la généralité des Hollandais comme des Belges, malgré la conspiration des fils d'Oldenbarneveld en Hollande, les efforts d'Albert et d'Isabelle en Belgique, et plus tard les dernières tentatives de la conspiration de Vandenberghe qui réunissait des éléments belges et hollandais, croit-on qu'on pourrait le défaire, aujourd'hui qu'une seconde rupture plus récente, après une réunion momentanée, pratiquée seulement par des forces étrangères, pour des idées et des intérêts étrangers, est venue prouver plus clairement encore le besoin que Belges et Hollandais ont de vivre séparés pour être amis? Lorsque les enseignements réitérés d'une histoire, déjà longue, ont prouvé aux hommes politiques la véritable nature des choses en matière de combinaison d'États, toutes les rêveries de purs théoriciens, toutes les aspirations maladives de tribuns ou de conspirateurs exaltés par ce qu'ils appellent « une idée, » ne sauraient rien établir de raisonnable contre ces enseignements. Le fatalisme dont on prétend quelquefois accuser cette doctrine, est précisément l'accusation qui doit peser sur le système contraire. Ce qui, ayant déjà existé quelque temps, a été défait par une longue suite d'événements, pour être ensuite reconstruit sur d'autres bases, lesquelles ont persisté, est bien plus l'effet du libre arbitre des hommes que le résultat d'un accident, d'un hasard. Les États de Philippe le Bon, puis l'empire de Charles-Quint, ont duré ensemble un peu plus d'un siècle, pendant lequel seulement les destinées de ce qu'on appelle aujourd'hui la Belgique et la Hollande ont été, non pas communes en tout (il s'en faut de beaucoup, vu les règles politiques propres à cette époque), mais dirigées par la politique d'un seul et même prince. Nous disions tout à l'heure que trois siècles se sont déjà passés depuis que ce fait n'existe plus; et que vingt tentatives de le rétablir ont successivement échoué. Les causes n'en seraient peut-être pas difficiles à analyser. La principale, selon nous, c'est que tout le territoire de la Belgique actuelle est indispensable, constitué géographiquement comme il l'est, à la sécurité réciproque de l'Allemagne et de la France. Si les Belges wallons qui en occupent les têtes de fleuves doivent garder ces positions, tout à la fois pour la sécurité des étrangers leurs voisins et celle des Belges flamands leurs compatriotes, il est indispensable de garantir aux

Wallons, dans la communauté, une situation qui ne leur soit pas absolument onéreuse. Ils iraient à la France sans cela; et que l'on croie bien que toute la politique, depuis la paix de Munster jusqu'au traité des vingt-quatre articles, a été, en grande partie, dirigée par cette considération. Cette politique a réussi et réussira toujours à maintenir cette Belgique aux deux races de peuples; de même, une politique analogue, pour des conditions géographiques analogues aussi, a formé peu à peu et maintiendra également la Suisse aux trois races. On voit que nous ne parlons ici ni de différence dans les religions, ni de différence dans les intérêts matériels. Ces raisons-là ont certes leur importance; mais avec les principes de tolérance religieuse absolue et de liberté commerciale, absolue aussi, qui prévaudront bientôt dans toute la politique européenne, ce ne seraient plus là des causes très-sérieuses de division d'États La différence des langues, raison de beaucoup la plus importante, disparaît de son côté, lorsque l'on prend pour principal point de vue de la formation et du maintien des États, les positions géographiques respectives des races qui doivent les composer. Il ne reste plus alors qu'à régler secondairement l'usage des langues différentes dans le même État. C'est un problème politique qui ne présente pas même de nouveauté, si nous nous rappelons l'empire de Charles-Quint dans le passé, et si nous considérons, sous une moindre échelle, l'état de la Suisse d'aujourd'hui.

Ces observations que tous les gens sensés, en Belgique et au dehors, appliquent depuis longtemps à notre état politique, devaient assez naturellement faire induire à quelques-uns que les protestations de M. Devaux avaient eu un autre mobile que leur mobile apparent. Ce membre du conseil communal de Bruges avait depuis longtemps transporté sa résidence de fait en dehors de sa ville natale. Il passait, plus que tout autre, pour appliquer la théorie que venait d'exposer M. Boyaval, quant à la préférence à donner au français sur le flamand, même au cœur de la Flandre. Quoi d'étonnant, dès lors, que des Flamands beaucoup plus fervents que lui, considérassent comme injurieux des soupçons de félonie, restreints même à quelques-uns d'entre eux, mais tirés principalement de l'amour qu'ils portaient à leur langue maternelle et du désir qu'on leur

supposait de la délivrer, à tout prix, de son humiliation présente? Un jeune orateur gantois, M. Jules Vuylsteke, rompit le premier, à ce sujet, les trames de lieux communs qui jusque-là avaient servi de réponses aux discours de réception officielle. Il s'adressa à M. Boyaval aussitôt après qu'un orateur hollandais eut remercié ce magistrat, au nom de ses compatriotes, de l'hospitalité qu'il leur annonçait à Bruges. M. Vuylsteke choisit le même thème, au nom des membres du Congrès venus de Gand, et qui étaient réellement en nombre assez considérable pour y former une catégorie et avoir droit de faire parler en leur nom. Bruges, dit M. Vuylsteke, en promettant l'hospitalité aux Hollandais et aux Flamands appelés ensemble dans ses murs, n'avait certes jamais songé à craindre que qui que ce fût parmi ses hôtes, vînt payer de trahison cette hospitalité. « Il fallait n'être pas Brugeois, ou ne plus l'être, pour avoir eu cette pensée. » Les longs applaudissements qui accueillirent ce passage du discours, vinrent prouver qu'on y avait reconnu une allusion. Quelques-uns jugèrent, à la vérité, qu'elle avait été un peu vive, et se félicitèrent que du moins on n'y eût pas ajouté, séance tenante, une réponse à la fin du discours de M. Boyaval. Il semblait que les convenances fussent de réserver pour un autre lieu que l'hôtel de ville de Bruges des critiques, même fondées, à l'adresse de ses magistrats. Toutefois, restait, dès l'abord des opérations du Congrès, le profit d'une déclaration énergique que les Flamands voulaient gouverner les intérêts de leur langue sans recours à d'autres moyens que ceux de nos institutions belges. Pour quelques Belges non Flamands, qui allaient prendre part au Congrès, et qui savaient combien nos seules institutions garantissaient le succès aux efforts légitimes de leurs compatriotes des Flandres, la déclaration de M. Vuylsteke ne pouvait que les justifier davantage encore du concours que leur esprit de justice les portait à donner à ces efforts.

La réception à l'hôtel de ville terminée, le cortége des membres du Congrès se rendit à l'hôtel du gouvernement provincial, où le programme des fêtes l'appelait à prendre possession du local destiné aux séances qui devaient s'ouvrir le lendemain. M. le gouverneur Vrambout reçut les membres du Congrès avec cette cordialité simple et sans apprêt, qui fait le meilleur fond

de la politesse des magistrats belges, restés fidèles aux traditions et aux mœurs nationales. Tout le reste de la journée se passa à l'hôtel du gouvernement, devant lequel défila, pendant plus de deux heures, comme nous l'avons déjà dit, toute cette procession de députations diverses, que nous avons mentionnées plus haut. Un festival musical commença ensuite. A la nuit tombante, la ville s'illumina splendidement. Le théâtre s'ouvrit pour la représentation de diverses pièces flamandes, jouées par les meilleures sociétés d'amateurs de Bruxelles, de Gand, d'Anvers et d'autres villes, qui s'étaient donné rendez-vous à Bruges pour un concours dramatique. La journée se termina par un beau feu d'artifice tiré en face de l'hôtel du gouvernement, sur cette immense place de Bruges, qui ne cessa de fourmiller, jusqu'à la fin, d'une population innombrable, telle que Bruges, depuis bien des siècles, sans doute, n'en avait plus vu rassemblée dans ses murailles. Pour en finir tout d'un coup de ces fêtes accessoires de la réunion du Congrès, qui ont eu leur importance comme témoignage de la part prise par tout le peuple à cette solennité, nous dirons que, pendant trois jours, le festival sur la grand'place et les représentations du concours dramatique au théâtre continuèrent sans que le peuple cessât d'y assister. Plusieurs autres fêtes publiques ou particulières avaient encore été organisées pendant ces trois jours : entre autres un excellent concert champêtre avec illumination, suivi de bal, le tout au jardin de la *Philharmonie*, local *extra muros* où se réunit d'ordinaire la bonne société de Bruges, comme celle de Bruxelles au Jardin Zoologique, celle de Gand au Casino, etc. Les membres du Congrès étaient spécialement invités à toutes ces fêtes; et, de plus, il y avait chaque soir réception pour eux à l'hôtel du gouvernement, après le dîner où M. Vrambout réunissait successivement un grand nombre des célébrités littéraires et des fonctionnaires venus de l'extérieur, pour prendre part aux délibérations du Congrès ou pour en être témoins. On sait que le roi des Pays-Bas y avait envoyé des représentants. Notre ministère de l'intérieur y avait délégué aussi des chefs de service de son département.

Le lundi 8 septembre, à neuf heures du matin, s'ouvrirent les séances du Congrès dans la salle du conseil provincial de la Flandre occidentale, une des plus belles et des plus commodes

qui existent en Belgique. Elle ne le cède en rien à la chambre des représentants au palais National à Bruxelles. Les personnes qui, la veille ou le matin même, s'étaient fait inscrire dans un bureau disposé *ad hoc* comme voulant prendre part au congrès, étaient au nombre de plus de quatre cent. La salle était comble et débordait même dans les couloirs et les salles adjacentes. Un public nombreux occupait les tribunes. Beaucoup de dames étaient réunies en une partie de la salle qui leur avait été réservée. Au banc des sténographes, établi au pied du bureau, se trouvaient des rédacteurs envoyés par les deux grands journaux hollandais : l'*Algemeen Handelsblad* d'Amsterdam, et le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, ainsi que des rédacteurs des principaux journaux flamands de Gand et d'Anvers.

Au premier coup d'œil général jeté sur l'assemblée, on pouvait s'assurer que le caractère en serait sérieux et important; et que ceux qui venaient y prendre part ne s'y préoccuperaient que des intérêts qu'on venait y discuter. Sans affecter, comme on l'avait trop fait au conseil communal de Bruges, de restreindre le Congrès à sa mission littéraire, on pouvait juger que son côté politique resterait du moins étranger aux misérables questions qui ne dominent que trop beaucoup d'autres assemblées en ce pays-ci. On voyait réunis pêle-mêle sur les mêmes siéges, des hommes de lettres flamands et hollandais de toutes les opinions ; des fonctionnaires publics des deux pays ; beaucoup de prêtres catholiques, parmi lesquels nous avons reconnu deux ou trois membres de notre ancien Congrès national. Les lettrés hollandais, et les plus éminents même, comptant parmi eux un bon nombre de ministres du culte protestant, nous pouvions conclure, en toute sûreté, que les congrès flamands avaient, depuis celui de Gand en 1849, conservé ce cachet de tolérance et d'impartialité pour toutes les opinions qui nous faisait, dès lors, si bien augurer de leur avenir. Il ne faut pas oublier ici, qu'outre les hommes du littoral de la mer du Nord, que les six congrès précédents avaient déjà successivement réunis, celui de Bruges, le septième, comptait des représentants des Flamands de France. Ainsi, de Gravelines à Hambourg, ces deux extrémités, sud et nord, des pays où se parle le *nederlandsch*, toutes les populations prenaient désormais une part officielle au « mouvement flamand. »

La séance d'ouverture s'inaugura par une cantate pleine d'à-propos exécutée par une société de chœurs qui existe depuis longtemps à Bruges, sous le nom de *Koninklyke koorzang-maatschappy*, et qui se voue particulièrement à l'exécution du chant flamand et de la musique flamande. Ce morceau intitulé : « Salut de bienvenue (nous traduisons) pour l'ouverture du sep- » tième congrès de langue et de littérature flamande (*neder-* » *landsch*), » débutait par des félicitations adressées : « au nom » de la vieille cité brugeoise, ce berceau des arts et de la li- » berté, à la phalange de penseurs et de lettrés venue de tous » les pays où se parle la langue de Bruges. Entendez-vous, leur » disait-on, les notes sautillantes de notre joyeux carillon? En- » tendez-vous la voix de bronze de la cloche qui appelait autre- » fois les fils de Breydel aux combats pour la liberté? Voyez- » vous ces drapeaux de fête qui flottent sur nos vieux pignons; » la vierge de Bruges parée de ses plus beaux ornements qui, » plus éclatante que jamais, prend part à ce concours empressé » du peuple qui remplit nos places et nos rues? Quel émouvant » spectacle! Petits et grands viennent à la rencontre des » savants qui leur apportent la lumière. Toutes les âmes fré- » missent d'orgueil à leur aspect.

» La glorieuse Bruges gisait ensevelie dans un sommeil sem- » blable à la mort. Elle étouffait dans la boue d'un abâtardis- » ment honteux. Elle était devenue indifférente même à sa » grandeur passée; elle était tombée si profond! Mais voilà » qu'elle revit; elle chante sa vieille langue haut et clair. Tout » son enthousiasme passé lui reprend pour cette fête frater- » nelle du Nord et du Sud.

» Non, Bruges n'est pas morte pour la cause de la patrie. » Depuis qu'elle a entendu vos voix, champions de la langue » maternelle, une nouvelle aurore a lui pour Bruges. Elle s'est » levée comme autrefois pour veiller de nouveau sur sa gloire » et sur sa renommée. »

Cette traduction, même imparfaite, de quelques passages de la cantate, suffira pour faire juger du ton qu'elle voulait donner à l'événement qu'elle célébrait. Toute l'assemblée y concourut d'ailleurs par des applaudissements plusieurs fois réitérés. Aussi, quelle étroitesse de vue et de sentiment ne fallait-il pas pour admettre qu'après la mise en scène que nous

avons décrite jusqu'ici, on réduirait le septième Congrès flamand à une simple assemblée de :

Jurés piqueurs de diphthongues
Endoctrinés, de tout point,
Sur les brèves et les longues,
Sur la virgule et le point [1].

Le Congrès de Bruges devait avoir toute sa signification ; et le discours que le président effectif de la commission d'organisation, M. Henri Conscience, fit entendre immédiatement après, pour ouvrir l'assemblée, confirma tout le monde dans cette attente.

L'orateur jeta d'abord un regard sur le passé de Bruges, son antique gloire, la gigantesque étendue de son commerce aux temps de la hanse teutonique. « Il lui faisait du bien (c'est la » traduction littérale de ses expressions) de visiter cette ville » où chaque maison, chaque pierre lui rappelaient une époque » pleine de courage civil, de gloire militaire, d'héroïsme, de » noblesse, de liberté, de prospérité. » Reportant ensuite sa pensée vers le présent, il voit dans l'assemblée actuelle comme une sorte d'anniversaire de cet autre Congrès, qui, cinq siècles auparavant, avait été tenu aussi dans les murs de Bruges. « Il » s'agissait dans ce Congrès, dit-il, de la gloire et de la » défense, non de la langue du peuple, alors employée et hono- » rée par les princes et les grands du pays, et même par les » rois à l'étranger ; mais bien de la défense de la race thioise » (*Dietschen stam*) contre l'oppression du Sud qui menaçait » d'absorption et d'anéantissement toute la civilisation germa- » nique. Bruges envoya son cri d'alarme à tous les districts » flamands ; et ce cri retentit comme un tonnerre puissant dans » toute la Flandre. Les communes se levèrent. Borluut partit » de Gand à la tête d'une troupe de braves. Quatre cents Zélan- » dais se joignirent aux Flamands ; et les prés marécageux de » Courtrai furent témoins d'une lutte qui resta sans exemple » dans l'histoire des nations. Le héros hollandais Hugo Van » Arkel y versa son sang pour le maintien de la liberté com- » mune.

[1] Piron, épitaphe d'un grammairien pédant.

» Les temps sont changés. Aujourd'hui nos plus grands » ennemis sont ceux qui méconnaissent notre langue, ceux » qui veulent étouffer l'esprit flamand par les idées françaises. » Mais nous sommes rassemblés ici pour atteindre, à l'aide » d'autres armes, le même but patriotique qu'il y a cinq » cents ans. »

L'orateur passe ensuite en revue l'état de la lutte dans laquelle les Flandres et la Hollande se trouvent encore unies pour les intérêts de leur langue commune. « Les siècles précé- » dents nous ont séparés, dit-il, en religion, en politique; la » Hollande et la Belgique développent aujourd'hui leurs forces » morales et matérielles sous la direction de deux rois sages » et éclairés. Les Flamands pratiquent et défendent leur langue » pour ne pas rester en arrière du reste de l'humanité sur la » route de la civilisation et de la science. Nous continuerons » de veiller et d'agir; et mieux on comprendra nos efforts, » plus on les encouragera. Nous nous réjouissons de l'hom- » mage qué les princes rendent déjà à ces efforts. Plusieurs » messages de la Germanie et de la Scandinavie même nous » sont arrivés. Commençons nos travaux sous ces heureux » auspices; mais n'oublions jamais que sur notre sol la libre » parole convient à l'homme libre. »

Ainsi, un des vétérans du « mouvement flamand, » celui qui, par ses nombreux écrits, a le plus contribué à remettre en honneur, jusque chez l'étranger, les lettres flamandes, faisait écho au jeune poëte Versnaeyen, l'auteur de la cantate rappelée ci-dessus. Ils témoignaient ensemble que deux générations s'associaient déjà, sous l'empire de la même idée, pour renouer, à l'aide de la langue flamande, l'avenir d'un peuple, toujours plein de séve, aux souvenirs de son glorieux passé.

La commission d'organisation, dont la mission se terminait par le discours de son président, proposa de constituer le bureau définitif, dont elle désignerait les membres pour abréger les formalités. L'assemblée ayant donné son assentiment à cette proposition, M. le baron de Saint-Génois, professeur et bibliothécaire à l'Université de Gand, connu par de nombreuses publications, tant en flamand qu'en français, fut proposé comme président. Deux vice-présidents, MM. Van Lennep et Beets, qui honorent depuis longtemps la Hollande, le premier par ses

romans de mœurs et ses romans historiques, le second par ses poésies et par d'autres écrits où se révèlent toutes les qualités d'un parfait humoriste, furent adjoints à M. de Saint-Génois. MM. Jonckbloet, professeur à l'Université d'Utrecht, Heremans, professeur à l'Université de Gand, De Coussemaecker, un des députés des Flamands de France, et Versnaeyen, qui par son zèle et son activité pour l'organisation du Congrès, avait plus que justifié la confiance à laquelle il avait dû déjà les fonctions de secrétaire de la commission provisoire, furent appelés à compléter le bureau et à y tenir la plume.

Ce bureau s'installa sans désemparer, aux applaudissements de toute l'assemblée. A une table voisine et séparée vinrent prendre place M. le gouverneur de la Flandre occidentale, M. le gouverneur de la Zélande, venu en députation des Pays-Bas, comme le plus voisin des frontières de la Belgique; et, plus tard, M. Romberg, directeur des beaux-arts au ministère de l'intérieur à Bruxelles. M. Verheyden, de Bois-le-Duc, qui annonça être chargé spécialement par le roi Guillaume III d'assister au Congrès et qui, en témoignage du haut intérêt que ce prince portait à cette réunion littéraire, lui remettait, de sa part, un superbe exemplaire des œuvres complètes du vieux poëte Cats, prit place parmi les membres ordinaires. A la déclaration de M. Verheyden, un des secrétaires du bureau ajouta que le roi de Hanovre avait fait adresser au Congrès un message exprès, portant que toutes ses sympathies étaient acquises aux travaux de l'assemblée. Le roi Léopold Ier avait fait écrire dans le même sens.

Après ces communications et d'autres de moindre intérêt, le Congrès commença ses délibérations.

On ne s'attend certes pas à ce que nous rapportions ici jour par jour les divers objets dont le Congrès s'est occupé, les discours et les discussions auxquels ces objets ont donné successivement lieu. Cette tâche a été sommairement remplie déjà par plusieurs journaux quotidiens, publiés tant en français qu'en flamand, dans nos provinces wallonnes et flamandes. Les journaux hollandais, en outre, y ont consacré plusieurs colonnes de compte rendu. Les actes du Congrès de Bruges seront d'ailleurs publiés en détail, en un volume dont les secrétaires de l'assemblée, qui se sont fait assister de sténographes habiles,

ont été chargés de recueillir et de mettre en ordre tous les matériaux. Pour nous, ce que nous nous sommes proposé, c'est de grouper en un ensemble suffisamment étendu les résultats des délibérations auxquelles l'assemblée a consacré les trois jours pleins annoncés par son programme. Nous devons y ajouter quelques particularités recueillies dans les rapports nombreux qu'il nous a été donné d'avoir avec les plus éminents des orateurs de l'assemblée en dehors des séances. La connaissance personnelle que nous avions d'avance de presque tous ceux de nos compatriotes qui figuraient parmi les notabilités du Congrès de Bruges, nous ont beaucoup facilité ces rapports, et les ont rendus fructueux pour nos observations sur l'esprit général de la réunion. Le banquet, non officiel, organisé par souscription, et auquel la plus grande partie des membres du Congrès ont pris part, doit aussi faire l'objet d'une relation qui ne sera peut-être pas le côté la moins intéressant de notre travail. On sait que ces sortes de fêtes sont, pour ainsi dire, des exutoires pour les idées et les sentiments qui ne peuvent se faire jour dans des séances plus solennelles, quoiqu'ils fassent cependant partie essentielle des dispositions de tout public délibérant. Sans ces accessoires de la tenue du septième Congrès flamand à Bruges, nous ne saurions justifier aussi complétement que nous nous le proposons les conclusions que nous tirerons de cet événement, pour achever notre tâche.

La première séance du Congrès a été consacrée à des considérations générales sur la marche à suivre dans les développements que comporte la langue commune des peuples qui bordent la mer du Nord. Nous continuerons provisoirement d'appeler cette langue le flamand, comme mieux connue sous ce nom par les peuples parlant le français, qui confinent immédiatement, au midi, à la Flandre et au Brabant, les premières contrées, dans cette direction, où commence l'idiome maritime dont il vient d'être question. Nous imitons en cela les Flamands et les Hollandais d'autrefois qui appelaient langue bourguignonne la langue que parlaient les habitants du Hainaut, du Namurois et de la principauté de Liége, avant qu'au siècle de Louis XIV, cette langue ne se fût établie et fait connaître sous un type littéraire commun, qui s'est appelé le français par toute l'Europe.

M. Devries, professeur à l'Université de Leyde, renommé en Hollande et en Belgique par de nombreux travaux sur ce que nous appellerons l'archéologie de sa langue [1], débuta par des observations pleines de sens sur l'utilité de procéder avec modération dans la tendance que montrent certains écrivains à remettre à la mode beaucoup d'anciennes formes littéraires, et certains autres à en introduire de toutes nouvelles. On peut se rappeler qu'à la naissance de l'école romantique en France, il y a quelque trente ans à peine, les écrivains français ont eu besoin d'avertissements du même genre. Il a fallu toute l'autorité de critiques éminents pour arrêter les novateurs sur une pente qui n'allait à rien moins qu'à jeter la langue française dans une horrible confusion. Cette langue aurait ainsi fini par perdre sa clarté. Or, c'est ce qui la recommande; et elle le doit surtout à la convention tacite de ses grands écrivains des siècles de Louis XIV et de Louis XV, de ne déroger que fort rarement au sens des mots et aux formes de la syntaxe, consacrés par les premiers modèles,

M. Devries a proposé quelques règles d'après lesquelles il serait convenable de retenir aussi les écrivains de sa langue dans ce juste milieu, entre la restauration des archaïsmes et l'introduction des nouveautés, qui, en littérature comme en politique, constitue, ainsi qu'il le disait, « le véritable libéralisme. »

Un professeur belge, M. Sleeckx, de l'école normale de Lierre, que les Flamands connaissent comme auteur dramatique et romancier de beaucoup de mérite, s'est attaché ensuite à réhabiliter le réalisme en littérature; non point ce réalisme qui, chez certains écrivains français de l'école moderne, consiste à représenter la nature de son côté le plus laid, et même le plus abject; mais le réalisme tel que l'entendaient Homère chez les Grecs et Shakespeare chez les Anglais. Le grossier et l'élégant

[1] Nous citerons ici, parmi les travaux publiés par ce savant professeur, l'édition qu'il a donnée en 1843 du *Warenar* de Hooft, avec une introduction pleine d'annotations sur le texte de cet ouvrage; son commentaire sur le *Lekenspieghel* de Jean Boendael, qui a paru en 1844, et son essai intitulé : *Proeve van middennederlandsche taalzuivering,* publié en 1856.

sont certes aussi bien l'un que l'autre dans la nature. Mais les séparer pour faire son idole exclusive de l'un ou de l'autre, c'est, de chaque côté, tomber dans le mauvais goût, soit par le vulgaire, soit par l'afféterie. On peut expliquer fort bien ce que le besoin de réagir quelquefois contre les excès de l'un ou de l'autre, a obligé des chefs d'école d'outrer, dans le sens opposé; mais cela ne peut être loué que comme moyen de rétablir l'équilibre. La besogne faite, ces chefs d'école eux-mêmes, hommes de génie souvent, reviennent à la nature telle qu'elle est, c'est-à-dire reviennent à l'adorer sous toutes ses formes. « Le beau c'est le laid » ne fut jamais qu'une devise de réaction. La vérité c'est que le beau et le laid existent partout confondus dans la nature; et que qui veut rendre celle-ci doit la voir et l'accepter comme elle est, sans changer ses procédés, qui ne consistent jamais à trier les extrêmes, pour les présenter à part.

La dissertation du professeur de Lierre emportait naturellement la même conclusion que celle du professeur de Leyde : une pratique de juste milieu. Au surplus, la recommandation de cette pratique n'a rien que de louable, quand il s'agit de précepte d'application. L'écueil de toute école de juste milieu est de proscrire trop absolument l'essai et même la simple recherche des extrêmes, oubliant que le milieu ne peut être trouvé qu'autant que les extrêmes existent, ou du moins soient affirmés. Mais MM. Devries et Sleeckx se gardaient de cet écueil; car c'est en constatant les bons côtés des innovations qu'ils s'efforçaient d'enseigner la méthode de se garder de leurs excès.

Comme prodromes à des discussions sur l'avenir littéraire de leur langue, les observations des deux professeurs hollandais et belge avaient le mérite d'enseigner beaucoup de choses, applicables certes à toutes les littératures du monde, mais qu'il était particulièrement bon de rappeler, à l'occasion de l'essor nouveau qu'il s'agissait de faire prendre à l'une d'elles.

Il ne pouvait se faire que, dans le Congrès de Bruges, on ne consacrât une dissertation spéciale à Jacques Van Maerlant, le père de la littérature flamande, *die vader der dietscher dichters algader*, comme on le nomme partout où cette belle et vieille langue se parle, sous quelque appellation provinciale

qu'on la connaisse. Il s'agissait toujours de rechercher le lieu de naissance du poëte; car, comme Homère, dont les Grecs, dans toutes leurs joutes littéraires, agitaient la question d'origine, Van Maerlant n'a point encore de lieu de naissance bien constaté. C'est le professeur à l'Université de Groningen, M. Jonckbloet, le digne émule de M. Devries dans les études sur les antiquités flamandes [1], qui apportait à l'assemblée le résultat de recherches nouvelles sur la question controversée. M. Serrure, fils du professeur à l'Université de Gand connu lui-même comme un savant archéoloque flamand [2], avait publié précédemment des particularités curieuses sur la vie et les écrits nombreux de Van Maerlant [3]. La controverse s'établit naturellement entre le professeur hollandais et le professeur belge adoptant le système de son fils, sur le sujet mis en discussion. Il nous a semblé résulter du débat que sans qu'il soit encore possible de fixer d'une manière certaine le lieu de naissance du vieux poëte, il est assez constant que son origine est flamande et non zélandaise. C'était le dernier point encore discuté ; car la question de la naissance de Van Maerlant dans les environs de Maestricht paraît aujourd'hui abandonnée.

Quoi qu'il en soit, les travaux nombreux consacrés, depuis quelques années, à des recherches du genre de celles dont l'origine et les écrits de Van Maerlant font l'objet, témoignent assez de l'intérêt que les lettrés flamands portent à tout ce qui se rattache à leur langue. Ces travaux témoignent en outre de

[1] M. Jonckbloet s'est fait connaître depuis longtemps par les ouvrages suivants : *Geschiedenis der middennederlandsche letterkunde;* une édition critique du *Reinaert De Vos;* une édition du même genre du *Dietsche doctrinaal;* une collection annotée de plusieurs romans flamands du moyen âge, tous écrits en vers comme c'était généralement l'usage alors; et par sa participation à la rédaction d'une publication très-connue en Hollande et chez nous et qui porte pour titre : *Vereeniging ter bevordering der oude nederlandsche letterkunde.*

[2] M. Serrure père publie à Gand le recueil périodique : *Vanderlansche Museum voor Nederduitsche letterkunde, oudheid en geschiedenis* qui continue avec un grand succès le *Belgisch Museum* de feu Willems.

[3] Voir les chapitres 8 et 9 de : *Geschiedenis der Nederlandsche en Fransche letterkunde in het Graefschap Vlaenderen,* ouvrage de M. Serrure fils, publié à Gand en 1855.

la sécurité que les Flamands ont désormais acquise quant à l'état présent de leur littérature et quant à son futur développement. Ce n'est que dans les familles bien assises et en voie de prospérité que l'on s'occupe d'ordinaire de recherches généalogiques sur les ancêtres les plus éminents. Les sept villes grecques qui se disputaient l'honneur d'avoir produit Homère, ne le firent vraisemblablement que lorsque tous les Grecs s'étaient ralliés autour de l'Iliade, comme autour d'un centre auquel se rattachait leur littérature commune devenue l'expression d'une civilisation identique, affirmée sans contestation parmi eux, et déjà fameuse parmi les nations voisines.

Divers sujets touchant à l'état présent de la littérature flamande furent abordés par divers orateurs, après ceux dont nous venons de parler. Une critique fort spirituelle de la manière d'écrire de la plupart des journalistes hollandais et flamands, attira surtout l'attention du Congrès, ainsi que des remarques sur les études historiques appliquées au flamand. Le sérieux de ces dissertations n'empêcha pas que l'assemblée ne goûtât fort ensuite une excellente pièce de vers de M. Dautzenberg, que s'était chargé de lire M. Beets dont nous avons déjà parlé. Elle était intitulée *Brugsche Beijaartgroet* 8 *september* 1862 (les salutations du beffroi de Bruges). Le célèbre auteur de *José* et de *Guy le Flamand*, encore plus connu, depuis, par ses esquisses de mœurs hollandaises, écrites en prose et réunies en un recueil intitulé : *Camera obscura*, débita avec un art qui ajoutait sans doute au mérite de la pièce, cette espèce de ballade, où la singulière flexibilité du vers relevait l'originalité de la pensée. M. Dautzenberg y glorifiait ce vieux carillon brugeois qui sonna si souvent dans les fêtes joyeuses du pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque; et qui avait si volontiers mis sa sautillante musique au service de l'inauguration d'une fête flamande par excellence : le Congrès de Bruges de septembre 1862.

De son côté, le vieux Van Lennep, que nous appellerions volontiers le Voltaire hollandais, si l'on prend Voltaire exclusivement par son esprit caustique et finement observateur, mit à profit une circonstance, que nous allons rapporter, pour égayer l'assemblée d'une boutade poétique en quelque sorte improvisée. La commission d'organisation du Congrès avait

réservé aux dames des places dans le fond de la salle, à l'opposite du bureau, où nous avons dit que Van Lennep siégeait en qualité de vice-président. Le spirituel écrivain, dont l'âge a naturellement un peu affaibli la vue, ne pouvait distinguer de sa place les traits de ces dames que la réputation du sexe brugeois rendait cependant intéressants à observer, ne fût-ce qu'à l'érudit familier avec le fameux : « *formosis Brugga puellis* [1]. »

A la fin de la première séance, immédiatement après la ballade lue par M. Beets, Van Lennep demande la parole, et dit en vers très-coulants, et avec une verve d'expression qu'aucune traduction ne saurait rendre :

« Moi aussi, j'ai senti mon cœur se dilater lorsque tout à l'heure des poëtes épanchaient leur harmonieuse éloquence en l'honneur de votre vieux Bruges. J'ai bien écouté; mais j'ai été surpris de n'entendre rien dire d'un titre de gloire, le premier de tous, celui qui surpasse de beaucoup tous les autres. Savants, mes frères, est-il possible que vous ayez oublié qu'il y a bien longtemps déjà le poëte latin nous a dit l'orgueil que se faisait Bruges de ses belles filles? (*is op zyn schoone maagden prat*). Aujourd'hui, comme alors, ses rues, ses marchés, nous ont prouvé que Bruges n'a rien perdu de ce titre précieux. J'espérais en retrouver ici une nouvelle preuve; mais je ne puis m'empêcher de le dire : O commission d'organisation, vous vous êtes montrée bien jalouse, ou bien peu galante, ou bien maladroitement oublieuse; vous avez parfaitement organisé tout le reste; mais vous avez cruellement relégué les dames là-bas, dans un coin où les yeux d'un vieillard comme moi ne peuvent plus atteindre! »

On conçoit l'effet produit par cette sortie aussi inattendue que pleine d'à-propos cependant. Le Congrès éclata en applaudissements auxquels les dames seules, avec ce tact toujours présent chez le beau sexe de tous les pays, s'abstinrent de prendre part. La séance fut levée sur cet heureux épisode.

[1] Nos latinistes belges et hollandais connaissent tous ces vers qui paraissent remonter au XVIe siècle :

Nobilibus Bruxella viris; Antverpia nummis;
Gandavum laqueis; *formosis Brugga puellis;*
Lovanium doctis; gaudet Mechlinia stultis.

Le soir, les vers de Van Lennep couraient toute la ville. A la séance du lendemain, les premières banquettes de la salle, au pied du bureau, avaient été réservées aux dames.

Et qu'on n'aille pas croire que cet incident pouvait passer sans mention dans ce compte rendu. Combien de dames brugeoises dédaigneuses, jusque-là, des vers et de la prose flamande, sur la foi du système de M. le bourgmestre Boyaval, se seront peut-être reprises à l'amour de leur langue maternelle, après avoir lu les vers de Van Lennep ! Entré dans leurs bonnes grâces, cet auteur pourrait être celui dont les ouvrages les remettraient avec le plus d'agrément au courant de leur langue. « La Rose de Dekama (*De Roos van Dekama*) et « le Pupille » (*De Pleegzoon*), délicieux romans historiques tirés de l'histoire de la Frise et de la Hollande [1], leur prouveraient que la langue française n'est pas la seule à produire des ouvrages d'imagination et de goût propres à charmer les loisirs du beau sexe.

Le premier jour des séances du Congrès avait ainsi donné la pleine mesure de tous les genres d'intérêts qui devaient s'y rattacher. Dans les séances suivantes, la même variété d'objets soutint parfaitement l'attention de l'assemblée. On eut, outre une très-remarquable dissertation de M. Beets sur les licences poétiques, des discours sur la langue et le style propres à la littérature dramatique; sur quelques points obscurs de l'histoire nationale; sur les rapports nombreux qui existent entre l'allemand et le flamand, et sur plusieurs sujets analogues, entremêlés de morceaux de poésie parmi lesquels une pièce intitulée « Le

[1] Van Lennep est, sans contredit, le plus populaire de tous les écrivains hollandais modernes; et il le mérite, par les qualités de l'esprit auxquelles nous avons déjà fait allusion, comme par le naturel et la limpidité du style. Outre les deux romans que nous venons de citer, nous connaissons du même auteur une collection de petites nouvelles historiques tirées des annales hollandaises des temps les plus reculés, sous la conquête romaine, l'insurrection de Civilis, etc Cette collection porte le titre général de : *Nos ancêtres, etc.* (Onze voorouders in verschillende tafereelen geschetst.) Elle est particulièrement remarquable par le mérite archéologique qui s'y trouve réuni aux autres qualités des écrits de Van Lennep. Là ne se borne pas le contingent des œuvres de ce charmant auteur; mais nous ne voulons parler que de ceux de ses livres avec lesquels nous avons fait intimement connaissance.

» 19 octobre 1861 » valut à M. Nolet De Brauwere, son auteur, la décoration d'officier de la Couronne de chêne. M. Verheyden, commissaire du roi Guillaume III au Congrès de Bruges, la lui remit séance tenante de la part de ce prince. Cette pièce rappelait l'entrevue du roi des Belges et du roi des Pays-Bas à Liége, à la date ci-dessus. Elle faisait ressortir l'utilité politique de l'alliance des deux nations, en même temps qu'elle consacrait le fait de leur indépendance réciproque. Elle se terminait par ce petit trait de madrigal : « qu'il convenait désormais de lier » le bouquet de fleurs d'oranger du ruban tricolore belge. » C'est à cette moralité sans doute que s'adressait la croix d'officier de la Couronne de chêne décernée à l'auteur. Ainsi compris, le fait sortait de la banalité de ce genre de satisfecit officiel, pour prendre un caractère qui ne nous permettait pas de le passer sous silence.

On s'étonnera à coup sûr de ce que, jusqu'ici, nous n'ayons pas parlé de discussion sur l'aa et l'ae, l'uu et l'ue. Tant de gens dont la tâche de prédilection est de chercher à ridiculiser « le mouvement flamand, » désiraient faire passer le Congrès de Bruges comme destiné spécialement à un tournoi donquichottesque pour le triomphe de l'un ou de l'autre de ces allongements de voyelles ! Le fait est que la discussion s'est engagée entre M. le chanoine David, professeur à l'Université de Louvain, d'une part, et M. Heremans, professeur à l'Université de Gand, assisté de M. l'avocat Vuylsteke, de la même ville, d'autre part. Cette discussion a été assez vive et assez prolongée. Veut-on que nous ajoutions qu'elle a pris même une « couleur catholique » et une « couleur libérale, » ce qui, des deux parts, était un suprême ridicule ajouté à tous ceux dont la question n'est déjà que trop susceptible. Mais tout cela fait, et après avoir entendu sur la question les orateurs hollandais, parmi lesquels Van Lennep, Beets et Devries, le Congrès, à l'unanimité, a fini par conclure que la plus entière liberté pouvait, sans inconvénient, être laissée aux écrivains flamands, sur l'emploi de l'aa ou de l'ae, de l'uu ou de l'ue.

Nous avons un peu ri dans notre barbe de la déconvenue où cette sage décision allait jeter tant d'âmes charitables qui n'espéraient rien moins que la ruine de l'Église littéraire flamande, par suite de ce fameux schisme sur l'emploi de deux voyelles.

Après tout, pareil schisme a existé et existe encore dans la langue française. A-t-on oublié l'orthographe dite de Voltaire, qui remplace o par a dans toutes les terminaisons anciennes en ois? Cette orthographe réputée « philosophe » a été repoussée longtemps par tous les écrivains « orthodoxes. » Elle n'est pas encore adoptée de tous, témoin, même chez nous, le *Journal historique et littéraire* de M. Kersten. En France, plusieurs imprimeurs de Paris et des départements répugnent toujours à l'adoption de ce mécréant d'a en remplacement de ce saint homme d'o. Puis, moquez-vous en français de cette dispute des Flamands sur leur aa et leur ae!

Une chose beaucoup plus importante, qui a occupé le Congrès de Bruges pendant la majeure partie de sa dernière séance, a été le rapport fait par M. le professeur Devries, au nom de la commission du dictionnaire général flamand (nederlandsch) sur l'état d'avancement des travaux de cette commission. Ce rapport passe en revue les principales difficultés que la commission a résolues, pour arriver à un système raisonné d'adoption ou de rejet de mots, de classement, d'orthographe, etc. Ceux qui réfléchissent un moment au nombre et à la gravité des questions de ce genre qui peuvent s'élever lorsqu'il s'agit de fondre en un seul vocabulaire une langue aux dialectes encore plus nombreux que les dialectes du grec ancien, trouveront sans doute que la commission du dictionnaire flamand a dû passablement travailler pour pouvoir, en moins de trois ans, promettre la publication prochaine d'une bonne partie de ce dictionnaire. M. Devries l'a annoncée formellement. M. le chanoine David, un des membres belges de la commission, l'a confirmée, en faisant remarquer que les discussions sur les questions controversées, dont avait parlé son collègue hollandais, s'étaient presque toutes résolues à l'unanimité des voix. Il nous a semblé que cette remarque de M. David avait un tant soit peu pour objet de faire ressortir qu'il n'est pas toujours aussi difficile à des catholiques belges de s'entendre avec des protestants hollandais qu'avec des « libéraux » de leur propre pays.

La publication du dictionnaire général en question sera le pacte définitif de l'union de tous les dialectes des peuples de la mer du Nord en une seule et même langue, littérairement offi-

cielle. Les sept Congrès successivement tenus pour travailler à cette union, auraient déjà produit un magnifique résultat, à supposer que ce dictionnaire en fût le seul. Il est inconcevable que les Chambres législatives hollandaises aient, dans le temps, rejeté du budget une très-mince allocation de fonds proposée par le gouvernement pour les frais matériels de l'œuvre. Le roi Guillaume III y a suppléé de sa cassette particulière. Le roi Léopold a joint son offrande à celle de son allié. Nous trouvons là, pour notre part (et l'aveu, nous l'espérons bien, ne sera pas suspect), qu'il est des princes souvent plus intelligents des tendances de leurs nations que les oligarchies qui sont censées représenter celles-ci en parlement.

La cantate de M. Versnaeyen et le discours d'ouverture de M. Conscience avaient, comme nous l'avons vu, inauguré le Congrès dans un sens passablement politique. Un discours de M. Jean Van Ryswyck, d'Anvers, le clôtura dans le même sens, mais un peu plus accentué. Cet orateur auquel les meetings d'Anvers ont fait une réputation de tribun flamand, que certains journaux ministériels de Bruxelles ont eu leur raison pour dénoncer comme factieux, parla fort sensément, selon nous, de l'influence à exercer par « le mouvement flamand » sur l'avenir et les destinées définitives de la Belgique.

M. Van Ryswyck revint en débutant sur les soupçons que M. Devaux avait manifestés au sujet de la tendance dangereuse que pouvait avoir le Congrès de Bruges, et des précautions qu'il était utile de prendre à cet égard. Il s'étonna que ce membre du conseil communal de Bruges eût voulu mettre, pour ainsi dire, au programme du Congrès des conditions restrictives qui auraient ôté toute valeur et toute autorité à cette assemblée. Il se demanda où M. Devaux avait pu trouver des motifs d'accuser certaines personnes de chercher dans le Congrès convoqué à Bruges une occasion de venir débiter des idées contraires à l'ordre politique établi actuellement pour l'existence des Pays-Bas (Nederlanden). C'était là une infraction blessante à toutes les règles du savoir-vivre. L'orateur y opposait ses protestations personnelles les plus énergiques. Rien n'était plus inopportun que la pensée exprimée par M. Devaux. C'était un châtiment anticipé, et par conséquent injuste, infligé à des personnes qui n'avaient nulle intention de

le mériter. C'était une usurpation sur la compétence de la commission d'organisation du Congrès qui seule avait le droit de tracer la ligne à suivre par cette assemblée, sous la protection constitutionnelle garantie en Belgique à la liberté de la parole.

Si c'était à lui, M. Van Ryswyck, que M. Devaux avait spécialement appliqué ses injurieux soupçons, il se faisait un devoir de déclarer qu'il n'était venu à Bruges dans aucune intention révolutionnaire. La commission d'organisation avait écarté du programme toutes les questions purement politiques ou religieuses. Il voulait s'y conformer. Il comprenait parfaitement que le Congrès ne devait être ni hollandais, ni belge, ni protestant, ni catholique. C'était un Congrès purement linguistique et littéraire; à la bonne heure! Mais par cela précisément, lui, orateur flamand, se trouvait autorisé à développer deux principes qu'il avait toujours proclamés avec tant d'autres philosophes, tant d'autres écrivains : « Un peuple ne vit que par sa » langue; la langue est tout le peuple. »

Partant de là, M. Van Ryswyck s'attacha à démontrer que la renaissance, le développement d'une langue commune à diverses contrées, séparées politiquement, peut très-bien être la restauration d'une civilisation, propre à cette langue, qui s'étendra sur diverses nations à la fois. Il cita en exemple la confédération des nations allemandes; l'Angleterre; les États-Unis; la Suisse. Il allégua que le gouvernement français lui-même ne saurait empêcher les Allemands de l'Alsace et ceux d'une partie de la Lorraine de maintenir et de développer leur vie morale, plutôt sous l'impulsion des idées de Schiller, de Gellert, que des idées de Lamartiue, de Lafontaine. Goethe, Lessing, Herder, Klopstok, sont toujours les poëtes de l'Alsace comme de tous les pays où l'on parle allemand.

Sur ce thème, l'orateur anversois réussit à grouper vingt applications analogues qu'il sera facile à tous ceux qui sont versés dans l'histoire passée et l'histoire actuelle des nations composées de plusieurs peuples de déduire de ce qui précède.

M. Van Ryswyck entreprit ensuite de prouver combien la Belgique en particulier peut tirer de parti de sa constitution en deux peuples différents; et combien il lui importe, pour cela, de ne pas laisser empiéter la langue d'un de ces deux peuples sur celle de l'autre. Il s'est élevé à ce sujet jusqu'à des considéra-

tions dignes d'un véritable homme politique. Nous ne pouvons les rapporter toutes ici ; nous en fonderons d'ailleurs quelques-unes dans le résumé que nous ferons plus loin des tendances du « mouvement flamand ; » de ce qu'il a déjà fait acquérir d'utile à notre pays ; de ce qu'il promet de lui faire acquérir encore. Nous noterons toutefois que les considérations tirées du danger que courrait notre indépendance nationale, si l'on n'arrêtait énergiquement le débordement du français sur certaines classes de nos populations flamandes, ont particulièrement attiré l'attention de tout l'auditoire.

La diction de M. Van Ryswyck, que nous entendions pour la première fois, est énergique ; sa phrase est colorée ; l'agencement de ses arguments est généralement logique. Dans une assemblée de lettrés par excellence, les légères teintes de trivialité qu'il répandait parfois sur son sujet, ne pouvaient manquer d'être observées et relevées. C'est là d'ordinaire le cachet particulier de l'orateur plus spécialement habitué à s'adresser aux grandes masses populaires. Mais cette trivialité sobre n'est pas un défaut à tous les yeux. C'est quelquefois un condiment qui ajoute à la sapidité du discours. O'Connel, lui, le savait bien.

Comme nous l'avons déjà dit, le sens de la réunion de savants et de lettrés, convoquée à Bruges, n'est pas resté exclusivement renfermé dans les séances officielles du Congrès. Des rapports familiers s'étaient rapidement établis entre la plupart des députés que quelque réputation littéraire précédait dans les cercles où beaucoup se rencontraient pour la première fois. Ce qui nous a frappé d'abord, c'est le sans-façon de bon goût qui dominait dans tous ces rapports. On peut dire qu'outre la communauté de langue, Flamands et Hollandais de toutes les conditions ont une communauté de simplicité et de franchise que nous n'avons pas toujours rencontrée ailleurs, dans des occasions du même genre. Les professeurs d'université, les fonctionnaires publics, les « prédicants » même, laissaient de côté leur gravité officielle, ce qui d'ailleurs, si l'on en croit Larochefoucauld, est le meilleur signe de la confiance qu'ils avaient en leur valeur intrinsèque [1]. Ils ne paraissaient nulle

[1] « La gravité est un mystère du corps, inventé pour cacher les défauts de l'esprit. » (LAROCHEFOUCAULD, *Maximes*.)

part offusqués de la pétulance de ces lettrés plus jeunes, que le journalisme de Gand et d'Anvers, et les mille « chambres de rhétorique » de toutes les villes et bourgs des deux Flandres avaient envoyés à Bruges. L'échange de pensées et de sentiments qui s'opérait dans cette espèce de « ville libre » rouverte un moment au commerce général de cette hanse teutonique intellectuelle, a fait plus, sans doute, pour la fraternisation désirée que tous les discours tenus au Congrès. Nous, que notre origine et notre langue reléguaient naturellement un peu parmi les simples spectateurs de ce marché d'un nouveau genre, nous en observions tous les mouvements avec une sorte d'édification pleine d'attendrissement. Une fois cependant, à une réunion très-nombreuse, où quelques-uns des plus renommés d'entre les chansonniers flamands, chantaient de ces couplets populaires, dans lesquels l'humiliation de la langue maternelle; la dureté du service militaire sous des chefs parlant une langue étrangère; l'injustice des contributions inégales, trouvent des échos fort fréquents, dans toutes les campagnes des Flandres et de l'ancien Brabant, nous ne pûmes nous empêcher d'intervenir pour relever, non sans quelque énergie de langage, l'inopportunité de tant de plaintes. Qui prolongeait l'humiliation de la langue flamande, si ce n'était la longanimité des Flamands à le souffrir ainsi? Qui les faisait des parias dans leur propre pays, si ce n'étaient eux-mêmes? Le Wallon, un peu excité des reproches dirigés contre les siens, tandis que les plaintes devaient aller aux Flamands seuls, dont les divisions de partis faisaient tout le malheur, put s'exprimer aussi vivement qu'il le voulut; il ne subit aucune interruption : preuve nouvelle des sentiments de conciliation que des fêtes comme celles de Bruges développeraient, si elles étaient souvent répétées, et que tous les intérêts songeassent à s'y faire représenter pour s'expliquer réciproquement.

Le banquet par souscription qui, dans la soirée du 9 septembre, réunit près de deux cents membres du Congrès autour de la même table, fut encore une occasion d'expansion mutuelle. Le toast aux roi Léopold et Guillaume ensemble amena la répétition de toutes les protestations d'amitié et de confiance entre la Belgique et la Hollande, chacune dans son indépendance particulière.

M. Boyaval, bourgmestre de Bruges, avait eu l'heureuse idée de venir prendre part à la fête avec trois membres du collége échevinal, et M. Meynne le conseiller communal, auteur de la proposition de subside pour le Congrès. Un toast fut porté à M. Boyaval et à ses collègues; et M. Van Ryswyck en profita pour dire qu'il serait bien entendu, désormais, à Bruges, comme par toutes les Flandres, qu'un laisser-aller plus ou moins sympathique à l'égard de la langue de leurs pères, ne devait plus être l'attitude des Flamands d'aucune classe; mais qu'il s'agissait pour tous de remettre d'abord en honneur cette langue des pères chez les enfants.

M. Conscience, à son tour, en portant un toast aux Français et aux Wallons présents parmi les convives, nous donna lieu d'expliquer le vrai sens de la participation de plusieurs Wallons au « mouvement flamand. » Nous remerciions d'abord nos compatriotes des Flandres de ne nous avoir plus soumis à l'épreuve du « *Schild en vriend* » pour nous accueillir, à Bruges, au milieu d'eux. « C'était là d'ailleurs le meilleur commentaire à donner du sens de cette fameuse épreuve, à cinq siècles d'ici. Les Brugeois du XIVe siècle ne prétendaient pas plus que ceux d'aujourd'hui, que tout ce qui était wallon ou français était faux. C'eût été aussi injuste que ridicule. Ils prétendaient que tout ce qui était *waalsch*, chez eux, était *valsch*, c'est-à-dire de mauvais aloi, comme participant à la domination que le parti français dont s'entourait leur comté voulait faire peser sur les Flamands. Et en ce sens, ils avaient parfaitement raison. Les Flamands actuels sont toujours fondés à agir de la même manière. Seulement, pour se débarrasser de ceux qui prétendent encore les dominer, à l'aide d'une langue étrangère, qu'ils ne se servent plus que de l'arme de notre époque : le scrutin électoral. Les Wallons y applaudiront; car ils entendent aussi qu'on ne vienne pas gêner chez eux le développement du français à l'aide duquel ils doivent tenir la patrie commune en relation avec les voisins du midi, si les Flamands s'appliquent à la tenir en relation avec ceux du Nord.

Le banquet du 9 septembre a offert cette particularité que les dames flamandes qui s'occupent, en assez grand nombre, de travaux littéraires, y étaient représentées par Mme Van Ackere, dont les poésies jouissent depuis longtemps d'une grande répu-

tation tant en Belgique qu'en Hollande. C'est ce que Van Lennep lui-même prit soin de constater en répondant à une pièce de vers que cette dame avait préparée pour la circonstance, et qui fut lue par un de ses amis, parmi les toasts portés aux étrangers venus à Bruges pour le Congrès. Les dames flamandes qui s'occupent de travaux littéraires sont toutes sans exception du système de vie et d'habitudes des Frederica Bremer, des Charlotte Bronte, etc. La vie domestique ordinaire n'a pour elles aucune incompatibilité avec la vocation de poëte ou de romancier. Les deux sœurs Loveling, qui débutent aujourd'hui d'une façon si remarquable dans les lettres flamandes, en sont un exemple nouveau. Chose non moins louable, les jeunes Flamandes qui se vouent, en très-grand nombre aussi, à la carrière dramatique, ne quittent pas non plus les habitudes du foyer de famille. Anvers, Gand, Bruxelles connaissent une quantité d'artistes dramatiques féminins des théâtres flamands, dont les mœurs et la réputation ne souffrent pas plus d'atteinte que celles des autres femmes, dans la classe des artisans aisés ou de la moyenne bourgeoisie. C'est ce qui, pour le dire en passant, nous a toujours semblé être le gage le plus sûr de l'utile influence que doivent exercer sur notre civilisation belge en général, la renaissance et le développement des lettres flamandes.

Si nous ne nous trompons, ce que nous venons de rapporter du septième Congrès flamand aura suffi pour convaincre nos lecteurs, quels qu'ils soient, de l'importance qu'il faut désormais attacher « au mouvement flamand » et à ce qu'il a déjà produit. Une médaille commémorative a été frappée à l'occasion du Congrès de Bruges [1]; et nous croyons qu'il en valait la peine, car il marque un jalon significatif sur la route parcourue et à parcourir encore. L'assemblée, avant de se séparer, a décidé que le huitième Congrès se tiendrait en 1864 dans la ville de Rotterdam.

[1] Cette médaille est l'œuvre de M Léopold Wiener. Elle porte d'un côté le buste de Van Maerlant avec cette légende : « Jacob Van Maerlant die Vader der Dietscher Dichters algader, » et de l'autre une couronne de chêne au milieu de laquelle on lit : « VII[e] Nederlandsch taal — en Letterkundig Kongres. — Brugge, 8, 9 en 10 sept. 1862. »

En résumant les impressions que nous avons reçues personnellement de ce que nous venons de rapporter, nous arriverions aux conclusions suivantes :

Les Flamands poursuivent aujourd'hui l'idée de la restauration de leur langue en Belgique, avec une vigueur qui nous semble irrésistible. La ténacité avec laquelle ils ont procédé à leur entreprise, alors qu'elle semblait n'avoir aucune chance de succès, est un gage de leur persévérance, maintenant qu'ils ont obtenu déjà plus d'un résultat notable de leurs premiers efforts. Leur réussite entraînerait nécessairement la restauration tout entière de l'ancienne prépondérance de la Flandre et du Brabant dans les affaires générales de la Belgique, si nos populations wallonnes, accrues désormais de tout l'ancien pays de Liége, n'avaient gagné de quoi faire équilibre aux populations flamandes. C'est donc au futur établissement de cet équilibre que la Belgique doit se préparer. Il n'est pas nécessaire d'exposer ici en détail quelles modifications ce nouvel état de choses devra apporter, sinon dans les principes les plus généraux du gouvernement, du moins dans l'organisation de la machine gouvernementale. Chacun, selon la position qu'il y occupe, depuis le prince lui-même, jusqu'au dernier agent de ceux de nos colléges représentatifs, judiciaires, administratifs, qui, par la nature des choses, doivent avoir affaire à tout le pays, peut se rendre parfaitement compte, dès aujourd'hui déjà, de ce qui la concernera dans ces modifications. Heureusement, pour plusieurs, que l'avenir prévu ne se réalisera pas avant que n'aient disparu de ce monde tous ceux qui sont sortis des événements de 1830, ou s'y sont rangés, pour participer à la politique spéciale et d'exception inaugurée alors en Belgique. C'est sans doute là un bienfait qui sera dû à la singulière adresse employée, dès l'abord, par nos premiers hommes politiques de l'école française, à créer, parmi les Flamands eux-mêmes, un grand nombre d'agents de leur système.

Pour tout homme clairvoyant, un tant soit peu familier avec notre histoire nationale, et croyant peu au succès permanent d'une oligarchie *Leliaert* chez un peuple comme celui des Flandres, il était clair que ce système devrait finir un jour. Il est bon qu'il puisse prendre fin sans secousse. La garantie qu'il en sera ainsi, nous vient surtout de l'expérience déjà faite par les

Flamands que, pour eux, la voie pacifique est non-seulement la plus louable, mais la plus sûre.

L'obstacle qu'il leur reste à vaincre leur a été révélé à Bruges par MM. Devaux et Boyaval : c'est l'oligarchie que nous appellerons « bourgeoise, » bien que le mot, dans sa signification ordinaire, ne rende pas bien l'idée. Si nous disions l'oligarchie « libérale, » on nous entendrait peut-être encore moins, surtout dans le camp (très-respectable d'ailleurs par le nombre et la valeur), où se distinguent les Jan Van Ryswyck à Anvers, les Julius Vuylsteke à Gand. Une récente brochure de ce dernier, écrite en français, prouve que dans ce camp il existe encore une sorte de bonne foi un peu niaise, qui compte sur la conversion au « mouvement flamand » de ceux précisément qui ne doivent leur influence dans les Flandres qu'au monopole du français. Mais enfin, ce que nous voulons dire, c'est qu'il ne reste plus d'autre obstacle au flamand, pour se restaurer souverainement où il a le droit naturel de régner, que les intérêts d'une minorité que la majorité n'a pas encore attaquée avec ensemble. Le Congrès de Bruges a révélé plus d'un symptôme qu'il en serait bientôt autrement.

En même temps que les Flamands songent ainsi à leurs affaires locales, nous avons dit comment, avec tous leurs voisins parlant la même langue, ils s'efforcent de restaurer une littérature commune qui, s'ils réussissent tous ensemble, marquera l'avénement d'une nouvelle civilisation se développant à côté des civilisations allemande, anglaise, française. Cette idée a quelque chose de paradoxal, quand on oublie que les trois civilisations romanes : l'italienne, l'espagnole et la française ne se sont elles-mêmes développées qu'à la suite l'une de l'autre dans l'ordre où nous venons de les énumérer ; et quand on oublie que la civilisation allemande n'a qu'un développement très-récent. Si la Belgique et la Hollande, déjà signalées à tous les peuples du littoral de la mer d'Allemagne comme des centres éminents de prospérité et de liberté, y ajoutent l'éclat des lettres, cultivées dans une langue commune à tous ces peuples, à quelles conséquences prochaines cela ne peut-il point mener, surtout que, dans les idées, déjà anciennes, de ces divers peuples, l'unité politique n'a jamais été une condition indispensable de la vie intellectuelle commune? Il serait oiseux

d'insister sur ces considérations; leur nouveauté même oblige de les jeter en avant toutes brutes et non dégrossies pour devenir, si l'on veut, l'objet de recherches plus spéciales.

Que si l'avenir donnait aux Belges flamands l'importance qui ne manquerait pas de résulter pour eux de leur participation à cette civilisation nouvelle, les Belges wallons sont à même de se garantir des avantages égaux par le développement continu des lettres françaises parmi eux. Des faits tout récents ont prouvé que nous pouvions établir, dans notre Belgique, la même influence qu'exerçait Genève sur la France, au temps de Calvin d'abord, de Voltaire et de Rousseau ensuite; qu'exerçait Lausanne au temps, plus récent, où écrivait M[me] de Staël.

Quoi qu'il en soit, les Belges wallons doivent être assurés que leurs compatriotes flamands continueront désormais leur « mouvement » et finiront par en obtenir tous les résultats légitimes, sans s'arrêter à la gêne momentanée que les Wallons pourront en éprouver. C'est à ces derniers à se préparer d'avance aux efforts que la libre concurrence, en matière politique comme en matière industrielle, fait toujours succéder au *far niente* relatif du monopole. Pour la Belgique en général, cette libre concurrence entre les deux races aura tous les bienfaits que les hommes éclairés et de bonne foi n'hésitent pas à en espérer.

L. JOTTRAND.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

LE PROGRÈS DES SCIENCES SOCIALES.

M. Jules Duval, directeur de l'*Économiste français*, rendant compte du *Congrès international pour le progrès des sciences sociales*, caractérise de la sorte ce qu'il appelle des parlements volontaires et des conseils scientifiques : « Les Congrès sont de » nouveaux organes de la pensée publique, dont le rôle com» mence à peine d'être entrevu. Dans la division générale du » travail intellectuel d'un pays et d'une époque, ils constituent » un rouage intermédiaire entre la presse et les pouvoirs offi» ciels. Des mains de la presse ils reçoivent une matière pre» mière, plus ou moins brute, confuse, enchevêtrée, où les » idées sont troublées par les passions et les intérêts ; ils la » dégagent de ses scories, la purifient, l'élaborent, la trans» forment en discours et en mémoires, en rapports et en votes » qui élèvent le niveau de l'opinion générale, et deviennent » d'utiles éléments d'étude pour les législations. »

Tel est en effet le rôle des congrès. L'opinion publique, aujourd'hui abandonnée aux influences les plus fortuites, inconsciente d'elle-même et par suite inconstante, capricieuse, contradictoire, trouvera désormais, sur bien des points importants, un terrain préparé, une route à suivre. Les congrès seront les laboratoires de l'opinion publique, et les éléments

qu'on puisera dans ces discussions, dans ces discours, dans ces travaux intellectuels de tout genre, pourront être employés ensuite de la façon que l'ordonnera le progrès des lumières. En adoptant l'organisation du récent *Congrès international* de Bruxelles, on ne s'exposera ni à imprimer aux esprits une direction arbitraire, ni à diminuer la force de l'originalité, de la spontanéité individuelle. La discussion reste discussion : c'est un point de départ. Il n'y a pas là de but à définir, point de vote à conquérir, point de majorité à constituer. Comme le disait fort bien l'art. 2 des statuts :

» L'Association a pour but de développer l'étude des sciences sociales ; de guider l'opinion publique vers les moyens les plus pratiques d'améliorer les législations civiles et criminelles ; de perfectionner et de généraliser l'instruction ; d'étendre et de déterminer la mission des arts et des lettres dans les sociétés modernes ; d'augmenter la somme des richesses publiques et d'assurer leur bonne distribution ; d'améliorer la condition physique et morale des classes laborieuses ; d'aider, enfin, à la diffusion de tous les principes qui font la force et la dignité des nations.

» A cet effet, l'Association groupe autour d'elle toutes les sociétés et tous les individus qui s'appliquent ou s'intéressent à l'examen de ces questions, et, sans intervenir dans leurs efforts particuliers, elle cherche à dégager la vérité de l'erreur, à dissiper les doutes, à rapprocher les opinions dissidentes, à offrir, enfin, à toutes les convictions et à toutes les recherches un terrain neutre pour l'échange d'informations et d'études sérieuses sur tous les grands problèmes sociaux de notre époque. L'Association discute et ne vote pas. »

Et M. Aug. Couvreur, le secrétaire général de cette Association, dont il a le premier conçu l'idée, s'exprimait de la sorte, à ce propos, dans le discours d'ouverture :

« L'Association n'a pas de drapeau, pas de programme social ou politique ; elle n'est qu'un instrument d'enquête ; son but n'est pas d'obtenir quelques décisions sur des sujets controversés, mais d'éprouver et d'attirer toutes les idées, toutes les vues, toutes les propositions qui pourront, en matière de législation, d'art, d'instruction, de bienfaisance, d'hygiène, d'industrie, enlever des doutes, dissiper des ombres, écarter des pré-

jugés, jeter enfin à pleines mains des lumières sur la science sociale qui se transforme sans cesse avec la société qui l'a créée et pour laquelle la vérité d'hier n'est plus la vérité aujourd'hui.

» A quoi d'ailleurs le vote servirait-il dans des réunions de la nature de celles-ci? Il n'a aucune sanction, il n'enchaîne personne ; il ne sert qu'à diviser. Les vaincus ne changent pas d'opinion, la distance entre les deux partis reste aussi grande. Ce qui est nécessaire, ce n'est point que la question débattue ait été tranchée dans tel ou tel sens, c'est que la discussion ait porté en tous sens, c'est que l'examen ait été consciencieux et approfondi, des esprits différents y mettant, chacun à son tour, et par les voies les plus opposées, l'empreinte de leurs convictions. Voilà le résultat vraiment important que doivent atteindre nos travaux. »

Ces vues ont été parfaitement comprises; jamais congrès ne fut mieux organisé, ne marcha plus régulièrement et ne produisit de plus importants résultats. La composition même des bureaux montra tout d'abord que, dans les diverses sections, les questions de parti avaient été laissées de côté, oubliées presque, dans l'intérêt de la libre discussion. Les présidents, à quelque opinion qu'ils appartinssent, donnèrent l'exemple de la déférence, du respect pour toute pensée consciencieuse, et les discours se firent remarquer à la fois par la franchise et la convenance. Le ton général, constatons-le avant toute autre chose, a été digne, excellent, parfait.

Que d'esprits distingués, que d'hommes illustres entendus, applaudis avec enthousiasme pendant ces quatre jours de discussion forte et approfondie sur tant de sujets divers! Que de questions soulevées, plus graves, plus importantes les unes que les autres ; que d'opinions émises, combattues, appuyées, avec toute la magie de l'éloquence, avec toute la force du raisonnement; et combien nous eussions désiré avoir le don d'ubiquité pour assister aux délibérations des cinq sections s'occupant dans le même temps de toutes ces grandes choses!

Force nous a été d'avoir recours à l'obligeance de ceux de nos collaborateurs qui figuraient parmi les secrétaires de ces cinq sections. Grâce à leur précieux concours, nous sommes à même d'offrir à nos lecteurs sinon un compte rendu complet,

— le compte rendu officiel paraîtra dans quelque temps, — du moins un aperçu exact, une esquisse nette et précise de ces fecondes séances.

E. V. B.

PREMIÈRE SECTION. — LÉGISLATION COMPARÉE.

Président, M. Tielemans; *secrétaires*, MM. Bara, Staes, Van Camp (Alphonse).

Des cinq questions proposées à l'examen de la première section par le comité fondateur, deux seulement ont été traitées d'une façon approfondie, la première : « Quels sont les bases et les moyens d'une bonne codification des lois? » la seconde : « Quelles sont les législations qui régissent la presse dans les différents pays d'Europe (étude comparée)? »

Quant à la première, la discussion a eu quelque peine à se maintenir sur son véritable terrain, plusieurs orateurs s'étant occupés davantage, comme l'a fait observer M. Krieger, des modifications que devraient subir les lois que de leur codification. Ils ont soutenu avec raison que les lois mal faites ne peuvent servir de base à une bonne codification et ils ont émis le vœu que la confection en fût confiée à des hommes spéciaux réunis en comité consultatif ou conseil d'État. M. Calmels (Paris) a soutenu qu'il fallait en outre une bonne classification et que, pour y arriver, chaque loi ne contînt aucune disposition étrangère à son objet, en énonçant nettement et franchement quelles dispositions des lois antérieures, traitant la même matière, étaient abrogées ou restaient en vigueur. Les gouvernements n'ont pas toujours le courage de dire toute leur pensée à cet égard et de rompre avec le passé; ils se réservent de modifier la portée de la loi suivant le cours des événements, au moyen de l'interprétation. C'est là un procédé très-dangereux qui produit la confusion et le doute. Il ne faut pas non plus trop se hâter de codifier, il faut laisser à la science le soin de préparer les voies, de tirer fruit de ses travaux. C'est ainsi que les répertoires administratifs qui se publient aujourd'hui en France et en Belgique serviront utilement à la codification des lois adminis-

tratives si nombreuses et si désordonnées. En ce qui concerne le principe qui doit présider à la codification, on a soutenu que ce devait être le sentiment religieux. Mais quel sentiment religieux? et qu'est-ce que le sentiment religieux? M. Desmarets (Paris) est d'avis que le sentiment religieux est le même partout, sans distinction de culte, et que la morale est l'expression de ce sentiment dans toute sa liberté; il n'admet point qu'il y ait deux morales, l'une qui serait religieuse et l'autre qui ne le serait pas. Il repousse la formule de M. Odilon Barrot « la loi doit être athée, » formule qui consacre la séparation entre le domaine temporel et le domaine spirituel, et soutient l'opinion radicale, opposée à la théocratie, que le pouvoir civil doit posséder à la fois le spirituel et le temporel, ou, suivant l'expression de Napoléon Ier, la lame et le fourreau. M. Calmels (Paris), au contraire, accepte l'opinion de M. Odilon Barrot et soutient, en conséquence, que la loi doit uniquement avoir pour but de faire respecter les intérêts civils sans empiéter sur ce qui peut dépendre du domaine de la conscience. Il veut la loi athée et morale, non point religieuse, car pour lui ce n'est nullement la même chose : la morale c'est le domaine de la conscience sans aucune pratique religieuse, la religion c'est quelque chose de supérieur à nous, si l'on veut, mais en dehors de nous ; la liberté humaine serait violée, si l'athéisme même était condamné par la loi. M. Morin (Paris) professe la même doctrine, mais en cherchant à adoucir la crudité de la formule : la loi doit être neutre entre tous les cultes, le principe contraire conduit à la violation de la conscience. Robespierre fit fausse route, en faisant décréter par la Convention la reconnaissance d'un Être suprême et de l'immortalité de l'âme, et la loi dite du sacrilége était, de la part de Charles X, un acte d'oppression et une illégalité. — M. Dognée-De Villers (Liége) a été nommé rapporteur.

La deuxième question a donné naissance à une discussion des plus animées, à laquelle trois séances ont été consacrées. Ce long débat a été provoqué par M. Émile de Girardin, qui voulait qu'il n'y en eût point sur cette question, par le motif que la meilleure législation en matière de presse est une page blanche : la liberté entière, absolue, lui convient seule. D'ailleurs, il ne peut être question de répression qu'à l'égard de

ceux qui font le mal. Or, la presse ne fait ni bien ni mal; la parole, la presse, la discussion sont également impuissantes pour le bien et pour le mal, et l'orateur ne peut se proposer d'autre but que de charmer son auditoire sans pouvoir espérer de modifier les opinions de ses adversaires. Les lois répressives ne produisent non plus aucun résultat; punissez un journaliste pour calomnie, par exemple, il pourra recommencer demain. M. Bérardi (Belgique) repousse aussi toute entrave, mais par cette considération bien opposée, que la presse étant toute-puissante à faire le bien, il faut se garder d'amoindrir son autorité en la frappant de condamnations judiciaires. M. Pelletan (Paris) repousse de toute son énergie la théorie de M. Ém. de Girardin, contre laquelle, du reste, presque tous les orateurs ont protesté. En tant qu'expression de la pensée, la presse doit être entièrement libre; dès qu'elle entre dans le domaine matériel, dès qu'elle devient la cause directe d'un fait préjudiciable à la société, elle tombe sous le droit commun; le délit est d'autant plus punissable que l'autorité est plus grande. Il n'y a donc pas de délits de presse spéciaux; mais deux délits communs, l'excitation à la révolte et la calomnie, peuvent se commettre par la voie de la presse, et dès lors la presse ne peut invoquer l'impunité.

Cette dernière opinion a été accueillie par l'assentiment unanime, et la discussion s'est ouverte sur l'étude comparée des diverses législations qui régissent la presse dans les différents pays d'Europe. Celles de la Belgique et de la Suisse ont été reconnues les plus libérales, les plus favorables à la libre expression de la pensée. Les autres contiennent toutes quelques restrictions fâcheuses : en Angleterre, le cautionnement; en Hollande, le timbre, dont l'abolition rencontre encore des obstacles fiscaux; en Suède, l'autorisation préalable nécessaire pour créer un journal; en France..... ici il faudrait rapporter tout entier le charmant discours de M. Lavertujon, pour donner une idée des innombrables tracasseries, de l'arbitraire révoltant dont la presse française est la victime. C'est là une espèce de torture morale de tous les jours, de tous les instants, qui frappe l'écrivain à l'improviste et qui l'étouffe, sans bruit et sans scandale, sans même que le public puisse entendre le râle du mourant. Inutile d'ajouter que tous les moyens préventifs d'entraver la

liberté de la presse ont été condamnés et que, quant à la répression, il y a lieu de la restreindre à l'application du droit commun par le jury. — M. Hérold, avocat au conseil d'État (France), a été nommé rapporteur.

Outre ces deux brillantes discussions, il en est d'autres également intéressantes qui ont été soulevées par des communications faites à l'assemblée. M. Julien Buse (avocat à Gand) a lu un travail sur les améliorations qu'il y aurait à apporter à la législation belge sur les aliénés. Suivant lui, il faudrait : 1° que le choix des médecins chargés de la direction des maisons d'aliénés fût soumis à un contrôle plus rigoureux; 2° que la demande de séquestration ne fût accueillie qu'accompagnée de deux certificats délivrés par trois médecins, à huit jours d'intervalle; 3° que les magistrats de l'ordre judiciaire fussent chargés, comme en France depuis 1838, d'exercer une surveillance sévère sur les établissements d'aliénés; 4° que le nombre de ces établissements publics fût augmenté et celui des établissements privés restreint. M. Peemans (Louvain) a proposé une autre garantie très-sérieuse, l'obligation de soumettre aux tribunaux la demande en interdiction dans les trois mois de la séquestration. Un autre membre a insisté, avec raison, sur ce que l'autorisation de créer des établissements d'aliénés ne devrait jamais être accordée à une corporation religieuse, parce que l'esprit monastique est hostile aux investigations que le magistrat serait appelé à exercer dans ces établissements. Enfin, un honorable magistrat français, M. Dutrône, considérant que l'ivrognerie est la cause la plus fréquente de la folie, a mis à la disposition de l'Association une médaille d'or, pour être, à la prochaine session du Congrès, décernée à la Société de tempérance qui, d'ici à cette époque, se sera organisée sur les bases et avec le programme d'action qui seront reconnus devoir être les plus efficaces. — M. Durier, avocat à la cour de Paris, a été nommé rapporteur.

M. Asser, avocat et professeur de droit à Amsterdam, a traité, avec beaucoup de science, *des principes qui doivent régir les sociétés anonymes établies à l'étranger*. Le principe primordial est, d'après lui, la faculté accordée aux sociétés anonymes d'exercer leurs droits, d'ester en justice dans les pays où elles n'ont pas leur siége; il voudrait, mais seulement comme ache-

minement vers la liberté absolue, que cette faculté ne fût d'abord accordée de nation à nation que moyennant réciprocité. Quant aux garanties que doivent offrir les sociétés anonymes, c'est à la loi à prescrire les conditions qui sont nécessaires à leur constitution; l'action du gouvernement doit se borner à l'examen des statuts, à l'effet de s'assurer que ces conditions ont été remplies; l'autorisation deviendrait ainsi un bienfait pour les sociétés elles-mêmes, puisqu'elle constituerait une garantie que les statuts ont été trouvés conformes à la loi. Néanmoins il faudrait laisser, sous ce rapport, liberté entière et permettre également la formation de sociétés sans autorisation. Les droits des tiers trouveraient leur meilleure garantie dans une large publicité donnée tant de l'acte constitutif que de la situation financière de la société. Enfin, M. Asser a exprimé le vœu qu'une législation aussi universelle que possible intervienne pour assurer aux sociétés anonymes la reconnaissance internationale qui est exigée dans l'intérêt du commerce et de l'industrie. M. Durier professe une opinion plus radicale. Il croit que le moment est venu, pour les nations, de proclamer hautement les principes de la vérité, sans restriction et sans condition. La liberté seule engendre la prospérité et le principe de réciprocité est condamné par l'expérience. En ce qui concerne la protection que les intéressés peuvent trouver dans la loi, et surtout dans la loi préventive, elle est insuffisante et souvent illsuoire. Ce qu'il faut réformer, ce n'est pas la législation, c'est l'éducation du peuple. Si les actionnaires n'étaient pas si crédules, s'ils ne se laissaient pas si aisément éblouir par l'éclat de grands noms ou de hautes positions, s'ils s'habituaient à contrôler par eux-mêmes au lieu de s'en rapporter aveuglément aux administrateurs, ils ne seraient pas si souvent victimes et ils connaîtraient le danger que courent leurs capitaux avant la ruine achevée. Maintenant, comment l'existence d'une société établie dans un autre pays sera-t-elle connue dans le nôtre? Au moyen de l'autorisation gouvernementale? Non pas. On n'autorise pas un homme à venir au monde. Il y a pour cela un moyen très-simple, c'est d'imposer aux sociétés anonymes l'obligation de constater leur existence, leurs statuts, par des actes authentiques et par la publicité la plus sévère. — Rapporteur : M. Asser.

La première section s'est encore occupée, mais en les effleurant seulement, des questions relatives à l'*exécution des jugements rendus à l'étranger*, à l'*extradition des réfugiés politiques* et à la *vénalité des offices*. Cette dernière sera mise à l'ordre du jour du prochain Congrès. Disons, en terminant cette rapide analyse, que M. Fleury (France) a donné lecture d'une étude sur la rénovation sociale et a proposé de remplacer le symbole social révolutionnaire : « *Liberté*, *égalité*, *fraternité*, » par le symbole social scientifique : « Liberté, justice, solidarité. » Cette proposition n'a donné lieu à aucune discussion.

ALPHONSE VAN CAMP.

DEUXIÈME SECTION. — ÉDUCATION ET INSTRUCTION.

Président : M. De Decker. *Secrétaires :* MM. Degroux, Geelhand, Woeste et Lacroix.

Mon cher directeur,

Vous me demandez une appréciation rapide des travaux de la deuxième section du *Congrès pour le progrès des sciences sociales*. Voici un résumé des discussions qui se sont élevées dans le sein de cette section. Vous m'excuserez si mes impressions personnelles circulent à travers ce compte rendu. Mais comment rester indifférent en de telles luttes et ne point prendre parti en de si hautes questions ; il s'agissait d'un des problèmes les plus importants du siècle : l'éducation, l'instruction, l'enfance à former, les masses à élever et à éclairer, autant dire la préparation des générations à venir. Qui de nous peut ne pas s'émouvoir et ne doit pas se recueillir en face de cette immense responsabilité sociale à laquelle chacun participe.

Tout homme a ici l'accomplissement d'un devoir qui le réclame. Les nombreux adhérents du Congrès l'avaient compris, et ils étaient accourus de divers points de l'Europe, ces hommes dévoués à la diffusion des lumières et à l'œuvre du progrès. Depuis le maître d'école pour qui l'enseignement est un apostolat et qui voue sa vie obscure et pauvre, mais si utile, à ce rôle à la fois modeste et éclatant d'instituteur de la jeunesse,

jusqu'aux philosophes et aux penseurs qui sèment les idées et les projets de réforme dans leurs livres, jusqu'aux hommes politiques dont la mission est de traduire en loi et de réaliser les réformes reconnues indispensables, tous, sentant la gravité de la question, étaient venus; j'ai vu là le maître d'école que quarante ans d'enseignement n'ont rendu que plus dévoué à sa tâche féconde et qui se préoccupe chaque jour davantage du soin de tant de jeunes âmes livrées à sa direction. On sentait, à l'entendre parler avec tant de simplicité, mêlée de justesse et de profondeur, qu'une conviction sérieuse et qu'un devoir austère animaient cet homme ; on se trouvait pénétré par cet accent parti du cœur et que fortifiait une saine raison. J'ai vu, j'ai entendu des orateurs à la parole ardente, maîtres aussi qui enseignent le public par leurs livres.

Les questions portées au programme étaient d'ailleurs bien faites pour provoquer un débat contradictoire. Il s'agissait d'abord de ce problème de l'instruction obligatoire qui agite chez nous les partis et est devenu une question politique dans ce débat des passions diverses et des intérêts opposés.

Pourtant, qu'il est simple et qu'il me semblerait devoir être facilement résolu, si l'on ne tenait compte que des droits de l'intelligence de l'enfant, des intérêts de la société et des obligations du père envers l'enfant et envers la société !

J'ai suivi attentivement et impartialement la longue et brillante discussion qui s'est tout de suite engagée sur ce point, et nul argument nouveau des adversaires de l'instruction obligatoire ne m'a paru valoir contre les arguments à l'appui de la thèse opposée. Nul argument n'a par eux été produit qui m'ait ébranlé ou qui fût de nature à ne pas être immédiatement contredit victorieusement. La discussion peut, à mon sens, se résumer en ces points principaux :

1° L'obligation de l'instruction est-elle contraire au principe de la liberté d'enseignement?

2° La liberté du père de famille est-elle atteinte ou violée par cette même obligation ?

3° Y a-t-il devoir strict et légal pour le père d'instruire ou de faire instruire son enfant?

4° L'enfant n'a-t-il pas droit à l'instruction comme à l'alimentation ?

5° Si le père manque à son devoir, n'incombe-t-il pas à la société une obligation sérieuse de pourvoir à la culture de l'intelligence de l'enfant ainsi délaissé et la loi ne doit-elle pas décréter des mesures à cet effet?

6° L'inscription dans la loi de l'obligation pour le père de donner ou faire donner l'instruction première à son enfant, n'entraîne-t-elle pas pour corollaire indispensable et rigoureux une sanction pénale contre le délinquant, afin que force reste à la loi et à la société?

La discussion engagée au Congrès a débuté par l'examen d'une première question : l'utilité de l'instruction.

Les orateurs des partis divers se sont accordés à demander la généralisation de l'instruction, sa diffusion dans les masses. Le désaccord n'a commencé à se produire que sur les moyens d'atteindre ce résultat. Tout le combat était là en effet : si l'instruction est chose utile, nécessaire même, peut-on l'imposer?

Une analyse rapide des discours des orateurs vous fera passer sous les yeux les arguments produits de part et d'autre. Je me bornerai donc ici, mon cher directeur, à tenir un procès-verbal fidèle et à laisser la parole aux orateurs divers qui se sont produits durant les trois jours de séance consacrés à cette discussion pleine de vie, dans laquelle un public d'élite et divergent a apporté la même ardeur que les défenseurs de l'une et de l'autre cause en mettaient à soutenir les opinions en présence.

M. Sauvestre a insisté sur la nécessité de mettre en possession de tout individu les moyens de relation avec ses semblables. Quels sont ces moyens? L'écriture et la lecture d'abord, sans quoi, l'homme semble être en dehors de la société et de la civilisation.

M. Jules Simon a abordé la question en ces termes : L'instruction obligatoire est-elle compatible avec la liberté d'enseignement? Il a lui-même répondu que l'obligation ne se comprenait et n'était possible que dans les pays où existait la liberté d'enseignement. C'est à cause de cette liberté même que l'obligation y devient un devoir ! L'instruction obligatoire n'est point l'école obligatoire. La liberté du choix du père est ainsi respectée à l'égal de la liberté de l'enseignement. L'émi-

nent auteur des livres excellents que vous connaissez : *le Devoir, la Religion naturelle*, est entré alors dans des détails navrants sur l'état de l'instruction en France, sur la misère des classes pauvres, résultat, en grande partie, de l'ignorance qui crée l'imprévoyance ou le vice, ou détourne les aptitudes naturelles et les rend inefficaces et improductives.

M. Rolin-Jacquemyns est hostile à l'instruction obligatoire, parce qu'il compte assez sur la liberté pour faire arriver les masses à comprendre et à rechercher les bienfaits de l'instruction.

M. Beckx-Mullendorf a donné lecture des articles principaux d'un projet de loi qui réalise le principe de l'obligation. Ce projet ouvre la porte de l'école publique à l'enseignement de la religion.

Immédiatement cette question soulevée a provoqué des contradictions, parce qu'il s'agit ici non plus des éléments premiers des connaissances qui ne portent atteinte à aucun sentiment d'ordre moral, mais d'un enseignement qui s'adresse à la conscience de l'enfant.

M. de Pressencé s'est déclaré partisan de l'obligation qui n'est sans danger, selon lui, que dans un pays de liberté, tandis que sous un gouvernement despotique elle peut devenir une arme terrible aux mains du pouvoir. Ce qu'il faut surtout sauvegarder, c'est la liberté individuelle, l'indépendance de la commune; méfions-nous de l'État qui, par son désir de centraliser toujours et de réunir en ses mains toutes les attributions, empiète sur le domaine de l'individu ou de la commune. Que l'instruction obligatoire soit décrétée, mais laissée à la direction de l'individu et de la commune.

M. Mioulet, instituteur à Rotterdam, a vivement intéressé l'assemblée par ses communications. Il faut à l'enfant l'instruction, cette nourriture de son esprit; il lui faut le contact du maître, l'assimilation d'un autre esprit, pour opérer la fécondation de cette jeune intelligence. L'étude mécanique n'est rien, elle ne fait qu'un homme incomplet si l'instituteur n'a cherché en même temps à introduire l'élève dans le monde intellectuel et moral.

MM. Jacquinet et Laduron ont appuyé à leur tour l'instruction obligatoire qui, jusqu'à ce moment, n'avait rencontré nulle contradiction énergique.

M. Degroux a produit contre ce principe des objections présentées avec grande habileté. Signalons brièvement les côtés essentiels de son argumentation : — Atteinte à la liberté des pères à qui sont confiées la direction et la tutelle de l'enfant, et dont la volonté doit faire loi ; — droit à l'assistance et droit au travail, impliqués dans la solution de la question comme conséquences naturelles, attendu que l'enfant pauvre ne peut, sans une compensation être enlevé à sa famille qui réclame pour vivre le produit de son travail manuel ; — enfin, obligation de fournir l'instruction morale et religieuse en même temps que l'instruction élémentaire, car la religion et la morale sont-elles moins utiles à l'homme, moins nécessaires à inculquer que le calcul ou la lecture?

Ce discours entrait dans le fond de la question même, et abordait le problème sous sa face la plus délicate.

M. Albert Lacroix a répondu aux adversaires de l'instruction obligatoire que l'exemple de tant de pays où cette réforme est réalisée, suffit à lui seul à prouver la praticabilité d'une semblable mesure, et que l'état de l'instruction en ces pays, notamment en Suisse et aux États-Unis, — terres de liberté, — en démontre à l'évidence les excellents résultats.

M. Lacroix s'est attaché à établir que ni la liberté de l'enseignement, ni la liberté du père de famille ne sont atteintes par l'obligation de l'instruction. — Au père reste le choix des maîtres, des écoles et des méthodes, ce qui sauvegarde le principe de la liberté d'enseignement. Mais au père n'appartient pas le droit de priver l'enfant des bienfaits de l'instruction. Le père a un devoir à remplir vis-à-vis de son fils ; il en a un également à remplir vis-à-vis de la société. La loi a le devoir de prévoir l'accomplissement strict de cette double obligation et de l'exiger sous menace de certaines peines.

L'intelligence est une partie aussi essentielle de l'être humain que le corps et ne réclame pas moins de soins. La loi civile, en disant que les époux contractent par le fait du mariage l'obligation de *nourrir* et d'*élever* leurs enfants, a répondu à ce double besoin de la nature humaine. Que manque-t-il donc, pour que l'obligation de l'instruction soit sérieuse et efficace? Une sanction pénale. — La liberté ne se trouve pas atteinte ou frappée davantage par cette restriction qui réprime l'abus,

qu'elle n'est atteinte par les peines édictées chaque jour dans une foule de lois d'ordre général ou d'intérêt public et dans des règlements de toute nature qui apportent des restrictions à l'exercice abusif de la liberté individuelle. — Par l'obligation seule, vous arriverez à généraliser l'instruction et à élever les masses au sentiment de leur dignité, à la moralité, au progrès. Il faut que l'instruction, cette assise première de la vraie liberté, en soit en même temps le couronnement. Par là, on fait des êtres moraux, des hommes libres, des citoyens!

M. Foucher de Careil combat les partisans de l'instruction obligatoire, parce qu'ils ne tiennent pas assez compte de l'éducation, plus essentielle à l'homme. Cette question, examinée au point de vue économique, ne peut trouver une solution, sinon par la gratuité qui n'est qu'un leurre, attendu que l'État ne sait rien donner pour rien. D'ailleurs, que d'autres obstacles. Les distances matérielles, quelquefois considérables, empêchant l'enfant de se rendre à l'école; le nombre des instituteurs, déjà trop limité aujourd'hui. Où trouverait-on les milliers d'instituteurs nouveaux qu'il faudrait pour appliquer l'idée nouvelle, alors que le maître d'école a à peine de quoi vivre par son traitement. Certes, le but est noble et grand, mais le moyen qu'on propose : lire, écrire, est bien mesquin et bien insuffisant pour détruire l'ignorance et supprimer la misère. Enfin, par sa force seule et naturelle, l'instruction s'étend de jour en jour; que de progrès déjà effectués depuis la loi de M. Guizot en 1833, réorganisant l'enseignement en France. Le problème n'est pas théorique, c'est un problème de fait. Ouvrez librement des écoles, des salles d'asile; c'est ici que les fondations charitables sont d'une nécessité sérieuse et d'une efficacité réelle.

M. Jules Simon, dans un éloquent discours, a tenu à son tour l'auditoire captif. — Comment, dit-il, lire et écrire ne sont rien pour vous! Mais si c'est si peu, pourquoi nous le refusez-vous? — Ce qui effraye, c'est la question religieuse que vous sentez au-dessous de ce problème. Ce rien, pour vous, d'après vous, lire, écrire, calculer, c'est tout pour nous. — Sans doute l'éducation ne doit pas être négligée. Mais ne violentons point l'esprit ni les âmes. Ce que nous demandons, ce n'est pas que chacun aille à l'école publique, mais ait les

éléments premiers des connaissances, n'importe où ni comment il les a acquis. — L'enfant et l'homme sauront bien s'en servir plus tard et les développer.

Les adversaires demandent si l'instruction est une obligation de l'État, et selon la réponse, ils veulent se prononcer. Qu'importe, pourvu que tout le monde puisse librement donner l'instruction. Ce que je veux, c'est que l'État n'arrive que là où la commune ne suffit pas, et que la commune n'intervienne que là où l'individu se fait rien. État et commune agissent alors à titre de supplément.

Je n'ai pas peur des fondations. Je les accepte. Je mets l'arme dans les mains des adversaires, pourvu qu'elle soit dans toutes les mains. En résumé, l'obligation de savoir existera, mais nullement l'obligation d'aller à une école déterminée.

L'orateur entre ici dans le récit de ce qu'il a observé en France durant ses voyages, notamment en Bretagne, son pays. Il oppose le régime de la France, n'ayant malheureusement qu'*une* Université, à celui de l'Allemagne, où la diversité des universités engendre la variété des écoles et la liberté. Mais qu'on ne dise pas, ajoute-t-il, que naturellement l'instruction conquerra tous les individus.

Mille raisons s'y opposent. L'ignorance du père, non moins que le défaut de philanthropie de l'industriel qui, pour gagner plus aisément sa fortune, avec rapidité, use la mull-jenny en même temps que l'enfant apprenti, le faisant travailler sans ménagement.

On dit encore : l'intelligence ne tient pas à l'instruction. J'ai des égaux, des supérieurs sans doute dans les classes déshéritées. Mais s'ils *savaient*, combien ne seraient-ils pas davantage mes égaux et mes supérieurs, ces hommes.

On accuse notre système de communisme. Mais quel bon communisme alors ! Plus je donne en enseignement, plus je m'enrichis, moi société, moi individu. Il en est tout autrement dans ce communisme qui provoque le dépouillement des uns pour la dot des autres.

On parle toujours de la liberté de parler ! Mais si l'on ne m'entend pas, mais si on ne me lit pas ! L'ignorance est plus funeste ici que le censeur.

Enfin, dernier argument qu'on nous oppose : Vous libéraux,

vous réclamez des mesures restrictives. Sans doute, parce que la liberté, si elle ne sert à éclairer les hommes, est le néant même de la liberté. Et d'ailleurs, redoutons ces masses ignorantes et n'attendons pas pour les élever à nous, qu'elles aient commis les excès et les révoltes résultant de l'ignorance.

M. Jules Guilliaume a émis l'avis que l'*a b c* est peu de chose à côté de l'éducation; c'est vers celle-ci que doivent tendre et se porter les efforts. Il faut surtout chercher à développer le sentiment dans l'enfant, à élever le côté moral de sa nature, à éveiller l'âme, et pour cela l'éducation est seule efficace : l'instruction n'est qu'un moyen, mais l'apprentissage de la lecture et du calcul est une opération purement mécanique, et partant secondaire. C'est l'éducation qu'il faut donner à l'enfant. L'éducation est d'ordre moral, elle s'adresse au cœur plus qu'aux facultés de la mémoire, partant elle échappe à toute coercition. M. Guilliaume s'est étonné enfin de tant d'insistance apportée dans la revendication de l'obligation de l'instruction, alors qu'on ne prévoit pas les moyens de donner à chaque enfant la nourriture. Pour être conséquent, à côté de l'instruction obligatoire, les partisans de la réforme devraient inscrire la nourriture obligatoire et le droit au travail.

M. de Pressencé indique comme moyen d'excitation à l'instruction, le droit de suffrage accordé au citoyen qui sait lire, écrire et calculer. Il faut aussi que l'individu recoure à l'association pour semer les bienfaits de l'instruction partout. Qu'on crée, comme en Angleterre, des écoles du dimanche. Que ce soit par amour du peuple et non par peur du peuple, qu'on se consacre à l'instruction et à l'éducation des masses, afin d'arriver à la réconciliation des classes diverses.

M. Foucher de Careill n'admet pas, comme M. Jules Simon, que ce soit la question religieuse qui se trouve au fond de ce débat, pas plus d'ailleurs qu'au fond des questions politiques de notre époque. Il repousse une telle assimilation. L'orateur ne croit pas que la vulgarisation de la lecture et de l'écriture amène la solution de ces graves problèmes de la suppression de la misère et de l'ignorance.

Il ne suffit pas que la France et la Belgique soient un immense cerveau qui s'ouvre, il faut d'abord que ce soit un immense cœur qu'on forme. Le mécanisme de la lecture et de l'éduca-

tion n'est rien à côté de cela. Et d'ailleurs, un tiers, une moitié des enfants des écoles qui n'apprennent que par contrainte, oublient aussitôt ce qu'ils ont appris, parce qu'ici la question morale prime la question de mécanisme. Développons d'abord les sentiments moraux en éveillant la passion du savoir. Certes, la loi de l'instruction obligatoire est bonne, mais dans une sphère limitée; l'orateur ne la combat point, mais elle n'est qu'une portion d'un grand tout auquel il faut s'appliquer sans partager l'homme en deux tronçons, l'un intelligence, l'autre volonté et sentiment, jetant l'un en pâture au maître d'école, l'autre au curé. Suivons l'exemple de l'Angleterre qui est le pays où le plus d'efforts sont faits pour la diffusion des lumières. Ce ne sont pas les 800 mille enfants ignorants de France qui font l'infirmité et la faiblesse de ce pays. Le mal est plus profond et tient aux racines du cœur, à l'aplatissement de l'individu, à l'absence des caractères, et ce n'est pas l'instruction obligatoire, si bonne qu'elle soit, qui sera un palliatif à cet état déplorable.

M. Delemer pense qu'il suffit de chercher un moyen d'attirer les enfants vers l'école, sans l'obligation et sans leur faire perdre de temps. Il faut réunir l'instruction à l'industrie, l'école à l'atelier. La loi réclamée doit interdire l'atelier à l'enfant qui ne va pas à l'école. Les vagabonds seront mis en pension.

M. l'avocat Peemans demande pourquoi, si tout le monde est d'accord sur l'utilité, l'efficacité de l'instruction, on recule devant la proclamation de l'*obligation;* celle-ci ne frappera jamais que quelques récalcitrants, quelques pères ignorants eux-mêmes ou pleins de mauvais vouloir. Quand la loi aura décrété l'obligation, force sera bien de construire les locaux d'écoles qui manquent, d'augmenter le nombre des instituteurs, d'accroître le budget de l'instruction publique.

Le père n'a pas le droit de mutiler, de séquestrer son enfant dans l'ordre matériel. Il ne l'a point davantage dans l'ordre moral. L'ignorance est une sorte de séquestration de l'esprit. La liberté du père de famille ne peut donc être illimitée. Le père abuserait, s'il voulait forcer son enfant, faible et chétif, à aller travailler avant l'âge de douze ans, en négligeant de lui donner l'instruction. La loi civile actuelle permet de retirer la tutelle au père qui manque à ses devoirs paternels. Ce serait

ici une des applications possibles de ce droit du conseil de famille.

Il y a une fiction qui veut que tout le monde soit censé connaître la loi civile et la loi pénale. Jadis, on publiait les lois partout à son de trompe et de tambour. Mais aujourd'hui on suppose que tout le monde sait lire, et on publie la loi dans le *Moniteur* et les journaux. Pour être conséquent avec cette fiction légale, il faut au moins exiger de chacun la somme de connaissances nécessaires.

M. Rolin insiste sur les atteintes graves qu'une loi telle qu'on la réclame porterait non pas à une liberté seulement, mais à toutes les libertés. En dehors de cette question, il reste à connaître les moyens d'application et les détails d'organisation du système proposé. Là, même parmi les partisans, il y aura désaccord.

Dans les villes, avant quinze ou vingt années, l'instruction sera générale. Il reste les campagnes; or, dans la commune qui n'a qu'une école, que fera le père, si le maître lui déplaît? Il sera contraint à l'école obligatoire. N'y eût-il qu'une exception, vous devez en tenir compte et y faire droit. Enfin, il faut des livres pour apprendre à lire. Le maître ne pourra se borner à être une machine, il devra être intelligent, expliquer, commenter le livre. Il inculquera donc à l'enfant certaines idées. Et si elles déplaisent au père, où l'enfant irait-il apprendre ailleurs ce qu'il doit savoir? Et le droit de l'enfant n'est-il pas ici égal au droit du père, et tous deux ne se confondent-ils pas en une même volonté, celle du père?

Quant à l'objection présentée tout à l'heure, que chacun est censé connaître la loi, elle n'implique point l'obligation de l'instruction pour l'enfant, mais l'obligation pour l'État de mettre l'instruction à la portée de tous. D'ailleurs, combien d'entre nous, sachant lire, connaissent toutes les lois!

S'il est naturel qu'on enlève à l'homme, par le fait de sa coexistence en société, une portion de sa liberté individuelle, il faut qu'on respecte absolument les libertés générales et publiques, notamment en ce cas, la liberté de conscience représentée par la liberté de l'enseignement.

M. Mioulet, de la Haye, développe la thèse que l'instituteur accomplit une mission, n'ayant entre les quatre murs de son

école, devant les enfants qu'il dirige, que Dieu et sa conscience pour témoins. Donc pas de danger qu'il abuse de sa position pour chercher à inculquer des idées transcendantes dans une jeune intelligence qui ne saurait du reste les comprendre. Il ne connaîtrait pas son métier et y faillirait gravement.

M. Rolin, dit M. Mioulet, a commencé par nier que la question fût religieuse, et il a conclu en repoussant l'instruction obligatoire par la raison qu'elle pourrait porter atteinte à la liberté de conscience et servir à inculper des idées religieuses déterminées. En Hollande, d'ailleurs, où l'instruction est plus développée, le maître n'a jamais abusé de sa position. Il a une responsabilité trop haute pour faillir à son devoir. Il se borne à enseigner des idées de morale générale. On objecte que lentement tout le monde appréciera assez les bienfaits de l'instruction pour y vouloir participer sans contrainte. C'est une erreur, car en Hollande on a fait des démarches personnelles qui n'ont pas abouti auprès des pères ignorants, entêtés ou récalcitrants. Sans désirer la coercition, je ne puis me dispenser d'y recourir en cas de besoin. Ce sera à regret, mais la persuasion n'ayant pas réussi, une nécessité sociale dicte le devoir rigoureux de l'État.

M. Bouvier-Parvilliez soutient que l'instruction, si elle est obligatoire, doit être organisée par quelqu'un. Par qui? demande-t-il. Par l'État. Je crains l'État partout. Car il signifie contrainte, réglementation. L'orateur n'en veut pas. Que ce soit la liberté de l'ignorance, qu'importe; je l'accepte; oui, j'en veux, quoique l'ignorance soit un mal. Mais il est des maux qu'il faut accepter.

La loi qui impose au père l'obligation de *nourrir* son enfant n'a point de sanction pénale. Il ne peut y en avoir davantage pour l'obligation d'*élever* l'enfant.

Quelle serait d'ailleurs la sanction pénale? Une contravention de simple police? Et pourtant vous déclarez qu'il y a là un crime commis. Et pour ce crime, 5 fr. d'amende!

M. Laduron apporte un fait, c'est qu'il est des communes en Belgique où l'obligation existe indirectement par la suppression des secours du bureau de bienfaisance. En ce moment déjà, à Jodoigne notamment, il ne reste plus personne qui ne sache lire et écrire. La même mesure a été prise à Ypres et à Hasselt.

Pourquoi, si la commune a le droit de décréter l'obligation, l'État ne l'aurait-il pas? L'orateur n'admet pas ce qu'a dit M. Foucher de Careil, que l'on jette l'enfant en pâture au maître d'école. Non, le maître comprend son devoir, il inculque la morale, sans toucher à aucun dogme; il sait respecter en cette jeune âme ce qu'il demande qu'on respecte en lui-même.

. . . .

Telle a été, mon cher directeur, cette importante et si vivante discussion, dont je ne puis vous donner qu'une esquisse trop décolorée, mais que je me suis efforcé toutefois de vous résumer fidèlement en ses traits principaux. Ne croyez point que le débat fût épuisé, après tant d'orateurs qui l'avaient successivement élevé et étendu. Non, ce n'était point lassitude ni des combattants ni du public. L'ardeur de tous était plus grande qu'au premier jour et l'intérêt plus éveillé. Mais trois séances avaient déjà été occupées par cette grave question. Le *Congrès* n'avait plus qu'un jour à siéger. Il a fallu demander à vingt orateurs encore inscrits de renoncer à la parole, pour permettre aux étrangers qui avaient des communications à faire sur les autres questions portées au programme, d'aborder ces questions et d'échanger au moins quelques idées. On s'est promis de remettre au programme du Congrès prochain ces mêmes questions, afin de pouvoir les traiter complétement, comme leur importance l'exigeait. Ont pris part à l'escarmouche du 26 septembre, MM. De Groux, Blockhuys, Vercammen, Duriau, Discailles, Sperdebise, Desmarets, Clerckx, Jacobs, Sauvestre, Olivier, Laduron, Cogiovina, Sermon, etc.

Par le simple intitulé de ces questions en suspens, vous en mesurerez la portée :

1° Quelles sont les meilleures méthodes à employer pour conserver aux enfants sortis des écoles les bénéfices de l'instruction acquise?

2° Quels développements faut-il donner à l'étude des langues vivantes, et quelle part faut-il laisser dans l'enseignement à l'étude des langues mortes?

3° Quel est le rôle que la femme peut remplir dans l'enseignement?

Problème nouveau pour nos sociétés européennes, qui ont tout à gagner à appliquer l'expérience heureuse et réussie des

États-Unis, où la femme, même dans l'enseignement moyen, a été reconnue comme un maître plus excellent que l'homme, pour former l'enfant, le jeune homme aussi bien que la jeune fille, — assouplir son caractère, adoucir ses mœurs. Mais laissons à la discussion prochaine, la solution de cette réforme. Et disons, pour conclure, que réellement le *Congrès pour le progrès des sciences sociales* a été œuvre utile et sera œuvre féconde. Voulez-vous mon sentiment sur le résultat de la grande discussion qui a fait le fond des délibérations de la seconde section : c'est que l'instruction obligatoire est désormais cause gagnée, ce principe est sorti victorieux de tous les discours. Il reste des opposants, des contradicteurs, sans doute. Toute vérité n'en rencontre-t-elle pas? Et je ne sais si je me trompe, mais dans les oppositions n'y aurait-il pas un intérêt de parti, de caste ou de secte? N'importe. Ce que la science et le droit naturel proclament juste et bon, ce que la pratique d'autres nations libres nous montre comme un exemple facile à suivre et sans danger pour la liberté autant que plein de fruits excellents pour la moralité et la civilisation générale, ce que la statistique douloureuse de l'instruction en France, en Belgique, nous affirme nécessaire dans l'intérêt des masses, — sera réalisé, et l'heure prochaine sonnera où les législateurs écriront à la page première des lois sur l'enseignement et au fronton de tous les établissements publics d'instruction : « La liberté de l'ignorance est la négation de la liberté. »

Les dernières obstinations de quelques esprits étroits, prétendus libéraux, et les oppositions des adversaires intéressés, seront fatalement écartées par la force irrésistible des faits et la logique de la vérité!

Restons, mon cher directeur, avec cette croyance sereine au progrès; qu'elle redouble nos ardeurs et nous fortifie en nos luttes pacifiques de l'idée. ALBERT LACROIX.

TROISIÈME SECTION. — ART ET LITTÉRATURE.

Président : M. le comte de Liedekerke-Beaufort. *Secrétaires :* MM. Demot, G. Frédérix, Éd. Fétis, Gérard, Ad. Samuel.

La troisième section, ayant à fixer d'abord son ordre du jour, décide que les questions proposées par le comité fondateur

seront traitées en premier lieu, et dans l'ordre même du programme.

Les questions sont au nombre de cinq :

1° De l'application de l'art à l'industrie. Organisation, programme et portée des études dans les divers pays. Collections de modèles, Musées, etc.

2° Quelle influence exercent sur l'art les expositions publiques, périodiques ou permanentes?

3° Quels sont pour les beaux-arts les avantages et les inconvénients de l'enseignement privé (ateliers) et de l'enseignement public (académies)?

4° Des différents genres de musique dans leurs rapports avec l'éducation des masses.

5° Quelle influence le développement de la presse périodique exerce-t-il sur l'esprit et sur la forme de la littérature?

M. Delbecque, de Gand, se présente à l'appel de la première question et lit un mémoire sur l'*enseignement artistique*. L'honorable membre prétend démontrer que les systèmes d'enseignement pratiqués jusqu'à ce jour sont tous plus ou moins défectueux; lui seul possède une méthode de tout point saisfaisante.

La deuxième question n'est pas traitée; mais à la troisième, M. Delbecque se rend de nouveau à la tribune et commence la lecture d'un second mémoire sur *les moyens de développer l'influence de l'art et des lettres dans la société*. M. le président interrompt le lecteur et lui fait observer que cette question, intéressante sans doute, n'est nullement inscrite au programme, et conséquemment n'est point à l'ordre du jour. Une discussion animée s'engage à ce sujet entre M. le président et M. Delbecque. Celui-ci a trouvé la question en litige dans l'énoncé des attributions de la section, et, confondant le cadre avec le tableau, il entend maintenir ce qu'il croit être son droit.

Le débat menace de se prolonger. Heureusement M. Alexandre Weill vient y couper court par la présentation d'une proposition incidente. M. Weill pense qu'avant de rechercher les moyens de développer l'art et la littérature, — toutes les questions du programme renferment implicitement cette recherche, — il importe d'examiner *s'il y a, au* XIX*e siècle, un art, une littérature, un artiste, un homme de lettres;* ce qui implique l'étude

d'une question préalable : *Y a-t-il un criterium, une mesure intellectuelle, pour juger les lettres et les arts?*

Ces questions inopinées, posées à brûle-pourpoint, dans une assemblée d'artistes et de littérateurs, y jettent tout d'abord le désarroi. Le premier moment de stupéfaction passé, de vives interpellations partent de tous côtés. L'un proteste contre le doute injurieux que renferment les paroles de M. Weill, en affirmant le talent littéraire de l'auteur même de l'irritante proposition. Un autre, plus expéditif, demande, purement et simplement, l'ordre du jour. Un troisième, au contraire, réclame la priorité pour les questions qui viennent de surgir. M. Potvin partage ce dernier avis et présente une question subsidiaire, formulée en ces termes :

« *De la moralité dans l'art. Indiquer les causes qui rendent l'œu-*
» *vre immorale, malgré les bonnes intentions de l'écrivain, et recher-*
» *cher à quelles conditions, par quels moyens, l'art est moral et*
» *l'écrivain atteint le but civilisateur qu'il se propose.* »

M. le président ne pense pas que l'assemblée qui a fixé l'ordre du jour du débat de la séance, doive sitôt se déjuger. Mais, reconnaissant l'importance des questions présentées par MM. Weill et Potvin, il propose de les introduire à la suite immédiate de l'ordre du jour. Ce qui est adopté.

L'incident vidé, M. E. Grégoir, d'Anvers, lit, à propos de la quatrième question, un mémoire sur l'*enseignement du chant populaire*. S'appuyant de documents officiels, le musicologue belge cherche à constater l'état d'infériorité de la Belgique en ce qui concerne l'enseignement de la musique dans les écoles primaires. M. Grégoir conclut, en réclamant pour notre pays ce qui existe déjà en Allemagne et en Hollande : l'enseignement obligatoire du chant dans les écoles des communes et de l'État.

M. Danel, de Lille, qui avait annoncé l'intention de faire l'exposé d'une nouvelle *méthode simplifiée pour l'enseignement populaire de la musique vocale*, méthode dont il est l'auteur, demande et obtient la permission de n'être entendu qu'à la séance suivante.

La cinquième question n'obtenant pas de réponse, la discussion des questions du programme est close. M. le président s'apprête à lever la séance, lorsque M. Delbecque se présente

de nouveau à la tribune avec son mémoire. Il refuse d'admettre que son tour ne soit pas encore venu ; et s'il se retire, voyant l'opinion contraire manifestée par la totalité des membres encore présents, ce n'est pas sans protester contre un passe-droit, évident selon lui.

A la deuxième séance, l'exposé de la méthode de M. Danel est le premier objet à l'ordre du jour. M. Danel explique sa méthode en se servant de tableaux synoptiques et de méloplastes dont l'ingénieuse composition rend les démonstrations facilement saisissables.

La *méthode simplifiée*, adoptée déjà dans un grand nombre d'écoles communales en France, consiste principalement en un nouveau système de notation, à l'aide de lettres, lesquelles, par leur réunion en monosyllabes, indiquent d'un seul coup la note, sa valeur et son altération. Ces monosyllabes forment non-seulement une notation en rapport avec les premières connaissances acquises par l'enfant, mais encore une nouvelle terminologie, une nomenclature à la fois abrégée, claire, précise.

L'un des avantages les plus importants du système de M. Danel, est qu'il ne modifie en aucun point les principes de l'enseignement ordinaire, et peut ainsi, tout au contraire, leur servir d'introduction.

M. Fétis père fait valoir ces considérations. Dans une improvisation pleine d'aperçus lumineux, le savant musicien indique les différences radicales qui existent entre la méthode de M. Danel et celles de M. Natorp et de MM. Galin-Chevé-Paris. « L'enseignement de M. Danel, dit M. Fétis, partant de ce qui » est connu de tout le monde, conduit à la connaissance véri» table de la musique, et ne sépare point des musiciens l'enfant » sorti de l'école. »

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des questions proposées par M. Weill. La suite logique des idées nécessite l'examen préalable de la première question : *Y a-t-il un criterium, une mesure intellectuelle, pour juger les lettres et les arts ?*

C'est dans l'histoire littéraire des différents peuples que M. A. Weill essayera de trouver ce criterium. Il choisit l'histoire littéraire, parce qu'il reconnaît à la littérature une supé-

riorité d'influence. Tandis que les procédés d'exécution nécessités par les autres arts, soumis à l'action du temps et des circonstances, modifient et affaiblissent l'effet de l'œuvre, nulle parole ne se perd, et l'œuvre littéraire persiste éternellement dans sa forme primitive.

« Un juif célèbre, s'écrie M. Weill, a écrit : Au commence-
» ment était le verbe. Il eût pu ajouter : Et le verbe sera tou-
» jours ! »

Mais l'histoire littéraire est inséparable de l'histoire de l'humanité. L'orateur est ainsi conduit à examiner les phases successives du développement social. Les considérations philosophiques auxquelles il se livre prennent bientôt de vastes proportions. M. Weill a la parole depuis plus d'une demi-heure, et il n'en est encore qu'à l'anthropophagie. M. le président le prie de passer au déluge.

M. Weill, emporté par l'élan de sa pensée, au lieu d'un discours, allait faire un livre ; obligé maintenant de condenser ses idées, il tâche de les résumer rapidement, et, après des prolégomènes trop étendus, il termine par une conclusion écourtée. Ces proportions, mal équilibrées, nuisent à la clarté du discours. Toutefois, l'on peut comprendre que, selon M. Weill, le véritable homme de lettres est l'initiateur de l'humanité, le précurseur du développement social. Le caractère du littérateur déterminé, le criterium cherché est établi. L'orateur déclare laisser à d'autres le soin d'appliquer ce criterium à la littérature et à l'art actuels.

Mais nul n'a souci de suivre M. Weill sur ce terrain hasardeux et de s'enfermer dans ce dilemme gênant : ou l'artiste, l'homme de lettres est un prophète, tout au moins un apôtre, ou il n'est pas un véritable artiste, un littérateur dans la juste acception du mot.

La question ainsi posée reste donc sans réponse, et la section aborde l'examen de la proposition subsidiaire, proposition que M. Potvin développe d'une manière nette, simple et concise. Un fait notoire a frappé M. Potvin : tandis que les principales œuvres littéraires de l'époque accusent un but moral, affirmé dans la préface, la critique, les autorités académiques, le public même, sont d'accord pour taxer l'œuvre d'immoralité. L'orateur reconnaît donc l'existence d'un malentendu, et il croit

qu'il est temps d'en faire cesser les effets désastreux. L'état de rapide dégradation du théâtre français, envahi peu à peu par les pièces dites à spectacle, lui fournit une preuve à l'appui de ses assertions. La nécessité d'élucider l'importante question *de la moralité dans l'art*, paraît évidente à M. Potvin. Pour atteindre ce but, l'honorable membre propose à la troisième section d'émettre le vœu que le comité administratif de l'Association, conformément au règlement, fasse de cette question l'objet d'un concours.

M. de Forbach, qui n'a vu dans la proposition de M. Potvin qu'une accusation d'immoralité lancée à la littérature française moderne, proteste contre cette accusation. Il ne nie point les faits avancés par le préopinant, mais il les attribue à l'influence du régime politique actuel de la France.

M. Louis Ulbach partage la même opinion. Il réfute l'argument tiré par M. Potvin des pièces à spectacle et des œuvres libertines, celles-là seules sont encouragées par un pouvoir despotique qui censure, corrige et mutile les ouvrages présentant quelque idée hardie ou généreuse, et éloigne ainsi de la scène les auteurs sérieux. L'orateur déclare s'opposer à tout ce qui lui semble une réglementation de l'art, et trouve dans la liberté le principe même de la moralité; il termine en affirmant que l'œuvre mauvaise, seule, démoralise, et qu'un chef-d'œuvre n'est jamais immoral.

M. Rondelet, professeur à la Faculté de philosophie de Clermont-Ferrand, lequel est entré sur ces entrefaites et n'a entendu que la fin du discours de M. Ulbach, s'élève avec force contre ses conclusions. Contrairement à M. Ulbach, M. Rondelet croit que l'action démoralisante de l'art est en raison directe de la valeur littéraire de l'œuvre.

Le livre est un conseiller qui peut déterminer les actes de la vie privée et qui porte au bien ou au mal, suivant les principes qu'il renferme ou les exemples qu'il présente. L'homme, dans les moments de doute, lorsque l'influence des saines doctrines est amoindrie en lui, se rapproche de l'ami dont la conduite lui offre un encouragement à ses passions. Alors celui qui éprouve la tentation de séduire la femme de son meilleur ami, ouvre le *Werther* de Gœthe, et il trouve dans ce livre pernicieux, écrit en un langage magique, la justification de sa propre faiblesse.

Cette attaque violente à l'un des chefs-d'œuvre de la littérature allemande ne pouvait passer sans protestation. M. Behrend entreprend la défense de Gœthe, ce qu'il fait avec infiniment d'*humour*. Selon M. Behrend, le livre de l'illustre poëte est une œuvre essentiellement morale, car la passion de Werther le conduit au suicide, qui est son châtiment. Si le héros de Gœthe a trouvé quelques imitateurs insensés, ceux-ci, suivant un mot de Gœthe lui-même, n'étaient pas dignes de vivre et n'ont eu que le sort qu'ils méritaient.

La discussion continue à la séance suivante sur la proposition de M. Potvin.

M. A. Weill persiste à croire que la question préalable qu'il avait posée, la recherche d'un criterium, est la véritable question, et que, faute de l'avoir d'abord élucidée, la discussion court risque de s'égarer. Avant d'examiner les conditions de la moralité dans l'art, il faut savoir en quoi consiste la morale. La nécessité de remonter sans cesse au principe supérieur se rencontre à chaque pas. L'absence de liberté civile et politique ne suffit pas à justifier la démoralisation de l'art. Si le littérateur ne pratique pas la morale qu'il affirme, sa parole reste sans influence. Lorsque la société est elle-même démoralisée, c'est elle qui est le vrai coupable. Depuis Moïse jusqu'à Rousseau, l'homme de lettres, digne de ce titre, a cherché la vérité avant d'écrire et n'a écrit que pour proclamer et répandre la vérité trouvée. Moïse a fondé un peuple, Rousseau a changé l'état social. Notre siècle après avoir inventé la théorie de l'art pour l'art, ne connaît plus aujourd'hui que celle de l'art pour l'argent. Où est l'homme de lettres dont les œuvres ont agi sur le mouvement social ? En quoi l'histoire des infortunes commerciales d'un coiffeur ou des turpitudes d'un avare peuvent-elles avoir d'influence sur la morale publique ? Avec de telles données, Balzac a pu écrire des œuvres productives, mais non moralisantes.

M. Ulbach pense qu'il importe de ne pas confondre l'art et la philosophie. Pour avoir une influence salutaire, l'art n'emploie ni précepte de morale, ni déductions philosophiques. L'œuvre d'art éveille l'émotion, produit l'admiration et l'enthousiasme. Ces sentiments élèvent l'âme et la moralisent. Rien d'immoral ne naît de l'admiration ; aussi l'art n'a-t-il nul besoin de règles

de morale. Ces règles ne seraient que des entraves. Ce qu'il faut pour que l'art soit moral, ce sont de grands artistes et de belles œuvres. Il faut encore que l'artiste soit loyal et qu'il exprime sincèrement ses agitations, ses combats intérieurs, ses propres souffrances, ou celles de son époque. L'artiste raconte fidèlement ce qu'il a vu, ce qu'il a éprouvé. Il reflète la société qui l'entoure et n'en est pas le législateur. Mais pour pouvoir être sincère, il doit être libre. Sans la liberté, l'art, pas plus que la société, ne peut être moral.

M. Potvin regrette de n'avoir pas été compris par M. Ulbach. S'il avait l'honneur d'être connu de l'honorable préopinant, celui-ci saurait que la liberté n'a pas de plus ardent champion que l'auteur de la proposition discutée. Loin de lui la pensée de vouloir provoquer la rédaction d'un code de morale à l'usage de l'art et de la littérature. L'orateur n'a d'autre but que de signaler l'anarchie des idées sur les conditions de la morale dans l'art et d'appeler, par la discussion, la lumière sur cette question vitale. S'il demande l'institution d'un concours, c'est qu'il espère qu'en mettant en présence toutes les opinions, tous les systèmes, les doutes pourront se dissiper, l'idée vraie se dégager de l'erreur. La divergence des opinions qui viennent de se produire est une preuve de plus à l'appui de ses assertions et de sa demande; et il n'est pas jusqu'à M. Ulbach, opposé à l'idée de ce concours, qui ne l'ait involontairement appuyée, en concourant lui-même; car M. Ulbach a tracé les conditions et les moyens qui, selon lui, rendent l'art moral.

M. Rondelet déclare que si, lors de la séance précédente, il a pris part à la discussion, c'est qu'il venait d'entendre dire que nul chef-d'œuvre n'est immoral, et qu'il n'a pu s'empêcher de protester contre ces paroles. Mais il ignorait quelle question prééminente était soulevée. Aujourd'hui qu'il sait de quoi il est question, il félicite l'auteur de la proposition d'en avoir pris l'initiative et appuie fortement la demande de M. Potvin.

L'orateur s'attache à combattre les opinions émises par M. Ulbach. Deux écoles sont en présence : l'une traduit ce qui est, l'autre ce qui devrait être. La première ne traite que le réel; et, oubliant que, selon le précepte d'Aristote, il est des choses qu'il vaut mieux ne pas voir, elle montre l'homme et la

société avec leurs vices, leurs faiblesses, leurs préjugés, leurs passions mauvaises, leurs crimes. N'offrant que des exemples pernicieux, elle ne peut conduire qu'à l'avilissement de l'état social. Aussi est-ce à bon droit que le chef-d'œuvre de la statuaire antique est au Musée secret de Naples.

L'autre école procède de l'idéal. Son influence civilisatrice est certaine quand elle met en scène l'homme supérieur à l'humanité, l'homme héroïque qui dompte ses passions et ne s'écarte pas de l'étroit sentier du devoir. Mais lorsque l'art idéal offre le spectacle de personnages illustres, dont les passions ne connaissent aucun frein, lorsqu'il fait voir une reine, à la fois adultère et incestueuse, l'action démoralisante qu'il exerce est d'autant plus intense que, dans la conscience du vulgaire, les crimes des grands excusent les autres crimes.

M. Behrend affirme que s'il est des choses qu'il ne faut pas voir, il en est d'autres qu'il vaut mieux ne pas entendre. Le discours de M. Rondelet l'oblige à prendre la parole et à importuner de nouveau l'assemblée. Les théories de MM. Weill et Rondelet conduisent à la négation de tout art. S'il faut absolument avoir écrit le décalogue ou être mort sur la croix pour être un véritable artiste, alors, sauf quelques législateurs mémorables, il n'y a jamais eu d'artistes. Si, avec l'art réaliste, la *Phèdre* de Racine, du plus idéal des poëtes, est également condamnée, il ne reste d'œuvres morales que celles revêtues de l'*approbatur* ecclésiastique. Séparer le réel de l'idéal, amène infailliblement à des conséquences insoutenables.

M. Foucher de Careil n'a vu se produire dans le débat que des principes exclusifs. Chacun de ces principes ne présente qu'une des faces de la vérité. L'artiste réellement supérieur, l'homme de génie, absorbe et confond en lui les éléments divers, et son œuvre les manifeste tous. Cette œuvre offre l'idée philosophique que réclame M. Weill; elle représente la nature réelle, qui est le modèle choisi par M. Ulbach; elle est inspirée par l'idéal chrétien, qui est, selon M. Rondelet, la seule source de l'art vraie; elle est moralisante, ainsi que le veut M. Potvin. Mais si elle est l'expression du spiritualisme, elle l'est aussi du naturalisme; elle n'est pas seulement chrétienne, elle est également panthéiste, polythéiste et matéria-

liste : car l'art n'atteint au sublime que lorsqu'il manifeste complétement l'esprit humain sous ses aspects multiples.

Après ce discours, dont l'éloquence colorée soulève les plus vifs applaudissements, la troisième section, adoptant la proposition de M. Potvin, émet le vœu que la question de la *moralité dans l'art*, soit choisie par le comité central de l'Association, pour être l'objet d'un concours.

Dans la dernière séance, celle du 25 septembre, M. Stecher, professeur à l'Université de Liége, a développé ses idées sur *le rôle que l'État peut avoir dans la formation d'un public littéraire*.

La littérature est un grand instrument de civilisation. Mais il ne suffit pas d'avoir de bons auteurs, il faut avoir en même temps des lecteurs. L'orateur se déclare naturellement partisan de la liberté, mais liberté ne veut pas dire *laisser faire*. Il demande une certaine intervention du gouvernement dans la littérature. Aucun gouvernement n'intervint plus activement dans les lettres que celui de la Grèce. Le positivisme est le grand ennemi de la littérature de notre temps; une trop grande partie des forces sociales y est absorbée.

Comme moyen d'intervention dont l'État et les communes disposent, M. Stecher préconise : la multiplication des écoles, l'enseignement des principes de la vie constitutionnelle, le développement vaste et ferme des institutions libérales, les subsides et les récompenses aux gens de lettres dignes de leur mission, les concours largement entendus, un *minimum* de connaissances littéraires à exiger dans tous les examens et pour pouvoir obtenir le plus grand nombre des emplois publics, enfin et surtout la création de bibliothèques populaires et de lectures publiques qui pourraient être faites par les instituteurs des villes et des campagnes.

M. Pascal Duprat s'associe à quelques-unes des idées présentées par M. Stecher, mais il s'élève contre la doctrine de l'intervention de l'État. L'État ne crée ni les littérateurs, ni les poëtes, ni les grands orateurs. La protection de l'État n'a jamais amené le développement littéraire, il ne faut pas confier à César la garde des Muses.

M. de Pressencé présente quelques observations dans le même sens.

M. Stecher répond que le danger signalé par les précédents orateurs serait réel sous un gouvernement despotique ; dans un gouvernement libre fonctionnant sous le contrôle incessant de la presse et de l'opinion publique, ce danger est chimérique, il n'existe pas.

M. Delbecque lit un discours sur les rapports des arts et de l'État. Après les félicitations d'usage et les remercîments du bureau, M. Pinchart propose que la troisième section exprime le vœu de voir examiner par le comité d'administration de l'Association internationale s'il ne serait pas possible et avantageux d'introduire la méthode de M. Danel dans les écoles communales de la Belgique. Cette proposition est adoptée.

ADOLPHE SAMUEL [1].

QUATRIÈME SECTION. — BIENFAISANCE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

Président : M. Vleminckx. *Secrétaires* : MM. Crocq, Donckers, Victor Vleminckx et Bergé.

La quatrième section avait à s'occuper de la bienfaisance et de l'hygiène publique. Plusieurs questions posées par le comité fondateur étaient très-importantes et de nature à soulever un vif débat. D'ailleurs, le sort de toutes les questions qui se rattachent à l'organisation sociale est de donner naissance à des discussions passionnées, et si, comme on le dit, c'est le doute qui semble le plus souvent en sortir, ce doute est fécond, il ébranle les convictions trop hâtives, il montre les défauts des systèmes, il oblige à des études nouvelles plus profondes. C'est ce qui s'est présenté au Congrès internationnal au sujet de la réhabilitation des délinquants libérés, des monts-de-piété, de l'ivrognerie et du régime alimentaire des ouvriers ; questions fort simples au premier abord, mais qui se compliquent d'une façon effrayante à mesure qu'on les discute.

« *Les liquides fermentés sont-ils utiles ou nécessaires à l'homme ?*
» *La société a-t-elle le droit de réprimer le vice de l'ivrognerie ?*

[1] Les notes concernant la dernière séance ont été fournies par M. Joseph Gérard, un autre des secrétaires.

» *Dans l'affirmative, déterminer dans quelle mesure l'intervention » de l'autorité peut être admise.* » Telle a été la première thèse.

M. Crocq établit une distinction très-grande entre l'action des boissons alcooliques fermentées et celle des boissons distillées. Les premières peuvent être utiles, les secondes sont toujours nuisibles. Il admet le droit de la société à réprimer le vice de l'ivrognerie et indique plusieurs moyens de répression, y compris l'emprisonnement.

Les conclusions de l'orateur ont rencontré une vive opposition; on a cité les sociétés de tempérance comme un excellent moyen d'extirper l'ivrognerie. La Société des hygiénistes de Londres avait envoyé au Congrès les résolutions adoptées à sa trente-septième réunion annuelle tenue à Londres le 15 juillet de cette année, et la formule qu'elle indiquait ne manque assurément pas d'originalité; la voici : « L'assemblée considère que l'ivrognerie est une maladie guérissable par la purgation végétale qui fait disparaître ces humeurs morbides » d'où provient la passion contre nature pour les boissons » fortes. »

Au milieu de ce débat, M. le docteur André Uytterhoeven est intervenu, en faisant observer qu'il ne comprenait pas le but de cette interminable discussion; que, d'après lui, le vice de l'ivrognerie est loin d'empirer, qu'au contraire, grâce au développement de l'instruction, il tend graduellement à disparaître.

M. Burggraeve, professeur à l'Université de Gand, démontre que l'ivrognerie est la conséquence de l'insuffisance des salaires; l'ouvrier boit pour se soutenir moralement et physiquement. Il s'arrache au spectacle navrant qu'il rencontre chez lui et va s'étourdir au cabaret. C'est de la lâcheté peut-être : soit, mais ceux qui régentent le peuple dans leurs discours, se conduiraient-ils plus courageusement? Il est permis d'en douter. L'orateur conclut qu'on bourre le peuple de trop de morale et qu'on ne lui donne pas assez d'aliments.

« *Dans quelles professions, jusqu'ici réservées aux hommes, les » femmes peuvent-elles être utilement employées?* »

Cette question a été peu étudiée, et l'on peut dire que la discussion ne l'a guère fait avancer non plus. Plusieurs membres de la section ont exprimé, il est vrai, le vœu de ne plus voir les femmes employées au travail intérieur des houillères; mais

il s'agissait dès lors, au lieu d'une occupation nouvelle, de la suppression pour les femmes, d'un genre de travail qui dans notre pays donne de l'occupation à huit mille d'entre elles, et représente un salaire de 3,500,000 fr. par an.

« *Quels sont les moyens à recommander pour la réhabilitation des* » *délinquants libérés?* »

Une discussion très-vive s'est engagée à propos de cette question. Le régime cellulaire a rencontré des admirateurs passionnés et d'implacables adversaires; on a aussi parlé des colonies pénitentiaires, mais ces points, fort importants du reste, ne touchaient qu'indirectement à la question principale.

« *Le régime alimentaire des ouvriers de fabrique et son insuffi-* » *sance pour la plupart d'entre eux ne contribuent-ils pas puissam-* » *ment aux progrès de la tuberculose pulmonaire? Quels sont les* » *moyens de remédier à ce mal?* »

M. Burggraeve croit que le régime alimentaire des ouvriers doit contribuer puissamment aux progrès de la tuberculose pulmonaire. MM. Vleminckx, Ducpétiaux et Crocq pensent au contraire que les excès de toute nature sont causes de ce développement; ils invoquent pour preuve l'état de santé des prisonniers dans les maisons cellulaires, où cependant le régime alimentaire est à peu près le même que celui des ouvriers. M. Burggraeve persiste à soutenir que l'insuffisance des aliments est une cause essentielle des progrès constants de cette maladie. Quant aux remèdes, il les cherche dans l'amélioration de l'état des classes ouvrières, dans l'augmentation des salaires; il exprime à ce sujet les sentiments les plus généreux, et espère que la liberté du commerce contribuera à augmenter le bien-être de l'ouvrier en faisant disparaître les industries artificielles qui ne se soutiennent qu'au moyen des faibles salaires. M. le docteur Crocq présente sur le même sujet des considérations très-intéressantes. Il ne voit que dans la liberté d'association, dans le droit de se coaliser, le moyen de tirer l'ouvrier de sa triste position. On peut dire que cette question a été l'une des mieux étudiées dans la quatrième section du Congrès.

« *Quels sont les moyens de donner au peuple l'esprit de pré-* » *voyance et l'habitude de l'épargne?* »

M. le docteur Neumann, de Berlin, a fait connaître la part que l'Allemagne vient de prendre à l'établissement de sociétés

de prévoyance. M. le professeur Burggraeve s'est plaint du mauvais état des habitations ouvrières et du prix élevé des loyers; il cherche un remède à cette situation, aborde l'examen des moyens proposés et les trouve insuffisants; il propose d'établir des sociétés anonymes pour la construction des habitations ouvrières; les locataires seraient actionnaires de ces sociétés. Cette organisation nouvelle permettrait aux ouvriers de se soustraire aux exigences des propriétaires, tandis que tous les projets présentés jusqu'ici ne peuvent produire aucun résultat sérieux. Quant à l'épargne telle qu'on l'entend généralement, elle est impraticable et inefficace; comment l'ouvrier qui n'a point le nécessaire pourrait-il épargner, et, s'il parvient à force privations à se procurer un petit pécule, c'est insuffisant en cas de besoin.

La question du drainage des villes, au point de vue de l'hygiène publique, a fait l'objet d'un sérieux examen. M. le docteur Burdel de Vierzon (France) a fait un remarquable travail sur ce sujet; il résulte des renseignements donnés que le drainage peut faire disparaître certaines maladies endémiques. Tous les orateurs ont apporté en faveur du drainage des faits qui démontrent à l'évidence les bons résultats de son application à l'assainissement des habitations, des villes et des localités destinées à renfermer une grande population.

« *Les enfants dits des hospices sont souvent atteints de scrofule.* » *N'est-il pas désirable de les réunir à la campagne ou sur les* » *bords de la mer où la scrofulose est rare? N'y a-t-il pas lieu d'y* » *fonder des orphelinats généraux à l'instar des écoles de réforme* » *de Beernem et de Ruysseleede?* » Cette question a été vivement débattue. Un fait cependant n'a pas été contesté, c'est l'utilité des orphelinats en général.

La question des mariages consanguins a été ajournée à la prochaine session.

« *Quelle influence exercent les monts-de-piété sur les habitudes* » *des classes laborieuses et de quelles réformes ces institutions sont-* » *elles susceptibles?* »

M. Visschers a combattu l'institution des monts-de-piété; mais la thèse contraire a été soutenue par M. Vleminckx. Selon M. Vleminckx, si le mont-de-piété donne au peuple trop de faciité de se procurer de l'argent dont il peut faire mauvais usage,

il faut dire aussi que dans certains cas il est heureux pour lui de pouvoir s'en procurer; le mont-de-piété devient son banquier. Supprimer le mont-de-piété, ce n'est pas rendre le peuple plus prévoyant, c'est le livrer forcément à des usuriers qui exploiteront sa misère ou ses passions. Quant aux réformes dont les monts-de-piété sont susceptibles, personne n'en a parlé. Peut-être y aurait-il moyen de revenir sur ce sujet au prochain Congrès et de formuler la question de cette façon : « *Quelles sont les institutions de crédit capables de remplacer les* » *monts-de-piété?* »

Les questions formulées au programme étant épuisées, plusieurs communications ont été faites à la section.

M. le docteur Van Holsbeek a traité du blanchiment des dentelles, et appelé l'attention sur les dangers de cette opération ; il désire voir disparaître de ce blanchiment l'emploi de la céruse ou blanc de plomb, qui est cause des accidents qu'on signale tous les jours.

M. Bergé, professeur de chimie, a fait connaître à la section le procédé de rouissage hygiénique dont l'inventeur est M. Lefebure, de Bruxelles. M. Bergé désire que le rouissage actuel soit interdit dans l'intérêt de l'hygiène.

M. le docteur André Uytterhoven se plaint de l'état des hôpitaux, et désire qu'une enquête soit faite sur ces établissements. Plusieurs membres soutiennent que les hôpitaux sont très-bien organisés; une enquête paraît donc indispensable, dans l'intérêt de la vérité, et parce qu'elle pourra révéler certains vices, ignorés même, jusqu'ici, des personnes les mieux intentionnées en faveur de la classe qui peuple ces établissements de charité.

D'autres communications ont encore été soumises à la quatrième section, mais leur importance était secondaire; plusieurs ne nécessitaient même pas d'examen. Nous citerons le projet de faire de l'instituteur communal, le géomètre et l'architecte du village; à quoi l'on a répondu en demandant qui se chargerait d'instruire les enfants?

Les travaux de la quatrième section sont loin d'avoir été stériles; s'il y avait moyen de faire mieux, c'était au point de vue d'un résultat positif et immédiat qui n'était point dans l'esprit du Congrès. Il s'agissait avant tout de remuer des idées,

de les soulever, de les mettre dans la circulation, afin de les faire servir comme de monnaie courante à l'opinion publique. Sous ce rapport, le but du Congrès a été atteint par la quatrième section, nonobstant les interminables digressions, et la tendance à faire des questions accessoires autant de questions principales. Il faut surtout tenir compte des intentions, qui toutes, proclamons-le, étaient excellentes et irréprochables.

H. BERGÉ.

CINQUIÈME SECTION. — ÉCONOMIE POLITIQUE.

Président : M. de Nayer. *Secrétaires :* MM. Lejeune, G. Jottrand et Éd. Sève.

La science économique, prenant de jour en jour de plus vastes proportions, acquiert dans les masses, qui naguère l'accueillaient avec défiance ou avec dédain, une estime bien méritée. L'étude en devient une nécessité pour tous, une loi pour les gouvernements.

L'économie politique n'embrasse-t-elle point dans ses recherches tout ce qui intéresse la société au point de vue physique, politique, moral et matériel ? D'ailleurs, elle ne se contente plus de théorie pure, elle se préoccupe de l'application. Elle a demandé des réformes dans le mécanisme de la production et de la distribution des richesses, et elle les a vu adopter ; elle a sondé, étudié les maladies économiques et sociales et elle y a trouvé des remèdes. Enfin l'économie politique est devenue une science sociale. A ce titre, elle devait compter au Congrès le plus grand nombre d'adhérents, toute une pléiade de soldats du progrès.

Quatre questions avaient été proposées par le comité fondateur à l'examen des membres de l'Association. En outre, la section avait reçu communication de trente-six travaux dont MM. Lejeune, Jottrand et Sève ont présenté l'analyse.

Voici quelles étaient les quatre questions portées au programme :

1. Des différents systèmes d'impôts et de leur influence sur la production.

2. Le l'influence des prix de transport sur les transactions commerciales.

3. Des résultats produits par les modifications apportées dans les tarifs douaniers des différents pays.

4. De l'uniformité à établir au point de vue international dans les lois relatives au commerce, à la navigation, aux assurances et au règlement des avaries.

De ces quatre questions principales, la première seule a pu être discutée largement; les autres ont été ajournées à la prochaine session.

La discussion sur la *théorie de l'impôt et l'influence des divers impôts sur la production*, a été ouverte par un remarquable travail de M. Hyacinthe Deheselle, qui demande l'impôt réel et non personnel, c'est-à-dire un impôt frappant les objets matériels par une taxe annuelle.

Ces vues ont été combattues par Mlle Royer (de Lausanne), qui s'élève en faveur de l'impôt personnel. D'après Mlle Royer, l'impôt doit frapper les personnes en proportion de leur importance dans l'État.

M. Ch. Le Hardy de Beaulieu trouve un lien entre les théories divergentes de Mlle Royer et de M. Deheselle; il suffit pour cela de combler une lacune dans l'exposé des idées de M. Deheselle. La richesse matérielle n'est point la seule richesse, les forces de l'intelligence créent des revenus et constituent aussi une propriété. Cette propriété a besoin, de la part de l'État, d'une protection qui doit être payée à l'État. MM. V. Vandenbroek et Masson prennent part à cette discussion, l'un en combattant la théorie de M. Deheselle, l'autre en prouvant qu'imposer les forces intellectuelles, c'est imposer doublement et atteindre à la fois l'intelligence créatrice et son produit.

M. Laurence Hegevorth, envisageant la question sous un autre point de vue, se pose le champion absolu de l'impôt direct, contre toute espèce de taxe indirecte. Il démontre l'influence fâcheuse des impôts de douanes et d'accises sur la prospérité du commerce et fait ressortir les avantages que présenterait l'établissement de l'impôt direct au point de vue de la richesse nationale. Il cite l'opinion du prince Albert dont les paroles ont toujours été en faveur de l'extension la plus large du système du free-treade, et du développement du commerce dans tous les pays du monde.

Sir John Bowring confirme les idées de M. Hegevorth sur

l'influence favorable qu'exercerait la suppression de toute douane. Comme gouverneur de Hong-Kong, il en a fait une expérience décisive; cependant il ne croit pas, quoi qu'il le désire beaucoup, à la suppression possible de toute taxe indirecte dans nos États européens. La liberté du commerce, dit le vénérable sir John Bowring, doit procurer au monde entier des bienfaits incalculables.

M. F. Boult, vice-président de la National Association de Liverpool, soutient avec vigueur la thèse de M. Hegevorth, en se déclarant partisan de l'impôt direct et en demandant qu'il soit étendu et maintenu comme utile, nécessaire, sacré pour tous les peuples. Le libre-échange, c'est la paix, la fraternité; les impôts indirects entravent la production, la vente et le transport des produits, et entretiennent le paupérisme et la misère.

M. Joffroy, à qui une proposition célèbre vaudra la reconnaissance de la Belgique, s'exprimant d'abord comme délégué et au nom de la Chambre de commerce d'Anvers, formule un vœu énergique pour l'abolition immédiate et radicale de la douane. Exposant en son nom personnel, les moyens de résoudre la difficulté fiscale, il cite, aux applaudissements de tous, la réduction du budget de la guerre. Pour réaliser cette réforme, dit M. Joffroy en terminant, « il ne faut plus un colosse d'intelligence ni un grand patriote; il faut simplement, messieurs, un travailleur, un honnête homme, un homme de bonne volonté. »

La première séance du 22 septembre a été clôturée par ce remarquable discours, qui a rencontré une adhésion presque unanime.

La deuxième séance a été ouverte par un discours de M. Duval qui combat le système présenté par M. Joffroy parce qu'il y découvre justement le contre-pied de ce qu'il y a à faire, c'est-à-dire la prépondérance du commerce et de l'industrie sur l'agriculture et de la propriété mobilière sur la propriété immobilière. M. Duval dit que la division en impôt personnel et en impôt direct ou indirect n'est qu'une fausse division sans portée. Il voudrait que l'impôt fût réparti en impôt spécial et en impôt général. Le premier, celui qu'il préfère, est toujours juste et exact; le second arrive à la justice comme il peut, et la décentralisation est sa voie véritable.

M. Vandenbroek, faisant un parallèle très-intéressant entre divers impôts perçus en Belgique, signale l'injustice des tarifs douaniers de notre pays, et proteste contre les impôts qui frappent les portes et les fenêtres, et ceux qui soumettent les médecins à la patente, tandis que les avocats en sont exempts.

M. Koecklin, délégué de la Société des industriels néerlandais, réclame, au nom de l'industrie, contre l'application brusque et absolue des nouvelles idées du libre-échange. Son compatriote, M. Van Rees, professeur d'économie politique, lit un discours dans lequel il déclare franchement ne pas comprendre qu'on puisse vouloir l'abolition totale et immédiate des douanes, le meilleur des impôts indirects, l'impôt direct unique étant impossible dans l'état actuel de nos mœurs. Économiste de profession, il doit être l'adversaire des douanes, mais c'est un adversaire modéré.

M. Joseph Garnier, dans un discours plein d'humour et de verve éloquente, définit l'impôt de l'avenir. Cet idéal, c'est l'impôt sur le revenu direct, unique, modéré, simple et progressif sans spoliation ; mais cet impôt ne sera possible que quand les peuples cesseront d'obéir aux préjugés belliqueux. « Les peuples, s'écrie M. Garnier, sont belliqueux; c'est antimoral, antiphilosophique, absurde, mais c'est vrai ! »

D'après M. Garnier, l'impôt rationnel est le prix des services rendus par l'autorité publique, services à la tête desquels il place la sécurité et la justice. L'impôt doit être payé par tout le monde, sans exception; il doit être simple, direct, et assis de préférence sur le revenu. Enfin, l'impôt doit être perçu en proportion *progressive*. « Je dirai aussi, ajoute-t-il, que l'impôt doit toujours être préféré à l'emprunt, car, en empruntant, les nations ne savent pas où elles vont. » Il termine, au milieu d'applaudissements prolongés, en déclarant que, selon lui, les finances des peuples ne se constitueront d'une manière rationnelle que quand les peuples auront renoncé au système des gros armements militaires !

Les conclusions de ce discours sont : 1° l'impôt rationnel est le prix des services rendus par les pouvoirs publics et notamment du service de sécurité et de justice; 2° l'impôt doit être payé par tous les citoyens sans exception ; 3° l'impôt doit être modéré, moral, simple, direct, assis de préférence sur le

revenu; 4° l'impôt doit être perçu en proportion progressive limitée; 5° les pouvoirs publics doivent être organisés de manière à rendre le plus de services avac le moins de dépenses. 6° l'impôt doit être préféré à l'emprunt pour les dépenses extraordinaires; 7° les finances du peuple ne pourront être constituées d'une manière rationnelle que quand les peuples renonceront aux préjugés nationaux et militaires.

M. Baruchson, délégué de la chambre de commerce de Liverpool, applaudit au libre-échange, mais il croit nécessaire longtemps encore la pratique des impôts indirects. M. Macfie partage ces idées. Ces deux orateurs anglais combattent les arguments dont s'est servi M. Duval pour défendre l'impôt douanier. Il en est de même de M. O'Reilly, membre du Parlement anglais, lequel prétend que l'absolu est impossible en matière d'impôt et qu'il faut se contenter d'une solution éclectique qui seule peut être prompte. Il veut que l'impôt prenne le moins possible, qu'il soit le plus près possible de la consommation et qu'il soit égal pour tous.

M. Ch. Le Hardy de Beaulieu croit que les difficultés contre lesquelles chaque système vient se heurter ne disparaîtront qu'avec les réductions des dépenses publiques. Il partage l'avis de M. Garnier et engage l'Association à s'occuper sérieusement de cette question, car il y a urgence, l'impôt indirect étant, quoi qu'on en dise, plein d'injustices criantes.

M. le comte Arrivabene ne veut point de l'absolu, pour lequel il avoue sa profonde antipathie et qu'il considère comme ne pouvant tenir place dans tout ce qu'il y a d'humain. Par cette raison, il n'admet point l'impôt unique. Il engage à contribuer à la formation du capital et témoigne de sa bienveillance pour les classes ouvrières qu'il voudrait voir mieux nourries, mieux logées, mieux vêtues, plus instruites. Restons toujours pratiques dans nos discussions et tâchons de trouver des solutions pour le bien-être des masses : tel est le souhait généreux qu'exprime le comte Arrivabene, et qui, naturellement, a rencontré une approbation unanime.

M. Clamageran, de Paris, défend avec talent et éloquence la thèse de l'impôt direct sur le revenu et sur le capital; il partage à peu près les idées de M. J. Garnier. Il engage à s'occuper avant tout du budget des recettes et croit le système de la

taxation directe supérieur au système de taxation indirecte, aux différents points de vue de la justice, des libertés et de l'économie qui en résulte pour l'ensemble de la nation. M. Clamageran combat les deux grandes branches de l'impôt indirect, le timbre et l'enregistrement, lesquels ont, à ses yeux, l'immense inconvénient d'être contraires au principe de proportionalité, en ce sens qu'ils grèvent, non la richesse, mais la circulation de la richesse. La douane et les accises ne trouvent point grâce devant la logique de l'orateur. Ce sont, dit-il, des impôts qui violent manifestement la justice. Tous les impôts, ajoute-t-il, ont encore d'autres inconvénients graves, comme celui de gêner la liberté individuelle. Ceci est vrai, surtout des impôts de timbre et d'enregistrement. Des observations pratiques avaient été faites touchant l'impôt sur le capital et sur le revenu. M. Clamageran y répond en disant qu'il n'y a pas d'impôt parfait. Il croit que l'impôt direct a cet avantage que la valeur peut être constatée par une foule de moyens et qu'il coûte peu de frais de perception.

M. Wolowski, membre de l'Institut, prend la parole après l'éloquent plaidoyer de M. Clamageran. Il justifie le titre de chef de l'école de l'indifférence en matière d'impôt, que lui a décerné si judicieusement M. Jottrand, l'un des secrétaires de la cinquième section. La question de la réforme de l'impôt se confond, pour lui, avec celle de la réduction des dépenses publiques, et il croit que le meilleur impôt est celui que l'habitude a fait entrer dans les mœurs. Malheureusement les nations sont obligées de se défendre, et avant de s'enrichir, elles doivent songer à sauvegarder leur existence. M. Wolowski déclare franchement que, quand elle est nécessaire, la guerre est une chose sainte, et qu'il ne serait pas prudent de renvoyer les chiens de garde quand il y a tant de loups.

On peut objecter à M. Wolowski que ce sont les loups qui sont trop armés. Mais, chez lui, c'est une question de sentiment plutôt qu'un principe d'économiste, ainsi que l'a fort bien et fort délicatement objecté M. Garnier, en réponse à une remarque judicieuse faite par M. Mayer-Hartogs. A ce titre, nous excusons M. Wolowski, car il appartient à une nationalité souffrante, qui compte sur les armes pour reconquérir la liberté.

Le même orateur a combattu assez faiblement la théorie de

M. Joffroy, d'Anvers, en prétendant que les modifications proposées par la chambre de commerce de cette ville mèneraient à l'anéantissement de la propriété. Il trouve la propriété foncière assez grevée, et ne veut enfin ni de l'impôt foncier unique, ni de l'impôt progressif. Il est donc bien réellement indifférent.

M. Macfie, d'Angleterre, fait part à l'assemblée de la conviction acquise par la chambre de commerce de Liverpool, que tous les droits sur les importations doivent cesser d'être prohibitifs ou protecteurs; sa conviction toutefois ne s'est pas encore formée sur la question de savoir dans quelle proportion il faut établir les impôts directs ou indirects. Ce qui a surtout attiré l'attention de la chambre de commerce de Liverpool, c'est la nécessité de maintenir la plus grande liberté au commerce et à l'industrie; elle trouve dans le monopole un obstacle qu'elle se propose de renverser.

Mlle Royer, reprenant la parole, propose de diminuer chaque année l'impôt douanier et d'augmenter d'une somme égale l'impôt sur le revenu. L'impôt direct soulève des répugnances, dit-elle : il faut les vaincre en préparant la conscience publique à ne pas s'opposer systématiquement à la levée de l'impôt. Avant de réaliser des économies, il faudrait qu'une part du budget de la guerre fût employée à répandre l'instruction et à propager les principes de l'économie, science qui, malheureusement, ne rayonne pas assez.

L'impôt progressif n'est point juste, il devrait être repoussé. Mais, dit Mlle Royer, il est peut-être des concessions à faire à notre époque, à cette époque de transition qui a tant d'iniquités à réparer. Depuis 6000 ans, depuis que l'humanité se connaît, depuis qu'elle a des institutions sociales, toutes ces institutions ont été au profit de certaines classes privilégiées, au profit de certaines races. Les lois ont donc créé, conservé, multiplié, en raison constamment progressive, des inégalités, des iniquités qui n'existeraient pas par le seul jeu des libertés naturelles. Des applaudissements prolongés ont couvert ces éloquentes paroles. Il était beau de voir une femme jeune, animée du feu de la science et de l'amour du vrai, assister à ces grands débats pour y ajouter la conviction entraînante d'une âme dévouée au progrès. Cela fait honneur à un sexe si riche

d'intelligence et d'enthousiasme, et qui malheureusement se tient trop éloigné des discussions dans lesquelles s'agitent des questions qui intéressent l'humanité tout entière.

Avant de clore ces importants débats, lesquels ont rempli trois séances, l'assemblée a entendu la communication d'une proposition de M. G. Clermont, de Verviers, sur l'abolition des douanes, conformément aux opinions développées par M. Ch. de Hardy de Beaulieu, puis quelques objections de M. Deheselle aux adversaires qu'il a rencontrés, et enfin la lecture d'un discours de M. de la Rousselière sur un projet d'impôt spécial à établir en faveur des ouvriers âgés et infirmes. Ces questions, seront mises à l'étude pour être discutées l'année prochaine. Il en est de même d'un projet présenté par M. Decocq sur la nécessité de créer un fonds provincial d'agriculture dans tous les pays.

La séance du 24 avait attiré un public nombreux : il s'agissait de la question de la *réduction des dépenses militaires, comme moyen de réforme des impôts.* Nous ne pouvons mieux résumer cette intéressante discussion qu'en citant un extrait du rapport de M. G. Jottrand sur cet objet.

« ..... Ainsi, dit M. Jottrand, le seul obstacle sérieux à l'admission de l'impôt direct et unique se trouvait consister, en fin de compte, dans ce taux énorme auquel devrait forcément l'élever le maintien des budgets actuels. Ramenée ainsi de tous côtés constamment à la même idée, notre section n'a pas hésité à en aborder l'examen.....

» Trop de gouvernement, trop d'administration, trop de centralisation, mais surtout, et planant bien haut au-dessus de tout le reste, trop de soldats, de canons, de vaisseaux, telles sont les vues que d'une voix unanime, j'oserai le dire, notre section a condamnés dans le système de ceux qui, en Europe, ont charge de nations.

» De France, d'Angleterre, d'Espagne, un même cri s'est élevé. MM. Garnier-Pagès, Clamageran, John Bowring, Marcoartu, reniant pour l'avenir la gloire guerrière de leurs ancêtres, ont maudit, au nom de leurs pays respectifs, cette folle émulation d'armements militaires qui, commencée entre les deux grandes nations que sépare la Manche, s'étend fatalement à tous les pays d'Europe, créant partout entre les gouverne-

ments et les peuples, le malaise, le trouble et la désaffection.

» Honneur, s'est-on écrié, pour la France et pour l'Angleterre, au souverain ou au ministre d'une de ces deux grandes puissances, qui le premier prêtera l'oreille à cet esprit nouveau! quel que soit son passé, tout sera oublié, car en rendant la paix aux nations, il leur rendra la force, la liberté et rouvrira les ailes à cet essor sublime de la civilisation du XIXe siècle qu'en gémissant nous voyons s'arrêter. Et, au nom des nations faibles, je demande aussi le désarmement, s'est écrié un officier belge, M. le major Vandevelde; c'est pour elles surtout que je défends la permanence des armées; c'est leur meilleure sauvegarde; mais je déplore l'extension ruineuse qu'elles doivent leur donner pour prouver à ceux qui menacent qu'elles sont déterminées à se défendre.

» Je ne vous dirai point les magnifiques paroles dont ce sujet a fait retentir notre salle de délibérations; elles perdraient trop à passer par ma bouche. Ce débat, d'ailleurs, n'était pas de ceux qui se résument; que ceux à qui a fait défaut la chance de l'entendre, cherchent à en obtenir une lecture complète; ils y puiseront consolation et confiance en l'avenir, malgré même le triste spectacle des violences, des convoitises et des oppressions ouvertes ou hypocrites que nous offre en ce moment le monde des deux côtés de l'Atlantique; ils y verront le germe fécond de l'estime et du respect des nations entre elles, destiné à grandir et à étouffer sous ses larges rameaux, ces amours-propres, ces vanités, ces ambitions, puérils, mesquins ou criminels auxquels sont dus tous les maux de l'humanité. »

L'auteur du présent article, ayant eu l'honneur d'être nommé rapporteur des débats de la dernière séance, prend la liberté d'ajouter ici un extrait de son travail.

L'ordre du jour de cette séance était très-chargé.

Nous avons discuté l'importante question de l'uniformité à établir dans les lois relatives au commerce, à la navigation, aux assurances et au règlement des avaries. Le remarquable projet de code international pour le règlement des avaries présenté par MM. Théodore Bugels et Van Peborgh, d'Anvers, a été soutenu par les représentants des principales sociétés d'assurances d'Angleterre et des États-Unis. Il fera l'objet d'un examen sérieux de la part de la 5e section et nous prierons la

section de législation de bien vouloir participer à nos travaux.

Un autre projet a été présenté par M. Caumont, avocat au Havre. « Le droit maritime, voilà l'immense tâche que le XIXe siècle a léguée au génie perpétuellement civilisateur du commerce de mer. Malgré les services sérieux rendus à toutes les nations du globe par le développement du droit maritime, avouons, messieurs, que cette matière est malheureusement au-dessous des besoins du monde commercial, et qu'il ne faut point être sourd au vœu formé par des hommes compétents et dévoués qui veulent élever le droit maritime au niveau des besoins universellement manifestés et reconnus. » MM. Nahuys, Geelhand, Rathbone, Macfie, Bradford, Wenmackers, d'Engelbrouner, Mayer-Hartogs et Baruchson ont pris successivement la parole sur cette question, qui sera mise, nous l'espérons, au programme de notre prochaine session.

M. Macfie nous a présenté un projet très-intéressant d'une union de tous les États pour les brevets, qu'il intitule le Patent union. Son projet très-important sera soumis à l'examen d'un des hommes les plus compétents en cette matière, M. l'avocat Tillière, qui a bien voulu se charger d'en faire un rapport.

La seconde question concernait les transports. J'ai eu l'honneur de communiquer à l'assemblée que je croyais savoir que le gouvernement belge s'occupait actuellement de cette question vitale pour l'accroissement de nos forces industrielles et commerciales. M. Mayer-Hartogs a demandé à l'assemblée que cette question fût mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Congrès, afin de pouvoir être discutée sérieusement.

La troisième question avait trait au crédit foncier et agricole ; nous avons entendu MM. Haeck, Nakawaski de Gheleke et le comte Arrivabene. L'attention de l'assemblée s'est portée sur quelques développements d'un projet d'organisation du crédit présenté par M. Haeck, qui démontre l'importance de cette création à plusieurs points de vue, à cause de sa nécessité et de son urgence, pour les résultats économiques qu'elle doit amener et les facilités qu'elle doit procurer pour la solution d'autres questions d'ordre intellectuel et moral. M. Haeck ajoute que cette organisation doit exercer une salutaire influence sur les principes fondamentaux du gouvernement du

pays par le pays ; il donne des raisons sérieuses de cette triple importance.

Au point de vue moral, l'organisation du crédit doit encore produire une influence immense, car on sait que dans les années de disette la mortalité et la criminalité sont excessives ; améliorer la production n'est-ce point exercer une grande influence sur la moralité des populations : « Les institutions de crédit soutenues par le pays, dit M. Haeck, frappent sur le travail les impôts qu'il leur plaît d'établir; je ne dois pas sortir de mon pays pour en trouver des preuves ; la Banque Nationale ne fonctionne qu'avec l'argent du pays ; eh bien, elle prélève sur la circulation des effets de commerce les sommes qu'il lui plaît de prélever ; il n'y a pas de contrôle, et le jour où elle voudra frapper de paralysie telle ou telle branche de travail national, elle le pourra. »

Les considérations présentées par l'orateur ont produit de la sensation, et la demande qu'il a adressée tendant à mettre la question de l'organisation du crédit à l'ordre du jour de notre prochaine réunion, a été accueillie par des applaudissements prolongés.

L'ordre du jour appelait ensuite la discussion suivante : *De la falsification des denrées alimentaires au point de vue commercial.* M. Bergé, auteur de la proposition, retenu par ses fonctions de secrétaire de la 4e section, n'ayant pu venir la défendre, le président, M. de Nayer, la recommande à l'attention du Congrès.

La dernière question posée comprenait l'*exposé des résultats produits par les modifications apportées dans les tarifs douaniers des différents pays.* M. Dumesnil Marigny a déposé sur le bureau un travail dont le défaut de temps n'a pas permis l'examen.

Avant que l'on ne terminât la séance, M. E. de Girardin a demandé que l'assemblée déclarât que c'est un progrès social que l'adoption par toutes les nations de l'uniformité des monnaies, poids et mesures. Cette proposition, appuyée par M. Joffroy, a été acclamée par des applaudissements prolongés.

Édouard Sève.

SHAKESPEARE, traduit par M. FRANÇOIS-VICTOR HUGO.

Tome IX. — LA FAMILLE.

I

CORIOLAN.

M. F.-V. Hugo poursuit vaillamment et victorieusement son travail. Exégèse et traduction, notes et appendices se suivent, se coordonnent et se complètent. C'est une œuvre hors ligne qu'il faut mettre au rang des premières par l'ardeur fougueuse du travail, par l'audace de l'exécution, par l'ingénieuse appréciation de la pensée du maître, pensée bien comprise, et révélée pour la première fois dans son ensemble et dans toute sa portée. Et d'abord disons que c'est une idée heureuse (quoique contestée par quelques critiques), que cette classification *arbitraire* des pièces séparées par les dates, mais reliées entre elles par une pensée première dont la gestation lente donnait, après un long intervalle, et avec des formes différentes, des sœurs nouvelles à la première née. Ainsi dans la pensée du poëte, *Coriolan* ne donnait pas toute la mesure du dévouement que peut inspirer l'amour de la famille, et l'artiste en mal de génie sentait sourdre en lui et couvait, pour ainsi dire, une seconde et plus splendide expression de la passion familiale qui faisait enfin explosion dans *le roi Lear*. Si les lecteurs de sentiment, ceux qui forment le grand nombre, ceux pour qui l'œuvre est faite, tiennent peu compte des mystères de ces laborieux enfantements, la seconde couche, celle des raffinés, des dilettanti, des lettrés, doit aimer, ce nous semble, cet *arbitraire* qui n'est autre chose qu'une recherche intelligente ou une découverte heureuse des secrets du génie. L'ordre, la classification ne sont pas incompatibles avec le génie, ils sont une de ses qualités, et ce n'est pas le diminuer que de constater qu'il y a dans ces immenses cerveaux des cases où s'accumulent des embryons qui croissent lentement et sourdement avant d'éclore

et de s'élancer. M. F.-V. Hugo a compris et voulu faire comprendre cela, et pour notre part nous adhérons très-chaleureusement à ce système.

Cet éclatant neuvième volume commence par une de ces belles introductions qui donnent d'emblée à leur auteur une place éminente parmi les critiques. Le traducteur a enfanté le critique et cela devait être. C'est moins avec une plume, osons le dire, qu'avec un scalpel qu'il faut traduire un pareil maître; forcément la traduction devient analyse, et la recherche patiente, l'investigation obstinée, passionnée, conduisent à ces lumineux commentaires. Mais toute passion entraîne, toute passion aveugle, et il semble que le commentateur se complaise à cet entraînement qui ne l'empêche pas, il est vrai, de voir juste et bien ce qu'il voit, mais qui semble lui fermer les yeux sur ce qui manque. Nous n'avons pas surpris jusqu'ici une seule réserve contre Shakespeare sous la plume de son ardent historien: est-ce donc le respect qui retient M. F.-V. Hugo, car ce n'est assurément pas la sûreté du coup d'œil qui lui manque? est-ce un parti pris de déférence quand même? mais critique oblige! Les plus fervents astronomes, ceux qui frissonnant d'amour et d'admiration pénètrent dans l'éblouissant empyrée, ne nous semblent pas avoir outragé le soleil qui n'a pu leur dérober ses taches. Le soleil n'en est pas moins le soleil, splendide, fécond et rayonnant.

Puisqu'il est vrai que critique oblige, nous oserons dans notre infimité reprocher au grand Shakespeare un défaut capital dans *Coriolan*. Disons-le tout de suite, c'est l'oubli, l'inexcusable oubli de l'idéal sans lequel le drame n'a pas d'ailes et ne saurait s'élever au-dessus du niveau du fait. *Coriolan* est une satire si l'on veut, une satire de l'aristocratie, de la grandeur militaire, de la famille même, une satire du peuple dont la majesté est oubliée ou méconnue, une satire de la société politique, mais ce n'est pas là un drame où palpitent les grandes émotions. A qui peut-on s'intéresser dans ce drame? à quelle vertu, à quelle grandeur, à quel sentiment grandiosement humain? Ce n'est pas à Coriolan patricien insolent, traîneur de sabre affolé de rapières, et expiant sous les rapières sa trahison à la république, mort de soldat, mais châtiment trop doux et trop honorable pour un pareil traître. Est-ce au consul Commi-

nius, général médiocre, politique à courte vue, au demeurant bon homme, mais sans aucun relief? — Ce n'est pas aux deux tribuns, figures placides évidemment sacrifiées qui rappelleraient volontiers, n'était l'anachronisme, les maires de sous-préfecture aux jours de réaction turbulente et prématurée. Ménénius Agrippa lui-même avec son apologue, et malgré son apologue, n'est guère qu'un loustic videur de flacons, assez fidèle à l'amitié, mais surtout fervent au falerne. Et Volumnie, la mère de Coriolan, est-ce là l'idéal de la maternité, cette grandeur si grande qu'elle fait une auréole à toutes les femmes mères !

Quoi ! on a devant son génie le *senatus populusque Romanus*, et on oubliera de tailler à grands coups de son ciseau magistral une de ces figures qui sont l'idéal de la république, cette forme de gouvernement si auguste et si pure que ceux qui la repoussent disent que c'est parce qu'elle exige trop de vertus ! Quoi ! à cette patricienne dont la sublime fierté aboutit à produire un rodomont deux fois coupable de trahison, on n'opposera pas une de ces véritables et grandes matrones romaines, une de ces plébéiennes puissantes, au cœur ardent, à l'œil de feu, une de ces mères qui mettaient la république au nombre de leurs enfants ! Singulière et heureusement très-rare lacune dans un drame du grand Shakespeare ! Certes notre respect est grand pour ce génie puissant et multiple, si grand que nous nous prenons à douter de la valeur de notre critique, et cependant elle échappe irrésistiblement à notre plume en lisant *Coriolan*. Nous avons rencontré l'esprit, le sarcasme, la puissance d'invective, la verve, la chaleur même, mais nous n'avons pas trouvé l'attendrissement. Dans Coriolan, Shakespeare donnerait raison aux réalistes qui se passent fort bien de l'idéal, mais qui par cela même ne feront jamais école quel que soit leur talent de détails. Qu'un écrivain réaliste pur prenne un laquais intelligent, honnête homme, et même homme généreux, il le peindra exactement et avec toutes ses nuances ; il ne manquera pas un galon à la livrée, mais le laquais généreux restera laquais, nulle découverte ne sera faite dans cette âme qui a des profondeurs où gît le diamant splendide réservé à quelque lapidaire de génie, et nous n'aurons pas Ruy-Blas, c'est-à-dire le grand idéal.

L'éloquent commentateur n'a pas voulu voir cette lacune si regrettable, il a cherché et ingénieusement trouvé une morale très-haute dans l'œuvre de Shakespeare; s'il n'a rencontré ni dans Coriolan comme fils, ni dans Volumnie comme mère l'idéal de la famille, il y voit une leçon terrible et termine son examen en prêtant au poëte — on ne prête qu'aux riches — une grande pensée de moralisation. Voici son dernier mot :

« Amour filial, amour conjugal, amour paternel, toutes les » affections élémentaires de l'âme s'emparent à l'improviste de » ce renégat et le mènent au supplice. C'est par la famille que » le patricien est frappé. »

Cela est beau et c'est tirer habilement parti de la situation posée par Shakespeare et qui n'est qu'un décalque de l'histoire. Mais s'il est vrai que le dévouement à la famille puisse conduire aux catastrophes, aux abîmes et au supplice, il faut que ce soit à une chute pleine de grandeur et à un supplice immérité.

M. F.-V. Hugo a donc vu tous les côtés brillants de *Coriolan* et il les analyse avec un talent plein de souplesse. Cette introduction a toute la valeur de celle des *Amants tragiques* et des *Amis* dont nous avons parlé, c'est le même style ferme et coloré, c'est la même éloquence, et nous ne pouvons la louer mieux qu'en la citant. Voici le portrait moral de celui qui a trahi la république :

« Sa vie n'a été qu'une longue conspiration contre les lois » divines et humaines. En dépit du droit éternel sur lequel est » fondée l'égalité entre les hommes, au mépris de la constitu- » tion sociale qui la proclame, il a voulu asservir la cité à une » oligarchie de famille et assujettir l'immense majorité de ses » semblables à une caste priviligiée; pour établir l'autorité de » cette caste, il a conseillé, employé tous les moyens, la » violence, la ruse, le guet-apens, le coup d'État, le massacre ! »

C'est un paragraphe de Tacite, cela est précis, net et brillant comme l'éclair d'un glaive, et c'est d'une ressemblance hideuse.

Il y a beaucoup de choses remarquables dans cette première partie de l'introduction du neuvième volume, mais rien n'est plus éclatant, rien n'est plus frappant que les pages pleines d'émotion sur la famille telle que la comprend et la définit

M. F.-V. Hugo. On sent qu'il est là comme un capitaine sur un champ de bataille bien étudié et dont les moindres plis et replis de terrain lui sont connus. La glorification de la famille, de la solidarité, de la responsabilité qu'elle impose, va bien à celui qui date de l'exil ces lignes émouvantes. Jeune encore, le traducteur de Shakespeare a conquis une place éminente dans le parti, non pas *qu'il s'est choisi,* comme s'est plu à le dire un critique qui appartient à ce parti qui règne et gouverne et qu'il a osé accepter, mais dans le parti où le poussaient des convictions ardentes et éclairées, et il a, selon nous, bien interprété le sentiment du parti auquel il a l'honneur d'appartenir en donnant une expression si haute au sentiment familial qu'il a lui aussi jusqu'au courage, et littérairement jusqu'au lyrisme. Que si, d'aventure, il lui est venu à l'esprit que la somme d'idées remuées dans *Hernani*, *Marion Delorme* ou *Ruy-Blas*, est un événement *supérieur à la bataille de Tolbiac*, nous avouons carrément que nous sommes de son avis; les coupe-jarrets qui gagnent les batailles de Tolbiac ou celles de la rue Transnonain et autres, qui se suivent et se ressemblent, n'ont jamais produit que des brigands couronnés. Nous citons :

« Qu'importe que l'adversité l'arrache au sol natal! la famille » se fait à l'existence nomade comme à la vie sédentaire, elle » bâtit partout sa tente, elle porte partout son feu sacré. » Plus l'orage gronde autour d'elle, plus étroitement et plus » tendrement elle resserre son groupe fidèle autour de l'âtre » flamboyant. Déchaînez-vous, tyrannies d'un jour. Acharnez-» vous, pouvoirs impuissants. Vous n'éteindrez pas le doux » sourire de cette jeune fille inclinée devant son père; vous ne » dissoudrez pas ce faisceau de cœurs! la famille expatriée est » devenue patrie.

» La famille est un sanctuaire inaccessible. Elle interdit son » seuil vénéré à tous les despotismes extérieurs. Elle recueille » dans son hospice inviolable les blessés du dehors, elle les » console, elle les ranime; elle panse leurs plaies et les ferme » sous les baisers. Elle offre aux âmes fatiguées son repos » salutaire, elle prodigue aux cœurs brisés ses caresses sou-» veraines. La vie privée est sa sphère légale et légitime. Elle » a pour domaine propre l'ombre du toit domestique. C'est » dans cette ombre discrète qu'elle cache ses archives de cou-

» rage, ses traditions de vertu, ses trésors d'émotions ineffa-
» bles. Cette ombre est à la fois sa force et sa pudeur. C'est à
» cette ombre qu'elle renouvelle et perpétue le type divin qui
» lui a été transmis dès l'origine. C'est dans cette ombre qu'elle
» doit vivre et se renfermer. Pour peu qu'elle en veuille sortir,
» elle altère son caractère et ment à sa mission. »

Chose étrange! voilà ce qu'écrivent les hommes de ce parti tant calomnié à l'endroit de la famille! et que dira-t-on si remontant de M. François-Victor Hugo à son illustre père, on se rappelle *les Contemplations* et les splendides et déchirantes lamentations du livre IV qui a pour titre *Pauca meæ?* Que la littérature qui marquera dans l'histoire l'ère de ce qu'on appelle le second empire, que cette littérature au petit pied, *envieuse, s'étende, et s'enfle, et se travaille,* elle ne produira, comme elle n'a jamais produit, rien qui approche de ces œuvres dont le souffle puissant appartient seulement aux grands talents et aux grandes consciences.

II

LE ROI LEAR.

Ici, dans ce grand drame plein de passions, de mouvement et de tempêtes, passions horribles ou tendres, tempêtes humaines ou rage des éléments; ici nous retrouvons Shakespeare complet, Shakespeare avec tout son génie, avec ses grandeurs terribles, avec ses allures emportées, avec sa maestria fougueuse, et nous nous sentons comme enlevé dans un rêve tout plein d'éblouissements. Que de richesse et quelle profusion! Quelle simplicité et quelle confusion, quelle audace, quelle magie! O Voltaire! on le comprend, ton génie réglé, mesuré, compassé, calculant, émondant, râtissant la tragédie, ton génie devait reculer de terreur, devant ce fouillis sublime, devant ce débraillé du langage, d'un effet pourtant si grandiose, devant cette vulgarité qui atteint le pathétique le plus écrasant : « Ma pauvre folle est étranglée, elle ne reviendra plus jamais, » jamais, jamais, jamais, jamais! — défaites-moi ce bouton, » je vous prie; merci, monsieur. » Réalité saisissante! idéal éblouissant! Ces chausses trop serrées! ce bouton qui retient

ce souffle qui veut s'exhaler! merci, monsieur! et l'on frissonne de la plus poignante émotion à ce dernier mot de la plus terrifiante agonie, dans cette chose si simple on sent toutes les affres de la mort.

Et comme ils sont vivants tous ces êtres qui vont se précipitant, se croisant, se heurtant dans ce drame exubérant dont le trop-plein déborde en inutilités d'une telle ampleur qu'on ne voudrait pas retrancher une ligne, un mot. Le traducteur qui, ainsi que nous l'avons constaté déjà, a toutes les élégances comme toutes les crudités de style, semble s'être surpassé. Son intrépidité est égale à l'audace shakespérienne, il ose tout et dit tout; « n'entre pas là, *m'noncle*, il y a un esprit. » M'noncle! ô Voltaire! cela est encore plus ébouriffant que la souris qui trotte dans *Hamlet*, et cela est naturel et charmant. L'enfant du peuple, le voyou si dépenaillé, si pittoresque, est de toute éternité, Shakespeare ne pouvait l'oublier dans ce drame où il y tout. Et quel dévouement que celui de cet être qu'ont déshérité à la fois la nature et la société! Par le dévouement, par le sacrifice, Shakespeare d'un trait de génie met au niveau du grand et noble comte de Kent, ce paria de tous les temps, ce fils de serf né entre l'étable et la porcherie, mais illuminé à son humble berceau par l'enthousiasme et la poésie, ces deux rayons. Grande affirmation de l'égalité que la société s'efforce de méconnaître, mais qui se retrouve toujours et se prouve et s'impose.

Mais nous ne voulons pas analyser Shakespeare, c'est toujours le commentateur qui nous préoccupe. Plus M. F.-V. Hugo s'enfonce dans cette mine avant lui inexplorée des vieux manuscrits, des chroniques à peine connues ou perdues dans l'oubli, des œuvres informes qui ont été le tremplin d'où s'élançait Shakespeare et d'un bond si prodigieux, plus se dévoilent à son regard perçant ces joyaux littéraires qu'il nous dispense à son tour et sans compter. Analyse entraînante, profonde, lumineuse, renseignements curieux, aperçus ingénieux, rapprochements historiques, analogies imprévues et saisissantes, citations heureuses, examen critique à la fois philosophique et littéraire, voilà ce qui cette fois fait les frais de cette remarquable introduction de laquelle se dégage toujours supérieure et triomphante l'idée démocratique.

Nous mettons notre loyauté de critique à ne pas emprunter l'idée de M. F.-V. Hugo pour l'habiller à notre manière et moins bien. Commentateur enthousiaste, il trouve et donne le mot de cette œuvre immense, tout à la fois une et complexe; c'est donc lui qu'il faut lire, car rien ne lui échappe et chaque diamant de cette mine de diamants sera serti tantôt avec toute l'ampleur, tantôt avec toute la finesse de l'art le plus exquis. Mais il faudrait tout citer. Nous n'avons pas tout l'espace que nous voudrions, et nous allons peut-être abuser de celui qu'on nous accorde pour laisser M. F.-V. Hugo expliquer le vieux Lear, tel que l'a fait l'éducation aristocratique et tel que nous le rendent les épreuves de la vie commune et les immenses douleurs enfantées par d'immenses ingratitudes.

Nous citons :

« L'atmosphère viciée de la monarchie a flétri l'âme de » Lear. L'adulation a étouffé en lui les germes les meilleurs. » Par un continuel acquiescement, elle a habitué le roi à ne » jamais être contredit et elle a changé en impatience sa viva- » cité native. Elle l'a accoutumé à tout rapporter à lui, et elle » a rendu personnelle sa générosité même. Systématiquement » elle lui a caché toutes les misères de ce monde, et, par là, » elle a desséché son cœur en y tarissant la source divine des » larmes. — Élevé dans une incessante apothéose, Lear ne » connaît pas les saines douleurs de la vie, il ignore les douces » expansions de la sympathie et les ineffables débordements » de la pitié. Infortuné à qui toujours tout a ri! Malheureux » qui n'a jamais pleuré! — La nature avait créé un être bon, » bienveillant, tendre, sensible, aimant, ouvert à toutes les » tendresses, mais la royauté a pris cet être au berceau, elle » l'a allaité de vanité, elle l'a nourri de mensonge, et elle en a » fait un tyran. Développé par la fatale institutrice, l'égoïsme » a envahi cette âme généreuse et y a terni la plus désinté- » ressée des affections humaines, la paternité. L'autorité du » roi a perverti l'autorité du père. »

Voilà Lear né dans l'air empesté de la cour où il a grandi, où il a vieilli; M. F.-V. Hugo va nous le montrer en proie à la tempête et tout le génie de Shakespeare va rejaillir sur le lecteur en prenant une force nouvelle sous la plume vigoureuse du commentateur, tellement fasciné qu'à son tour il devient fascinateur.

« La nuit est venue « une de ces nuits formidables qui épou-
» vantent les rôdeurs mêmes des ténèbres, une nuit où l'ourse
» aux mamelles taries reste dans son antre, où le lion et le loup,
» mordus par la faim, tiennent leur fourrure à l'abri. » A voir
» cette perturbation de la nature, on dirait que le monde phy-
» sique est bouleversé comme le monde moral. Les choses
» semblent être en proie au même chaos que les âmes. L'ou-
» ragan, complice des filles de Lear, associe à leurs violences
» barbares ses violences sauvages. La pluie crache sur les
» cheveux blancs qu'a conspués Goneril; la bise soufflette le
» front vénérable que Régane a humilié. Entendez-vous l'au-
» guste vagabond qui jette au firmament son pardon sublime :
» « Ciel, gronde de toutes tes entrailles! crache, flamme!
» jaillis, pluie! Pluie, vent, foudre, flamme, vous n'êtes point
» mes filles. Éléments, je ne vous accuse pas d'ingratitude.
» Jamais je ne vous ai donné de royaume, jamais je ne vous
» ai appelés mes enfants. Vous ne me devez pas obéissance!
» Laissez donc tomber sur moi l'horreur à plaisir. »

» Tandis que le roi tient tête à la tempête, survient le fidèle
» Kent qui dissimule toujours sous la livrée de Caïus son
» dévouement proscrit. Kent hors d'haleine annonce qu'il a
» découvert une hutte aux environs et presse son maître d'aller
» y chercher refuge. Lear cède à ses instances, mais moins
» par souci de lui-même que par sollicitude pour son fou :
» « Viens, mon enfant, dit-il au bouffon qui grelotte : Com-
» ment es-tu, mon enfant? As-tu froid? J'ai froid moi-même...
» Où est ce chaume? La nécessité a l'art étrange de rendre
» précieuses les choses les plus viles... Voyons votre hutte...
» Pauvre diable de fou, j'ai une part de mon cœur qui souffre
» aussi pour toi! » Touchantes paroles qu'il faut recueillir
» avidement, car ce sont les premiers mots de pitié qui soient
» tombés de ces lèvres royales. — Sous l'action du malheur,
» l'âme de Lear se transforme et s'épure; son cœur endurci
» par l'éducation funeste du despotisme, s'attendrit enfin sous
» l'influence salutaire de l'adversité. Peu à peu, nous voyons
» se dégager en lui les vertus latentes. Les qualités réelles,
» dont la nature l'avait doué et qu'avait comprimées si long-
» temps l'usage de la toute-puissance, surgissent à nos yeux
» ravis. L'égoïsme parasite, qui naguère dégradait son carac-

» tère, disparaît enfin pour faire place à la charité native. Ah
» qui se fût attendu à une pareille métamorphose? Qui eût cru
» la compassion possible à l'implacable tyran que n'avaient pas
» ému les larmes de Cordélia? Telle est pourtant la surprise
» que nous a ménagée le poëte. Dans sa détresse inouïe, Lear
» a encore une part de son cœur qui souffre pour ce pauvre
» fou. Le roi oublie ses indicibles souffrances pour se rappeler
» que son bouffon souffre. Si vaste est devenue sa sensibilité
» que ses propres tortures ne suffisent plus à l'absorber.

» Désormais il n'est pas d'infortune qui ne doive trouver
» un écho dans le cœur renouvelé du roi. Il n'est pas de dou-
» leur qui ne doive éveiller sa sympathie. La catastrophe qui
» l'a précipité du trône l'a mis en contact avec des détresses
» qu'il ne soupçonnait pas, et à l'avenir il aura compassion de
» de toutes ces détresses. En apercevant la chétive hutte où
» Kent le conduit, il songe à la misère dont elle est le refuge. Il
» songe aux malheureux dont ce taudis est le palais. Il songe
» à tous les damnés qui depuis leur naissance agonisent dans
» cet enfer social où il vient d'être jeté lui-même : « O dé-
» tresses sans asiles!... Pauvres indigents tout nus, où que
» vous soyez, têtes inabritées, estomacs inassouvis, comment
» sous des guenilles trouées vous défendez-vous contre des
» temps pareils? Oh! j'ai pris trop peu de souci de cela... Opu-
» lence, essaye du remède, expose-toi à souffrir ce que souf-
» frent les misérables pour savoir ensuite leur émietter ton
» superflu et leur montrer des cieux plus justes. » *Mea culpa*
» solennel de la toute-puissance repentante! Salutaire remords
» infligé par le poëte à la royauté négligente? Le justicier
» Shakespeare condamne la monarchie déchue à faire amende
» honorable à l'humanité. »

Nous pensons que nul n'aura le courage de nous reprocher cette longue citation, elle illustre et illumine notre article en le terminant. Cet enthousiasme que nous partageons fe a oublier peut être aux plus fanatiques les témérités de notre début. Ne touchez pas à la hache, disent les Anglais; ne touchez pas à la reine, disent les Espagnols; ne touchez pas au génie, disent les aveugles volontaires et opiniâtres! Et pourquoi? Nous disons, nous, que le génie est invulnérable. Nous n'avons pas la prétention outrecuidante d'entamer sa cuirasse

de diamant, et nous savons que s'il a parfois ses écarts et ses défaillances, nous trouverons dans ses imperfections mêmes un grand sujet de méditation et le plus utile enseignement.

E. H. KESLER.

LITTÉRATURE FLAMANDE.

Geschiedenis van Wetteren, gevolgd van eene historische Schets der omliggende gemeenten, door Jan Broeckaert. Gent, in-8° de IV-315 pp.

Nous nous réjouissons tout particulièrement à l'apparition de chaque monographie historique du pays. Elles viennent peu à peu compléter et rectifier, par le dépouillement des archives locales, les éléments d'une nouvelle histoire générale de Belgique, et nous ne sommes pas à la dernière. M. Broeckaert enrichit la série de nos histoires spéciales, de celle du village considérable de Wetteren; elle est suivie d'une esquisse de celles de Laerne, de Calcken, de Schellebelle, de Massemen-Westrem, et l'auteur nous promet successivement la description historique des autres communes de l'arrondissement de Termonde.

Pour signaler l'importance de ce livre, il suffirait d'en transcrire la table des matières. Après avoir parlé le plus sobrement possible de l'étymologie et des origines de Wetteren, qui se perdent dans « la nuit des temps » comme toutes les origines de tous les pays, M. Broeckaert raconte succinctement des temps anciens de ce bourg ce qu'il a pu en apprendre de positif; il n'insiste guère sur la conjecture, assez vraisemblable d'ailleurs, que Warminia (Waterminia ?), villa à deux églises, qui appartenait au IXe siècle à l'abbaye de Saint-Bavon de Gand, serait la même localité que Wetteren; il nous montre la seigneurie de Wetteren, possédée par Robert de Béthune, en 1225, et directement soumise au comte de Flandre jusqu'au XVIe siècle, donnée ensuite en fief à Maximilien, *Vilain de Gand*, comte d'Iseghem, etc., famille dans laquelle elle demeura.

Entre le règne de Philippe le Bon et la révolution de 1830, quelques faits historiques importants ouvrent un champ plus libre au récit de l'historien. Ce sont : le soulèvement des Gantois, pour cause d'oppression, sous « ce bon » Philippe ; la prise du château de Laerne par les Chaperons blancs; la dévastation du pays de Waes par les deux partis; l'arrivée du comte à Wetteren, où des ambassadeurs du roi de France réussissent à lui faire accepter une trêve et un traité; puis, sous le règne d'un autre « bon Philippe » (IIe), les troubles pour cause d'intolérance, le pillage de l'église de Wetteren par les iconoclastes, les brigandages exercés par les troupes espagnoles, le soulèvement des paysans contre les gueux et la destruction du village par ceux-ci, enfin l'arrivée du duc de Parme et le départ des Espagnols; puis encore, sous le règne du « bon et grand » Louis XIV, la dévastation et l'incendie de Wetteren par les Français; enfin les événements, toujours ruineux ou désastreux, qui signalèrent l'entrée de ces généreux Français nous apportant le bonheur et la gloire dans les drapeaux de Dumouriez, et ceux qui marquèrent le règne de Napoléon le Grand lequel, pour comble de bienfaits, nous dota de la conscription militaire.

Tous ces faits sont racontés par M. Broeckaert avec beaucoup de jugement et de précision, dans un langage simple, pur et correct; son livre sera lu avec le plus vif intérêt, non-seulement par les hommes d'étude, mais surtout par les nombreux souscripteurs de sa contrée, pour lesquels il ne constituera pas uniquement une histoire de Wetteren et de ses environs, mais une histoire succincte des principaux événements de l'histoire belge, double avantage que présente une monographie écrite par un homme de tact et de talent.

L'autre moitié de ce livre est consacrée à la description et à la narration de tout ce qui intéresse la vie publique d'une agglomération d'hommes : église, hôpital, hospice, écoles et académie de dessin; statistique, commerce, industrie, sociétés de littérature, de musique, de chant et d'archers; les hommes célèbres de la localité, les anciens géants, les légendes populaires, etc.

L'ouvrage est suivi d'un appendice de quinze documents inédits relatifs aux diverses matières traitées dans le corps du volume; il est orné d'une vue générale de Wetteren, d'une

vue de l'église, d'une planche représentant un jeton de l'église à l'effigie de sainte Gertrude, une lanterne en cuivre et un instrument en verre, à manche de cuivre, qui paraissent de la plus haute antiquité; le dernier de ces objets, auquel on attribuait une vertu miraculeuse, était destiné à arrêter les saignements de nez; on l'appliquait dans le cou des enfants, de la même façon et avec le même avantage qu'on emploie à cet effet une simple clef. Puis viennent « les géants » de Wetteren et le château de Laerne. A propos de ces géants, on raconte que Napoléon, précédé d'une division de cavalerie légère, traversa en 1810 la commune avec l'impératrice, laquelle se trouvait dans un état intéressant; tout le village alla processionnellement à leur rencontre, sans doute plus par curiosité que par respect; les géants n'avaient pas été oubliés dans cette circonstance solennelle; mais dès que la foule s'approcha des illustres voyageurs et que l'empereur aperçut de loin le couple de Titans, il s'écria : « Arrière manants! pas de monstres devant l'impératrice! » et les hussards de charger géants et manants et de les disperser. C'est grâce sans doute à cette précaution prompte et énergique que le roi de Rome ne fut pas lui-même un monstre ou un géant.

Jacob Van Maerlant en zyne werken, door Karel Versnaeyen. Gent, in-8° de X-154 pp.

Dans une livraison antérieure, nous avons sommairement fait connaître cette célébrité nationale d'après le mémoire couronné de M. Serrure fils; nous y avons aussi apprécié l'œuvre de ce dernier, en nous appuyant sur le rapport que fit de ce concours M. Heremans, au nom du jury, appréciation qu'il n'y avait pas lieu de modifier, à part même la question de convenance. Il serait donc surabondant de revenir sur la personne et les œuvres de Jacques Van Maerlant à l'occasion du livre de M. Versnaeyen, et nous obéissons aux mêmes motifs en traduisant simplement ici le jugement que le jury porta sur cette œuvre, qui dans l'opinion des juges occupait la deuxième place parmi les concurrents.

« Le mémoire intitulé : *Jacob Van Maerlant en zyne werken,* » est-il dit dans ce rapport, « surpasse les mémoires précédents » du tout au tout. On voit que l'auteur s'est efforcé de satis- » faire à toutes les exigences du programme. Il a compléte-

» ment approfondi le sujet; l'analyse qu'il donne des œuvres » de Van Maerlant laisse peu à désirer, et son appréciation du » mérite littéraire de ses ouvrages est généralement juste. » Toutefois il répand peu de lumières sur les points contestés; » d'ordinaire il suit la trace de ses devanciers, et il lui arrive » bien de se fourvoyer lorsqu'il l'abandonne. Ainsi il prétend » que le *Wapene Martyn* fut composé peu de temps avant la » mort de Van Maerlant et tout d'un trait. Lorsque plus loin, il » veut représenter les mérites de l'auteur du *Wapene Martyn* » comme philosophe, on s'aperçoit qu'il s'aventure timidement » sur un terrain qui ne lui est pas assez familier. Il cherche » parfois à éluder des preuves solides par des ornements de » style. »

Cette critique sévère est celle d'un jury, et qui plus est, d'un jury officiel; mais telle qu'elle est, et précisément à cause de la source dont elle émane, M. Versnaeyen et le public peuvent et doivent la regarder comme très-élogieuse. D'ailleurs, ceux qui possèdent l'ouvrage de M. Serrure feront bien d'acquérir celui de M. Versnaeyen : ils y trouveront des idées lumineuses et des détails précieux que l'on désirerait trouver aussi dans l'œuvre du rival couronné.

Étude historique et critique sur l'orthophonie et l'orthoépie tudesques, suivie de la loi runique de modification des articulations, par EM. VERSTRAETE, lieutenant d'infanterie. Gand, Rogghé; in-8° de VII-262 pp.

Nous croyions la question de l'orthographie de la langue flamande ou néerlandaise résolue. Les seuls points qui restent en litige sont le redoublement de l'*a* et de l'*u* par eux-mêmes, comme cela a unanimement lieu pour l'*e* et pour l'*o*, ou au moyen d'un *e*, et l'emploi de l'*y* ou de *ij*. A cette légère différence près, nous croyions être sortis à jamais de cette lutte de *lettres*, qui occupe malheureusement encore certains esprits, très-sérieux, sans fruit aucun pour la science, mais dans le but peu sensé de faire de la langue une ligne de démarcation politique entre la Belgique et la Hollande : sur ce point, disons-le, règne un touchant accord entre nos ultra-catholiques et nos ultra-libéraux. Ce concert, renouvelé de 1828 et 1829, n'empêchera pas l'élite des écrivains flamands de rester aussi irréprochables de patriotisme que personne, tout en écrivant leur

langue à la manière des Hollandais, de même que, Flamands et Wallons, nous orthographions la langue française tout comme les Français.

Nous croyions enfin, comme le disait récemment l'un des trois linguistes distingués auxquels est confiée la rédaction du grand dictionnaire de la langue néerlandaise, le docteur Te Winkel, « que nous pouvions nous vanter d'une orthographe » qui, sans atteindre une perfection impossible, est meilleure » que toute autre. » « Quant à moi du moins, ajoute-t-il, je ne » connais aucune langue moderne qui satisfasse davantage et » plus logiquement que la langue néerlandaise aux deux prin- » cipes si souvent contradictoires d'une orthographie sensée, » respectant à un si haut degré l'étymologie, sans léser, autant » que beaucoup d'autres langues, la prononciation..... »

Ceci établi, nous nous trouvons très-embarrassé devant l'ouvrage de « l'Orthophonie et l'orthoépie tudesques, » qui professe, nous le constatons avec plaisir, la même opinion au sujet des deux points controversés, mais qui réclame pour l'orthographie flamande des modificatious radicales dans les consonnes et les voyelles, modifications auxquelles nous ne dénions pas une valeur scientifique, mais que dans la pratique rien ne justifie. Nous avouons qu'une première et deuxième lecture de ce livre nous a laissé d'abord dans une grande perplexité; nous avons songé à une mystification, à une guerre d'un genre nouveau contre cette malheureuse langue flamande qui n'en peut mais et que plus d'un de nos « faiseurs » souhaite tout bas et tout haut à l'autre rive du Moerdyk. Mais non, nous sommes bien sur le terrain de la science; M. Verstraete est très-sincère et il n'a été mû que par l'amour de la science, par l'intérêt qu'il porte à la langue maternelle de la moitié des Belges, qui est aussi la sienne, sans doute, et il a cru, par les innovations qu'il propose, rendre la langue flamande plus rationnelle, selon lui, et en faciliter l'étude aux Wallons. Ses efforts sont certainement très-louables et inspirés par les meilleurs sentiments, il a fait des investigations très-laborieuses, nombre d'observations linguistiques très-judicieuses, il a exposé son système avec toute la chaleur et l'énergie que donne une foi vive, et son langage est souvent pittoresque. Mais à côté de ces bonnes qualités, il s'en trouve de moins bonnes; il y a bien

des erreurs à relever, des observations fausses ou incomplètes à rectifier, des appréciations erronées à rétablir, et s'il nous était permis de donner un conseil à l'auteur, nous l'engagerions à appliquer son talent et ses connaissances au redressement de l'orthographie et de l'orthoépie des langues française ou anglaise, qui en ont plus besoin qu'aucun autre idiome de l'Europe.

Jaerboeken der aloude kamer van rhetorika, het Roosjen, onder kenspreuk : Ghebloeyt in het wilde, te Thielt, door Alfons L. De Vlaminck, sekretaris by het arrondissements-kommissariaet van Dendermonde, en gewezen geheimschryver van voornoemd genootschap. Met platen. Gent, Hoste, gr. in-8° de 252 pages.

L'esprit d'association est surtout un des caractères distinctifs du peuple flamand. Chez nul autre, croyons-nous, il ne s'est manifesté avec autant de développement et de force, ni avec autant de ténacité à travers les temps et les obstacles. Antérieur aux communes comme la cause l'est à l'effet, il sort du brouillard de l'histoire avec elles : il en est l'âme, elles en sont le cocon, le produit de plusieurs siècles d'un travail sourd et obstiné. Toute la « Commoigne » n'est qu'un réseau d'associations, inspirées par le devoir, l'intérêt, la dévotion ou le plaisir; ce sont les serments d'arbalétriers qui veillent à la défense du pays; les nombreux corps de métiers qui témoignent de l'activité industrieuse et de la prospérité de la bourgeoisie; les confréries qui naissent de la sympathie de patronage religieux, enfin les sociétés de récréations et de jeux.

Au premier rang de ces dernières, nous saluons unanimement « le noble art de rhétorique, » « les compagnons de la rhéto- » rique, » les clercs de la Bazoche, si l'on veut. A vrai dire, cet art ne se classe dans aucune de ces catégories, par son caractère littéraire, intellectuel, instructif et moralisant d'abord, ensuite, parce que le « rhétoricien » exerçait généralement une industrie ou faisait un négoce, et maniait au besoin l'arbalète meurtrière, qu'il était, en un mot, bourgeois en même temps qu'amateur; parce qu'enfin le côté récréatif de son art n'était qu'un appât pour attirer la foule à un banquet de l'intelligence. L'histoire des Chambres de rhétorique est donc celle d'une face très-importante de notre civilisation, et qui intéresse d'autant plus vivement qu'elle vient à peine d'être mise à nu, et que bien des fouilles et des études sont encore

nécessaires pour que nous ayons d'elles une idée exacte et complète.

Qui donc n'applaudirait à l'œuvre qui fait l'objet de cet article? M. De Vlaminck, secrétaire du commissariat de l'arrondissement de Termonde et ancien secrétaire de la Chambre de rhétorique de Thielt *het Roosjen*, a été bien inspiré en consacrant ses loisirs à faire l'historique de cette société, l'une des plus anciennes du pays et qui compte aujourd'hui environ cinq siècles d'existence. Puisées à des sources authentiques, ses annales offrent une lecture aussi fructueuse qu'amusante. Ce ne sont pas des éphémérides sèches et monotones, comme on pourrait s'y attendre; l'auteur a rattaché l'existence, la vie de « la Rose » à la vie même du peuple thieltois, subissant comme celui-ci l'influence de la paix et de la guerre, du despotisme et de la liberté, tour à tour florissante et anéantie, en liesse et en deuil, fière et assujettie; raisonneuse et satirique sous Charles-Quint, croyante et indifférente sous Albert et Isabelle. Il a été assez heureux pour nous donner une grande partie du répertoire des pièces représentées à Thielt, de 1402 à nos jours, depuis le *Mystère de la Passion* jusqu'au *Mahomet* de Voltaire et le répertoire flamand moderne, et c'est là pour nous la partie la plus intéressante et vraiment précieuse de l'ouvrage de M. De Vlaminck; il décrit ensuite les alliances de « la Rose » avec les ghildes d'arbalétriers de la ville, ses relations d'amitié avec les sociétés de rhétorique d'autres villes et localités, les concours ouverts par elle et ceux auxquels elle a pris part, les succès qu'elle a obtenus, ses statuts, ses fêtes, le costume de ses membres, bref, tout ce qu'il a pu découvrir d'intéressant au sujet de la Chambre de rhétorique de Thielt elle-même et de ses relations extérieures.

Parmi les faits nombreux qui prouvent combien elle fut importante de tout temps, nous n'en mentionnerons que deux, séparés par un grand laps de temps : d'abord, dans le fameux concours général dit « Landjuweel, » tenu à Gand en 1539, la Chambre de Thielt obtint le troisième prix des représentations de moralités, et l'emporta sur Bruxelles, Bruges, Ypres, Courtrai, etc.; elle gagna aussi le prix de lire le « refrain » ou « virelai, » le premier prix de « la plus belle entrée dans la ville, » et le premier prix de « l'entrée à l'église, » qui de-

vait être faite de manière à représenter quelque allégorie.

La deuxième circonstance qui témoigne du rang éminent que la Chambre de Thielt occupe parmi nos « rhétoriques, » c'est qu'en 1787 elle ouvrit un concours pour la meilleure représentation de *Zaïre*, de Voltaire, auquel prirent part vingt-quatre sociétés, sans doute le nombre le plus considérable qu'ait jamais réuni un concours; les prix s'élevaient ensemble à trois cents florins de Brabant, somme non moins importante pour l'époque.

Nous en avons dit assez pour faire apprécier le livre dont M. De Vlaminck vient d'enrichir la littérature sérieuse; nous ne pouvons qu'ajouter : c'est un excellent livre pour le fond comme pour la forme, lisez-le et vous serez satisfait.

Nieuwe liedekens, door Hendrikssone (Em. Hiel), in-18. Gent.

Il y a des moments où l'esprit, se reposant d'un travail sérieux, aime à suivre l'insecte de fleur en fleur, à accompagner le papillon d'arbuste en arbuste, à vaguer de branche en branche avec l'oiseau, becquetant à tous les fruits, s'arrêtant partout et nulle part, ne voyant de la fleur et de l'insecte que le contour, ne recueillant de l'arbuste qu'une échappée de parfum, ne perçant l'écorce du fruit que pour en apprécier la saveur, et retourne satisfait au logis où l'attend de nouveau le devoir au front tendu. Les « Chansons nouvelles » de M. Hiel donneront au lecteur la même jouissance et la même satisfaction.

Ce nouveau recueil est un petit diorama que traversent tour à tour la nature et l'homme, l'enfant et l'aurore, le printemps et l'amour, l'été et l'amour maternel, l'automne et le soir, la neige et la nuit, le berceau et la tombe, la joie et l'insouciance, la patrie et l'humanité. Il y a là pour le philosophe autant de volumes que de mots, mais nous ne lirions pas les volumes; le poëte nous donne la quintessence d'une idée, d'un sentiment, d'un tableau, rose ou cyprès, ombre ou lumière, et grâce au feu de son imagination, au charme de sa diction, à la mélodie du rhythme et de la rime, nous nous arrêtons et nous lisons.

M. Hiel s'est dès le début de sa carrière littéraire dis-

tingué par la délicatesse de ses pensées, de ses images et de ses expressions ; ce sentiment, intime et de nature chez lui, le caractérise, et le rapproche de Van Beers; sa poésie est toute de cœur; elle n'enlève pas le lecteur par un vigoureux essor de l'imagination, non plus qu'elle ne l'étourdit par de grands mots vides de sens; elle est essentiellement sympathique, elle se communique et s'attache. C'est, une qualité rare et précieuse. Voici, pour donner une idée de sa poésie, la petite pièce intitulée : *Begraven.*

« Où donc serait notre enfant chéri? Là haut, au-dessus du » monde des étoiles, dans le ciel insondable, et exempt de » peines et de souffrances? Non, il est ici, reposant sous la » terre; notre enfant n'est pas au loin, son parfum se mêle à » celui de ces fleurs, il s'entend appeler de son nom, il voit » nos larmes, il gazouille ici parmi le doux chant des oiseaux. » Pour plaire à l'enfant, ne gémissons donc plus sur lui, notre » douleur l'affiige. Il folâtre dans les rayons du soleil, se » baigne délicieusement dans la lumière éternelle; de même » que les vents caressent les roses, il effleure nos joues, il » plonge dans nos yeux et y lit notre douleur. Non, l'enfant » n'est pas au loin, il n'a pas quitté la terre, il s'agite ici dans » notre cœur. »

Qu'on n'aille pas croire sur cet échantillon que la poésie de M. Hiel est toujours mélancolique et rêveuse; oh non! il aime aussi la joie, et sait chanter la belle et la coupe; de plus, il compatit vivement à la partie souffrante de la société, il adore la liberté et la nationalité, et sait boire gaillardement au bien-être du prolétaire, au salut de la patrie. L'idée, d'ailleurs, chez lui marche d'accord avec le sentiment, et il sait, à l'occasion, tirer de sa lyre des sons aussi vigoureux que suaves. Son chef-d'œuvre sous ce rapport est le dithyrambe sur la mort d'un de nos meilleurs poëtes, sur Van Duyse. Ici l'amour de la patrie flamande l'a inspiré, a exalté son esprit, échauffé son cœur, coloré son imagination, ennobli son style et communiqué à l'ensemble quelque chose de la rectitude de pensée et de la pureté de diction des anciens.

Nous faisons des vœux pour que M. Hiel continue à travailler sa pensée, à épurer encore davantage son goût dans le choix de ses sujets comme dans ses expressions, et s'efforce

de s'approprier les dernières ressources de la langue ; car il a un grand cœur et il s'est donné pour mission de répandre, parmi les masses, l'amour du vrai, du beau et du juste, dont la poésie est une manifestation si noble et si puissante. Puissent ses chansons trouver accès chez le peuple et remplacer ces immorales chansons du quartier latin qui, bien que peu ou point comprises, infectent Bruxelles et le dernier hameau de sa banlieue.

Grafloover, gedichten door J. Staes. Antwerpen.

Les « Feuilles sur une tombe, » de M. Staes sont un hommage rendu « à la meilleure des mères, » quelques pièces de vers inspirés à un fils pieux par le plus noble des sentiments. La bonté inépuisable de cette digne femme, son amour, sa sollicitude et ses soins maternels, son cœur éprouvé par la perte d'enfants qui la précédèrent dans la tombe, son chagrin et sa mort, le culte de son souvenir et l'espoir de la revoir dans la vie future, tel est le sujet uniforme et douloureux de ces « Feuilles. » « La composition de ces vers, dit l'auteur, » m'a fait passer mainte heure de ma vie dans la plus douce » rêverie. Puissent ceux qui pleurent un être chéri enlevé par » la mort, goûter à la lecture de ces poésies le même bonheur » qu'elles m'ont procuré. » Le but de la poésie étant aussi d'émouvoir, M. Staes l'atteindra chez les âmes sensibles et pieuses d'autant plus sûrement que sa douleur est sincère et profonde et qu'elle s'exprime dans un langage pur et simple. Ce n'est pas nous qui lui reprocherons, comme il semble le redouter dans sa préface, le ton sombre de son élégie qui est ce qu'il doit être. Son livre est l'œuvre d'un bon fils et d'une belle âme ; il a, de plus, de grandes qualités littéraires. La vie n'est qu'une mosaïque d'heur et malheur, de douleur et de joie, pourquoi ne ferions-nous pas si bon accueil au souvenir de nos amis d'outre-tombe qu'à une stance à la lune ou une ode à Phyllis ? Seulement, nous ne sommes pas de l'avis de M. Staes lorsqu'il émet l'opinion « que la poésie ne doit pas tant consister dans la forme des pensées que dans les pensées mêmes. » Nous admettons jusqu'à un certain point l'art sans l'idée dans la peinture et la sculpture, mais nous sommes con-

vaincu que pour être poëte, il faut unir la poésie de l'expression à la poésie de la pensée : il faut que le corps soit le digne reflet de l'âme. C'est le seul défaut que nous reprochions à son recueil.

CH. STALLAERT.

De Gemeente onderwyzer, romantisch verhaal, door Mev. Courtmans, geboren Berchmans.

Mme Courtmans tient depuis longtemps une position distinguée dans la littérature flamande ; c'est une de ces femmes rares, qui préfèrent l'idiome plantureux de leur pays à la langue française, étrangère au peuple flamand. Elle aime sa langue maternelle avec l'amour et l'enthousiasme d'une femme, avec l'énergie et la raison d'un homme.

Aussi, Mme Ida von Düringsfeld, l'auteur de « *Das geistigen leben der Vlamingen* » dit-elle (nous traduisons littéralement) : « J'ai entendu prétendre que cette femme n'était surpassée que par peu d'hommes dans l'énergie des opinions flamingantes. Elle pourrait en cela être citée comme exemple. »

Mais cet enthousiasme, cet amour pour sa langue ont naturellement pour but le peuple, son pays et ses saines institutions. Le récit romantique « *De Gemeente onderwyzer* » (l'Instituteur communal) en témoignera comme ses autres œuvres. Ce roman est une simple narration développée avec assez de charme pour attirer et captiver assidûment l'attention du lecteur. Voici le canevas de cet ouvrage :

Edward Van Dale, élève de l'école normale de Lierre, est nommé instituteur communal à W..., village de la West-Flandre. Il y a à lutter, tout à la fois, et contre les préjugés des paysans et contre maître Savé, directeur d'une école privée. Ce vieux scélérat donne beaucoup de déboires au jeune instituteur. Aidé de deux vieilles filles, dont le temps a considérablement endommagé les intéressantes personnes, il trouve moyen par ses calomnies et son charlatanisme d'exciter les paysans contre son jeune concurrent.

Mais celui-ci a su gagner l'estime du bourgmestre, du notaire et de tous les gens éclairés du village. Il a du reste un grand fond de courage pour lutter contre son ennemi, et ce cou-

rage est encore fortifié par l'amitié de sa bonne sœur, véritable type évangélique, et pour l'amour d'Irma, la fille du notaire, d'abord son élève et plus tard son amante. Cependant le notaire est riche, très-riche, et sa fille est destinée à M. Haveland, un notaire des environs qui a le « gousset bien garni. » Quand Irma apprend son sort, elle est sur le point d'en mourir de chagrin. (Scène stéréotypée dans presque tous les romans.) Voilà donc notre instituteur jeté dans de nouvelles perplexités. Sa fâcheuse position se complique encore par une méchante accusation, que tout le village, ou peu s'en faut, lui lance à la tête : on le désigne comme étant le séducteur de Mieken Raveschoot, gentille fillette d'un conseiller communal de l'endroit.

Cette cabale était montée par maître Savé. Van Dale s'était rendu à la kermesse d'un village des alentours en compagnie des clercs du notaire et d'une bande de jeunes gars et de jeunes filles. Le soir, au retour, il était resté quelques instants avec Mieken Raveschoot, en arrière de ses compagnons, séduits tous deux par le doux chant d'un rossignol. Ce petit incident fut remarqué par Tonia Proost, une des satellites de maître Savé, lequel en fut promptement instruit. De là, naturellement, la nouvelle alla grossissant de bouche en bouche, si bien qu'avant la fin du jour on montrait le jeune homme au doigt, comme un homme profondément immoral.

Ce coup de langue eut un plein succès : Mieken Raveschoot prit le voile et l'école de Van Dale devint déserte, la misère frappa à sa porte. Cependant, comme le dit si bien Frederika Bremer : « Quand la peine est à son apogée, le salut approche. » Van Dale avait écrit un mémoire sur la situation de l'enseignement primaire en Belgique, et ce travail lui vaut une nomination d'inspecteur cantonal. Orné de ce titre, il est digne d'être le gendre du notaire et obtient la main de sa chère Irma. Il est parfaitement heureux alors, mais bientôt il perd Roosjen, sa bonne sœur, dont la mission était désormais accomplie. Elle avait voulu suivre Mieken Raveschoot au couvent : « *Mais Jésus-*
» *Christ aimait trop sa fiancée. Il envoya un de ses plus beaux*
» *anges, qui, embrassant la bien-aimée du Seigneur, la porta*
» *jusqu'au ciel, sans se soucier ni des larmes d'Irma, ni de la*
» *douleur d'Edward!* »

En esquissant rapidement le canevas de ce roman, écrit généralement dans un style poétique, nous avons été obligé de passer sous silence plusieurs jolis détails. Il y en a cependant, et plus d'un, qui méritent d'être cités et loués. Entre autres, la description réellement navrante d'une « *Weezen-verpachting* » (location des orphelins) aux moins offrants, usage inique, qui existe encore dans différentes contrées de notre libre pays. Nous n'avons pas parlé non plus de l'orphelin Prudens Kleit, arraché par Van Dale des mains d'un paysan barbare et élevé par les soins de l'instituteur et de sa sœur. C'est au sujet du jeune Kleit, devenu un ingénieur remarquable, que Mme Courtmans fait dire par le bourgmestre, au digne inspecteur :

« Les talents brillants de l'ingénieur, que vous avez sauvé » de l'esclavage, nous démontrent clairement que mainte » perle précieuse reste enfouie dans le peuple. Faisons notre » devoir : cherchons les joyaux dans le marais le plus impur » de la société, car de là jaillira la lumière la plus éclatante » pour la patrie. »

L'auteur dit encore quelque part :

« Liberté d'enseignement ! la signification de ces mots est » immense. Quand donc l'État comprendra-t-il que l'enseigne- » ment des enfants du peuple belge doit être surveillé ? Quand » aurons-nous l'enseignement obligatoire ? Quand le gouverne- » ment aura-t-il le droit de vérifier si ceux qui veulent » instruire les enfants, sont des hommes honnêtes, s'ils n'ont » pas été condamnés pour des attentats scandaleux ? »

On le voit, le roman de Mme Courtmans a des tendances démocratiques et ce qui plus est des pages éloquentes en faveur du progrès dans l'enseignement, le plus pressant de tous à réaliser. Ce sont là de fort belles qualités. Disons maintenant par où le livre pèche : le sentiment y fait un peu défaut, les scènes d'amour sont insignifiantes pour ne pas dire plus. Nous avons été surpris de rencontrer chez Mme Courtmans des phrases séraphiques comme celles que nous avons mises plus haut en italiques. On les croirait de l'évêque Langlet, le panégyriste de Marie Alacoque, et non du chantre de Marnix de Sainte-Aldegonde. Le père Hillegeer et Cie font assez de propagande, pour que Mme Courtmans ne les aide pas à détourner notre jeunesse de la voie du progrès au profit de « la vigne du Seigneur. »

PRESCOTT ET LA CRITIQUE FRANÇAISE.

OEuvres de W.-H. Prescott. Histoire du règne de Philippe II, traduit de l'anglais par G. Renson et P. Ithier. 5 vol. in-8°. 1860-1861. Bruxelles, A. Lacroix et Cie; Paris, Firmin Didot frères.

A une époque comme la nôtre, où l'histoire tend à devenir de plus en plus philosophique et à ne voir dans chaque peuple qu'une portion de la grande famille humaine, on comprend que le plus grand écueil de l'historien se trouve précisément dans ce qui faisait jadis son mérite et sa gloire : nous voulons parler du patriotisme exclusif, intolérant, de parti pris. Il en est peu, malheureusement, parmi nos meilleurs historiens modernes, qui aient réussi à concilier parfaitement l'amour de la patrie avec celui de l'humanité, qui aient su rendre pleine justice aux peuples étrangers en lutte avec leurs compatriotes. La vieille Europe est peut-être trop attachée encore à ses traditions de guerres et d'antagonismes pour s'élever jusqu'à ces régions sereines; il faudrait pour cela autre chose que des intentions individuelles et le suffrage de quelques esprits distingués, il faudrait un peuple nouveau, composé des plus purs éléments des anciennes races, ne vivant que par la liberté, ne rêvant que le progrès et ne cherchant dans l'histoire que des enseignements à méditer, non des exemples à suivre. Ce peuple existe, c'est celui des États-Unis d'Amérique, et, quels que soient ses malheurs actuels, c'est encore celui qui nous donne les plus graves et les plus précieuses leçons. C'est là enfin que se trouveront, que doivent se trouver les meilleurs, les seuls véritables historiens de notre époque, et il n'y a dès lors guère à s'étonner de l'immense supériorité de l'Américain Prescott, sur les précédents historiens du règne de Philippe II.

Impartial pour tous les partis, juste et sévère parce qu'il parle au nom de l'humanité, étranger à ces mille petites haines qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours entre les peuples, entre les classes sociales, entre les religions et les sectes, entre les races et les dynasties de notre vieux monde, Prescott est par excellence l'historien philosophe. A cette admiration devenue générale pour l'écrivain américain, ne se mêle qu'un regret : la mort est venue interrompre ce magnifique travail,

en empêchant même l'auteur d'y mettre la dernière main, de compléter et de couronner son œuvre.

MM. Lacroix et Cie, qui ont pris l'initiative d'une foule de publications importantes depuis quelques années, et dont les services sont appréciés de tout le public de langue française, ont fait entreprendre par deux auteurs belges, MM. Guillaume Renson et Paul Ithier, une excellente traduction de l'œuvre de Prescott. Mais la maison Lacroix, par son activité même, a excité la jalousie de bien des concurrents et en particulier de certains éditeurs parisiens. Cette rivalité, jointe à un esprit traditionnel de dénigrement pour tout ce qui se fait en Belgique, a inspiré à une publication mensuelle parisienne, la *Correspondance littéraire*, éditée par MM. L. Hachette et Cie, une des plus singulières et des plus impertinentes diatribes qu'il nous ait été donné de lire, à nous, si habitués pourtant à de semblables aménités.

Dans un article intitulé *Histoire de Philippe II, de Prescott*, et signé Amédée Roux, la *Correspondance littéraire*, débutant par un amphigourique éloge de Prescott, en arrive, par une transition perfide, à regretter qu'un si bel ouvrage ait été si mal traduit. Puis, relevant çà et là quelques négligences, quelques fautes d'impressions, de véritables *coquilles* d'imprimerie, le critique ne manque pas d'y voir des « idiotismes wallons, » et se moque avec plus ou moins d'esprit des « deux Belges » traduisant Prescott « en limousin. »

Nous ferions grâce à nos lecteurs de ces plates railleries sur « l'atmosphère brumeuse du Brabant » dont l'effet est d'obscurcir le style, et sur la « *prétendue* nationalité belge » qui empêche nos écrivains de parler français « par excès de patrio-» tisme; » nous nous bornerions à hausser les épaules en engageant nos compatriotes à en faire autant, si, du moins, M. Amédée Roux et les critiques de même acabit qui nous donnent de si doctes leçons de langue française, voulaient bien joindre l'exemple au précepte. On admet une certaine sévérité chez un écrivain de talent, on comprend l'irritabilité d'un homme de goût, mais ce qui dépasse un peu les bornes, c'est l'outrecuidance pédantesque unie à la plus lourde ignorance, à la plus profonde incapacité. Quelques faits à l'appui et quelques citations sembleront utiles, sinon pour l'édification, du moins pour l'ébaubissement de nos lecteurs.

M. Amédée Roux, qui s'imagine connaître sa langue aussi bien qu'il connaît les Belges, reprend les traducteurs de Prescott d'avoir écrit : « aimer *de* faire..., » « tarder *de* causer une sen- » sation; » il ne paraît nullement se douter qu'il y ait une nuance appréciable entre *aimer à* et *aimer de*, *tarder à* et *tarder de*. Il souligne « *dans l'entretemps*, » pensant, selon toute apparence, qu'*entretemps* est un simple adverbe. « Un corps de Turcs » *placèrent* des échelles » lui offre une nouvelle matière à critique : il aurait voulu *plaça*, probablement selon quelque grammaire nouvelle que nous n'avons pas le bonheur de posséder en Belgique. Tout cela avec une naïveté, une candeur qui confondraient le bonhomme Lhomond lui-même.

Voilà pour la science. Examinons si par hasard le style de l'écrivain n'est pas meilleur que sa théorie. Philippe II, dit M. Amédée Roux, « ne fut lui-même *pas* autre chose qu'un » inquisiteur couronné. » En Belgique nous dirions : *ne fut autre chose*... mais l'expression parisienne a une saveur bien plus relevée, qui échappe à nos sens grossiers. A un autre endroit s'animant au récit des persécutions ordonnées par Philippe II, il s'écrie : « Pour raconter de sang-froid de » pareilles horreurs, il faut avoir l'*âme trempée d'un triple « bronze*. » Qu'est-ce à dire? Entendons-nous. Si c'est une allusion à l'*æs triplex* d'Horace, elle se comprendra malaisément avec le mot *trempée*, car Horace parle d'un triple bouclier, et il n'a pu songer à y « tremper » le cœur ou l'âme. Si c'est une autre allusion au procédé chimique de la trempe, ce procédé concerne l'acier, et non le bronze ni « un triple bronze. » D'autre part, ce n'est pas l'acier qui trempe, dans le sens actif, mais qui est trempé, et cela dans un liquide qui n'a pas le moindre rapport non plus avec un bronze, fût-il simple et non triple. L'auteur lui-même, croyons-nous, en s'engageant à cet égard dans une explication, s'y perdrait aussi vite que nous.

Il est à supposer, se dira-t-on, que ce M. Amédée Roux est plus fort dans sa critique que dans sa grammaire et dans son style. Voyons donc.

Ayant cru remarquer quelque exagération dans une assertion de Prescott relative à l'ancienne prospérité de la Flandre, assertion qui, pour le dire en passant, est parfaitement justifiée, M. Amédée Roux conclut par cette réflexion qui a la pré-

tention d'être fort piquante à l'endroit des Américains : « ..... la » nationalité d'un historien se trahit toujours par quelque coin, » et ce n'est pas pour rien qu'on est le compatriote de » M. Barnum. » Comme cette assimilation de Prescott à Barnum est ingénieuse! et digne surtout de la haute critique!

Plus loin nous lisons : « Ses défauts sont ceux de la jeune » Amérique : dans le développement excessif accordé à certains » épisodes, on retrouve l'exubérante végétation des forêts » vierges du nouveau monde. » Quel bonheur qu'il y ait des forêts vierges dans le nouveau monde, pour fournir à M. Amédée Roux une si brillante image! Mais quel malheur pour M. Amédée Roux que ces forêts vierges ne soient pas du tout dans la patrie de Prescott, et que le nouveau monde soit une expression géographique comprenant toutes les latitudes du globe! Que diraiton, par exemple, d'un critique américain appréciant de la sorte le style de M. Amédée Roux : « Ses défauts sont ceux de la jeune Europe : dans la pauvreté de certaines pensées on retrouve la végétation maigre et souffreteuse des steppes de l'ancien monde? »

« Mais quel que soit le talent d'un écrivain, ajoute M. Amédée » Roux, on peut dire qu'il manque quelque chose à sa réputa- » tion, tant que ses œuvres n'ont point été traduites dans *la* » *langue qui est par excellence celle du continent européen.* »

On devine qu'il s'agit de la langue française, car M. Amédée Roux est Français. Nous disions en commençant que les plus grands écueils de l'historien sont ses préjugés à l'endroit des peuples étrangers. Ces écueils se rencontrent également dans la critique, et nous tenons pour indignes de la critique véritable, sensée, sérieuse, ces fades adulations d'un peuple par luimême, ce dénigrement perpétuel de tout ce qui n'appartient pas au rayon d'une certaine capitale.

Heureusement pour la France, M. Amédée Roux et la *Correspondance littéraire* ne représentent pas plus la critique française, que la langue de M. Amédée Roux n'est par excellence celle du continent européen.

EUGÈNE VAN BEMMEL.

CORRESPONDANCE D'AMÉRIQUE.

Victoria, État de Tamaulipas (Mexique), le 18 juillet 1862.

La croisade aussi funeste qu'inconsidérée, entreprise par les planteurs des États-Unis pour « l'extension et la perpétuité do l'esclavage, » a déjà été fertile en épisodes qui en peignent le vrai caractère. Mais beaucoup d'événements, accomplis dans l'obscurité de la nuit, ou dans les solitudes profondes des campagnes, demeureront toujours inconnus. Dans les localités reculées de l'Ouest, les souvenirs s'affaibliront, dans la mémoire des témoins, avant d'être recueillis par les narrateurs. Tous les regards sont tournés d'ailleurs vers les principaux points de combat; et l'historien en puisant plus tard aux sources officielles, ne verra qu'une lutte militaire dans un mouvement qui, au fond, constitue le plus grand et le plus terrible des efforts jamais tentés pour l'abaissement du travailleur et pour son assimilation à la bête de somme.

Les actes militaires des États-Confédérés ne sont qu'une manifestation extérieure. C'est à l'intérieur qu'il conviendrait de voir agir l'aristocratie américaine, marchant d'un pas ferme à l'asservissement de toute la population blanche qui ne possède point de terres. Non contents d'appliquer chez eux leurs théories de castes et de servitude, les planteurs avaient tourné les yeux vers le Mexique. Dans ce pays sans journaux, sans voix, sans écho dans le monde, ils pouvaient penser qu'une tentative criminelle entre d'autres resterait sans être aperçue. Dût-elle échouer, le souvenir s'en fût perdu dans la masse des faits, plus importants en apparence, qui se passaient ailleurs en même temps. Le bruit du combat pourrait être entendu au loin, mais c'était une attaque sans témoins, dont les motifs et le caractère resteraient inconnus à l'histoire.

Amené, par l'enchaînement de diverses circonstances, sur le théâtre de cet épisode, l'un des plus caractéristiques d'une lutte d'envahissement et de propagande d'un genre nouveau, je regarde comme un devoir d'en rapporter les traits sommaires.

Le Mexique, après avoir passé par bien des épreuves, jouissait enfin d'un état de paix et de tranquillité. Cette nation, récemment sortie de la vie sauvage, commence à s'initier aux arts de la civilisation, et paraît en goûter les douceurs. Il ne lui faut qu'un peu plus de discernement politique, une plus haute estime des vertus publiques et privées, pour prendre un brillant essor et marcher de pair avec son émule américaine. Mais cette période de repos après de longs déchirements, cette perspective de progrès social, n'ont pas trouvé grâce auprès des planteurs du Sud. Il leur a semblé, au contraire, qu'ils puiseraient des chances favorables dans le souvenir des anciennes dissensions, et dans l'indifférence des habitants pour des formalités politiques par lesquelles on a pris l'habitude de les tromper. Ils firent tous leurs efforts pour susciter une nouvelle lutte intérieure, dont ils espéraient bien retirer de grands avantages, à la fois matériels et moraux.

Semer la discorde dans un pays à peine sorti des épreuves d'une transformation sociale, offrait une tâche aisée. Entre les petites querelles de coteries qui préoccupent sans cesse les fonctionnaires mexicains, le seul embarras était de choisir. Des élections avaient eu lieu en juillet (1861) dans l'État de Tamaulipas ; le résultat était contraire à la faction des rojos alors au pouvoir, et favorable à celle des crinolinos. Le gouverneur Jésus de la Serna se voyait remplacé par son plus chaud adversaire. L'assemblée législative, qui dépouilla les procès-verbaux d'élections, trouva quantité de motifs pour annuler les opérations, et ordonna de recommencer le vote.

De nouveaux comices furent donc tenus en septembre, et cette fois les amis de Serna s'arrangèrent de façon à ne point être battus. Ils falsifièrent les chiffres dans les hameaux où ils n'avaient pas d'adversaires, au point d'attribuer souvent, à leur candidat, plus de votes qu'il n'existait d'électeurs. L'assemblée feignit de prendre au sérieux ces procès-verbaux, et la réélection de Serna fut prononcée.

Contre cette décision passablement impudente, les villes

protestèrent. Cependant l'effervescence se serait bientôt apaisée, si les personnes des candidats eussent été seules en jeu. Mais la sympathie subite et bruyante que les planteurs américains témoignaient aux rojos par-dessus la frontière, donnait à réfléchir aux habitants du Mexique. Des bruits confus circulaient de l'établissement prochain d'un nouvel ordre de choses, d'une réunion aux États-Confédérés, du rétablissement de l'esclavage. Tampico et Matamoros, les deux villes importantes de l'État, protestèrent contre une élection frauduleuse, plus énergiquement qu'on ne s'y était attendu. Le gouverneur se montra d'autant plus susceptible qu'il était moins sûr de son fait. Il plaça l'aventurier Carvajal, avec le grade de générel, à la tête des troupes d'État, qui furent considérablement augmentées par des enrôlements volontaires. Il dirigea ensuite ces forces, non vers Tampico, qui était le point important, mais vers Matamoros, où il savait qu'elles obtiendraient toute espèce de secours des Américains de Brownsville.

L'expédition qui partit de Victoria, capitale du Tamaulipas, se composait de cinq cents hommes armés, et de mille recrues pour lesquelles Serna n'avait pas de fusils. Cette troupe peu redoutable avait à sa tête un aventurier, dont le nom s'était trouvé lié une première fois aux malheurs de son pays : José Carvajal, ou plus exactement Caravajal, — car c'est récemment qu'à l'exemple du général Buonaparte il a retranché une lettre à son-nom. Il est né en 1817 à San-Antonio (Texas), d'une pauvre femme mexicaine. Élevé jusqu'à sept ans dans la misère, il fut adopté, à cet âge, par un Américain qui n'avait point d'enfants, et qui amassa une fortune. Ses parents adoptifs l'emmenèrent avec eux dans la Louisiane, où le jeune José fut élevé dans une plantation, et vit comment on exploite des noirs. En grandissant, il prit la langue, les mœurs, les idées des planteurs. Sa qualité de Mexicain le fit rechercher, dans plusieurs circonstances, comme interprète. Il eut connaissance, à ce titre, de la plupart des projets de flibustiers, qui se sont toujours tramés dans la ville de New-Orleans, contre les États espagnols de l'Amérique. La guerre de 1848 n'ayant pas amené, au gré des planteurs, une absorption suffisante du Mexique, des banquiers prêtèrent leur appui à des flibustiers, pour organiser une campagne privée. Après différents retards, la petite expédition se

trouva prête à partir au printemps de 1851. La principale difficulté était de lui donner un chef qui fut acceptable aux Mexicains. Les promoteurs de l'entreprise crurent que Carvajal serait l'homme (*would be the man*). Mais s'il était Mexicain à New-Orleans, le jeune général d'aventure n'était au Mexique qu'un traître. Il fit à cette époque, sur le Rio-Grandé, une campagne de corsaire, commit beaucoup de rapines, versa beaucoup de sang, et finit par fuir, traqué et abhorré par ceux de sa race.

Tel était l'homme qui reparaissait, dix ans plus tard, comme le champion du gouverneur Serna. Le 20 novembre (1861), au matin, il entra à Matamoros, ayant placé ses soldats armés en avant de ses recrues sans armes.

Les habitants, en apprenant son approche, s'étaient mis aussi à lever quelques volontaires, et le général Garcia, de l'armée régulière du Mexique, avait au total cinq à six cents hommes dans la place. Comme il n'y a point de remparts, et que la ville est située dans une plaine parfaitement unie, couverte seulement de buissons de mezquitte aussi hauts que la tête, il attendit l'ennemi dans les rues. Un combat assez meurtrier s'engagea au coin des rues de Venise et de la Liberté; et Carvajal se borna à traverser les faubourgs, pour gagner le bord du Rio-Grandé, où il campa.

Garcia avait de l'artillerie, et c'était chose facile de jeter dans le fleuve cette bande à peine armée qui s'y était acculée. L'échauffourée, comme la plupart des guerres mexicaines, n'avait aucun caractère sérieux. Les soldats de garde se regardaient en riant, et posant la carabine au ratelier, étendaient leur écharpe à terre, et se mettaient à jouer aux cartes sous les yeux de l'ennemi.

Le lendemain cependant, la question avait changé d'aspect. Carvajal était arrivé le 20 à la tête d'une bande affamée, à peine vêtue et fort incomplétement armée. Le 21, il avait des magasins de vivres, des munitions, et abondance de révolvers et de carabines à longue portée. Une distribution d'argent avait été faite à ses officiers. Enfin, au front de son camp, quatre pièces de canon étaient en batterie, servies pour la plupart par des Américains qui avaient obtenu de leurs chefs des congés temporaires. Les chalands n'avaient cessé de traverser toute la nuit,

entre le magasin militaire de Brownsville et le camp du général rojo, placé exactement vis-à-vis, de l'autre côté de la rivière.

A la vue de ce changement subit, qui semblait révéler une entente préconcertée, Garcia se prit à réfléchir. Il fut intimidé de la force que son adversaire puisait dans la protection des planteurs. Il s'exagérait l'étendue de l'appui qui serait prêté par le Sud, au représentant mexicain du parti *proslaverite*. La connivence des autorités de Brownsville pouvait être le simple prélude d'une intervention directe, à laquelle le Mexique septentrional n'était pas en état de résister. Le cri « les Américains vont venir; les Américains sont là! » produit sur les rancheros le même effet que cause à nos vieilles femmes flamandes l'annonce terrible « *de Fransen gaen komen; de Fransen zyn daer!* » Garcia savait que si l'invasion était tentée, rien ne résisterait à la première panique, au sud du Rio-Grandé. Il prit ses mesures pour conserver, en toute éventualité, son grade de général. Il fit dire à Carvajal de marcher lentement, et de donner aux Américains le temps de montrer leur politique. Il promettait de ne frapper, dans l'intervalle, aucun coup qui fût décisif. Ce système d'atermoiement satisfaisait à la fois les deux chefs, qui, bien loin de compter sur eux-mêmes et de conduire les événements, attendaient tous les deux, suivant le dicton yankee, « ce qui pourrait arriver. »

Mais les habitants, bien qu'ignorants de ces intelligences secrètes, ne tardèrent pas à s'étonner de la lenteur de leur général. Ils insistèrent sur l'emploi simultané de toutes ses forces. Garcia se rejeta longtemps sur les prescriptions de l'art militaire, terrain sur lequel il déclarait le bourgeois incompétent. Pressé vivement, il allégua la nécessité d'épargner les capsules, qui bientôt allaient manquer. Un courrier fut dépêché incontinent à Monterey, et rapporta au bout de quelques jours, sur la croupe de son cheval, dix mille capsules, annonçant en outre un envoi plus considérable, que le gouverneur Vidaurri mettait à la disposition des citoyens et de la garnison.

Un autre jour, Garcia fit de grands préparatifs d'attaque, puis donna contre-ordre. Interrogé sur ses motifs, il prétendit qu'au moment de marcher à l'ennemi, il avait reconnu sa propre faiblesse, et qu'il lui fallait du renfort. Deux citoyens se mettent aussitôt à sa disposition, et se déclarent prêts à partir

pour Tampico à tout hasard, afin de presser les secours que cette ville avait certainement préparés. Garcia accepte l'offre avec effusion, et se charge de faire sortir de la place les généreux messagers. Il s'adresse au capitaine d'un schooner de commerce qui était au bas de la rivière. Il passe un contrat avec lui pour le transport des exprès. Les deux matamorosiens, pleins d'enthousiasme et d'espérance, traversent nuitamment les buissons de la prairie vierge, sous le pistolet des vedettes ennemies. Ils gagnent la barre du Rio-Grandé, s'embarquent sur le schooner, et après deux semaines de navigation se voient descendre... à Campêche.

Bien que cet acte patent de trahison ne pût être encore connu, la défiance qu'inspirait Garcia grandissait tous les jours à Matamoros. Une crise était imminente. Le général, effrayé de tout ce qu'il avait sur la conscience, eut recours à une ancienne affection chronique, dont les douleurs se ravivent à propos dans toutes les conjonctures épineuses; et lorsqu'il apprit que les plus animés parlaient de le pendre, il éprouva la nécessité subite de certains secours médicaux qu'il ne pouvait trouver qu'à Brownsville. Un laissez-passer de Carvajal fut bientôt obtenu, pour traverser les lignes ennemies : refuse-t-on un pareil service d'humanité? Et voilà Garcia à l'abri, sur le territoire américain, s'enquérant des dispositions et des projets des planteurs.

Tout le fortifia dans la pensée que ceux-ci avaient des vues positives sur le Mexique septentrional. Il les entendit commenter pour la centième fois les succès de l'été précédent, qui n'étaient pas encore ternis par les revers de la seconde campagne. On n'était qu'à la mi-janvier, et les immenses préparatifs du Nord, ses levées innombrables, ses armements gigantesques, étaient à peine connus. La *lone star* brillait encore dans toute sa gloire éphémère Une foule de raisons militaient en faveur de l'accession plus ou moins directe du Mexique septentrional. La formation d'un État indépendant, sous les auspices des planteurs, était accompagnée d'avantages évidents. Cette république sœur et amie eût couvert la ligne du Rio-Grandé. Elle se fût prêtée admirablement à l'établissement d'un commerce par terre entre le Texas et les villes mexicaines, trafic dont l'effet devait être d'annuler à peu près les rigueurs du blocus.

Le coton fût sorti en masse des États-Confédérés, pour venir s'embarquer à Tuspan et à Tampico. Les marchandises anglaises, cubiennes ou américaines auraient pénétré en retour.

Indépendamment de ces avantages commerciaux, la création, sur le même continent, d'un premier État sympathique aux Confédérés, devait produire un grand effet moral. Puis il y aurait un immense succès politique dans le rétablissement de l'esclavage au sud du Rio-Grandé. C'était une première conquête du système défendu et prôné par les maîtres; c'était un triomphe de propagande d'autant plus précieux que les planteurs prétendaient non-seulement à la *perpétuité* de la servitude chez eux, mais à l'*extension* de l'esclavage par toute la terre. On allait trouver, dans le Mexique septentrional, des armes, des recrues, du métal argent dont on pourrait frapper monnaie. Enfin, si contre toute attente et — comme disaient alors les planteurs — contre toute possibilité, des revers livraient le pays « aux hordes du Nord, » le maître aurait dans le Mexique septentrional un lieu de sûreté où emmener et conserver ses esclaves.

Les planteurs apercevaient tout cela. S'il eût dépendu seulement de ceux du Texas et de la Louisiane, un corps de troupes eût été mis incontestablement à la disposition de Carvajal, en qualité d'auxiliaires. Cinq à six mille hommes auraient suffi. Qu'ils aient été promis, comme Carvajal l'affirme, nous n'en faisons nul doute; mais la promesse émanait de subalternes, à qui il n'appartenait pas de tenir. Le gouvernement des États-Confédérés voyait venir un orage, et il avait trop de soins sur les bras pour s'engager dans une entreprise qui eût affaibli ses armées, dirigé une partie de ses efforts vers l'extrémité la plus reculée et la plus déserte d'un territoire immense, et dont la conséquence eût été enfin de le déclarer bientôt en rupture ouverte avec le cabinet de Mexico.

Toujours dans la pensée « qu'il surviendrait quelque chose, » Garcia résolut de temporiser encore, et après avoir pris le vent près des officiers confédérés de Brownsville et des planteurs influents, il voulut peser les chances du projet du côté des Mexicains. Sa santé exigeait un retour au climat plus frais et à l'air plus pur des montagnes. Il monta dans son *ambulance* à six mules, et tournant le camp de Carvajal et la ville de Mata-

moros, il se mit en route, ostensiblement, pour San-Luis-Potosi.

Par un concours de circonstances que le hasard tout seul n'arrange guère, le gouverneur Jésus de la Serna partait en même temps de Victoria, pour conduire des renforts à Carvajal. Le chemin que Garcia avait à suivre se bifurque à quelque distance de Matamoros, l'une des branches se rendant à San-Luis, tandis que l'autre conduit à la capitale du Tamaulipas. Au moment où la voiture du général allait prendre l'embranchement des montagnes, les renforts rojos et le gouverneur Serna débouchèrent — comme à point nommé — par la direction voisine. On se fût attendu à voir Garcia, général ennemi, réduit à la condition de prisonnier. Mais les choses ne se passent pas avec tant de logique au Mexique. Le général et le gouverneur se reconnaissent, s'abordent comme de vieux amis, et, pour emprunter l'expression passée en usage, une réconciliation s'effectue.

Serna, gouverneur et homme politique, savait mieux qu'un général ce que l'on pouvait imposer impunément aux populations du Tamaulipas et du Nuévo-Léon. Il conseilla de laisser de côté pour le moment le rétablissement de l'esclavage, et l'annexion directe aux États-Confédérés, deux mesures qui effarouchaient. En se bornant à l'indépendance du Mexique septentrional, suivie d'une alliance intime avec les Américains du Sud, l'ordre social subirait bientôt l'influence irrésistible d'un voisin puissant. On rendrait en même temps au clergé catholique et aux grands propriétaires fonciers leur ancienne prépondérance. Cela fait, l'esclavage viendrait tout seul, par la force des choses, et se trouverait établi en fait avant que l'on songeât à le discuter en droit.

En effet, serait-il possible de refuser, dès l'abord, un traité pour l'extradition des esclaves fugitifs? Pourrait-on s'opposer ensuite au transit des maîtres accompagnés de leurs esclaves, lorsqu'il leur conviendrait d'emprunter la rive droite du Rio-Grandé, en allant d'un point du Texas à un autre? Le transit amènerait forcément les séjours temporaires. L'Américain, citoyen d'un État allié, viendrait exploiter des plantations au Tamaulipas, et développer les richesses du pays. On l'autoriserait à introduire, sur son domaine, le nombre de serviteurs

nécessaire à l'exploitation. Il viendrait, lui étranger, avec ses usages et son code. En même temps, on remettrait en vigueur la loi mexicaine qui condamne tout débiteur à travailler sur les terres de son créancier, jusqu'à l'extinction de la dette. L'État louerait aux agriculteurs les détenus qu'il nourrit aujourd'hui à grands frais dans les prisons. Joignez à ces mesures une grande tolérance dans les campagnes, une tolérance qui fermerait les yeux sur les empiétements des maîtres. En un an, l'esclavage serait rentré dans les mœurs, et « planté sur le dos des populations. » Quand la discussion viendrait, la question n'aurait plus qu'une solution possible.

Serna, qui avait le mot du clergé et des propriétaires terriens, assura Garcia de leur concours. Aussi, se sentant tout à coup frais et dispos, rajeuni par le bout de voyage qu'il venait de faire, le général abandonne-t-il le projet d'aller à Potosi. Il tourne bride, et le voilà rentrant à Matamoros, et réclamant le commandement des troupes, dans le dessein indubitable de s'unir à Carvajal et de proclamer l'indépendance.

Pour premier acte, il signe une trêve. Mais Macedonio Capistran, son second, n'était pas homme à se laisser jouer plus longtemps. En qualité de commandant de place, il avait pris la direction des crinolinos pendant l'absence du général. Bien qu'âgé et beau-père de Garcia, il ne se laissait ni endormir par des paroles, ni circonvenir par son gendre, ni tromper par de fausses apparences. Il montrait un caractère d'une fermeté et d'une résolution extraordinaires. Le secret de cette énergie résidait, dit-on, dans une passion personnelle, une haine invétérée, une soif de vengeance, qui animait Capistran contre l'un des lieutenants de Carvajal, l'intrépide mais inconsidéré Peña. Macedonio, en effet, appartenait à une famille riche, et ses propensions le rattachaient au parti du clergé. Si Peña eût été dans les rangs des assiégés, on eût vu Capristan se ranger tout naturellement dans ceux des assiégeants. Mais il quittait ses amis, il oubliait ses intérêts, il méconnaissait son parti, entraîné par une vieille et puissante haine ; et comme nous le verrons dans un instant, il devint, sous l'influence de cette passion, le héros de cette lutte prolongée. Lui seul y mettant son âme tout entière, il lui appartenait de décider des événements.

Capistran, comme beaucoup d'habitants et d'habitantes du Matamoros actuel, avait mené dans sa jeunesse l'existence du sauvage. La cité alors n'existait pas. A la place qu'elle occupe était un refuge de pillards, à dix lieues de la mer, loin de l'atteinte des vaisseaux de guerre — circonstance qui explique la situation de la ville à une distance si considérable de la barre du Rio-Grandé. Capistran a pris part à cette vie de rapine et de meurtre, sur terre et sur mer, que menaient alors beaucoup de ses compagnons et de ses parents. Mais depuis que la ville est fondée, que la population a pris l'état civilisé, et que les hommes et les femmes ont rompu avec leur passé, le souvenir de ce temps orageux doit être effacé pour toujours. Pourquoi Peña, dans un accès de jalousie, s'est-il plu à le jeter à la face de son rival?

Le colonel Capistran était donc déterminé à prendre la lutte au sérieux. Comme les héros d'Homère, il aspirait à défier Peña, dans un combat singulier, en présence des deux armées. Il ne rendit à son beau-père qu'un commandement nominal. Il s'était fait aimer des soldats, leur avait inspiré la confiance, et, enflammé par sa haine, il se sentait sûr du succès, malgré l'infériorité de ses forces. Quelques renforts arrivés de Monterey, et la garde nationale mobile, ne portaient encore qu'à dix-huit cents le chiffre total des défenseurs de la place. Carvajal avait alors deux mille cinq cents hommes. Il avançait lentement, de maison en maison, de carrefour en carrefour, détruisant les constructions par l'incendie ou par la mine, et prolongeant une guerre de rues à peu près analogue à celle de Saragosse. Les soldats encore demi-sauvages, et jusqu'aux citoyens armés par les crinolinos, montraient cette bravoure héroïque et ce mépris de la mort qu'ils ont sucé avec le lait de leurs mères indiennes. Le nombre des morts a eté au total d'un combattant sur quatre, et nous ne pensons pas qu'il y ait souvent des campagnes ou des siéges aussi meurtriers.

Capistran n'attendait que l'occasion favorable pour frapper le coup qu'il méditait, et cette occasion lui fut offerte le 24 février (1862).

Ce fut Carvajal qui prêta le flanc. Il y était poussé par un ensemble de circonstances inattendues, qui précipitèrent son action. Les puissances alliées, Grande-Bretagne, France et

Espagne, profitaient de l'embarras que les Américains éprouvent chez eux, pour s'immiscer dans les affaires du Mexique plus loin que la stricte application de la doctrine de Monroe ne le leur eût permis en temps de paix. A la vue de cet orage menaçant, le gouvernement central du Mexique avait partagé la frontière de mer en commandements militaires, et déclaré l'État de Tamaulipas en état de siége (25 janvier). La mesure impliquait le transfert des régiments d'État à la fédération, retirait par conséquent au gouverneur Serna toute participation dans la direction des troupes, et privait ainsi Carvajal de subsides et d'appui.

Réclamant toujours la paye de ses troupes, cet aventurier avait obtenu du gouverneur Serna, en deux envois, six cent mille francs des fonds de l'État de Tamaulipas. Mais en même temps qu'il les recevait, il disait à ses soldats de se payer de leurs propres mains, en pillant les maisons des crinolinos; et il avait envoyé les caisses, sans y toucher, au fond du Texas, où il jouit aujourd'hui, « dans sa villa tranquille, » du fruit de ce double vol, fait d'abord à l'État de Tamaulipas, et ensuite aux soldats à qui l'argent était destiné.

La nouvelle de la création des commandements militaires, et le décret du 31 janvier qui punit de mort toute résistance à leurs ordres, durent parvenir à Carvajal du 20 au 22 février. Tel est le temps nécessaire aux exprès, pour arriver de Mexico à l'extrémité septentrionale de la république. Ce qui est certain, c'est que Carvajal avait reçu avant le 24, la lettre suivante du Ministre de l'Intérieur :

Ministère de l'Intérieur.
Département d'État.
Première division.

Mexico, 31 janvier 1862.

Le Ministre de la Guerre me communique en date du 28 courant la note suivante :

« Le Président vous charge d'écrire au gouverneur de l'État de Tamaulipas, afin qu'il transmette au général J.-M.-J. Carvajal les ordres les plus positifs de déposer toute attitude hostile, et d'obéir aux instructions que lui a envoyées le général Vidaurri. »

Et j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en conséquence, si à la réception de cette communication vous n'avez pas cessé les hostilités, vous serez traité comme coupable de haute trahison.

Liberté et Réforme.

Le Ministre de l'Intérieur,
(*Signé*) DABLADO.

Au général José M. J. Carvajal, à Matamoros.

Cette lettre définissait nettement la position de Carvajal. Le commandant militaire Vidaurri lui ayant intimé l'ordre de quitter Matamoros avec ses troupes, il était dans un état de désobéissance en temps de guerre, désobéissance contre laquelle le Congrès venait de comminer la peine de mort. Dans cette situation critique, il résolut de frapper le grand coup sans différer, et le 24 février, il donna à la hâte l'attaque finale, qui, bien qu'il n'y eût que de simples barricades à emporter, a été désignée sous le nom d'assaut.

Indépendamment des huttes de bois et des cabanes de roseaux, cinquante-huit maisons de briques avaient été incendiées ou détruites à la mine, soit dans la rue de César, soit dans les rues adjacentes [1]. Une forte barricade, défendue par du canon, séparait seule Carvajal de la place de Hidalgo, sur laquelle s'élève l'église. Une colonne de six cents hommes, sous le commandement de Canales, enleva prestement cette barricade et atteignit la place. Mais un feu nourri, parti des maisons environnantes, la fit bientôt hésiter. Son chef la conduisit dans l'église, où il se retrancha, en faisant pleuvoir du haut des tours une grêle de balles.

Carvajal, pendant ce temps, n'attaquait que faiblement les autres avenues. Capistran, avec le coup d'œil d'un militaire et l'intrépidité d'un Indien, forme une colonne d'attaque dans la cour de l'hôtel de ville. Il harangue deux cents voltigeurs sur lesquels il peut compter; trente-cinq bourgeois décidés se joignent à cette bande. Quelques coups de canon enfoncent les

[1] Chiffre communiqué par l'employé communal chargé de faire le relevé des dommages.

portes de l'église, et Capistran, suivi de ses compagnons, y entre à l'arme blanche.

Cette lutte de sauvages, nous dirions presque de cannibales, cette lutte d'hommes des prairies, aux formes herculéennes, aux corps endurcis, ne dura pas moins de deux heures entières. Il y eut des prodiges de force, d'adresse et de valeur. Un bruit confus, disent les témoins, un bruit analogue au mugissement de la mer en furie, sortait du temple divin. Le sang coulait comme d'un abattoir, et descendant en cascade les degrés du portail, ruisselait au loin dans les rues. La plupart des blessés combattaient jusqu'à la mort. Les vieillards — car les soldats mexicains sont soldats à vie — les vieillards donnaient aux jeunes gens l'exemple d'une intrépidité, qui n'avait d'égale que celle de leurs pères. Un homme en cheveux blancs, portant au front deux larges blessures, et les yeux à demi fermés par le sang, se faisait un rempart des crinolinos qu'il avait tués ; de la culasse d'une carabine de Sharpe toute brisée, il immolait à chaque instant de nouvelles victimes, comme l'Indien sous son tomahawk. Le jeune Antonio, qui n'avait pas encore vu sa quatorzième année, avait les membres traversés de trois coups de pistolet, et, accroupi sur l'autel, appuyé contre le tabernacle, il ne cessa pas un seul instant de charger son arme, et d'envoyer ses balles parmi la foule des assaillants.

Capistran animait les siens, et leur donnait l'exemple du carnage. Les rojos, étonnés de tant d'impétuosité et de colère, cédaient insensiblement le terrain. Peu à peu ils se trouvèrent repoussés à l'étage, où il devenait difficile de les poursuivre par un étroit escalier, couvert de leurs plus vaillants soldats. Les crinolinos alors chargent les carabines, et leurs balles, traversant un frêle plancher de sapin, vont décimer les masses humaines qui se trouvent situées au-dessus de leurs têtes. Mais chaque éclat de bois qu'elles enlèvent ouvre une meurtrière, par laquelle les rojos envoient non-seulement leurs projectiles d'aplomb, mais leurs cris de fureur. Ce second combat, à travers le plancher, étendit un nouveau lit de victimes.

Placé aux premiers rangs, dans le plus épais de la mêlée, Capistran essayait de s'ouvrir le chemin de l'escalier. Il frappait avec une sorte de rage. Nul d'ailleurs n'a contesté sa bravoure. Ses adversaires, après leur défaite, n'ont pu se défendre

de rendre hommage à son courage comme à celui de ses compagnons. Le journal des planteurs imprimé à Brownsville, et dévoué au succès de Carvajal, a dit dans son récit : « Macedonio Capistran, distinguant le côté faible de l'attaque, massa promptement les *Tirailleurs del Bravo;*... l'audace héroïque des Matamorosiens fit tourner la marée, et arrêta l'ennemi dans sa victoire, avec un massacre comme il en existe rarement pour teindre les annales de la guerre [1]. »

L'ennemi, retiré à l'étage, semblait à Macedonio trop loin de ses coups. Il donne l'ordre d'enlever l'escalier à la baïonnette. Ses officiers, fatigués de cette lutte affreuse, rassasiés de carnage, jugeaient que l'instant était venu de faire quartier, et de permettre aux rojos de se rendre. Rappelant, mais avec quelque chose de plus noble, le mot historique de Brissot, *ils ont épargné Morange!* le passionné Capistran s'écrie : « Je n'ai pas encore trouvé Peña ! »

Il ne devait pas le rencontrer. Manuel de la Peña, blessé au visage, à l'épaule, au bras, combattait à la tête d'une colonne qui cherchait à s'ouvrir un chemin par la rue du Commerce. Il avait saisi la carabine d'un soldat, et mêlé aux siens, les habits et les mains teints de son propre sang, il faisait le coup de feu devant les barricades. Il témoignait par son exemple que, chez ce peuple fraîchement sorti de l'état sauvage, la bravoure est de tous les partis et de tous les rangs.

Sur d'autres points, les officiers qui commandaient les colonnes des assaillants, avaient été tués dès le début de l'attaque. Leurs troupes se battaient sans direction. Carvajal apprit, vers dix heures du matin, ces accidents fâcheux, et le désastre de l'église. Plus intrigant que guerrier, placé devant le gouvernement général dans la situation d'un traître, ayant d'ailleurs six cent mille francs à manger au Texas, il conclut en peu d'instants d'en rester là, et d'abandonner la lutte. Ses officiers et surtout ses conseillers américains le pressaient de relever la fortune de son drapeau. La journée était à peine commencée; si Canales était annihilé, Peña se maintenait. Près de mille hommes n'avaient pas encore été engagés, et pouvaient, devaient même, enlever la victoire. Pour toute réponse,

[1] *The Fort Brown's Flag*, 27 février 1862.

l'aventurier passa dans la salle voisine, et buvant à même d'une bouteille d'eau-de-vie, il se mit hors d'état d'entendre les reproches ou de suivre les conseils.

Tel était l'homme sur lequel les planteurs se reposaient dans leur ambition et leurs espérances. On a des serviteurs dignes de soi.

En résumé, la victoire demeura à la bourgeoisie ; mais elle lui coûta des flots de sang. Le gouverneur Serna perdit le pouvoir ; l'autorité suprême de Vidaurri fut accepté, et le rétablissement de l'esclavage devint impossible à jamais.

Chacun jugera, au fond de son cœur, ceux qui, dans le but impie de « l'extension de la servitude, » ont envenimé les querelles de cette population inexperte et naïve ; qui ont fait passer aux aventuriers de l'argent, de la poudre, des canons ; et pour qui enfin une malheureuse ville étrangère a été mise trois mois à feu et à sang. Ces blessés que j'ai vus dans les hôpitaux, ces jeunes gens estropiés pour le reste de leurs jours, ces centaines de familles en deuil dans une petite bourgade, tout semble dire : ici fut commis un grand crime.

Si les philanthropes fêtent la date mémorable du 29 juillet (1829), où fut décrétée l'abolition de l'esclavage au Mexique, ils pourront y ajouter maintenant celle non moins célèbre du 24 février (1862). Ce jour-là l'esclavage a été en quelque sorte aboli pour la seconde fois. Il serait rentré victorieux, plus dur, plus arrogant, plus terrible qu'il n'était jadis. Rétabli après une expérience abolitioniste de trente ans, il eût paru le dernier mot des essais politiques sous les climats chauds, et la forme fatale, désormais invariable, des sociétés américaines.

Rien pourtant n'eût été plus faux que ce raisonnement. Les nègres affranchis vivent au milieu des populations mexicaines, sans qu'il s'élève une plainte contre eux. Ils montrent certainement plus d'ardeur au travail et plus de prévoyance que les indigènes rouges et bruns. Les femmes négresses, qui joignent la vigueur et la tempérance à l'assiduité au travail, peuvent servir de modèles aux Mexicaines, et peut-être à plus d'une blanche émigrante. La race nègre, instruite par le besoin et par de nouvelles conditions de la vie, se relève ici du reproche d'incapacité native.

Aucun motif n'existait donc pour reprendre à ces citoyens

la liberté dont ils ont joui trente années, et dans laquelle sont nés leurs enfants. Il n'y avait qu'un désir coupable d'étendre le fameux système défini par les publicistes du Sud : « réduire l'homme de travail à la condition de bête de somme. » C'était une tentative de propagande spéculative : rien de plus, et rien de moins.

Ne payerons-nous pas, en terminant, un tribut d'hommages à cette petite ville de Matamoros qui, toute seule, a arrêté le flot montant de la marée? Le hasard de la situation géographique l'avait désignée pour point de mire. L'indifférence politique des populations mexicaines devait en faire une proie aisée. Mais dans son bon sens pratique, dans les simples lumières de son cœur, le peuple de Matamoros a compris que dans cette circonstance, il ne s'agissait pas de ses partis usés, ni de don Jésus de la Serna ou du général José Carvajal. Ses vieux instincts de sauvage lui ont dit que la cause en balance était celle de la liberté personnelle, et sentant rallumer dans ses veines le feu qui soutenait ses pères dans leurs plus terribles luttes, il a combattu en héros.

Matamoros peut porter à bon droit le titre d'héroïque qu'elle prend sur son écusson, et cette fois encore, à l'exemple de Péronne la pucelle, elle peut y ajouter le surnom d'*invaincue* [1].

J.-C. HOUZEAU.

[1] Les actes officiels sont datés : *heroica, leal e invicta* Matamoros.

N. B. Notre *Correspondance d'Amérique,* bien que datée du 18 juillet, ne nous est parvenue que le 19 octobre, au moment où s'achevait le présent volume, auquel nous nous sommes empressé de l'ajouter. Une lettre particulière accompagnant la *Correspondance* nous apprend que notre ami et collaborateur Houzeau n'avait plus eu de nouvelles de l'Europe, ni lettres ni journaux, depuis quinze mois.

TABLE.



